



# Perspectives des migrations internationales 2018

42e ÉDITION





# **Perspectives des migrations internationales 2018**

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2018), *Perspectives des migrations internationales 2018*, Éditions OCDE, Paris.  
[http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2018-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2018-fr)

ISBN 978-92-64-30197-9 (imprimé)  
ISBN 978-92-64-30198-6 (PDF)

Série : Perspectives des migrations internationales  
ISSN 1993-0232 (imprimé)  
ISSN 1999-1258 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Crédits photo :** Couverture © David Rooney.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm).

© OCDE 2018

---

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com), ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

---

## *Avant-propos*

Cette publication est la 42<sup>e</sup> édition du rapport du Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE. Le rapport comprend cinq chapitres et une annexe statistique.

Le chapitre 1 présente un aperçu général des tendances récemment observées au niveau international en matière de flux et de politiques migratoires. Le chapitre 2 présente une analyse approfondie de la situation des immigrés au regard de l'emploi et met en évidence les principaux changements intervenus en termes de politiques de soutien à l'intégration des immigrés et de leurs enfants.

Le chapitre 3 est consacré à l'impact, sur le marché du travail, de l'afflux récent de réfugiés vers les pays européens, en s'appuyant sur les enseignements tirés d'expériences passées et en allant au-delà des développements les plus récents afin de prendre en compte le processus en cours d'entrée des réfugiés sur le marché du travail. Le chapitre propose une évaluation rigoureuse de l'impact potentiel du flux récent de réfugiés sur la population active et sur la main-d'œuvre des pays européens jusqu'en 2020, en prenant en compte la spécificité des réfugiés et leurs interactions avec le marché du travail. Si cet exercice ne saurait apporter une réponse définitive aux espoirs ou préoccupations que soulève l'impact des réfugiés sur les marchés du travail, il pourra au minimum contribuer à en préciser les attentes.

Dans le chapitre 4, l'accent est mis sur la question de l'emploi illégal de travailleurs étrangers, avec un examen des différentes formes d'irrégularités et d'illégalités qui peuvent en découler ainsi que de ses liens avec l'emploi informel. Le chapitre présente également des données factuelles sur l'ampleur et les caractéristiques de ce phénomène à travers les pays de l'OCDE. Toutefois, compte tenu du peu de données disponibles dans ce domaine, des quantifications précises restent difficiles à établir. C'est pourquoi la plus grande partie du chapitre est consacrée aux mesures mises en place par les pays de l'OCDE pour prévenir, contrôler et sanctionner l'emploi illégal de travailleurs étrangers, à partir d'informations qui ont été obtenues grâce à un court questionnaire adressé aux pays membres de l'OCDE. Des mesures plus générales qui pourraient être prises par les pouvoirs publics pour réduire l'ampleur de l'emploi informel et des migrations irrégulières sont également abordées.

Le chapitre 5 présente de courtes notes spécifiques à chaque pays ainsi que des statistiques sur l'évolution des mouvements migratoires internationaux et des politiques migratoires dans les pays de l'OCDE au cours des dernières années. Enfin, l'annexe statistique contient une large sélection de données statistiques récentes et historiques sur les flux migratoires ; les demandes d'asile ; les populations étrangères et nées à l'étranger, ainsi que les naturalisations.

Cette édition des *Perspectives des migrations internationales* de l'OCDE est le fruit du travail commun des membres de la Division des migrations internationales de la Direction de l'Emploi, du travail et des affaires sociales. Les chapitres 1, 2 et 5 incluent des contributions de John Salt (University College London). Le chapitre 3 a été rédigé

exclusivement par Gilles Spielvogel (OCDE) et le chapitre 4 par Sandrine Cazes (OCDE). Jean-Christophe Dumont a dirigé la rédaction de la publication. Les travaux de recherche et le support statistique ont été fournis par Véronique Gindrey (OCDE) et Philippe Hervé (OCDE). Le travail d'édition a été effectué par Joanne Dundon (OCDE), Anna Tarutina (OCDE) et, plus particulièrement pour le chapitre 4, Ken Kincaid.

## *Table des matières*

<b>Éditorial : Bâtir un programme de coopération pragmatique et constructive sur les migrations internationales pour aller de l'avant .....</b>	<b>9</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>13</b>
<b>Chapitre 1. Tendances récentes des migrations internationales : flux et politiques.....</b>	<b>17</b>
Introduction.....	18
Évolutions récentes des migrations internationales par catégorie d'entrée .....	20
Composition de la population migrante, par sexe et par origine .....	43
Évolutions récentes des politiques migratoires.....	52
Notes.....	75
Références.....	76
Annexe 1.A. Tableaux et graphiques complémentaires.....	77
<b>Chapitre 2. Situation des immigrés sur le marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE.....</b>	<b>85</b>
Introduction.....	86
Évolutions récentes de la situation des immigrés sur le marché du travail dans la zone OCDE .....	88
Évolution récente des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE .....	110
Références.....	125
Annexe 2.A. Tableaux supplémentaires .....	126
<b>Chapitre 3. Contribution des flux récents de réfugiés à la population active .....</b>	<b>137</b>
Introduction.....	138
Évolution récente des flux de migrants humanitaires à destination des pays européens .....	140
Données existantes sur l'impact des migrations humanitaires à destination des pays de l'OCDE..	145
Approche empirique .....	149
Résultats.....	155
Conclusion .....	171
Notes .....	172
Références.....	173
Annexe 3.A. Chiffres complémentaires.....	177
<b>Chapitre 4. Lutter contre le travail illégal des étrangers.....</b>	<b>179</b>
Introduction.....	180
L'emploi illégal est pluridimensionnel .....	182
L'emploi illégal des étrangers dans les pays de l'OCDE.....	187
Combattre l'emploi illégal des étrangers .....	202
Conclusions.....	219
Notes .....	220
Références.....	223
Annexe 4.A. Tableaux et graphiques supplémentaires .....	229

<b>Chapitre 5. Notes par pays: développements récents des mouvements et des politiques migratoires .....</b>	<b>233</b>
Allemagne .....	234
Australie .....	236
Autriche .....	238
Belgique .....	240
Bulgarie .....	242
Canada .....	244
Chili .....	246
Corée .....	248
Danemark .....	250
Espagne .....	252
Estonie .....	254
États-Unis .....	256
Fédération de Russie .....	258
Finlande .....	260
France .....	262
Grèce .....	264
Hongrie .....	266
Irlande .....	268
Israël .....	270
Italie .....	272
Japon .....	274
Lettonie .....	276
Lituanie .....	278
Luxembourg .....	280
Mexique .....	282
Norvège .....	284
Nouvelle-Zélande .....	286
Pays-Bas .....	288
Pologne .....	290
Portugal .....	292
République slovaque .....	294
République tchèque .....	296
Roumanie .....	298
Royaume-Uni .....	300
Slovénie .....	302
Suède .....	304
Suisse .....	306
Turquie .....	308
Notes et sources des tableaux des notes par pays .....	310

<b>Annexe statistique.....</b>	<b>313</b>
Introduction.....	314
Remarques générales .....	314
Entrées et sorties de personnes étrangères .....	316
Entrées de demandeurs d’asile.....	342
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l’étranger .....	363
Acquisitions de la nationalité.....	404
<b>Liste des membres du groupe d’experts sur les migrations de l’OCDE.....</b>	<b>427</b>
<b>Liste des membres du secrétariat de l’OCDE impliqués dans la préparation de cette publication.....</b>	<b>429</b>

## Suivez les publications de l’OCDE sur :



[http://twitter.com/OECD\\_Pubs](http://twitter.com/OECD_Pubs)



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecddirect/>

## Ce livre contient des...

**StatLinks** 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l’ouvrage.



## *Éditorial : Bâtir un programme de coopération pragmatique et constructive sur les migrations internationales pour aller de l'avant*

La migration n'est pas un phénomène nouveau. Au cours des millénaires, les populations n'ont cessé de bouger, changeant de communauté, d'État ou de continent. Les flux migratoires ont augmenté au cours des dernières décennies et ne devraient pas diminuer dans les années à venir, compte tenu d'importants déséquilibres démographiques et économiques. En 2017, environ 258 millions de personnes dans le monde vivaient en dehors de leur pays de naissance et environ la moitié d'entre elles vivaient dans les pays de l'OCDE. En 2017, plus de 5 millions de nouveaux immigrants se sont installés dans les pays de l'OCDE. En outre, plus de 4 millions de travailleurs étrangers temporaires sont venus travailler dans les pays de l'OCDE en 2016 afin de combler des pénuries de compétences. Enfin, plus de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dans un pays de l'OCDE.

La vague de réfugiés de 2015/16, concentrée dans quelques pays européens, a mis à l'épreuve les systèmes d'asile, de migration et d'intégration. Malgré les efforts considérables déployés par certains pays européens, la crise des réfugiés a révélé un certain nombre de faiblesses dans la capacité des pays d'accueil à faire face à un afflux aussi important et imprévu de personnes ayant besoin de protection. Il était difficile d'anticiper ces flux, de coordonner la réponse au sein des différents niveaux de gouvernement et de partager les responsabilités entre les pays. Dans un certain nombre de cas, les migrants vulnérables récemment arrivés n'ont reçu de soutien que tardivement. Cependant, la crise a également entraîné d'importants changements dans les politiques. L'édition de cette année de *Perspectives des migrations internationales* rend compte de ces efforts de façon exhaustive. Au niveau régional, même si beaucoup reste à faire, les efforts déployés - notamment par la Commission européenne - pour coordonner efficacement et intensifier la réponse à la crise des réfugiés méritent d'être salués. Au niveau mondial, le sommet des Nations Unies de 2016, « Traiter les grands mouvements de réfugiés et de migrants », a débouché sur la Déclaration de New York et le développement de deux pactes internationaux, sur les réfugiés et les migrants, qui ont potentiellement la capacité de changer les règles du jeu.

Nous traversons une période complexe. D'une part, nous sommes confrontés à des incertitudes sans précédent sur les futures formes de migration, en raison de l'interconnectivité croissante et de la multiplicité des sources d'instabilité à court et à long terme, auxquelles s'ajoutent les changements géopolitiques, climatiques et démographiques. D'autre part, le niveau de coopération internationale est également sans précédent. Jamais auparavant nous n'avons été aussi conscients des opportunités et des défis associés aux migrations internationales.

Dans le même temps, toutefois, la crise des réfugiés a accru les préoccupations de l'opinion publique quant aux avantages supposés des migrations. Un nombre croissant de

personnes se sont montrées préoccupées par les coûts de l'intégration des réfugiés et des autres migrants et par l'impact potentiel sur la main-d'œuvre dans certains bassins d'emplois où se concentrent beaucoup de réfugiés. Ces préoccupations doivent être prises en compte afin que les efforts actuels de la communauté internationale pour établir un dialogue international fructueux entre les pays d'origine, de transit et de destination et pour créer un nouveau cadre pour la gestion des migrations et la protection des réfugiés aient une chance d'aboutir.

Alors que nous nous éloignons du pic de la crise des réfugiés, période au cours de laquelle le principal défi consistait à apporter une aide d'urgence aux demandeurs d'asile et aux nouveaux réfugiés, et que nous entrons dans la phase complexe de promotion de l'intégration de ceux qui resteront, les décideurs politiques font face à deux principaux défis. Le premier est de gérer le processus d'intégration lui-même sans perturber le marché du travail. Le deuxième est de répondre aux préoccupations concernant l'utilisation abusive des canaux de migration et la perception qu'un nombre croissant de travailleurs étrangers séjournent ou travaillent illégalement dans les pays d'accueil. Ces deux défis sont discutés dans les chapitres spéciaux de cette édition des *Perspectives*.

Les *Perspectives* montrent que, pour l'ensemble des pays européens, l'afflux de réfugiés pourrait accroître la population en âge de travailler de 0.4% d'ici décembre 2020. Cela dit, l'impact varie selon les pays européens et au sein de ceux-ci. Comme l'intégration prend du temps, l'afflux de réfugiés récemment arrivés peut contribuer à augmenter, au moins à court et à moyen terme, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi. En Allemagne, par exemple, le nombre de chômeurs pourrait augmenter d'environ 6% d'ici 2020 (soit moins d'un demi-point de pourcentage de la population active). En outre, dans les pays où l'afflux de réfugiés est important, tels que la Suède, l'Allemagne et l'Autriche, l'impact sera plus marqué pour certains groupes de travailleurs locaux susceptibles de se trouver confrontés à une concurrence accrue de la part des migrants et réfugiés récemment arrivés. C'est le cas des hommes ayant un niveau d'éducation faible, pour lesquels l'effet de l'afflux de réfugiés peut augmenter l'offre de travail au maximum de 15% d'ici 2020 pour ce groupe de travailleurs. À court terme, le renforcement des politiques pour soutenir ce groupe sera probablement aussi important que le développement de mesures d'intégration efficaces pour permettre aux réfugiés récemment arrivés d'utiliser pleinement leurs compétences en fonction des besoins locaux du marché du travail. Cependant, les données historiques sur l'afflux massif de réfugiés d'Asie, des Caraïbes ou des Balkans vers les États-Unis ou l'Europe indiquent qu'à moyen et long terme, l'impact des réfugiés sur le marché du travail des personnes nées dans le pays est limité et, s'il y a un effet, celui-ci est positif.

Les *Perspectives* passent également en revue la question de l'emploi illégal de travailleurs étrangers. C'est une question cruciale dans la gestion des migrations, car le manque d'informations précises sur le nombre et les caractéristiques des personnes qui séjournent et travaillent illégalement dans les pays de l'OCDE alimente la peur de l'opinion publique sur la migration de manière plus générale. Ceci est clairement illustré par les résultats de la récente enquête Eurobaromètre qui indique que près de la moitié de la population européenne a la perception erronée qu'il y a au moins autant d'immigrés qui séjournent illégalement que légalement en Europe. Au total, 29% pensent qu'il y a plus de migrants en situation irrégulière que d'immigrés légalement installés, alors qu'aucun pays de l'OCDE ne se rapproche de ces proportions.

L'emploi illégal de travailleurs étrangers prend plusieurs formes. Il est communément appréhendé comme le fait pour des migrants de travailler sans disposer d'une autorisation

de séjour dans le pays d'accueil. Mais il peut correspondre à d'autres formes d'infraction à la législation relative à l'immigration ou au travail. Les estimations suggèrent qu'il y avait environ 11 millions d'immigrés en situation irrégulière aux États-Unis et beaucoup moins en Europe. L'emploi illégal de travailleurs étrangers est susceptible d'affecter en premier lieu les jeunes hommes et est généralement concentré dans quelques secteurs, notamment l'agriculture, la construction et les services domestiques. Lutter contre l'emploi illégal de travailleurs étrangers devrait donc se traduire à la fois par des inspections du travail et des politiques migratoires afin de réduire l'emploi informel et faciliter les voies légales vers la résidence ou l'emploi. Cela sous-tend également des mesures spécifiquement conçues pour améliorer l'application des réglementations en vigueur, y compris sur le lieu de travail. Lorsque le problème est devenu important ou structurel, des programmes de régularisation ciblés pourraient être utilisés.

Ignorer l'inquiétude du public relative à l'impact économique et social de la migration, même si cet impact est statistiquement marginal, ou les craintes concernant le manque de contrôle sur la gestion des migrations, même si largement surestimé, pourrait nous empêcher de mener à bien l'agenda de la coopération dans un esprit pragmatique et constructif. C'est pourquoi les données fournies dans l'édition de cette année des *Perspectives des migrations internationales* viennent à point nommé et contribueront, espérons-le, à faire en sorte que le débat public soit plus étayé.



Stefano Scarpetta,

Directeur de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, OCDE



## Résumé

### Grandes tendances

Un peu plus de 5 millions d'entrées à caractère permanent ont été enregistrées dans les pays de l'OCDE en 2017, selon les dernières estimations. Pour la première fois depuis 2011, ces entrées sont en baisse (environ -5% par rapport à 2016). Cela est dû à la réduction significative du nombre de réfugiés reconnus en 2017 alors que les autres catégories de migration sont restées stables ou ont augmenté.

Après deux années de niveaux records, une baisse significative des nouvelles demandes d'asile a été enregistrée dans les pays de l'OCDE en 2017, avec 1.23 million de demandes. Ce chiffre est toutefois encore largement supérieur à ceux enregistrés avant 2015. Les trois premiers pays d'origine étaient l'Afghanistan, la Syrie et l'Irak. En 2017, les États-Unis ont reçu le plus grand nombre de demandes d'asile dans l'OCDE (330 000 demandes), suivis de l'Allemagne (198 000).

Représentant presque 40% des entrées à caractère permanent, la migration familiale (regroupement familial, formation de famille ainsi que membres de famille accompagnante) reste le principal canal de migration vers l'OCDE. La forte augmentation de cette catégorie sur la période 2015-2016 a inversé une baisse amorcée en 2010.

Pour la première fois, les Perspectives comprennent cette année un nombre consolidé de l'ensemble des catégories de migration de travail temporaire vers les pays de l'OCDE. Ces catégories incluent les recrutements internationaux de travailleurs saisonniers et d'autres travailleurs étrangers temporaires; les travailleurs de l'UE envoyés par leur employeur dans d'autres pays de l'UE en vertu de contrats locaux (travailleurs détachés); et les personnes transférées au sein de leur entreprise. Au total, plus de 4.2 millions de travailleurs étrangers temporaires ont été recensés dans les pays de l'OCDE en 2016, ce qui correspond à une augmentation de 11% par rapport à l'année précédente. Les principaux pays d'accueil de travailleurs étrangers temporaires étaient la Pologne (672 000, la plupart originaires d'Ukraine) et les États-Unis (660 000, l'Inde étant le premier pays d'origine).

Environ 3.3 millions d'étudiants en mobilité internationale étaient inscrits dans l'enseignement supérieur dans un pays de l'OCDE, soit 8% de plus que l'année précédente. Les tendances récentes aux États-Unis indiquent toutefois une forte baisse du nombre de permis d'étudiant en 2016 (-27%). En moyenne, les étudiants en mobilité internationale représentent 9% du nombre total d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des pays de l'OCDE en 2015. Ils représentent 14% de tous les étudiants inscrits à des masters et 24% de ceux inscrits à des programmes de doctorat.

En moyenne dans les pays de l'OCDE, le taux d'emploi des immigrés a augmenté d'un point de pourcentage en 2017, pour s'établir à 67.1%. Leur taux de chômage moyen a lui diminué d'un point de pourcentage, à 9.5%, et l'écart moyen de taux de chômage entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans la zone OCDE s'est resserré, et

n'est plus que de 3 points de pourcentage en 2017. Ces évolutions s'expliquent en partie par des améliorations significatives dans certains pays de l'UE.

Concernant les politiques, les canaux de migration pour les étrangers hautement qualifiés continuent d'être affinés dans de nombreux pays, ce qui implique l'ajustement des critères de sélection des programmes permanents et l'examen des conditions des programmes temporaires. Le nombre de visas pour les créateurs de Start-up continuent d'augmenter tandis que les programmes des investisseurs sont en cours de révision, avec un durcissement des conditions. L'admissibilité au regroupement familial est également un domaine d'ajustement des politiques migratoires.

### **Contribution des flux récents de réfugiés à la population active**

Pour l'ensemble des pays européens, l'impact relatif estimé des entrées récentes de réfugiés sur la population en âge de travailler ne devrait pas dépasser 0.4% d'ici décembre 2020. Les taux de participation des réfugiés étant généralement très faibles au cours des premières années passées dans le pays d'accueil, l'estimation de l'ampleur de l'impact net global sur le marché du travail est encore plus faible, à moins de 0.25% d'ici décembre 2020.

Dans les pays où les effets globaux sont les plus significatifs, l'impact sera probablement beaucoup plus important sur des groupes spécifiques, notamment les jeunes hommes ayant un faible niveau d'étude. Comme ce groupe de population est déjà vulnérable dans la plupart des pays hôtes, des mesures ciblées sont nécessaires pour leur apporter un soutien adapté.

### **L'emploi illégal de travailleurs étrangers**

L'emploi illégal de travailleurs étrangers peut résulter du non-respect des règles de migration ou de travail. Aborder cette question est donc à la fois un objectif de politique économique et de migration.

Par conséquent, les pays de l'OCDE devraient chercher à améliorer la coordination et la cohérence entre les autorités de contrôle. Ils devraient également sensibiliser les employeurs et les travailleurs et utiliser de meilleurs systèmes de vérification de la situation des migrants dans le cadre des mesures visant à prévenir l'emploi illégal de main-d'œuvre migrante. Cependant, lorsque l'emploi illégal de travailleurs étrangers devient une question prépondérante ou est considéré comme structurel, les programmes de régularisation peuvent être envisagés. Ils doivent être bien pensés et s'accompagner d'ajustements des programmes légaux de migration de la main-d'œuvre et de renforcement des mesures de contrôle. Enfin, les politiques de lutte contre l'emploi illégal de travailleurs étrangers devraient être menées non seulement au niveau national et sectoriel, mais aussi au niveau international.

### **Principales conclusions**

L'intégration des immigrés sur le marché du travail

- Entre 2016 et 2017, le taux de chômage des migrants dans la zone OCDE a baissé de plus d'un point de pourcentage pour atteindre 9.5% et le taux d'emploi est passé de 65.5% à 67.1%. L'amélioration a été plus marquée pour les femmes nées à l'étranger.
- Des groupes de migrants spécifiques affichent des taux d'emploi particulièrement élevés. Par exemple, dans l'Union européenne, le taux d'emploi des migrants originaires d'un autre pays de l'UE est plus élevé de 5 points de pourcentage que

celui des personnes nées dans le pays d'accueil. Aux États-Unis, pour la première fois ces dernières années, les taux d'emploi des migrants mexicains et africains ont dépassé ceux des migrants asiatiques respectivement de 1 et 3 points de pourcentage.

- Dans les pays de l'OCDE, la création de programmes d'intégration pour les migrants et les réfugiés nouvellement arrivés se poursuit, en mettant l'accent sur l'acquisition de la langue et des compétences. De nombreux pays ont également développé des mesures destinées aux plus vulnérables, notamment les mineurs non accompagnés et les enfants qui intègrent tardivement le système éducatif du pays hôte.

#### La contribution des réfugiés à la population active

- Les pays européens ont reçu 4 millions de nouvelles demandes d'asile entre janvier 2014 et décembre 2017, soit trois fois plus qu'au cours des quatre années précédentes. Au cours de la même période (2014-17), environ 1.6 million de personnes ont bénéficié d'une forme de protection.
- Pour l'ensemble des pays européens, l'impact relatif de l'afflux récent de réfugiés sur la population active est estimé à moins de 0.25% d'ici décembre 2020. Cet impact est toutefois plus important pour des groupes spécifiques (hommes jeunes et peu instruits) dans des pays ayant accueilli beaucoup de réfugiés (Autriche, Allemagne, Suède).
- Si aucun migrant ne devait rentrer dans son pays d'origine, le nombre total de demandeurs d'asile déboutés pourrait atteindre 1.2 million d'ici fin 2020. L'effet sur le marché du travail informel dépendra du nombre de retours volontaires et de l'efficacité des mesures coercitives.

#### L'emploi illégal de travailleurs étrangers

- Parmi les travailleurs étrangers, ce sont les hommes relativement jeunes qui sont les plus susceptibles d'être employés illégalement. Ce type d'emploi est plus fréquent dans l'agriculture, la construction, les industries manufacturières et les services domestiques.



## Chapitre 1. Tendances récentes des migrations internationales : flux et politiques

*Ce chapitre donne un aperçu des évolutions récentes dans le domaine des migrations internationales dans les pays de l'OCDE. Après un bref examen de l'orientation des flux migratoires en 2017, fondé sur des données préliminaires, il analyse en détail les tendances des migrations permanentes entre 2007 et 2016, par pays et par grande catégorie de migration. La section suivante couvre les migrations temporaires de travail, notamment les travailleurs saisonniers, les travailleurs détachés et les vacanciers actifs, puis se penche sur la mobilité internationale des étudiants et sur les nouvelles tendances concernant les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE. Le chapitre analyse ensuite la composition des flux migratoires par sexe et pays d'origine, l'évolution des effectifs de la population née à l'étranger, et l'acquisition de la nationalité dans les pays de l'OCDE. Il se clôt sur une section portant sur les politiques, qui étudie les principaux changements apportés aux cadres de gestion des migrations au cours des années 2016-17, dans l'Union européenne notamment.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## Introduction

Le présent chapitre brosse un panorama des évolutions les plus récentes des flux internationaux de migration et des politiques migratoires. Il examine d'abord les flux d'entrée par grande catégorie : (i) les migrations permanentes (réparties en migrations de travail, familiales, humanitaires et au sein de zones de libre circulation) ; (ii) les principaux canaux de migration de travail temporaire (travailleurs saisonniers, vacanciers actifs, stagiaires, transferts intra-entreprises et travailleurs détachés) ; (iii) les entrées d'étudiants en mobilité internationale ; et (iv) les demandes d'asile. Il donne ensuite un aperçu des flux migratoires et des naturalisations par origine et selon les caractéristiques démographiques. La troisième partie porte sur les initiatives récentes les plus marquantes concernant les politiques qui réglementent l'entrée et le séjour des ressortissants étrangers dans les pays de l'OCDE.

### *Principaux résultats*

- Plus de 5 millions de nouveaux immigrants permanents seraient arrivés dans la zone OCDE en 2017, d'après des données préliminaires. Ce flux est de 5% plus faible qu'en 2016, soit la première baisse enregistrée depuis 2011. Ce recul tient cependant à la diminution considérable du nombre de réfugiés statutaires en 2017, en particulier en Allemagne.
- L'accroissement de 14 % des flux de migration permanente entre 2015 et 2016 a essentiellement été dû à la poussée des flux humanitaires (+78 %), mais aussi à la hausse de 11 % des migrations au titre du regroupement familial et de la formation des familles. Les flux des autres canaux ont légèrement progressé (+3 % pour la migration de travail) ou sont restés stables (libre circulation) par rapport aux niveaux de 2015.
- Les migrations familiales (regroupement familial, formation de famille et membres de famille accompagnante), qui représentent 38 % des migrants permanents, étaient encore en 2016 le canal de migration le plus important à destination de la zone OCDE. La forte hausse enregistrée pour la deuxième année consécutive dans cette catégorie a compensé le repli amorcé en 2010.
- Les migrations de travail temporaires entre pays de l'OCDE et à destination de ces derniers ont concerné quelque 4.2 millions de personnes en 2016, chiffre en hausse de 11% par rapport à 2015.
- En 2016, le recrutement international de travailleurs saisonniers a augmenté pour la quatrième année consécutive (+30 %) dans les pays de l'OCDE.
- Dans l'Union européenne (UE), le nombre de travailleurs ressortissants de l'UE envoyés par leur employeur dans d'autres pays de l'Union dans le cadre de contrats locaux (travailleurs détachés) a atteint près de 2.2 millions en 2016, chiffre en progression de 8 % par rapport à l'année précédente.
- Après deux années marquées par un nombre record de demandes d'asile dans les pays de l'OCDE, celui-ci a sensiblement fléchi, avec 1.23 million de demandes enregistrées en 2017. Ce chiffre demeure cependant nettement supérieur à tous ceux observés avant 2015.
- Parmi les pays de l'OCDE, ce sont les États-Unis qui ont reçu le plus grand nombre de demandes d'asile (330 000) en 2017. L'Allemagne, qui occupait

depuis plusieurs années la première place des pays d'accueil, s'est inscrite au second rang, avec 198 000 premières demandes d'asile, chiffre en recul de 73 % par rapport au record observé en 2016.

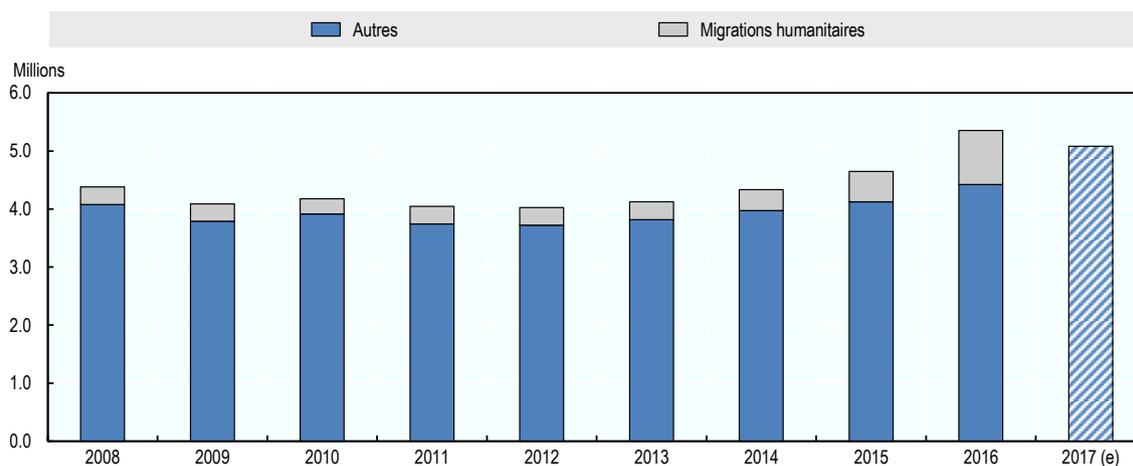
- Les trois principaux pays d'origine des demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE (Afghanistan, Syrie et Iraq) ont représenté un pourcentage moindre des demandes (25 %) en 2017 qu'en 2016 (43%).
- Quelque 3.3 millions d'étudiants en mobilité internationale étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dans un pays de l'OCDE, soit 8 % de plus que l'année précédente. Les évolutions récemment observées aux États-Unis indiquent toutefois une baisse prononcée du nombre de permis étudiants en 2016 (-27 %).
- En moyenne, les étudiants en mobilité internationale comptent pour 9 % du nombre total d'étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE en 2015. Ils représentent 14 % des étudiants inscrits en master, et 24 % des inscrits en doctorat.
- La proportion de femmes dans les flux migratoires à destination de l'OCDE diminue progressivement depuis 2009 ; en 2016, elles ont représenté 45 % des nouveaux immigrés dans la zone OCDE. Près des trois quarts des pays de l'OCDE ont accueilli plus d'hommes que de femmes en 2016.
- En 2017, dans les pays de l'OCDE, 127 millions de personnes étaient nées à l'étranger, soit en moyenne 13% de la population, contre 9.5 % en 2000. Parmi elles, 48 % vivaient dans un pays membre de l'UE ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE), et 34 % aux États-Unis.
- Entre 2000 et 2017, l'augmentation de la population née à l'étranger a été à l'origine de près des trois quarts de la croissance démographique des pays de l'UE/AELE, et de plus d'un tiers de celle des États-Unis.
- Les canaux d'immigration pour les étrangers hautement qualifiés continuent d'être affinés tant par l'ajustement des critères de sélection des programmes de migration permanente que par la révision des conditions des programmes de migration temporaire.
- Les possibilités pour les étudiants en mobilité internationale de rester vivre et travailler dans le pays d'accueil continuent de se multiplier.
- L'expansion des visas *start-up* continue – les pays profitent de leur expérience pour peaufiner les critères des programmes et les rendre plus accessibles – tandis que les programmes investisseurs sont révisés.
- L'expansion des programmes de réinstallation pour demandeurs de protection internationale de certains pays se termine. L'attention se porte maintenant sur la différenciation des conditions de séjour selon le type de statut qui leur a été accordé.

## Évolutions récentes des migrations internationales par catégorie d'entrée

### *Principales évolutions des flux de migration à destination de l'OCDE en 2017*

Après cinq années d'une progression liée d'abord à la reprise économique, ensuite à la crise des réfugiés, les flux de migration internationale à destination des pays de l'OCDE ont diminué en 2017. D'après les données préliminaires, ceux-ci ont accueilli un peu plus de 5 millions de nouveaux immigrants permanents en 2017, chiffre en repli de 5 % par rapport à 2016. Le reflux de l'immigration à destination de l'Allemagne en 2017 est à l'origine de la quasi-totalité de cette diminution (voir Tableau d'annexe 1.A.1). D'autres baisses prononcées ont été enregistrées en Suède, en Autriche et en Finlande, qui avaient également accordé une protection internationale à de nombreux demandeurs d'asile en 2016. Selon des chiffres partiels, l'immigration à destination de l'Espagne, de la France et de la République tchèque devrait atteindre en 2017 des niveaux sensiblement supérieurs à ceux observés en 2016.

**Graphique 1.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2008-17**



*Note* : Les données de 2008 à 2016 sont la somme des données standardisées pour les pays pour lesquelles elles sont disponibles (cela représente 95 % du total des entrées dans les pays de l'OCDE) ainsi que des données non standardisées pour les autres pays. Les données 2017 sont estimées sur la base des taux de croissance publiés dans les statistiques nationales officielles.

*Source* : Calculs du Secrétariat basés sur les statistiques nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769187>

La baisse du nombre de migrants humanitaires ayant obtenu un statut de protection dans les pays de l'OCDE a déterminé l'évolution globale des migrations permanentes en 2017. Les migrations pour raisons humanitaires, principalement à l'origine de la hausse des migrations permanentes en 2016, ont également été l'un des éléments déterminants de leur reflux en 2017.

En parallèle, le nombre de demandes d'asile déposées dans les pays de l'OCDE, après le niveau quasiment record enregistré en 2016 (1.64 million), a accusé une baisse substantielle en 2017 (1.23 million), qui tient intégralement à la chute du nombre de demandes déposées en Allemagne et dans d'autres pays de l'UE.

Selon les données disponibles, quelque 440 000 migrants ont obtenu un statut de protection internationale dans les pays européens en 2017 (462 000 dans l'EEE), chiffre en recul de 36 % par rapport à 2016. L'Allemagne a accueilli une forte proportion de la migration humanitaire ces dernières années, et la diminution des entrées dans ce pays explique plus de 70 % de la baisse dans la zone UE.

### *Entrées de migrants à caractère permanent*

En 2016, Les flux migratoires à destination des pays de l'OCDE ont progressé de 14 %, soit la plus forte hausse annuelle observée depuis 2007. Plus de 5.3 millions d'entrées permanentes de ressortissants étrangers y ont été enregistrées en 2016. Cette évolution tient essentiellement à l'augmentation des migrations humanitaires (+78 %). Si ces dernières sont exclues, les flux d'immigration permanente à destination de l'OCDE ont progressé de 7 %. Les États-Unis sont restés le premier pays de destination de l'OCDE, avec 1.2 million de nouveaux immigrés en 2016 (Tableau 1.1), et comptent pour un quart de l'accroissement global. La principale nouveauté en 2016 a été l'envolée exceptionnelle des flux migratoires à destination de l'Allemagne, qui a enregistré 1 million d'entrées de nouveaux immigrés permanents environ, soit une hausse de 50 % par rapport à 2015. Cette poussée tient en grande partie au nombre élevé de demandeurs d'asile qui sont arrivés dans le pays en 2015, mais ont obtenu le statut de protection internationale en 2016.

Bien que les flux de migration à destination du Royaume-Uni aient légèrement fléchi en 2016 (350 000 personnes), le pays a conservé sa troisième place parmi les pays de destination de l'OCDE. Le Canada, avec près de 300 000 nouveaux résidents permanents (+7 % par rapport à 2015), a enregistré le plus grand nombre d'entrées depuis la Deuxième Guerre mondiale, ce qui tient à la hausse de 83 % du nombre de réfugiés et à celle de 12 % des migrants familiaux. Le nombre de nouveaux immigrés en France (260 000), en Australie (223 000) et en Italie (212 000) est resté stable en 2016, mais a progressé de 10 % en Espagne (215 000). À l'instar de l'Allemagne, la Suède a accueilli un très grand nombre de réfugiés depuis le début de la guerre en Syrie. En 2016, cela s'est traduit par une hausse de 34 % du nombre d'immigrés permanents (138 000). L'arrivée massive de réfugiés en Finlande a induit une hausse du même ordre (+27 %, 27 000 en 2016).

Le Japon, la Corée et l'Irlande ont affiché un nombre d'entrées relativement élevé en 2016, la hausse s'inscrivant dans une fourchette de 16 % à 18 % par rapport à 2015. En termes absolus, le Japon et la Corée ont accueilli respectivement environ 95 000 et 88 000 nouveaux immigrés, l'Irlande 42 000. Le Danemark est le pays de l'OCDE où le nombre d'entrées permanentes a accusé la plus forte baisse (-9 %).

Parmi les pays pour lesquels des statistiques standardisées des migrations permanentes ne sont pas disponibles, le Chili et la Pologne se distinguent, avec plus de 100 000 entrées en 2016, chiffre supérieur à celui enregistré en 2015 (respectivement +33 % et +24 %). L'immigration à destination de l'Islande a bondi de près de 60 % en 2016 pour atteindre 8 000 entrées, ce qui marque un retour à des niveaux comparables à ceux observés avant la crise économique.

Tableau 1.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2010-16

Milliers								Évolution (%) 2016/15
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
<b>Données standardisées</b>								
États-Unis	1 043.3	1 062.4	1 031.9	990.8	1 016.5	1 051.0	1 183.5	+13
Allemagne	222.5	290.8	400.2	468.8	574.5	686.0	1 051.0	+53
Royaume-Uni	448.7	339.8	287.0	295.1	350.0	369.9	350.1	-5
Canada	281.3	249.3	258.3	262.8	261.4	275.9	296.4	+7
France	220.4	226.6	244.5	254.4	250.7	255.3	258.9	+1
Australie	208.5	219.5	245.1	254.4	231.0	226.2	223.5	-1
Espagne	280.4	273.2	196.3	180.4	183.6	194.9	215.0	+10
Italie	445.3	375.3	308.1	278.7	241.8	221.6	212.1	-4
Pays-Bas	91.8	100.3	100.2	105.2	117.2	123.2	138.5	+12
Suède	66.7	69.7	80.8	91.1	100.3	102.9	138.2	+34
Suisse	115.0	124.3	125.6	135.6	134.6	131.2	125.0	-5
Autriche	45.9	55.2	70.8	70.8	80.9	103.0	105.6	+3
Belgique	117.0	100.9	100.1	95.6	99.0	101.3	100.2	-1
Japon	55.7	59.1	66.4	57.3	63.9	81.8	95.2	+16
Corée	49.7	53.5	51.0	61.0	69.0	74.6	88.5	19
Danemark	37.4	36.7	39.7	47.7	55.1	67.0	60.8	-9
Norvège	56.8	61.6	59.9	60.3	55.6	53.1	58.1	+9
Nouvelle-Zélande	48.5	44.5	42.7	45.1	49.9	54.6	55.7	+2
Irlande	23.5	26.3	24.3	28.2	30.5	35.5	41.9	+18
Mexique	26.4	21.7	21.0	55.0	43.5	34.4	34.9	+1
République tchèque	28.0	20.7	28.6	27.8	38.5	31.6	34.8	+10
Portugal	41.2	34.3	27.9	26.4	30.5	31.2	34.0	+9
Israël	..	..	..	..	29.1	33.4	31.4	-6
Finlande	18.2	20.4	23.3	23.9	23.6	21.4	27.3	+27
Luxembourg	..	..	17.5	18.0	19.0	19.4	19.5	0
<b>Nombre total de personnes</b>								
<b>Tous pays</b>	<b>3 972.2</b>	<b>3 866.1</b>	<b>3 851.2</b>	<b>3 934.3</b>	<b>4 149.7</b>	<b>4 380.5</b>	<b>4 980.0</b>	<b>+14</b>
Pays d'installation	1 581.5	1 575.6	1 578.0	1 553.0	1 558.9	1 607.7	1 759.0	+9
Pays membres de l'UE ci-dessus	2 087.1	1 970.3	1 931.9	1 994.1	2 176.2	2 344.8	2 768.3	+18
Dont : libre circulation	929.0	1 040.9	1 148.8	1 210.4	1 353.1	1 370.9	1 375.3	0
<b>Données nationales (non standardisées)</b>								
Chili	41.4	50.7	65.2	84.4	83.5	101.9	135.5	+33
Estonie	1.2	1.7	1.1	1.6	1.3	7.3	6.0	-19
Hongrie	23.9	22.5	20.3	21.3	26.0	25.8	23.8	-8
Islande	3.0	2.8	2.8	3.9	4.3	5.0	7.9	+58
Lettonie	2.8	3.0	3.7	3.5	4.5	4.4	3.4	-22
Pologne	41.1	41.3	47.1	46.6	32.0	86.1	107.0	24
Slovénie	11.3	18.0	17.3	15.7	18.4	19.9	20.0	1
Turquie	29.9	..	..	..	..	..	..	..
Grèce	35.4	33.0	32.0	31.3	29.5	34.0	86.1	153
République slovaque	12.7	8.2	2.9	2.5	2.4	3.8	3.6	-4
<b>Total (hors Turquie)</b>	<b>202.6</b>	<b>181.2</b>	<b>192.5</b>	<b>210.8</b>	<b>202.0</b>	<b>288.2</b>	<b>393.4</b>	<b>36</b>

*Note* : Les données portent uniquement sur les ressortissants étrangers. Les entrées comprennent les personnes dont le statut a changé, à savoir celles qui sont entrées sur le territoire avec un statut temporaire et ont obtenu un titre de séjour de plus longue durée. Les séries concernant certains pays ont été sensiblement révisées par rapport aux éditions précédentes, notamment pour le Chili, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni.

*Source* : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

La migration familiale a été le principal canal de migration à destination de la zone OCDE en 2016. Plus de 1.8 million de nouveaux immigrés y ont été enregistrés au titre du regroupement familial et de la constitution de famille, ou en tant que membres de familles accompagnant des travailleurs. Ce chiffre représente 38 % environ des migrations permanentes. Par rapport à 2015, il s'agit d'une faible baisse en termes relatifs (-2pp) mais d'une forte augmentation en termes absolus (+9 %).

Le nombre de membres de familles accompagnant des travailleurs est assez stable depuis 2007 ; il s'est établi à 270 000 en 2016. Celui des migrants au titre du regroupement familial ou de la constitution de famille a progressé de 13 % en 2016 pour atteindre 1.6 million. Il s'agit de la deuxième année de hausse consécutive, et ces augmentations font plus que neutraliser les effets de la baisse observée entre 2010 et 2014 (Graphique 1.2, partie A). Avec près de 900 000 migrants familiaux en 2016 (+123 000 par rapport à 2015), les États-Unis comptent pour plus de la moitié de la migration familiale à destination des pays de l'OCDE et sont à l'origine de la majeure partie de la hausse constatée dans l'OCDE en 2016 (Tableau d'annexe 1.A.2). En particulier, le nombre de famille immédiate de citoyens américains qui ont migré aux États-Unis en 2016 a augmenté de 22% (+102 000 personnes) incluant les parents (+41 000), les conjoints (+39 000) et les enfants (+22 000). Les bénéficiaires du programme *Family preference* (pour résidents étrangers) a aussi augmenté de 11%. La poussée la plus forte du nombre de migrants familiaux a été observée en Allemagne (+28 %) qui en a accueilli plus de 100 000 en 2016. La Corée, la Norvège, les Pays-Bas, l'Espagne et le Canada comptent aussi parmi les pays de l'OCDE où cette catégorie de migration a fortement progressé, les hausses étant comprises entre +12 % et +23 %. Le Danemark est le seul pays où un reflux prononcé de l'immigration pour raisons familiales est constaté (-22 %).

Globalement, le nombre de migrants pour raisons humanitaires a marqué une hausse considérable dans les pays de l'OCDE (+78 %), où il dépasse les 900 000 en 2016. Ce chiffre est le plus élevé jamais enregistré dans les pays de l'OCDE ; il représente près d'un cinquième des flux d'entrée. L'Allemagne a été de loin le premier pays de destination des migrants humanitaires ; elle en a accueilli près de la moitié, suivie des États-Unis (17 %), de la Suède (8 %), du Canada (6 %) et de l'Autriche (3 %). Par rapport à 2015, leur nombre est resté stable aux États-Unis mais a quasiment doublé dans les trois autres pays. L'immigration pour raisons humanitaires a été la principale catégorie de migration en Suède, où les réfugiés ont représenté 52 % des nouveaux immigrés, et en Finlande (36 %), et s'inscrit en deuxième place en Autriche, en Allemagne, en Norvège et aux États-Unis. Seuls le Danemark, le Royaume-Uni et la Suisse ont vu le nombre de migrants humanitaires diminuer.

Pour la première fois depuis 2007, les migrations de travail permanentes vers les pays de l'OCDE ont augmenté en 2016 (+3 %). Cette catégorie a représenté 10 % des flux de migration. La plus forte hausse des entrées de travailleurs migrants a été observée en Allemagne (+23 000 travailleurs ressortissants de pays tiers). Le Japon, qui a accueilli près de 50 000 travailleurs étrangers permanents en 2016, soit 8 000 de plus qu'en 2015, a aussi contribué à ce rebond dans la zone OCDE. Il est le seul pays où la migration de travail soumise à l'obtention d'une autorisation est la principale composante des migrations permanentes ; elle y a représenté 51 % de l'immigration totale en 2016. En Australie, au Canada, au Mexique et en Nouvelle-Zélande, les migrations de travail comptent pour 25 % du total environ. En Italie et en Espagne, le nombre de travailleurs migrants ressortissants de pays tiers a diminué de 8 000 et 6 000 personnes respectivement, et le nombre de migrants économiques (demandeurs principaux) arrivés au Canada est en recul (-7 000). Ce reflux des migrations de travail au Canada a entraîné

un repli du même ordre du nombre de membres de la famille accompagnante, ce qui s'est traduit par une baisse d'environ 7 % du chiffre global pour l'OCDE.

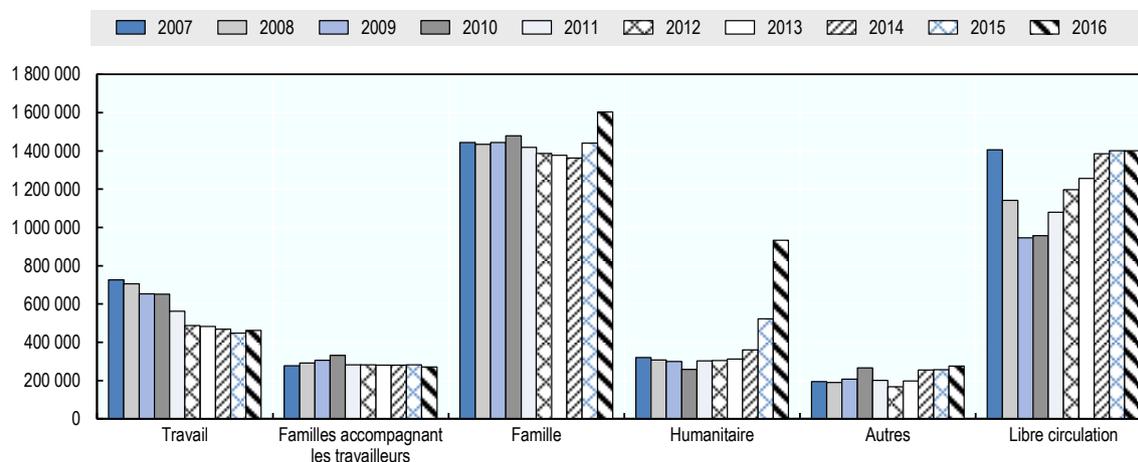
Depuis 2014, les mouvements migratoires à l'intérieur des zones de libre circulation sont restés très denses. En 2016, près de 1.5 million de personnes ont migré dans un pays de l'OCDE dans ce cadre, tout autant qu'en 2007. Outre les flux importants de migrants humanitaires, l'Allemagne a accueilli quelque 450 000 ressortissants de l'UE/AELE en 2016 (+6 % par rapport à 2015), plus que jamais auparavant. Les plus fortes augmentations ont été observées en Irlande et au Portugal (+14 % dans ces deux pays), les baisses les plus prononcées en Autriche (-16 %), en Norvège (-14 %), en Belgique (-12 %) et en Finlande (-7 %). Après avoir atteint des niveaux sans précédent ces dernières années, notamment en 2015, le nombre de ressortissants de l'UE/AELE qui ont migré au Royaume-Uni a reculé en 2016 (-6 %), mais ils y représentent encore 60 % des migrants permanents. Les migrations intra-UE/AELE sont le principal canal de migration à destination de tous les pays européens de l'OCDE à l'exception de la Finlande, de la France et de la Suède.

En résumé, l'accroissement des flux migratoires à destination des pays de l'OCDE est dû aux deux tiers à l'augmentation des migrations humanitaires, en Allemagne notamment, et pour un quart à celle des migrations familiales, en particulier à destination des États-Unis. Globalement, le nombre de nouveaux migrants de travail et l'ampleur des mouvements migratoires à l'intérieur des zones de libre circulation ont peu changé dans les pays de l'OCDE.

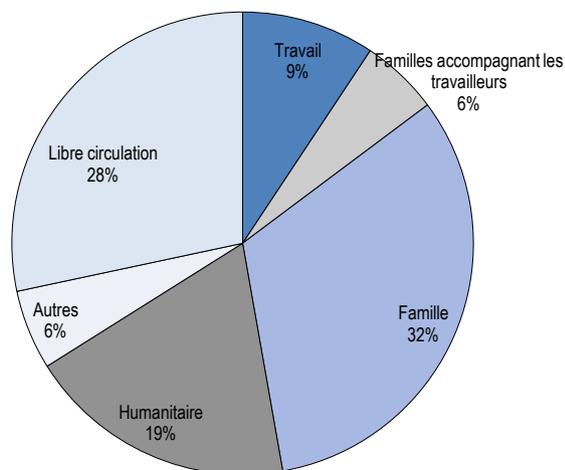
Lorsque les flux migratoires sont mis en relation avec la population des pays, les entrées annuelles représentent moins de 1 % de la population dans la plupart des pays de l'OCDE (Graphique 1.3), la moyenne s'établissant à 0.8 %. En Suisse, cependant, et encore plus au Luxembourg, ce ratio est nettement plus élevé ; il s'élève respectivement à 1.5 % et 3.4 %. Une hausse prononcée a aussi été observée en Allemagne et en Suède, qui comptent désormais parmi les cinq premiers pays de l'OCDE en ce qui concerne le nombre d'entrées par rapport à la population. Exprimé en pourcentage de la population, le nombre d'entrées de migrants de pays tiers dans les pays de l'UE demeure relativement bas, mais il est passé de 0.25 % en 2015 à 0.36 % en 2016.

**Graphique 1.2. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie, 2007-16**

## Partie A. Évolution des catégories d'entrée

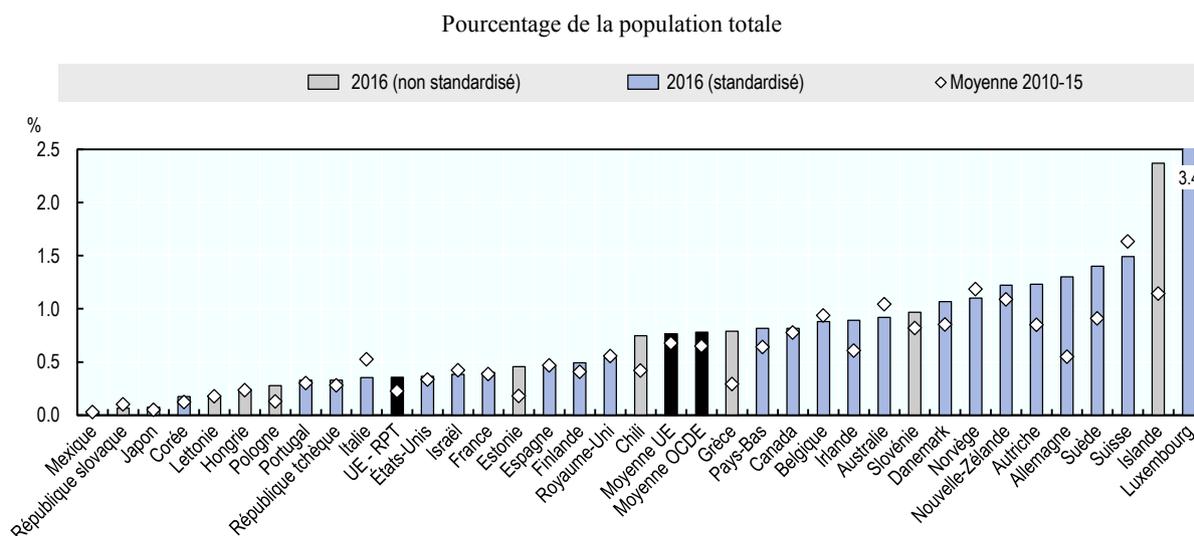


## Partie B. Catégories d'entrée, 2016 (%)



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769206>

**Graphique 1.3. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2016**

*Note* : Les données pour les pays qui apparaissent en gris ne sont pas standardisées. La moyenne UE est la moyenne des pays de l'UE présentés dans le graphique. UE - RPT correspond aux entrées de ressortissants de pays tiers dans les pays de l'UE pour lesquels des données standardisées sont disponibles, en pourcentage de la population totale.

*Source* : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769225>

### ***Les migrations temporaires de travail***

Le recrutement de travailleurs immigrés à titre temporaire est généralement considéré comme un moyen de répondre aux besoins spécifiques en main-d'œuvre à tous niveaux de qualification. Les migrations de travail temporaire varient normalement selon les fluctuations du marché et de la demande de main-d'œuvre à court terme, et permettent aux marchés du travail des pays d'accueil de s'adapter à l'évolution de la conjoncture économique. Bien que la migration temporaire ne soit pas – dans un premier temps tout au moins, et pour de nombreux programmes – une voie d'accès à un titre de séjour de longue durée, elle est souvent étroitement associée aux migrations permanentes (examinées à la section précédente). Un pourcentage appréciable des migrants temporaires change de statut et obtient le statut de résident de longue durée.

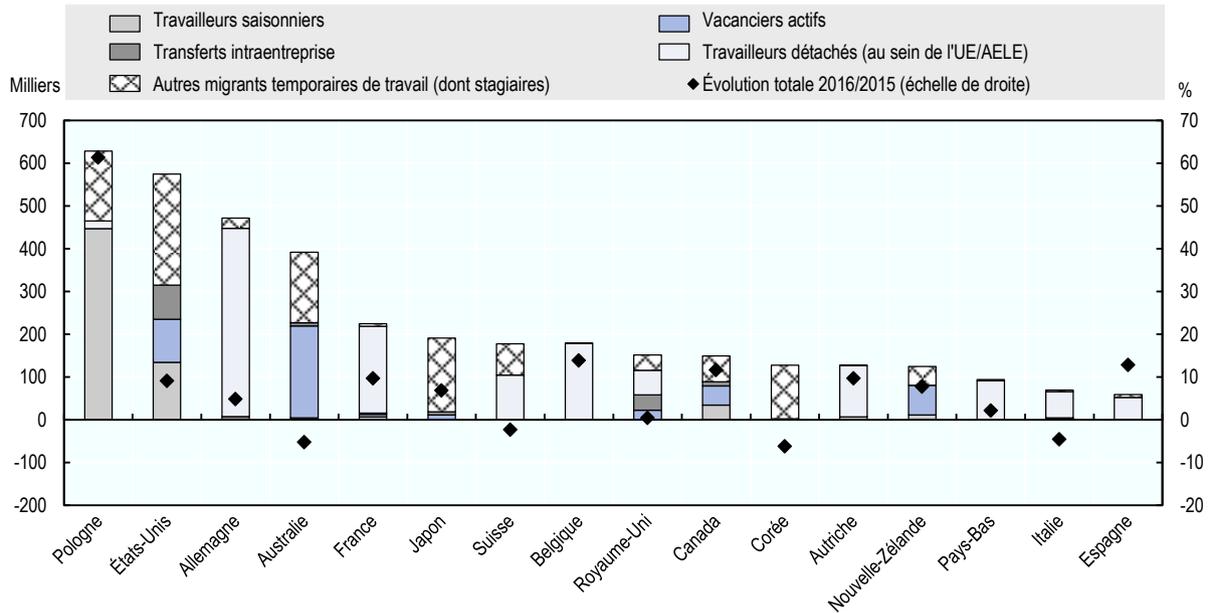
De ce fait, les travailleurs migrants temporaires constituent un groupe disparate – tant sur le plan des catégories que des compétences. Les droits qui leur sont accordés, que ce soit en termes de durée du permis/de l'autorisation de travail, de conditions de recrutement, de possibilité de changer de secteur d'activité, de renouvellement de permis ou de possibilité de venir accompagnés de leur famille, varient aussi sensiblement d'un pays à l'autre. Cette catégorie de main-d'œuvre comprend les travailleurs qualifiés, comme les ingénieurs et consultants en technologies de l'information très spécialisés, les personnes faisant l'objet d'un transfert intra-entreprise et les travailleurs venus satisfaire aux besoins ponctuels en main-d'œuvre peu qualifiée ; selon les pays concernés, ces « missions » sont confiées à des vacanciers actifs, à des stagiaires et à des travailleurs saisonniers. Dans certains pays d'accueil, ces travailleurs peuvent avoir une incidence notable sur les secteurs concernés.

Les statistiques présentées ici portent seulement sur cinq grands groupes de migrants de travail temporaire : les travailleurs saisonniers ; les vacanciers actifs ; les stagiaires ; les travailleurs détachés ; et les personnes faisant l'objet d'un transfert intra-entreprise. Une première estimation du nombre total d'entrées temporaires liées au travail est disponible dans cette section mais ces chiffres non standardisés doivent être interprétés avec prudence (voir Tableau d'annexe 1.A.5 pour des précisions concernant les catégories de travailleurs considérées).

Les migrations temporaires de travail, entre pays de l'OCDE et à destination de ces derniers, ont concerné environ 4.2 millions de travailleurs en 2016 (y compris les travailleurs détachés au sein de l'UE<sup>1</sup>), soit 11% de plus qu'en 2015. Ces flux sont nettement supérieurs à ceux des migrations permanentes de main-d'œuvre, qui ont représenté moins de 500 000 travailleurs en 2016.

La Pologne et les États-Unis sont les principaux pays d'accueil des travailleurs temporaires ; en 2016, ils ont respectivement accordé 670 000 et 660 000 permis (ou autorisations) temporaires de travail, soit une hausse de 61% et 10% par rapport à 2015. En Pologne, l'évolution estimée est imputable aux flux en provenance d'Ukraine. Aux États-Unis, la catégorie qui a marqué la progression la plus notable en 2016 est celle des travailleurs agricoles (+24 % par rapport à 2015), les chiffres la concernant ayant plus que doublé depuis 2011. Vient ensuite l'Allemagne, troisième pays d'accueil avec environ 470 000 autorisations de travail accordées, principalement à des travailleurs détachés en provenance d'un autre pays de l'UE/AELE. Suivent l'Australie, important pays d'accueil de vacanciers actifs, et la France, grand pays d'accueil de travailleurs détachés européens, qui ont respectivement accordé 390 000 et 225 000 permis en 2016. La même année, le Japon a accueilli 190 000 travailleurs temporaires (essentiellement des stagiaires), et la Corée, 128 000 (essentiellement des travailleurs peu qualifiés). En Corée, les deux visas les plus courants pour le recrutement de travailleurs temporaires sont les permis E-9 (dont 61 000 ont été accordés en 2016, soit 16 % de plus qu'en 2015), qui sont réservés aux travailleurs peu qualifiés et sont limités à un séjour de 10 ans maximum, et les permis H-2 de visite-travail (48 000, en baisse de 26 % par rapport à 2016), accordés pour une durée de cinq ans maximum y compris les prolongations à des Coréens d'origine – de nationalité chinoise essentiellement – qui cherchent un emploi dans des secteurs en tension.

Graphique 1.4. Entrées de migrants temporaires de travail, 2016



Note : Les travailleurs détachés ne rendent que partiellement compte de la mobilité des travailleurs dans l'Union européenne. Les familles accompagnant les travailleurs temporaires ne sont pas prises en compte.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769244>

### Travailleurs saisonniers

Le travail saisonnier est la catégorie de migration temporaire la plus courante pour la main-d'œuvre peu qualifiée : les pays de l'OCDE ont accordé 685 400 permis à ce titre en 2016 (Tableau 1.2), chiffre qui marque une hausse considérable (+30 %) par rapport à 2015. La Pologne et les États-Unis en ont délivré le plus grand nombre, en raison de l'ampleur de leurs programmes. L'économie polonaise affiche depuis dix ans un taux de croissance soutenu, qui n'a jamais été inférieur à 1.4 % et a atteint pas moins de 4.6 % en 2017. Dans le même temps, de nombreux ressortissants polonais ont tiré profit de l'ouverture des marchés du travail de l'UE, en Allemagne et au Royaume-Uni notamment, ce qui s'est traduit par des pénuries dans certains secteurs, surtout ceux qui emploient de la main-d'œuvre peu qualifiée. Le programme de migrations saisonnières de la Pologne permet de satisfaire aux besoins de main-d'œuvre dans l'agriculture, l'horticulture et le tourisme. Il a permis (voir les amendements législatifs apportés depuis la transposition de la Directive de l'UE sur les travailleurs saisonniers dans la troisième partie de ce chapitre) l'entrée de 447 000 travailleurs saisonniers en 2016 (pour une durée maximum de six mois), soit 39 % de plus que l'année précédente.

**Tableau 1.2. Migrations temporaires de main-d'œuvre par catégorie (emplois peu qualifiés principalement), 2008-16**

Destination	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/15 Évolution (%)
	Milliers									
<b>Travailleurs saisonniers</b>										
<b>Total OCDE</b>	<b>(574.9)</b>	<b>(523.7)</b>	<b>(583.0)</b>	<b>(372.5)</b>	<b>(208.5)</b>	<b>(212.0)</b>	<b>362.6</b>	<b>527.2</b>	<b>685.4</b>	<b>+30</b>
Pologne	..	..	73.2	..	..	..	176.1	321.0	446.8	+39
États-Unis	64.4	60.1	55.9	55.4	65.3	74.2	89.3	108.1	134.4	+24
Canada	24.2	23.4	24.1	25.3	25.8	27.8	29.9	30.8	34.2	+11
Mexique	22.6	29.2	27.4	27.6	21.7	15.2	14.6	15.9	14.9	-6
Finlande	12.0	12.5	12.0	12.0	14.0	14.0	14.0	12.0	14.0	+17
Nouvelle-Zélande	10.4	7.8	7.7	7.8	8.2	8.4	9.4	9.8	11.1	+14
France	11.6	7.0	6.2	6.3	6.4	6.1	6.6	6.7	6.8	+1
Autriche	12.1	11.7	10.5	17.5	13.2	15.1	7.2	6.9	6.7	-3
Australie	0.1	0.1	..	0.4	1.1	1.5	2.0	3.2	4.5	+41
Italie	41.5	34.7	27.7	15.2	9.7	7.6	4.8	3.6	3.5	-1
Suède	3.7	7.3	4.5	3.8	5.7	5.9	2.9	3.8	3.2	-15
Espagne	42.2	6.3	8.7	4.5	3.8	3.1	3.1	2.9	2.9	-2
Norvège	2.2	2.2	2.3	2.5	2.3	2.5	2.5	2.3	2.4	+5
<b>Vacanciers actifs</b>										
<b>Total OCDE</b>	<b>(426.6)</b>	<b>(423.8)</b>	<b>(421.2)</b>	<b>(409.7)</b>	<b>(429.5)</b>	<b>(478.8)</b>	<b>475.6</b>	<b>473.2</b>	<b>476.5</b>	<b>+1</b>
Australie	157.6	194.1	183.2	192.9	223.0	258.2	239.6	226.8	214.6	-5
États-Unis States	152.7	116.4	118.2	97.6	79.8	86.4	90.3	95.0	101.1	+6
Nouvelle-Zélande	39.5	40.1	43.3	43.1	48.7	54.7	61.3	65.2	69.7	+7
Canada	34.5	39.2	42.0	44.7	45.7	44.9	42.5	39.4	44.8	+14
Royaume-Uni Kingdom	34.8	25.2	21.3	20.7	19.6	20.9	23.5	25.3	22.3	-12
Japon	5.9	7.4	10.1	7.5	9.3	9.1	8.1	10.4	10.9	+5
France	..	..	..	..	..	..	4.7	4.9	5.9	+20
Irlande	..	..	1.6	1.3	1.4	2.0	2.3	2.5	2.8	+10
Corée	0.3	0.3	0.5	0.8	1.0	1.2	1.3	1.4	1.6	+14
Danemark	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.6	0.8	1.2	+51
<b>Stagiaires</b>										
<b>Total OCDE</b>	<b>(124.0)</b>	<b>(98.8)</b>	<b>(95.0)</b>	<b>99.6</b>	<b>103.2</b>	<b>101.6</b>	<b>115.8</b>	<b>131.0</b>	<b>139.5</b>	<b>+7</b>
Japon	101.9	80.5	77.7	82.3	85.9	83.9	98.7	112.7	121.9	+8
Australie	5.4	5.3	3.7	3.5	3.8	3.6	3.5	4.6	4.2	-9
Allemagne	5.4	4.8	4.9	4.9	4.1	3.9	3.8	4.3	4.0	-5
France	0.2	0.5	1.0	1.0	1.2	2.0	2.2	2.5	2.7	+5
Corée	2.3	1.0	2.0	2.0	1.7	1.6	1.4	1.7	1.5	-16
États-Unis	3.4	2.1	1.8	2.1	2.9	2.7	2.2	1.7	1.4	-14
Nouvelle-Zélande	1.2	1.4	1.5	1.5	1.3	1.4	1.3	1.4	1.4	+5
Danemark	3.1	2.2	1.6	1.5	1.4	1.4	1.5	1.1	1.3	+20

*Note* : pour chaque catégorie de permis, le tableau mentionne uniquement les pays ayant enregistré plus de 1 000 entrées de travailleurs en 2016, de sorte que le total peut différer de la somme des pays présentés. Le nombre de travailleurs saisonniers renvoie au nombre de permis délivrés, sauf en ce qui concerne la France où les chiffres correspondent au nombre effectif d'entrées.

*Source* : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771277>

En 2016, le nombre d'entrées de travailleurs saisonniers agricoles aux États-Unis (permis H-2A) a augmenté de 24 %. Ces entrées, non soumises à quota, ont atteint 134 000 personnes.

Les autres programmes en vigueur dans les pays de l'OCDE sont nettement plus restreints, mais peuvent prendre de l'ampleur. Par exemple, les entrées ont crû de 11% au

Canada pour atteindre 34 000 en 2016. La Nouvelle-Zélande, par exemple, a augmenté de mille personnes son contingent de travailleurs saisonniers (+14 %) – qui viennent pour la plupart des îles du Pacifique – et l'utilise entièrement dans les secteurs de la viticulture et de l'horticulture. Le programme australien de recrutement de travailleurs saisonniers, instauré en 2012 pour le secteur horticole notamment, fait partie intégrante des objectifs de développement économique pour les îles du Pacifique et Timor-Leste. Les employeurs australiens n'ont cependant pas épuisé le contingent de 12 000 admissions sur quatre ans, malgré une hausse de 41 % du nombre de travailleurs saisonniers recrutés au cours du dernier exercice.

Au sein de l'UE/AELE, et nonobstant le cas particulier de la Pologne, l'essentiel des migrations saisonnières concerne des ressortissants de l'UE, mais l'ampleur de ce mouvement est difficile à estimer. Actuellement, les pays européens qui accueillent des travailleurs pour lesquels un permis de travail est exigé sont principalement la Finlande (14 000 travailleurs saisonniers en 2016), la France et l'Autriche (moins de 7 000 chacune). En Autriche, le nombre de permis saisonniers accordés est stationnaire depuis 2014, et la main-d'œuvre a été en partie renouvelée par les demandeurs d'asile, pour qui ces emplois représentent souvent un moyen d'entrer sur le marché du travail. Ensemble, l'Italie et l'Espagne n'ont recruté que 6 000 travailleurs saisonniers de pays tiers en 2016, contre plus de 80 000 en 2008. En Italie, le quota de 12 500 travailleurs saisonniers de pays tiers n'a pas été atteint. La Suisse, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont pour leur part mis fin à leurs programmes de recrutement de travailleurs étrangers saisonniers respectivement en 2001, 2012 et 2013, leurs besoins étant largement satisfaits par le recrutement de ressortissants de l'UE/AELE.

### *Stagiaires*

Au total, environ 140 000 stagiaires ont été enregistrés dans l'OCDE en 2016, ce qui correspond à une hausse de 7 % par rapport à 2015. Le Japon est le premier pays de destination des stagiaires internationaux. En 2016, il a accueilli 121 900 « stagiaires techniques », chiffre qui marque un retour aux niveaux de recrutement enregistrés avant la crise. Les niveaux observés dans les autres pays sont demeurés relativement stables.

### *Vacanciers actifs*

Au total, plus de 475 000 vacanciers actifs ont été enregistrés dans l'OCDE en 2016, ce qui marque un recul d'un point de pourcentage par rapport à 2015. Dans le cadre d'accords bilatéraux conclus avec 39 pays, l'Australie a accueilli en 2016 215 000 vacanciers actifs, qui représentent 3,7 % de la population âgée de 15 à 34 ans. Ces vacanciers actifs sont particulièrement présents dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture, et dans les régions confrontées à des pénuries de main-d'œuvre peu qualifiée. En 2016, le nombre de candidats au volet non plafonné du programme (95 % des entrées) a fléchi, alors que les quotas correspondant aux accords récemment conclus sont presque tous atteints. En Nouvelle-Zélande, le nombre de vacanciers actifs en provenance de 44 pays continue de progresser suite au relèvement du plafond (16 % des entrées) et à la mise en application de nouveaux accords.

### *Transferts intra-entreprises*

La mobilité entre les différents établissements des entreprises multinationales est généralement facilitée par des conditions particulières. La délivrance d'un permis peut être conditionnée à un niveau minimal de revenu et de compétences (Royaume-Uni) ou à

un test du marché du travail (Australie, où seuls les dirigeants d'entreprise en sont exemptés). Dans l'Union européenne, elle est, depuis 2014, encadrée par une Directive dont la transposition dans le droit des États membres est en cours. Dans l'OCDE, les États-Unis sont le pays qui délivre le plus grand nombre de ces permis, suivis par le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie (Tableau 1.3).

Au Royaume-Uni, les transferts intra-entreprises représentent les deux tiers environ des visas accordés au titre du *Tier 2*. En novembre 2016, sur les conseils du *Migration Advisory Committee*, le gouvernement britannique a porté le seuil salarial pour les transferts intra-entreprises de courte durée à 30 000 GBP (34 240 EUR) et, en avril 2017, il a instauré une taxe annuelle de 1 000 GBP (1 140 EUR) par travailleur pour financer la formation des travailleurs résidents. Ce durcissement des conditions explique le léger recul du nombre de visas de courte durée délivrés dans le cadre du *Tier 2* – les transferts intra-entreprises de court terme (-2 %, soit 20 700 en 2016).

**Tableau 1.3. Transferts intra-entreprises, 2008-16**

Destination	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/15
	Milliers									Évolution (%)
<b>Total OCDE</b>	<b>162.7</b>	<b>113.8</b>	<b>134.3</b>	<b>137.0</b>	<b>132.2</b>	<b>138.1</b>	<b>142.9</b>	<b>156.7</b>	<b>153.0</b>	<b>-2</b>
États-Unis	84.1	64.7	74.7	70.7	62.4	66.7	71.5	78.5	79.3	+1
Royaume-Uni	47.0	22.0	29.2	29.7	29.3	33.2	36.6	36.4	36.0	-1
Canada	7.7	7.5	10.3	10.9	12.3	11.4	11.3	9.8	9.8	+1
Australie	6.9	6.0	4.3	8.2	10.1	8.9	..	7.8	8.1	+3
Japon	7.3	5.2	5.8	5.3	6.1	6.2	7.2	7.2	7.7	+6
Allemagne	5.7	4.4	5.9	7.1	7.2	7.8	9.4	9.1	7.5	-18
France	1.5	2.0	2.2	2.8	2.7	2.4	2.3	2.3	2.8	+20

*Note* : Le tableau ne mentionne que les pays ayant enregistré plus de 1 000 entrées de travailleurs en 2016, de sorte que le total peut différer de la somme des pays présentés.

*Source* : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771296>

### *Travailleurs détachés dans l'UE/AELE*

Les travailleurs bénéficiant du droit de libre circulation au sein de l'UE/AELE sont libres d'exercer une activité professionnelle dans un autre État membre (à l'exception des professions réglementées), et les données disponibles ne permettent pas d'évaluer précisément ces migrations, surtout quand elles portent sur de très courtes périodes. Cela dit, en cas de détachement, on peut suivre les travailleurs, salariés ou indépendants, qui continuent de verser leurs cotisations sociales dans leur pays d'origine grâce aux documents confirmant leur affiliation à ce régime (voir De Wispelaere and Pacolet – HIVA-KU Leuven (2017<sub>[1]</sub>), pour la méthodologie).

En 2016, 2.2 millions de détachements ont ainsi été enregistrés au sein de l'UE/AELE, chiffre en hausse de 8 % par rapport à 2015, et de 48 % par rapport à 2010. En général, les contrats sont de courte durée (deux ans au maximum, mais 101 jours en moyenne en 2016<sup>2</sup>) sauf ceux des personnes autorisées à travailler dans plusieurs États membres (28 % des détachements) qui bénéficient de contrats de durée indéterminée et dont le détachement dure en moyenne 306 jours<sup>3</sup>.

Selon les estimations, les travailleurs détachés représenteraient 0.4 % de l'emploi équivalent plein temps dans l'UE, ce chiffre variant substantiellement selon les pays et les secteurs. La moitié des détachements concernent un travailleur originaire d'un pays où les salaires sont bas ou intermédiaires (inférieurs au salaire moyen de l'UE) qui part travailler dans un pays où ils sont élevés (supérieurs à la moyenne de l'UE), et 38 % interviennent entre pays à hauts salaires. En 2016, c'est en Belgique, en Allemagne et en France que le nombre de détachements a le plus fortement progressé. En Belgique, il a aussi sensiblement augmenté en termes relatifs (14 %) (Tableau 1.4). L'Allemagne est le premier pays receveur net de travailleurs détachés en 2016 (Graphique 1.5). Environ 30 % des travailleurs qu'elle accueille sont originaires de Pologne, le premier pays émetteur net en Europe. En 2016, la Slovénie et l'Italie sont les pays émetteurs nets où l'écart entre le nombre de travailleurs détachés envoyés et reçus se creuse le plus ; la France et Belgique, en revanche, sont les pays receveurs nets où le solde positif augmente le plus.

**Tableau 1.4. Travailleurs détachés dans les pays de l'UE/AELE, 2010-16**

Destination	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/15
	Milliers							Évolution (%)
<b>Total OCDE</b>	<b>1 039.0</b>	<b>1 188.8</b>	<b>1 169.9</b>	<b>1 273.3</b>	<b>1 364.0</b>	<b>1 422.8</b>	<b>1 537.0</b>	<b>+8</b>
Allemagne	250.1	311.4	335.9	373.7	414.2	418.9	440.1	+5
France	160.5	162.0	156.5	182.2	190.8	184.7	203.0	+10
Belgique	90.5	125.1	125.3	134.3	159.7	156.6	178.3	+14
Autriche	59.6	76.3	76.4	88.6	101.0	108.6	120.2	+11
Suisse	52.0	62.6	64.9	78.1	87.5	97.7	104.3	+7
Pays-Bas	91.6	105.9	99.4	100.4	87.8	89.4	90.9	+2
Italie	60.5	64.2	48.7	47.4	52.5	59.1	61.3	+4
Royaume-Uni	34.3	37.2	40.4	43.5	50.9	54.3	57.2	+5
Espagne	63.3	47.6	46.1	46.5	44.8	47.4	52.4	+11
Suède	19.5	24.4	26.1	29.4	33.0	37.4	39.1	+5
Luxembourg	27.7	24.3	19.7	20.5	21.8	21.7	26.6	+22
Norvège	18.8	30.5	16.2	18.8	21.3	25.0	23.8	-5
République tchèque	15.9	17.1	17.8	18.6	17.2	19.1	22.7	+19
Finlande	20.2	22.2	22.5	19.9	6.6	18.6	21.0	+13
Portugal	12.2	13.3	11.4	10.7	12.8	15.4	18.1	+18
Pologne	12.9	16.0	16.0	14.4	14.5	17.9	17.8	0
Danemark	9.6	11.0	11.0	10.8	10.9	13.4	15.7	+18
Hongrie	8.5	9.9	9.9	8.9	9.0	9.7	11.3	+29
République slovaque	8.7	6.9	6.6	7.0	7.6	8.1	9.7	+19
Grèce	10.7	7.8	6.8	4.8	4.7	5.7	6.4	+12
Irlande	5.0	6.1	4.7	5.6	4.0	4.0	5.8	+43
Slovénie	3.4	2.7	3.3	4.5	6.6	5.7	5.1	-10
Estonie	1.2	1.9	2.3	3.0	3.0	2.3	3.7	+61
Islande	0.5	0.6	0.4	0.4	0.3	0.6	1.4	+126
Lettonie	1.9	1.8	1.5	1.2	1.5	1.4	1.1	-25

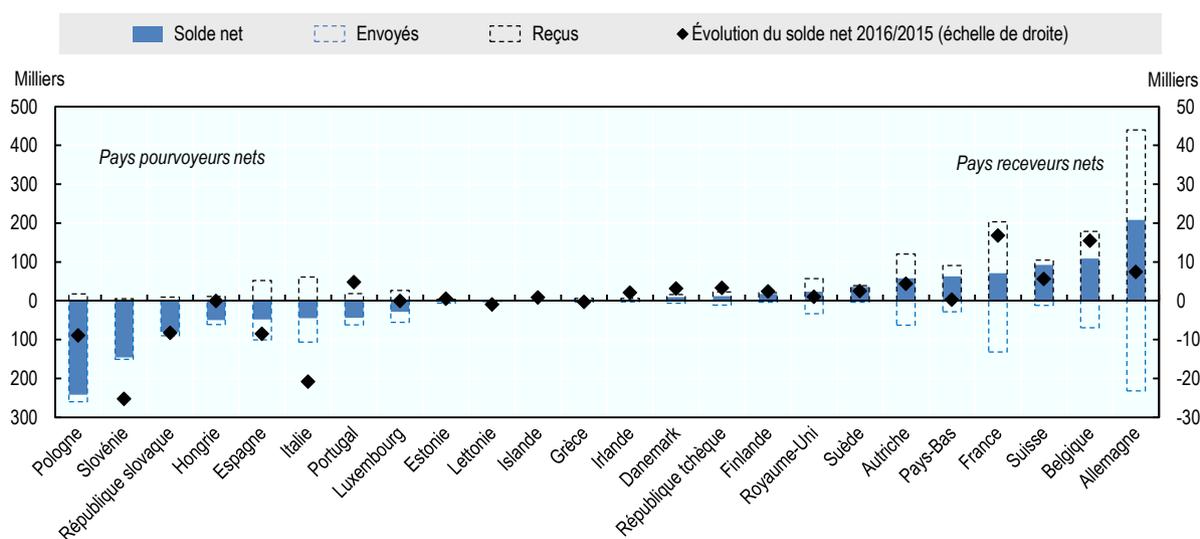
*Note* : Les données portent sur les travailleurs détachés qui ont reçu l'autorisation de travailler dans un seul pays récepteur (voir De Wispelaere et Pacolet 2017 pour la méthodologie). On ignore le pays récepteur de 26 % des 2.2 millions de détachements en 2016, à savoir ceux des travailleurs détachés originaires du Danemark, du Liechtenstein, de Norvège, de Suisse et du Royaume-Uni, et de tous les travailleurs détachés exerçant dans plusieurs États membres.

*Source* : De Wispelaere et Pacolet – HIVA-KU Leuven, (2017<sup>[1]</sup>).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771315>

En 2016, 45 % des 1.5 million de travailleurs détachés exerçant dans un seul autre pays européen sont employés dans le secteur de la construction<sup>4</sup>. En Belgique et en Autriche, ils représentent respectivement 27 % et 19 % des effectifs de ce secteur<sup>5</sup>. Globalement, les travailleurs détachés représenteraient plus de 1 % de l'emploi total dans six pays en 2016 : l'Allemagne et les Pays-Bas (1 %), la Suisse (2 %), l'Autriche (3 %), la Belgique (4 %) et le Luxembourg (6 %) (De Wispelaere et Pacolet – HIVA-KU Leuven, (2017<sup>[1]</sup>)). Sur les 607 000 travailleurs détachés exerçant dans plusieurs pays, 19 % travaillaient dans le secteur de la construction et 14 % dans celui du transport routier de marchandises.

**Graphique 1.5. Travailleurs détachés par pays européen émetteur et récepteur, 2016**



*Note* : Les chiffres correspondent au nombre de documents portables A1 établis en application de l'article 12 du règlement de base, et ne comprennent donc pas les travailleurs détachés dans plusieurs États membres (article 13). Les données ne couvrent pas la Norvège, ce pays ne fournissant pas de statistiques sur le nombre total de travailleurs envoyés.

*Source* : De Wispelaere et Pacolet – HIVA-KU Leuven, (2017<sup>[1]</sup>).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769263>

## Étudiants

La mobilité internationale des étudiants s'inscrit dans un contexte plus général d'internationalisation des études supérieures, et donne lieu à des mouvements migratoires d'importance. Après une décennie de croissance ininterrompue, les entrées d'étudiants en mobilité internationale diplômés de l'enseignement supérieur dans l'OCDE ont diminué de 6 % en 2016. Cette baisse résulte entièrement de la forte réduction du nombre de visas F-1 accordés par les États-Unis (-27 %) puisque les entrées continuent d'augmenter dans les pays de l'UE/AELE (+4 % en 2016) et dans la plupart des autres pays non européens (Tableau 1.5). En 2016, 1.4 million d'étudiants ont obtenu un premier titre de séjour dans un pays de l'OCDE. Les États-Unis sont restés le premier pays de destination, mais n'ont accueilli qu'un tiers des étudiants étrangers (environ 470 000) contre 42 % l'année précédente. Le Royaume-Uni en a accueilli 19 % (270 000), suivi de l'Australie (157 000) et du Japon (108 000). Le Canada en a reçu 27 % de plus qu'en 2015 (107 000) et la France, avec 71 000 nouveaux venus, a conservé sa sixième position.

**Tableau 1.5. Nombre d'entrées d'étudiants en mobilité internationale de l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE, 2008-16**

	Nombre de permis de séjour délivrés									Évolution (%)	
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/15	2016/08
	Milliers										
États-Unis	340.7	331.2	385.2	447.4	486.9	534.3	595.6	644.2	471.7	-27	+38
Royaume-Uni	249.9	304.3	294.6	288.7	250.4	264.9	261.0	245.3	270.6	+10	+8
Australie	121.4	93.8	76.3	75.0	91.3	121.1	125.4	136.8	156.6	+14	+29
Japon	58.1	66.1	63.5	49.9	57.6	70.0	82.5	99.6	108.1	+9	+86
Canada	45.9	50.3	56.3	62.1	69.6	75.3	80.7	83.5	107.1	+28	+133
France	52.1	58.2	64.6	64.2	57.8	61.0	63.0	67.7	71.2	+5	+37
Allemagne	22.2	24.2	23.5	21.2	32.3	36.9	40.4	38.8	37.3	-4	+68
Espagne	19.7	20.1	22.9	32.8	26.3	25.9	27.7	31.2	33.7	+8	+71
Corée	15.1	15.8	16.8	15.6	15.4	19.2	21.9	23.4	27.3	+17	+81
Nouvelle-Zélande	20.0	20.5	22.7	19.6	17.1	23.0	28.6	28.3	25.5	-10	+28
Pologne	4.5	5.3	7.3	3.9	6.0	16.9	22.9	29.8	21.3	-29	+376
Pays-Bas	8.9	9.9	10.5	10.7	10.7	12.5	12.3	14.9	16.0	+7	+80
Suisse	11.0	11.1	12.4	11.7	11.3	12.3	10.9	11.9	11.3	-5	+2
Suède	11.2	13.5	14.2	6.8	7.1	7.6	9.3	9.4	9.5	+1	-15
Danemark	7.4	6.1	5.8	5.8	6.2	7.0	7.4	8.2	9.2	+11	+25
Italie	25.1	24.2	17.6	24.1	18.5	16.2	15.0	14.2	8.5	-40	-66
Hongrie	7.8	4.2	4.0	3.7	3.9	5.4	5.1	5.8	7.8	+35	+1
Finlande	4.8	4.3	4.5	5.5	5.5	5.4	5.6	5.9	6.3	+8	+31
Mexique	..	..	4.6	4.8	5.1	7.4	10.7	6.8	6.0	-12	..
Belgique	6.4	6.8	5.2	5.2	5.3	5.5	5.8	5.8	5.7	-2	-10
République tchèque	1.4	1.2	1.4	1.0	1.9	2.3	2.5	5.5	5.7	+3	+298
Autriche	3.0	3.1	3.5	4.6	4.7	4.6	5.4	5.9	4.5	-23	+52
Portugal	3.5	4.0	5.3	6.3	7.9	4.0	2.8	2.7	3.4	+23	-4
Norvège	2.7	3.0	3.3	3.5	3.4	3.4	3.7	3.7	3.2	-13	+18
Chili	..	..	..	..	..	..	..	..	1.5	..	..
République slovaque	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.7	0.9	1.3	1.5	+17	+465
Slovénie	0.1	0.4	0.4	0.6	0.6	0.3	0.5	0.9	1.3	+45	+800
Lettonie	0.3	0.1	0.3	0.4	0.6	0.8	1.0	1.1	1.3	+18	+403
Estonie	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.8	1.0	0.9	-4	+179
Islande	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	+10	+149
Grèce	1.4	1.5	1.3	1.3	0.8	1.0	0.4	0.3	0.3	+6	-79
Luxembourg	..	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	-4	..
<b>Total</b>	<b>1 045</b>	<b>1 084</b>	<b>1 128</b>	<b>1 177</b>	<b>1 205</b>	<b>1 345</b>	<b>1 450</b>	<b>1 534</b>	<b>1 435</b>	<b>-6</b>	<b>+37</b>

Note : Les données portent sur les étudiants en mobilité internationale de l'enseignement supérieur, y compris ceux inscrits à des cours de langue (hors étudiants en mobilité internationale intra-UE). Elles ne couvrent pas les cours de formation professionnelle. Les données ont été révisées par rapport à l'édition précédente (notamment pour le Chili, la France, la Norvège et le Royaume-Uni).

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771334>

En 2015, plus de 3.3 millions d'étudiants en mobilité internationale étaient inscrits dans l'enseignement supérieur dans un pays de l'OCDE (Tableau 1.6). Ces données de stock ne sont pas entièrement comparables aux données de flux. D'une part, certains étudiants en mobilité internationale effectuent des séjours de courte durée ; autrement dit, ils sont enregistrés dans les données de flux mais peuvent ne pas être présents lors de l'évaluation du stock (à une date donnée). D'autre part, les données de stock comprennent les étudiants en mobilité internationale auxquels s'appliquent des dispositions relatives à la

liberté de circulation (intra-européenne, Australie–Nouvelle-Zélande), et qui ne sont donc généralement pas enregistrés dans les données de flux.

Les États-Unis sont le pays qui accueille le plus grand nombre d'étudiants en mobilité internationale, avec plus de 900 000 inscrits ; ils sont suivis du Royaume-Uni (430 000), de l'Australie (295 000), de la France (240 000), et de l'Allemagne (230 000). Les États-Unis comptent pour 27 % des étudiants en mobilité internationale inscrits dans la zone OCDE, les pays membres de l'UE pour 46 % (soit plus de 1.5 million d'étudiants). Dans l'UE28, un étudiant en mobilité internationale sur trois environ vient d'un autre pays de l'Union. Si, dans cette catégorie, le nombre d'étudiantes est légèrement supérieur à celui des étudiants dans les pays européens de l'OCDE, les seconds sont majoritaires dans les pays non européens.

Les étudiants en mobilité internationale représentent en moyenne 9 % des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur. Ce pourcentage est deux fois plus élevé en Autriche, en Nouvelle-Zélande, en Suisse et au Royaume-Uni. Au Luxembourg, il est de 46 %. Par contre, le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale dans les effectifs étudiants de nombreux pays asiatiques et d'Europe centrale et du Sud est relativement faible, ce qui est également le cas aux États-Unis. La proportion d'étudiants en mobilité internationale augmente avec le niveau d'éducation. En moyenne, dans l'OCDE, ceux-ci comptent pour 14 % des étudiants inscrits en master, et 24 % de ceux inscrits en doctorat. Plusieurs pays comptent une proportion particulièrement élevée de doctorants internationaux, un sur deux par exemple en Suisse, et plus de deux sur cinq en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, en Belgique et en France. Dans près de deux pays de l'OCDE sur cinq, plus de 25 % des doctorants sont des étudiants en mobilité internationale.

Plus de la moitié des étudiants en mobilité internationale dans la zone OCDE sont originaires d'Asie, et plus d'un sur quatre vient d'Europe. Les étudiants chinois sont de loin les plus nombreux, avec 750 000 inscrits. Leur nombre a accusé une hausse sensible l'an dernier, augmentant de 24 % entre 2014 et 2015 (Graphique 1.6). Viennent ensuite les étudiants originaires d'Inde (223 000, en hausse de 20 %) et d'Allemagne (112 000). Comme le nombre d'étudiants coréens a reculé d'un tiers au cours des deux dernières années, la Corée ne s'inscrit plus qu'au sixième rang des principaux pays d'origine des étudiants en mobilité internationale (77 500), derrière la France (85 000) et l'Arabie saoudite (78 000). Enfin, les étudiants originaires d'un pays de l'OCDE représentent 24 % des étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE, et 36 % dans les pays qui sont également membres de l'Union européenne.

**Tableau 1.6. Étudiants en mobilité internationale inscrits dans des pays de l'OCDE, 2015**

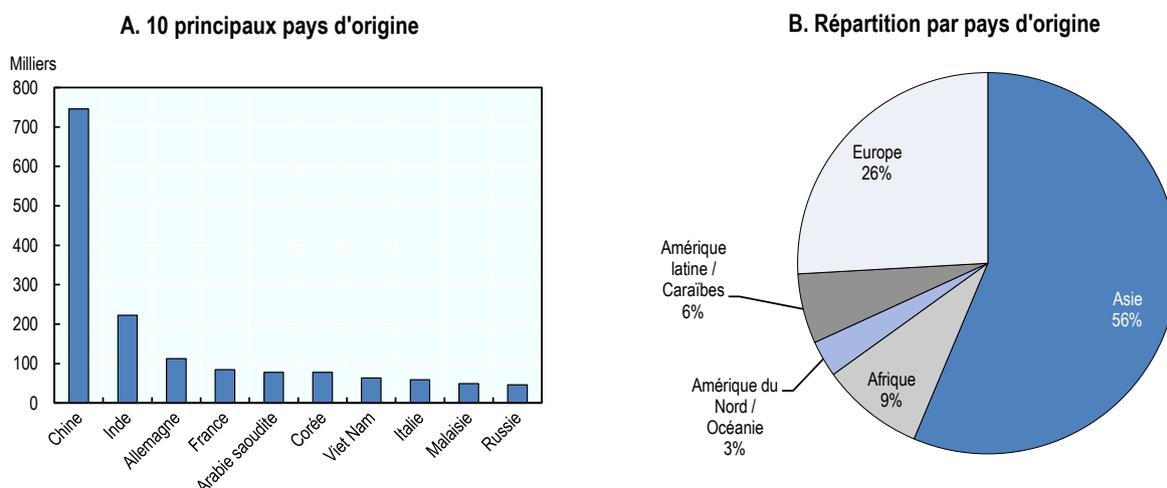
Étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur					Pourcentage d'étudiants en mobilité internationale			
Total (milliers)	Dont : originaires de pays de l'OCDE (%)	dont : originaires des pays de l'UE28 (%)	dont : femmes (%)	Variation (%) 2015/14	Par niveau d'enseignement (%)			
					Enseignement supérieur (total)	Master ou équivalent	Doctorat ou équivalent	
Australie	294	7	3	46	+ 11	15	43	34
Autriche	68	72	71	53	+ 4	16	19	27
Belgique	56	51	50	58	+ 2	11	18	42
Canada	172	19	12	45	+ 27	11	14	30
Chili	4	10	5	52	+ 18	0	1	8
République tchèque	42	65	63	53	+ 1	11	12	15
Danemark	32	74	67	53	+ 8	10	18	32
Estonie	3	64	57	44	+ 28	5	7	11
Finlande	23	23	18	44	+ 2	8	12	20
France	239	21	17	52	+ 2	10	13	40
Allemagne	229	32	27	49	+ 9	8	13	9
Grèce	28	..	..	..	- 3	..	..	..
Hongrie	22	55	47	50	- 6	7	14	7
Islande	2	79	61	63	+ 21	8	9	32
Irlande	16	42	26	50	+ 11	7	13	25
Israël	10	..	..	..	- 3	..	4	6
Italie	90	17	22	59	+ 3	5	5	..
Japon	132	5	2	47	- 1	3	7	18
Corée	55	8	1	54	+ 4	2	6	9
Lettonie	5	51	43	44	+ 17	6	13	9
Luxembourg	3	78	78	51	+ 6	46	71	87
Mexique	10	..	..	..	+ 25	0	1	3
Pays-Bas	86	53	54	54	+ 22	11	15	36
Nouvelle-Zélande	57	15	4	43	+ 17	21	24	46
Norvège	10	40	35	51	+ 3	4	7	21
Pologne	44	23	15	52	+ 27	3	3	2
Portugal	17	20	17	51	+ 13	5	6	21
République slovaque	11	82	75	58	- 2	6	8	9
Slovénie	2	15	45	57	- 5	3	4	9
Espagne	75	42	36	52	+ 56	3	7	..
Suède	27	39	34	47	+ 5	6	10	34
Suisse	51	71	67	50	+ 2	17	28	54
Turquie	72	5	6	31	+ 50	1	4	6
Royaume-Uni	431	33	28	52	+ 0	18	37	43
États-Unis	907	15	6	44	+ 8	5	9	38
<b>Pays de l'OCDE membres de l'UE</b>	<b>1 522</b>	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>51</b>	<b>+ 6</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>22</b>
<b>Total OCDE</b>	<b>3 324</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>48</b>	<b>+ 8</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>26</b>
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>..</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	<b>50</b>	<b>..</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>24</b>

*Note* : Les données portent sur les années 2014-15. Celles de la République tchèque, Israël, l'Italie, la Corée, la République slovaque et la Turquie concernent les étudiants étrangers et non les étudiants en mobilité internationale. Les données pour le Canada, l'Islande et le Mexique se rapportent à 2013, et non à 2014, la variation à la période 2012-13.

*Source* : OCDE, base de données de *Regards sur l'éducation*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771353>

**Graphique 1.6. Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE par pays d'origine, 2015**



Note : l'Asie comprend l'Asie de l'Ouest.

Source : OCDE, base de données de *Regards sur l'éducation*.

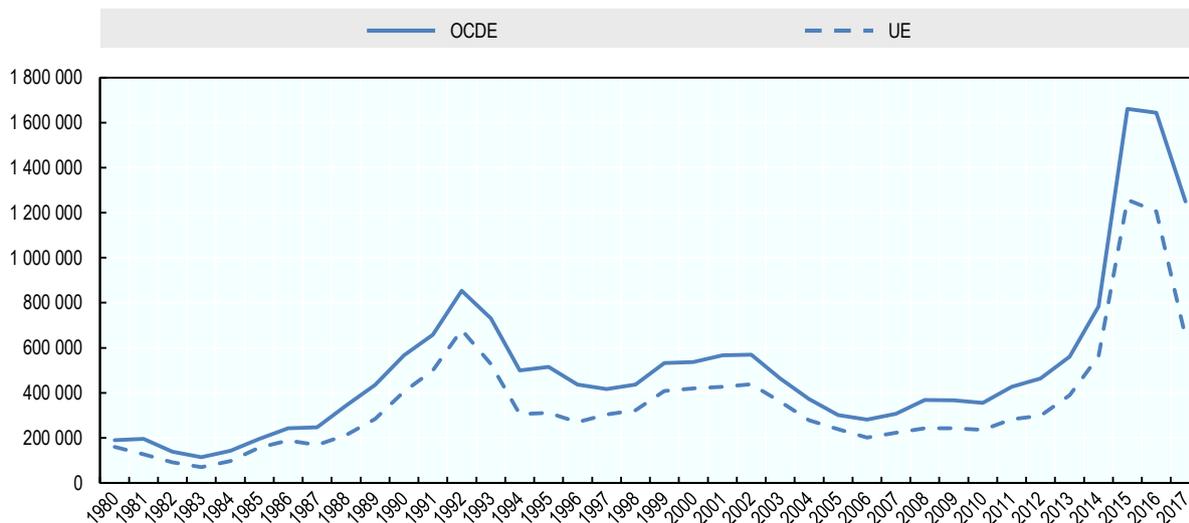
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769282>

### ***Demandeurs d'asile***

Après le nombre record de demandes d'asile enregistré dans les pays de l'OCDE en 2016 (1.64 million), une baisse sensible est intervenue en 2017 (1.23 million) (Graphique 1.8.). Une divergence est observable entre les pays de l'UE, où le nombre de demandes a reflué de 46 % (de 1.2 million en 2016 à 650 000 en 2017), et les pays non européens de l'OCDE, où il a progressé de 37 % (de 435 000 en 2016 à 601 000 en 2017). Le chiffre enregistré en 2017 demeure néanmoins supérieur au pic relevé au début des années 90 dans le contexte de la guerre en Yougoslavie.

L'évolution observée dans les pays de l'UE, et à vrai dire dans l'ensemble de l'OCDE, tient pour l'essentiel au recul prononcé du nombre de demandes déposées en Allemagne, après le chiffre très élevé comptabilisé en 2016, qui s'expliquait en partie par l'enregistrement tardif d'entrées intervenues en 2015.

Les statistiques relatives aux demandeurs d'asile ne rendent pas non plus correctement compte de la situation en Turquie. Au cours de l'année 2017, le nombre de ressortissants syriens bénéficiant d'une protection temporaire dans ce pays a augmenté de plus de 550 000 personnes (de 2.8 millions en janvier à 3.4 millions en décembre). Presque tous ont bénéficié d'un statut de protection temporaire sans avoir à déposer de demande d'asile. La Turquie est depuis sept ans le premier pays de destination des réfugiés dans la zone OCDE.

**Graphique 1.7. Nouvelles demandes d’asile depuis 1980 dans l’OCDE et l’Union européenne**

Note : Les données relatives à 2017 sont préliminaires.

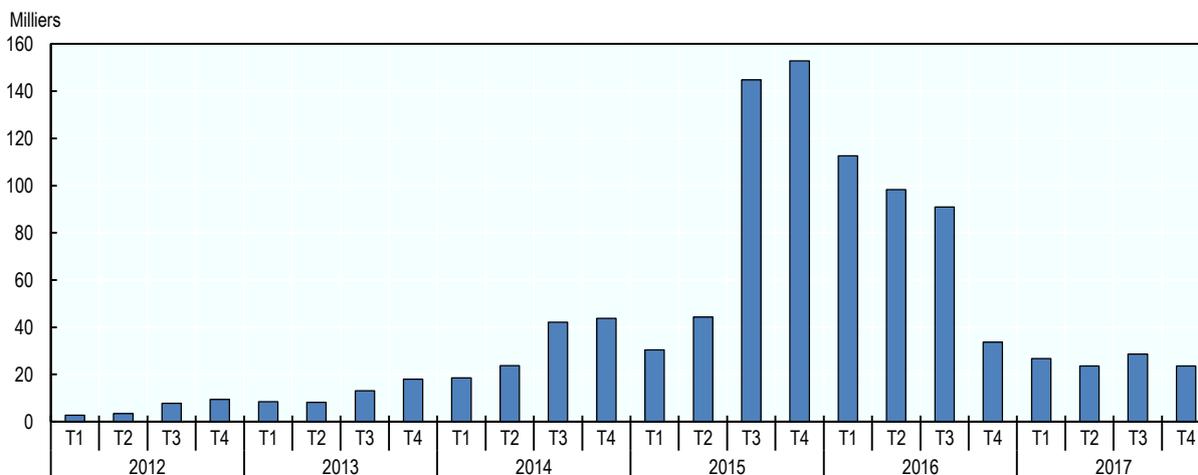
Source : HCR, Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769301>

Environ 25 % des demandeurs d’asile ayant déposé une première demande dans les pays de l’OCDE en 2017 sont originaires de trois pays : l’Afghanistan, la Syrie et l’Iraq. Ces trois principaux pays d’origine sont les mêmes depuis 2015, si ce n’est que l’Afghanistan devance désormais légèrement la Syrie. Le nombre de demandes de ressortissants syriens dans les pays de l’OCDE s’est en effet stabilisé depuis le dernier trimestre de 2016 ; en 2017, il est resté nettement inférieur (environ 25 000 par trimestre) au niveau enregistré entre la mi-2015 et le troisième trimestre de 2016 (Graphique 1.8). Au total, le nombre de demandeurs d’asile syriens dans les pays de l’OCDE a chuté de 70 % entre 2016 et 2017. Malgré la baisse sensible du nombre de demandes en provenance d’Afghanistan (110 000 en 2017 contre 215 000 en 2016 et 250 000 en 2015), ce pays est le premier pays d’origine des demandeurs d’asile, comme il l’était en 2011 et 2012.

En 2017, les premières demandes d’asile enregistrées dans la zone OCDE émanaient principalement d’Afghans (9%), de Syriens (8%) et d’Irakiens (7%). (Graphique 1.9). Comme c’est le cas depuis plusieurs années, le Nigéria et le Pakistan figurent aussi en bonne place sur la liste des principaux pays d’origine, même si les chiffres absolus sont inférieurs à ceux de 2016 (-9 % pour le Nigéria, -33 % pour le Pakistan). En revanche, le nombre de demandeurs originaires de trois pays latino-américains, le Venezuela, El Salvador et le Guatemala, a sensiblement augmenté en 2017, prolongeant une tendance récemment amorcée. Dans l’ensemble, 120 000 ressortissants de ces trois pays environ ont demandé l’asile en 2017, essentiellement aux États-Unis, soit 40 % de plus qu’en 2016 (et cinq fois plus qu’en 2014). Les pays d’origine et les profils des demandeurs d’asile demeurent très variés, beaucoup plus qu’auparavant.

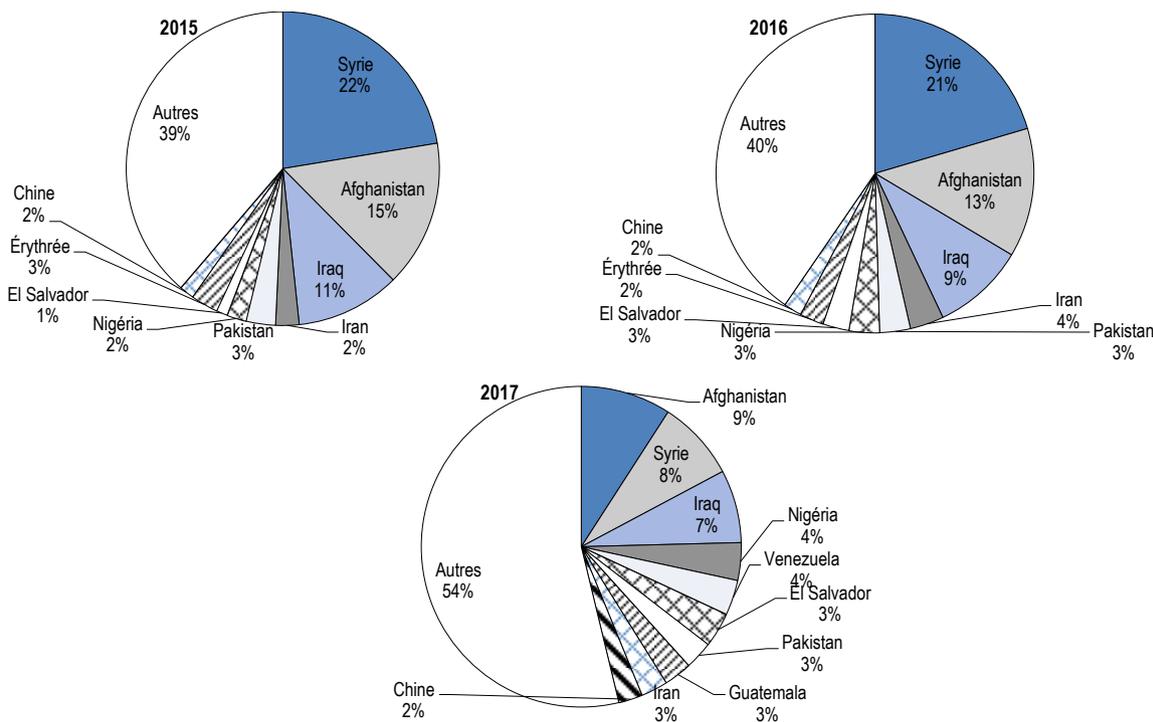
**Graphique 1.8. Nouvelles demandes d’asile déposées par des ressortissants syriens dans les pays de l’OCDE, T1 2012 - T4 2017**



Note : Données préliminaires pour 2017.  
Source : HCR, Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769320>

**Graphique 1.9. Répartition des nouveaux demandeurs d’asile dans les pays de l’OCDE par pays d’origine, 2015-17**



Note : Les données relatives à 2017 sont préliminaires.  
Source : HCR, Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769339>

En 2017, les États-Unis sont le pays de l'OCDE qui a reçu le plus grand nombre de demandes d'asile (330 000, contre 262 000 l'année précédente) (Tableau 1.7). Trois pays sont à l'origine de 40 % d'entre elles environ : El Salvador (16 %), le Venezuela (14 %) et le Guatemala (12 %). Par rapport à 2016, le nombre de demandes de la plupart des principaux pays d'origine a substantiellement augmenté : celles du Venezuela et d'El Salvador ont respectivement progressé de 60 % et de 40 %. Par contre, celles provenant du Mexique et de Chine, qui étaient les deuxième et quatrième principaux pays d'origine des demandeurs d'asile aux États-Unis en 2016, ont respectivement diminué de 10 % et de 15 %.

Le deuxième pays de destination des demandeurs d'asile dans l'OCDE en 2017 a été l'Allemagne, qui avait occupé la première place pendant plusieurs années. Le pays a reçu 198 000 demandes, chiffre en recul de 73 % par rapport au record observé en 2016 (722 000). En 2017, les principaux pays de destination après les États-Unis et l'Allemagne étaient l'Italie (127 000 demandes), la Turquie (124 000) et la France (91 000). Les pays où le nombre de demandes a le plus sensiblement augmenté par rapport à 2016 sont le Canada, où il a doublé, le Japon (+76 %), le Mexique (+66 %), l'Espagne (+62 %) et la Turquie (+59 %). À l'inverse, il a considérablement diminué dans plusieurs pays de l'UE qui ont enregistré un nombre important d'entrées ces dernières années ; outre l'Allemagne, le nombre de demandes a fortement reculé en Hongrie (-89 %), en Pologne (-69 %), au Danemark (-48 %), en Autriche (-44 %) et en Suisse (-35 %).

Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, la répartition des demandeurs d'asile par principaux pays d'origine correspond dans les grandes lignes à celle de l'ensemble de l'OCDE. En Allemagne, par exemple, les principaux pays d'origine des nouveaux demandeurs d'asile n'ont pas changé par rapport à 2016 : 45 % des demandes proviennent de Syrie, d'Afghanistan et d'Iraq. Certains pays se démarquent toutefois, car la majeure partie des demandeurs sont originaires d'autres pays. En Italie, par exemple, la plupart des demandes émanent de pays d'Afrique subsaharienne, comme le Nigéria, la Gambie ou la Côte d'Ivoire, mais aussi du Pakistan et du Bangladesh. En France, les demandeurs d'asile albanais ont été plus nombreux que les Afghans, et les Haïtiens plus nombreux que les Syriens. Au Royaume-Uni, 20 % des demandes proviennent du Pakistan, du Bangladesh ou d'Inde. Par ailleurs, les pays non européens reçoivent relativement peu de demandeurs d'asile du Moyen-Orient, comme mentionné plus haut pour les États-Unis. Au Canada, Haïti et le Nigéria comptent parmi les principaux pays d'origine, alors que c'est la Malaisie qui arrive en tête en Australie. Lorsque l'on rapporte les flux d'entrée de demandeurs d'asile à la population du pays d'accueil, les pays de l'OCDE ont enregistré 970 demandes par million d'habitants en 2017, ratio proche de celui observé aux États-Unis. Parmi les pays de l'OCDE qui comptent au moins un million d'habitants, la Grèce est le premier pays d'accueil, avec un ratio de plus de 5 000 demandeurs par million d'habitants ; elle est suivie de l'Autriche (2 500 par million), de l'Allemagne (2 400), de la Suède (2 200) et de l'Italie (2 100). Le Royaume-Uni, lui, n'a reçu que 500 demandes par million d'habitants en 2017, le Japon et le Mexique moins de 200.

Tableau 1.7. Nouvelles demandes d'asile par pays de dépôt, 2013-17

	2013-15 Moyenne annuelle	2016	2017	2016-17 Variation absolue	Variation en % 2017/16	Demandeurs d'asile pour un million d'habitants (2017)	Trois principaux pays d'origine des demandeurs d'asile (2017)
Australie	11 030	27 200	35 170	+7 970	+29	1 438	Malaisie, Iran, Chine
Autriche	42 940	39 880	22 160	- 17 720	-44	2 537	Syrie, Afghanistan, Iraq
Belgique	21 690	14 250	14 040	- 210	-1	1 228	Syrie, Afghanistan, Cisjordanie et bande de Gaza
Canada	13 300	23 830	50 470	+26 640	+112	1 378	Haïti, Nigéria, États-Unis
Chili	390	2 300	..	..	..	..	..
Rép. tchèque	890	1 210	1 130	- 80	-7	106	Ukraine, Azerbaïdjan, Géorgie
Danemark	14 530	6 050	3 130	- 2 920	-48	546	Syrie, Maroc, Érythée
Estonie	160	150	190	+ 40	+27	145	Russie, Ukraine, Géorgie
Finlande	12 940	5 280	4 330	- 950	-18	784	Iraq, Syrie, Érythée
France	64 590	76 790	91 070	+14 280	+19	1 402	Albanie, Afghanistan, Haïti
Allemagne	241 520	722 270	198 260	- 524 010	-73	2 414	Syrie, Iraq, Afghanistan
Grèce	9 680	49 880	57 020	+7 140	+14	5 109	Syrie, Pakistan, Iraq
Hongrie	78 120	28 220	3 100	- 25 120	-89	319	Afghanistan, Iraq, Syrie
Islande	230	1 110	1 070	- 40	-4	3 194	Géorgie, Albanie, Iraq
Irlande	1 890	2 310	2 920	+ 610	+26	613	Iraq, Pakistan, Iran
Israël	2 730	14 840	..	..	..	..	..
Italie	57 540	121 190	126 550	+5 360	+4	2 132	Nigéria, Bangladesh, Pakistan
Japon	5 280	10 900	19 250	+8 350	+77	151	Philippines, Viet Nam, Sri Lanka
Corée	3 390	7 540	9 940	+ 540	+7	158	Chine, Kazakhstan, Égypte
Lettonie	290	350	350	+0	0	180	Syrie, Viet Nam, Érythée
Luxembourg	1 420	2 060	2 330	+ 270	+13	3 993	Syrie, Serbie (et Kosovo), Maroc
Mexique	2 290	8 800	14 600	+5 800	+66	113	Honduras, Venezuela, El Salvador
Pays-Bas	26 440	19 290	16 090	- 3 200	-17	944	Syrie, Érythée, Maroc
N <sup>elle</sup> -Zélande	310	520	560	+ 40	+8	119	Chine, Inde, Sri Lanka
Norvège	18 250	3 250	3 350	+ 100	+3	631	Syrie, Érythée, Turquie
Pologne	9 960	9 790	3 000	- 6 790	-69	79	Russie, Ukraine, Tadjikistan
Portugal	610	710	1 010	+ 300	+42	98	Rép. dém. Congo, Angola, Ukraine
Rép. slovaque	260	100	160	+ 60	+60	29	Afghanistan, Viet Nam, Syrie
Slovénie	290	1 270	1 440	+ 170	+13	692	Afghanistan, Algérie, Pakistan
Espagne	7 920	15 570	25 270	+9 700	+62	545	Venezuela, Syrie, Ukraine
Suède	95 270	22 330	22 190	- 140	-1	2 239	Syrie, Érythée, Iraq
Suisse	26 560	25 820	16 610	- 9 210	-36	1 960	Érythée, Syrie, Afghanistan
Turquie	88 740	77 850	123 920	+46 070	+59	1 535	Afghanistan, Iraq, Iran
Royaume-Uni	34 060	39 240	33 320	- 5 920	-15	503	Iraq, Pakistan, Iran
États-Unis	134 590	261 970	329 800	+68 630	+26	1 016	El Salvador, Venezuela, Guatemala
<b>Total OCDE</b>	<b>1 030 100</b>	<b>1 644 120</b>	<b>1 233 800</b>	<b>- 411 380</b>	<b>-25</b>	<b>955</b>	<b>Afghanistan, Syrie, Iraq</b>
<i>Quelques pays non-OCDE</i>							
Bulgarie	12 640	18 910	3 470	- 15 440	-82	490	Afghanistan, Iraq, Syrie
Roumanie	1 440	1 190	4 700	+3 510	+295	239	Iraq, Syrie, Afghanistan
Malte	1 730	1 740	1 620	- 120	-7	3 760	Syrie, Libye, Somalie
Lituanie	320	430	550	+ 120	+28	190	Syrie, Russie, Tadjikistan

Note : Les chiffres pour 2017 sont préliminaires. Les chiffres pour les États-Unis font référence aux demandes d'asile déposées auprès du ministère de la Sécurité intérieure (*affirmative claims* – nombre de dossiers) et aux demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (*defensive claims* – nombre de personnes). « .. » = « non disponible ».

Source : HCR ; Eurostat ; Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771372>

L'ampleur des flux de demandeurs d'asile en 2015, 2016 et, dans une moindre mesure, 2017, s'est traduite par un retard considérable dans le traitement des demandes dans les pays de l'UE. En décembre 2017, encore plus de 900 000 demandeurs attendaient une décision dans l'Union européenne. Les taux élevés d'obtention du statut de réfugié des Syriens, le plus grand groupe de demandeurs en 2015 et en 2016, a entraîné une hausse de 70 % du nombre de migrants permanents pour raisons humanitaires en 2016 par rapport à l'année précédente ; 930 000 cas ont été recensés dans les 23 pays de l'OCDE pour lesquels des données comparables sont disponibles (Tableau 1.8). Ce chiffre représente le triple de la moyenne enregistrée au cours de la période 2008-2014. Les pays de l'UE ont absorbé les trois quarts de ces entrées (690 000), l'Allemagne à elle seule près de la moitié (430 000). Les États-Unis ont reçu environ 17 % des nouveaux migrants humanitaires arrivés dans l'OCDE, suivis de la Suède (8 %) et du Canada (6 %).

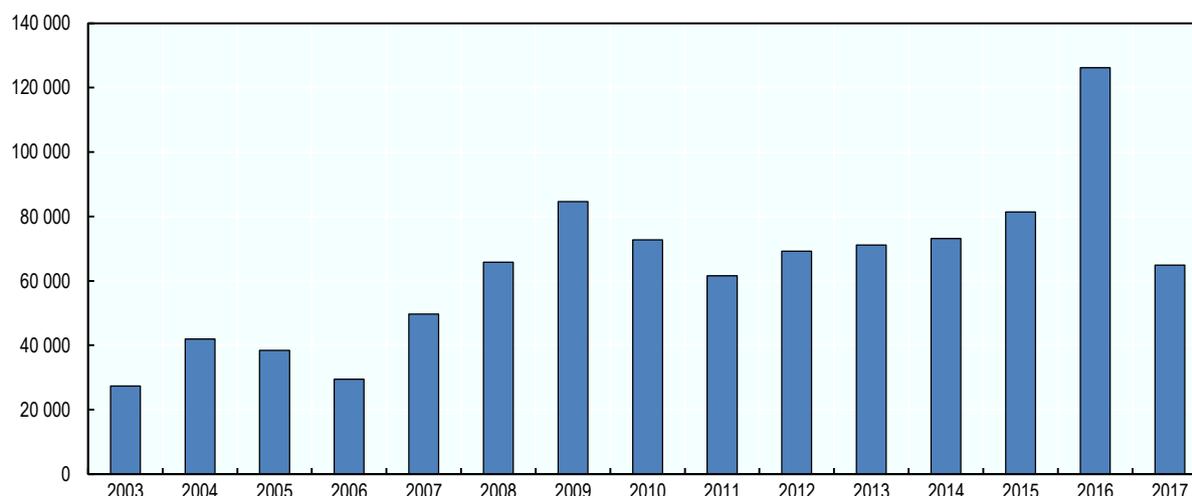
**Tableau 1.8. Nombre d'entrées permanentes pour raisons humanitaires, 2009-17**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2017/16 (%)
Australie	14 854	14 553	13 976	13 759	20 019	13 768	13 756	17 555	..
Autriche	4 982	4 749	5 757	4 099	4 920	7 563	15 803	30 570	-1
Belgique	2 905	3 510	5 075	5 555	6 313	8 045	10 798	15 828	-16
Canada	22 861	24 699	27 880	23 098	24 139	24 068	32 111	58 914	..
Danemark	1 376	2 124	2 249	2 583	3 889	6 104	10 849	7 493	-67
Finlande	3 011	3 168	2 226	2 836	3 038	2 877	3 527	9 719	-51
France	12 732	12 083	11 606	12 232	12 107	14 104	16 551	23 174	+16
Allemagne	11 107	11 828	11 036	18 399	31 286	42 393	143 246	434 329	-40
Irlande	366	153	132	112	182	224	334	646	+44
Italie	9 573	4 303	7 155	22 030	14 395	20 580	29 615	35 405	-10
Japon	531	429	287	130	175	144	125	143	..
Corée	74	47	38	60	36	633	234	320	..
Luxembourg	..	..	..	100	164	235	253	738	+47
Mexique	..	222	262	389	198	348	615	1 760	..
Pays-Bas	9 590	10 010	10 690	5 268	9 970	19 429	41 216	17 086	-62
Nouvelle-Zélande	3 109	2 807	2 741	3 032	3 385	3 551	3 784	4 023	..
Norvège	6 189	5 328	5 389	5 721	6 725	6 287	8 916	15 581	-63
Portugal	52	57	65	100	135	110	195	320	+56
Espagne	341	595	967	520	528	1 583	1 020	6 855	-37
Suède	11 119	12 073	12 651	17 355	28 904	35 642	36 645	71 571	-60
Suisse	5 370	6 655	5 755	4 212	5 061	6 355	7 051	6 517	+11
Royaume-Uni	3 110	4 931	13 003	11 434	21 274	17 801	18 895	13 071	-14
États-Unis	177 368	136 291	168 460	150 614	119 630	134 242	151 995	157 425	..
<b>Tous pays</b>	<b>300 620</b>	<b>260 615</b>	<b>307 400</b>	<b>303 638</b>	<b>316 473</b>	<b>366 086</b>	<b>547 534</b>	<b>929 043</b>	..
<b>Tous pays européens</b>	<b>81 823</b>	<b>81 567</b>	<b>93 756</b>	<b>112 556</b>	<b>148 891</b>	<b>189 332</b>	<b>344 914</b>	<b>688 903</b>	<b>-36</b>

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771391>

**Graphique 1.10. Réfugiés admis sous les programmes de réinstallation dans les pays de l'OCDE, 2003-17**



Source : HCR.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769358>

Outre la filière de l'asile, de nombreux réfugiés ont été réinstallés dans les pays de l'OCDE (Graphique 1.10). Suite à l'augmentation des contingents prévus à cet effet dans de nombreux pays de l'OCDE durant la crise humanitaire de 2014-15, le nombre de réinstallations a enregistré une hausse sensible, passant de 81 000 en 2015 à 126 000 en 2016 (y compris celles effectuées avec l'assistance du HCR). Les États-Unis ont été le premier pays de destination, suivis du Canada, de l'Australie et des pays nordiques, qui ont aussi accordé un nombre substantiel de places chaque année. En 2017, le nombre de réfugiés réinstallés a été réduit à 65 000.

## Composition de la population migrante, par sexe et par origine

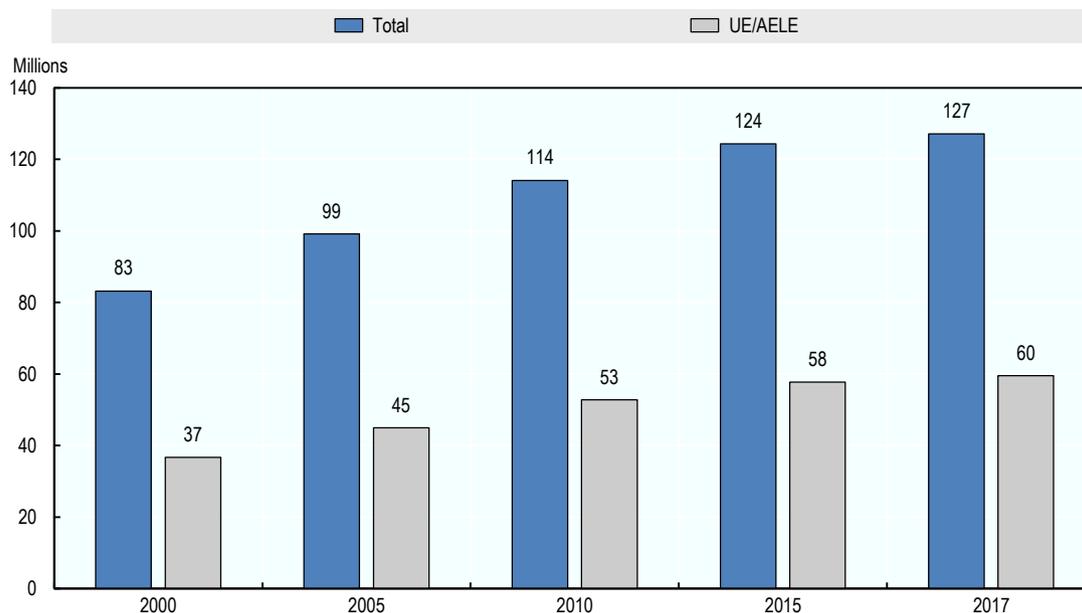
### *Population née à l'étranger: combien de personnes dans l'OCDE ?*

Dans les pays de l'OCDE, la population née à l'étranger a atteint 127 millions de personnes en 2017, en hausse de 3 % par rapport à 2016 (Graphique 1.11). Après une décélération entre 2010 et 2014, son taux de croissance moyen est revenu au niveau observé au cours de la première décennie des années 2000, à savoir une augmentation annuelle de 3 millions de personnes environ. Une proportion croissante de ces 127 millions de personnes nées à l'étranger vit dans un pays de l'UE/AELE (48 %), et 34 % aux États-Unis. Entre 2000 et 2017, la progression de cette population a représenté près des trois quarts de la croissance démographique des pays de l'UE/AELE, et plus d'un tiers de celle des États-Unis.

Les personnes nées à l'étranger représentaient en moyenne 13 % de la population des pays de l'OCDE en 2017, contre 9,5 % en 2000 (Graphique 1.12). Comme les années précédentes, les plus fortes proportions sont observées au Luxembourg (46 % de la population), en Suisse (29 %), en Australie (28 %) et en Nouvelle-Zélande (23 %). La population immigrée a augmenté dans l'ensemble de l'OCDE, sauf en Grèce et dans plusieurs pays où elle est vieillissante (Estonie, Israël, Lettonie, et Pologne), suite aux restrictions imposées aux entrées par la route des Balkans en 2016. Les plus fortes

hausse de la population immigrée ont été enregistrées dans quelques pays de l'UE/AELE (+19 points de pourcentage au Danemark ; +11 en Allemagne et en Islande ; +6 en Finlande et en Suède) et au Japon (+6 points).

**Graphique 1.11. Nombre de personnes nées à l'étranger dans la zone OCDE, 2000-17**

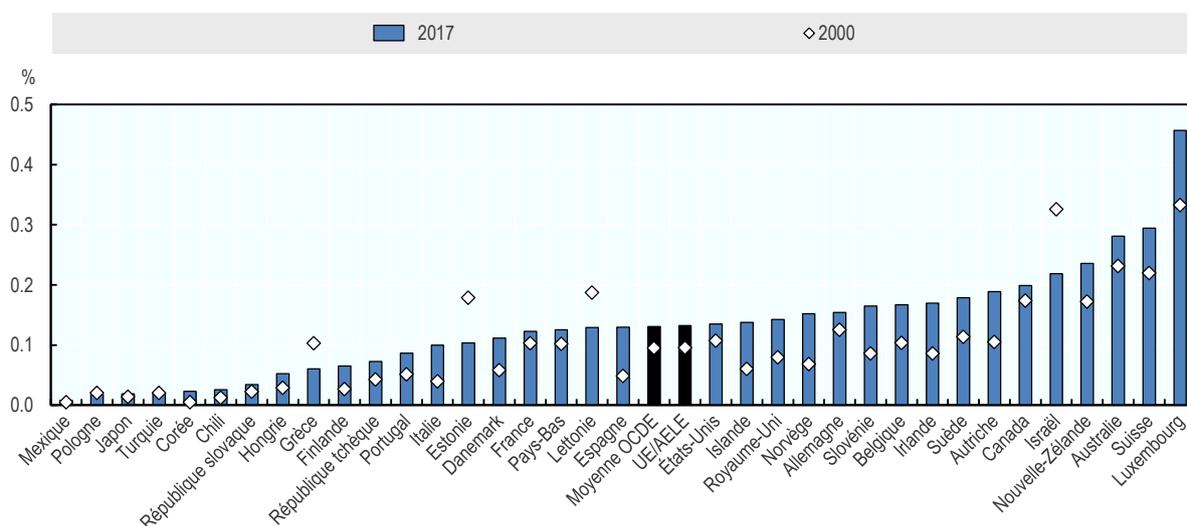


*Note* : Les données de 2017 sont des estimations pour le Canada, le Chili, la République tchèque, la France, l'Irlande, Israël, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Portugal, la Slovénie et la Turquie. Les chiffres pour les États-Unis comprennent un pourcentage indéterminé de migrants en situation irrégulière.

*Source* : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales ; Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769377>

**Graphique 1.12. Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2000 et 2017**



*Note* : Les données font référence à l'année 2000 ou l'année la plus proche et à 2017 ou l'année la plus proche. Les moyennes OCDE et UE/AELE sont des moyennes simples des taux présentés. Japon et Corée : les données font référence à la population étrangère au lieu de la population née à l'étranger.

*Source* : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769396>

### *Pays d'origine des nouveaux migrants vers l'OCDE*

L'examen des migrations à caractère permanent ou temporaire présenté dans les sections précédentes repose sur des définitions standardisées dont le but est de rendre comparables l'ampleur et la composition des mouvements migratoires entre les pays. Ces données ne sont pas encore disponibles par pays ou région d'origine, sauf pour un petit nombre de pays. L'examen des données de registres de population et d'autres sources *ad hoc* permettent de définir l'origine des migrants récents. Ces chiffres doivent être traités avec prudence, car ils peuvent recouvrir des groupes hétérogènes de migrants permanents et temporaires dans les différents pays d'accueil, mais ils donnent une idée de l'importance et de la constitution des flux selon le pays d'origine.

En 2016, les cinq premiers pays d'origine des nouveaux migrants vers les pays de l'OCDE ont été la Chine, la Roumanie, la Syrie, l'Inde, et la Pologne (Tableau 1.9). La Chine occupe le premier rang depuis 2008 ; la Roumanie s'est inscrite en deuxième position.

Après avoir triplé entre 2014 et 2015, le nombre d'entrées de ressortissants syriens dans l'OCDE a reflué de 20 % en 2016. Malgré cette baisse, les Syriens représentent encore près de 5 % des entrées enregistrées dans les pays de l'OCDE. Ces chiffres ne couvrent pas la Turquie, de sorte que le nombre d'immigrés syriens arrivés dans la zone OCDE ces dernières années est en réalité plus élevé.

La Pologne a reculé au cinquième rang suite à une baisse substantielle de l'émigration en 2016 (-15 %). Les flux migratoires de la Pologne vers le Royaume-Uni ont diminué de 27 % entre 2015 et 2016, ceux à destination de l'Allemagne de 16 %. C'est l'Inde qui occupe désormais le quatrième rang, malgré une augmentation de moins de 1 % du

nombre de nouveaux migrants à destination de l'OCDE. Elle a compté pour 3.8 % des flux migratoires à destination des pays de l'OCDE en 2016, alors que ceux en provenance de Pologne en ont représenté 3.7 %.

Le Mexique est passé au sixième rang, avec une progression de 6.6 % des migrations à destination des autres pays de l'OCDE en 2016, dont une augmentation de 10 % des flux à destination des États-Unis. L'envolée de ses flux migratoires à destination de l'OCDE (près de 22 %) a catapulté le Viet Nam au septième rang. Se sont notamment intensifiés les flux vers les États-Unis (34 %), la Corée (33 %), le Japon (18 %) et l'Allemagne (14 %). Cet accroissement fait suite à une hausse de 20 % des migrations vietnamiennes vers l'OCDE en 2015. Le Mexique et le Viet Nam ont représenté, respectivement, 2.7 % et 2.6 %, des flux migratoires à destination de l'OCDE.

**Tableau 1.9. Immigration vers les pays de l'OCDE - Les 50 premiers pays d'origine, 2006-16**

	Moyenne 2006-2015 (milliers)	2015 (milliers)	2016 (milliers)	% des entrées dans l'OCDE en 2016	Variation en % 2015-2016	Variation au classement par rapport à 2015	Variation au classement par rapport à 2006-15
Chine	517	541	538	7.6	-1	0	0
Roumanie	336	421	419	5.9	-1	1	0
Syrie	68	429	343	4.9	-20	-1	18
Inde	241	268	271	3.8	+1	1	0
Pologne	282	309	263	3.7	-15	-1	-2
Mexique	171	181	193	2.7	+7	1	-1
Viet Nam	100	152	185	2.6	+22	2	4
Italie	99	170	172	2.4	+1	0	4
Philippines	165	181	167	2.4	-8	-3	-3
États-Unis	133	139	137	1.9	-1	0	-3
Royaume-Uni	129	123	130	1.8	+6	2	-3
Ukraine	85	111	128	1.8	+15	4	3
France	95	115	125	1.8	+9	2	0
Afghanistan	36	139	125	1.8	-10	-3	27
Bulgarie	89	127	125	1.8	-2	-3	-1
Iraq	49	121	110	1.6	-9	-3	14
Allemagne	124	109	109	1.5	-1	-1	-9
Pakistan	84	99	95	1.3	-4	-1	-3
Maroc	112	84	89	1.3	+7	3	-10
Russie	75	81	88	1.2	+8	3	-3
Espagne	58	95	88	1.2	-7	-2	4
Hongrie	65	99	85	1.2	-15	-4	-1
Colombie	69	59	81	1.2	+37	10	-4
Cuba	54	67	80	1.1	+19	3	5
Brésil	81	68	80	1.1	+18	1	-9
Croatie	29	77	76	1.1	+0	-2	25
République dominicaine	59	62	75	1.1	+20	4	-3
Corée	73	65	72	1.0	+10	0	-10
Thaïlande	57	64	67	1.0	+6	1	-2
Turquie	60	54	65	0.9	+20	5	-8
Portugal	58	64	65	0.9	+1	-2	-5
Iran	43	59	60	0.9	+3	2	2
Venezuela	25	34	59	0.8	+74	18	22
Nigéria	43	53	58	0.8	+10	3	-1
Haïti	31	30	52	0.7	+77	21	14
Pérou	60	47	51	0.7	+9	3	-13
Bangladesh	45	51	51	0.7	+0	1	-5
Népal	29	47	48	0.7	+3	2	14
Grèce	32	53	47	0.7	-12	-3	8
Érythrée	16	46	44	0.6	-5	1	36
Serbie	37	60	44	0.6	-28	-9	-2

Pays-Bas	38	44	42	0.6	-5	1	-4
Algérie	41	45	39	0.5	-14	-1	-6
Bosnie-Herzégovine	27	37	38	0.5	+1	3	10
Égypte	33	39	38	0.5	-2	1	0
Indonésie	30	35	38	0.5	+8	4	4
Albanie	55	91	37	0.5	-59	-26	-19
Australie	35	39	37	0.5	-5	-3	-6
Canada	42	42	36	0.5	-15	-5	-13
Japon	35	37	35	0.5	-5	-1	-9
OCDE	1 800	2 039	1 965	27.8	-4		
Non-OCDE	3 948	5 002	5 092	72.2	+2		
UE28	1 645	2 055	1 966	27.9	-4		
<b>Total</b>	<b>5 748</b>	<b>7 041</b>	<b>7 057</b>	<b>100.0</b>	<b>+0</b>		

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771410>

L'émigration des Philippines vers l'OCDE a diminué de 8 % en 2016. Les entrées de ressortissants philippins ont diminué aux États-Unis (-6 %) et au Canada (-18 %) mais augmenté de 9 % au Japon. L'émigration depuis l'Italie vers les autres pays de l'OCDE est restée stable en 2016, après une hausse de 11 % en 2015. L'émigration italienne vers l'Espagne a progressé de 17 %, mais baissé de 8 % vers l'Allemagne. L'Italie et les Philippines comptent chacun pour 2.4 % des flux migratoires. Après deux années consécutives de recul, les États-Unis se placent en dixième position, et contribuent pour un peu moins de 2 % au nombre total de migrants dans la zone OCDE.

En dehors des dix premiers pays d'origine, des modifications notables des tendances à long terme sont intervenues dans plusieurs autres pays en 2016. Les flux de l'Ukraine vers l'OCDE ont progressé de 15 % en 2016, ce qui tient essentiellement à une augmentation de 41 % des migrations vers la Pologne. Les migrations haïtiennes vers l'OCDE ont accusé une hausse de 77 %, avec une hausse de 39 % vers les États-Unis et de 262 % vers le Chili (de 6 000 à 23 000 personnes). La Turquie a enregistré une augmentation de 19 % de l'émigration vers d'autres pays de l'OCDE, les flux à destination de l'Allemagne ayant progressé de 21 %. Les flux de la Colombie vers l'OCDE ont crû de 37 %, notamment à destination de l'Espagne (+144 %, soit 22 800 personnes) et du Chili (+38 %, soit 27 000 personnes).

Outre les pays membres de l'UE susmentionnés, la Croatie, la Grèce et la Bulgarie ont vu l'émigration reculer en 2016. L'émigration depuis la Croatie a fléchi de 3 % mais reste à un niveau record. L'émigration grecque a chuté de 9 %, revenant au niveau de 2014. L'émigration des ressortissants bulgares a diminué de 3 % par rapport au niveau record atteint en 2015.

Plusieurs États membres de l'UE ont en revanche enregistré un accroissement des sorties en 2016. L'émigration depuis la France a augmenté de 9 %, les flux à destination du Royaume-Uni ayant augmenté de 67 % entre 2015 et 2016. L'émigration depuis le Royaume-Uni a accusé une hausse de 4 %, avec une progression des flux vers la France (+19 %) et l'Espagne (+23 %). Les flux en provenance d'Irlande ont augmenté de 29 %, avec une poussée de 120 % des migrations vers le Royaume-Uni. Après un recul en 2015, l'émigration depuis l'Espagne et le Portugal a légèrement crû en 2016.

**Encadré 1.1. Évolution de la mobilité intracommunautaire depuis 2004**

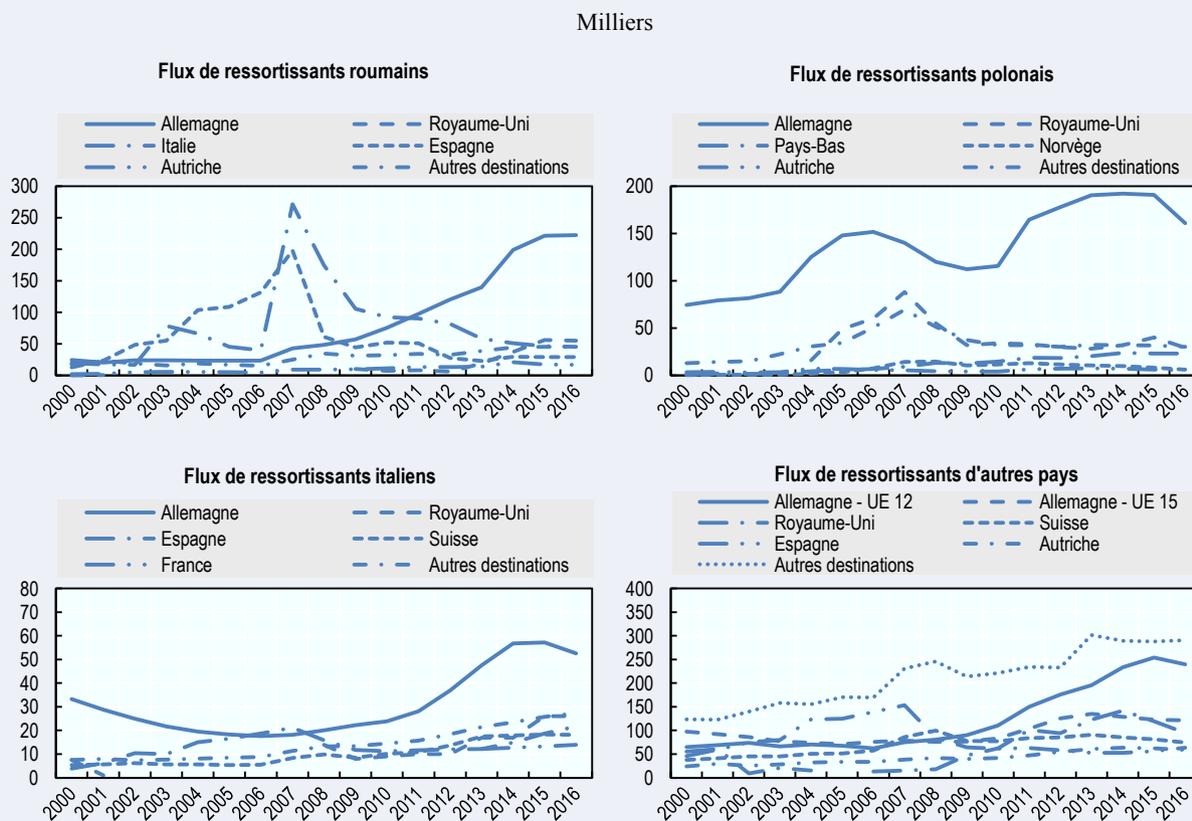
Depuis l'élargissement de l'UE amorcé en 2004, les flux migratoires de ressortissants européens sur le territoire de l'Union ont quasiment doublé pour atteindre 1.8 million en 2016. Au cours de cette période, les principaux pays d'origine sont restés la Roumanie et la Pologne, bien que leur part des flux intracommunautaires ait reculé de 41 % en 2004 à 38 % en 2016. Les flux en provenance d'autres nouveaux pays membres ont également augmenté, à destination de l'Allemagne et de l'Autriche principalement.

Si, au milieu des années 2000, les Roumains migraient essentiellement vers l'Espagne et l'Italie, l'Allemagne est progressivement devenue leur premier pays de destination (Graphique 1.13). Depuis 2004, l'accroissement des flux migratoires roumains vers l'Allemagne est continu et soutenu ; le nombre d'entrées y a atteint plus de 220 000 nouveaux migrants en 2016 (mouvements de courte durée compris). Leur deuxième pays de destination est le Royaume-Uni, qui a accueilli plus de 50 000 migrants roumains de longue durée en 2016.

La Pologne est depuis longtemps l'un des principaux pays de migration vers l'Allemagne. Le nombre d'entrées de migrants polonais s'y est stabilisé aux environs de 150 000 en 2006, et a atteint un nouveau plafond au cours des années 2013-15, avec 190 000 entrées annuelles enregistrées environ. Ce chiffre a considérablement fléchi en 2016 (160 000 entrées). Les flux à destination du Royaume-Uni ont atteint leur niveau maximal en 2007, avec 88 000 immigrés de longue durée, et fluctuent entre 30 000 et 40 000 entrées depuis 2009. Ceux à destination des Pays-Bas augmentent constamment depuis 2004, et ont atteint depuis 2014 le chiffre de 23 000 entrées annuelles.

Les trois nationalités suivantes en termes de mobilité intracommunautaire sont la Bulgarie, la France et l'Allemagne, qui arrivent loin derrière la Roumanie, la Pologne et l'Italie.

**Graphique 1.13. Entrées en provenance des principaux pays d'origine de l'UE, par destination dans l'UE, 2000-16**



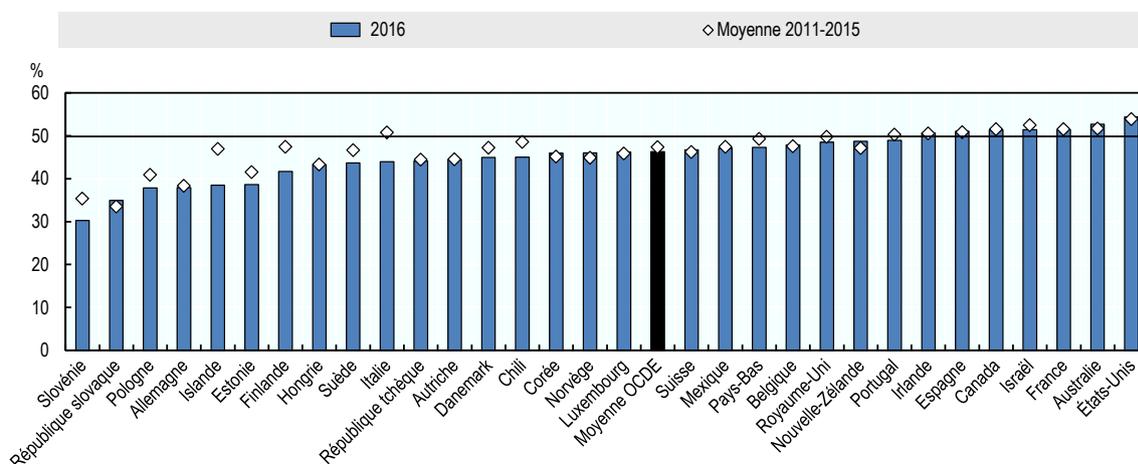
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769415>

### *Entrées de femmes migrantes*

La part des femmes dans les flux migratoires à destination de l'OCDE a progressivement diminué depuis 2009 ; en 2016, celles-ci représentaient 45 % des nouveaux migrants (Graphique 1.14). Ce repli est en partie imputable à une évolution importante de la composition des flux par catégorie d'entrée : au cours des six dernières années, deux catégories où les hommes sont le plus souvent surreprésentés - à savoir les migrations de travail (composées des migrations soumises à l'octroi d'une autorisation de travail et les migrations de travail au sein des zones de libre circulation), et les migrations pour raisons humanitaires - ont proportionnellement davantage augmenté que les autres types de migration, migrations familiales comprises. Cette tendance à la baisse de la proportion de femmes est assez générale puisqu'elle est observée dans deux tiers des pays. Par rapport aux cinq années précédentes, elle a été particulièrement manifeste en Islande (-8 points de pourcentage), en Italie (-7 points) et en Finlande (-6 points).

**Graphique 1.14. Pourcentage de femmes dans les flux migratoires vers les pays de l'OCDE, 2011-16**



*Note* : La moyenne de l'OCDE est la moyenne des pays figurant dans le graphique. Les données pour le Chili et le Danemark se réfèrent à 2015 au lieu de 2016, et leur moyenne couvre la période 2011-14.

*Source* : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769434>

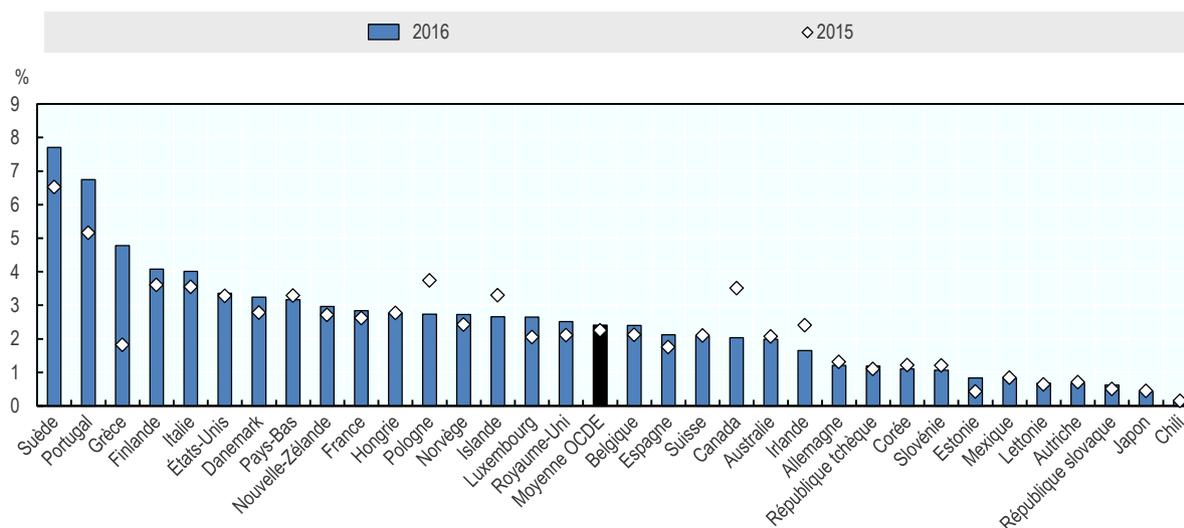
En 2016, sept pays de l'OCDE seulement ont accueilli plus de migrants de sexe féminin que de sexe masculin. Les proportions de femmes migrantes les plus élevées sont observées aux États-Unis, en Australie, en France et en Israël. Dans ces pays, la composition des flux par sexe est relativement stable, ce qui témoigne de la prédominance des flux familiaux. L'augmentation du nombre de femmes migrantes en Australie tient en partie à l'évolution de la composition des flux par origine, avec une hausse des entrées en provenance d'Asie, qui compte traditionnellement plus de femmes que d'hommes. À l'inverse, le pourcentage des femmes dans les nouveaux flux migratoires à destination de l'Allemagne, de l'Autriche, et de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale pour lesquelles des données sont disponibles est inférieur à 45 %.

### *Acquisition de la nationalité*

En 2016, près de 2.1 millions de personnes ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE, ce qui marque une légère progression (3 %) par rapport à 2015. Ce chiffre s'inscrit dans la moyenne des dix dernières années, au cours desquelles 20 millions d'étrangers sont devenus citoyens d'un pays de l'OCDE. Quelque 900 000 personnes ont acquis la nationalité d'un pays de l'Union européenne en 2016, soit une hausse de 14 % par rapport à 2015. La Grèce a accordé la citoyenneté à plus de 33 000 personnes, près de trois fois plus qu'en 2015. Outre la Grèce, le nombre d'acquisitions de nationalité d'autres pays de l'UE/AELE a augmenté dans plusieurs pays, comme l'Estonie (+98 %), la République slovaque (+32 %) et le Royaume-Uni (+27 %). Le nombre de naturalisations a également augmenté au Chili et en Nouvelle-Zélande. Enfin, plus de 750 000 personnes sont devenues citoyennes des États-Unis (+3 %), mais moins de 150 000 ont acquis la nationalité canadienne, soit 100 000 de moins qu'en 2015.

Lorsque les acquisitions de nationalité sont exprimées en pourcentage de la population étrangère, la Suède arrive en tête des pays de l'OCDE (Graphique 1.15) : 7.8 % des étrangers vivant dans ce pays au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont devenus suédois au cours de l'année. Vient ensuite la Grèce, avec un taux de naturalisation de 4.8 %, trois fois plus que l'année précédente, et le Portugal (6.5 %). Cinq autres pays ont enregistré un taux supérieur à 3 %, à savoir la Finlande, l'Italie, les États-Unis, le Danemark et les Pays-Bas. En Suisse et au Luxembourg, où les étrangers constituent une forte proportion de la population, 2.1 % et 2.7 % d'entre eux, respectivement, ont acquis la nationalité de leur pays d'accueil en 2016, chiffres proches de la moyenne de l'OCDE (2.4 %).

**Graphique 1.15. Acquisition de la citoyenneté en pourcentage de la population étrangère, 2015 et 2016**



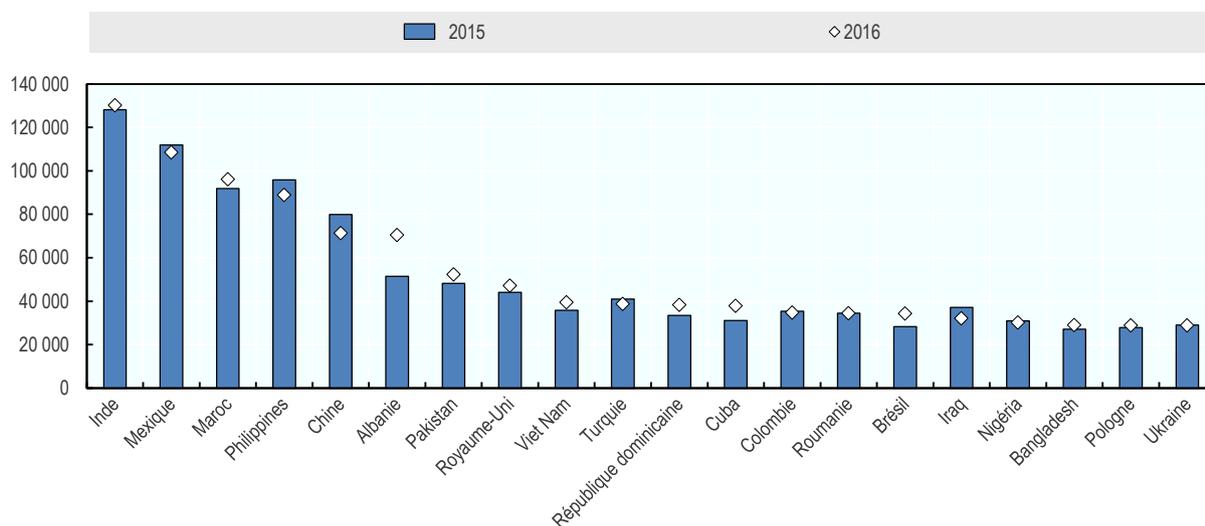
*Note* : Australie, Canada, Chili et Nouvelle-Zélande : les données se rapportent à la population née à l'étranger et non à la population étrangère. La moyenne de l'OCDE est la moyenne des pays figurant dans le graphique.

*Source* : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769453>

Les principaux pays d'origine des étrangers naturalisés sont l'Inde (127 000 personnes), le Mexique (108 000), les Philippines (85 000), le Maroc (78 000), désormais suivis par l'Albanie, dont 70 000 ressortissants se sont vu accorder la nationalité d'un pays de l'OCDE en 2016, soit 18 500 de plus qu'en 2015 (+36 %) (Graphique 1.16). Les naturalisations de ressortissants marocains et chinois marquent un repli (-15 %) puisqu'on en recense respectivement 77 750 et 66 500 seulement ; ce recul est encore plus prononcé pour les ressortissants turcs (-37 %).

**Graphique 1.16. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE : 20 principaux pays d'ancienne nationalité, 2015 et 2016**



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771239>

## Évolutions récentes des politiques migratoires

### *Migrations économiques*

*L'adaptation des programmes destinés aux migrants économiques très qualifiés se poursuit...*

Dans les pays de l'OCDE où des programmes de migration sélective accordent immédiatement un droit d'installation permanente, les critères régissant ces programmes ont été adaptés de manière à favoriser l'insertion sur le marché du travail. L'Australie a modifié les conditions d'admissibilité aux visas permanents parrainés par les employeurs : elle a relevé le niveau de compétences linguistiques exigé, porté de deux à trois ans la période de transition pour obtenir le droit de séjour permanent et diminué l'âge maximum d'admissibilité de 50 à 45 ans. Quelques concessions sont toutefois maintenues pour les régions rurales, notamment les exemptions de certaines conditions et la possibilité pour les employeurs de recruter certaines professions dans le cadre de visas temporaires et permanents en fonction des besoins. Depuis octobre 2016, la Nouvelle-Zélande applique aussi des critères linguistiques plus rigoureux, et a relevé (de 140 à 160) le nombre minimum de points exigé pour déposer une demande de visa au titre de la catégorie des migrants qualifiés (*Skilled Migrant Category* - SMC). Figurent parmi les nouveaux critères un seuil salarial et une plus grande prise en compte de l'expérience professionnelle. Le Canada a apporté plusieurs modifications au programme *Entrée express* de manière à ce que les conditions et les points liés aux offres d'emploi correspondent davantage aux réalités du marché du travail. Ces changements comprennent notamment la réduction du nombre de points accordés pour une offre d'emploi, l'octroi à certains candidats d'une dispense du test du marché du travail, et des points supplémentaires pour avoir mené à terme des études supérieures (tous cycles confondus). D'autres modifications apportées en juin 2017 ont consisté à accorder des

points supplémentaires aux personnes qui ont un frère ou une sœur au Canada et à celles qui maîtrisent le français.

Pour favoriser l'établissement permanent des migrants économiques dans les régions où ils sont parrainés, le Canada a lancé en mars 2017, en coopération avec les Provinces de l'Atlantique, un projet destiné à tester des approches innovantes pour attirer et retenir les migrants qualifiés qui pourvoient aux besoins en main-d'œuvre de cette région. Ce projet pilote a pour caractéristique distinctive de renforcer le rôle conféré à l'employeur, en partenariat avec les organismes fédéraux et provinciaux prestataires de services aux immigrés, dans l'installation et le maintien des nouveaux employés et de leur famille dans la région.

*...et les pays continuent de rivaliser pour attirer les travailleurs qualifiés*

Les pays de l'OCDE où la première admission n'est accordée qu'à titre temporaire renouvelable continuent dans l'ensemble de prendre des mesures pour attirer les travailleurs hautement qualifiés en facilitant leur entrée sur le marché du travail et en simplifiant les formalités de recrutement pour les employeurs.

La nouvelle loi du Chili d'avril 2018 crée un visa pour que les diplômés des universités les plus prestigieuses puissent venir chercher un emploi au Chili pendant 12 mois. Ce visa est renouvelable une fois.

La France a instauré en 2016 un « Passeport Talent » qui vise à attirer les travailleurs hautement qualifiés. Celui-ci couvre 12 catégories, dont les travailleurs hautement qualifiés (qui reçoivent la carte bleue européenne), les salariés en mission (sous réserve de conditions de diplômes et de rémunération) et les chercheurs. Ces personnes ont droit à un visa d'une durée supérieure à un an à compter du moment où ils entrent dans le pays, et n'ont pas besoin de justifier d'un emploi antérieur ou de passer un examen médical. La durée de validité initiale de la carte de séjour est de quatre ans.

Bon nombre des pays de l'UE qui utilisent la carte bleue européenne pour les migrants de travail hautement qualifiés ont assoupli les conditions d'entrée dans les limites réglementaires fixées par la Directive européenne correspondante.

La Directive « carte bleue européenne » autorise les pays à abaisser les seuils de rémunération spécifiés pour certaines professions qualifiées s'ils le souhaitent (1.2 fois le salaire moyen au lieu de 1.5 fois ou plus). Peu de pays l'ont fait dans les premiers temps, mais leur liste s'allonge. La Lettonie et le Luxembourg ont établi une liste des métiers en tension autorisant des salaires plus bas pour les détenteurs de la Carte bleue européenne. La Lituanie a ramené le seuil salarial global, qui était de deux fois le revenu mensuel brut moyen, à une fois et demie ce salaire. Dans le même ordre d'idée, la Bulgarie et la Lituanie ont accordé une dispense du test du marché du travail (dans le secteur des TI surtout) – autorisée mais non exigée par la Directive.

La Directive « carte bleue européenne » autorise par ailleurs les pays à tenir compte de l'expérience professionnelle, et pas uniquement des diplômes universitaires. Certains, qui s'y étaient initialement refusés, le font désormais ; c'est notamment le cas de la Lettonie. La Lituanie et la Bulgarie ont assoupli les critères de reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères. En Bulgarie, les employeurs qui recrutent des migrants titulaires de la carte bleue européenne ne sont plus assujettis à un quota limitant le nombre de salariés internationaux à 10 % des effectifs.

Au niveau de l'UE, la Commission a proposé en 2016 une réforme (COM(2016)378) de la Directive de 2009 (2009/50) établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié. Entre autres amendements, la réforme renforcerait le traitement favorable offert aux titulaires de la carte bleue européenne et assouplirait les conditions à satisfaire pour l'obtenir. Les concertations entre le Conseil des Ministres et le Parlement européen à ce propos ont concrètement débuté en septembre 2017. Leurs avis divergent sur plusieurs points importants. Le principal sujet de désaccord concerne la possibilité pour les États membres de maintenir les systèmes nationaux de recrutement de travailleurs hautement qualifiés en parallèle à la carte bleue. Alors que la proposition de la Commission, appuyée par le Parlement européen, autorise des dispositions nationales plus favorables sur un nombre limité de points, les États membres souhaitent conserver la possibilité d'appliquer leurs propres dispositifs<sup>6</sup>.

*Les dispositifs de permis temporaires pour les travailleurs qualifiés ont également été révisés*

Bon nombre des modifications aux dispositifs de permis temporaires pour les migrants qualifiés ont visé à favoriser le recours à ces programmes. A titre d'exemple, dans le cadre de sa stratégie en matière de compétences mondiales, lancée en juin 2016 pour attirer les talents du monde entier, le Canada a apporté des changements au système de travail temporaire. Les demandeurs considérés comme travailleurs très talentueux bénéficient d'un traitement plus rapide (deux semaines) du permis de travail, d'un mode de prestation de services exclusif et amélioré, de dispenses du permis de travail pour les séjours de travail à court terme et les brefs séjours pour études au Canada, et d'un nouveau volet du Programme de travailleurs étrangers temporaires associé aux métiers spécialisés en tension et aux employeurs ayant des besoins spécifiques en matière de compétences (le Volet des talents mondiaux). Les entreprises parrainantes doivent être orientées sur ce dernier par l'un des partenaires désignés, généralement des administrations publiques et des conseils de développement. Le Canada a adopté de nouvelles mesures en faveur de la production télévisuelle et cinématographique, des arts de la scène, et des communautés francophones en situation minoritaire. Il a par ailleurs supprimé la limite au nombre d'années de travail temporaire auxquelles ont droit les ressortissants étrangers en décembre 2016.

En Estonie, les amendements apportés en 2016-17 à la loi sur les étrangers autorise ces derniers à y travailler pendant de courtes durées (six mois maximum) ou en tant que travailleurs intérimaires s'ils sont titulaires d'un permis de séjour. La période d'emploi temporaire maximum a été étendue, passant de 180 jours à 270 jours par an. Plus généralement, l'Estonie a abaissé le seuil salarial exigé pour le recrutement d'un travailleur étranger, celui-ci passant de 1.24 fois le salaire moyen à l'équivalent de ce dernier, ce qui élargit sensiblement l'éventail des professions dans lesquelles il est possible d'embaucher. L'Estonie fixe un quota global de recrutement de travailleurs étrangers, mais en a exempté de nouvelles catégories, comme les employés du secteur des TI et les entrepreneurs.

L'Autriche met en place de nouvelles mesures pour assouplir le système. La carte RWR peut désormais être délivrée pour une durée de deux ans (par rapport à un an actuellement) pour un employeur précis, après quoi elle peut être accordée pour un accès illimité au marché du travail. La carte RWR pour les travailleurs indépendants est également valable deux ans et peut être convertie en permis de séjour par la suite, ou en carte RWR en cas de changement de statut pour celui de salarié. La Roumanie permet

désormais aux ressortissants étrangers titulaires d'un permis de séjour temporaire à des fins d'emploi de changer plus facilement d'employeur et d'obtenir un nouveau permis de travail.

Dans certains cas, les réformes des canaux de migration temporaire des travailleurs qualifiés ont cherché à relever les exigences en matière de qualifications et à durcir les critères d'admissibilité. L'Australie a amendé la réglementation des visas de manière à simplifier et déréglementer les programmes de visas d'immigration qualifiée et ceux de la série 400. Ces modifications ont ramené de sept à quatre le nombre de sous-classes de visas (Séjour de courte durée pour spécialistes ; Relations internationales ; Formation ; Activité temporaire) et de six à une les catégories de parrainage ; elles ont aussi instauré un barème de tarification forfaitaire pour tous les visas d'activité temporaire. L'Australie est notamment en train de remplacer le visa de travail temporaire pour travailleurs qualifiés (*Temporary Work (Skilled)* - sous-classe 457) par un nouveau visa « pénurie temporaire de compétences » (*Temporary Skill Shortage -TSS*). Ce dernier comprend deux volets : le volet de court terme, d'une validité maximum de deux ans ; et le volet de moyen terme, d'une validité maximum de quatre ans, réservé aux pénuries de compétences les plus marquées. Le TSS prévoit des listes de professions plus précises, un examen obligatoire du marché du travail, une seule possibilité de renouvellement du visa sur place, le relèvement du niveau requis de maîtrise de la langue anglaise et l'obligation de payer une cotisation au Skilling Australians Fund.

Dans la même veine, le Royaume-Uni a apporté plusieurs modifications à son programme de migration *Tier 2* réservée aux travailleurs étrangers qualifiés, dans la plupart des cas pour augmenter le coût et le salaire minimum de recrutement. Divers frais ont été augmentés, et un droit de 1 000 GBP (*Immigration Skills Charge*) est désormais perçu sur chaque travailleur parrainé, quelques réductions et exemptions étant prévues. La catégorie *Tier 2* réservée aux transferts intraentreprise et aux missions de courte durée (*Intra-company transfer – Short term Staff*) a été supprimée, et le seuil de rémunération pour le programme TIC a été fixé à 41 500 GBP. Le seuil salarial global pour le *Tier 2* a été porté à 30 000 GBP, mais des seuils inférieurs ont été accordés pour certains métiers. En Nouvelle-Zélande, les amendements aux visa *Essential Skills*, qui visent à permettre aux employeurs de continuer à embaucher des travailleurs migrants temporaires dans les professions confrontées à de véritables pénuries, sont entrés en application en août 2017. Ils prévoient la création de fourchettes de qualifications et instaurent une durée maximum de trois ans - suivie d'une période de douze mois à l'extérieur du pays - pour les travailleurs peu qualifiés. Certains programmes ont durci les conditions d'admissibilité et les tests du marché du travail. Les États-Unis ont changé les procédures de renouvellement des H1-B pour travailleurs spécialisés. Depuis la fin 2017, les demandes de renouvellement sont soumises aux mêmes exigences qu'une nouvelle demande. Auparavant, les renouvellements étaient octroyés automatiquement sous hypothèse implicite que les conditions de l'offre de travail restaient les mêmes.

Ailleurs, la démarche consiste à ajuster les mesures en vigueur pour les personnes très qualifiées. Dans certains cas, des secteurs ou professions précis sont ciblés. En Autriche, le système de points applicable aux migrants qualifiés dans les métiers en tension a été modifié de manière à donner moins de poids à l'âge et de permettre aux travailleurs âgés de plus de 40 ans d'être éligible au permis RWR réservé aux très qualifiés.

Le recours aux formalités simplifiées pour faciliter le recrutement de travailleurs qualifiés se généralise. En Hongrie, le délai de réponse aux procédures de demandes uniques a été ramené de 90 jours à 70 jours, ce qui a accéléré les admissions. Les autorités suédoises

ont assoupli les règles applicables aux employeurs qui présentent des demandes de permis de travail pour que les erreurs puissent être plus facilement rectifiées : elles ont également mis sur pied un plan en vue de raccourcir le délai de traitement des demandes de permis. La Lettonie a ramené le délai d'examen des dossiers à dix jours ouvrables, et la Lituanie a instauré une procédure à guichet unique pour permettre aux migrants très qualifiés et aux entrepreneurs d'obtenir un permis de séjour temporaire. En Bulgarie, le test du marché du travail a été éliminé, et les employeurs versent un droit fixe (205 EUR environ) pour prolonger les permis de travail/séjour de leurs salariés étrangers au-delà de trois mois si ces derniers sont recrutés pour des motifs de connaissances et compétences spécialisées et d'expérience professionnelle.

La Finlande s'efforce d'établir un lien entre les politiques en matière de migration, d'innovation, d'industrie et de commerce, et de mobiliser le potentiel qu'offre le personnel international très qualifié pour favoriser la croissance et l'internationalisation des entreprises. Cette démarche s'est traduite par un programme intersectoriel, *Talent Boost*, qui vise à attirer les compétences étrangères et à apporter une plus-value aux entreprises et à l'industrie finlandaises. Un programme destiné à développer les migrations de travail, intitulé *A Migration Policy Programme to Strengthen Labour Migration*, a été publié en 2018 pour guider les mesures destinées à attirer et à retenir les migrants de cette catégorie.

Certains pays ont facilité l'obtention d'un titre de séjour permanent. Le Japon a ramené la durée de séjour requise pour demander un statut de résident permanent de cinq ans à trois ans pour les professionnels hautement spécialisés, et de cinq ans à un an pour les professionnels très qualifiés.

En Pologne, suite aux amendements à la législation polonaise sur les étrangers en décembre 2017, un permis temporaire de résidence et de travail spécial pour les migrants qui ont des compétences nécessaires à l'économie polonaise (tel que déterminé par les ministères du travail et de l'économie) a été créé. Les détenteurs de ce nouveau permis auront un accès facilité à la résidence permanente (après quatre ans de résidence dans le pays au lieu de cinq ou dix ans pour les autres catégories d'immigration).

#### *...et les listes des professions en tension sont toujours utilisées*

Les listes des professions en tension continuent d'être amendées et utilisées dans le cadre du recrutement de travailleurs étrangers. En septembre 2017, la Slovénie en a publié une qui comporte de nombreux métiers qualifiés et les dispense de l'examen du marché du travail. La Lituanie a instauré des procédures simplifiées et accélérées pour les migrants de travail dans les professions confrontées à des pénuries de main-d'œuvre : ils n'ont plus besoin d'obtenir un permis de travail et peuvent, lorsqu'ils reçoivent le visa (délivré dans un délai de 15 jours et valable 12 mois au maximum), entrer dans le pays et prendre leurs fonctions plus rapidement. La nouvelle liste lettone des métiers en tension dans lesquels le recrutement d'étrangers est autorisé a été publiée en 2018 ; les postes en tension qui ne respectent pas le seuil salarial imposé par la carte bleue européenne peuvent néanmoins être inscrits sur les listes de l'Agence nationale de l'emploi mais sur une période plus courte (10 jours ouvrés au lieu de 30).

Les listes des métiers en tension sont dans la plupart des cas dynamiques, c'est-à-dire revues régulièrement, de façon à ajouter ou retrancher des occupations. En janvier 2017, le Migration Advisory Committee britannique y a recommandé l'ajout d'enseignants de certaines matières du cycle secondaire (mathématiques, physique, informatique,

Mandarin et sciences). De nouveaux dispositifs de migration temporaires et saisonniers sont en cours d'élaboration.

Si les nouvelles mesures concernent essentiellement les programmes de migration temporaire destinés aux travailleurs hautement qualifiés et qualifiés, quelques pays ont également élargi ou ajusté les programmes temporaires qui régissent la migration de travailleurs moins qualifiés ou sans restrictions du niveau de qualifications. La Pologne a modifié les dispositions simplifiées en matière de travail temporaire qu'elle avait mises en place pour les ressortissants de six pays de l'Est (Arménie, Bélarus, Géorgie, Moldavie, Russie et Ukraine) afin de transposer la Directive de l'UE relative aux travailleurs saisonniers. Des permis temporaires d'une validité maximum de neuf mois sont désormais disponibles pour les étrangers de tous les pays non-membres de l'UE ; les ressortissants des six pays susmentionnés sont dispensés de l'examen du marché du travail. Dans les secteurs non couverts par la Directive (qui couvre l'horticulture, l'agriculture et le tourisme), le système simplifié qui permet de travailler six mois par an demeure en place.

La Corée a revu la gestion du programme destiné aux travailleurs étrangers temporaires (58 mois) peu qualifiés. Elle a progressivement institué un système à points en fonction des qualifications des candidats et, en 2017, l'a étendu à certains groupes dans la plupart des pays d'origine. Elle a également modulé le système de points utilisé pour répartir les travailleurs entre les PME qui demandent des travailleurs étrangers. Le contingent d'admissions du programme a été fixé à 45 000 pour 2018, contre 43 000 en 2017 ; le nombre de travailleurs admis pour un deuxième et dernier séjour de 58 mois à des fins d'emploi a pour sa part été fixé à 13 000 en 2017, et à 11 000 en 2018.

Au Japon, les besoins en main-d'œuvre du secteur de la construction liés aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020 ont conduit à l'adoption d'une mesure temporaire d'admission d'ouvriers du bâtiment étrangers répondant aux critères du secteur. Plus généralement, fin 2017, le programme de stagiaires techniques a été modifié, autorisant certaines entreprises à employer davantage de stagiaires, et certains stagiaires à prolonger la durée de leur séjour à cinq ans (au lieu de trois). Le Japon a également lancé, à la mi-2017, un programme qui autorise l'entrée des travailleurs étrangers pour occuper un emploi domestique dans les zones spéciales d'intérêt stratégique national.

Au Chili, la clause qui permet aux étrangers de chercher en emploi en étant arrivés dans le pays en tant que touristes est en train d'être revue. À partir d'août 2018, un *visa opportunité temporaire* doit être demandé depuis l'étranger qui permettra d'aller au Chili en recherche d'emploi pendant 12 mois. Si le détenteur du visa obtient un emploi, il peut alors faire la demande d'un visa temporaire ou permanent. Par ailleurs, un processus de régularisation est ouvert pour les étrangers arrivés au Chili avant le 8 avril 2018 mais qui n'auraient pas de statut régulier.

En Hongrie, l'embauche de ressortissants de pays-tiers résidant dans les pays voisins a été facilitée par la réduction du délai de traitement de la demande unique de 21 à 8 jours, et par la possibilité d'embauches temporaires. La Hongrie a aussi introduit le concept d'« employeur préféré » qui permet que la demande initiale du permis, ou son renouvellement, soit faite par l'employeur potentiel ou par le candidat. L'« employeur préféré » bénéficie d'un délai de traitement plus court.

En Israël, la rémunération et les conditions de travail de certains travailleurs ont été appauvries au profit des employeurs. La Cour Nationale du Travail a décidé en 2016 que

les heures supplémentaires des infirmiers ne sont pas rémunérées, que leur période de repos est réduite de 36 à 25 heures par semaine et que les contributions pour leurs retraites sont amoindries. En décembre 2016, le gouvernement russe a fixé des contingents de travailleurs étrangers dans certains secteurs d'activité économique, notamment celui des véhicules utilitaires et de transport en commun. Depuis juillet 2017, les étrangers qui occupent un emploi de chauffeur professionnel de véhicule motorisé sont tenus de passer des examens et d'obtenir un permis de conduire en Russie (à l'exception des ressortissants de certains pays où le russe est langue officielle).

La mise en place de dispositifs d'emploi saisonnier se poursuit. La Corée a institué en 2017 un programme de travailleurs saisonniers pour les secteurs de l'agriculture et de la pêche qui accorde des visas de travail de courte durée (trois mois maximum) aux travailleurs parrainés par des personnes sur place. La Bulgarie a instauré pour les emplois saisonniers du tourisme et de l'agriculture d'une durée maximale de 90 jours par an une procédure rapide en vertu de laquelle l'employeur n'est plus tenu de publier des annonces pour les postes à pourvoir dans les médias locaux et nationaux, sur internet, ou d'autres sources.

Plusieurs pays de l'UE ont transposé dans leur propre droit la Directive 2014/36 de l'UE établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier et la Directive 2014/66 de l'UE établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe, à savoir : la République tchèque, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne, la Roumanie et la Slovénie. Les conditions appliquées sont dans l'ensemble les mêmes, avec quelques adaptations selon les pays. La modification la plus notable est celle, décrite plus haut, apportée par la Pologne.

### Encadré 1.2. Les travailleurs détachés dans l'Union européenne

La Directive 96/71/CE du 16 décembre 1996 concerne le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services. Elle a pour objectif de faciliter la provision de services en harmonisant entre États membres les lois qui doivent être appliquées aux travailleurs détachés pendant leur détachement. Les modalités d'application de la directive ont été un problème récurrent, beaucoup d'états membres ayant allégué que la fraude et les abus étaient fréquents, laissant place à des pratiques anticoncurrentielles. Pour donner aux états membres de meilleurs outils pour mettre en application la Directive de 1996, le Parlement Européen et le Conseil ont adopté une « directive d'exécution » en 2014 qui est entrée en vigueur dans la deuxième moitié de 2016.

En mars 2016, la Commission européenne a proposé une révision de la Directive de 1996 (COM(2016)128). Les principales modifications proposées ont trait à la garantie de l'égalité de rémunération et à une protection additionnelle pour les travailleurs détachés pour une durée supérieure à 24 mois. Si la directive de 1996 ne garantit l'égalité que pour les taux de salaire *minimal*, définis par la loi ou soumis à des accords collectifs, la proposition l'élargit à la rémunération comprenant tous les éléments rendus obligatoires par des dispositions législatives ou conventions collectives.

La proposition de Commission s'est initialement heurtée à une vive opposition de la plupart des États membres qui ont adhéré à l'UE en 2004 et 2007, ainsi que de la Croatie et du Danemark. Comme 14 Chambres des parlements nationaux de 11 états membres ont eu recours à la procédure dite « du carton jaune » prévue par le protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, la Commission a été obligée de revoir sa proposition sur ce point, mais a décidé de la maintenir sans amendement car il a été considéré que la nouvelle proposition ne pose pas de problèmes de subsidiarité.

Le Conseil des Ministres est parvenu à un accord politique le 23 octobre 2017. Celui-ci confirme le principe de l'égalité de rémunération pour un même travail, mais décide que le droit du travail national s'appliquera aux détachements après 12 mois (extensible à 18 mois) au lieu de 24 mois. Par ailleurs, des règles spécifiques seront adoptées pour le secteur du transport routier international. Les négociations avec le Parlement européen ont débuté en novembre 2017. Le 28 février 2018, les représentants du Conseil, du Parlement et de la Commission ont annoncé être parvenus à une entente sur les contours d'un possible accord relatif à la révision de la directive sur le détachement des travailleurs. Le 11 avril 2018, le Conseil a endossé par une grande majorité (22 états membres pour, deux contre, et quatre abstentions) le texte sur lequel les négociateurs se sont mis d'accord. Il appartient maintenant au Parlement Européen de prendre une décision finale sur le texte. Si le PE soutient ce texte, il pourrait être formellement adopté à la réunion du conseil EPSCO en juin 2018.

### *Les entrepreneurs et les investisseurs sont des migrants recherchés*

Les pays aspirent toujours à attirer des entrepreneurs et des investisseurs. Ils ont mis en place de nouveaux mécanismes et apporté des modifications aux dispositifs existants.

Une tendance dominante consiste à établir de nouveaux programmes spécifiquement destinés aux entrepreneurs présentant un fort potentiel, notamment aux entreprises en démarrage (start-ups) et aux secteurs innovants. Des réformes ont été instaurées en Australie à l'appui du *National Innovation and Science Agenda* gouvernemental, qui visent à attirer et retenir les entrepreneurs dynamiques qui sauront transformer les idées de la recherche en une réalité commerciale. Le nouveau visa *Entrepreneur* est destiné aux porteurs d'idées innovantes disposant d'un soutien financier de 200 000 AUD (150 000 USD environ) d'un tiers désigné, et ouvre la voie à un droit de séjour permanent. Certains pays simplifient leurs procédures afin d'accélérer le traitement des permis de séjour des entrepreneurs. La République tchèque et la France ont toutes deux adopté des dispositions législatives en vue d'instaurer un climat plus favorable à ces derniers. En Lettonie, les entrepreneurs qui développent des produits innovants peuvent obtenir un permis de séjour temporaire sans devoir séjourner un an dans le pays au préalable. La France a réuni les programmes destinés aux investisseurs et aux entrepreneurs dans son Passeport Talent, assorti de divers critères qui vont de la création d'entreprise à la création d'emplois en passant par l'investissement (300 000 EUR minimum).

Les entreprises en développement sont une nouvelle catégorie qui mobilise une attention grandissante. Le Programme de visa pour démarrage d'entreprise du Canada, lancé en avril 2013 à titre expérimental dont l'objectif est d'attirer les entrepreneurs étrangers qui possèdent les compétences nécessaires pour créer des entreprises innovantes capables de soutenir la concurrence mondiale, a été pérennisé en juillet 2017. Suite aux réformes d'octobre 2017, l'Autriche a instauré une nouvelle catégorie de cartes RWR pour les créateurs d'entreprises. Figurent parmi les critères d'admissibilité le caractère innovant des produits, la participation personnelle du fondateur à la gestion de l'entreprise, le plan d'activité et un capital de démarrage de 50 000 EUR. Il existe une autre catégorie de carte RWR, distincte de celle réservée aux créateurs d'entreprises, qui est destinée aux autres entrepreneurs et régie par d'autres critères : un capital d'investissement de 100 000 EUR au moins ou la création d'emplois (ou la protection d'emplois existants) et des retombées économiques favorables au niveau régional/local. En Nouvelle-Zélande, une nouvelle catégorie de visa établie à titre expérimental, le *Global Impact Visa* (GIV), est entrée en vigueur en novembre 2016 ; elle a pour objet d'attirer les entrepreneurs, investisseurs, et créateurs d'entreprises à fort potentiel qui ne satisfont pas aux critères en vigueur, et à les aider à fonder des entreprises innovantes dans le pays. Le programme durera quatre ans et sera limité à 400 personnes. En Finlande, le programme *Talent Boost*, lancé en 2017, offre une nouvelle catégorie de permis de séjour aux créateurs d'entreprises ou aux chefs d'entreprises en croissance ; la procédure de demande simplifiée permet de délivrer à un spécialiste un permis de séjour d'une validité de deux ans au lieu d'un an, comme c'est le cas actuellement. L'Estonie a instauré un permis spécial pour les personnes qui créent ou développent une jeune entreprise sur son territoire (autrement dit, une entité économique en début de cycle de vie qui appartient à une entreprise commerciale enregistrée en Estonie). La nouvelle entreprise doit présenter un potentiel de croissance substantiel et un plan d'activité qui concourra sensiblement au développement du climat des affaires en Estonie. Les nouvelles entreprises doivent soit satisfaire à certains critères, soit recevoir une évaluation favorable du comité d'experts de *StartUp Estonia*.

Dans certains pays, les conditions d'admissibilité aux visas *start-up* sont devenues plus flexibles. En Corée, le niveau minimum de qualification exigé pour obtenir un visa de création d'entreprise technologique est désormais un diplôme sanctionnant deux années d'études supérieures, et non plus une licence. En janvier 2017, la Lituanie a mis en place de nouvelles mesures pour encourager la création d'entreprises. Les entrepreneurs potentiels peuvent obtenir un permis de séjour temporaire avant de lancer une activité, sous réserve de disposer des qualifications, des financements et du plan d'activité nécessaires, et ils peuvent venir accompagnés de leur famille. Les permis de séjour temporaires sont désormais délivrés pour deux ans au lieu d'un, et leurs titulaires sont tenus de fonder une entreprise qui crée au moins un emploi, au lieu de trois précédemment. Le salaire mensuel doit cependant être d'un montant au moins deux fois supérieur à celui du salaire mensuel brut moyen national. Les membres de la famille des personnes qui investissent moins de 260 000 EUR sont désormais admis sur le territoire et bénéficient d'un permis de séjour temporaire.

S'agissant des investisseurs passifs – qui ne participent pas directement à la gestion de leur investissement – la plupart des dispositifs leur accordent des permis de séjour suivant l'ampleur de l'investissement, mesurée par la somme investie ou le nombre d'emplois créés. D'autres conditions sont parfois spécifiées. Les catégories d'investissement varient selon les pays, qui vont de l'investissement immobilier aux obligations et actions destinées à soutenir les entreprises et la création d'emplois ; de même, les avantages varient, qui vont du droit de séjour temporaire à la citoyenneté, bien qu'aucun pays de l'OCDE n'accorde directement la nationalité en contrepartie d'investissements. La tendance observée ces dernières années est à l'augmentation du montant de l'investissement exigé. La Nouvelle-Zélande a amendé les mesures relatives aux investisseurs migrants ; elle a notamment doublé le montant des fonds qu'ils doivent investir, le portant à 3 millions NZL (environ 2.1 millions USD), et modifié le système à points de manière à privilégier l'expérience et la maîtrise de l'anglais. Le Luxembourg a introduit un nouveau titre de séjour pour « investisseurs ». L'Estonie a mis en place un programme de première importance pour les investisseurs qui apportent au moins 1 million EUR à des entreprises (ou à des fonds d'investissement dans des entreprises) inscrites au registre du commerce estonien. En Russie, depuis septembre 2017, les étrangers disposés à investir au minimum 10 millions USD dans la région extrême-orientale du pays pourront acquérir la citoyenneté russe dans le cadre d'une procédure simplifiée et conserver leur nationalité antérieure ainsi que d'autres privilèges. Ils sont libres de choisir le type d'investissement, par exemple le secteur de la construction, l'immobilier ou les valeurs mobilières. Une fois la citoyenneté obtenue, l'investisseur doit conserver les actifs dans la région pendant trois ans. Les parents immédiats sont également autorisés à déposer une demande de citoyenneté.

Quelques pays ont resserré leurs conditions. Des mesures adoptées aux Pays-Bas ont à la fois simplifié les formalités et durci les critères utilisés. La durée du premier permis de séjour a été portée d'un à trois ans, et les investisseurs étrangers n'ont plus besoin d'une déclaration d'un commissaire aux comptes concernant l'origine des capitaux. Une plus grande place a été faite aux vérifications préalables. L'investissement doit désormais satisfaire à deux des critères suivants au moins : création de dix emplois à temps plein au minimum ; innovation ; et contribution non financière. En Bulgarie, la délivrance d'un visa de longue durée à un entrepreneur étranger était assujettie à l'obligation pour ce dernier de créer dix emplois ; un nouvel amendement précise que ces emplois doivent être à temps plein, et que tout partenaire/actionnaire doit satisfaire aux conditions.

### *Demandeurs d'asile*

#### *Les effets de la « crise migratoire » alimentent encore la formulation des politiques*

Les pays continuent de diligenter de nouvelles mesures pour gérer les flux de demandeurs d'asile et de modifier les dispositions en vigueur. Dans certains cas, il s'agit d'une réaction tardive à l'envolée des demandes d'asile en Europe en 2015-16. Trois priorités se détachent : accélérer le processus de décision moyennant la rationalisation des procédures ; consolider les mécanismes existants moyennant un contrôle plus rigoureux des entrées sur le territoire et des séjours ; adapter les conditions aux demandeurs en fonction du statut qui leur a été accordé et assurer leur protection tout en préservant l'intégrité du système.

#### *La simplification des procédures : une méthode toujours prisée*

Des amendements législatifs visant à améliorer la gestion des questions relatives à la protection internationale, notamment le traitement des recours, ont pris effet dans plusieurs pays en 2016-17. Dans certains cas, ils sont intervenus en réaction à l'afflux de demandes dans des systèmes qui n'étaient pas conçus pour traiter de tels volumes. Suite à la fermeture de la route des Balkans, conjuguée à l'Accord UE-Turquie, la Grèce a instauré des mesures qui s'appliqueraient dans le cas où de nombreux réfugiés arriveraient à ses frontières et déposeraient une demande d'asile. Il s'agissait notamment d'autoriser la police et des soldats non armés à procéder à l'enregistrement des demandes et de diminuer les délais accordés aux demandeurs pour se préparer aux entretiens et déposer des recours. En avril 2017, l'Italie a également adopté des mesures visant à accélérer la procédure d'asile : réduction des possibilités de recours, élargissement du réseau de centres de détention, autorisation accordée aux demandeurs d'asile d'effectuer des travaux bénévoles, et octroi de l'asile à tous les mineurs non accompagnés arrivant en Italie. Pour accélérer le processus de décision, la Suisse met à la disposition des demandeurs d'asile un service d'assistance et de conseil juridiques gratuits et une aide pratique au retour dans leur pays d'origine.

Suite à la hausse substantielle de demandes d'asile infondées, le Luxembourg a établi une procédure accélérée et un nouveau centre d'hébergement d'urgence pour les personnes dont il n'est pas compétent pour traiter la demande. En 2016, les autorités néerlandaises ont instauré une politique plurielle et souple. Une même procédure ne s'applique plus systématiquement à tous les cas, ce qui permet de supprimer des étapes superflues pour certains demandeurs d'asile. La même année, elles ont étoffé la liste des pays d'origine sûrs afin d'accélérer la procédure pour les personnes ayant très peu de chances d'obtenir une protection internationale. La Slovaquie a également élargi sa liste de pays d'origine sûrs. L'Irlande a institué une procédure de demande d'asile unique pour remplacer le processus séquentiel antérieur, une liste de pays d'origine sûrs, le classement des demandes par ordre de priorité, l'accélération des recours, le tout accompagné de garanties spécifiques pour les mineurs non accompagnés. La Belgique a réformé le droit d'asile de manière à autoriser l'utilisation de dispositifs électroniques (tablettes, téléphones mobiles, etc.) pour recueillir des informations sur les demandeurs d'asile.

### **Encadré 1.3. La réforme du régime d'asile européen commun et le problème du dispositif de Dublin**

Les failles de la politique commune d'asile européenne ont été mises en évidence par la crise humanitaire. La Commission a proposé en mai et juillet 2016 une réforme du régime d'asile européen commun. Outre des mesures législatives visant à améliorer la convergence des règles relatives à la définition des personnes susceptibles de bénéficier d'une protection, des conditions d'accueil des demandeurs d'asile et des procédures d'asile, ainsi que le renforcement du rôle de l'agence européenne chargée de l'asile, l'élément central de ce troisième train de mesures est une révision du dispositif de Dublin établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile.

Si la proposition de la Commission (COM(2016)270) maintient le système actuel de répartition des responsabilités en application du règlement Dublin III 604/2013, elle prévoit un mécanisme d'attribution correcteur pour assurer un certain degré de solidarité entre les États membres et appliquer le principe de solidarité et de partage équitable des responsabilités (article 80 du TFUE). Dans le cas où un État membre serait responsable d'un nombre de demandes supérieur à 150 % de sa « part équitable », le mécanisme d'attribution correcteur serait automatiquement déclenché et les demandes d'asile redistribuées entre les États membres dont la part est inférieure au seuil « équitable » (100 %). La « part équitable » de chaque État membre est calculée en tenant compte de la taille de sa population (pondération de 50 %) et de son PIB (pondération de 50 %) par rapport au total de l'UE. La proposition prévoit toutefois la possibilité pour un État membre de ne pas participer au mécanisme moyennant le versement de 250 000 EUR par demandeur à l'État membre qui en assume la responsabilité.

Ce système de transfert obligatoire est la composante du projet qui se heurte à la plus forte opposition de certains États membres. D'autres préoccupations sont liées à la mesure envisagée par la Commission – avec l'appui de quelques États membres – d'associer les financements de l'UE à certains critères, dont des règles de redistribution des demandeurs d'asile.

Le Parlement européen a défini sa position<sup>7</sup>. Il envisage d'élargir le mécanisme de solidarité proposé par la Commission en remplaçant l'attribution de la responsabilité aux États membres de première entrée par l'attribution automatique de la responsabilité aux États les moins sollicités, un choix de quatre pays parmi ces derniers étant proposé aux demandeurs d'asile. Les discussions se poursuivent au Conseil des ministres et au niveau technique dans l'objectif de parvenir à une position définitive du Conseil d'ici à la mi-2018.

#### *Les conditions d'entrée et de séjour continuent de se durcir*

Les pays ont durci leur politique d'asile par deux moyens essentiellement : les mesures relatives à l'entrée et au séjour des demandeurs d'asile ; et des réformes des procédures de gestion.

Certaines mesures s'appliquent aux demandeurs d'asile à la frontière. En mai 2017, l'Australie a durci sa politique relative aux arrivées illégales par voie maritime en établissant une date-butoir pour le dépôt d'une demande de visa de protection, date après laquelle ces immigrés sont considérés avoir renoncé à toute protection. En Hongrie, des procédures spéciales permettent de renvoyer de l'autre côté de la frontière les ressortissants illégaux de pays tiers appréhendés dans un périmètre de huit kilomètres sur le territoire hongrois ; en cas d'urgence, cette disposition s'applique aux illégaux appréhendés partout dans le pays. En Pologne, les étrangers qui déposent une demande de statut de réfugié à la frontière et qui ne possèdent pas les documents leur donnant le droit d'entrer dans le pays sont envoyés dans des centres surveillés où ils attendent une décision. Israël place désormais toutes les personnes qui franchissent illégalement la frontière, demandeurs d'asile compris, dans des centres de rétention pendant un an. Au Danemark, le parlement a introduit en mai 2017 un « frein d'urgence » dans la loi sur les étrangers ; celui-ci permet de refouler les demandeurs d'asile à la frontière dans les cas où le règlement de Dublin n'est pas *de facto* en vigueur. Un dispositif de même nature est en place dans d'autres pays de l'UE ; c'est le cas depuis 2016 en Autriche, où un décret d'urgence autorise le refoulement à la frontière d'éventuels demandeurs d'asile si un certain plafond est atteint.

Le Chili qui a vu augmenter le nombre d'haïtiens et de vénézuéliens arrivés sans visa a reformulé ses politiques d'immigration pour ces groupes. Les haïtiens doivent désormais demander un visa de tourisme de 30 jours avant leur arrivée au Chili. Néanmoins, un visa humanitaire de 12 mois, renouvelable une fois, a été créé pour les Haïtiens qui ont de la famille déjà au Chili, ainsi qu'un quota annuel de 10 000 visas humanitaires pour des demandes faites en Haïti. Les conditions de résidence applicables aux demandeurs d'asile ont été modifiées dans de nombreux pays. En Finlande, ces derniers peuvent être assignés à résidence dans un centre d'accueil précis et être tenus de s'y présenter une à quatre fois par jour pour faciliter leur localisation pendant le traitement de leur demande. En Israël, les personnes susceptibles de bénéficier d'une protection de groupe doivent résider dans un centre ouvert spécifique, leur séjour y étant limité à douze mois au maximum. La Bulgarie permet désormais aux autorités locales de limiter la libre circulation des demandeurs d'asile à des zones prédéfinies, et tout déplacement à l'extérieur de ces zones doit être autorisé.

Les droits pendant le traitement de la demande d'asile et les modalités de recours ont changé dans certains pays. La Finlande a ramené le délai d'appel d'une décision d'asile de 30 à 21 jours à compter de la notification de la décision et durci les règles régissant le droit à une assistance juridique. Au Japon, à compter de 2018, les demandeurs d'asile ne se verront pas tous accorder un permis de travail pendant l'examen de leur dossier ; ceux qui ont déjà eu un statut de résident feront d'abord l'objet d'un examen rapide.

En janvier 2018, la France et le Royaume-Uni ont signé un traité qui prévoit un concours financier pour le contrôle des frontières, l'accélération du traitement des dossiers et un engagement à transférer certains mineurs depuis la France vers le Royaume-Uni. Cet accord fait suite à l'annonce du Royaume-Uni de juillet 2017 qui, après consultation avec les autorités locales, s'engageait à transférer 480 enfants non accompagnés depuis des camps français vers la Grande-Bretagne. Ceux qui violeront les règles pourront être transférés dans un camp de rétention pour réfugiés.

Les modalités applicables aux personnes bénéficiant d'une protection ont parfois été révisées. La Suède a raccourci la période de protection. Une personne bénéficiant du statut de réfugié se verra accorder un permis de séjour valable trois ans, et une personne

jugée admissible à la protection subsidiaire un permis de 13 mois. La Suède a également pris des mesures pour évaluer l'âge d'un mineur dès le déclenchement de la procédure d'asile, évaluation qui n'intervenait auparavant qu'au stade de la décision. L'Autriche a limité la durée de protection/séjour des réfugiés statutaires à trois ans, après quoi ils sont censés retourner dans leur pays d'origine si ce dernier peut être considéré comme sûr pour eux. De la même manière, les personnes qui obtiennent le statut de réfugié en Belgique se verront accorder un droit de séjour temporaire de cinq ans, et non plus permanent ; néanmoins, si leur situation ne change pas, elles obtiendront un droit de séjour permanent à l'issue de ces cinq années. La Hongrie a réduit la période de révision automatique du statut de réfugié (de cinq ans à trois ans), aboli le dispositif spécial d'aide à l'intégration des réfugiés statutaires et des bénéficiaires de la protection subsidiaire (au profit d'un accès aux services classiques), ramené de 60 à 30 jours la durée maximum de séjour dans les centres d'accueil ouverts suite à la reconnaissance du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, et d'un an à six mois la période d'admissibilité automatique aux services de santé de base.

Les modalités du regroupement familial pour les réfugiés ont parfois été révisées. En Norvège, ceux-ci doivent déposer une demande de regroupement dans un délai de six mois – et non plus d'un an – s'ils souhaitent être exemptés de l'obligation de justifier de moyens de subsistance. Depuis juillet 2017, les demandes d'immigration familiale peuvent être rejetées dans les cas où la famille vit dans un pays tiers sûr avec lequel elle entretient dans l'ensemble des liens plus forts qu'avec la Norvège. En Autriche, le regroupement familial est également devenu plus difficile, surtout pour les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire.

#### *Quelques pays ont assoupli les conditions de manière à privilégier les demandeurs d'asile*

Quelques mesures nouvelles visent à accorder un traitement plus favorable aux demandeurs d'asile. En Grèce, ceux qui sont en attente d'une décision depuis plus de cinq ans se verront automatiquement accorder un permis de séjour de deux ans pour raisons humanitaires. En Irlande, un réexamen récent du dispositif direct pour les demandeurs d'asile dont le dossier est à l'examen depuis plus de cinq ans a débouché sur les modifications suivantes : augmentation de l'allocation hebdomadaire pour enfants (de 6 EUR à 15.60 EUR), exemption du coût des médicaments délivrés sur ordonnance et droit d'accès à l'enseignement postsecondaire et supérieur des élèves présents dans le système éducatif irlandais et en procédure d'asile depuis cinq ans au moins.

La Norvège n'exige plus des demandeurs d'asile qu'ils aient cherché protection dans une autre région de leur pays d'origine (la « possibilité de refuge à l'intérieur des frontières »). Elle propose également d'accorder à un demandeur d'asile un permis de travail temporaire avant même l'entretien qui accompagne le dépôt de sa demande si la probabilité qu'il obtienne un permis de séjour temporaire est élevée. Depuis mai 2017, la Lettonie permet aux personnes qui ont besoin d'une protection internationale mais ne possèdent pas de visa en cours de validité d'obtenir un document de voyage temporaire pour faciliter l'entrée dans le pays. Par ailleurs, le délai à l'issue duquel un demandeur d'asile peut occuper un emploi si les autorités ne se sont pas prononcées sur sa demande a été ramené de neuf à six mois.

***L'augmentation temporaire des contingents de réinstallation est globalement en recul***

Plusieurs pays de l'OCDE ont provisoirement relevé leurs contingents de réinstallation des réfugiés pendant la crise humanitaire de 2014-15 ; ils ont maintenant mis un terme à ces mesures temporaires. Plus généralement, les contingents ont dans certains cas été revus à la baisse. Les États-Unis ont ramené le leur à 53 700 réfugiés environ au cours de l'exercice 2017, suite à une révision de l'objectif fixé par le gouvernement précédent. Les autorités américaines ont proposé d'accueillir 45 000 réfugiés au cours de l'exercice 2018. Le Danemark a maintenu pour 2017 et 2018 la suspension temporaire du contingent de réfugiés entrée en application en 2016 face à l'augmentation du nombre de demandes d'asile.

D'autres pays ont rehaussé leurs objectifs en matière de réinstallations. Le Canada a augmenté ses objectifs globaux pour la période 2018-20, ceux-ci passant de 27 000 réinstallations en 2018 à 31 500 en 2020. Les deux tiers environ concernent des réfugiés sous parrainage privé, bien qu'une hausse du nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement (de 7 500 à 10 000) soit également envisagée.

Se fondant sur l'expérience acquise avec les Syriens, le gouvernement canadien a élaboré et inauguré un programme d'assistance technique destiné à d'autres pays intéressés, qui comprend un jeu complet de modules de formation en ligne. En décembre 2016, il a également institué une nouvelle stratégie de gestion des demandes pour les réfugiés sous parrainage privé dans l'objectif de réduire le nombre de dossiers en attente.

#### Encadré 1.4. La politique de réinstallation et de relocalisation de l'Union européenne

Dans l'Union européenne, les politiques de réinstallation et de relocalisation des réfugiés demeurent sujet à débat. Deux décisions adoptées les 14 et 22 septembre 2015 en pleine crise des réfugiés visaient à relocaliser, respectivement, jusqu'à 40 000 et 120 000 demandeurs d'asile pour alléger la charge pesant sur l'Italie et la Grèce. Entre ces deux dates et mars 2018, près de 34 000 personnes ont été relocalisées (12 000 depuis l'Italie et 21 800 depuis la Grèce) dans le cadre de ce programme. Le mécanisme, pour ainsi dire le premier du genre<sup>8</sup>, s'est heurté à des problèmes de mise en œuvre la première année (5 700 relocalisations seulement), avant de connaître un développement considérable au cours de la deuxième. L'application de la condition requise pour bénéficier d'une relocalisation, à savoir appartenir à un groupe dont le taux de reconnaissance du statut de réfugié est supérieur à 75 %, a dans certains cas été jugée assez contraignante.

Quelques États membres se sont opposés à la relocalisation, notamment au motif qu'ils ne pouvaient sélectionner les candidats à ce transfert. Quoique mises en minorité par une majorité qualifiée des États membres au Conseil lors de l'adoption de la deuxième décision, la République slovaque et la Hongrie ont demandé à la Cour de justice d'annuler cette dernière ; la Cour a rejeté ce recours le 6 septembre 2017<sup>9</sup>. La Commission a déclenché des procédures d'infraction contre trois États membres (République tchèque, Hongrie et Pologne) qui avaient refusé de participer au programme ou qui ont interrompu leur participation.

S'agissant de l'objectif convenu par les représentants des États membres de l'UE le 20 juillet 2015<sup>10</sup> de réinstaller 22 500 personnes en provenance d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de la Corne de l'Afrique ayant manifestement besoin d'une protection internationale, 21 États membres et 4 États associés avaient réinstallé 19 400 personnes à la fin de 2017, date à laquelle l'aide financière prévue dans le cadre de ce programme devait prendre fin.

Le 13 juillet 2016, la Commission a proposé un cadre de l'Union pour la réinstallation (COM(2016)468) visant à réglementer la réinstallation par les États membres (et prévoyant une procédure ordinaire, mais aussi une procédure accélérée) et le statut des personnes réinstallées. Aux termes de cette proposition, le Conseil établirait un « plan de réinstallation annuel de l'Union » définissant le nombre de personnes à réinstaller et la contribution de chaque État membre ; la Commission adopterait pour sa part des « programmes de réinstallation ciblés de l'Union » pour les pays tiers d'où les réinstallations doivent avoir lieu. Les États membres recevraient la somme de 10 000 EUR sur le budget de l'Union pour chaque personne réinstallée (somme supérieure à celle accordée en application des modalités en vigueur). Les négociations entre le Parlement et le Conseil ont débuté en décembre 2017 sur la base de leurs positions respectives, mais les deux institutions n'ont pas encore aplani leurs divergences d'opinion.

Comme l'adoption du règlement demandera un certain temps, la Commission a adopté le 27 septembre 2017 une recommandation relative à l'amélioration des voies d'entrée légales pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale (C(2017)6504) qui vise à servir de passerelle entre le programme de réinstallation de 2015 et le futur cadre de l'Union pour la réinstallation. L'objectif consiste à réinstaller 50 000 personnes au moins d'ici au 31 octobre 2019. À la fin de 2017, 19 États membres s'étaient engagés à réinstaller près de 40 000 personnes. L'exécution effective de ces engagements - réalisables, au vu des 14 200 personnes réinstallées en 2016 – quadruplerait le volume de réinstallations par rapport à la période 2010-14 et ferait de l'Union européenne un intervenant de premier plan dans ce domaine, comparable au Canada, même si l'UE reçoit aussi un nombre bien supérieur de demandes d'asile spontanées.

### *Les amendements aux politiques de migration familiale témoignent d'approches divergentes*

Les nouvelles politiques de migration familiale s'efforcent de remédier à plusieurs problèmes. Le Canada, Israël, la Lettonie, la Norvège, la Belgique et l'Estonie ont pour ambition de faciliter le regroupement familial – pour certaines catégories de migrants au moins. En décembre 2016, le Canada a annoncé son nouvel objectif de traiter en douze mois la plupart des demandes de parrainage d'époux dans le cadre d'une nouvelle procédure simplifiée et rationalisée ; il a par ailleurs supprimé l'obligation de résidence permanente de deux ans qui s'appliquait à certaines personnes désireuses de rejoindre un conjoint canadien. Israël a relevé le quota pour le regroupement familial des *Falashas* (un groupe d'immigrés éthiopiens).

La Lettonie et la Norvège ont assoupli les obligations de revenu. La Lettonie a diminué le montant du revenu minimum nécessaire pour obtenir un permis de séjour familial. Depuis août 2017, en Norvège, le délai de dépôt d'une demande de regroupement familial permettant aux réfugiés d'être dispensés de l'obligation relative aux moyens de subsistance a été ramené d'un an à six mois.

Les délais d'attente et les critères d'âge ont aussi été modifiés, en faveur des migrants. Le Luxembourg a aboli le délai d'un an qui s'appliquait à certaines catégories de parrains désireux de déposer une demande de regroupement familial. Le Canada a porté de 19 à 22 ans l'âge maximal pour les personnes à charge afin de soutenir plus efficacement les résidents permanents qui souhaitent faire venir leurs enfants au Canada, et a instauré un processus de sélection aléatoire afin de faciliter l'acceptation des demandes des parents et des grands-parents. En Estonie, à compter d'octobre 2017, un permis de séjour sera automatiquement accordé aux enfants nés dans le pays ou arrivés tout de suite après leur naissance sans que les parents aient besoin de déposer une demande. En Pologne, une nouvelle loi autorise les membres de la famille d'un étranger y résidant à déposer séparément une demande de permis de séjour temporaire délivré aux fins de regroupement familial.

La Finlande, la Hongrie et la Suisse ont durci les conditions de manière à mieux contrôler le regroupement familial. En Finlande, les bénéficiaires d'une protection internationale ou temporaire sont également tenus de prouver qu'ils disposent de moyens suffisants pour y vivre, quelle que soit la date de constitution de la famille. La Finlande a également instauré des frais de traitement des dossiers. La Belgique a porté de six à neuf mois la durée maximale de la procédure de regroupement familial pour les ressortissants de pays tiers, et de trois à cinq ans la période de contrôle après l'octroi d'un permis de séjour temporaire. En 2016, les autorités hongroises ont précisé la liste des documents permettant d'établir le statut de membre de la famille, mettant fin à certaines pratiques soupçonnées de constituer un usage abusif de cette filière. Le Danemark a supprimé l'exemption de la « condition d'attachement » pour certains résidents de longue durée ou personnes nées au Danemark (ceux qui ont vécu au moins 26 ans au Danemark, « règle des 26 ans »). La Suisse exige la connaissance de la langue ou un engagement à suivre des cours de langue après l'arrivée aux fins de regroupement familial ; ce dernier ne sera pas autorisé pour les étrangers tributaires de l'aide sociale.

L'Australie et la Norvège se sont efforcés de réduire le risque de violence domestique et familiale. Les parrains australiens de conjoints étrangers ayant déposé une demande de visa sont tenus de fournir des certificats de police, et les demandes de visa peuvent être rejetées si le parrain a un casier judiciaire chargé. Pour lutter contre les mariages forcés,

la Norvège exige, en cas de constitution de famille, que les deux conjoints soient âgés de 24 ans au moins.

### *Frontières, sécurité, migration irrégulière*

#### *De nouvelles technologies ont modifié l'application de la loi*

La tendance à utiliser des solutions technologiques, comme la biométrie et le partage de données, pour améliorer le respect de la loi se poursuit. L'Australie a renforcé ses dispositifs biométriques et de stockage des données pour assurer la détection plus efficace des personnes présentant des risques en termes de sécurité, d'application de la loi ou d'immigration, et accélérer simultanément le mouvement des voyageurs en règle. Par ailleurs, un nouveau dispositif (*Visa Risk Assessment*) permettra d'évaluer les risques au stade de la demande de visa. Le Canada exige désormais de tous les étrangers dispensés de visa qui voyagent au Canada ou y transitent par voie aérienne une autorisation de voyage électronique (AVE). Il participe également à l'échange de renseignements biométriques avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Les consulats français ont maintenant généralisé le recours à la biométrie, et les mesures de lutte contre les migrations illégales ont été renforcées moyennant un resserrement de la coopération avec d'autres pays. Au Danemark, une loi de juin 2017 donne aux autorités plus de possibilités pour enregistrer, stocker et traiter les empreintes digitales et les photographies (données biométriques) aux fins d'identification et de vérification d'identité.

#### *Les contrôles aux frontières ont été intensifiés*

Les contrôles aux frontières ont été intensifiés, en grande partie pour faire face à l'afflux récents d'immigrés en Europe. Les autorités néerlandaises ont instauré en 2015-16 des contrôles de sécurité mobiles aux frontières et sensiblement renforcé la sanction maximale pour traite d'êtres humains. En mai 2017, la Suède a décidé de prolonger les contrôles de police aux frontières intérieures en vigueur depuis novembre 2015. En janvier 2016, le Danemark a rétabli les contrôles à sa frontière avec l'Allemagne, qu'il a maintenus jusqu'en novembre 2017. La Lituanie a mis en place des systèmes modernes de surveillance sur les tronçons les plus vulnérables de sa frontière avec le Bélarus afin de réagir rapidement aux violations ou d'arrêter les contrevenants. Elle modernise actuellement ses dispositifs de surveillance à la frontière avec la Fédération de Russie.

Le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains continuent de mettre la gestion des migrations à l'épreuve. Dans le cadre d'une nouvelle stratégie de lutte contre la prostitution, le Luxembourg prévoit d'apporter une aide juridique et sociale et de pénaliser les clients dans les affaires impliquant des personnes mineures, particulièrement vulnérables ou victimes d'exploitation sexuelle. Les autorités belges ont renforcé la coopération concernant les aspects concrets des enquêtes et poursuites internationales relatives au trafic illicite de migrants illégaux, et établi un groupe de travail spécialisé dans la région de la mer du Nord. La Lituanie a renforcé la coordination des opérations entre les organismes publics, les municipalités et les ONG, et adopté un nouveau plan d'action pour combattre la traite des êtres humains.

Ces dernières années, des mesures de lutte contre l'emploi illégal ont périodiquement été adoptées ; ce processus se poursuit. Les employeurs en sont la cible principale. Aux Pays-Bas, un régime de sanctions nouveau mais plus souple, fondé sur la gravité de l'infraction, a remplacé l'amende standard antérieure de 12 000 EUR par étranger

illégalement employé. En République tchèque, la violation fréquente du droit du travail par les agences de recrutement a amené les autorités à prendre des mesures pour rendre leur enregistrement obligatoire. En Belgique, des amendements apportés au code pénal social en mai 2016 sanctionnent les employeurs et les employés dont la relation de travail n'est pas déclarée. En Bulgarie, depuis avril 2016, les employeurs qui embauchent des immigrés illégaux sont passibles d'une amende qui peut atteindre 2 550 EUR.

Quelques lois nouvelles visent principalement les employés en situation irrégulière de séjour. Au Royaume-Uni, depuis janvier 2018, les banques et les sociétés de crédit immobilier vérifient le statut migratoire de tous les détenteurs de comptes courants personnels, en application de mesures gouvernementales visant à encourager le départ des personnes présentes illégalement sur le territoire britannique. La Russie a relevé le montant de l'amende administrative imposée aux étrangers en séjour irrégulier.

Au niveau européen, un règlement (2017/2226) a été adopté le 30 novembre 2017 qui porte création d'un système d'entrée/de sortie (EES) pour enregistrer les données relatives aux entrées, aux sorties et aux refus d'entrée concernant les ressortissants de pays tiers qui franchissent les frontières extérieures des États membres<sup>11</sup>. Cette nouvelle base de données enregistrera et stockera la date, l'heure et le lieu d'entrée et de sortie de tous les ressortissants de pays tiers (même ceux non soumis à une obligation de visa) qui franchissent les frontières extérieures de la zone Schengen pour un court séjour d'un maximum de 90 jours. L'EES a pour principaux objectifs d'améliorer l'efficacité des vérifications aux frontières, de permettre l'identification et le repérage des personnes ayant dépassé la durée du séjour autorisé, de permettre l'automatisation des vérifications aux frontières, et de recueillir des statistiques sur les entrées, les sorties, et les dépassements de la durée du séjour autorisé. Cette nouvelle base de données complète les bases existantes (le système d'information Schengen [SIS], le système d'information sur les visas [VIS] et Eurodac).

### *Relations de l'UE avec la Turquie et la Libye*

S'agissant des problèmes aux frontières de l'UE, l'année 2016 a été dominée par l'entrée en application de la Déclaration UE-Turquie de mars 2016, qui s'est traduite par une diminution considérable du nombre d'arrivées en provenance de Turquie. Au cours des deux années qui ont suivi (jusqu'à fin mars 2018), le nombre d'arrivées dans les îles grecques s'est élevé à 58 000, contre 561 000 au cours des six mois qui ont précédé l'accord. Jusqu'au 4 avril 2018, 13 000 retours volontaires depuis la Grèce vers la Turquie ont été recensés, et 13 000 Syriens ont été relocalisés depuis la Grèce vers d'autres États membres de l'UE. L'enveloppe de 3 milliards EUR prévue pour la *Facilité de l'UE en faveur des réfugiés* en Turquie a été allouée<sup>12</sup>. La commission a adopté le 14 mars 2018 une décision concernant la contribution d'une somme additionnelle de 3 milliards EUR.

L'UE et ses États membres déploient également de vigoureux efforts pour ralentir les flux migratoires en provenance de la Libye par la route de la Méditerranée centrale, d'où plus de 120 000 personnes sont arrivées en Italie en 2017 (34 % de moins qu'en 2016). Un accord semblable à celui conclu avec la Turquie n'est pas envisageable avec la Libye car il est impossible de garantir un retour sans danger en raison du risque de traitements inhumains et dégradants dans ce pays. Les Européens concentrent leurs efforts sur le renfort des moyens de la Libye pour contrôler les frontières et éviter les pertes humaines dans les eaux territoriales de la Libye. Selon son mandat, le rôle de l'Opération *EUNavfor Med Sophia* est d'identifier, de capturer et de détruire les embarcations utilisées ou

suspectées d'être utilisées pour le trafic illicite des migrants et la traite des humains. La mission avait deux objectifs lorsque son mandat a été renouvelé : former la marine et la garde côtière de la Libye et contribuer à la mise en œuvre de l'embargo des Nations Unies au large de la côte libyenne<sup>13</sup>. L'Union Européenne s'est concentrée sur la protection des migrants bloqués en Libye. L'enveloppe européenne dédiée aux projets sur les migrations en Libye est de 237 milliards d'euros, cela inclut les programmes d'aide aux retours volontaires et à la réintégration des migrants dans les pays d'origine. En outre, le groupe de travail UA-UE-NU a été établi à la marge du sommet de novembre 2017 pour adresser à un niveau politique avec l'UA et les NU la situation migratoire en Libye. Le groupe de travail a réalisé ses objectifs et a évacué 1 300 personnes de la Libye qui avaient besoin de protection internationale depuis novembre 2017 grâce au HCNUR. L'OM a organisé le retour dans les pays d'origine de plus de 23 000 personnes depuis novembre 2017.

### *Migrations étudiantes et travail post-études*

Les nouvelles mesures relatives aux étudiants en mobilité internationale visent deux objectifs : les inciter à venir et à étudier ; et les encourager à rester et à entrer sur le marché du travail après leur diplôme.

#### *Les pays veulent attirer les étudiants étrangers*

L'Irlande et la Pologne ont mis en place une stratégie complète pour développer les études en mobilité internationale. En 2016, l'Irlande a publié son *International Education Strategy*, dont les objectifs sont notamment d'accroître le nombre d'étudiants en mobilité internationale sur son territoire, d'attirer des chercheurs de premier ordre et de bâtir des réseaux d'apprentissage et d'innovation de calibre international, d'encourager un plus grand nombre d'étudiants irlandais à intégrer une expérience à l'étranger dans leur parcours universitaire et d'établir des liens mondiaux en vue d'améliorer les résultats sociaux et économiques de l'Irlande au plan national et international. La Pologne a créé une Agence nationale pour les échanges universitaires qui est chargée de guider le processus d'internationalisation des établissements de recherche et universitaires polonais. L'agence a pour principaux objectifs de favoriser la mobilité internationale des étudiants, universitaires et chercheurs (moyennant des bourses par exemple), de promouvoir les sciences et l'enseignement supérieur polonais, et de stimuler et populariser l'enseignement de la langue polonaise.

La simplification des formalités de visa étudiant et une procédure de décision accélérée concernant les demandes sont les méthodes privilégiées par plusieurs pays. L'Australie a ramené de huit à deux le nombre de sous-classes de visa étudiant et instauré un cadre unique simplifié de gestion des risques d'immigration applicable à tous les étudiants en mobilité internationale pour guider l'évaluation de leur dossier à l'aune des critères de capacité financière et de maîtrise de la langue anglaise. Les Pays-Bas ont ramené le délai maximum de réponse aux demandes de permis de séjour des étudiants de 90 à 60 jours, et les étudiants en mobilité internationale peuvent désormais effectuer des stages aux Pays-Bas dans le cadre de leurs études.

Plusieurs pays de l'UE, dont la République tchèque, l'Estonie, la Finlande et la Hongrie, sont en train de transposer dans leur droit national la Directive de l'UE 2016/801 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair.

Deux pays ont modifié leurs règles financières concernant les étudiants en mobilité internationale. La Belgique a mis sur pied une base de données contenant des informations sur les garants, l'objectif étant de récupérer les coûts, y compris les frais de rapatriement, dans le cas où un visa étudiant serait révoqué pour utilisation abusive. La Slovénie a durci les conditions de délivrance d'un permis de séjour aux fins d'études pour vérifier que l'étudiant dispose de moyens de subsistance suffisants.

*...et souhaitent que les diplômés internationaux intègrent leur marché du travail*

Ces dernières années, de nombreux pays ont pris des mesures pour encourager les étudiants en mobilité internationale à intégrer leur marché du travail, et cette tendance se maintient. Les pays qui ont recours à des systèmes à points pour sélectionner des migrants économiques les ont modifiés afin d'inciter les étudiants en mobilité internationale à rester travailler. Les étudiants qui ont obtenu en Australie un diplôme de recherche de troisième cycle en sciences, techniques, ingénierie ou mathématiques ou dans certains domaines des technologies de l'information et des communications se voient attribuer cinq points supplémentaires dans le cadre du test à points pour l'immigration de main-d'œuvre qualifiée. Cette mesure a augmenté les chances de ces diplômés hautement qualifiés d'obtenir un permis de séjour permanent. En 2016, la Corée a institué un nouveau visa qui autorise certains étudiants en mobilité internationale entrant sur le marché du travail coréen à obtenir des points supplémentaires pour un droit de séjour permanent ultérieur. Elle a par ailleurs adopté de nouvelles mesures pour encourager un plus grand nombre d'étudiants en mobilité internationale à suivre une formation non universitaire dans certaines professions de l'ingénierie et les autoriser ensuite à changer de statut pour rester travailler dans le pays.

Les méthodes utilisées pour encourager les étudiants en mobilité internationale à rester et à intégrer le marché du travail consistent pour la plupart à les autoriser à travailler pendant leurs études et/ou à rester quelques temps dans le pays après leur diplôme pour chercher un emploi. En Autriche, en Lettonie et en Lituanie, ils sont désormais autorisés à travailler pendant leurs études. Depuis décembre 2016, il est plus facile pour les diplômés étrangers en Pologne de rester pour chercher du travail. En Lettonie, il leur est plus facile d'obtenir un permis de séjour temporaire (dans l'intention de chercher un emploi) s'ils ont mené à terme un programme universitaire de master ou de doctorat à temps plein, ou équivalent. Au Luxembourg, les étudiants en mobilité internationale de pays tiers peuvent déposer une demande d'autorisation de séjour à titre de travailleur salarié ou de travailleur indépendant sans quitter le pays. Les étudiants cap-verdiens qui ont terminé leurs études et souhaitent acquérir une première expérience professionnelle ont désormais accès à une autorisation de séjour pour travailleur salarié au Luxembourg valable pour une durée maximale de deux ans. À partir d'août 2018, les diplômés internationaux au Chili pourront demander un permis post-études de 12 mois pour rechercher un emploi renouvelable une fois. Aux Pays-Bas, les diplômés internationaux peuvent demander un permis de séjour d'un an pour chercher du travail. Ils peuvent désormais déposer leur demande dans un délai de trois ans suivant leur diplôme au lieu d'un an, et l'obligation de déposer une demande de permis de travail dans un délai d'un an a été supprimée, même si l'emploi ne satisfait pas au critère du salaire minimum fixé pour le permis de travail accordé au personnel très qualifié. En Autriche, les étudiants en mobilité internationale titulaires d'une licence comme d'un doctorat peuvent maintenant obtenir une carte RWR, et la période qui leur est accordée pour chercher un emploi a été portée de six à douze mois. En application du nouveau plan national israélien pour développer la main-d'œuvre qualifiée dans le secteur des hautes technologies, 500 diplômés étrangers d'établissements

universitaires israéliens spécialisés dans ces métiers pourront travailler en Israël pendant un an au maximum après le diplôme.

Les pratiques en matière de contrôle du respect des conditions durant la période d'études de troisième cycle évoluent. Aux États-Unis, depuis février 2018, les étudiants en formation pratique de troisième cycle peuvent actualiser directement les informations les concernant (employeurs, coordonnées) sur le portail gouvernemental, sans avoir à passer par leur ancien établissement d'enseignement.

### *Le réseau d'accords bilatéraux continue de se développer*

Les pays continuent de conclure des accords bilatéraux et de mettre sur pied des programmes destinés aux ressortissants de certains pays. L'Australie a créé un nouveau programme pour accorder un droit de séjour permanent aux citoyens néo-zélandais résidents de longue date sur son territoire dans le cadre des visas *Skilled independent*. Elle a également lancé à titre expérimental un visa à entrées multiples de dix ans pour les ressortissants chinois. Le Canada a promulgué des règlements pour l'échange automatique de renseignements biométriques avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni afin de compléter celui déjà en place avec les États-Unis.

De nouveaux accords ont également été conclus pour les voyageurs d'affaires. Le Canada en a instauré un avec le Mexique en décembre 2016. Depuis 2016, la Suisse a conclu des accords avec la Chine, l'Inde et plusieurs autres pays en vue d'exempter les diplomates et différents représentants officiels de l'obligation de visa. Des accords de réadmission ont été signés par la République tchèque avec la Mongolie et l'Ouzbékistan ; par la Suisse avec le Chili, l'Azerbaïdjan, le Koweït, le Sri Lanka et l'Ukraine ; et par la Russie avec l'Islande et la République populaire démocratique de Corée.

La plupart des accords bilatéraux concernent les travailleurs. L'accord conclu entre la République tchèque et l'Ukraine, en vigueur depuis août 2016, vise à accélérer la procédure de délivrance de la carte de salarié ou de la Carte Bleue aux Ukrainiens. Israël a conclu en janvier 2017 un accord bilatéral avec la Chine qui porte sur les travailleurs du secteur de la construction. Une loi adoptée en juillet 2017 encourage les migrations de travail circulaires à caractère temporaire entre le Luxembourg et Cabo Verde, chacun des deux pays facilitant la délivrance de visas de courte durée pour les ressortissants de l'autre pays. Un accord bilatéral conclu en novembre 2017 avec la Bosnie-Herzégovine permet à ses ressortissants d'accéder plus facilement au marché du travail slovène et de changer plus aisément d'employeur ; un accord similaire avec la Serbie est prévu en 2018. La Bulgarie négocie des traités portant sur la main-d'œuvre avec la Moldavie, la Géorgie et l'Arménie en vue de recruter des travailleurs de ces pays. La Russie a signé des accords de recrutement avec la Turquie et l'Ouzbékistan.

### *Les politiques en matière de retour des migrants ont mobilisé une plus grande attention*

Au moins quatre pays ont adopté de nouvelles lois concernant le retour des migrants dans leur pays d'origine sous différentes formes. Les Pays-Bas ont modifié les mesures d'aide au rapatriement en vigueur pour les migrants irréguliers en provenance de pays considérés « sûrs » afin de parer aux effets « d'attraction ». L'Italie a fait passer de quatre à vingt le nombre de centres de rapatriement. La Belgique a augmenté la capacité d'accueil des centres fermés pour migrants en instance de renvoi. Elle a également doublé le montant de la prime de départ accordée aux demandeurs d'asile afghans et irakiens qui optent pour un retour volontaire. Au Danemark, un service spécial chargé des retours

relevant du ministère de l'Immigration et de l'Intégration a été établi en avril 2017. Le ministère danois des Affaires étrangères a en outre nommé un ambassadeur extraordinaire chargé des migrations qui aura pour mission principale d'appuyer la stratégie globale de l'administration publique en matière de retours et de réadmissions. En Russie, de nouvelles règles facilitent le départ et la réadmission de certains ressortissants étrangers.

### *Tandis que des mesures visant à faire revenir les émigrés continuent d'être adoptées*

D'autres mesures de retour adoptées par les pays portent sur leurs propres ressortissants, surtout dans les pays européens où l'émigration récente a créé un large vivier d'expatriés. En Pologne, de nouveaux règlements visent à faciliter l'installation et l'adaptation des personnes d'origine polonaise sur le territoire national ; ils prévoient notamment une aide financière pendant la période de traitement de la demande de séjour permanent et l'accès à une filière de rapatriement centralisée. La Lettonie et la Lituanie ont adopté de nouvelles mesures pour décourager l'émigration et encourager le retour des émigrés. Celles-ci portent notamment sur la langue et les compétences, l'aide à la formation et à l'emploi, et le renforcement des liens avec la diaspora. La Roumanie a établi des centres culturels dans les pays où 5 000 ressortissants roumains au moins sont enregistrés pour prêter assistance aux communautés d'émigrés.

### *La mobilité des jeunes est encouragée*

La façon d'aborder la mobilité des jeunes est généralement constructive, notamment dans le cadre de programmes de vacanciers actifs, et la plupart des nouvelles mesures l'encouragent.

En Australie, les dispositions ont été assouplies de manière à permettre aux vacanciers actifs de rester plus longtemps chez un employeur, et l'âge d'admissibilité maximum au programme a été relevé, passant de 30 à 35 ans. Un deuxième visa de douze mois peut leur être accordé s'ils travaillent pendant trois mois dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme ou de l'hôtellerie dans le nord de l'Australie.

Plusieurs pays ont conclu de nouveaux accords avec des partenaires étrangers, l'objectif premier étant de permettre aux jeunes d'améliorer leur connaissance de la culture et de la société de l'autre pays et de travailler à titre temporaire pour compléter les fonds dont ils disposent. À titre d'exemple, des accords entre l'Australie et la Hongrie, le Luxembourg, San Marino et le Vietnam autorisent les jeunes de ces pays à séjourner jusqu'à douze mois en Australie, période durant laquelle ils peuvent occuper des emplois de courte durée et étudier. Par ailleurs, le Canada a signé un accord réciproque en matière de mobilité des jeunes avec San Marino ; la Hongrie avec le Chili, Hong Kong, le Japon et l'Argentine ; l'Espagne avec le Japon ; la Belgique avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, le Taïpe chinois et la Corée ; et la Suède avec le Chili, Hong Kong et l'Argentine.

### *Réformes stratégiques et administratives*

Dans la plupart des pays, les stratégies en matière de migration sont en évolution et en renouvellement constants, et s'accompagnent souvent de réorientations administratives. Celles-ci interviennent parfois en réaction à des circonstances particulières, par exemple de nouveaux flux de migration, le constat que les politiques en vigueur ont besoin d'être réévaluées, ou des changements de gouvernement.

Trois pays ont procédé à un réexamen général de leur stratégie. Au Chili, une nouvelle loi générale sur les migrations couvre tous les aspects des migrations et de l'intégration et s'efforce de moderniser la législation en vigueur, qui remonte à 1975. En janvier 2018, le ministère finlandais de l'Intérieur a publié un nouveau programme gouvernemental sur les politiques migratoires qui établit les orientations de la politique migratoire du gouvernement actuel en termes d'emploi, d'intégration, de bonnes relations avec les migrants et de sécurité intérieure. La Russie élabore pour la période 2018-20 une nouvelle stratégie migratoire qui renforce les contrôles, mais facilite aussi la redistribution des migrants (y compris les travailleurs) vers la région extrême-orientale où la population est en déclin depuis de nombreuses années.

D'autres réexamens sont plus ciblés. L'Australie réévalue les entrées de migrants qualifiés permanents et temporaires dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement du marché du travail ; elle a également mené un programme de mutation numérique destiné à simplifier et accélérer le système de traitement en ligne. De nouveaux amendements juridiques adoptés en Bulgarie ont trait au rôle que joue le pays en tant que corridor de transit aux migrations à destination de l'Europe centrale et prévoient une procédure simplifiée pour faire appel d'un refus de visa.

Quelques pays ont procédé à des réformes administratives en vue d'améliorer l'application des mesures, généralement par le biais d'une coordination interministérielle renforcée. La Finlande a transféré les tâches administratives effectuées par les services de police et de gardes-frontières au Service finlandais de l'immigration qui est responsable de toutes les formalités liées aux documents de voyage, aux titres de séjour et à la nationalité concernant les étrangers. En Grèce, suite à l'envolée du nombre d'arrivées et aux difficultés liées à l'accueil et au traitement des dossiers des migrants, un nouveau ministère de la Politique migratoire a été établi en novembre 2016, incorporant des éléments des ministères de l'Intérieur et de la Reconstruction administrative.

## Notes

<sup>1</sup> Les travailleurs détachés au sein de l'UE bénéficient de la libre circulation au sein de l'UE/EFTA. Les données font référence au nombre de formulaires qui prouvent de leur affiliation au système de protection sociale dans leur pays d'origine (cf. De Wispelaere and Pacolet – HIVA-KU Leuven, (2017[1]), pour la méthodologie).

<sup>2</sup> Calcul fondé sur les données relatives à la durée du détachement dans 17 pays.

<sup>3</sup> Calcul fondé sur les données relatives à la durée du détachement dans 14 pays.

<sup>4</sup> Calcul fondé sur les données relatives à la durée du détachement dans 21 pays.

<sup>5</sup> Ces pourcentages sont quelque peu surestimés car il est basé sur le nombre de formulaires et non sur le nombre de personnes.

<sup>6</sup> SOC/539 – EESC-2016-02508-00-00-AC-TRA, p.3.

<sup>7</sup> Voir le rapport A8-0345/2017 du 6 novembre 2017.

<sup>8</sup> La seule expérience antérieure a été un projet pilote, Eurema, limité à la relocalisation d'environ 500 personnes protégées depuis Malte.

<sup>9</sup> La Cour a considéré que le mécanisme est conforme au principe de solidarité et de partage équitable des responsabilités consacré par l'article 80 du Traité sur le fonctionnement de l'Union

européenne (TFUE). Voir République slovaque et Hongrie contre Conseil de l'Union européenne C-643/15.

<sup>10</sup> Document 11130/15.

<sup>11</sup> JOUE, 9 décembre 2017, L 327/20.

<sup>12</sup> La CJUE a été saisie pour statuer sur la légalité de la déclaration UE-Turquie ; par son arrêt du 28 février 2017, elle a considéré ne pas être compétente car la déclaration avait été adoptée par les représentants des États membres, agissant en leur qualité de chefs d'Etat ou de gouvernement, et non en tant que membres du Conseil européen. Une procédure d'appel est en cours. Voir l'affaire NF, T-192/16

<sup>13</sup> En accord avec UNSCR 2292 (2016) et 2357 (2017).

## Références

De Wispelaere, F. and J. Pacolet – HIVA-KU Leuven (2017), “Posting of workers Report on A1 Portable Documents issued in 2016”. [1]

## Annexe 1.A. Tableaux et graphiques complémentaires

Tableau d'annexe 1.A.1. Évolutions préliminaires de flux migratoires permanents, 2017

Milliers					
	2016	2017	Évolution (%)	Période couverte	Nombre de mois
Allemagne	1 051.0	868.0	-17	Jan.-mai	5
Australie	218.5	224.2	+3	Juil.-juin	12
Autriche	137.1	115.0	-16	Jan.-sept.	9
Belgique	..	..	..	..	..
Canada	296.4	286.6	-3	Jan.-déc	12
Chili	..	..	..	..	..
Corée	64.9	62.7	-3	Jan.-août	8
Danemark	72.2	67.4	-7	Jan.-déc	12
Espagne	159.3	204.1	+28	Jan.-juin	6
Estonie	..	..	..	..	..
États-Unis	1 183.5	1 129.7	-5	Oct. sept.	12
Finlande	31.3	26.9	-14	Jan.-déc	12
France	156.7	173.9	+11	Jan.-déc	12
Grèce	..	..	..	..	..
Hongrie	..	..	..	..	..
Irlande	53.9	57.2	+6	Mai-avril	12
Islande	..	..	..	..	..
Israël	11.5	11.5	+0	Jan.-juin	6
Italie	..	..	..	..	..
Japon	..	..	..	..	..
Lettonie	..	..	..	..	..
Luxembourg	3.5	4.8	+37	Jan.-déc	12
Mexique	34.9	31.5	-10	Jan.-déc	12
Norvège	58.6	49.8	-15	Jan.-déc	12
Nouvelle-Zélande	95.6	99.3	+4	Jan.-déc	12
Pays-Bas	199.1	201.9	+1	Jan.-déc	12
Pologne	..	..	..	..	..
Portugal	..	..	..	..	..
République slovaque	..	..	..	..	..
République tchèque	27.6	33.1	+20	Jan.-déc	9
Royaume-Uni	526.0	505.0	-4	Oct. sept.	12
Slovénie	..	..	..	..	..
Suède	143.0	125.0	-13	Jan.-déc	12
Suisse	109.6	105.0	-4	Jan.-déc	12
Turquie	..	..	..	..	..

*Note* : Les chiffres de 2017 disponibles pour la France et le Luxembourg portent uniquement sur les migrations en provenance de pays non membres de l'UE28.

*Source* : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales ; sources nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771429>

**Tableau d'annexe 1.A.2. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie, 2016**

Milliers en 2016 et évolution entre 2015 et 2016

	Travail		Famille accompagnante		Famille		Humanitaire		Autres		Libre circulation	
	2016	%	2016	%	2016	%	2016	%	2016	%	2016	%
Allemagne	50.5	+86			105.6	+28	434.3	+203	6.6	+8	454.1	+6
Australie	60.7	+2	67.9	-1	57.4	-6	17.6	+28	0.3	+29	19.7	--16
Autriche	5.1	-4	1.0	-9	8.9	-6	30.6	+93	0.4	+0	59.6	-16
Belgique	2.6	+21			27.0	+3	15.8	+47	0.1	-61	54.6	-12
Canada	69.7	-9	86.3	-8	78.0	+12	58.9	+83	3.4			
Corée	0.7	+27	4.9	+5	31.3	+26	0.3	+37	51.5	+13		
Danemark	8.2	+7	4.3	+14	7.7	-34	7.5	-31	5.1	+0	27.9	+0
Espagne	27.9	-17			44.4	+12	6.9	+572	16.9	+33	119.0	+10
États-Unis	65.6	-4	72.3	-4	804.8	+19	157.4	+4	83.4	+10		
Finlande	1.4	+0			8.5	+0	9.7	+176	0.5	+85	7.1	-7
France	27.9	+10			98.4	-5	23.2	+40	22.5	+4	86.9	-2
Irlande	6.4	+32	0.3	+38	4.1	+19	0.6	+93			30.5	+14
Israël					5.4	-1			26.0	-7		
Italie	5.9	-57			102.4	-6	35.4	+20	5.3	+6	63.1	-1
Japon	49.1	+19			29.5	+13	0.1	+14	16.4	+15		
Luxembourg	1.1	+14			1.5	-1	0.7	+192	0.1	-33	16.0	-3
Mexique	8.3	-4			15.5	-6	1.8	+186	9.3	+8		
Norvège	2.5	-13			15.3	+22	15.6	+75			24.7	-14
Nouvelle-Zélande	14.1	+1	15.1	+7	16.4	-5	4.0	+6			6.0	+9
Pays-Bas	14.8	+13			24.8	+18	20.8	+27			78.1	+7
Portugal	5.7	-15			11.7	+15	0.3	+64	1.4	+26	14.9	+14
Royaume-Uni	27.6	-1	17.2	-12	53.2	+6	13.1	-31	23.8	-1	215.4	-6
Suède	3.8	-2	0.6	-2	31.7	-1	71.6	+95			30.5	+3
Suisse	1.8	-2			20.9	+0	6.5	-8	2.9	+4	92.9	-6
<b>OCDE</b>	<b>461.4</b>	<b>+3</b>	<b>269.9</b>	<b>-4</b>	<b>1 603.1</b>	<b>+13</b>	<b>932.8</b>	<b>+78</b>	<b>276.0</b>	<b>+9</b>	<b>1 400.9</b>	<b>+0</b>

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771448>

Tableau d'annexe 1.A.3. Résumé des catégories d'entrée examinées dans le chapitre

## Hors libre circulation

	Migrations permanentes		Migrations temporaires					
			Travailleurs		Étudiants		Demandeurs d'asile	
	2016 ('000)	Évolution (%) 2016/15	2016 ('000)	Évolution (%) 2016/15	2016 ('000)	Évolution (%) 2016/15	2016 ('000)	Évolution (%) 2016/15
Allemagne	597	+130	32	+1	37	-4	722	+63
Australie	204	+0	393	-5	157	+14	27	+120%
Autriche	46	+44	7	-4	5	-23	40	-53
Belgique	46	+15	1	+7	6	-2	14	-63
Canada	296	+7	149	+12	107	+28	24	+48
Chili	..	..	..	..	2	..	2	+265
Corée	95	+17	128	-6	27	+17	8	+32
Danemark	33	-16	6	-2	9	+11	6	-72
Espagne	96	+11	9	+27	34	+8	16	+16
Estonie	..	..	0	+46	1	-4	0	-35
États-Unis	1184	+13	660	+10	472	-27	262	+52
Finlande	20	+46	14	+17	6	+8	5	-84
France	172	+3	22	+7	71	+5	77	+3
Grèce	..	..	..	..	0	+6	50	+339
Hongrie	..	..	3	+44	8	+3	28	-84
Irlande	11	+30	4	+6	..	..	2	-30
Islande	..	..	0	+38	0	+10	1	+208
Israël	31	-6	53	+24	..	..	15	+196
Italie	97	+0	8	-40	9	-40	121	+46
Japon	95	+16	191	+7	108	+9	11	+44
Lettonie	..	..	2	-2	1	+18	0	+6
Luxembourg	3	+19	1	+15	0	-4	2	-10
Mexique	35	+1	40	-1	6	-12	9	+157
Norvège	33	+37	5	-13	3	-13	3	-89
Nouvelle-Zélande	50	+1	125	+8	26	-10	1	+49
Pays-Bas	60	+20	3	+21	16	+7	19	-55
Pologne	..	..	654	+64	21	-29	10	-4
Portugal	19	+5	0	+84	3	+23	1	-21
République slovaque	..	..	1	+29	2	+17	0	-63
République tchèque	35	+10	2	-35	6	+3	1	-3
Royaume-Uni	135	-4	94	-2	271	+10	39	-2
Slovénie	..	..	3	-6	1	+45	1	+388
Suède	108	+47	22	-9	9	+1	22	-86
Suisse	32	-2	74	-13	11	-5	26	-32
<b>Total</b>	<b>3 486</b>	<b>+19</b>	<b>2 706</b>	<b>+13</b>	<b>1 435</b>	<b>-6</b>	<b>1 566</b>	<b>+3</b>

*Note* : Les statistiques relatives au travail temporaire ne sont pas standardisées et toute comparaison doit être effectuée avec prudence (voir les définitions et sources dans le Tableau d'annexe 1.A.5). Les données relatives aux étudiants portent sur les étudiants en mobilité internationale de troisième cycle, y compris ceux inscrits à des cours de langue (hors étudiants en mobilité internationale intra-UE). Les données ne couvrent pas les formations professionnelles. Les chiffres ont été révisés par rapport à l'édition antérieure (notamment pour le Chili, la France, la Norvège et le Royaume-Uni). Le nombre total de migrants temporaires de travail correspond au nombre de permis de court-terme (moins d'un an) délivrés s'agissant de la Belgique, la République tchèque, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la République slovaque et la Slovénie.

*Source* : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771467>

**Tableau d'annexe 1.A.4. Quelques catégories de libre circulation présentées dans ce chapitre**

	Migrations permanentes		Migrations temporaires : Travailleurs détachés au sein de l'UE/AELE	
	2016 ( <sup>'000</sup> )	Évolution (%) 2016/15	2016 ( <sup>'000</sup> )	Évolution (%) 2016/15
Allemagne	..	..	440	+5
Australie	20	-16	..	..
Autriche	60	-16	120	+11
Belgique	55	-12	178	+14
Danemark	28	+0	16	+18
Espagne	119	+10	52	+11
Estonie	..	..	4	+61
Finlande	7	-7	21	+13
France	87	-2	203	+10
Grèce	..	..	6	+12
Hongrie	..	..	11	+16
Irlande	31	+14	6	+43
Islande	..	..	1	+126
Italie	63	-1	61	+4
Lettonie	..	..	1	-25
Luxembourg	16	-3	27	+22
Norvège	25	-14	24	-4
Nouvelle-Zélande	6	+9	..	..
Pays-Bas	78	+7	91	+2
Pologne	..	..	18	+0
Portugal	15	+14	18	+18
République slovaque	..	..	10	+19
République tchèque	..	..	23	+19
Royaume-Uni	215	-6	57	+5
Slovénie	..	..	5	-9
Suède	31	+3	39	+5
Suisse	93	-6	104	+7
Total	1 401	+0	1 537	+8

*Note* : Les travailleurs détachés bénéficient de la libre circulation au sein de l'UE/AELE. Les données font référence au nombre de documents qui certifient de leur affiliation au régime de protection sociale dans leur pays d'origine (voir De Wispelaere and Pacolet – HIVA-KU Leuven (2017<sup>[1]</sup>) pour la méthodologie).

*Source* : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771486>

**Tableau d'annexe 1.A.5. Sources des données statistiques sur les migrants temporaires de travail présentées dans le tableau 1.A.3**

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Allemagne (permis délivrés)	Transferts intraentreprises : § 8 BeschV ( <i>Praktische Tätigkeiten als Voraussetzung für die Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen</i> ), § 10 BeschV ( <i>Internationaler Personalaustausch, Auslandsprojekte</i> ), § 10a BeschV ( <i>ICT-Karte / Mobiler-ICT-Karte</i> )		
	Autres travailleurs: § 8 Abs. 2 BeschV ( <i>Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen - § 17a AufenthG bis zu 18 Monate</i> ), § 8 Abs. 3 BeschV ( <i>Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen - sonstige</i> ), § 11 Abs. 1 BeschV ( <i>Sprachlehrerinnen und Sprachlehrer</i> ), § 11 Abs. 2 BeschV ( <i>Spezialitätenköchinnen und Spezialitätenköche</i> ), § 12 BeschV ( <i>Au-Pair-Beschäftigungen</i> ), § 13 BeschV ( <i>Hausangestellte von Entsandten</i> ), § 19 Abs. 2 BeschV ( <i>Werklieferverträge</i> ), § 25 BeschV ( <i>Kultur und Unterhaltung</i> ), § 27 BeschV ( <i>Grenzgängerbeschäftigung</i> ), § 29 Abs. 1 BeschV ( <i>Internationale Abkommen - Niederlassungspersonal</i> ), § 29 Abs. 2 BeschV ( <i>Internationale Abkommen - Gastarbeitnehmer</i> ), § 29 Abs. 3 - 4 BeschV ( <i>Internationale Abkommen</i> ), § 29 Abs. 5 BeschV ( <i>Internationale Abkommen - WHO/Europaabkommen</i> )		
Australie (Visas temporaires accordés, années fiscales)	Vacanciers actifs : sous-catégories 417 et 462	Jusqu'à 1 an.	Sous-catégorie 417: non soumis à quota; Sous-catégorie 462: quota sauf pour les États-Unis.
	Stagiaires : Visa <i>Training</i> (sous-catégorie 407) introduit en 2016. Ancien visas <i>Temporary Work (Training and Research)</i> (sous-catégorie 402) (dont 'Occupational trainee' and 'Professional development') fermé à de nouvelles candidatures depuis 2016; les visas suivants qui sont fermés à de nouvelles candidatures depuis le 24 nov. 2012: <i>Visiting Academic</i> (sous-catégorie 419), <i>Occupational Trainee</i> (sous-catégorie 442), <i>Professional Development</i> (sous-catégorie 470); et le visa <i>Trade Training Skills</i> (sous-catégorie 471) supprimé en sept. 2007.	Jusqu'à 2 ans.	
	Travailleurs saisonniers : <i>Seasonal Worker Programme</i> (sous-catégorie 416 remplacée par la sous-catégorie 403 à partir de nov. 2016)	Entre 4 et 7 mois.	Non soumis à quota.
	Transferts intraentreprises : visas de la sous-catégorie 457 délivrés (aux demandeurs principaux)	Jusqu'à 4 ans.	
	Autres travailleurs: Autres travaux temporaires (Experts pour mission courte); Relations internationales (sauf travailleurs saisonniers); Activité temporaire; Travail temporaire (qualifié) (sauf transferts intraentreprises)		
Autriche	Transferts intraentreprises : Travailleurs en rotation		Non soumis à quota.
	Travailleurs saisonniers : saisons touristiques d'hiver et d'été, Agriculture, Travailleurs saisonniers de base, Aidants aux récoltes (nombre de personnes estimé sur la base du nombre de permis délivrés).	Jusqu'à 12 mois.	
	Autres travailleurs : Chercheurs, Artistes (sous contrat ou à leur propre compte), travailleurs indépendants		Non soumis à quota.

Canada (TFWP & IMP programmes – premiers permis)	Transferts intraentreprises (ICT): Détenteurs d'un permis du Programme de mobilité internationale (PMI) par année de d'obtention du premier permis (Commerce - ICT; NAFTA - ICT; GATS ; Intérêts canadiens - ICT)	Variable.	
	Travailleurs saisonniers : Programme des travailleurs agricoles saisonniers (Programme des travailleurs étrangers temporaires): entrées effectives	Non renouvelable.	
	Vacanciers actifs : Expérience internationale Canada (EIC) (PMI)	Non renouvelable.	Non soumis à quota.
	Autres travailleurs : Programme de mobilité internationale (PMI): Accords (hors transferts intraentreprises); Intérêts canadiens (hors vacanciers actifs, conjoints et transferts intraentreprises); Autosuffisants; Candidats à la résidence permanente au Canada; Raisons humanitaires; Programme des travailleurs étrangers temporaires: Aides familiaux résidents ; Travailleurs agricoles (non saisonniers) ; Pogramme des travailleurs étrangers temporaires (autres)	IMP: variable; Aides familiaux résidents : illimité; Programme des travailleurs étrangers temporaires (autres): non renouvelable.	Non soumis à quota.
Corée (visas délivrés)	Stagiaires de l'industrie : D-3		
	Vacanciers actifs : H-1		
	Transferts intraentreprises: D-7 Autres travailleurs: visas D-6; D-9; E-1 to E-9; H2		
États-Unis (visas autres que « immigration »)	Stagiaires : H3	Jusqu'à 2 ans.	
	Vacanciers actifs : J-1 - <i>Exchange visitor</i>	Jusqu'à 4 mois.	Quota.
	Travailleurs saisonniers : H-2A - Travailleurs temporaires dans l'agriculture	Jusqu'à 3 ans.	Non soumis à quota.
	Transferts intraentreprises: L-1 (personnel de direction, managers, et spécialistes employés dans une entreprise internationale)	Maximum de 1 an pour le premier séjour. Jusqu'à 3 ans (employés L-1A). Extensions jusqu'à 7 ans maximum (5 ans pour les L-1B).	
	Autres travailleurs :		
	H-2B – Travailleurs temporaires dans des secteurs non-agricoles	Jusqu'à 3 ans.	Quota.
	H-1B – Travailleurs temporaires de mérite et compétence exceptionnels (hors infirmiers)	Jusqu'à 3 ans initialement. Maximum de 6 ans au total (il y a des exceptions).	
	H-1B1 – Travailleurs dans le cadre d'un accord de libre échange (Chili/Singapour)		
	H-1C – Infirmiers dans les zones en pénuries de main-d'œuvre médicale (expiré en 2009)	Jusqu'à 3 ans.	
	O-1 – Personnes aux capacités exceptionnelles dans les domaines scientifiques, artistiques, de l'éducation, les affaires ou l'athlétisme	Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an).	
	O-2 – Personne accompagnant ou assistant un artiste ou athlète détenteurs d'un O-1	Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an).	
	P-1 – Athlète reconnu internationalement ou membre d'une équipe reconnue internationalement	Jusqu'à 5 ans (1 an pour les groupes d'athlètes). Maximum de 10 ans (5 ans pour les groupes d'athlètes).	
	P-2 - Artiste ou entraîneur dans un programme d'échange réciproque	Jusqu'à 1 an initialement (extension jusqu'à 1 an).	
P-3 - Artiste ou entraîneur dans un programme non réciproque	Jusqu'à 1 an initialement (extension jusqu'à 1 an).		
R-1 – Personnes dans des activités religieuses	Jusqu'à 30 mois initialement.		
TN - NAFTA professional	Jusqu'à 3 ans.		

France (premier permis délivrés)	Transferts intraentreprises : Salarié en mission / Salarié détaché ICT	Jusqu'à 3 ans.	
	Travailleurs saisonniers : entrées annuelles – statistiques de l'OFII	Jusqu'à 9 mois par an (autorisation valable 3 ans).	
	Vacanciers actifs : Programme vacances Travail	Jusqu'à 12 mois.	
	Stagiaires : Étudiants stagiaires	Jusqu'à 1 an initialement (extension jusqu'à 3 ans au total).	
	Autres travailleurs: Migrations économiques temporaires (visa "salarié" < 12 mois)	Jusqu'à 12 mois (renouvelable).	
Israël (entrées sauf travailleurs palestiniens ; et effectifs de travailleurs journaliers jordaniens)	Vacanciers actifs		
	Autres travailleurs:		
	Construction: travailleurs jordaniens (journaliers); Projet de voie ferrée Tel Aviv-Jérusalem ; Projet de tramway à Tel Aviv; Projets dans les ports fluviaux; Programmes pour les travailleurs turcs; Programmes pour les travailleurs étrangers (5 accords bilatéraux)	Travailleurs journaliers: illimité; autres travailleurs: renouvelable jusqu'à 63 mois.	Quota.
	Tourisme: travailleurs journaliers jordaniens dans l'hôtellerie à Eilat	Illimité.	Quota.
	Agriculture	Non renouvelable.	Quota.
	Soins à domicile	Renouvelable jusqu'à 63 mois (ou jusqu'à 7 ans if no employer change entre 5 et 7 ans de séjour).	Non soumis à quota.
	Spécialistes et hautement qualifiés ( <i>Experts working visa</i> )	Illimité.	Non soumis à quota.
Japon (nouveaux visas, hors ré- entrées)	Stagiaires : Stagiaires et techniciens stagiaires		
	Transferts intraentreprises		
Nouvelle- Zélande	Autres travailleurs: Professeurs; Artistes; Activités religieuses; Journalistes; Chercheurs; Instructeurs; Entraîneurs; Activités culturelles		
	Travailleurs saisonniers : <i>Recognised Seasonal Employer Limited Visa; Supplementary Seasonal Employment</i> (extensions)	Jusqu'à 7 mois (ou 9 mois pour les ressortissants-résidents de Tuvalu et Kiribati); extensions possible jusqu'à 6 mois.	Quota.
	Vacanciers actifs : <i>Working Holiday Scheme</i>	Jusqu'à 12 mois (ou 23 mois pour les ressortissants britanniques ou canadiens).	Quota pour certains pays.
	Stagiaires : Expérience professionnelle pour les étudiants; stagiaires en médecine ou dentisterie; apprentis de la course <i>NZ racing</i> ; stagiaires religieux	Stage pratique pour les étudiants non inscrits en Nouvelle-Zélande (ou inscrits pour 3 mois maximum): jusqu'à 6 mois; stagiaires religieux: jusqu'à 3 ans; Apprentis jockeys: jusqu'à 4 ans.	Non soumis à quota.
	Autres travailleurs:		
	<i>Essential skills</i>	Jusqu'à 5 ans.	Non soumis à quota.
	<i>Entertainers and Associated Workers</i>	Durée du contrat.	Non soumis à quota.
	<i>Talent</i> (employeurs accrédités)	Jusqu'à 30 mois.	Non soumis à quota.
	<i>Exchange Work</i>	Jusqu'à 12 mois.	Quota.
	<i>Long Term Skill Shortage List Occupation</i>	Jusqu'à 30 mois.	Non soumis à quota.
	<i>China Special Work</i>	Jusqu'à 3 ans.	Quota.
	<i>Skilled Migrant and Specialist skills</i>	Illimité.	Non soumis à quota.
	<i>Talent - Arts, Culture and Sports</i>	Illimité.	Non soumis à quota.
Pologne	Travailleurs saisonniers : Eurostat		
	Autres travailleurs: Estimation sur la base des formulaires administratifs déposés par les employeurs souhaitant recruter des travailleurs en provenance de 6 pays (Arménie, Bélarus, Géorgie, Moldova, Russie et Ukraine) selon une procédure d'embauche simplifiée	Jusqu'à 6 mois.	Non soumis à quota.

Royaume-Uni (visas délivrés)	Vacanciers actifs (clôt depuis 2012)		
	Autres travailleurs:		
	<i>Tier 2 - Intra Company Transfers Short Term (closed on April 6, 2017)</i>		
	<i>Tier 2 - Intra Company Transfers Long Term</i>	Maximum 5 ans (9 ans si salaire > 120 000 GBP par an).	
	<i>Tier 5 - pre PBS Youth Mobility (WHM)</i>	Jusqu'à 24 mois (visa multi-entrées).	
	<i>Tier 5 - pre PBS Charity Workers</i>	Jusqu'à 12 mois ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux).	
	<i>Tier 5 - pre PBS Creative and Sporting</i>	Jusqu'à 12 mois, ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux).	
	<i>Tier 5 - pre PBS Government Authorised Exchange</i>	Jusqu'à 12 ou 24 mois (selon le programme) ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux).	
	<i>Tier 5 - pre PBS International Agreement</i>	Jusqu'à 2 ans, ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux).	
	<i>Tier 5 - pre PBS Religieux</i>	Jusqu'à 3 ans et 1 mois, ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 1 mois (le plus court des deux).	
	<i>Non-PBS – Travailleurs domestiques dans des ménages privés</i>	Jusqu'à 6 mois.	
Suisse	Stagiaires	Jusqu'à 18 mois.	Quota.
	Autres travailleurs:		
	Employés avec permis de travail	Jusqu'à 12 mois.	Quota (contrats entre 4 à 12 mois) ou non (permis < 4 mois).
	Musiciens et artistes	Jusqu'à 8 mois.	Non soumis à quota.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

## Chapitre 2. Situation des immigrés sur le marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE

*Ce chapitre examine la situation des immigrés sur le marché du travail au cours de la période 2012-17. Une attention particulière est accordée à la qualité de l'emploi des immigrés ainsi qu'à leur concentration dans certains secteurs et professions. Des études de cas sur la situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays d'Europe du Sud et d'Asie de l'Est et au Royaume-Uni complètent cette analyse. La deuxième partie de ce chapitre s'intéresse aux évolutions récentes des politiques d'intégration dans les pays membres de l'OCDE, notamment aux mesures qui visent les demandeurs d'asile et les réfugiés.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## Introduction

En 2017, dans un contexte de croissance économique mondiale stable et de forte croissance dans la zone euro, les taux d'emploi dans les pays de l'OCDE se sont sensiblement améliorés et sont revenus à leur niveau d'avant la crise (OCDE, 2018<sup>[1]</sup>). Dans ce contexte économique favorable, un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile récemment arrivés vont entrer progressivement sur le marché du travail, ce qui pourrait avoir une incidence sur la situation générale des personnes nées à l'étranger sur le marché du travail, notamment en Europe. Pourtant, les données de l'enquête sur les forces de travail 2017 ne reflètent pas encore ces flux récents de réfugiés, car seuls les ménages privés sont interrogés et beaucoup de demandeurs d'asile et de réfugiés récemment arrivés résident toujours dans des logements collectifs. Par conséquent, les données disponibles pour l'instant indiquent essentiellement une reprise stable de la situation des immigrés sur le marché du travail dans la plupart des pays de l'OCDE.

### *Principaux résultats*

- En moyenne, dans la zone OCDE, les immigrés ont tiré avantage de la reprise du marché du travail à l'échelle mondiale, le taux de chômage diminuant de plus d'1 point de pourcentage pour atteindre 9.5 % en 2017, et le taux d'emploi passant de 65.7 % à 67.1 %. L'amélioration entre 2016 et 2017 a été plus marquée pour les femmes nées à l'étranger, dont les taux moyens d'activité et d'emploi ont augmenté plus rapidement que ceux des hommes immigrés.
- Pourtant, en moyenne, la situation des femmes immigrées reste peu satisfaisante par rapport à celle des femmes nées dans le pays et des hommes immigrés. L'écart entre le taux d'activité des femmes nées à l'étranger et celui des femmes nées dans le pays a notamment plus que doublé au cours de la période 2012-17.
- Plus de 10 ans après la crise économique, qui a durement touché les pays d'Europe du Sud, seul le Portugal a vu la situation des immigrés sur le marché de l'emploi se redresser complètement. En revanche, le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger en Espagne et en Grèce reste inférieur d'au moins 11 points de pourcentage à celui de 2008.
- Le taux d'emploi de certains groupes d'immigrés est particulièrement élevé. C'est le cas, par exemple, du taux d'emploi des immigrés intra-européens (71 %), qui est supérieur de 5 points de pourcentage en moyenne à celui des personnes nées dans le pays. Aux États-Unis, pour la première fois depuis un certain nombre d'années, le taux d'emploi des immigrés mexicains et africains dépasse celui des immigrés asiatiques de 1 et 3 points de pourcentage respectivement.
- En revanche, certains groupes d'immigrés sont confrontés à des difficultés persistantes. C'est le cas notamment des immigrés originaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord en Europe et en Australie.
- Les travailleurs nés à l'étranger ayant émigré dans la zone OCDE occupent essentiellement des emplois peu qualifiés, malgré leur niveau d'éducation relativement élevé. Ainsi, un immigré diplômé de l'enseignement supérieur sur trois en moyenne est déclassé. Cela représente environ 12 points de pourcentage de plus que les personnes nées dans le pays. Seul un cinquième environ des différences de taux de déclassement entre les travailleurs nés à l'étranger et les

travailleurs nés dans le pays peut s'expliquer par les différences de compétences mesurées dans le cadre de PIAAC.

- Au cours de la première année après le référendum de 2016, les nouveaux recrutements de ressortissants de l'UE à des postes hautement qualifiés au Royaume-Uni ont chuté de 38 %, soit deux fois plus que pour les emplois peu qualifiés et moyennement qualifiés.
- En 2017-18, alors que les flux de demandeurs d'asile se sont stabilisés dans de nombreux pays et qu'ils ont commencé à retomber aux niveaux d'avant 2015-16, la politique d'intégration a changé d'orientation. Ainsi, les efforts ont porté non plus sur l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des nouveaux arrivants, mais sur la définition de stratégies d'intégration des immigrés dans un contexte de demande accrue, et sur la prise en compte des besoins des groupes vulnérables afin d'éviter que personne ne passe à travers les mailles du filet.
- Dans les pays de l'OCDE, on observe une tendance constante à la création de programmes d'intégration visant à structurer les activités d'intégration au plus tôt. Les pays sont de plus en plus nombreux à adopter ce type de programmes, et un grand nombre de pays où ces programmes sont en place depuis un certain temps ne cessent d'adapter leurs programmes et de restructurer l'enchaînement des activités.
- Les pays de l'OCDE optent de plus en plus pour des mesures d'incitation à l'acquisition de compétences linguistiques, avec notamment la mise en place de tests linguistiques obligatoires dont les résultats déterminent certaines décisions en matière de permis de résidence et de travail.
- L'élaboration de systèmes d'évaluation et de reconnaissance des qualifications des immigrés reste une priorité dans de nombreux pays de l'OCDE. Ainsi, plusieurs pays sont en train de créer des systèmes de reconnaissance des qualifications professionnelles en collaboration étroite avec les employeurs et les partenaires sociaux.
- La validation des acquis de l'expérience sert de plus en plus à orienter les conseils et les interventions en matière d'intégration, afin de s'assurer que la formation proposée et l'aide prodiguée s'appuient sur les compétences existantes des immigrés.
- De nombreux pays de l'OCDE ont également pris des mesures à l'intention des groupes les plus vulnérables, en renforçant l'aide aux personnes ayant des compétences limitées et en investissant dans l'intégration des enfants immigrés. Ils se sont notamment efforcés d'aider les mineurs non accompagnés et les enfants qui arrivent tardivement dans le système éducatif du pays d'accueil et risquent de quitter l'école sans avoir les qualifications qui leur permettraient de rebondir sur le marché du travail.
- Les tendances sont divergentes d'un pays à l'autre en ce qui concerne l'aide et la protection sociale dont bénéficient les nouveaux arrivants. Alors que certains pays de l'OCDE ont étendu la couverture médicale ou le droit à prestations à des groupes qui n'en bénéficiaient pas auparavant, d'autres pays ont tendance à limiter l'accès des immigrés aux prestations.

- Dans de nombreux pays de l'OCDE, les conditions de naturalisation sont de plus en plus axées sur les résultats en matière d'intégration, au-delà du nombre d'années de résidence.

### Évolutions récentes de la situation des immigrés sur le marché du travail dans la zone OCDE

Cette section porte sur les évolutions récentes de la situation des personnes nées à l'étranger sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Elle commence par un état des lieux de l'évolution des taux d'emploi, de chômage et d'activité entre 2016 et 2017, puis étend l'analyse aux années précédentes. Les corrélations entre les résultats sur le marché du travail et les caractéristiques démographiques (le sexe, l'âge et le niveau d'éducation, par exemple) ainsi que les régions d'origine sont examinées, l'objectif étant d'appréhender l'hétérogénéité des différents groupes d'immigrés. Une attention particulière est accordée à la concentration des immigrés dans certains secteurs et professions, ainsi qu'à leurs taux de déclassement par rapport à la main-d'œuvre née dans le pays.

#### *La situation des immigrés sur le marché du travail continue de s'améliorer dans la zone OCDE*

Au cours de l'année 2017, l'amélioration générale des conditions économiques dans la zone OCDE a été profitable à la situation des immigrés sur le marché du travail. Ainsi, en moyenne dans les pays de l'OCDE, le taux de chômage des immigrés est passé de 10.8 % en 2016 à 9.5 % en 2017, et leur taux d'emploi de 65.7 % à 67.1 % (tableau 2.1). Cette progression s'explique en partie par des améliorations significatives dans certains pays de l'UE. Ainsi, les taux de chômage des personnes nées à l'étranger ont diminué de 3 points de pourcentage environ en République tchèque, en Estonie et en Lettonie, et de 2 points de pourcentage environ dans plusieurs autres pays de l'UE. Dans les pays non-européens membres de l'OCDE (l'Australie, le Canada et les États-Unis, par exemple) ainsi que dans les autres pays européens membres de l'OCDE (la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni, par exemple), le taux de chômage des immigrés n'a pas évolué de manière significative.

Le bilan est également mitigé en ce qui concerne le taux d'emploi, mais les tendances sont similaires. Ainsi, les pays européens qui ont beaucoup souffert de la crise économique sont maintenant sur la voie de la reprise, ce qui se traduit notamment par une hausse du taux d'emploi des personnes nées à l'étranger : l'Irlande, l'Espagne et le Portugal ont enregistré une augmentation de plus de 2 points de pourcentage du taux d'emploi des personnes nées à l'étranger en 2017. Dans les pays d'Europe centrale et orientale (la République tchèque et la République slovaque, par exemple), le taux d'emploi des femmes immigrées notamment a fait un saut de près de 10 %.

En moyenne, l'évolution des taux d'activité des immigrés a été faible voire nulle entre 2016 et 2017. Néanmoins, les taux d'activité des immigrés ont augmenté de 1.3 point de pourcentage environ en Belgique, au Portugal et en Suède. L'Irlande, la Slovaquie et la République tchèque ont également enregistré une hausse des taux d'activité des immigrés, laquelle tient presque exclusivement à l'entrée sur le marché du travail des femmes immigrées, dont les taux d'activité ont augmenté de 2 à 4 points de pourcentage entre 2016 et 2017 (tableau 2.1).

**Tableau 2.1. Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger selon le sexe dans les pays de l'OCDE, 2017 comparé à 2016**

	Total			Hommes			Femmes		
	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de participation	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de participation	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de participation
Allemagne	6.4	68.1	72.7	7.1	74.7	80.5	5.4	61.1	64.6
Australie	5.9	70.8	75.2	5.2	79.2	83.6	6.9	62.7	67.3
Autriche	10.7	65.6	73.4	10.9	72.3	81.1	10.5	59.3	66.2
Belgique	13.4	56.5	65.2	13.1	65.5	75.4	13.8	47.8	55.5
Canada	6.8	72.8	78.1	6.3	79.1	84.4	7.3	66.9	72.2
Chili	5.8	73.9	78.4	4.9	83.9	88.2	6.7	65.1	69.8
Corée	3.9	69.9	72.8	2.7	82.0	84.2	6.4	53.6	57.3
Danemark	10.6	65.0	72.7	9.9	70.6	78.4	11.4	59.6	67.3
Espagne	23.4	59.6	77.9	22.2	65.8	84.7	24.6	54.3	72.0
Estonie	6.4	71.7	76.6	6.7	77.5	83.1	6.1	66.2	70.5
États-Unis	4.0	71.0	74.0	3.5	82.6	85.6	4.7	59.6	62.6
Finlande	15.8	60.3	71.6	14.3	68.4	79.8	17.5	52.9	64.1
France	15.4	56.6	67.0	14.9	65.5	77.0	16.0	48.8	58.1
Grèce	29.9	52.8	75.3	26.2	65.0	88.0	34.2	42.5	64.6
Hongrie	3.4	73.7	76.3	n.r.	79.3	81.7	n.r.	68.2	70.9
Irlande	8.2	69.0	75.2	7.9	76.4	83.0	8.5	61.9	67.6
Islande	2.8	88.1	90.6	n.r.	89.8	91.8	n.r.	87.3	89.3
Israël	3.7	78.9	81.9	3.8	81.2	84.4	3.6	76.9	79.7
Italie	14.2	60.0	69.9	12.6	72.4	82.8	16.1	49.5	59.0
Japon	5.4	69.6	73.5	5.5	79.6	84.3	5.2	61.7	65.1
Lettonie	8.0	66.6	72.4	8.8	72.3	79.3	7.2	62.1	66.9
Luxembourg	6.5	70.8	75.8	6.2	75.6	80.7	6.9	65.7	70.6
Mexique	4.2	52.2	54.5	4.2	65.7	68.7	4.1	38.9	40.6
Norvège	9.1	69.3	76.2	9.0	73.3	80.6	9.1	65.2	71.8
Nouvelle-Zélande	4.5	74.8	78.3	4.9	81.2	85.4	4.0	68.4	71.2
Pays-Bas	8.9	63.0	69.2	8.3	70.7	77.2	9.6	56.3	62.3
Pologne	8.3	69.9	76.2	n.r.	75.3	80.9	n.r.	64.5	71.3
Portugal	10.0	74.3	82.6	9.5	77.9	86.1	10.5	71.3	79.7
République slovaque	5.2	69.8	73.6	n.r.	83.8	83.8	n.r.	62.4	65.6
République tchèque	3.0	77.5	79.9	2.3	86.9	89.0	3.9	67.9	70.7
Royaume-Uni	5.1	72.5	76.4	3.9	82.2	85.5	6.5	63.7	68.1
Slovénie	8.4	66.3	72.4	5.5	72.9	77.1	11.8	59.7	67.7
Suède	15.4	66.3	78.4	15.8	70.4	83.6	15.0	62.4	73.4
Suisse	8.0	75.8	82.4	7.0	83.6	89.9	9.2	67.9	74.8
Turquie	11.9	46.2	52.4	11.2	68.4	77.0	13.2	26.7	30.8
Moyenne OCDE	9.5	67.1	74.10	9.5	75.0	82.1	10.9	60.0	66.6
Total OCDE	7.8	68.0	73.7	7.1	77.6	83.6	8.6	58.8	64.4

*Note* : La couleur bleue (les hachures grises) désigne une augmentation (diminution) du taux d'activité ou d'emploi de plus d'1 point de pourcentage ou une diminution (augmentation) du taux de chômage de plus d'1 point de pourcentage. n.s. : non significatif. Les données pour le Chili et le Japon portent sur l'année 2015 et leurs évolutions ne sont pas présentées. Pour la Nouvelle-Zélande, les données concernent les deux premiers trimestres de 2016 et sont comparées à celles de la même période de 2015. Les données pour le Japon portent sur les ressortissants étrangers au lieu des immigrés. Les données pour la Corée portent sur les ressortissants étrangers et leur évolution n'est pas présentée. « Total OCDE » fait référence à la moyenne pondérée et « moyenne OCDE » à la moyenne arithmétique pour les pays présentés, sauf pour le Chili, la Corée, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

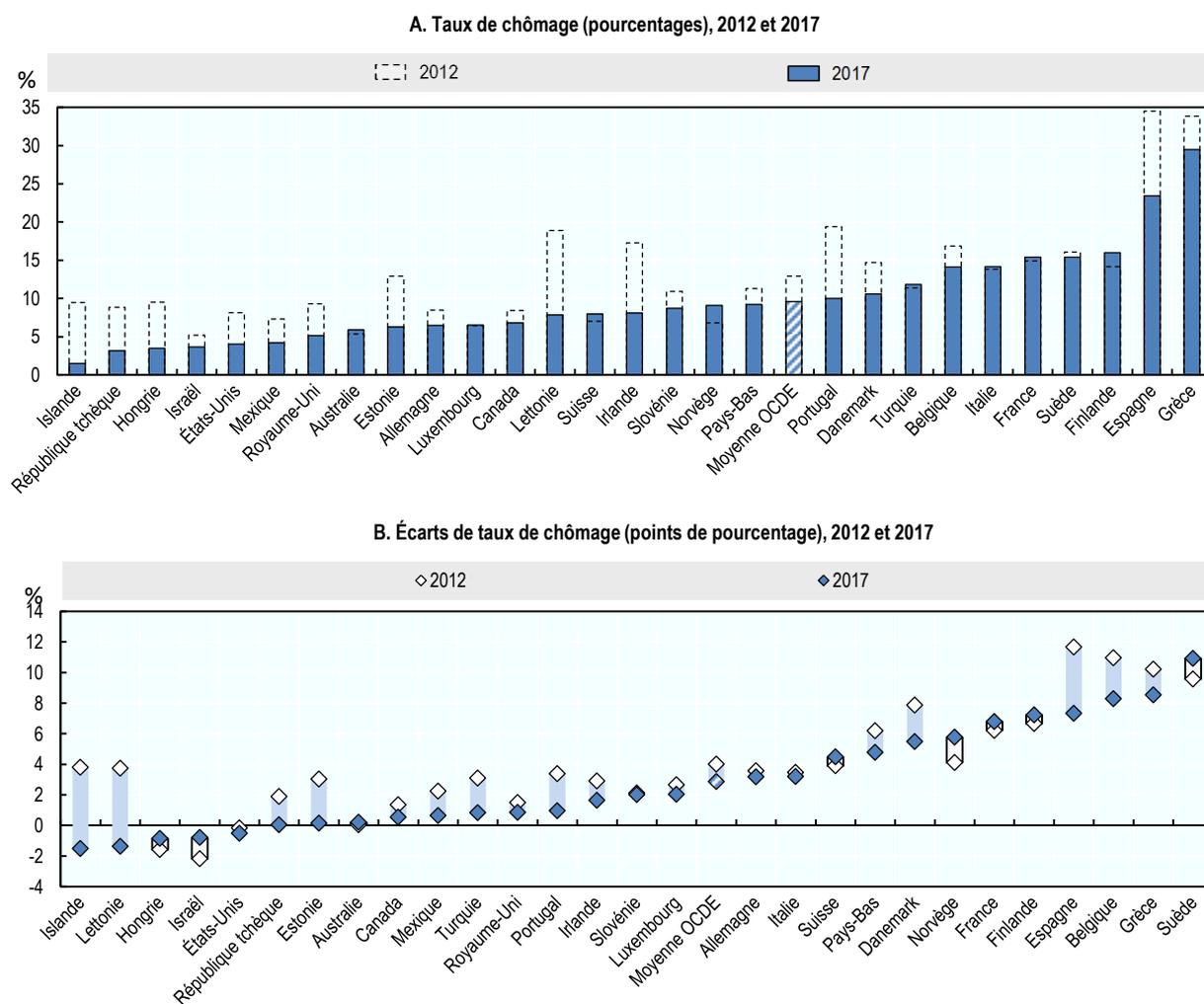
*Source* : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN)* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771505>

Il est utile de comparer ces données avec l'évolution des taux de chômage au cours des cinq dernières années. En moyenne, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger a diminué dans l'ensemble de la zone OCDE, passant de 13 % en 2012 à 10 % en 2017 (partie A du Graphique 2.1). Les pays de l'UE qui ont été le plus durement touchés par la crise économique sont ceux où la reprise est la plus forte : l'Espagne a enregistré une baisse de 11 points de pourcentage du taux de chômage des immigrés entre 2012 et 2017, tandis qu'au Portugal et en Irlande, les taux ont chuté de plus de 9 points de pourcentage (voir l'encadré 2.1 pour des informations plus détaillées sur l'évolution de la situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays d'Europe du Sud au lendemain de la crise).

De plus, l'écart moyen de taux de chômage entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans la zone OCDE a diminué au cours de la période 2012-17, passant de 4 points de pourcentage en 2012 à 3 points de pourcentage en 2017 (partie B du Tableau d'annexe 2.A.4. ). L'Espagne et le Portugal sont une fois encore, avec l'Islande et la Lettonie, les pays où la situation des immigrés s'est le plus améliorée en termes relatifs. En revanche, dans les pays nordiques – à savoir la Norvège, la Suède et la Finlande – l'écart de taux de chômage a augmenté de 0.5 à 2 points de pourcentage environ.

**Graphique 2.1. Taux de chômage des personnes nées à l'étranger et écarts de taux de chômage entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays, 2012 et 2017**



*Note* : La population de référence est la population active âgée de 15 à 64 ans. Les données relatives aux pays européens concernent uniquement les trois premiers trimestres.

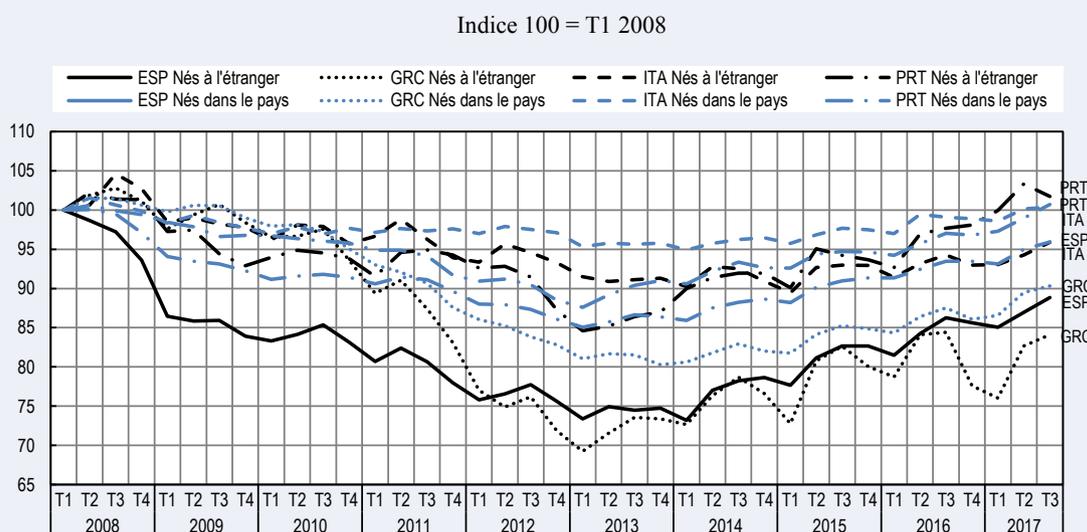
*Source* : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël : Enquêtes sur la population active ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)* ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769472>

**Encadré 2.1. La situation des immigrés vis-à-vis de l'emploi ne s'est pas encore complètement rétablie dans les pays d'Europe du Sud.**

Dix ans après la crise économique, les pays d'Europe du Sud durement touchés restent confrontés à d'importantes difficultés sur le marché du travail. Dans l'ensemble, le chômage a diminué de manière non négligeable après avoir culminé en 2013, mais il reste supérieur aux niveaux d'avant la crise selon l'enquête européenne sur les forces de travail. Les immigrés ont non seulement été particulièrement touchés par la récession économique, mais leur situation s'est redressée plus lentement que celle des personnes nées dans le pays. Fin 2017, seuls les immigrés au Portugal affichent des taux d'emploi supérieurs ou égaux à ceux de 2008, alors qu'en Espagne et en Grèce, les taux d'emploi des immigrés restent inférieurs de 8 et 11 points de pourcentage respectivement à ceux de 2008.

Le Graphique 2.2 illustre l'évolution des taux d'emploi des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays, indexés sur les taux observés au début de la crise économique de 2008. Trois tendances se dégagent. Tout d'abord, l'ampleur de la baisse de l'emploi a été très variable d'un pays à l'autre en Europe du Sud. Ainsi, la détérioration de la situation du marché du travail a été plus forte en Grèce et en Espagne qu'en Italie et au Portugal, avec des taux d'emploi chutant jusqu'à 50 % en 2013. Ensuite, ces quatre pays ont enregistré une baisse du taux d'emploi des personnes nées à l'étranger supérieure à celle du taux d'emploi des personnes nées dans le pays. L'écart entre le taux d'emploi des personnes nées dans le pays et celui des personnes nées à l'étranger a été particulièrement prononcé en Espagne et en Grèce. Tout au long de la période 2008-17, le taux d'emploi des personnes nées en Espagne était supérieur de 9 % en moyenne à celui des immigrés. Enfin, les taux d'emploi des immigrés n'ont pas encore regagné complètement 10 ans après leur niveau d'avant la crise, sauf au Portugal. Au troisième trimestre 2017, le taux d'emploi des immigrés en Italie était toujours inférieur de 4 % au niveau enregistré début 2008, alors que le taux d'emploi des personnes nées dans le pays avait complètement regagné son niveau d'avant la crise.

**Graphique 2.2. Taux d'emploi trimestriel par lieu de naissance, 2008-17**

Note : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans).

Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769491>

### ***La situation des immigrés sur le marché du travail est très différente selon leurs régions d'origine***

La situation des immigrés sur le marché du travail peut dépendre fortement de leurs pays d'origine, et ce pour plusieurs raisons. Ainsi, les immigrés peuvent être différents d'une région à l'autre en termes de catégories d'entrée ou de caractéristiques individuelles telles que le niveau d'éducation, l'âge, la connaissance de la langue, la durée de résidence dans le pays d'accueil, etc. En outre, les différences sur le marché du travail peuvent avoir lieu en raison, par exemple, de la transférabilité imparfaite du capital humain ou de la qualité variable des systèmes éducatifs d'un pays à l'autre. De même, pour des raisons historiques, culturelles et socio-économiques, il peut y avoir des sortes de facteurs latents en jeu, tels que des asymétries spécifiques d'information, des réseaux sociaux différents ou une discrimination à l'embauche à l'encontre des immigrés originaires de telle ou telle région de la part des employeurs.

Le tableau 2.2. expose en détail les taux d'emploi, de chômage et d'activité par région d'origine. Aux États-Unis, le taux d'emploi des immigrés est passé de 68 % en 2012 à 71 % en 2017, une augmentation significative dont les Mexicains et les immigrés africains représentent la majeure partie (augmentation de 5 et 6 points de pourcentage respectivement), tandis que le taux d'emploi des immigrés asiatiques n'a augmenté que de 2 points de pourcentage. En Europe, le taux d'emploi des autres ressortissants de l'UE a atteint 71 % en 2017, dépassant ainsi de près de 5 points de pourcentage le taux d'emploi des personnes nées dans le pays. En revanche, les immigrés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient affichaient les taux d'emploi les plus faibles de la zone OCDE, soit environ 49 % en 2017.

**Tableau 2.2. Taux d'emploi, de chômage et d'activité par région d'origine dans certains pays de l'OCDE en 2012 et en 2017**

Pourcentages

Région de naissance		Taux d'emploi		Taux de chômage		Taux d'activité	
		2012	2017	2012	2017	2012	2017
<b>Australie</b>	Autres pays d'Océanie	76.1	76.3	5.9	5.8	80.9	81.0
	Europe	73.7	76.7	3.9	4.2	76.7	80.0
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	48.5	49.1	11.2	12.4	54.7	56.0
	Afrique subsaharienne	74.4	74.6	5.5	7.9	78.7	81.0
	Asie	67.0	68.1	5.7	6.1	71.1	72.5
	Amériques	74.0	76.8	5.9	5.5	78.7	81.3
	<b>Personnes nées à l'étranger (total)</b>	<b>70.0</b>	<b>70.8</b>	<b>5.4</b>	<b>5.9</b>	<b>74.0</b>	<b>75.2</b>
	<b>Personnes nées dans le pays</b>	<b>73.6</b>	<b>74.3</b>	<b>5.3</b>	<b>5.7</b>	<b>77.8</b>	<b>78.8</b>
<b>Canada</b>	Afrique subsaharienne	67.2	69.0	12.2	11.9	76.6	78.3
	Afrique du Nord	62.9	66.8	14.0	10.6	73.2	74.7
	Moyen-Orient	57.5	62.4	14.6	10.1	67.3	69.4
	Asie	69.9	72.8	8.1	6.2	76.1	77.6
	Europe	74.1	77.9	5.9	5.0	78.8	82.0
	Océanie	81.0	81.6	0.0	4.3	81.0	85.3
	Autre pays d'Amérique du Nord	71.3	71.7	5.8	6.0	75.7	76.3
	Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	71.2	75.1	9.8	6.8	79.0	80.6
	<b>Personnes nées à l'étranger (total)</b>	<b>70.1</b>	<b>72.8</b>	<b>8.4</b>	<b>6.8</b>	<b>76.5</b>	<b>78.1</b>
	<b>Personnes nées dans le pays</b>	<b>72.6</b>	<b>73.7</b>	<b>7.1</b>	<b>6.3</b>	<b>78.1</b>	<b>78.6</b>
<b>États-Unis</b>	Mexique	65.7	70.2	9.3	4.1	72.4	73.2
	Autres pays d'Amérique centrale	71.4	73.5	8.1	3.8	77.7	76.3
	Amérique du Sud et Caraïbes	68.7	71.8	9.4	5.2	75.9	75.8
	Canada	72.3	76.1	5.6	2.3	76.5	77.8
	Europe	70.7	74.0	6.9	3.4	75.9	76.6
	Afrique	66.4	72.0	10.8	5.2	74.4	76.0
	Asie et Moyen-Orient	67.1	69.3	6.3	3.3	71.6	71.7
	Autres régions	64.8	66.7	9.8	7.0	71.9	71.7
	<b>Personnes nées à l'étranger (total)</b>	<b>67.7</b>	<b>71.0</b>	<b>8.1</b>	<b>4.0</b>	<b>73.7</b>	<b>74.0</b>
	<b>Personnes nées dans le pays</b>	<b>65.6</b>	<b>68.5</b>	<b>8.3</b>	<b>4.6</b>	<b>71.5</b>	<b>71.8</b>
	<b>UE 28</b>	UE 28 + AELE	67.5	70.9	12.2	9.1	76.9
Autres pays européens		57.9	59.6	17.4	14.7	70.1	69.8
Afrique du Nord		48.0	48.5	26.4	23.3	65.2	63.2
Afrique subsaharienne		59.8	63.3	19.2	14.7	74.0	74.2
Moyen-Orient		51.8	49.3	20.7	22.1	65.3	63.3
Amérique du Nord		68.9	72.1	7.2	5.8	74.2	76.6
Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes		59.0	62.0	25.3	18.5	79.0	76.1
Asie		62.0	64.9	10.0	7.5	68.9	70.1
Autres régions		63.6	65.2	10.7	12.5	71.2	74.5
<b>Personnes nées à l'étranger (total)</b>		<b>62.6</b>	<b>63.4</b>	<b>15.5</b>	<b>13.1</b>	<b>74.1</b>	<b>73.0</b>
<b>Personnes nées dans le pays</b>		<b>63.6</b>	<b>66.4</b>	<b>10.7</b>	<b>8.1</b>	<b>71.2</b>	<b>72.3</b>

*Note* : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans) en ce qui concerne les taux d'emploi et d'activité, et la population active âgée de 15-64 ans en ce qui concerne le taux de chômage. L'UE 28 n'inclut pas l'Allemagne, car les données 2012 par région de naissance ne sont pas disponibles pour ce pays. Les régions de naissance ne sont pas entièrement comparables d'un pays de résidence à l'autre étant donné la façon dont les données agrégées fournies au Secrétariat sont codées. Les données relatives aux pays européens concernent uniquement les trois premiers trimestres.

*Source* : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771524>

L'évolution des taux de chômage est également très hétérogène selon la région d'origine. Ainsi, dans la plupart des pays de l'UE-28, entre 2012 et 2017, la baisse du taux de chômage des personnes nées dans le pays a été légèrement supérieure (-2.6 points de pourcentage) à celle des immigrés (-2.4 points de pourcentage). Néanmoins, les immigrés originaires de certaines régions ont vu leur situation s'améliorer autant voire davantage que les personnes nées dans le pays. C'est le cas des immigrés d'Afrique subsaharienne et de ceux d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, dont le taux de chômage a diminué de 5 et 7 points de pourcentage respectivement au cours des 5 dernières années. En Australie, par contre, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger a légèrement augmenté, passant de 5.4 % en 2012 à 5.9 % en 2017. Les immigrés d'Afrique subsaharienne ont été confrontés à la situation la plus difficile, avec un taux de chômage en hausse de plus de 2 points de pourcentage. Les immigrés d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient restent le groupe le plus défavorisé en Australie, avec un taux de chômage de plus de 12 % en 2017, soit deux fois le taux de chômage moyen des personnes nées à l'étranger.

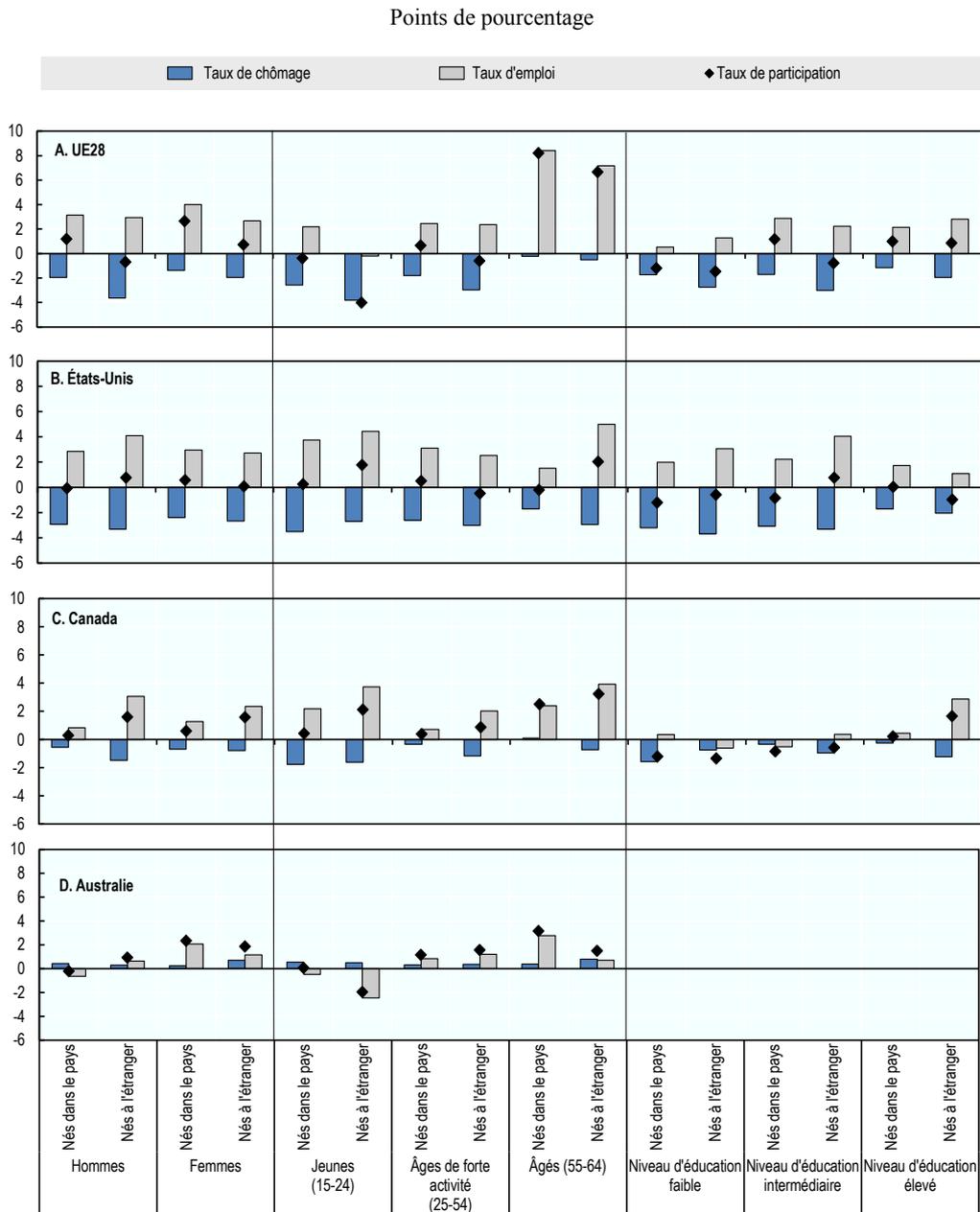
***Les immigrés ayant un niveau d'éducation élevé, jeunes et de sexe masculin ont davantage profité de la reprise***

Le graphique 2.3 illustre la variation de la situation sur le marché du travail selon les groupes démographiques, définis en fonction du sexe, de l'âge et du niveau d'éducation. Entre 2012 et 2017, le taux de chômage des femmes et des hommes nés à l'étranger a baissé plus fortement en Europe que celui des personnes nées dans le pays. Toutefois, cette baisse a été plus marquée chez les hommes que chez les femmes immigrés. De façon similaire, au Canada et, dans une moindre mesure, aux États-Unis, la situation des femmes nées à l'étranger sur le marché du travail s'est améliorée par rapport à celles nées dans le pays, mais à un rythme plus lent que celle des hommes.

En Europe, la situation des femmes immigrées sur le marché du travail est moins satisfaisante que celle des femmes et des hommes nés dans le pays. En effet, le taux d'activité des femmes immigrées a augmenté de 0.5 point de pourcentage seulement entre 2012 et 2017, tandis que celui des femmes natives a augmenté de 3 points de pourcentage. En conséquence, l'écart entre les femmes nées dans le pays et celles nées à l'étranger a plus que doublé au cours des 5 dernières années.

L'analyse de l'évolution de la situation sur le marché du travail selon le niveau d'éducation révèle qu'en Europe, le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger a augmenté davantage chez les personnes ayant un niveau d'éducation élevé que chez les personnes ayant un niveau intermédiaire ou faible (graphique 2.3). Au Canada, seul le taux d'emploi des immigrés ayant un niveau d'éducation élevé a enregistré une forte croissance, tandis que celui des travailleurs immigrés ayant un faible niveau d'éducation a diminué de 0.6 point de pourcentage. On observe néanmoins la tendance inverse aux États-Unis, où le taux d'emploi des immigrés ayant un niveau d'éducation élevé n'a augmenté que d'1 point de pourcentage, alors que celui des personnes nées à l'étranger ayant un niveau intermédiaire ou faible a augmenté de 4 points de pourcentage et de 3 points de pourcentage, respectivement.

**Graphique 2.3. Situation sur le marché du travail selon le groupe démographique et le pays de naissance dans certains pays de l'OCDE, évolution entre 2012 et 2017**



*Note* : La population de référence, y compris en ce qui concerne les taux de chômage, est la population en âge de travailler (15-64 ans). Ainsi, le taux d'activité s'obtient par la somme du taux d'emploi et du taux de chômage. Par « faible niveau d'éducation », on entend ici un niveau d'études inférieur à celui de l'enseignement secondaire du deuxième cycle ; par « niveau d'éducation intermédiaire », un niveau d'études correspondant au niveau de l'enseignement secondaire du deuxième cycle et au niveau de l'enseignement post-secondaire non-supérieur ; par « niveau d'éducation élevé », un niveau d'études correspondant au niveau de l'enseignement supérieur. Les données relatives aux pays européens concernent uniquement les trois premiers trimestres.

*Source* : Partie A : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Partie B : *Current Population Surveys* ; Partie C : Enquête sur la population active ; Partie D : Enquête sur la population active.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933769510>

En Amérique du Nord, le taux d'emploi des jeunes immigrés (15-24 ans) a enregistré une plus forte croissance que celui des immigrés d'âge très actif (25-54 ans). Leur taux d'activité est plus élevé, ce qui tend également à montrer que les jeunes entrent dans une dynamique positive après les pertes d'emplois substantielles qui ont suivi la crise économique et qui les ont souvent détournés du marché du travail. On observe néanmoins la situation inverse en Australie, où le taux d'emploi des jeunes a chuté de 2.5 points de pourcentage, tandis que celui des étrangers d'âge très actif (25-54 ans) a augmenté de 1.2 point de pourcentage entre 2012 et 2017.

L'Europe constitue un cas particulier : les taux d'emploi des jeunes immigrés n'ont pas évolué de manière significative entre 2012 et 2017, bien que leurs taux de chômage et d'activité aient baissé de 4 points de pourcentage, ce qui tend à montrer que les jeunes immigrés ont quitté le marché du travail ou, plus probablement, qu'une grande partie des jeunes récemment arrivés sont demeurés inactifs. Ce phénomène pourrait être l'un des premiers signes des effets de l'arrivée récente des demandeurs d'asile et des réfugiés dans l'UE (voir le chapitre 4).

Au Canada et aux États-Unis, les immigrés âgés de 55-64 ans ont également vu leur situation sur le marché du travail s'améliorer considérablement, leur taux d'emploi augmentant de 4-5 points de pourcentage environ. L'amélioration de la situation des immigrés plus âgés est particulièrement significative en Europe, où leur taux d'emploi a augmenté de 7 points de pourcentage entre 2012 et 2017. En Australie, l'évolution est moins marquée, et dans l'ensemble, l'évolution de la situation sur le marché du travail selon les caractéristiques démographiques a été plus modérée en Australie que dans les autres pays de l'OCDE, ce qui laisse à penser que les personnes nées à l'étranger y bénéficient d'un environnement économique stable.

### ***Les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation ne sont pas toujours à la recherche d'un emploi***

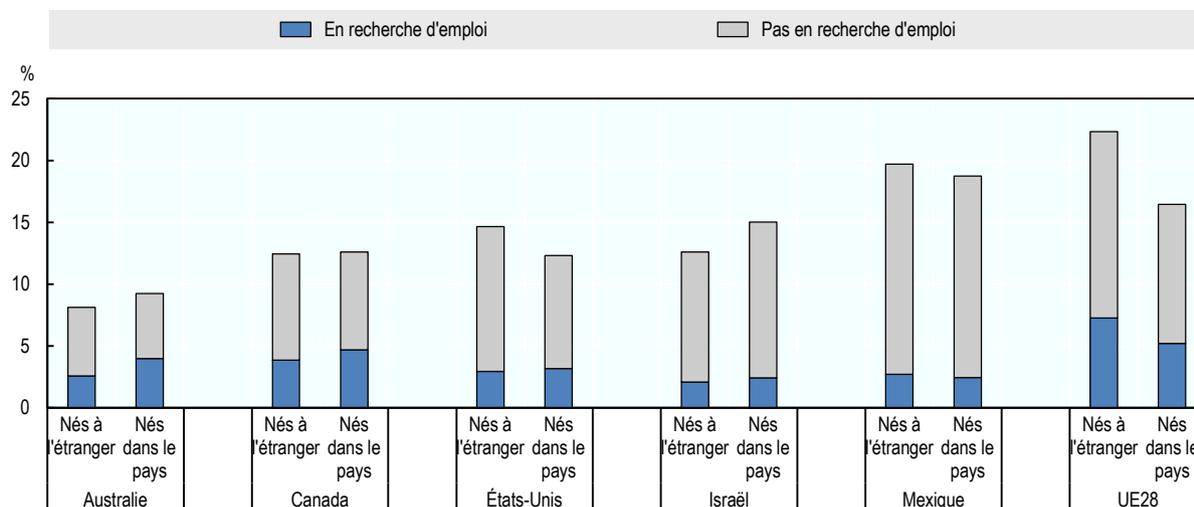
Une analyse complémentaire porte sur la part de jeunes de 15-24 ans qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET). Le graphique 2.4 fait la distinction, parmi ces jeunes, entre ceux qui sont en recherche active d'emploi et ceux qui ne sont pas en recherche active d'emploi, et permet de constater que seule une minorité de jeunes NEET sont à la recherche d'un emploi, ce qui souligne l'importance de ne pas s'arrêter aux taux de chômage lors de l'analyse de la situation des jeunes sur le marché du travail.

Aux États-Unis, 15 % des jeunes immigrés ne travaillaient pas, n'étudiaient pas et n'étaient pas en formation en 2017, contre 12 % des jeunes nés dans le pays. Pourtant, la proportion de jeunes immigrés en recherche active d'emploi était inférieure à la proportion de jeunes nés dans le pays en recherche active d'emploi (respectivement un cinquième et un quart). L'inactivité relativement importante des personnes NEET concerne essentiellement les femmes : 17 % des femmes nées à l'étranger sont NEET, contre seulement 7 % des hommes nés à l'étranger.

Les tendances sont similaires dans d'autres pays. En Australie, malgré la baisse des taux d'emploi des jeunes nés à l'étranger entre 2012 et 2017 – comme le montre le graphique 2.3 – le taux de jeunes immigrés NEET est resté inférieur à celui des jeunes nés dans le pays en 2017, et celui des jeunes NEET nés à l'étranger en recherche active d'emploi est légèrement inférieur à celui des jeunes nés dans le pays en recherche active d'emploi. La situation est similaire au Canada, où 70 % des jeunes immigrés NEET ne sont pas à la recherche d'un emploi, contre 60 % des jeunes nés dans le pays NEET.

### Graphique 2.4. Pourcentage de jeunes NEET selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2017

Pourcentage des 15 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni scolarisé, ni en formation



Note : Les données relatives aux pays européens concernent uniquement les trois premiers trimestres.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël : Enquêtes sur la population active ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769529>

### L'emploi des immigrés a connu une hausse dans certains secteurs

Les travailleurs nés à l'étranger ont tendance à se concentrer dans certains secteurs au sein de la zone OCDE. Ainsi, en 2017, une part importante des travailleurs nés à l'étranger travaillait dans le secteur des services. Les immigrés étaient notamment surreprésentés par rapport aux personnes nées dans le pays dans le secteur de l'hôtellerie-restauration et dans celui des emplois à domicile dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE (voir l'annexe du tableau 2.A.1). En Espagne et en Italie, ces deux secteurs représentaient à eux seuls 30 % des emplois occupés par des travailleurs nés à l'étranger. Dans de nombreux pays, les immigrés tendent également davantage que les personnes nées dans le pays à travailler dans le secteur de l'exploitation minière et dans l'industrie manufacturière, ainsi que dans le bâtiment. Ainsi, en Allemagne, près d'un quart des travailleurs immigrés travaillent dans l'industrie manufacturière.

L'analyse des évolutions qui ont eu lieu depuis 2012 montre comment la crise économique et la reprise ont influé sur la répartition sectorielle des travailleurs immigrés (graphique 2.5). Au cours des cinq dernières années, aux États-Unis, l'emploi des immigrés dans le secteur privé non agricole a augmenté deux fois plus rapidement que celui des personnes nées dans le pays (respectivement, 15 % et 8 %). L'emploi des travailleurs immigrés est visible dans les services du secteur privé, ainsi que dans l'industrie manufacturière et le bâtiment – les secteurs les plus touchés par la crise économique de 2007-08. Au dernier trimestre 2017, une baisse de 2.4 % de l'emploi des personnes nées à l'étranger a également été enregistrée dans les services du secteur privé, alors que l'emploi des personnes nées dans le pays a légèrement augmenté. Cette baisse

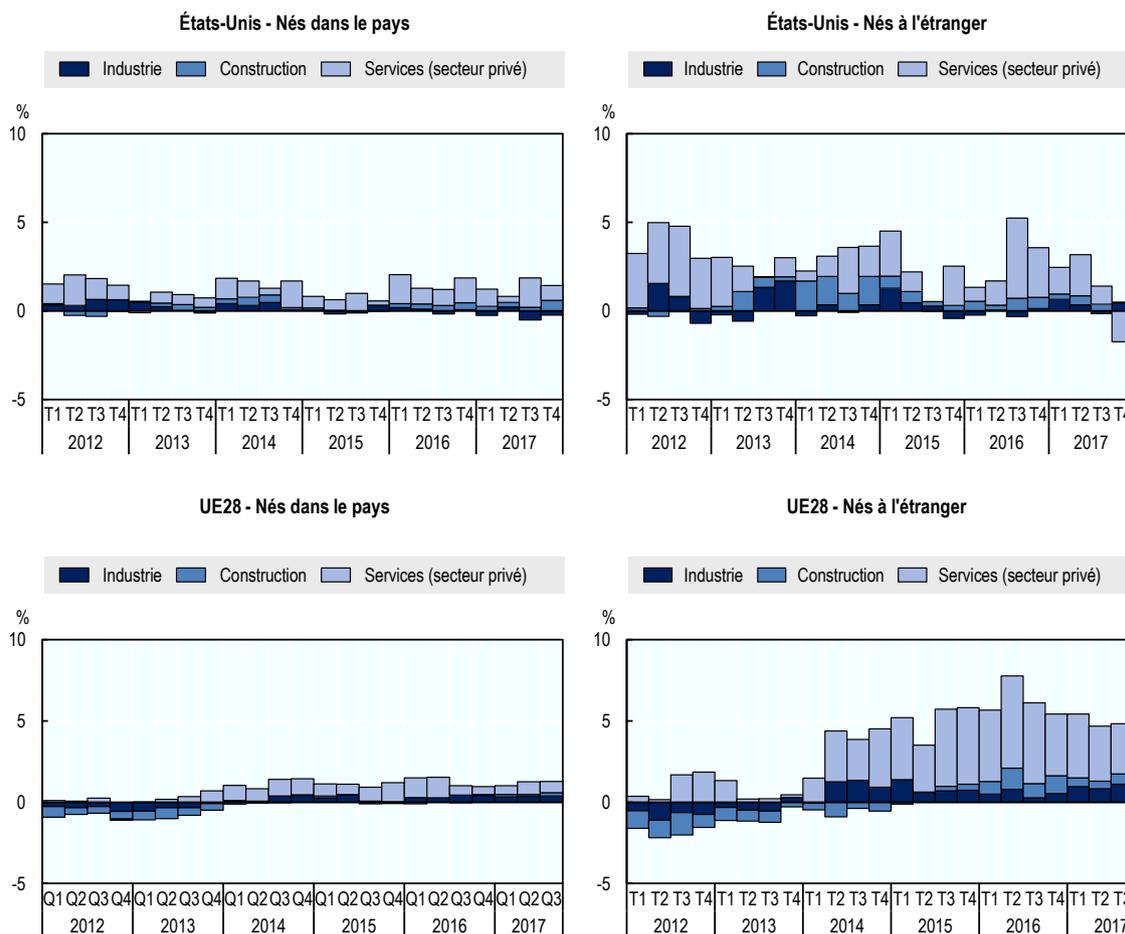
s'explique en partie par une réduction de l'emploi des travailleurs nés à l'étranger dans les secteurs « activités d'hébergement et de restauration » (-1.4 %) et « information et communication » (-0.5 %).

En Europe, la reprise de l'emploi s'est amorcée plus tard, en 2014 (graphique 2.5). Alors que durant la crise économique, la plupart des pertes d'emplois ont touché les secteurs de l'industrie manufacturière et du bâtiment, seule la situation de l'emploi dans les services du secteur privé – et dans une moindre mesure dans l'industrie manufacturière – est revenue à la normale après 2014. Cette tendance a été visible tant chez les personnes nées à l'étranger que chez celles nées dans le pays, mais a été amplifiée chez les premiers : les immigrés ont connu à la fois des pertes d'emplois plus importantes (jusqu'à -10 % dans le bâtiment au troisième trimestre 2012 par rapport au troisième trimestre 2011) et une plus grande création d'emplois (avec une augmentation de 12 % des emplois dans le bâtiment au deuxième trimestre 2016 par rapport au deuxième trimestre 2015). Cela tend à montrer que les travailleurs nés à l'étranger étaient plus exposés aux variations conjoncturelles que les personnes nées dans le pays. Au troisième trimestre 2017, l'emploi des immigrés dans le secteur non agricole en Europe avait une composition sectorielle similaire à celle de 2011, près d'un cinquième des immigrés travaillant dans l'industrie manufacturière, 11 % dans le bâtiment et les autres dans le secteur des services du secteur privé. Bien qu'il ne soit pas tout à fait comparable, l'encadré 2.2 donne un aperçu différent de l'évolution de l'emploi sectoriel au Japon et en Corée, deux pays où les politiques migratoires déterminent souvent dans quels secteurs d'activité les immigrés peuvent travailler.

Entre 2012 et 2017, l'emploi des immigrés en Europe a augmenté dans presque tous les secteurs sauf deux, à savoir les services publics et les services à domicile (graphique 2.7). La croissance la plus importante a été enregistrée dans les secteurs faisant appel à une main d'œuvre peu qualifiée et moyennement qualifiée. Environ 800 000 nouveaux emplois ont été créés dans le commerce de détail et 350 000 dans le commerce de gros, tandis que les activités d'entreposage et de transport ont enregistré une hausse de 135 % entre 2012 et 2017. De nombreux emplois ont également été créés dans les secteurs les plus touchés par la crise économique, le bâtiment représentant plus de 520 000 nouveaux emplois et la fabrication de produits alimentaires près de 300 000 emplois. En revanche, l'emploi des personnes nées dans le pays a augmenté dans les secteurs à forte intensité de qualification ; ainsi 450 000 emplois ont été créés dans les activités de conseil en gestion et dans la programmation informatique.

Aux États-Unis, l'emploi des immigrés a également beaucoup augmenté dans les secteurs qui embauchent généralement un grand nombre de travailleurs peu qualifiés et moyennement qualifiés. Ainsi, 630 000 immigrés ont trouvé un emploi dans le bâtiment, et plus de 300 000 dans l'entreposage et le transport. Cependant, aux États-Unis, les personnes nées à l'étranger ont également trouvé des emplois hautement qualifiés et très bien rémunérés dans des secteurs tels que l'assurance (+38 %) et la finance (+17 %). Le secteur de l'éducation a recruté, quant à lui, 230 000 immigrés, ce qui correspond à plus d'un tiers du nombre total d'emplois créés dans ce secteur. En outre, 240 000 emplois occupés par des personnes nées à l'étranger ont été créés dans les hôpitaux.

**Graphique 2.5. Évolution annuelle du pourcentage de salariés travaillant dans le secteur privé non agricole par lieu de naissance, 2012-17**



Note : L'UE-28 n'inclut pas l'Allemagne pour des raisons de disponibilité des données.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

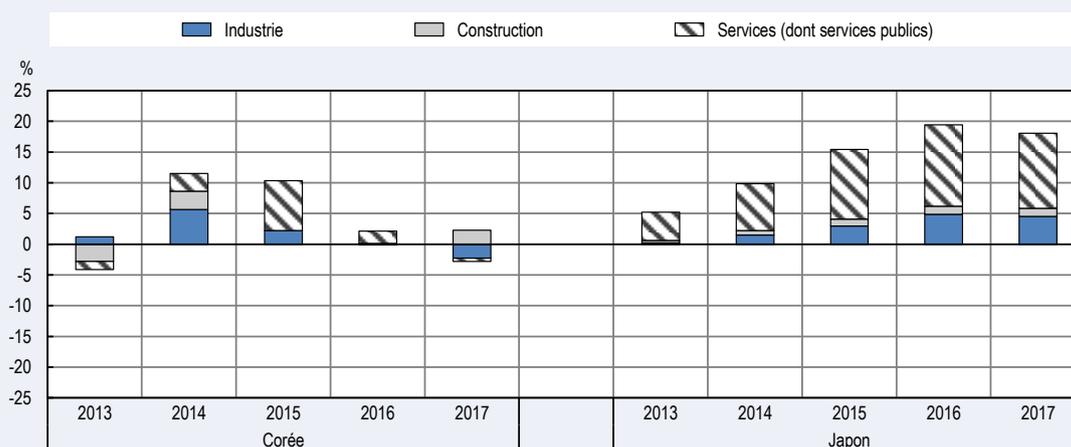
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769548>

### Encadré 2.2. Les politiques migratoires déterminent la répartition sectorielle des immigrés en Corée et au Japon.

À l'exception des travailleurs hautement qualifiés, le Japon et la Corée autorisent généralement l'emploi des étrangers dans quelques secteurs seulement. Ainsi, en Corée, le principal programme de recrutement temporaire d'immigrés peu qualifiés – le système de permis de travail (EPS) – établit des quotas pour l'admission de travailleurs temporaires dans un nombre limité de secteurs, tels que l'industrie manufacturière et l'agriculture, et restreint fortement la mobilité intersectorielle. De même, au Japon, les stagiaires étrangers qui participent aux programmes de formation et de stages techniques sont employés dans des secteurs spécifiques. En conséquence, la répartition sectorielle des immigrés au Japon et en Corée dépend clairement de la façon dont sont conçus les programmes d'immigration de travail.

Au Japon, l'emploi des ressortissants étrangers a globalement connu une croissance soutenue dans le secteur non agricole entre 2013 et 2017 (graphique 2.6). Si le secteur des services a enregistré la plus importante variation annuelle – jusqu'à 13 % en 2016 – le nombre de salariés étrangers travaillant dans l'industrie manufacturière a également augmenté considérablement. En revanche, la croissance de l'emploi par secteur a été plus variable en Corée. Ainsi, l'emploi de travailleurs étrangers dans le bâtiment a diminué de 3 % entre 2012 et 2013, puis a repris en 2014. En 2016-17, la répartition sectorielle des ressortissants étrangers a peu évolué en Corée. Leur emploi dans l'industrie manufacturière a chuté de 2 % en 2017, ce qui reflète les tendances sectorielles pour l'ensemble de la population (OCDE, 2018<sup>[2]</sup>).

**Graphique 2.6. Variation annuelle du pourcentage de salariés étrangers travaillant dans le secteur non agricole, 2013-17**



*Note :* Pour la Corée et le Japon, les chiffres portent sur les ressortissants étrangers âgés de 15 ans et plus. En raison d'un changement de définitions dans les statistiques coréennes en 2017, la variation déclarée pour 2016-17 utilise une valeur recalculée pour 2016, fournie par l'Office statistique de Corée.

*Source :* Corée : FLFS ; Japon : *Reports on Foreign Employment* (MHLW).

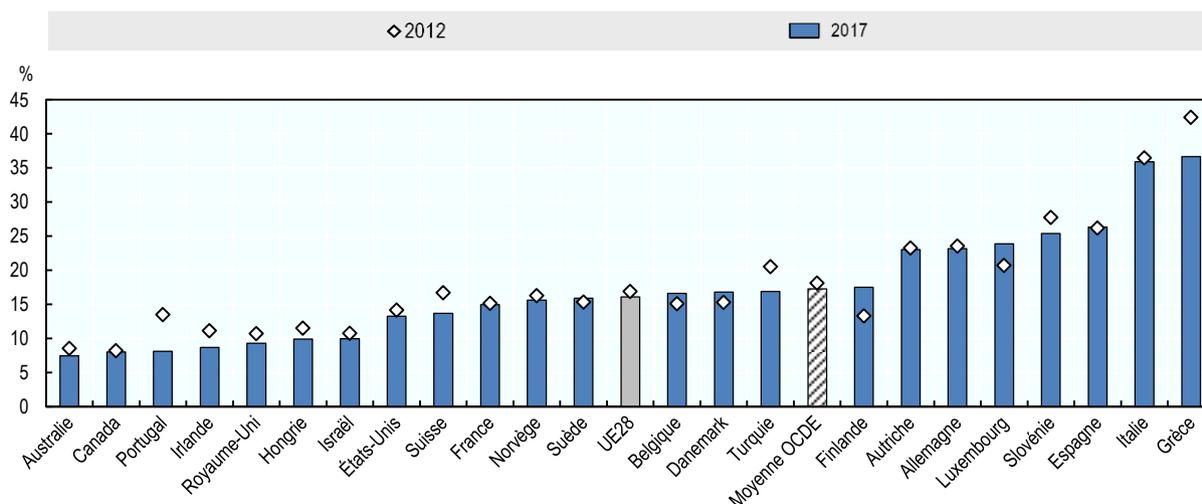
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769567>



### *Les immigrés restent surreprésentés dans les professions peu qualifiées*

Dans tous les pays de l'OCDE, la répartition professionnelle des travailleurs nés à l'étranger est très différente de celle des travailleurs nés dans le pays. En 2017, cette dissemblance est restée élevée, notamment dans les pays d'Europe du Sud (graphique 2.8). Ainsi, en Italie et en Grèce, plus d'un tiers des immigrés devraient changer de profession pour que leur répartition professionnelle soit la même que celle des travailleurs nés dans le pays. En moyenne, 16 % des travailleurs nés à l'étranger au sein de l'UE 28 devraient changer de profession pour avoir un emploi similaire à celui des travailleurs nés dans le pays, alors que cette proportion est nettement plus faible dans des pays non-Européens tels que le Canada et l'Australie (8 % dans les deux cas). La dissemblance entre les travailleurs nés à l'étranger et ceux nés dans le pays n'a pas évolué de manière significative ces dernières années : en 2012 comme en 2017, environ 18 % des immigrés de la zone OCDE auraient dû changer de profession pour que leur répartition professionnelle soit identique à celle des travailleurs nés dans le pays.

**Graphique 2.8. Dissemblance professionnelle entre les travailleurs nés à l'étranger et les travailleurs nés dans le pays, 2012 et 2017**



*Note* : L'indice de dissemblance est défini comme la moitié de la somme des valeurs absolues des différences entre la répartition professionnelle des personnes nées à l'étranger et la répartition professionnelle de ceux nés dans le pays (CITP, 1 chiffre ; les principaux groupes professionnels dans le cas des États-Unis, les métiers des services et de la vente étant considérées comme appartenant à un seul et même groupe). L'indice de dissemblance montre combien de personnes doivent changer de profession pour que la répartition professionnelle des immigrés soit identique à celle des personnes nées dans le pays. L'année de comparaison pour l'Australie est 2014 et non 2012. Les données relatives aux pays européens concernent uniquement les trois premiers trimestres.

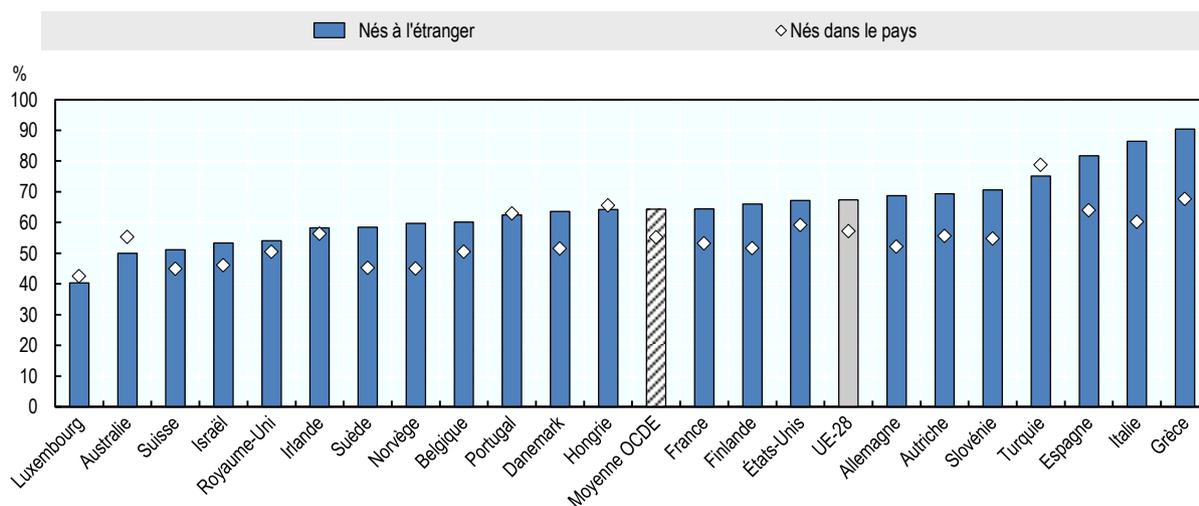
*Source* : Australie, Canada, Israël : Enquête sur la population active ; Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769605>

Au total, 65 % des immigrés travaillant comme salariés dans la zone OCDE occupaient des emplois peu qualifiés ou moyennement qualifiés en 2017 (graphique 2.9). La part correspondante de travailleurs nés dans le pays est plus faible de près de 10 points de pourcentage. Aux États-Unis, cette proportion est de 67 %. La concentration est particulièrement élevée en Grèce, où 9 travailleurs nés à l'étranger sur 10 occupaient des

emplois peu qualifiés ou moyennement qualifiés en 2017. En Europe, en moyenne, les travailleurs immigrés sont concentrés de manière disproportionnée dans les professions à forte intensité de tâches routinières, et un tiers des aidants ou agents de nettoyage étant des personnes nées à l'étranger en 2015 (OCDE, 2017<sup>[3]</sup>). La situation au Royaume-Uni est particulière : bien que l'indice de dissemblance professionnelle soit relativement faible en ce qui concerne les immigrés, les récentes tendances qui ont suivi le référendum de 2016 tendent à montrer une réduction de l'embauche de ressortissants de l'UE récemment arrivés hautement qualifiés (voir l'encadré 2.3).

**Graphique 2.9. Emploi peu qualifié et moyennement qualifié en pourcentage de l'emploi total, 2017**



*Note* : Les emplois peu qualifiés et moyennement qualifiés renvoient à la CIP 4 à 9. Les données relatives aux pays européens concernent uniquement les trois premiers trimestres.

*Source* : Australie, Israël : Enquêtes sur la population active ; Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769624>

### Encadré 2.3. La mobilité des citoyens de l'UE depuis juin 2016

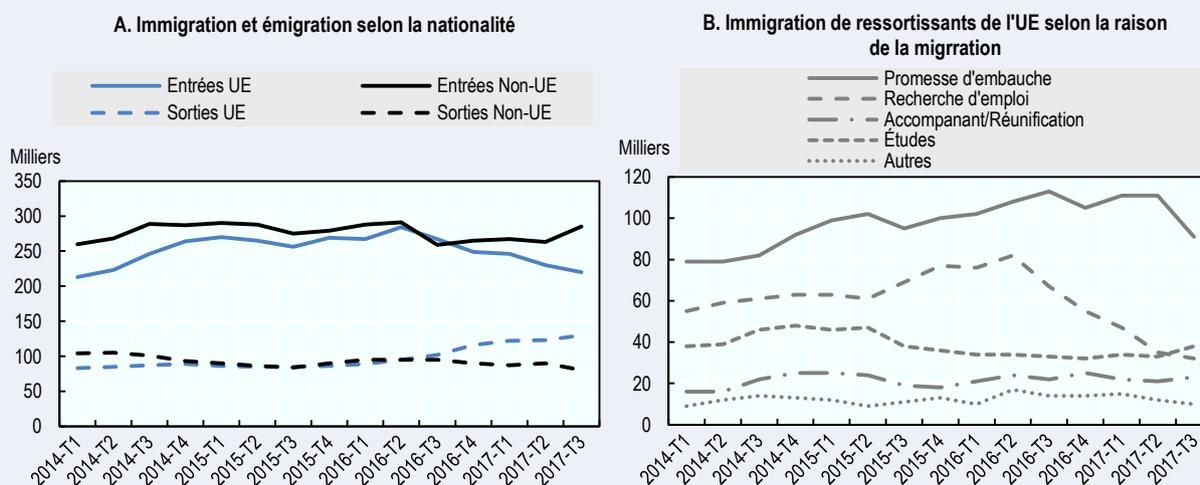
Lors du référendum du 23 juin 2016, le Royaume-Uni a voté en faveur de la sortie de l'Union européenne. Le processus officiel de retrait de l'UE a débuté en mars 2017 et devrait s'achever début 2019. Ceci pourrait modifier considérablement la politique migratoire britannique, notamment en mettant fin à la libre circulation des citoyens de l'UE. Certes les effets de ce vote sur les tendances migratoires ne seront visibles que dans quelques années, mais les données récemment publiées un an après le référendum ont mis en lumière la mobilité des citoyens de l'UE en réponse au vote.

Les données récemment publiées par l'*Office for National Statistics* font apparaître que l'immigration des citoyens de l'UE a diminué de près d'un cinquième, passant de 284 000 personnes en juin 2016 à 230 000 en juin 2017 (partie A du graphique 2.10). En comparaison, l'immigration des ressortissants de pays tiers à l'UE a baissé de 10 % seulement. Cette baisse de l'immigration des ressortissants de l'UE observée l'an dernier s'explique notamment par la baisse du nombre de ressortissants de l'UE venant chercher un emploi, tandis que le nombre d'immigrés arrivant avec une offre d'emploi en poche, pour poursuivre des études ou pour rejoindre un membre de leur famille est resté à peu près stable (partie B du graphique 2.10).

L'analyse des données sur l'émigration confirme ces observations (partie A du graphique 2.10) : dans l'année qui a suivi le référendum, 123 000 ressortissants de l'UE ont quitté le Royaume-Uni (+29 %), ce qui correspond à peu près au niveau d'émigration enregistré lors de la crise économique de 2008. Plus d'un ressortissant de l'UE sur trois quittant le Royaume-Uni a déclaré que la principale raison de son départ était sa volonté de rentrer chez lui : il s'agit d'une augmentation de 54 % par rapport à l'année précédente. En outre, de nombreux ressortissants de l'UE ont demandé la nationalité britannique avant que le processus de sortie de l'Union européenne n'arrive à son terme par souci de sécurité. Ainsi, au cours de l'année qui a suivi le référendum, près de 28 500 ressortissants de l'UE ont demandé la nationalité britannique, ce qui représente une augmentation de 80 % par rapport à l'année précédente. Entre juin 2016 et juin 2017, le ministère de l'Intérieur a délivré au total 145 000 permis de séjour permanent à des ressortissants de l'EEE et à leur famille, soit cinq fois plus qu'au cours de l'année précédente (27 000).

Il y a eu non seulement des changements quant à l'ampleur du mouvement migratoire en provenance de l'UE au Royaume-Uni, mais aussi des changements importants en ce qui concerne la répartition par métiers des ressortissants de l'UE qui sont arrivés au Royaume-Uni au lendemain du référendum. Dans l'ensemble, les recrutements de travailleurs nés dans l'UE, notamment de professionnels hautement qualifiés, ont diminué (graphique 2.11). Entre le deuxième trimestre 2016 (juste avant le référendum) et le deuxième trimestre 2017, les recrutements de ressortissants de l'UE nouvellement arrivés (c'est-à-dire arrivés au cours des 18 derniers mois) à des postes hautement qualifiés ont chuté de 39 % environ (passant de 65 000 à 40 000), ce qui représente une réduction deux fois supérieure à celle du nombre de nouvelles embauches à des postes peu qualifiés et moyennement qualifiés au cours de la même période.

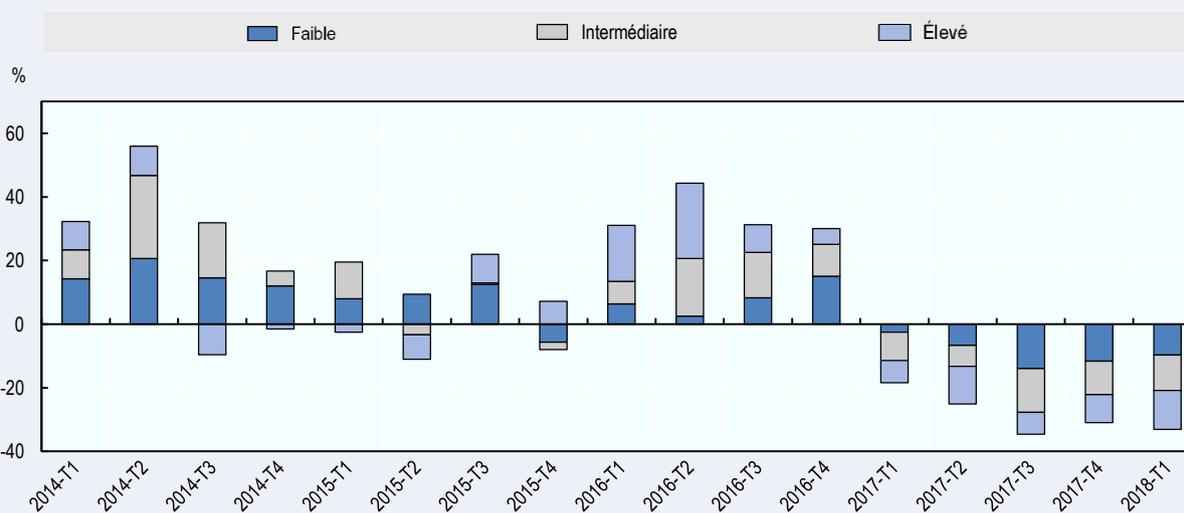
**Graphique 2.10. Tendances migratoires au Royaume-Uni, 2014-17**



Source : Partie A: Long-Term International Migration estimates (<https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/internationalmigration>) ; Partie B: International Passenger Survey, estimations provisoires pour 2017 .

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769643>

**Graphique 2.11. Variation annuelle en pourcentage du nombre de travailleurs originaires de l'UE au Royaume-Uni, par niveau de qualification de l'emploi, 2014-18**



Note : La population de référence est la population active âgée de 15 à 64 ans. Par « faible », on entend ici les professions correspondant au code CIP 9, par « intermédiaire » les professions correspondant aux codes CIP 4 à 8, et par « élevé » les professions correspondant aux codes CIP 1 à 3. La variation est calculée entre tel trimestre et tel trimestre identique de l'année précédente.

Source : Enquête trimestrielle sur les forces de travail, ONS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769662>

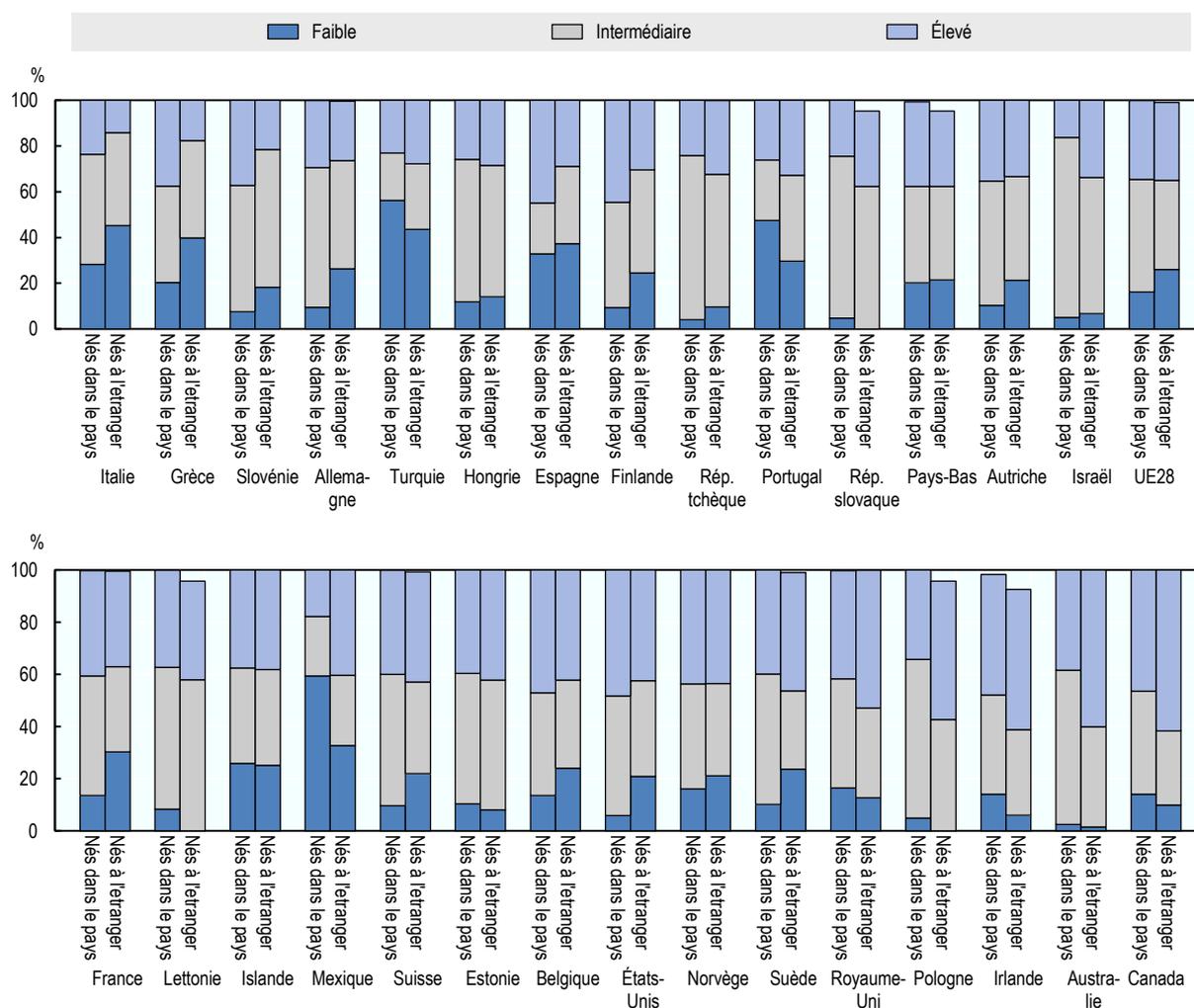
### *Les immigrés risquent davantage d'être déclassés*

Les différences de répartition par métier observées entre les travailleurs nés dans le pays et ceux nés à l'étranger pourraient être le reflet de différences en termes de niveau de qualification. Le graphique 2.12 présente la composition de la main d'œuvre salariée selon le lieu de naissance en 2017, pour chaque pays de l'OCDE dont on dispose de données. Dans 17 des 29 pays de l'OCDE concernés, la proportion de travailleurs ayant un niveau d'éducation élevé est plus élevée chez les personnes nées à l'étranger que chez les personnes nées dans le pays. C'est le cas notamment dans les pays où les systèmes d'immigration économique sélective déterminent une grande partie des flux migratoires (l'Australie, le Canada et le Royaume-Uni, par exemple), mais aussi en Europe centrale et orientale (la République tchèque, l'Estonie et la Hongrie, par exemple) et dans certains pays non-européens (le Mexique et la Turquie).

Le fait que les immigrés soient nombreux à avoir fait des études supérieures ne garantit pas qu'ils soient également surreprésentés dans les professions qualifiées. Le graphique 2.13 montre en effet de grandes différences de taux de déclassement entre les travailleurs nés à l'étranger et les travailleurs nés dans le pays au sein de la zone OCDE. Dans tous les pays pour lesquels on dispose de données, hormis la Suisse, les immigrés ayant fait des études supérieures exercent plus fréquemment des professions peu qualifiées ou moyennement qualifiées que les travailleurs nés dans le pays au sein de la zone OCDE. Dans l'ensemble, l'écart moyen entre les personnes nées à l'étranger et ceux nés dans le pays au sein de la zone OCDE est de 12 points de pourcentage environ, et il culmine à 29 et 34 points de pourcentage en Grèce et en Italie, respectivement.

Les informations sur le niveau d'études ne représentent qu'une valeur approximative des compétences réelles. L'exploitation du programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) permet de rendre compte des compétences en littératie et numératie mesurées de manière objective. Dans l'ensemble de l'échantillon de PIAAC, le risque de déclassement est plus élevé chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays, ce qui confirme les observations ci-dessus (graphique 2.14). Par rapport au graphique 2.13, cette différence de taux de déclassement est ajustée par les différences de composition démographique des deux populations en termes d'âge, de sexe et de niveau d'études. En moyenne, les immigrés ont davantage tendance à être déclassés que les personnes nées dans le pays (différence de 15 points de pourcentage), les différences les plus importantes étant observées en Italie (23 points de pourcentage) et en Grèce (20 points de pourcentage).

**Graphique 2.12. Niveau d'éducation de la population salariée en âge de travailler selon le lieu de naissance, 2017**

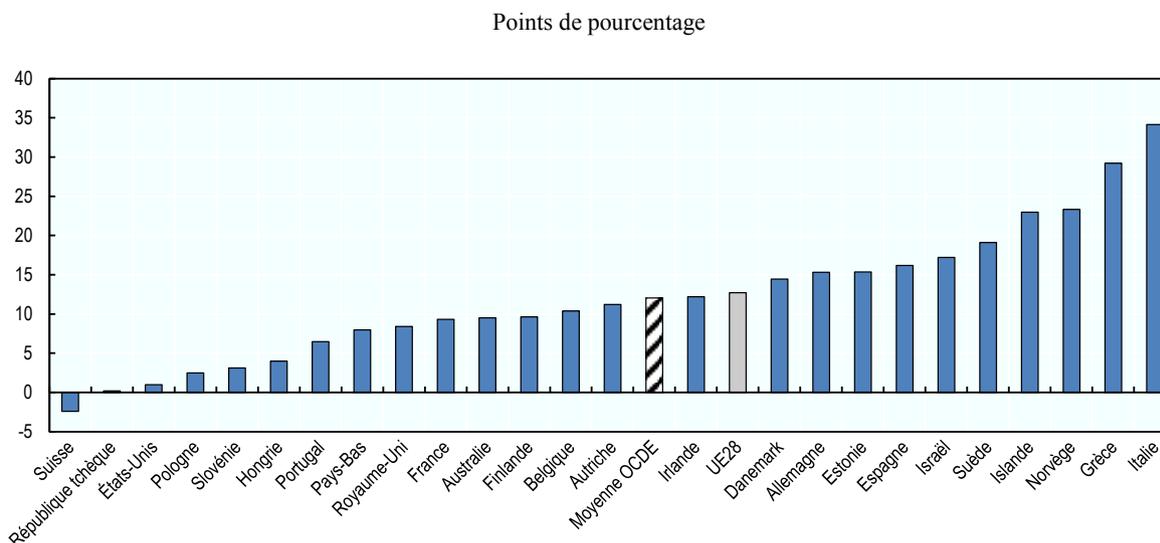


*Note* : La population de référence est la population salariée en âge de travailler (15-64 ans). Par « faible », on entend ici un niveau d'études inférieur à celui de l'enseignement secondaire du deuxième cycle ; par « intermédiaire » un niveau d'études correspondant au niveau de l'enseignement secondaire du deuxième cycle et au niveau de l'enseignement post-secondaire non-supérieur ; par « élevé » un niveau d'études correspondant au niveau de l'enseignement supérieur. Les totaux différents de 100 % sont dus à l'absence de réponse ou à des valeurs inférieures au seuil de publication. Les données relatives aux pays européens concernent uniquement les trois premiers trimestres.

*Source* : Australie, Canada, Israël : Enquêtes sur la population active ; Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769681>

**Graphique 2.13. Différences de taux de déclassement entre les travailleurs nés à l'étranger et les travailleurs nés dans le pays, 2017 ou dernière année disponible**



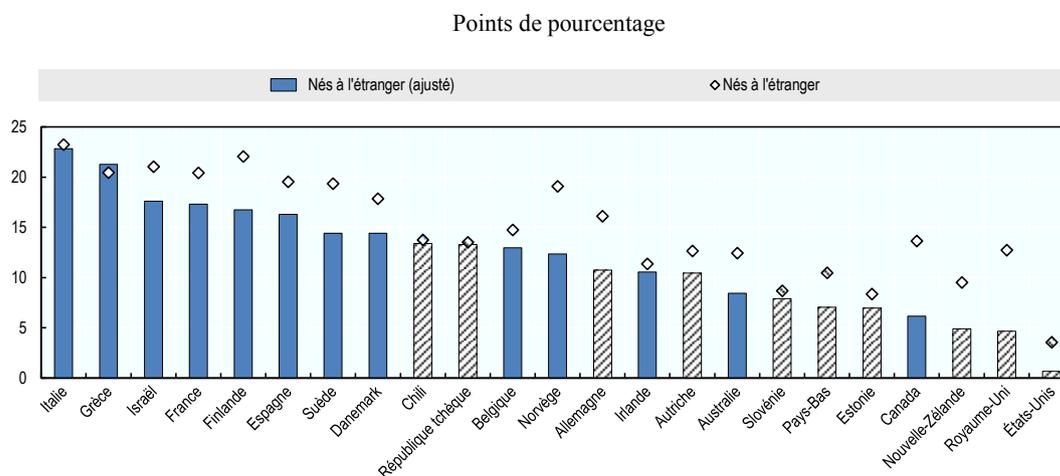
*Note* : L'échantillon inclut les personnes de 15-64 ans en emploi, qui ne sont pas scolarisées. Les données relatives à l'UE 28 ne concernent que les trois premiers trimestres. Les données relatives aux différents pays européens concernent la totalité de l'année 2017 pour l'Autriche, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni et la totalité de l'année 2016 pour les autres pays européens.

*Source* : Israël : Enquête sur la population active ; Pays européens : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Survey*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769700>

L'influence des compétences en littératie et numératie sur le risque de déclassement est significative mais limitée. Seul un cinquième des écarts de taux de déclassement peut s'expliquer par les différences observées en matière de compétences. En moyenne, les immigrés ont davantage tendance que les personnes nées dans le pays à être surqualifiés par rapport à l'emploi qu'ils occupent (différence de 12 points de pourcentage), même après prise en compte de leurs compétences mesurées par PIAAC. Cet écart doit donc tenir en grande partie à d'autres facteurs. L'OCDE/UE (2014<sup>[4]</sup>) souligne que le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé ainsi que la connaissance de la langue du pays d'accueil sont deux facteurs qui déterminent l'incidence du déclassement chez les immigrés. Les asymétries en matière d'information sur l'emploi, l'absence de réseaux sociaux ou la discrimination de la part des employeurs sont également autant de facteurs qui peuvent accroître l'inadéquation entre les qualifications des travailleurs nés à l'étranger et la profession qu'ils exercent.

**Graphique 2.14. Différences de taux de déclassement entre les travailleurs nés à l'étranger et les travailleurs nés dans le pays, avec et sans prise en compte des différences en matière de compétences en littératie et numératie, 2015 ou dernière année disponible**



*Note :* L'échantillon est composé des personnes salariées âgées de 15 à 64 ans ayant fait des études supérieures. Le modèle estimé est un modèle probabiliste linéaire qui comprend des variables de contrôle pour l'âge, le sexe, le nombre d'années de scolarité et une ordonnée à l'origine. Le diamant blanc correspond à un modèle qui tient compte uniquement de ces variables et comprend une variable indicatrice pour les travailleurs nés à l'étranger. Les barres bleues correspondent au coefficient d'une variable indicatrice des travailleurs nés à l'étranger dans un modèle qui, en plus des facteurs mentionnés ci-dessus, examine les compétences en littératie et numératie. Les barres et les diamants hachurés indiquent des coefficients qui ne sont pas statistiquement significatifs (au seuil de 5 %).

*Source :* Évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) 2012 et 2015.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769719>

## Évolution récente des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE

En 2017-18, les flux de demandeurs d'asile se sont stabilisés dans de nombreux pays et ont commencé à retomber aux niveaux d'avant 2015-16, et l'orientation des politiques d'intégration a évolué en conséquence. De nombreux demandeurs d'asile arrivés en 2015-16 se sont vu accorder un permis de séjour pour raisons humanitaires et, en 2017-18, ils ont rejoint progressivement le marché du travail et ont commencé à chercher du travail. En réponse à ces mutations, les priorités des politiques d'intégration ont évolué dans les pays membres de l'OCDE. Ainsi, l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des nouveaux arrivants a été abandonnée au profit de la mise au point de stratégies d'intégration, de la vérification de l'utilisation rentable des ressources dans un contexte de demande accrue et de la prise en compte des besoins des groupes vulnérables afin d'éviter qu'aucun immigré ne passent à travers les mailles du filet. Cette section est une mise à jour des informations sur cette évolution récente des politiques d'intégration dans les pays membres de l'OCDE ainsi qu'en Bulgarie, en Lituanie et en Roumanie.

### ***Renforcer l'intervention au plus tôt pour mettre les nouveaux arrivants sur la bonne voie***

*La tendance à la création de programmes d'intégration visant à structurer les activités d'intégration au plus tôt s'est poursuivie*

Ces dernières années, dans l'ensemble de la zone OCDE, les pays ont de plus en plus axé leurs efforts d'intégration au plus tôt autour de programmes et stratégies d'accueil structurés. En 2016-17, de nouveaux programmes ont été instaurés en Autriche, en Belgique, au Chili et en Lituanie.

La gamme de services proposés dans le cadre des nouvelles stratégies est extrêmement vaste : elle va de la tentative coordonnée de fournir des informations sur les activités disponibles – comme en République tchèque – à la création d'un ensemble de mesures d'intégration – comme celles instaurées en Lituanie et en Belgique en 2016-17.

Ainsi, en Lituanie, la nouvelle « procédure d'aide publique à l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale » comprend des mesures visant à améliorer les compétences linguistiques des immigrés par la création d'un cours intensif de lituanien (pour l'obtention du niveau A1) parallèlement à un cours axé sur l'étude de la culture lituanienne.

*Les pays qui disposent depuis un certain temps de programmes d'accueil sont en train de restructurer les services...*

Certains pays comme la Suède et la Finlande, qui disposent depuis un certain temps de programmes d'accueil, ont apporté des changements structurels afin d'améliorer l'efficacité, l'organisation et la coordination de leurs programmes. Ainsi, en 2016-17, la Finlande a modifié la structure de la formation à l'intégration du programme d'intégration qu'elle a mis en place il y a près de 20 ans, ce qui a permis de diviser le programme d'intégration en sous-modules. Les modules en question sont une combinaison de contenu à vocation professionnelle et de formation à l'intégration à un stade précoce du parcours d'intégration. Parallèlement aux études d'intégration de base, ces nouveaux modules de formation prévoient un large éventail d'activités, dont l'apprentissage sur le lieu de travail et l'expérience professionnelle. Les modules peuvent être intercalés avec d'autres activités professionnelles, comme les périodes d'essai et les emplois subventionnés.

*...et la participation aux mesures d'accueil revêt de plus en plus un caractère obligatoire*

Parallèlement aux réformes visant à élargir l'offre d'activités d'intégration, il y a eu une tendance proportionnelle à mettre davantage l'accent sur les obligations des immigrés en personne. En Autriche, la loi sur l'intégration entrée en vigueur en 2017 énonce une série d'obligations, dont la participation à diverses activités, telles que des cours de langue et des séminaires sur les valeurs autrichiennes. Le caractère obligatoire de la participation est renforcé par un examen national d'intégration, dont les résultats peuvent avoir une incidence sur les décisions en matière de permis. Les participants peuvent se préparer à l'examen d'intégration en suivant des cours d'intégration proposés par des prestataires de cours certifiés, les coûts étant remboursés à hauteur de 50 % (ou 750 EUR maximum) pour certains groupes.

De même, en Belgique, où les programmes d'intégration sur le marché du travail demeurent une priorité, de nouveaux parcours d'intégration obligatoires ont été mis en place en 2017. Ainsi, depuis mai 2017, tous les nouveaux arrivants à Bruxelles âgés de moins de 65 ans, résidant en Belgique depuis moins de 3 ans et disposant d'un permis de séjour valable plus de 3 mois sont tenus de suivre un programme d'intégration, y compris une formation linguistique. Le nouveau programme d'intégration mis en place en Wallonie – qui comprend un module d'accueil, une formation à la langue française ainsi qu'un cours d'instruction civique et une assistance socioprofessionnelle – est également obligatoire. En Flandre, les personnes souhaitant obtenir un certificat d'intégration civique à l'issue du programme d'intégration doivent, depuis janvier 2016, réussir un test afin de démontrer qu'ils ont atteint un certain niveau de néerlandais.

Dans le même temps, la Norvège exige, depuis janvier 2017, un niveau minimum de compétences à l'oral en norvégien et la réussite d'un test de connaissance de la société norvégienne pour être éligible à la résidence permanente. En Suède, le projet de loi de finances 2018 impose une obligation de formation aux immigrants nouvellement arrivés qui sont considérés comme ayant besoin d'une formation complémentaire pour trouver un emploi. L'obligation de formation stipule qu'il incombe à l'individu d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un emploi adéquat, de participer à des programmes du marché du travail ou de poursuivre ses études.

En Allemagne, les demandeurs d'asile ayant de bonnes chances de rester en Allemagne sont autorisés à participer à un cours d'intégration pendant leur procédure de demande d'asile depuis octobre 2015. Les modifications apportées début 2017 imposent aux demandeurs d'asile qui demandent des prestations l'obligation de participer à ces cours – assortie de sanctions.

### *La formation linguistique demeure la pierre angulaire de la formation à l'intégration...*

Dans la majorité des pays de l'OCDE, la langue reste au cœur de la politique d'intégration. En France, le Contrat d'Intégration Républicaine a instauré des changements visant à élargir l'accès aux cours de langues et à faire en sorte que la formation linguistique soit plus systématique. Si cet élargissement de l'accès s'est d'abord accompagné d'une réduction du nombre d'heures proposées à chaque personne, les récentes propositions annoncées début 2018 prévoient une augmentation du nombre d'heures de formation linguistique, qui devrait passer de 200 à 400. Parallèlement, un rapport parlementaire publié début 2018 présente une série de propositions visant à renforcer l'aide aux nouveaux arrivants. Ces propositions comprennent une réduction du délai de recherche d'emploi des demandeurs d'asile de neuf à six mois, un lien renforcé entre l'évaluation des compétences et la formation professionnelle ultérieure et une multiplication par plus de dix des dépenses d'intégration, qui pourraient être portées à 607 millions d'euros.

La loi autrichienne de 2017 sur l'intégration prévoit également une forte augmentation de l'aide budgétaire allouée aux cours de langues et, plus généralement, de nombreux pays de l'OCDE ont pris des mesures visant à accroître l'efficacité de l'apprentissage des langues.

En République tchèque, le Plan d'intégration pour 2018 propose un renforcement de l'aide méthodologique apportée aux enseignants en langue ; en Australie, le ministère de l'Éducation et de la Formation a mis en œuvre un nouveau modèle économique en ce qui concerne le programme *Adult Migrant English Program (AMEP)*. L'introduction de ce

nouveau modèle en juillet 2017 a coïncidé avec la date d'entrée en vigueur d'un nouveau contrat de prestation de services qui comprend des mesures visant à promouvoir l'efficacité de la prestation et à apporter également une aide supplémentaire à ceux qui en ont le plus besoin. Les nouvelles caractéristiques du modèle sont les suivantes : une plus grande souplesse afin de permettre aux prestataires de services de choisir un programme d'enseignement qui réponde aux besoins de leurs clients, et des groupes de niveau afin de proposer des cours adaptés aux besoins et aux objectifs des participants. En outre, ce nouveau modèle permet aux immigrés qui n'ont pas atteint un niveau d'anglais fonctionnel après 510 heures de cours de suivre jusqu'à 490 heures de cours supplémentaires, et supprime le plafond de financement d'une formation supplémentaire pour les migrants humanitaires qui sont éligibles.

En Allemagne, les efforts ne visent plus à accroître l'efficacité de la formation linguistique mais plutôt à orienter plus efficacement les immigrés vers tel ou tel cours de langue. À cette fin, l'Office fédéral des migrations et des réfugiés a mis au point un système permettant aux services sociaux d'envoyer directement les immigrés suivre des cours là où des places sont disponibles. Auparavant, le libre choix des immigrés se traduisait par de longues listes d'attente pour certains cours recevant un nombre de demandes d'inscription plus élevé que le nombre de places disponibles.

*...et les pays optent de plus en plus pour l'incitation à l'acquisition de compétences linguistiques*

Les efforts visant à renforcer les compétences linguistiques ont également porté de plus en plus sur les incitations visant les immigrés en personne. Au Danemark, pour encourager l'assiduité et réduire les taux d'abandon de formation, des amendements à la loi sur les cours de langue danoise prévoient, depuis juillet 2017, que les étudiants doivent verser une caution de 1 250 DKK (168 EUR) au moment de leur inscription à un cours de danois. Cette caution peut leur être remboursée à la fin du cours ou bien être transférée automatiquement au module suivant. Cependant, les réfugiés et les immigrés familiaux ne sont pas tenus de verser cette caution. Par contre, la prime linguistique instaurée en 2015 afin de renforcer les incitations à l'apprentissage de la langue a été limitée à partir de 2018, de sorte que les étudiants en langues ne pourront dorénavant toucher cette prime que pendant 6 mois.

À la place d'une prime linguistique, de nombreux pays de l'OCDE encouragent l'acquisition de la langue par la mise en place de tests linguistiques obligatoires, dont les résultats déterminent certaines décisions d'autorisation de permis. Parmi les pays ayant pris des mesures dans ce sens en 2017-18 figurent l'Autriche, la Norvège, la Pologne et la République tchèque. En Pologne, la loi modifiée sur les étrangers, entrée en vigueur le 12 février 2018, subordonne l'accès des immigrés à la résidence permanente à la connaissance de la langue polonaise (niveau B1 ou certificat approprié). Toutefois, les mineurs de moins de 16 ans, les bénéficiaires d'une protection internationale, les victimes de la traite des êtres humains et les étrangers d'origine polonaise sont exemptés. En Suisse, depuis 2018, la naturalisation est subordonnée à un certain niveau de connaissance de l'une des langues officielles de la Suisse (niveau B1 à l'oral et niveau A2 à l'écrit).

### *L'évaluation des compétences et la reconnaissance des qualifications continuent de se développer*

L'évaluation et la reconnaissance des qualifications et la validation des compétences peuvent se révéler de précieux outils d'aide à l'intégration de tous les immigrés qualifiés. Ces dernières années, les pays ont pris de plus en plus conscience que les investissements dans l'évaluation et la reconnaissance sont optimaux lorsque ces mesures sont mises en place dès le début du processus d'intégration.

Lorsque les immigrés qualifiés occupent des emplois pour lesquels ils sont déclassés, il y a un gaspillage de potentiel. L'évaluation et la reconnaissance des qualifications des étrangers sont des outils importants pour accroître la transparence des compétences dont disposent les immigrés ; de ce fait, elles jouent un rôle important pour surmonter l'incertitude des employeurs – qui est l'une des causes profondes du déclassement. Par conséquent, l'élaboration de systèmes d'évaluation et de reconnaissance demeure une priorité dans de nombreux pays de l'OCDE. Au Luxembourg, une loi sur la reconnaissance des qualifications professionnelles a simplifié la procédure de reconnaissance et a créé un registre des titres professionnels et un registre des qualifications professionnelles.

Parallèlement à la reconnaissance des diplômes, plusieurs pays de l'OCDE mettent en place des systèmes de reconnaissance des qualifications professionnelles. La Norvège continue d'être particulièrement active en la matière. Fin 2017, l'Agence norvégienne pour l'assurance qualité dans l'éducation (NOKUT) a étendu le champ d'application de la procédure de reconnaissance de l'enseignement et de la formation professionnels des étrangers qui avait été lancée l'année précédente. Cette procédure couvre dorénavant 5 pays (l'Allemagne, la Pologne, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie) et 15 qualifications sélectionnées en coopération avec les partenaires sociaux norvégiens. En outre, en août 2017, le gouvernement norvégien a également mis en place de nouveaux cours passerelles destinés aux personnes ayant reçu une formation d'infirmier et d'enseignant, afin de leur permettre d'obtenir la formation supplémentaire requise pour exercer ces professions en Norvège. Des cours passerelles similaires sont actuellement en cours de création à l'intention des réfugiés qualifiés dans le domaine scientifique ou technologique.

Cette reconnaissance professionnelle nécessite une collaboration étroite avec les employeurs et les partenaires sociaux. À bien des égards, la Suède a ouvert la voie à cette reconnaissance professionnelle avec le lancement, en 2015, de son programme *Fast-Track*, qui combine la reconnaissance avec des cours passerelles et des cours de langue. En 2017, le nombre de participants au programme *Fast-Track* continuait d'augmenter, et le service public suédois de l'emploi travaille en étroite collaboration avec chaque secteur pour obtenir une validation sectorielle dans les 14 professions visées par le programme *Fast-Track*.

Pour les réfugiés, qui sont souvent dans l'incapacité de prouver leurs qualifications, la reconnaissance peut se révéler particulièrement ardue. Pour surmonter ces difficultés, plusieurs initiatives internationales ont été lancées en 2017. En juin, l'Union européenne a lancé l'outil européen de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers (encadré 2.4). De même, un nouveau projet pilote d'octroi de passeports européens des qualifications des réfugiés, élaboré par le Conseil de l'Europe, a été lancé en 2017. Ce projet repose sur une méthodologie de reconnaissance définie par la NOKUT dans le cadre de sa procédure de reconnaissance applicable aux personnes sans documents vérifiables (procédure UVD). Le Conseil de l'Europe s'efforce actuellement d'étendre le

programme à un plus grand nombre de pays et de partenaires à partir de 2018. Cependant, le point commun entre tous ces instruments est le fait que leur succès dépendra de leur degré d'utilisation et d'acceptation par les parties prenantes.

#### **Encadré 2.4. L'outil européen de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers**

En juin 2017, l'Union européenne a lancé l'outil européen de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers en vue du profilage précoce des qualifications et des compétences des réfugiés et autres citoyens de pays tiers qui séjournent dans l'UE (ressortissants de pays tiers).

Élaboré dans le cadre de la nouvelle stratégie pour les compétences en Europe, cet outil a pour objectif ambitieux de veiller à ce que le développement des compétences des ressortissants de pays tiers, la formation des ressortissants de pays tiers et l'aide aux ressortissants de pays tiers soient ciblés au mieux de manière à renforcer efficacement leurs compétences existantes.

Cet outil ne vise pas explicitement la reconnaissance ni l'authentification des compétences, mais est plutôt conçu pour être utilisé dans un contexte d'entretien afin de connaître la personne, ses compétences, ses qualifications et son expérience. Ainsi, les informations recueillies peuvent être utilisées pour :

- Mener une évaluation approfondie ;
- Proposer des conseils sur cette base ;
- Cerner les besoins en matière de relèvement du niveau des qualifications.
- Aider à la recherche d'emploi et à la mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi.

Cet outil est disponible dans toutes les langues de l'UE (à l'exception de l'irlandais) ainsi qu'en arabe, farsi, pachtou, sorani, somali, tigrinya et turc. En outre, afin de réduire les barrières linguistiques entre les services sociaux et les citoyens extra-communautaires, il est possible d'utiliser cet outil dans deux langues en même temps sur un même écran.

Bien que l'outil soit en accès libre sur Internet, il est spécifiquement conçu pour faciliter l'évaluation des compétences menée par les autorités nationales responsables de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, les centres d'accueil, les services d'aide à l'emploi, les services d'enseignement et de formation, les services sociaux, les ONG et les organisations caritatives.

#### *La validation des compétences acquises de manière informelle est de plus en plus utilisée pour orienter les conseils et les interventions en matière d'intégration*

Les immigrés qui n'ont pas de diplômes professionnels officiels ont souvent particulièrement du mal à faire valoir leurs compétences auprès des employeurs potentiels. Ils peuvent donc avoir des difficultés à entrer sur le marché du travail et à prouver qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour occuper le poste convoité (voir Encadré 2.5). En réponse à ce problème, l'outil « mes compétences », élaboré par le service public de l'emploi en Allemagne, vise à fournir des informations plus précises sur les compétences spécifiques des personnes concernées. Des tests informatisés standardisés – à base d'images et de vidéos permettant de surmonter les barrières

linguistiques – ont été mis au point en vue du recueil des compétences pertinentes dans les 30 domaines professionnels considérés comme les plus pertinents en ce qui concerne les Allemands peu qualifiés et les réfugiés. Ainsi, ce nouvel outil vise à accroître la transparence et à permettre soit un placement qualifié, soit la mise en place d'une formation professionnelle continue adaptée. L'outil « mes compétences » est disponible en six langues, à savoir l'allemand, l'anglais, l'arabe, le persan, le turc et le russe.

***Veiller à ce que les immigrants vulnérables ne passent pas à travers les mailles du filet***

*De nombreux pays de l'OCDE ont pris des mesures à l'intention des groupes les plus vulnérables*

Étant donné que les systèmes d'intégration s'adaptent pour accueillir le grand nombre de nouveaux immigrants – dont beaucoup sont des réfugiés ayant d'importants besoins en matière de services – les politiques d'intégration évoluent pour se concentrer sur la prise en compte des personnes les plus vulnérables parmi ces nouveaux arrivants. Bon nombre des initiatives décrites dans ce chapitre ont été lancées en réponse à l'afflux important de demandeurs d'asile et de réfugiés. Une importance accrue est accordée à d'autres groupes, à savoir les personnes très peu qualifiées, les jeunes enfants (notamment les mineurs non accompagnés) et les femmes – afin qu'aucun immigrant ne passe à travers les mailles du filet. En effet, dans de nombreux cas, les vulnérabilités s'accumulent, un grand nombre de réfugiés, de mineurs non accompagnés et de femmes immigrées ayant des compétences et un niveau d'éducation limités lorsqu'ils émigrent.

### **Encadré 2.5. Plan d'action OCDE-HCR sur « S'engager avec les employeurs pour le recrutement des réfugiés »**

À l'occasion d'une série de dialogues régionaux sur « l'embauche des réfugiés », l'OCDE et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont réuni des employeurs et des organisations patronales en vue d'un échange d'expériences sur la manière d'encourager l'embauche des réfugiés. À l'issue de ces consultations, les deux organisations internationales ont élaboré un plan d'action à l'intention des employeurs, des réfugiés, de la société civile et des gouvernements sur le thème « S'engager avec les employeurs pour le recrutement des réfugiés ».

Ce plan d'action intègre également les consultations qui ont eu lieu par la suite avec les réfugiés, les gouvernements et la société civile afin de valider les conclusions auxquelles ont abouti les dialogues engagés avec les employeurs et les organisations patronales. Publié en avril 2018, il est composé de 10 « domaines d'action » considérés comme essentiels pour la réussite de l'intégration des réfugiés sur le marché du travail. Ces domaines d'action illustrent le processus d'intégration et les problèmes auxquels sont confrontés les employeurs en matière d'embauche de réfugiés. Le plan d'action est structuré comme suit : dans un premier temps, les employeurs doivent être en mesure de naviguer au sein du cadre administratif en ce qui concerne le droit au travail des réfugiés (action 1) et avoir une certitude juridique convenable sur la durée de séjour des travailleurs réfugiés (action 2). Une fois ces conditions préalables remplies, la première étape à franchir en ce qui concerne le processus d'intégration sur le marché du travail est le bilan initial des compétences des réfugiés (action 3). Les éventuelles lacunes peuvent être mises en évidence dans le cadre de ce processus, et des mesures de reconversion et de relèvement du niveau de qualification peuvent se révéler nécessaires pour accroître l'employabilité des réfugiés (action 4). À partir de là, les compétences des réfugiés peuvent être mises en correspondance avec les besoins des employeurs (action 5). L'égalité des chances est une condition préalable à un processus de recrutement équitable (action 6), et l'environnement de travail doit être conçu dans ce sens (action 7). La promotion de l'employabilité à long terme mérite une attention particulière (action 8). Pour que les employeurs pérennisent et privilégient les modèles d'embauche des réfugiés à différentes échelles, il est essentiel de mener une évaluation coûts/avantages de l'embauche de réfugiés (action 9). Enfin, les différentes parties prenantes doivent travailler ensemble de manière efficace et efficiente tout au long du processus d'intégration (action 10).

Ce plan d'action vise à inciter les différentes parties prenantes à mener une action politique ciblée et à mettre en place une coordination structurelle, afin de faciliter le processus d'embauche des réfugiés pour les employeurs, les gouvernements, les acteurs de la société civile et les réfugiés, et de permettre ainsi à toutes les parties prenantes de tirer le meilleur parti des compétences des réfugiés.

#### *Les immigrés qui ont des compétences limitées ont souvent besoin davantage d'aide*

Les immigrés très peu qualifiés peuvent éprouver des difficultés à trouver un emploi pérenne. En conséquence, en 2017-18, un certain nombre de pays de l'OCDE ont pris des mesures visant à encourager les immigrés à poursuivre leurs études afin qu'ils atteignent

les niveaux favorisant leur embauche à long terme sur le marché du travail du pays d'accueil.

Ainsi, depuis janvier 2018, le gouvernement suédois exige que tous les immigrants nouvellement arrivés qui sont considérés comme ayant besoin de se former suivent une formation à temps plein. Cette politique vise à proposer un parcours plus cohérent aux personnes peu qualifiées, en abandonnant l'idée de tenter de les faire entrer directement sur le marché du travail sans garantie d'emploi pérenne. Parallèlement, l'Agence nationale pour l'éducation a été chargée d'analyser si le système de formation des adultes répond aux besoins des adultes nouvellement arrivés en matière de formation complémentaire au niveau de l'enseignement obligatoire.

Dans le même ordre d'idées, les amendements apportés à la loi norvégienne sur l'éducation garantissent que les adultes immigrants ayant fait à l'étranger des études secondaires de deuxième cycle qui ne sont pas reconnues en Norvège auront droit à un enseignement secondaire de deuxième cycle gratuit à l'échelle locale.

*Les enfants peuvent souvent avoir des difficultés à s'intégrer suffisamment tôt pour atteindre un niveau scolaire suffisant*

Les investissements dans la réussite de l'intégration des enfants immigrants portent leurs fruits à long terme, et de nombreux pays de l'OCDE ont mis à jour leur politique pour s'assurer que les jeunes immigrants disposent des informations et de l'aide nécessaires pour s'intégrer efficacement dans le système scolaire du pays d'accueil peu de temps après leur arrivée. Au Luxembourg, les réformes instaurées en août 2017 visent à renforcer l'intégration dans le système scolaire obligatoire du Luxembourg des élèves étrangers nouvellement arrivés, par l'extension du programme d'éducation plurilingue à l'éducation préscolaire et par la fourniture de chèques-services accueil visant à atténuer les inégalités et à permettre à tous les enfants de démarrer sur un pied d'égalité. Parallèlement à ces évolutions, l'âge d'accès aux services d'orientation proposés par la « cellule d'accueil scolaire pour les élèves nouvellement arrivés » a été repoussé de 17 à 24 ans. Dans un but similaire, le projet de loi budgétaire suédois 2018 prévoit des réformes visant à ce que tous les enfants aient les mêmes chances au départ en annonçant que la classe préscolaire sera rendue obligatoire. Parallèlement, une étude sur les moyens d'accroître la fréquentation scolaire des enfants nouvellement arrivés est en cours.

En Norvège, la loi sur l'éducation a fait l'objet d'un amendement précisant que tous les enfants ont droit à un enseignement primaire et à un enseignement secondaire de premier cycle dès que possible, et au plus tard un mois après leur arrivée. De même, en Lituanie, un amendement de mai 2017 stipule que les demandeurs d'asile mineurs ont droit à l'éducation préscolaire et préprimaire dans les trois mois suivant le dépôt d'une demande d'asile. Au Chili, à l'appui de la procédure de régularisation des enfants immigrants, un visa gratuit a été spécialement créé pour permettre aux enfants d'avoir accès aux prestations de santé et d'éducation indépendamment de la situation de leurs parents en matière de visa. De même, en République tchèque, les élèves qui entrent dans les écoles primaires tchèques bénéficient désormais de cours de langue gratuits.

Certains pays de l'OCDE accordent une attention particulière aux enfants qui arrivent tardivement dans le système éducatif du pays d'accueil. En Autriche, par exemple, afin de réduire le nombre de jeunes sans diplôme de fin de scolarité, un amendement de 2016 à la loi autrichienne sur l'enseignement et la formation porte à 18 ans l'âge minimum d'obtention du diplôme obligatoire de fin de scolarité. En Suède, du temps supplémentaire est accordé aux élèves arrivés tardivement, et une enquête de 2017

propose que ces élèves bénéficient des aménagements suivants : un emploi du temps personnalisé avec moins de matières ; un plan d'étude individuel qui les accompagne de l'école à l'école si la réinstallation nécessite ce type de transferts ; des conseils supplémentaires ; un financement accru pour le suivi de cours d'été. De plus, le rapport propose que les élèves qui n'obtiennent pas la note de passage reçoivent, au lieu d'une note éliminatoire, une synthèse écrite précisant les points à améliorer pour passer.

### *Les mineurs non accompagnés sont confrontés à des difficultés spécifiques*

Les mineurs non accompagnés qui demandent l'asile dans les pays de l'OCDE le font souvent après un long et périlleux voyage au cours duquel ils peuvent avoir été victimes d'abus et d'exploitation. En 2017-18, les gouvernements de nombreux pays de l'OCDE ont donc mis en place des réformes visant à résoudre les difficultés spécifiques auxquelles doit faire face ce groupe vulnérable pendant la procédure de demande d'asile et au début du processus d'intégration.

Les mineurs non accompagnés représentent une part importante des réfugiés arrivant en Grèce. En 2016, plus de 5 000 mineurs non accompagnés sont arrivés dans ce pays, et 2 350 ont demandé l'asile. Le gouvernement grec s'est efforcé de répondre aux besoins de cette population, notamment par le biais d'une décision ministérielle visant à renforcer l'aide pédagogique, à harmoniser la procédure d'évaluation de l'âge et à désigner un tuteur légal pour chaque enfant. Toutefois, le placement dans une structure d'accueil adéquate reste très difficile, et on estime que le nombre de mineurs non accompagnés en attente d'une place dans un refuge est deux fois supérieur au nombre d'hébergements actuellement disponibles.

En Italie, la loi « dispositions relatives aux mesures de protection des mineurs étrangers non accompagnés », approuvée par le Parlement italien en mars 2017, s'engage à ce que les mineurs étrangers non accompagnés qui arrivent en Italie ne puissent pas être rapatriés et à ce qu'ils soient hébergés dans des structures d'accueil pour mineurs pour une durée maximale de 30 jours. À l'issue de cette période, les mineurs devront être placés dans une famille d'accueil. Étant donné les changements brusques et radicaux qui se produisent en ce qui concerne les droits de l'enfant dans de nombreux pays de l'OCDE lorsque les mineurs atteignent l'âge de 18 ans, la loi italienne donne la possibilité de bénéficier d'une aide jusqu'à l'âge de 21 ans. Ces possibilités de soutien en continu existent dans un certain nombre de pays de l'OCDE, dont l'Allemagne, la Suède et la France.

Pour éviter que les mineurs non accompagnés restent trop de temps dans l'incertitude, une série de lois entrées en vigueur en Allemagne en 2017 imposent que les bureaux de protection de la jeunesse déposent rapidement une demande d'asile au nom des mineurs non accompagnés. La Belgique a publié, quant à elle, un manuel d'information – disponible en 9 langues – sur la procédure de demande d'asile à l'intention des mineurs non accompagnés et de leurs tuteurs.

Afin de limiter ces perturbations et de veiller à ce que le statut des mineurs ne change pas au cours de la procédure de demande d'asile, les récentes réformes instaurées en Suède en mai 2017 permettent à l'agence des migrations d'évaluer l'âge d'un mineur au début de la procédure de demande d'asile plutôt que dans le cadre de la décision finale. En outre, depuis mars 2017, les demandeurs d'asile mineurs se voient proposer une évaluation médicale de l'âge sur une base volontaire à l'appui de leur décision de détermination de l'âge. Enfin, en juin 2017, des amendements visant à ce que les jeunes âgés de 18 à 25 ans puissent prolonger leur permis de séjour temporaire le temps de leurs études secondaires de deuxième cycle ont été déposés. De même, en Allemagne, les adolescents

dont le renvoi a été suspendue pendant et après leur formation professionnelle peuvent rester en Allemagne pendant la durée de leur formation professionnelle et de leur contrat de travail ultérieur potentiel.

*Malgré la situation relativement peu satisfaisante des femmes immigrées sur le marché du travail, les initiatives visant cette catégorie de population restent rares*

L'échec de l'intégration des femmes immigrées risque d'avoir des conséquences durables sur l'intégration de leurs enfants. Transmise ainsi de génération en génération, la mauvaise intégration des femmes peut avoir des répercussions à long terme. Pourtant, au sein de la zone OCDE, les femmes immigrées ont tendance à mettre davantage de temps à s'intégrer au marché du travail que leurs homologues masculins et à subir de plus grandes inégalités sur le marché de l'emploi par rapport à leurs homologues natives.

Pour surmonter les obstacles liés aux difficultés à concilier les activités d'emploi et d'intégration avec la garde des enfants, en 2017, l'Allemagne a de nouveau mis en place des services de garde d'enfants et élargi l'offre en la matière pendant les activités d'intégration. En Suède, parallèlement à l'obligation de fréquentation préscolaire, le projet de loi budgétaire 2018 annonce des mesures spéciales visant à permettre plus facilement aux femmes immigrées nouvellement arrivées d'apprendre le suédois, de trouver un emploi ou de diriger une entreprise. En Australie, l'extension à l'échelle nationale de l'initiative « *Parents Next* » en 2018 a pour but d'aider les parents quelle que soit leur localisation dans le pays à accéder à une assistance personnalisée pour améliorer leur employabilité. Bien que cette mesure ne s'adresse pas spécifiquement aux immigrés, il est probable que ces derniers tirent particulièrement avantage de ces services.

*Les pays ont suivi des tendances divergentes en ce qui concerne l'aide et la protection sociale dont bénéficient les nouveaux arrivants*

Des programmes de protection sociale bien conçus, y compris ceux qui réduisent la pauvreté, élargissent les perspectives d'emploi et donnent accès à des soins de santé abordables, sont des outils importants pour la promotion de l'intégration et prévenir la concentration de la pauvreté et de la vulnérabilité au sein de la population immigrée. Un certain nombre de pays de l'OCDE ont également pris des mesures récemment, motivés par les préoccupations exprimées par l'opinion publique quant à l'utilisation des transferts sociaux par les immigrés.

*Une tendance à limiter l'accès des immigrés aux prestations...*

Au milieu de l'année 2015, le gouvernement danois a remplacé les allocations de chômage et les prestations sociales destinées aux réfugiés nouvellement arrivés par une allocation d'intégration. Depuis janvier 2016, tous les étrangers n'ayant pas résidé au Danemark pendant 7 ans sur les 8 dernières années bénéficient également de cette nouvelle allocation d'intégration – dont le montant est nettement inférieur à celui de l'allocation de chômage qui existait précédemment. La réduction des allocations fut dans un premier temps atténuée par une prime mensuelle versée aux personnes ayant réussi un examen de danois de niveau intermédiaire, mais l'éligibilité à cette prime a été limitée à une durée de six mois en 2017. En outre, en juin 2017, il a été convenu de réduire de 3 % le taux de l'allocation d'intégration.

Par ailleurs, d'après les plans annoncés par le nouveau gouvernement néerlandais en octobre 2017, les immigrés titulaires d'un permis de séjour ne pourront pas prétendre à des prestations sociales telles que la couverture maladie ou l'indemnité de logement

pendant leurs deux premières années de séjour. En Autriche, sur les neuf provinces du pays, trois ont réduit le montant des prestations auxquelles ont accès les nouveaux arrivants. Ainsi, le montant des prestations versées a été ramené à 570 euros par mois environ, les prestations par ménage étant plafonnées à 1 500 euros.

En outre, d'après les plans annoncés dans le cadre du programme *No-Ghetto* récemment divulgué au Danemark, une personne bénéficiant de l'aide sociale (*køntanthjælp*) verrait le montant de ses allocations réduit si elle déménageait dans une zone définie par le gouvernement comme un « ghetto ». En outre, les municipalités ne seront pas autorisées à faire déménager les bénéficiaires de l'indemnité de chômage dans ces zones.

Dans le même ordre d'idées, la Hongrie a également réduit l'aide aux réfugiés, qui se voient désormais proposer un logement pour une durée maximale non plus de 60 jours mais de 30 jours, à la suite de la reconnaissance du statut de réfugié ou du statut de protection subsidiaire. À l'issue de cette période, une aide au logement pour les réfugiés et autres bénéficiaires d'une protection internationale ne peut être uniquement proposé qu'à l'initiative de la société civile. Outre la réduction de l'aide au logement, l'éligibilité aux services de soins de santé de base a également été réduite de moitié et ramenée à une période de six mois. Le Bureau de l'immigration et de l'asile (IAO) ne fournit plus d'aide à l'intégration aux bénéficiaires d'une protection internationale. En outre, les amendements prévoient une révision automatique du statut de réfugié et du statut de protection subsidiaire tous les trois ans. La Belgique a réduit la somme en espèces dont disposent les demandeurs d'asile dans les centres d'accueil.

*...alors que certains pays de l'OCDE ont étendu la couverture médicale ou le droit à prestations à des groupes de migrants qui n'étaient pas couverts auparavant*

Un certain nombre de pays de l'OCDE ont récemment pris des mesures qui élargissent l'accès à ces programmes de protection sociale à des groupes auparavant inéligibles. Ainsi, en Allemagne, un amendement à la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile garantit que les demandeurs d'asile résidant en Allemagne depuis au moins 15 mois ont droit aux mêmes prestations de soins de santé que les personnes qui sont couvertes par le système de sécurité sociale. En avril 2017, le Canada a lancé de nouveaux services médicaux prévus avant le départ des réfugiés à destination du Canada. Ces services comprennent : un examen médical aux fins d'immigration (EMI), certaines vaccinations recommandées avant le départ, la gestion des épidémies dans les camps de réfugiés et une assistance médicale pendant le voyage au Canada. La Turquie a également déployé d'importants efforts pour garantir que ceux vivant dans le pays sous protection provisoire aient accès à l'éducation, et un soutien du marché du travail et aux services de santé dont ils ont besoin (voir Encadré 2.6). Au Chili, une circulaire publiée en juin 2016 prévoit des voies d'accès au système de santé publique pour les immigrés en situation irrégulière, sans papiers ni permis de séjour. Une autre circulaire, publiée en août 2017, a permis la création du visa temporaire de formation et de travail, qui permet la participation à une formation en vue d'une insertion sur le marché du travail formel à l'issue de ladite formation.

En Suède, les personnes bénéficiant d'une protection internationale se voient accorder, depuis 2016, des permis temporaires plutôt que des permis permanents. Une nouvelle loi adoptée en août 2017 stipule que les résidents temporaires peuvent continuer à bénéficier de la couverture maladie et des prestations sociales s'ils demandent une prorogation de leur permis temporaire avant sa date d'expiration.

### Encadré 2.6. La politique d'intégration en Turquie

À la mi-mars 2018, plus de 3.7 millions de personnes recensées et bénéficiant d'une protection temporaire vivaient en Turquie, à savoir, des Syriens, des Iraquiens, des Afghans, des Iraniens et des Somaliens. Les 3.5 millions de Syriens résidant officiellement en Turquie représentent plus de 63 % du nombre total de Syriens déplacés et 3.8 % de la population totale de la Turquie. Près de 230 000 d'entre eux sont hébergés dans 21 camps gérés par les autorités turques, où les gens ont accès à un abri, aux soins de santé, à l'éducation, à de la nourriture et à des activités sociales. Face au nombre croissant de personnes ayant besoin de protection, la Turquie a pris une série de mesures visant à faciliter l'accès au marché du travail, à l'éducation et aux soins de santé.

**Marché du travail :** en 2014, le gouvernement turc a adopté la loi sur les étrangers et la protection internationale, qui permet aux étrangers de demander un permis de travail six mois après leur demande de protection internationale. En janvier 2016, le règlement sur les permis de travail pour les étrangers bénéficiant d'une protection temporaire a étendu ce droit. Les employeurs doivent déposer une demande au nom de leurs salariés une fois que les conditions en matière de résidence, de recensement et de santé sont remplies. La demande est ensuite approuvée par les autorités locales si les Syriens ne représentent pas plus de 10 % de la main-d'œuvre turque employée sur un même lieu de travail.

**Éducation :** La législation nationale turque stipule que tous les enfants, y compris les ressortissants étrangers, ont droit à une éducation de base gratuite. Toutefois, des rapports indiquent que les réfugiés syriens ont eu des difficultés à inscrire leurs enfants dans une école publique. Ces difficultés découlent de l'opacité des procédures d'inscription ainsi que d'obstacles d'ordre pratique tels que les barrières linguistiques et le manque de place dans les salles de classe. Outre le système public, les enfants de réfugiés syriens peuvent être inscrits dans l'un des centres d'éducation temporaires disponibles dans les zones urbaines et dans certains camps de réfugiés. Ces centres suivent un programme syrien de manière aménagée et dispensent un enseignement en arabe afin de surmonter les barrières linguistiques auxquelles sont confrontés les enfants dans les écoles publiques. Ils proposent une formation professionnelle et des cours de turc, ainsi que des activités socio-culturelles. Les centres d'éducation temporaires sont confrontés néanmoins à un certain nombre de difficultés : les frais de déplacement vers ces centres semblent un problème pour certains réfugiés urbains, et certains centres ne sont pas agréés par le gouvernement turc en raison de la qualité insuffisante de l'enseignement dispensé.

L'UNICEF propose des incitations aux enseignants volontaires syriens et les forme aux techniques pédagogiques, à la prise en charge d'une classe et au soutien psychosocial.

**Soins de santé :** Depuis l'adoption du règlement sur la protection temporaire en 2014, les Syriens bénéficiant d'une protection temporaire ont le droit de bénéficier des services de santé. À cette fin, le ministère de la Santé a créé des centres de santé pour immigrants où ces derniers ont accès à des services de soins tels que les soins ambulatoires, les services de santé maternelle et infantile, les services d'éducation sanitaire et les services de vaccination destinés aux réfugiés bénéficiant d'une protection temporaire.

Bien que les barrières linguistiques avec les professionnels de santé représentent un obstacle à l'accès *de facto*, depuis début 2016, le nouveau permis de travail destiné aux professionnels de santé étrangers atténue ce problème. Ainsi, après approbation du

ministère de la Santé, le personnel médical syrien a été en mesure d'exercer et de traiter des patients syriens essentiellement dans les centres de santé pour immigrés et les installations sanitaires des camps de réfugiés. Parallèlement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) forme des médecins et infirmiers réfugiés afin qu'ils puissent s'adapter progressivement au système de santé turc.

**Logement :** À l'heure actuelle, aucun logement public n'est disponible en dehors des camps de réfugiés en Turquie. Et, bien que la majorité des réfugiés choisissent de résider à l'extérieur de ces camps, cela signifie qu'ils doivent subvenir par eux-mêmes à leurs besoins en matière de logement et de subsistance. Cette situation a entraîné un surpeuplement et de mauvaises conditions de logement dans certains quartiers.

### *Citoyenneté*

La naturalisation peut être une étape importante vers l'intégration. Elle encourage les immigrés à acquérir les compétences spécifiques du pays d'accueil et réduit l'incertitude dans laquelle se retrouvent les employeurs potentiels lorsqu'ils doivent prendre une décision en matière d'embauche ou de formation. Pourtant, alors que la grande majorité des pays sont dotés de dispositions juridiques permettant aux immigrés de se faire naturaliser, les critères d'acquisition de la nationalité et les procédures applicables en la matière varient d'un pays à l'autre.

*Les conditions de naturalisation sont de plus en plus axées sur les résultats en matière d'intégration plutôt que sur le nombre d'années de résidence*

Depuis plusieurs années, on observe une tendance à renforcer l'importance de l'acquisition de la nationalité et une convergence des pays vers des conditions d'accès similaires, et la période 2017-18 n'a pas fait exception à la règle. Bon nombre de mesures ont tendance à moins prendre en considération le nombre d'années de résidence dans le pays, en réduisant le nombre d'années de résidence exigées dans de nombreux cas – notamment lorsque la durée exigée était longue – et à accorder de plus en plus une place privilégiée aux résultats en matière d'intégration, par exemple en ce qui concerne la connaissance de la langue du pays d'accueil et les responsabilités civiques.

Ainsi, au Luxembourg, où la proportion de luxembourgeois dans la population a diminué ces dernières années, les mesures prises en 2017 ont réduit les conditions de résidence pour la naturalisation de 7 à 5 ans. De plus, désormais, seule la dernière année de résidence précédant la demande de naturalisation doit être ininterrompue. Parallèlement à ces mesures, les demandeurs doivent suivre un nouveau cours d'instruction civique de 24 heures.

Les lois suisses sur la naturalisation ont également fait l'objet d'importantes modifications ces dernières années, et la nouvelle loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Désormais, les personnes qui résident dans le pays depuis au moins 10 ans (et non plus 12) – dont 3 sur les 5 années précédant la demande – peuvent obtenir la nationalité suisse. Les années passées en Suisse de l'âge de 8 ans à l'âge de 18 ans comptent double. De plus, outre les critères linguistiques à remplir, les demandeurs doivent connaître les us et coutumes suisses, ne pas avoir fait de demande d'aide sociale et ne pas avoir de casier judiciaire. L'Australie, qui compte parmi les pays de l'OCDE où la durée de résidence exigée est la plus courte, a porté de 1 an à 4 ans le nombre minimum d'années de résidence permanente antérieure exigé, ce qui signifie que la résidence temporaire n'est plus prise en compte pour

l'attribution de la nationalité. En Norvège, depuis janvier 2017, les personnes qui demandent la nationalité norvégienne doivent avoir réussi un test oral de norvégien d'un niveau minimum A2. Elles doivent remplir cette nouvelle condition en plus de l'obligation existante d'avoir suivi des cours de norvégien (ou de sami). En Corée, le niveau de revenu exigé pour la naturalisation a doublé, passant de 30 millions de KRW (22 500 EUR) à 60 millions de KRW (45 000 EUR).

Au Canada, le projet de loi modifiant la Loi sur la citoyenneté a reçu la sanction royale en juin 2017 et entrera en vigueur courant 2017 et 2018. En vertu de la nouvelle version de la Loi sur la citoyenneté, le demandeur n'est plus tenu d'avoir l'intention de résider au Canada s'il obtient la citoyenneté, ce qui accorde une plus grande souplesse aux Canadiens qui pourraient se voir obligés d'habiter à l'étranger pour des raisons professionnelles ou personnelles. Ensuite, les résidents permanents doivent être effectivement présents au Canada pendant au moins 3 des 5 ans et non plus pendant au moins 4 des 6 ans qui ont précédé la date de leur demande de citoyenneté ; tout demandeur âgé de 18 à 54 ans et non plus de 14 à 64 ans doit respecter les exigences relatives aux langues officielles et aux connaissances ; une partie du temps que les demandeurs passent au Canada au titre de résidents temporaires ou de personnes protégées est comptabilisée comme durée de résidence requise aux fins d'obtention de la citoyenneté. De plus, au Canada, la disposition stipulant que les personnes reconnues coupables de crimes contre l'intérêt national peuvent être déchues de la nationalité canadienne a été abrogée, et les personnes déclarées coupables de ces crimes seront désormais traduites devant la justice canadienne comme tout autre citoyen canadien qui enfreint la loi.

*Les pays de l'OCDE continuent de mettre en œuvre des mesures visant à faciliter la procédure de naturalisation de certains groupes de population*

La tendance consistant à accélérer la procédure de naturalisation de certains groupes de population et à leur faciliter l'accès à la citoyenneté se poursuit dans un certain nombre de pays de l'OCDE. Ainsi, en Pologne, les conditions de durée de résidence des personnes d'origine polonaise et des titulaires de la carte polonaise ont été ramenées de 3 ans à 1 an. En outre, depuis 2017, les titulaires de la carte polonaise qui demandent la résidence permanente ont droit à une allocation pendant 9 mois. La carte polonaise est accordée aux personnes qui n'ont pas la nationalité polonaise ou qui ne sont pas titulaires d'un permis de séjour, mais qui sont à la fois citoyennes d'un État de l'ex-Union soviétique et considérées comme appartenant à la nation polonaise. De même, en Lituanie, les personnes qui ont quitté le pays entre 1920 et 1940 – et leurs descendants – peuvent désormais obtenir la nationalité lituanienne sans renoncer à la nationalité de leur pays de résidence.

Plusieurs autres pays de l'OCDE ont également facilité l'accès des descendants d'immigrés à la citoyenneté. Ainsi, depuis 2016, les enfants de citoyens estoniens et les enfants nés en Estonie ont plus facilement accès à la nationalité estonienne ; de même, depuis 2017, les petits-enfants de citoyens portugais et suisses ont plus facilement accès à la citoyenneté portugaise et suisse. Au Canada, un amendement législatif de 2017 permet à un mineur de demander plus facilement la citoyenneté en son nom et met tous les mineurs sur un pied d'égalité, qu'ils aient ou non un parent canadien.

Au Portugal, la Loi sur la nationalité a été modifiée afin d'accélérer le processus de naturalisation des locuteurs de langue portugaise. Dorénavant, les citoyens des pays lusophones ne seront plus tenus de passer des tests de langue, et les vérifications du casier judiciaire seront plus limitées.

## Références

- OCDE (2018), *Perspectives de l'emploi 2018*, Éditions OCDE, Paris, [1]  
<http://dx.doi.org/Forthcoming>.
- OCDE (2018), *Towards Better Social and Employment Security in Korea*, Éditions OCDE, Paris, [2]  
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264288256-en>.
- OCDE (2017), *Perspectives des migrations internationales 2017*, Éditions OCDE, Paris, [3]  
[http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2017-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-fr).
- OCDE/UE (2014), *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, [4]  
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-fr>.

## Annexe 2.A. Tableaux supplémentaires

Tableau d'annexe 2.A.1. Emploi des personnes nées à l'étranger par branche d'activité, 2017

	Agriculture et pêche (%)	Industries extractives, manufacturières et énergie (%)	Construction (%)	Commerce de gros et de détail (%)	Hébergement et restauration (%)	Enseignement (%)	Santé (%)	Activités des ménages en tant qu'employeurs (%)	Admin. et organisations extra-territoriales (%)	Autres services (%)	Total (%)	Nombre total de travailleurs nés à l'étranger (en milliers)	Personnes nées à l'étranger en pourcentage de l'emploi total (%)
Allemagne	0.6	<b>24.0</b>	<b>7.8</b>	14.0	<b>8.4</b>	4.8	11.8	<b>1.2</b>	10.1	17.3	100.0	6 588	16.9
Australie	1.3	11.0	7.4	11.8	9.0	6.7	14.8	-	9.0	29.1	100.0	14	30.3
Autriche	0.7	16.5	<b>10.4</b>	13.7	<b>13.3</b>	5.6	10.1	<b>0.5</b>	10.3	18.9	100.0	817	20.2
Belgique	-	12.3	<b>9.2</b>	12.1	<b>6.9</b>	6.1	13.9	-	<b>21.0</b>	17.8	100.0	564	17.1
Danemark	<b>3.3</b>	11.8	2.4	12.0	<b>10.3</b>	<b>9.5</b>	16.5	-	<b>9.6</b>	<b>24.5</b>	100.0	86	12.6
Espagne	<b>7.6</b>	9.7	<b>7.9</b>	14.9	18.5	3.3	4.8	<b>10.7</b>	7.6	15.1	100.0	690	15.2
Estonie	-	<b>27.4</b>	7.7	12.1	-	<b>10.8</b>	<b>7.5</b>	-	5.8	24.3	100.0	16	10.6
États-Unis	<b>2.0</b>	<b>12.0</b>	<b>10.4</b>	12.3	9.7	6.0	12.3	1.0	2.4	<b>31.8</b>	100.0	26 305	18.3
Finlande	-	12.1	6.9	11.4	<b>8.8</b>	<b>7.3</b>	<b>17.3</b>	-	8.7	<b>24.9</b>	100.0	32	5.5
France	1.7	10.5	<b>11.2</b>	12.0	<b>7.9</b>	6.0	13.2	<b>2.8</b>	<b>14.3</b>	20.5	100.0	2 932	11.5
Grèce	10.9	<b>14.0</b>	<b>11.4</b>	15.5	<b>16.3</b>	1.8	3.0	<b>9.5</b>	6.9	10.7	100.0	80	8.8
Hongrie	<b>5.1</b>	18.4	5.4	<b>17.9</b>	<b>5.1</b>	<b>9.6</b>	<b>8.3</b>	-	9.2	<b>20.3</b>	100.0	26	2.4
Irlande	1.8	<b>13.6</b>	5.9	<b>14.6</b>	<b>15.1</b>	3.9	11.8	-	7.3	<b>25.4</b>	100.0	106	21.8
Islande	<b>4.8</b>	<b>16.6</b>	5.6	9.7	<b>13.0</b>	9.6	<b>11.8</b>	-	<b>8.5</b>	20.3	100.0	5	10.1
Israël	0.5	17.6	<b>3.6</b>	11.4	<b>3.6</b>	7.9	14.5	<b>5.1</b>	6.1	29.7	100.0	830	23.5
Italie	<b>5.4</b>	19.0	<b>9.1</b>	10.9	<b>10.6</b>	2.0	5.5	<b>17.6</b>	6.8	13.0	100.0	3 164	14.5
Lettonie	3.7	<b>22.9</b>	6.0	13.2	-	8.7	<b>8.0</b>	0.0	4.7	<b>30.3</b>	100.0	20	9.3
Luxembourg	0.5	<b>5.1</b>	<b>8.9</b>	<b>9.7</b>	<b>4.8</b>	4.7	8.0	<b>3.7</b>	20.1	<b>34.5</b>	100.0	121	56.5
Norvège	1.3	10.9	<b>9.2</b>	11.8	<b>7.5</b>	5.8	19.9	-	<b>12.3</b>	21.4	100.0	89	14.0
Pays-Bas	0.9	<b>14.3</b>	3.3	13.9	<b>7.1</b>	6.0	15.3	-	<b>15.4</b>	23.7	100.0	200	10.6
Portugal	2.1	13.9	6.5	13.9	<b>9.4</b>	<b>9.8</b>	7.8	<b>3.7</b>	<b>11.8</b>	<b>21.2</b>	100.0	106	9.7
République slovaque	-	19.5	-	-	-	-	-	-	-	-	100.0	4	0.7
République tchèque	-	26.6	<b>8.9</b>	<b>16.0</b>	<b>4.1</b>	4.8	<b>7.8</b>	-	7.7	<b>22.9</b>	100.0	43	3.4
Royaume-Uni	0.7	11.4	6.3	<b>13.8</b>	<b>9.4</b>	7.7	<b>14.5</b>	<b>0.4</b>	10.2	<b>25.4</b>	100.0	5 251	17.9
Slovénie	-	<b>30.8</b>	<b>15.2</b>	8.4	6.5	5.5	6.7	-	<b>10.1</b>	15.4	100.0	22	9.8
Suède	0.6	10.0	4.6	8.9	<b>7.4</b>	<b>12.9</b>	<b>19.8</b>	-	11.5	24.3	100.0	213	18.1
Suisse	1.0	<b>15.7</b>	<b>8.8</b>	12.2	<b>7.6</b>	6.3	<b>15.1</b>	<b>1.9</b>	7.9	23.4	100.0	1 282	30.6

Note : Les caractères gras indiquent que les personnes nées à l'étranger sont surreprésentées dans le secteur par rapport aux personnes nées dans le pays. Les tirets indiquent que l'estimation n'est pas assez fiable pour être publiée. La population de référence est la population active âgée de 15 à 64 ans. Les données relatives aux pays européens renvoient à 2016 sauf pour l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, la Suisse et le Royaume-Uni (2017), et la Belgique (trois premiers trimestres 2017).

Source : Australie, Israël : Enquêtes sur la population active ; Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis *Current Population Surveys*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769738>

Tableau d'annexe 2.A.2. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2012-17

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

		Hommes et femmes																																	
		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
Nés dans le pays	2013 T1	73.1	71.8	63.0	71.6	81.3	..	66.8	73.9	73.5	55.0	67.1	67.7	64.6	70.7	48.8	55.8	59.4	78.1	64.2	55.0	59.5	64.0	60.0	75.5	76.0	72.7	58.7	59.1	59.8	62.8	75.5	47.9	65.0	
	2013 T2	73.4	73.0	64.1	73.4	80.7	..	67.8	74.5	74.3	55.4	69.1	70.5	65.3	70.8	49.2	57.7	60.2	81.9	64.6	55.3	60.4	65.3	61.1	75.7	76.5	72.5	59.8	60.2	59.8	63.2	77.2	50.8	65.9	
	2013 T3	73.2	73.8	64.1	73.8	80.8	..	68.0	74.7	74.4	56.0	69.0	70.3	65.7	71.4	49.1	58.7	60.9	84.3	65.1	55.2	59.3	66.5	60.9	75.6	76.6	73.6	60.7	61.0	60.0	64.7	78.7	50.3	66.2	
	2013 T4	73.4	72.8	63.3	73.0	81.9	..	68.2	75.1	73.6	55.8	68.6	68.2	65.0	71.6	48.4	59.2	61.4	81.1	64.8	55.3	61.9	65.9	61.6	75.3	75.9	74.7	60.8	61.4	59.8	63.5	77.2	49.2	65.8	
	2013	<b>73.3</b>	<b>72.8</b>	<b>63.6</b>	<b>73.0</b>	<b>81.2</b>	<b>58.1</b>	<b>67.7</b>	<b>74.5</b>	<b>73.9</b>	<b>55.6</b>	<b>68.5</b>	<b>69.2</b>	<b>65.1</b>	<b>71.1</b>	<b>48.9</b>	<b>57.9</b>	<b>60.5</b>	<b>81.2</b>	<b>64.7</b>	<b>55.2</b>	<b>60.3</b>	<b>65.4</b>	<b>60.9</b>	<b>75.5</b>	<b>76.3</b>	<b>73.4</b>	<b>60.0</b>	<b>60.4</b>	<b>59.8</b>	<b>63.5</b>	<b>77.2</b>	<b>49.6</b>	<b>65.7</b>	
	2014 T1	72.6	71.8	63.2	71.6	80.8	..	67.9	74.4	72.8	56.6	68.1	67.7	64.5	71.8	48.6	60.5	60.8	80.5	65.3	54.8	62.6	65.5	60.4	74.4	75.5	75.0	60.3	61.1	60.2	62.9	76.3	48.0	65.6	
	2014 T2	72.9	72.5	63.5	73.3	80.9	..	68.5	74.7	74.0	56.6	68.4	70.6	65.1	72.1	49.3	61.2	61.4	84.2	65.6	55.2	60.3	66.6	60.5	60.4	74.7	76.6	74.7	61.3	62.2	60.7	64.9	78.0	50.9	66.8
	2014 T3	72.6	73.3	64.1	73.9	81.3	..	69.3	75.2	74.9	57.1	70.3	70.4	65.1	72.7	50.0	62.4	62.4	84.8	65.3	55.5	61.3	66.7	60.4	75.4	76.5	75.0	62.5	63.0	61.3	65.3	79.3	50.3	66.8	
	2014 T4	72.8	72.7	64.3	72.9	82.9	..	69.7	75.3	74.9	57.3	70.2	68.3	64.8	73.0	49.4	62.4	62.9	82.8	65.1	55.7	61.8	67.3	60.5	75.4	75.9	76.1	62.6	62.5	61.6	64.9	77.2	49.3	66.9	
	2014	<b>72.7</b>	<b>72.6</b>	<b>63.8</b>	<b>72.9</b>	<b>81.5</b>	<b>..</b>	<b>68.9</b>	<b>74.9</b>	<b>74.2</b>	<b>56.6</b>	<b>69.8</b>	<b>69.2</b>	<b>64.9</b>	<b>72.4</b>	<b>49.3</b>	<b>61.6</b>	<b>61.9</b>	<b>83.1</b>	<b>65.3</b>	<b>55.3</b>	<b>61.5</b>	<b>66.5</b>	<b>60.4</b>	<b>75.0</b>	<b>76.1</b>	<b>75.2</b>	<b>61.7</b>	<b>62.2</b>	<b>60.9</b>	<b>64.5</b>	<b>77.7</b>	<b>49.6</b>	<b>66.5</b>	
	2015 T1	72.7	72.0	63.6	71.5	82.4	..	69.4	74.8	74.5	57.0	70.3	67.8	64.5	73.0	49.3	62.2	62.7	83.7	65.2	55.2	63.3	67.1	60.2	75.5	75.5	75.3	61.9	62.5	61.9	64.3	77.0	48.5	66.4	
	2015 T2	73.5	72.3	63.7	73.6	81.6	..	70.1	74.7	75.3	58.3	72.1	70.0	65.2	72.8	50.7	63.6	63.4	85.8	66.2	55.9	65.4	68.4	60.6	76.1	76.4	74.6	62.6	63.7	62.6	65.8	78.6	51.3	67.5	
	2015 T3	73.4	73.8	63.6	74.1	81.5	..	70.5	75.3	75.3	58.8	74.0	70.6	65.5	73.3	51.4	64.6	63.8	86.4	66.3	56.4	62.4	69.3	60.7	76.5	76.4	73.7	63.5	63.9	63.0	66.9	80.0	51.3	67.4	
	2015 T4	74.3	73.0	63.7	72.7	82.5	..	70.8	75.8	75.2	59.1	71.9	68.3	65.1	73.8	51.2	64.7	63.9	84.7	65.8	56.3	61.0	69.4	61.6	76.4	75.3	74.8	63.7	63.9	63.5	65.6	78.5	50.2	67.3	
	2015	<b>73.5</b>	<b>72.8</b>	<b>63.6</b>	<b>73.0</b>	<b>82.0</b>	<b>59.3</b>	<b>70.2</b>	<b>75.2</b>	<b>75.1</b>	<b>58.3</b>	<b>72.1</b>	<b>69.2</b>	<b>65.1</b>	<b>73.2</b>	<b>50.6</b>	<b>63.8</b>	<b>63.4</b>	<b>85.2</b>	<b>65.9</b>	<b>55.9</b>	<b>62.6</b>	<b>68.5</b>	<b>60.8</b>	<b>76.1</b>	<b>75.9</b>	<b>74.6</b>	<b>62.9</b>	<b>63.5</b>	<b>62.8</b>	<b>65.7</b>	<b>78.5</b>	<b>50.3</b>	<b>67.2</b>	
	2016 T1	73.6	72.4	63.5	71.2	82.8	..	71.0	75.5	75.7	59.1	70.7	68.2	65.1	73.6	50.8	64.9	63.6	84.7	65.5	56.0	60.1	68.5	60.5	76.1	75.1	75.0	63.7	63.6	64.2	64.6	78.1	49.7	67.3	
	2016 T2	74.0	73.2	63.7	73.4	82.5	..	71.6	75.7	76.7	59.8	73.1	70.7	65.7	73.8	52.1	66.2	64.5	87.4	66.1	57.4	62.0	69.3	61.0	76.8	75.4	75.7	64.4	64.6	64.9	66.7	79.9	52.1	68.0	
2016 T3	73.4	74.5	64.1	73.6	82.6	..	72.2	76.7	76.8	60.4	73.5	71.2	65.9	74.0	52.7	67.0	65.3	88.2	66.1	57.2	61.7	69.6	61.5	77.3	75.6	75.8	64.9	65.5	65.1	66.9	80.4	51.3	68.1		
2016 T4	73.8	73.8	65.1	73.1	83.5	..	72.8	77.0	75.8	60.4	71.9	69.2	65.5	74.2	51.9	62.3	65.6	86.1	66.0	57.1	63.2	69.5	61.4	77.3	74.9	76.7	65.1	65.3	65.3	66.7	78.9	50.2	68.0		
2016	<b>73.7</b>	<b>73.4</b>	<b>64.1</b>	<b>72.8</b>	<b>82.9</b>	<b>..</b>	<b>71.6</b>	<b>76.2</b>	<b>76.3</b>	<b>59.9</b>	<b>72.3</b>	<b>70.0</b>	<b>65.6</b>	<b>73.9</b>	<b>51.9</b>	<b>66.4</b>	<b>64.8</b>	<b>86.6</b>	<b>65.9</b>	<b>56.9</b>	<b>61.8</b>	<b>69.2</b>	<b>61.1</b>	<b>76.9</b>	<b>75.2</b>	<b>75.8</b>	<b>64.5</b>	<b>64.7</b>	<b>64.9</b>	<b>66.2</b>	<b>79.3</b>	<b>50.8</b>	<b>67.9</b>		
2017 T1	73.5	73.0	64.1	71.9	81.5	..	72.7	76.2	74.6	60.2	73.4	68.7	65.3	74.3	52.2	66.9	66.6	85.4	66.1	56.9	60.9	69.2	61.0	77.1	74.6	..	65.4	65.6	65.8	67.8	78.8	49.6	67.7		
2017 T2	74.5	74.1	64.4	74.0	81.8	..	73.1	76.6	76.0	61.4	73.2	71.2	66.3	74.5	53.9	67.9	67.0	87.8	66.6	57.8	59.2	70.1	61.1	77.9	75.4	..	66.2	66.8	66.1	69.4	80.2	52.3	68.6		
2017 T3	74.3	74.6	64.9	74.6	81.7	..	74.0	77.4	76.3	62.0	75.1	71.6	66.3	74.5	54.5	68.6	67.5	86.2	66.7	57.9	63.2	71.2	61.2	78.3	75.4	..	66.5	68.0	66.4	70.7	81.1	52.8	69.0		
2017 T4	75.1	74.4	65.5	74.1	82.2	..	74.2	77.8	76.3	61.8	76.0	71.0	66.3	74.8	53.6	68.8	67.9	84.4	66.5	58.0	61.3	71.4	61.4	78.4	75.0	..	66.3	68.3	66.4	70.5	79.8	52.0	68.7		
2017	<b>74.3</b>	<b>74.0</b>	<b>64.7</b>	<b>73.7</b>	<b>81.8</b>	<b>..</b>	<b>73.5</b>	<b>77.0</b>	<b>75.8</b>	<b>61.4</b>	<b>74.4</b>	<b>70.6</b>	<b>66.0</b>	<b>74.5</b>	<b>53.6</b>	<b>68.1</b>	<b>67.2</b>	<b>85.9</b>	<b>66.5</b>	<b>57.6</b>	<b>61.2</b>	<b>70.5</b>	<b>61.2</b>	<b>78.0</b>	<b>75.1</b>	<b>..</b>	<b>66.1</b>	<b>67.2</b>	<b>66.2</b>	<b>69.6</b>	<b>79.9</b>	<b>51.7</b>	<b>68.5</b>		
Nés à l'étranger	2013 T1	70.0	64.1	53.0	69.6	75.0	..	67.6	67.5	61.9	50.0	69.8	62.0	56.0	66.5	45.8	68.8	58.7	79.7	76.2	58.3	71.5	65.0	54.7	60.9	68.8	71.4	60.0	61.7	69.4	57.4	61.7	45.9	67.4	
	2013 T2	70.1	65.6	51.8	71.3	76.3	..	69.9	68.3	63.6	51.1	71.3	65.8	57.0	67.0	47.3	67.7	60.2	79.2	75.6	57.9	70.5	60.7	53.3	60.9	70.2	71.6	59.6	62.1	64.5	61.0	63.6	47.7	68.7	
	2013 T3	69.6	66.5	53.3	71.7	76.0	..	70.6	69.0	63.4	50.8	67.2	63.4	57.6	68.0	48.7	66.7	61.7	80.4	75.6	58.1	73.6	61.5	55.5	61.4	71.1	70.6	59.5	63.1	64.4	62.8	63.5	47.2	69.0	
	2013 T4	69.4	64.5	52.8	69.8	76.3	..	71.1	68.2	62.7	51.0	65.5	62.5	57.0	68.5	48.5	67.8	61.6	80.4	76.0	58.2	70.6	60.4	52.6	61.7	70.9	72.5	58.0	63.4	67.6	60.8	62.5	45.5	68.4	
	2013	<b>69.7</b>	<b>65.2</b>	<b>52.7</b>	<b>70.6</b>	<b>75.9</b>	<b>74.2</b>	<b>69.8</b>	<b>68.3</b>	<b>62.9</b>	<b>50.7</b>	<b>68.4</b>	<b>63.4</b>	<b>56.9</b>	<b>67.5</b>	<b>47.6</b>	<b>67.8</b>	<b>60.5</b>	<b>79.9</b>	<b>75.8</b>	<b>58.1</b>	<b>71.5</b>	<b>62.0</b>	<b>54.0</b>	<b>61.2</b>	<b>70.3</b>	<b>71.5</b>	<b>59.2</b>	<b>62.6</b>	<b>66.4</b>	<b>60.5</b>	<b>62.9</b>	<b>46.6</b>	<b>68.4</b>	
	2014 T1	69.1	63.1	53.1	68.9	75.2	..	72.1	67.5	60.7	49.9	63.4	60.1	55.8	68.4	48.1	69.4	60.6	76.7	77.6	66.7	57.5	70.0	67.5	53.0	60.2	69.4	72.0	67.4	65.6	62.4	58.3	61.7	47.3	68.4
	2014 T2	69.6	66.0	53.9	70.4	77.0	..	73.1	68.2	64.3	52.5	66.5	61.4	56.5	69.6	50.5	69.2	61.1	85.6	76.7	59.1	73.7	66.7	55.1	61.7	70.1	71.5	67.3	66.7	63.9					

2. SITUATION DES IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET POLITIQUES D'INTÉGRATION... | 129

Hommes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
Nés dans le pays	2013 T1	77.9	75.3	67.0	72.7	85.5	..	74.5	77.3	76.0	59.6	69.9	67.9	67.6	74.5	57.9	60.5	63.3	79.5	68.8	64.0	64.0	65.3	77.7	79.3	77.1	77.8	65.2	61.9	66.5	65.7	76.7	67.5	68.5	
	2013 T2	78.1	76.9	68.7	75.3	84.9	..	75.6	78.1	76.3	60.1	71.6	71.4	68.3	74.8	58.4	63.4	64.0	83.7	68.8	64.2	64.8	66.2	78.0	77.7	79.6	77.7	66.5	63.1	66.6	66.2	78.2	70.6	69.5	
	2013 T3	78.0	77.7	67.4	76.6	85.0	..	76.0	78.3	75.9	61.0	72.4	71.8	68.7	75.5	58.4	64.7	65.1	87.1	70.1	64.4	64.4	66.1	67.5	78.3	79.7	78.3	78.2	67.5	64.2	66.5	68.0	80.1	70.8	70.1
	2013 T4	77.9	76.9	67.1	74.9	85.5	..	76.0	78.7	75.8	60.5	71.2	68.8	67.8	75.8	57.4	65.0	65.9	83.3	69.8	64.1	66.6	67.6	79.0	79.5	77.1	79.3	67.2	64.5	65.7	66.8	78.2	69.3	69.2	
	2014	78.0	76.7	67.5	74.8	85.2	71.0	75.5	78.1	76.0	60.3	71.3	70.0	68.1	75.2	58.0	63.4	64.6	83.2	69.4	64.2	65.3	66.6	78.3	79.5	77.6	78.2	66.6	63.4	66.3	66.6	78.3	69.6	69.3	
	2014 T1	77.4	75.1	66.7	72.9	84.3	..	75.7	77.8	75.2	60.0	70.9	68.0	67.2	75.7	57.1	66.2	65.2	82.8	69.3	63.4	68.4	66.1	78.0	78.9	78.8	80.0	66.3	64.0	66.2	65.4	77.0	68.0	68.6	
	2014 T2	77.3	76.1	66.7	75.1	84.4	..	76.7	77.9	76.5	61.3	73.1	71.0	68.0	76.1	58.0	67.0	65.7	87.3	69.8	64.1	65.4	67.4	77.9	79.2	78.0	80.0	67.9	65.5	67.3	67.8	78.8	71.0	70.7	
	2014 T3	76.8	77.4	66.9	76.6	84.9	..	77.4	78.9	77.4	62.4	73.2	70.8	68.3	76.9	58.6	68.7	67.3	87.3	69.6	64.7	65.2	68.9	78.2	79.8	78.0	79.5	69.4	66.5	68.2	68.9	80.0	70.6	71.2	
	2014 T4	77.0	76.2	67.4	74.9	85.5	..	77.4	78.7	76.8	62.2	73.8	69.0	67.7	76.9	57.7	68.3	67.7	84.4	69.8	64.3	67.6	71.0	78.4	79.6	78.8	80.5	69.2	65.8	68.5	68.5	78.3	68.9	70.3	
	2015	77.1	76.2	66.9	74.9	84.8	..	76.8	78.3	76.5	61.5	72.8	69.7	67.8	76.4	57.9	67.6	66.5	85.5	69.6	64.1	66.6	68.4	78.2	79.4	77.4	80.0	68.2	65.4	67.6	78.5	69.6	70.2	70.2	
	2015 T1	77.0	75.0	66.5	72.6	85.0	..	76.7	77.8	76.4	62.0	72.8	68.0	67.2	76.9	57.7	68.0	67.6	86.1	69.5	63.7	66.6	69.1	78.0	79.7	77.0	79.9	68.1	65.6	68.4	68.0	77.8	67.9	69.8	
	2015 T2	77.6	75.6	66.9	75.4	84.5	..	77.6	77.6	77.6	63.3	75.6	70.3	67.9	76.7	59.1	69.8	68.6	88.7	70.9	64.7	70.6	69.7	78.3	80.2	77.5	79.4	68.7	66.3	69.4	69.1	79.3	70.8	71.4	
	2015 T3	77.5	77.0	66.5	76.9	84.3	..	78.0	78.6	78.1	64.3	78.1	71.4	68.2	77.5	60.0	71.0	69.1	89.7	70.8	65.9	67.4	70.1	78.4	80.6	77.5	78.0	70.1	66.9	69.8	71.0	80.5	71.5	71.6	
	2015 T4	78.0	76.3	66.3	74.4	85.0	..	78.4	79.0	77.8	64.0	74.7	68.7	67.6	78.2	59.6	71.1	68.4	85.0	70.2	65.2	64.5	71.1	78.9	80.5	76.6	79.4	70.2	67.0	72.2	68.8	79.4	69.6	70.7	
	2016	77.5	76.0	66.5	74.8	84.7	71.1	77.7	78.2	77.5	63.4	75.3	69.6	67.7	77.3	59.1	70.0	68.4	87.4	70.4	64.9	66.7	70.0	78.4	80.3	77.1	79.2	69.2	66.5	69.5	69.2	79.3	69.9	70.9	
	2016 T1	77.5	75.1	66.6	72.1	85.3	..	78.4	78.5	77.6	64.1	73.1	68.6	67.6	77.7	59.5	71.2	68.0	86.8	69.3	64.6	65.4	69.6	77.9	80.4	75.9	79.5	69.9	66.2	70.5	67.3	78.6	68.7	70.7	
	2016 T2	77.8	76.3	67.6	74.9	85.4	..	78.8	78.8	78.9	64.8	76.0	72.1	68.3	77.7	60.8	72.7	69.0	90.7	70.1	66.2	66.6	70.0	78.4	81.0	76.3	80.1	70.6	67.8	71.6	69.4	80.3	71.4	71.9	
	2016 T3	77.1	77.8	67.7	76.2	85.7	..	79.5	79.7	79.4	65.6	78.2	72.3	68.7	77.8	61.6	73.4	70.2	91.6	70.6	66.3	64.8	70.6	79.0	81.4	76.4	80.2	71.6	68.8	71.6	70.0	80.9	70.9	72.4	
	2016 T4	77.6	77.2	67.7	74.7	86.1	..	79.9	79.8	78.2	65.3	74.9	70.1	68.2	77.7	60.6	73.8	70.4	88.8	70.1	65.8	66.8	69.8	79.1	81.5	75.5	80.9	71.8	68.4	71.7	68.6	79.4	69.5	71.6	
	2017	77.5	76.6	67.4	74.5	85.6	..	79.1	79.2	78.5	65.0	75.8	70.8	68.2	77.7	60.7	72.8	69.4	89.5	70.0	65.7	65.9	70.0	78.6	81.1	76.0	80.2	71.0	67.8	71.4	68.8	79.8	70.1	71.6	
	2017 T1	77.3	75.7	67.6	72.9	84.2	..	79.8	78.9	76.5	65.3	75.8	69.1	68.0	77.5	60.9	73.7	71.2	87.6	69.8	65.5	62.8	-	78.8	81.3	75.5	..	71.8	68.8	71.5	70.2	79.0	68.1	71.1	
	2017 T2	78.0	77.4	67.8	75.8	85.1	..	80.4	79.5	78.1	66.6	76.4	72.1	69.1	77.9	62.7	75.0	71.7	90.9	70.8	66.4	60.9	-	79.0	81.9	76.4	..	72.5	70.1	72.0	72.9	80.7	71.3	72.3	
	2017 T3	77.5	78.1	68.0	77.2	84.7	..	81.2	80.5	78.4	67.7	78.6	73.3	69.4	77.9	63.8	75.8	72.6	89.2	70.9	66.9	65.6	-	79.2	82.1	76.6	..	73.5	71.3	72.1	73.7	81.6	72.7	73.0	
	2017 T4	78.0	77.8	68.6	75.8	84.8	..	81.3	80.6	78.6	68.9	78.9	71.8	69.1	78.1	62.9	76.1	72.5	86.8	70.2	66.5	64.4	-	79.1	82.2	76.0	..	73.3	71.5	72.2	73.1	80.6	70.9	72.2	
2017	77.7	77.2	68.0	75.4	84.7	..	80.7	79.9	77.9	66.6	77.4	71.5	68.9	77.8	62.6	75.1	72.0	88.6	70.4	66.3	63.4	71.9	79.0	81.9	76.1	..	72.8	70.4	72.0	72.5	80.4	70.8	72.2		
Nés à l'étranger	2013 T1	78.5	70.5	60.1	74.9	82.1	..	79.3	76.0	66.3	51.7	70.9	67.7	65.0	75.1	53.5	75.5	64.5	81.6	78.8	68.3	79.2	66.0	67.0	69.5	74.4	78.0	63.3	75.8	69.6	66.3	60.9	78.1		
	2013 T2	78.3	74.0	60.0	77.3	83.4	..	80.4	77.2	67.5	54.1	79.2	70.2	66.2	75.8	55.6	80.1	67.1	83.2	78.8	68.3	77.1	63.1	68.8	68.6	74.7	77.9	68.9	64.5	70.7	70.1	67.9	64.3	80.2	
	2013 T3	77.2	74.9	61.2	78.2	83.3	..	81.5	77.9	67.2	52.8	71.6	69.6	67.7	78.2	58.1	78.3	68.9	83.6	78.6	69.1	81.2	71.8	70.1	67.6	75.2	77.3	70.6	63.6	68.7	74.1	68.2	64.4	80.4	
	2013 T4	77.2	71.6	60.8	75.4	84.6	..	81.3	77.5	68.1	54.3	66.1	68.1	66.3	77.9	58.2	80.2	68.9	82.4	78.2	68.6	80.0	71.4	67.1	69.4	75.7	80.0	65.7	64.9	75.4	71.0	67.1	64.1	79.8	
	2014	77.8	72.7	60.5	76.5	83.3	83.3	80.6	77.2	67.3	53.2	71.9	68.9	66.3	76.7	56.3	78.4	67.4	82.7	78.6	68.6	79.4	68.0	68.2	68.8	75.0	78.3	69.5	64.1	72.5	71.3	67.4	63.5	79.6	
	2014 T1	77.0	68.1	61.4	74.0	82.9	..	84.3	76.2	67.3	52.6	70.1	65.5	63.9	78.4	57.6	82.6	67.7	75.4	79.7	67.0	73.7	72.7	67.6	66.9	74.3	78.7	73.5	67.6	75.2	67.4	66.5	63.1	79.7	
	2014 T2	77.6	71.6	60.6	76.2	83.6	..	84.2	76.5	70.6	56.3	76.8	67.0	63.8	79.5	59.0	83.9	68.7	85.7	78.7	69.4	81.7	71.8	71.1	69.8	74.3	79.1	72.0	69.7	76.3	69.5	67.6	67.0	81.0	
	2014 T3	77.7	72.9	58.7	77.7	83.9	..	84.9	77.6	73.2	57.7	73.8	66.2	63.8	79.6	60.7	82.1	68.9	87.9	79.1	69.5	80.1	69.6	63.1	70.3	75.7	78.2	72.6	70.9	82.0	64.4	69.5	65.8	81.9	
	2014 T4	78.5	71.8	60.6	77.3	84.5	..	82.9	77.6	72.2	57.3	77.3	65.7	63.8	78.4	58.4	82.5	68.7	87.8	80.6	68.8	80.1	58.8	68.9	71.7	74.5	79.8	69.9	69.6	81.9	65.6	68.7	62.6	80.9	
	2015	77.7	71.1	60.3	76.3	83.7	..	84.1	77.0	70.9	56.0	74.6	66.1	63.8	79.0	58.9	82.7	68.5	84.3	79.5	68.7	78.9	68.4	67.7	69.7	74.7	79.0	72.1	69.5	78.6	66.8	68.1	64.6	80.9	
	2015 T1	79.1	69.9	61.8	76.4	83.4	..	81.9	76.5	69.4	56.6	72.2	62.7	62.3	78.5	56.2	79.5	67.9	75.2	79.8	67.7	75.7	69.1	64.4	69.9	71.9	81.7	74.6	68.5	73.4	64.0	66.4	64.9	80.2	
	2015 T2	78.8	72.3	56.3	78.2	84.5	..	82.5	75.9	69.5	60.3	72.7	66.1	62.7	78.7	61.4	83.3	69.3	85.4	79.0	70.2	75.7	71.9	66.8	70.8	72.9	80.7	67.7	72.1	66.6	70.9	67.7	65.1	81.6	
	2015 T3	78.1	73.3	64.0	79.6	83.3	..	83.5	77.2	71.1	61.3	80.0	65.1	63.7	79.7	63.8	84.4	71.2	89.3	80.6	71.3	74.9	69.6	66.9	70.9	73.4	79.4	70.0	73.1	63.5	71.5	68.8	63.9	82.1	
	2015 T4	79.3	71.3	60.1	78.6	83.6	..	83.7	77.4	72.3	61.9	77.4	66.7	63.1	79.7	63.1																			

Femmes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2013 T1	68.2	68.3	58.9	70.4	77.0	..	58.9	70.4	70.8	50.2	64.4	67.6	61.6	66.9	40.0	51.3	55.6	76.6	59.4	45.9	54.7	62.8	43.9	71.6	74.8	68.0	52.3	56.4	53.0	59.9	74.3	28.3	61.6
	2013 T2	68.7	69.0	59.5	71.5	76.5	..	59.7	70.7	72.2	50.6	66.5	69.6	62.3	66.8	40.3	52.2	56.4	80.0	60.3	46.3	55.7	64.4	45.4	71.6	74.8	67.7	53.0	57.4	53.0	60.0	76.2	31.0	62.4
	2013 T3	68.5	69.8	60.8	71.0	76.4	..	59.8	71.0	72.8	50.9	65.6	68.8	62.7	67.2	40.1	52.8	56.7	81.4	60.0	45.8	52.4	65.5	45.0	71.3	74.9	69.2	54.0	57.9	53.5	61.2	77.1	29.9	62.4
	2013 T4	68.8	68.6	59.5	71.2	78.1	..	60.2	71.3	71.2	51.1	66.1	67.7	62.3	67.5	39.5	53.6	56.9	78.9	59.6	46.3	57.3	64.2	45.7	71.0	74.7	70.3	54.4	58.4	53.8	60.0	76.1	29.1	62.5
	2013	68.6	68.9	59.7	71.0	77.0	46.6	59.6	70.8	71.7	50.7	65.7	68.4	62.2	67.1	40.0	52.5	56.4	79.1	59.8	46.1	55.0	64.2	45.0	71.4	74.8	68.8	53.4	57.6	53.3	60.3	75.9	29.6	62.2
	2014 T1	67.7	68.5	59.6	70.2	77.1	..	59.9	71.0	70.4	51.0	65.3	67.4	62.0	68.0	40.2	54.8	56.5	78.0	61.2	48.0	56.5	65.0	44.3	69.7	74.1	70.1	54.3	58.4	54.0	60.3	75.5	28.0	62.7
	2014 T2	68.4	68.9	60.2	71.5	77.2	..	60.2	71.5	71.4	51.7	67.8	70.2	62.2	68.1	40.8	55.5	57.0	80.9	61.3	46.3	55.0	65.7	44.5	70.0	75.2	69.7	54.7	59.1	54.1	61.9	77.1	30.7	63.1
	2014 T3	68.3	69.2	61.2	71.1	77.6	..	60.9	71.4	72.4	51.6	67.4	69.9	62.0	68.4	41.5	56.4	57.6	82.3	60.9	46.3	57.3	64.6	44.0	70.9	75.0	70.6	55.7	59.6	54.3	61.6	78.6	29.9	62.6
	2014 T4	68.5	69.1	61.1	70.9	80.2	..	61.9	71.9	73.0	52.3	66.8	67.7	62.0	69.0	41.3	56.6	58.2	81.1	60.2	46.9	55.9	63.7	44.2	71.1	75.0	72.0	56.1	59.5	54.6	61.2	76.1	29.5	63.5
	2014	68.3	68.9	60.5	70.9	78.0	..	60.7	71.4	71.8	51.7	66.8	68.8	62.1	68.4	40.9	55.8	57.3	80.6	60.9	46.4	56.1	64.8	44.3	70.4	74.8	70.6	55.2	59.1	54.3	61.2	76.8	29.5	63.0
	2015 T1	68.3	68.9	60.6	70.4	79.7	..	61.8	71.7	72.6	51.9	67.8	67.5	61.9	69.1	41.0	56.6	57.8	81.2	60.8	46.6	56.8	65.2	44.0	71.2	73.9	71.0	55.8	59.5	55.3	60.5	76.1	29.0	63.1
	2015 T2	69.2	69.0	60.3	71.8	78.6	..	62.4	71.9	72.9	53.1	68.5	69.6	62.6	68.9	42.4	57.5	58.2	82.8	61.3	47.0	60.2	67.3	44.5	71.9	75.2	69.9	56.5	61.2	56.6	62.3	77.8	31.6	63.7
	2015 T3	69.3	70.0	60.7	71.2	78.6	..	62.7	72.0	72.4	53.2	70.0	69.9	62.8	69.1	42.8	58.4	58.6	83.1	61.5	46.7	57.3	68.4	44.6	72.4	75.2	69.5	57.0	61.1	56.2	62.6	79.4	31.0	63.4
	2015 T4	70.6	69.7	60.9	71.0	79.9	..	62.9	72.6	72.5	54.0	69.1	67.9	62.6	69.5	42.8	58.5	59.5	84.4	61.3	47.2	57.4	67.8	45.7	72.1	74.0	70.5	57.3	60.9	56.8	62.2	77.5	30.6	64.1
	2015	69.4	69.5	60.7	71.1	79.2	48.8	62.5	72.1	72.6	53.0	68.9	68.7	62.5	69.2	42.3	57.7	58.5	82.9	61.2	46.9	58.4	67.2	44.7	71.9	74.6	70.2	56.7	60.7	56.0	61.9	77.7	30.5	63.6
	2016 T1	69.7	69.6	60.4	70.4	80.4	..	63.4	72.4	73.6	53.9	68.2	67.9	62.7	69.6	42.3	58.7	59.3	82.6	61.6	47.3	54.7	67.5	44.5	71.7	74.2	70.7	57.4	61.1	57.7	61.8	77.5	30.4	64.0
	2016 T2	70.3	69.9	59.7	71.8	79.6	..	64.2	72.6	74.5	54.6	70.2	69.2	63.2	70.0	43.5	59.9	60.1	83.8	62.0	48.5	57.2	68.6	45.0	72.5	74.5	71.5	58.1	61.6	58.1	63.9	79.4	32.7	64.3
	2016 T3	69.6	71.0	60.4	71.0	79.5	..	64.6	73.7	74.1	55.1	68.8	70.0	63.1	70.2	44.0	60.7	60.4	84.5	61.3	47.9	58.6	68.6	45.5	73.2	74.7	71.6	58.3	62.3	58.5	63.6	79.9	31.4	64.0
	2016 T4	70.1	70.2	62.4	71.5	80.7	..	65.6	74.2	73.3	55.4	69.0	68.2	62.9	70.7	43.3	61.0	60.7	83.2	61.9	48.2	59.6	69.2	45.3	72.9	74.2	72.6	58.4	62.4	58.9	64.7	78.3	30.8	64.6
	2016	69.9	70.2	60.7	71.2	80.0	..	64.5	73.2	73.9	54.7	69.1	68.8	63.0	70.1	43.3	60.1	60.1	83.5	61.7	48.0	57.5	68.5	45.1	72.6	74.4	71.6	58.1	61.9	58.3	63.5	78.8	31.3	64.2
2017 T1	69.7	70.3	60.6	70.9	78.9	..	65.3	73.4	72.7	55.0	71.1	68.3	62.6	71.2	43.6	60.3	62.0	83.0	62.4	48.1	59.1	68.0	44.8	72.9	73.5	..	58.9	62.6	59.9	65.3	78.6	30.9	64.4	
2017 T2	70.9	70.7	60.9	72.2	78.4	..	65.6	73.6	73.7	56.1	70.1	70.3	63.6	71.1	45.3	61.0	62.2	84.5	62.3	49.1	57.5	69.2	44.9	73.8	74.3	..	59.9	63.7	60.1	65.8	79.6	33.1	65.0	
2017 T3	71.1	71.2	61.8	71.8	78.5	..	66.6	74.3	74.1	56.3	71.7	70.0	63.4	71.0	45.1	61.6	62.5	82.9	62.3	48.8	60.9	69.5	44.8	74.4	74.2	..	59.5	64.8	60.6	67.4	80.5	32.6	65.1	
2017 T4	72.1	71.0	62.3	72.4	79.6	..	66.9	74.9	74.0	56.4	73.1	70.2	63.5	71.5	44.4	61.6	63.3	81.9	62.7	49.3	58.2	69.9	45.3	74.5	73.9	..	59.4	65.2	60.5	67.9	79.2	32.9	65.2	
2017	70.9	70.8	61.4	71.8	78.9	..	66.1	74.1	73.7	55.9	71.5	69.7	63.3	71.2	44.6	61.1	62.5	83.1	62.4	48.8	58.9	69.1	45.0	73.9	74.0	..	59.4	64.1	60.3	66.6	79.4	32.4	64.9	
Nés à l'étranger	2013 T1	61.9	58.4	46.2	64.8	67.8	..	55.3	59.3	57.6	48.5	68.9	56.6	47.9	58.6	38.7	62.6	53.2	78.1	73.9	49.9	63.9	64.3	40.6	53.4	63.0	65.1	45.1	60.3	64.1	44.2	57.3	34.6	56.8
	2013 T2	62.0	58.4	44.3	65.7	69.2	..	58.9	59.9	60.3	48.3	65.7	61.8	48.6	59.0	39.5	56.7	75.6	72.8	49.2	63.8	58.7	37.3	54.2	65.2	49.3	60.0	58.8	51.2	59.5	35.7	57.4		
	2013 T3	62.2	59.1	45.6	65.5	68.7	..	58.8	60.5	60.4	49.0	64.0	57.0	48.5	58.6	40.0	56.3	54.8	77.6	73.0	48.9	65.5	53.5	40.5	56.0	66.7	64.4	48.5	62.6	60.2	50.5	59.0	33.5	58.1
	2013 T4	61.8	58.2	44.9	64.5	68.2	..	60.6	59.3	58.1	47.9	65.0	57.2	48.7	59.8	39.7	57.4	54.5	78.5	74.1	49.5	60.6	52.2	38.0	54.8	66.0	65.3	48.2	62.2	59.3	49.5	58.3	30.2	57.2
	2013	62.0	58.5	45.3	65.1	68.5	66.7	58.4	59.8	59.1	48.4	65.9	58.2	48.4	59.0	39.5	58.3	54.1	77.5	73.4	49.4	63.4	57.3	39.0	54.6	65.4	65.1	47.7	61.3	60.9	58.5	33.5	57.4	
	2014 T1	61.3	58.5	45.2	64.2	67.6	..	59.5	59.1	54.7	47.5	58.4	54.7	48.6	59.0	39.4	58.2	53.8	77.7	75.7	49.6	66.3	63.1	38.8	54.4	64.0	65.8	60.8	64.1	50.1	48.2	57.1	32.8	57.2
	2014 T2	61.8	60.9	47.7	64.9	70.4	..	61.9	60.1	58.1	49.1	58.4	55.6	50.2	60.6	42.8	56.7	54.0	85.6	74.9	50.4	65.8	62.3	39.3	54.6	65.7	64.3	63.3	64.3	52.1	51.1	58.9	29.5	57.5
	2014 T3	61.8	59.4	45.3	63.8	68.5	..	57.5	61.6	59.2	49.4	67.4	56.1	51.0	61.2	44.2	60.1	54.5	79.7	75.1	50.0	61.4	58.4	42.2	53.3	63.1	64.7	45.1	63.9	57.7	50.8	61.1	30.3	57.5
	2014 T4	62.0	58.3	44.4	64.8	69.3	..	59.2	59.6	57.3	50.3	67.1	54.3	49.6	61.3	43.7	63.4	54.7	77.5	76.7	48.7	66.6	59.7	39.3	54.2	65.7	66.5	47.2	65.0	59.2	46.4	59.9	27.5	57.9
	2014	61.7	59.3	45.6	64.4	69.0	..	59.5	60.1	57.4	49.1	62.5	55.2	49.9	60.6	42.5	59.5	54.3	80.0	75.6	49.7	65.0	60.9	39.9	54.1	64.6								

Tableau d'annexe 2.A.3. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2012-17

Pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans

Hommes et femmes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
Nés dans le pays		2013 T1	6.0	4.6	6.6	7.4	3.1	..	7.5	5.3	7.2	24.9	10.1	8.6	9.5	7.7	26.4	11.7	13.1	5.7	7.1	12.2	3.9	13.3	5.0	6.3	2.8	6.9	11.4	17.9	14.6	10.5	7.1	9.6	8.3
		2013 T2	5.6	4.2	6.6	7.0	2.9	..	6.8	4.7	6.2	24.4	8.0	9.0	8.9	7.6	26.3	10.3	13.5	6.5	6.7	11.4	3.5	11.3	5.2	6.4	3.0	6.8	10.6	16.6	14.1	10.0	7.4	8.1	7.8
2013		2013 T3	5.6	4.6	7.1	7.0	3.5	..	7.0	4.7	6.6	23.8	7.7	6.8	8.7	7.7	26.3	9.9	12.7	3.9	6.7	10.8	5.0	11.9	5.4	6.5	2.8	6.4	9.9	15.8	14.1	9.2	5.7	8.9	7.7
		2013 T4	5.7	4.5	7.0	6.2	2.9	..	6.8	4.5	5.9	24.0	8.4	7.5	9.2	7.0	27.0	9.2	11.4	4.3	6.1	12.2	4.1	11.6	4.8	6.7	2.6	6.3	9.9	15.6	14.3	9.3	5.7	9.0	6.9
2014		2014 T1	6.6	4.9	7.4	7.3	3.3	..	6.9	5.0	6.7	24.0	8.3	8.8	9.7	6.6	26.9	8.3	11.6	5.1	6.0	13.0	3.8	12.1	5.0	7.3	2.9	6.2	10.7	15.5	14.2	10.5	6.9	10.3	7.2
		2014 T2	6.0	4.6	6.6	6.9	3.2	..	6.1	4.5	5.7	22.9	6.7	9.3	9.0	6.1	25.8	8.2	11.5	6.0	5.9	11.9	4.0	11.1	5.1	6.9	2.8	5.5	9.2	14.3	13.2	9.3	6.9	8.9	6.4
2014		2014 T3	6.3	4.7	6.8	6.7	4.0	..	5.9	4.4	5.9	22.2	7.6	7.2	9.2	6.2	24.9	7.5	11.1	3.8	6.9	11.5	6.2	10.9	5.4	6.4	3.0	5.6	8.3	13.4	13.0	9.2	5.5	10.2	6.6
		2014 T4	6.1	4.5	6.6	6.1	2.9	..	5.8	4.3	5.6	22.2	6.7	8.1	10.1	5.5	25.4	7.2	9.8	4.1	6.2	12.9	3.5	10.2	4.5	6.3	2.8	6.2	8.2	13.7	12.7	9.3	5.7	10.8	5.7
2015		2015 T1	6.3	4.7	6.9	6.8	3.3	..	6.2	4.5	6.0	22.8	7.3	8.3	9.5	6.1	25.8	7.8	11.0	4.8	6.3	12.3	4.4	11.1	5.0	6.7	2.9	5.9	9.1	14.2	13.3	9.6	6.2	10.0	6.5
		2015 T2	6.9	4.6	6.9	7.3	2.9	..	6.0	4.5	5.9	22.2	6.5	9.3	9.9	5.4	25.8	7.8	9.5	3.6	5.6	12.5	4.6	10.7	4.4	6.7	3.1	6.3	8.7	13.9	12.5	9.5	6.4	11.4	6.1
2015		2015 T3	6.1	4.6	6.5	6.9	2.8	..	4.9	4.2	5.2	20.9	6.5	10.5	9.1	5.4	24.1	6.9	9.6	5.3	5.1	11.8	..	9.9	4.5	6.2	3.6	5.9	7.5	12.2	11.3	9.1	6.4	9.5	5.5
		2015 T4	6.1	4.7	6.9	6.9	3.7	..	4.9	3.9	5.5	19.9	5.2	8.0	9.1	5.4	23.6	6.5	9.0	3.3	5.9	10.2	5.3	9.5	4.8	6.0	3.6	6.3	7.1	12.2	11.3	8.5	4.7	10.2	5.5
2016		2016 T1	5.8	4.6	7.1	6.4	3.3	..	4.5	3.9	5.2	19.7	6.2	8.5	9.8	4.8	23.9	6.2	8.4	3.1	5.5	11.4	4.3	9.8	4.3	6.0	3.2	5.5	7.0	12.6	11.0	8.2	4.6	10.6	5.1
		2016 T2	6.4	5.0	6.4	7.6	3.2	..	4.4	4.1	5.6	19.5	6.4	9.3	9.8	4.9	24.2	6.0	8.1	3.2	5.3	11.7	3.8	10.4	4.2	6.2	4.1	5.9	7.1	12.4	10.4	8.3	5.6	11.0	5.5
2016		2016 T3	5.8	4.9	6.6	6.8	3.0	..	3.9	3.7	5.4	18.8	6.5	9.7	8.8	4.8	22.6	5.1	8.4	3.8	4.9	11.3	3.1	9.8	4.1	5.7	4.0	5.2	6.2	11.2	9.7	7.6	5.6	9.5	5.1
		2016 T4	5.7	4.7	6.3	7.0	3.7	..	4.0	3.5	5.7	17.9	7.2	7.2	8.8	5.0	22.1	4.9	7.7	2.3	5.5	10.7	5.1	9.6	4.2	5.0	4.1	5.2	6.0	10.9	9.6	7.1	4.2	11.4	5.3
2017		2017 T1	5.5	4.3	5.6	6.3	2.9	..	3.6	3.3	5.4	17.6	6.5	7.7	9.5	4.6	22.8	4.4	6.7	2.6	5.0	11.9	3.6	9.5	3.7	4.9	3.5	5.7	5.6	10.7	9.2	8.0	4.3	12.2	4.8
		2017 T2	5.8	4.7	6.3	6.9	3.2	..	4.1	3.6	5.5	18.5	6.7	8.7	9.2	4.8	23.0	5.1	7.7	3.0	5.2	11.4	3.9	9.8	4.0	5.4	3.9	5.5	6.2	11.3	9.7	7.7	4.9	11.0	5.2
2017		2017 T3	6.3	4.4	6.2	7.2	3.5	..	3.5	3.6	5.7	17.6	6.0	9.2	9.2	4.4	22.6	4.5	6.9	3.2	4.5	11.9	4.8	9.5	3.5	4.9	3.6	..	5.4	10.3	8.8	7.5	5.0	12.8	5.0
		2017 T4	5.6	4.0	5.6	6.4	3.1	..	3.0	3.3	4.9	16.1	7.3	9.8	8.4	4.2	20.6	4.3	6.9	3.6	4.4	10.6	4.9	9.3	3.6	4.5	3.4	..	5.0	9.2	8.2	6.5	5.2	10.3	4.5
2017		2017 T3	5.4	4.4	5.9	6.2	3.9	..	2.8	3.1	5.5	15.3	5.2	7.2	8.5	4.4	19.6	4.1	6.6	2.2	4.6	10.4	3.9	9.0	3.7	4.0	3.2	..	4.8	8.6	8.0	6.2	4.0	10.6	4.1
		2017 T4	5.4	4.0	5.4	5.3	3.4	..	2.4	3.0	4.4	15.4	5.1	7.2	8.5	4.1	20.4	3.8	5.6	2.3	4.4	10.9	3.5	8.3	3.5	3.8	3.0	..	4.5	8.3	7.8	5.6	3.8	10.4	4.1
2017		5.7	4.2	5.7	6.3	3.5	..	2.9	3.3	5.1	16.1	5.9	8.4	8.6	4.3	20.8	4.2	6.5	2.8	4.5	11.0	4.3	9.0	3.6	4.3	3.3	..	4.9	9.1	8.2	6.5	4.5	11.0	4.6	
Nés à l'étranger		2013 T1	6.2	11.5	18.1	8.6	8.5	..	9.0	8.9	13.5	37.3	11.0	15.4	17.4	9.6	40.1	10.1	17.0	7.9	4.8	17.6	6.9	13.0	5.8	13.2	8.7	6.5	10.9	23.0	..	19.1	16.9	10.9	8.1
		2013 T2	6.0	9.3	16.6	7.9	7.4	..	8.1	8.3	12.2	35.2	10.4	14.6	15.8	8.8	38.2	8.4	16.4	10.8	4.5	17.3	8.5	13.9	5.6	13.1	7.8	5.9	10.7	23.0	..	15.7	16.5	11.7	6.6
2013		2013 T3	5.9	9.0	17.1	8.3	7.8	..	8.0	7.7	11.7	35.5	10.6	15.1	15.0	9.2	37.0	11.2	15.4	8.4	4.8	15.2	6.3	12.5	7.1	13.3	7.7	6.6	14.2	21.1	13.6	12.5	16.0	10.7	6.7
		2013 T4	5.7	9.9	17.2	8.1	7.3	..	8.1	7.7	12.3	35.0	12.0	14.3	16.7	7.9	36.6	10.1	14.3	7.1	4.6	16.7	8.1	11.4	8.8	13.9	7.1	6.1	13.1	20.0	..	14.5	16.3	11.1	6.5
2014		2014 T1	5.9	9.9	17.2	8.2	7.7	3.9	8.3	8.1	12.4	35.8	11.0	14.8	16.2	8.9	38.0	9.9	15.7	8.6	4.7	16.7	7.5	12.7	6.9	13.4	7.8	6.2	12.2	21.8	10.7	15.3	16.4	11.1	7.0
		2014 T2	6.6	11.3	16.2	8.3	8.7	..	7.1	8.5	14.8	36.3	11.9	16.0	17.9	7.9	37.6	8.5	15.0	12.2	4.8	18.1	9.0	12.5	6.2	14.7	8.5	7.5	12.0	17.9	..	14.9	17.3	13.7	6.9
2014		2014 T3	6.0	9.2	17.1	8.1	7.5	..	6.4	7.8	11.6	33.1	10.9	18.1	16.5	7.2	34.7	5.2	14.3	5.9	4.8	15.6	5.9	8.6	7.4	12.9	7.2	6.1	10.9	16.7	..	11.4	17.7	11.5	5.6
		2014 T4	5.9	9.8	18.7	8.5	7.3	..	6.9	7.5	11.7	31.7	8.8	15.7	15.1	6.9	32.4	6.3	13.3	6.5	4.5	14.8	6.6	10.3	7.6	11.3	7.9	6.2	14.4	16.7	..	12.1	15.5	11.7	5.2
2015		2015 T1	5.9	10.3	18.4	6.9	7.1	..	7.7	7.8	11.2	32.1	..	17.3	16.7	6.4	33.4	3.9	11.4	5.7	4.4	17.2	7.1	13.2	5.9	12.5	8.2	5.3	10.9	16.4	..	13.6	15.1	13.9	5.3
		2015 T2	6.1	10.1	17.6	8.0	7.7	..	7.0	7.9	12.3	33.3	9.3	16.8	16.6	7.1	34.5	6.0	13.5	7.6	4.6	16.4	7.2	11.2	6.8	12.9	7.9	6.3	12.1	16.9	7.4	13.0	16.4	12.7	5.8
2015		2015 T3	6.6	11.4	18.2	7.4	7.8	..	7.6	8.0	12.7	32.7	8.3	18.9	18.0	6.5	36.1	7.2	12.7	11.4	4.1	17.1	9.6	8.3	4.6	13.2	11.4	6.5	10.7	17.7	..	13.9	17.3	12.3	5.7
		2015 T4	6.1	11.1	18.2	7.4	7.5	..	6.9	7.7	13.0	30.4	7.8	18.0	17.6	6.7	30.9	6.0	11.5	..	4.1	15.6	6.3	10.5	5.3	12.3	9.7	6.1	15.2	13.8	..	11.6	17.3	10.5	4.9
2016		2016 T1	6.6	9.7	14.9	7.8	8.0	..	6.3	7.4	12.3	28.3	6.5	17.2	16.6	6.6	29.8	6.6	11.3	6.6	4.2	13.8	9.8	14.4	6.1	11.1	10.0	6.1	8.8	13.7	16.2	10.6	14.8	15.2	4.7
		2016 T2	5.6	10.6	16.8	7.2	8.1	..	6.3	7.8	10.9	27.9	8.5	15.9	17.2	6.1	31.2	7.5	10.3	..	4.6	16.1	7.8	12.1	5.4	11.9	10.5	5.4	..	13.8	20.7	11.8	15.5	13.3	4.5
2016		2016 T3	6.2	10.7	17.0	7.5	7.9	5.8	6.8	7.7	12.2	29.8	7.8	17.5	17.3	6.4	32.0	6.8	11.4	7.0	4.3	15.7	8.7	11.3	5.4	12.1	10.4	6.0	10.6	14.8	13.6	11.9	16.2	12.8	5.0
		2016 T4	6.3	11.6	17.7	8.1	9.5	..	6.7	7.2	12.0	28.9	8.9	18.6	18.1	6.1	33.3	7.3	10.0	..	4.6	15.9	7.5	11.3	3.3	11.9	9.8	5.4	12.7	16.7	14.6	14.2	16.9	13.0	4.8
2017		2017 T1	5.8	11.2	14.4	7.7	7.5	..	5.9	6.7	10.9	26.8	6.7	18.8	16.0	5.5	29.0	5.3	10.0	..	3.6	14.6	8.4	8.9	4.6	10.5	10.0	5.0	13.6	12.0	..	9.8	16.5	10.2	4.0
		2017 T2	5.8	11.9	15.9	7.6	7.9	..	5.7	7.0	11.5																								

132 | 2. SITUATION DES IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET POLITIQUES D'INTÉGRATION...

Hommes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
Nés dans le pays	2013 T1	6.1	4.7	6.5	8.4	3.1	..	6.6	5.7	7.3	24.3	10.8	9.6	9.8	8.4	23.2	12.5	15.7	5.8	6.9	11.4	4.9	14.8	5.0	6.4	3.2	6.2	10.9	18.3	14.2	10.4	7.3	9.0	9.0	
	2013 T2	5.6	4.3	6.4	7.8	2.9	..	5.7	5.1	5.9	23.7	8.4	10.0	9.0	8.4	22.9	10.3	16.1	7.4	6.5	10.9	3.2	12.1	5.2	6.5	3.5	6.1	10.0	16.7	13.8	9.9	7.6	7.4	8.3	
	2013 T3	5.8	4.5	7.1	6.9	3.5	..	5.8	5.0	6.8	22.9	8.0	7.2	8.7	8.3	23.0	9.7	15.0	4.0	6.2	10.4	5.2	12.3	5.3	6.5	2.7	5.9	9.2	15.5	13.7	8.5	5.6	7.9	8.0	
	2013 T4	6.0	4.2	7.3	7.0	3.2	..	5.6	4.7	5.5	23.2	8.6	8.0	9.2	7.7	23.7	9.0	13.3	4.1	5.8	11.7	3.8	12.4	4.7	6.5	2.8	5.8	9.3	15.2	14.5	8.9	5.9	8.0	7.4	
	2013	5.9	4.4	6.8	7.5	3.2	6.6	5.9	5.1	6.4	23.5	9.0	8.7	9.2	8.2	23.2	10.4	15.0	5.4	6.4	11.1	4.3	12.9	5.1	6.5	3.1	6.0	9.8	16.4	14.0	9.4	6.6	8.1	8.2	
	2014 T1	6.4	4.8	7.8	8.7	3.4	..	5.9	5.4	6.5	23.2	9.1	9.6	10.1	7.3	23.9	8.2	13.8	6.0	6.0	12.5	4.3	14.2	4.9	7.0	3.2	5.6	10.4	15.6	14.3	10.2	7.3	9.7	8.1	
	2014 T2	6.1	4.9	7.1	7.7	3.3	..	5.1	4.9	5.5	22.0	7.8	10.1	9.3	6.6	22.5	8.1	13.8	5.8	5.6	11.1	4.1	13.0	5.1	6.6	3.2	5.0	8.8	14.0	13.0	8.6	7.2	8.1	6.6	
	2014 T3	6.6	4.7	7.0	6.9	3.8	..	4.8	4.6	6.1	20.9	8.2	7.7	9.2	6.5	21.8	7.2	12.6	3.6	6.6	10.8	6.8	11.7	5.4	6.2	3.1	4.8	7.6	12.7	12.4	8.1	5.8	9.1	6.5	
	2014 T4	6.3	4.9	6.9	6.7	2.9	..	4.9	4.5	5.8	21.1	6.6	9.1	10.5	6.0	22.3	7.2	11.8	4.5	5.9	12.0	3.7	9.8	4.4	6.0	3.2	5.7	7.7	13.4	12.0	8.8	6.1	9.8	5.9	
	2014	6.3	4.8	7.2	7.5	3.4	..	5.2	4.8	6.0	21.8	7.9	9.1	9.8	6.6	22.6	7.7	13.0	5.0	6.0	11.6	4.7	12.2	5.0	6.5	3.2	5.3	8.6	13.9	12.9	8.9	6.6	9.2	6.8	
	2015 T1	7.0	5.1	7.6	8.7	3.2	..	5.2	5.0	6.2	20.9	7.8	10.3	10.4	5.9	22.3	7.8	11.4	3.0	5.6	12.2	4.4	11.6	4.4	6.4	3.5	5.7	8.6	13.2	11.8	8.6	6.6	10.5	6.7	
	2015 T2	6.2	5.0	7.1	7.9	2.8	..	4.1	4.5	5.2	19.5	6.6	11.1	9.5	5.8	20.7	6.8	10.9	4.7	5.0	11.5	-	11.5	4.4	5.9	4.2	5.2	7.4	12.3	10.1	8.3	6.6	8.5	5.8	
	2015 T3	6.4	5.1	7.1	7.2	3.6	..	4.0	4.2	5.1	18.4	4.7	8.3	9.4	5.7	20.0	6.2	10.3	3.1	5.6	9.8	4.8	11.2	4.6	5.7	3.9	5.9	6.8	12.0	10.1	7.2	5.0	8.8	5.4	
	2015 T4	6.1	4.8	7.7	7.4	3.1	..	3.7	4.2	5.1	18.3	6.1	9.1	10.2	5.0	20.4	6.0	10.3	4.1	4.9	11.0	5.0	11.1	4.2	5.7	3.4	5.2	6.9	12.7	9.6	7.9	4.7	9.5	5.5	
	2015	6.4	5.0	7.4	7.8	3.2	7.2	4.3	4.5	5.4	19.3	6.3	9.7	10.9	5.6	20.9	6.7	10.7	3.7	5.3	11.1	4.4	11.3	4.4	5.9	3.7	5.5	7.4	12.6	10.4	8.0	5.7	9.3	5.8	
	2016 T1	6.7	5.4	6.7	9.2	3.4	..	3.8	4.3	5.7	18.1	7.1	10.1	10.4	5.2	20.4	6.0	9.9	4.0	5.1	11.4	3.1	11.5	4.2	5.9	4.9	5.4	7.1	12.8	9.4	7.8	6.1	10.1	5.9	
	2016 T2	5.7	5.4	6.7	8.0	2.9	..	3.5	4.0	5.2	17.2	7.8	9.9	9.2	5.1	18.8	5.3	9.8	3.2	4.9	10.6	-	10.9	4.1	5.4	5.2	4.8	6.4	11.3	8.6	7.0	5.9	8.7	5.3	
	2016 T3	5.9	4.9	6.2	7.4	3.5	..	3.4	3.8	5.2	16.4	7.1	7.3	8.6	5.3	18.2	4.9	9.2	2.1	5.1	10.1	5.8	11.3	4.1	4.6	4.6	5.1	5.8	10.7	8.7	6.6	4.5	9.5	5.3	
	2016 T4	5.8	4.6	6.1	7.1	2.8	..	3.0	3.6	5.3	16.3	7.3	8.2	9.7	5.0	19.0	4.4	7.8	2.4	4.6	11.2	3.7	11.1	3.6	4.5	4.2	5.4	5.5	10.7	8.6	8.0	4.6	10.3	5.1	
	2016	6.0	5.1	6.5	7.9	3.2	..	3.4	3.9	5.3	17.0	7.3	8.9	9.5	5.2	19.1	5.2	9.2	2.9	4.9	10.8	3.9	11.2	4.0	5.1	4.7	5.2	6.2	11.4	8.8	7.4	5.3	9.7	5.4	
	2017 T1	6.4	5.1	6.0	8.7	3.8	..	2.8	4.0	5.8	16.0	6.2	9.9	9.2	5.0	19.0	4.4	7.4	3.5	4.4	11.1	-	-	3.4	4.5	4.4	..	5.5	10.0	8.8	7.6	5.5	11.8	5.5	
	2017 T2	5.8	4.7	5.5	7.4	3.1	..	2.4	3.7	4.8	14.5	7.9	10.1	8.6	4.7	17.1	4.0	7.6	3.7	4.3	10.0	-	-	3.5	4.0	3.9	..	5.2	8.8	8.0	5.7	5.6	9.0	4.7	
	2017 T3	5.9	4.6	6.1	6.3	3.9	..	2.2	3.3	5.4	13.7	5.8	7.2	8.5	4.8	15.9	3.7	7.2	2.0	4.4	9.6	-	-	3.5	3.7	3.5	..	4.7	7.9	7.8	5.3	4.2	8.4	4.6	
	2017 T4	5.8	4.3	5.5	5.8	3.5	..	2.0	3.2	4.1	13.9	5.3	7.9	8.5	4.4	16.6	3.3	6.3	2.3	4.2	10.3	-	-	3.4	3.6	3.6	..	4.4	8.1	7.3	5.2	4.0	8.9	4.4	
	2017	5.9	4.7	5.8	7.0	3.6	..	2.4	3.5	5.0	14.5	6.3	8.8	8.7	4.7	17.1	3.9	7.1	2.9	4.3	10.3	4.7	10.0	3.5	4.0	3.8	..	4.9	8.7	8.0	5.9	4.8	9.5	4.8	
	Nés à l'étranger	2013 T1	6.1	12.9	20.1	8.7	8.1	..	8.5	9.5	12.6	39.6	12.9	14.7	17.4	9.1	40.8	9.7	18.6	-	5.5	17.1	6.2	15.3	5.7	12.1	7.8	5.1	-	23.6	-	14.5	17.6	12.5	7.6
		2013 T2	5.9	9.8	17.9	7.5	7.2	..	7.0	8.3	11.0	35.9	-	15.7	16.0	8.3	37.8	-	17.2	-	5.0	16.8	7.9	13.0	5.3	12.9	7.9	5.3	-	22.7	-	11.8	17.3	11.3	6.2
2013 T3		5.7	9.0	17.6	7.7	7.6	..	6.8	7.8	12.0	38.1	-	14.5	14.5	8.1	35.1	8.7	16.1	-	5.8	14.8	5.7	10.2	7.1	14.0	7.0	6.1	-	22.8	-	7.7	16.2	8.5	6.1	
2013 T4		5.6	9.9	17.1	8.2	6.0	..	7.1	7.8	9.8	35.8	15.6	13.0	16.1	6.8	35.2	6.3	15.2	-	5.6	15.0	6.3	-	9.3	13.6	7.0	5.0	-	20.8	-	10.1	16.8	10.3	6.1	
2013		5.8	10.4	18.2	8.0	7.2	4.1	7.3	8.3	11.4	37.4	11.2	14.5	16.0	8.1	37.3	7.4	16.7	9.1	5.5	15.9	6.5	11.9	6.9	13.1	7.4	5.4	-	22.5	11.8	11.0	17.0	10.6	6.5	
2014 T1		6.4	12.4	17.1	8.2	8.3	..	5.8	9.1	13.3	37.5	13.1	16.3	18.7	6.6	36.2	-	15.8	14.7	5.8	17.8	12.1	12.5	6.6	15.0	7.8	6.6	-	18.5	-	10.6	17.6	13.5	6.3	
2014 T2		5.4	10.1	19.3	7.7	7.0	..	5.3	8.2	9.8	33.7	-	18.0	16.8	6.3	34.2	-	14.7	-	4.9	15.5	5.0	-	6.4	12.2	7.4	4.4	-	17.5	-	9.3	18.2	10.6	5.2	
2014 T3		5.2	10.5	19.7	7.7	7.0	..	5.2	7.8	10.7	32.2	-	15.4	15.2	6.2	31.7	-	14.2	-	5.0	13.9	4.7	-	9.0	9.8	5.6	5.5	-	15.8	-	13.0	15.8	9.4	4.3	
2014 T4		5.5	10.2	18.6	6.6	6.2	..	6.5	8.1	9.7	32.8	-	16.2	16.1	5.4	33.0	-	11.9	-	4.9	15.3	6.4	19.1	7.0	11.9	9.5	4.3	-	17.3	-	11.8	15.0	13.1	4.8	
2014		5.7	10.8	18.7	7.5	7.1	..	5.7	8.3	10.8	34.0	8.8	16.5	16.7	6.1	33.8	4.0	14.2	7.3	5.2	15.6	7.1	11.3	7.2	12.2	7.6	5.2	9.8	17.2	-	11.1	16.6	11.6	5.1	
2015 T1		6.2	11.7	18.2	7.2	7.8	..	7.1	8.5	11.0	33.2	-	19.1	18.3	5.5	35.9	6.2	13.5	17.0	4.7	15.8	8.0	-	6.1	12.0	10.8	5.9	-	18.5	-	13.8	17.5	10.7	5.6	
2015 T2		5.7	11.7	21.0	6.8	6.9	..	6.2	8.3	11.9	29.8	-	17.3	18.9	5.8	31.2	-	13.1	-	4.4	14.5	6.6	13.4	6.3	12.1	9.6	5.1	-	15.5	-	9.1	17.3	9.5	4.5	
2015 T3		6.2	10.0	15.7	6.7	7.6	..	4.2	7.9	11.1	28.5	-	16.1	16.8	6.0	28.9	4.7	13.1	-	3.9	13.1	8.6	13.7	6.2	10.1	10.6	5.8	-	12.7	-	8.7	15.4	15.3	3.8	
2015 T4		5.0	11.3	16.8	6.8	8.0	..	3.8	7.5	9.2	26.6	-	15.6	17.3	5.6	29.5	5.5	11.8	-	4.6	14.7	7.6	12.9	4.7	10.3	9.6	5.0	-	12.4	-	8.3	16.1	12.6	4.0	
2015		5.8	11.1	17.9	6.9	7.6	4.9	5.3	8.1	10.8	29.5	7.0	17.0	17.8	5.7	31.4	5.2	12.9	7.8	4.4	14.5	7.8	11.7	5.8	11.1	10.2	5.5	8.1	14.9	-	10.0	16.5	12.1	4.4	
2016 T1		5.5	13.0	18.8	8.7	9.5	..	5.4	7.7	9.7	27.4	-	16.3	18.3	5.3	29.5	5.7	11.5	-	5.1	14.3	6.9	-	3.3	10.6	9.9	5.2	-	14.8	-	14.1	18.2	14.3	4.4	
2016 T2		5.3	12.0	13.5	7.4	6.3	..	4.6	7.1	10.9	25.7	-	17.2	16.1	4.6	26.1	4.7	10.7	-	3.2	12.5	7.3	10.2	6.0	9.8	11.0	4.5	-	11.5	-	9.1	17.3	9.8	3.3	
2016 T3		5.4	12.8	16.1	6.9	7.2	..	2.7	7.4	9.8	23.1	11.6	12.8	15.2	4.7	26.2	-	9.4	-	4.2															

## 2. SITUATION DES IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET POLITIQUES D'INTÉGRATION... | 133

Femmes		Nés dans le pays																																
		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2013 T1	5.9	4.4	6.7	6.2	3.2	..	8.6	4.8	7.0	25.7	9.4	7.5	9.2	6.9	30.4	10.8	10.0	5.5	7.3	13.2	2.7	11.8	5.0	6.2	2.4	7.7	12.0	17.5	15.1	10.5	6.9	11.0	7.6
	2013 T2	5.6	4.0	6.8	6.2	3.0	..	8.2	4.4	6.5	25.2	7.5	7.9	8.7	6.7	30.5	10.3	10.5	5.6	7.0	11.9	3.8	10.6	5.1	6.2	2.5	7.4	11.3	16.4	14.5	10.1	7.2	9.6	7.3
	2013 T3	5.4	4.8	7.1	7.0	3.4	..	8.5	4.4	6.4	24.9	7.4	6.4	8.6	7.1	30.6	10.0	9.8	3.8	7.3	11.5	4.7	11.5	5.6	6.6	2.9	6.8	10.9	16.0	14.6	10.0	5.9	11.2	7.4
	2013 T4	5.4	4.7	6.7	5.4	2.5	..	8.1	4.4	6.2	25.0	8.2	7.0	9.2	6.3	31.2	9.3	9.0	4.4	6.5	13.0	4.4	10.7	4.8	6.8	2.4	6.9	10.6	16.1	14.2	9.7	5.5	11.3	6.5
	2013	5.6	4.5	6.8	6.2	3.0	8.7	8.4	4.5	6.5	25.2	8.1	7.2	8.9	6.7	30.7	10.1	9.8	4.9	7.0	12.4	3.9	11.2	5.1	6.4	2.6	7.2	11.2	16.5	14.6	10.1	6.4	10.8	7.2
	2014 T1	6.9	4.9	6.9	5.9	3.2	..	8.1	4.5	6.8	24.9	7.4	7.9	9.3	5.9	30.7	8.4	8.9	4.2	6.0	13.8	3.2	10.0	5.0	7.6	2.4	6.8	11.1	15.4	14.0	10.8	6.5	11.6	6.4
	2014 T2	5.9	4.3	6.0	6.0	3.1	..	7.4	4.0	5.9	24.0	5.4	8.5	8.7	5.6	30.0	8.3	8.7	6.1	6.2	13.0	3.9	9.2	5.0	7.1	2.4	6.1	9.8	14.7	13.5	10.1	6.6	10.6	6.1
	2014 T3	5.9	4.6	6.7	6.5	4.1	..	7.4	4.3	5.8	23.9	7.1	6.7	9.3	5.7	29.0	7.7	9.2	4.1	7.3	12.4	5.5	10.1	5.4	6.6	2.9	6.4	9.1	14.2	13.7	10.4	5.2	12.7	6.7
	2014 T4	5.9	4.2	6.3	5.3	2.9	..	6.9	4.0	5.3	23.5	6.7	7.0	9.7	5.0	29.3	7.3	7.5	3.7	6.6	14.0	3.3	10.6	4.7	6.7	2.4	6.7	8.8	14.0	13.6	10.0	5.2	13.1	5.5
	2014	6.1	4.5	6.5	5.9	3.3	..	7.4	4.2	6.0	24.1	6.7	7.5	9.2	5.5	29.8	7.9	8.6	4.5	6.5	13.3	4.0	10.0	5.0	7.0	2.5	6.5	9.7	14.6	13.7	10.3	5.9	12.0	6.1
	2015 T1	6.7	4.0	6.1	5.7	2.6	..	6.9	4.0	5.6	23.6	5.1	8.4	9.3	4.9	30.3	7.9	7.2	4.3	5.6	13.0	4.7	9.7	4.3	7.0	2.8	6.9	8.8	14.6	13.4	10.5	6.1	13.4	5.4
	2015 T2	5.9	4.2	5.8	5.7	2.8	..	6.0	3.8	5.2	22.7	6.4	9.8	8.7	4.9	28.3	7.1	7.9	5.9	5.2	12.2	-	8.2	4.7	6.6	2.9	6.7	7.5	12.1	12.8	9.9	6.2	11.7	5.3
	2015 T3	5.8	4.2	6.7	6.5	3.9	..	6.0	3.5	5.9	21.7	5.8	7.7	8.9	5.1	28.1	6.7	7.5	3.6	6.2	10.9	5.8	7.8	5.0	6.2	3.4	6.7	7.5	12.5	12.8	10.0	4.5	13.3	5.6
	2015 T4	5.4	4.4	6.4	5.4	3.4	..	5.5	3.6	5.2	21.3	6.3	7.8	9.4	4.5	28.2	6.4	6.2	2.2	6.2	12.0	-	8.4	4.5	6.3	3.0	5.8	7.2	12.5	12.6	8.5	4.4	13.1	4.7
	2015	6.0	4.2	6.2	5.8	3.2	8.8	6.1	3.7	5.5	22.3	5.9	8.4	9.0	4.8	28.7	7.0	7.2	4.0	5.8	12.0	4.4	8.5	4.6	6.5	3.0	6.5	7.8	12.9	12.9	9.7	5.3	12.8	5.2
	2016 T1	6.1	4.5	6.1	5.9	2.9	..	5.0	3.8	5.5	21.3	5.7	8.3	9.2	4.5	28.8	6.0	6.0	2.4	5.6	12.2	4.7	9.3	4.2	6.6	3.1	6.4	7.0	12.0	11.6	9.0	5.1	12.9	5.0
	2016 T2	5.8	4.4	6.5	5.6	3.1	..	4.6	3.4	5.6	20.7	5.2	9.4	8.4	4.4	27.3	4.9	6.6	4.5	4.8	12.1	-	8.7	4.1	6.0	2.8	5.6	6.0	11.1	11.0	8.3	5.2	11.3	4.9
	2016 T3	5.5	4.6	6.4	6.6	3.9	..	4.8	3.2	6.3	19.6	7.3	7.1	9.1	4.6	27.0	4.9	6.0	2.6	6.0	11.5	4.4	7.9	4.4	5.4	3.7	5.4	6.2	11.0	10.7	7.6	3.9	15.3	5.2
	2016 T4	5.1	4.0	5.1	5.4	3.0	..	4.3	2.9	5.6	19.1	5.6	7.1	9.2	4.0	27.6	4.5	5.3	2.9	5.4	12.8	-	7.8	3.7	5.3	2.6	6.0	5.8	10.7	10.0	7.9	4.0	16.1	4.4
	2016	5.6	4.4	6.0	5.9	3.2	..	4.7	3.3	5.7	20.2	5.9	8.0	9.0	4.4	27.7	5.1	6.0	3.1	5.4	12.2	4.0	8.4	4.1	5.8	3.0	5.9	6.3	11.2	10.8	8.2	4.5	13.9	4.9
	2017 T1	6.2	3.7	6.4	5.6	3.2	..	4.3	3.2	5.5	19.4	5.9	8.5	9.1	3.7	27.1	4.7	6.2	2.8	4.5	12.8	-	8.4	3.7	5.4	2.8	..	5.4	10.7	8.8	7.4	4.4	14.8	4.5
2017 T2	5.5	3.3	5.7	5.4	3.1	..	3.8	2.8	5.0	17.9	6.5	9.4	8.1	3.7	25.0	4.7	6.0	3.5	4.6	11.5	-	7.7	3.8	4.9	2.9	..	4.8	9.6	8.3	7.4	4.9	13.2	4.3	
2017 T3	5.0	4.0	5.6	6.1	3.9	..	3.5	2.9	5.7	17.2	4.5	7.3	8.5	4.1	24.4	4.7	5.9	2.3	4.9	11.4	-	8.3	3.9	4.4	3.0	..	5.0	9.3	8.3	7.2	3.9	15.1	4.7	
2017 T4	4.9	3.7	5.2	4.7	3.3	..	2.9	2.8	4.6	17.1	4.9	6.5	8.4	3.8	25.3	4.5	4.9	2.3	4.7	11.8	-	7.7	3.7	4.0	2.3	..	4.6	8.4	8.5	6.2	3.5	13.6	3.7	
2017	5.4	3.7	5.7	5.4	3.4	..	3.6	2.9	5.2	17.9	5.4	8.0	8.5	3.8	25.4	4.6	5.8	2.8	4.7	11.9	3.7	8.0	3.7	4.7	2.7	..	4.9	9.5	8.5	7.1	4.2	14.2	4.3	
Nés à l'étranger	2013 T1	6.5	9.9	15.4	8.5	8.9	..	9.9	8.1	14.5	34.9	-	16.1	17.3	10.1	39.3	10.6	15.1	-	4.2	18.2	7.7	11.1	5.9	14.5	9.6	8.0	-	22.4	-	25.9	16.2	8.6	8.8
	2013 T2	6.1	8.7	14.9	8.3	7.5	..	9.8	8.3	13.3	34.4	12.9	13.4	15.6	9.4	38.6	12.9	15.4	12.4	4.0	17.8	9.2	14.7	6.3	13.2	7.7	6.5	-	23.2	-	20.7	15.4	12.3	7.2
	2013 T3	6.0	8.9	16.4	8.9	8.0	..	9.7	7.7	11.5	32.8	11.7	15.9	15.6	10.5	39.3	14.1	14.5	-	3.8	15.6	7.1	14.7	7.1	12.6	8.7	7.1	24.6	19.4	-	19.1	15.7	14.0	7.4
	2013 T4	5.7	9.8	17.3	8.0	8.8	..	9.5	7.6	14.7	34.2	-	15.7	17.5	9.1	38.5	14.2	13.2	-	3.7	18.5	10.6	13.9	7.8	14.2	7.3	7.2	-	19.2	-	20.6	15.8	12.5	7.1
	2013	6.1	9.3	16.0	8.4	8.3	3.7	9.7	7.9	13.5	34.1	10.8	15.2	16.5	9.8	38.9	12.8	14.5	8.1	3.9	17.5	8.6	13.5	6.8	13.6	8.3	7.2	21.1	21.0	-	21.4	15.8	11.9	7.6
	2014 T1	6.9	10.1	14.9	8.5	9.3	..	8.9	7.8	16.4	35.1	-	15.6	17.0	9.5	39.4	12.8	14.0	10.2	3.8	18.5	5.3	12.6	5.6	14.5	9.4	8.6	18.1	17.4	-	20.8	17.1	14.1	7.8
	2014 T2	6.7	8.3	14.3	8.4	8.0	..	7.9	7.3	13.6	32.6	13.9	18.3	16.2	8.3	35.3	7.3	13.8	-	4.6	15.7	7.0	10.1	9.0	13.6	7.0	7.9	-	16.1	-	14.4	17.3	13.4	6.2
	2014 T3	6.6	9.1	17.5	9.5	7.7	..	9.3	7.0	12.8	31.1	-	16.0	14.9	7.7	33.2	8.8	12.3	-	4.1	15.7	9.0	13.2	5.6	13.0	10.7	7.1	-	17.6	-	10.9	15.1	15.8	6.4
	2014 T4	6.4	10.4	18.2	7.3	8.2	..	9.3	7.5	13.0	31.4	-	18.7	17.4	7.5	33.8	..	10.8	-	4.0	19.5	8.0	8.2	4.0	13.2	6.6	6.4	-	15.6	-	16.0	15.3	15.4	5.9
	2014	6.6	9.5	16.3	8.4	8.3	..	8.8	7.4	13.9	32.6	9.7	17.2	16.4	8.2	35.4	8.3	12.7	7.9	4.1	17.4	7.3	11.1	6.1	13.6	8.4	7.5	14.8	16.7	-	15.7	16.2	14.8	6.6
	2015 T1	7.2	11.1	18.2	7.5	7.9	..	8.8	7.4	14.4	32.1	-	18.7	17.7	7.6	36.3	8.2	11.6	-	3.6	18.6	11.7	9.4	2.0	14.6	12.1	7.1	-	17.0	-	14.0	17.2	15.8	5.9
	2015 T2	6.7	10.5	14.8	8.1	8.2	..	7.7	6.8	14.2	31.1	-	18.7	15.9	7.7	30.7	7.7	9.6	-	3.8	17.0	6.0	8.0	3.3	12.6	9.8	7.3	16.9	12.3	-	15.0	17.4	12.4	5.6
	2015 T3	7.2	9.4	13.9	9.0	8.5	..	9.2	6.8	13.7	28.1	-	18.3	16.2	7.3	30.8	9.0	9.0	-	4.4	14.8	11.3	14.9	5.9	12.3	9.3	6.5	-	14.5	-	13.1	14.3	14.9	6.0
	2015 T4	6.3	9.8	16.8	7.7	8.3	..	9.5	8.1	12.8	29.3	-	16.3	17.2	6.7	33.3	9.9	8.6	-	4.7	17.8	8.1	11.5	6.7	13.7	11.5	5.7	-	15.0	-	16.2	14.9	14.5	5.1
	2015	6.8	10.2	16.0	8.1	8.2	6.7	8.8	7.3	13.8	30.1	8.6	18.0	16.8	7.3	32.8	8.7	9.7	6.1	4.1	17.0	9.7	11.0	4.5	13.3	10.7	6.7	13.7	14.7	18.1	14.6	15.9	14.4	5.7
	2016 T1	7.3	10.0	16.2	7.5	9.5	..	8.4	6.5	14.2	30.5	-	20.9	17.8	7.1	37.8	9.2	8.1	-	4.1	17.7	8.3	12.9	3.5	13.3	9.3	5.6	22.8	18.3	-	14.3	15.7	10.2	5.5
	2016 T2	6.5	10.2	15.5	8.1	8.7	..	7.5	6.1	11.0	27.9	-	20.4	15.8	6.5	32.5	5.9	9.1	-	3.9	17.1	9.8	7.7	2.1	11.4	8.9	5							

Tableau d'annexe 2.A.4. Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2012-17

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

		Hommes et femmes																																	
		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
Nés dans le pays	2013 T1	77.8	75.2	67.4	77.3	84.0	..	72.2	78.0	79.1	73.3	74.7	74.1	71.4	76.6	66.4	63.2	68.4	82.8	69.1	62.6	61.9	73.9	63.2	80.6	78.2	78.2	66.3	72.0	70.0	70.2	81.3	53.0	70.9	
	2013 T2	77.8	76.2	68.7	78.9	83.2	..	72.7	78.2	79.2	73.3	75.1	77.5	71.6	76.6	66.8	64.4	69.7	87.6	69.3	62.4	62.6	73.6	64.4	80.8	78.8	77.8	66.8	72.1	69.6	70.2	83.4	55.3	71.5	
	2013 T3	77.6	77.4	69.1	79.3	83.7	..	73.1	78.4	79.6	73.5	74.8	75.4	71.9	77.3	66.7	65.1	69.7	87.8	69.7	61.9	62.4	75.5	64.4	80.9	78.8	78.6	67.4	72.4	69.9	71.3	83.4	55.3	71.7	
	2013 T4	77.8	76.2	68.1	77.9	84.3	..	73.1	78.6	78.1	73.5	75.0	73.8	71.6	77.0	66.3	65.2	69.2	84.7	69.0	63.0	64.6	74.5	64.7	80.7	78.0	79.7	67.4	72.8	69.8	70.0	81.9	54.0	70.7	
	<b>2013</b>	<b>77.7</b>	<b>76.2</b>	<b>68.3</b>	<b>78.4</b>	<b>83.8</b>	<b>62.8</b>	<b>72.8</b>	<b>78.3</b>	<b>79.0</b>	<b>73.4</b>	<b>74.9</b>	<b>75.2</b>	<b>71.6</b>	<b>76.9</b>	<b>66.5</b>	<b>64.5</b>	<b>69.3</b>	<b>85.6</b>	<b>69.3</b>	<b>62.5</b>	<b>62.9</b>	<b>62.5</b>	<b>74.4</b>	<b>64.7</b>	<b>80.7</b>	<b>78.5</b>	<b>78.6</b>	<b>67.0</b>	<b>72.3</b>	<b>69.8</b>	<b>70.4</b>	<b>82.5</b>	<b>54.4</b>	<b>71.2</b>
	2014 T1	77.7	75.5	68.2	77.2	83.6	..	72.9	78.3	78.0	73.1	74.3	74.2	71.5	76.9	66.5	65.9	68.8	84.8	69.4	63.0	65.0	74.6	63.6	80.2	77.7	79.9	67.5	72.4	70.1	70.3	81.9	53.5	70.7	
	2014 T2	77.5	76.0	68.0	78.8	83.5	..	73.0	78.2	78.5	73.4	75.5	77.8	71.5	76.8	66.5	66.6	69.5	89.5	69.7	62.7	62.9	74.8	63.7	80.2	78.8	79.1	67.5	72.6	70.0	71.6	83.8	55.8	71.4	
	2014 T3	77.4	76.9	68.8	79.2	84.7	..	73.7	78.6	79.7	73.4	76.1	75.8	71.8	77.4	66.6	67.5	70.2	88.2	70.2	62.7	65.4	74.9	63.8	80.6	78.9	79.4	68.2	72.7	70.4	71.9	84.0	56.0	71.5	
	2014 T4	77.6	76.1	68.9	77.6	85.4	..	74.0	78.7	79.4	73.7	75.3	74.3	72.1	77.2	66.3	67.3	69.7	86.3	69.4	63.9	64.0	75.0	63.4	80.5	78.1	81.1	68.2	72.5	70.6	71.6	81.9	55.2	70.9	
	<b>2014</b>	<b>77.6</b>	<b>76.1</b>	<b>68.5</b>	<b>78.2</b>	<b>84.3</b>	<b>..</b>	<b>73.4</b>	<b>78.5</b>	<b>78.9</b>	<b>73.4</b>	<b>75.3</b>	<b>75.5</b>	<b>71.7</b>	<b>77.1</b>	<b>66.5</b>	<b>66.8</b>	<b>69.5</b>	<b>87.2</b>	<b>69.7</b>	<b>63.1</b>	<b>64.3</b>	<b>74.8</b>	<b>63.6</b>	<b>80.4</b>	<b>78.4</b>	<b>79.9</b>	<b>67.8</b>	<b>72.5</b>	<b>70.3</b>	<b>71.4</b>	<b>82.9</b>	<b>55.1</b>	<b>71.1</b>	
	2015 T1	78.1	75.5	68.3	77.2	84.8	..	73.8	78.3	79.2	73.3	75.2	74.8	71.6	77.2	66.5	67.5	69.3	86.8	69.1	63.2	66.3	75.1	63.0	80.9	78.0	80.4	67.9	72.6	70.7	71.1	82.2	54.7	70.7	
	2015 T2	78.2	75.8	68.1	79.0	83.9	..	73.8	78.0	79.4	73.7	77.1	78.2	71.7	76.9	66.8	68.3	70.1	90.6	69.7	63.3	67.1	75.9	63.5	81.1	79.2	79.3	67.6	72.6	70.5	72.4	84.0	56.6	71.5	
	2015 T3	78.2	77.4	68.3	79.5	84.6	..	74.1	78.4	79.6	73.4	78.1	76.8	72.1	77.5	67.3	69.1	70.1	89.4	70.4	62.8	65.9	76.5	63.8	81.4	79.2	78.6	68.4	72.8	71.1	73.1	84.0	57.1	71.4	
	2015 T4	78.9	76.5	68.5	77.7	85.3	..	74.1	78.9	79.3	73.5	76.6	74.6	72.1	77.5	67.2	69.0	69.8	87.5	69.7	63.5	63.8	76.9	64.3	81.3	77.8	79.2	68.5	73.0	71.4	71.4	82.3	56.1	71.0	
	<b>2015</b>	<b>78.3</b>	<b>76.3</b>	<b>68.3</b>	<b>78.4</b>	<b>84.7</b>	<b>64.4</b>	<b>73.9</b>	<b>78.4</b>	<b>79.4</b>	<b>73.5</b>	<b>76.7</b>	<b>76.1</b>	<b>71.9</b>	<b>77.3</b>	<b>66.9</b>	<b>68.5</b>	<b>69.8</b>	<b>88.6</b>	<b>69.7</b>	<b>63.2</b>	<b>65.5</b>	<b>76.1</b>	<b>63.7</b>	<b>81.2</b>	<b>78.6</b>	<b>79.4</b>	<b>68.1</b>	<b>72.8</b>	<b>70.9</b>	<b>72.0</b>	<b>83.1</b>	<b>56.1</b>	<b>71.1</b>	
	2016 T1	78.6	76.2	67.9	77.1	85.6	..	74.2	78.7	80.2	73.4	75.5	75.2	72.2	77.4	67.1	69.1	69.3	87.6	69.2	63.4	62.4	76.5	63.1	81.1	78.2	79.7	68.5	72.6	71.6	70.5	82.7	55.8	71.2	
	2016 T2	78.6	76.9	68.2	78.8	85.1	..	74.6	78.7	81.1	73.6	78.2	78.2	72.1	77.5	67.3	69.8	70.4	90.8	69.5	64.7	64.0	76.8	63.6	81.4	78.6	79.8	68.6	72.7	71.9	72.3	84.6	57.6	71.7	
	2016 T3	77.8	78.2	68.4	79.2	85.8	..	75.2	79.5	81.5	73.6	79.1	76.7	72.3	77.9	67.7	70.5	70.8	90.3	89.9	64.0	65.0	77.0	64.2	81.4	78.9	80.0	69.1	73.5	72.1	71.9	84.0	57.8	71.9	
	2016 T4	78.1	77.1	69.0	78.0	86.0	..	75.5	79.6	80.1	73.3	78.9	74.9	72.4	77.7	67.2	70.5	70.3	88.4	69.5	64.7	65.5	76.7	63.7	81.3	77.6	81.3	69.0	73.1	72.0	72.5	82.5	57.2	71.4	
	<b>2016</b>	<b>78.3</b>	<b>77.1</b>	<b>68.4</b>	<b>78.3</b>	<b>85.6</b>	<b>..</b>	<b>74.7</b>	<b>79.1</b>	<b>80.7</b>	<b>73.5</b>	<b>77.4</b>	<b>76.7</b>	<b>72.2</b>	<b>77.6</b>	<b>67.3</b>	<b>70.0</b>	<b>70.2</b>	<b>89.3</b>	<b>69.5</b>	<b>64.2</b>	<b>64.3</b>	<b>76.8</b>	<b>63.6</b>	<b>81.3</b>	<b>78.3</b>	<b>80.2</b>	<b>68.8</b>	<b>73.0</b>	<b>71.9</b>	<b>71.8</b>	<b>83.4</b>	<b>57.1</b>	<b>71.5</b>	
	2017 T1	78.4	76.4	68.4	77.5	84.5	..	75.3	79.1	79.1	73.1	78.1	75.7	71.9	77.7	67.4	70.1	69.9	88.2	69.2	64.5	64.0	76.5	63.2	81.1	77.4	..	69.1	73.2	72.1	73.4	82.9	56.9	71.3	
2017 T2	78.9	77.2	68.2	79.1	84.4	..	75.4	79.2	79.9	73.2	78.9	78.9	72.4	77.8	67.9	71.0	69.9	91.0	69.7	64.7	62.2	77.2	63.4	81.6	78.1	..	69.7	73.5	72.0	74.2	84.6	58.3	71.9		
2017 T3	78.5	78.0	68.9	79.4	85.0	..	76.1	79.9	80.8	73.3	79.2	77.2	72.5	78.0	67.8	71.6	72.3	88.1	69.9	64.6	65.8	78.2	63.5	81.6	77.9	..	69.9	74.3	72.2	75.3	84.5	59.1	72.4		
2017 T4	79.3	77.5	69.2	78.2	85.1	..	76.0	80.2	79.8	73.0	80.1	76.6	72.4	78.0	67.4	71.5	71.9	86.4	69.6	65.1	63.6	77.9	63.6	81.5	77.3	..	69.5	74.4	72.0	74.8	82.9	58.1	71.6		
<b>2017</b>	<b>78.8</b>	<b>77.3</b>	<b>68.7</b>	<b>78.6</b>	<b>84.8</b>	<b>..</b>	<b>75.7</b>	<b>79.6</b>	<b>79.9</b>	<b>73.1</b>	<b>79.1</b>	<b>77.1</b>	<b>72.3</b>	<b>77.9</b>	<b>67.6</b>	<b>71.1</b>	<b>71.9</b>	<b>88.4</b>	<b>69.6</b>	<b>64.7</b>	<b>63.9</b>	<b>77.5</b>	<b>63.4</b>	<b>81.5</b>	<b>77.7</b>	<b>..</b>	<b>69.5</b>	<b>73.9</b>	<b>72.1</b>	<b>74.4</b>	<b>83.7</b>	<b>58.1</b>	<b>71.8</b>		
Nés à l'étranger	2013 T1	74.6	72.4	64.6	76.2	81.9	..	74.3	74.1	71.5	79.7	78.3	73.3	67.8	73.6	76.5	76.5	70.7	86.5	80.0	70.7	76.8	74.7	58.0	70.2	75.3	76.3	67.3	80.1	76.6	71.0	74.3	51.5	73.3	
	2013 T2	74.5	72.3	62.1	77.4	82.3	..	76.1	74.5	72.4	78.8	79.6	77.0	67.7	73.5	76.5	73.9	72.1	88.8	79.1	70.0	77.0	70.5	56.5	70.0	76.2	76.1	66.7	80.7	73.4	72.3	76.2	54.1	73.6	
	2013 T3	73.9	73.1	64.3	78.1	82.4	..	76.8	74.8	71.9	78.8	75.1	74.7	67.8	74.9	77.2	75.1	72.9	87.8	79.4	68.4	78.5	70.2	59.7	70.8	77.1	75.6	69.4	79.9	74.5	71.7	75.6	52.9	74.0	
	2013 T4	73.6	71.6	63.7	75.9	82.3	..	77.4	73.9	71.5	78.4	74.4	72.9	68.5	74.3	76.6	75.4	71.8	86.6	79.7	69.8	76.9	68.2	57.6	71.6	76.4	77.1	66.7	79.3	73.3	71.0	74.7	51.2	73.1	
	<b>2013</b>	<b>74.1</b>	<b>72.3</b>	<b>63.7</b>	<b>76.9</b>	<b>82.2</b>	<b>77.2</b>	<b>76.2</b>	<b>74.3</b>	<b>71.8</b>	<b>78.9</b>	<b>76.9</b>	<b>74.4</b>	<b>67.9</b>	<b>74.1</b>	<b>76.7</b>	<b>75.2</b>	<b>71.9</b>	<b>87.4</b>	<b>79.6</b>	<b>69.7</b>	<b>77.3</b>	<b>71.0</b>	<b>58.0</b>	<b>70.7</b>	<b>76.2</b>	<b>76.3</b>	<b>67.5</b>	<b>80.0</b>	<b>74.4</b>	<b>71.5</b>	<b>52.2</b>	<b>74.3</b>		
	2014 T1	74.0	71.1	63.4	75.2	82.4	..	77.6	73.8	71.3	78.4	72.0	71.5	68.0	74.4	77.0	75.9	71.3	87.3	81.5	70.2	77.0	77.2	56.6	70.7	75.8	77.9	76.5	80.0	70.0	68.5	74.6	54.9	73.5	
	2014 T2	74.0	72.7	65.1	76.6	83.3	..	78.1	73.9	72.7	78.6	74.7	75.0	67.7	75.0	77.3	73.0	71.4	91.0	80.5	70.0	78.3	72.9	59.4	70.8	75.6	76.1	75.6	80.0	70.3	68.4	76.7	53.6	73.3	
	2014 T3	74.0	73.0	63.7	77.0	82.2	..	76.4	75.1	74.6	78.1	77.2	72.7	67.0	75.2	77.0	75.0	71.0	89.1	80.6	69.1	75.8	70.5	56.1	69.1	75.5	76.0	68.3	80.6	72.8	65.8	77.1	52.9	73.5	
	2014 T4	74.4	72.1	64.1	76.1	82.7	..	77.0	74.2	72.7	79.0	76.2	72.6	67.5	74.3	76.0	75.7	69.5	87.5	82.0	70.0	79.1	68.3	57.2	71.2	76.4	77.1	65.4	80.3	72.3	64.8	75.6	51.3	73.2	
	<b>2014</b>	<b>74.1</b>	<b>72.2</b>	<b>64.1</b>	<b>76.2</b>	<b>82.6</b>	<b>..</b>	<b>77.3</b>	<b>74.2</b>	<b>72.8</b>	<b>78.5</b>	<b>74.9</b>	<b>72.9</b>	<b>67.6</b>	<b>74.7</b>	<b>76.8</b>	<b>74.9</b>	<b>70.8</b>	<b>88.7</b>	<b>81.2</b>	<b>69.8</b>	<b>77.6</b>	<b>72.3</b>	<b>57.3</b>	<b>70.4</b>	<b>75.8</b>	<b>76.8</b>	<b>71.6</b>	<b>80.2</b>	<b>71.3</b>	<b>66.9</b>	<b>76.0</b>	<b>53.0</b>		

2. SITUATION DES IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET POLITIQUES D'INTÉGRATION... | 135

Hommes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
Nés dans le pays	2013 T1	83.0	79.0	71.7	79.4	88.3	..	79.7	82.0	82.0	78.7	78.4	75.1	75.0	81.4	75.4	69.1	75.1	84.4	73.9	72.3	67.3	76.6	81.8	84.6	79.7	83.0	73.2	75.8	77.5	73.3	82.8	74.2	75.3	
	2013 T2	82.8	80.3	73.3	81.6	87.4	..	80.2	82.3	81.1	78.7	78.3	79.3	75.1	81.6	75.8	70.7	76.3	90.3	73.6	72.1	67.0	75.3	82.6	85.1	80.8	82.7	73.9	75.8	77.2	73.5	84.6	76.3	75.8	
	2013 T3	82.8	81.4	72.5	82.3	88.1	..	80.7	82.4	81.4	79.2	78.7	77.3	75.2	82.4	75.8	71.7	76.6	90.8	74.7	71.9	69.7	77.0	82.7	85.3	80.5	83.1	74.4	76.0	77.1	74.3	84.9	76.8	76.2	
	2013 T4	82.9	80.3	72.3	80.5	88.3	..	80.5	82.6	80.3	78.7	78.0	74.8	74.7	82.1	75.3	71.5	76.0	86.9	74.1	72.6	69.3	77.2	82.9	85.1	79.3	84.2	74.1	76.0	76.8	73.3	83.1	75.3	74.7	
	2013	<b>82.9</b>	<b>80.3</b>	<b>72.5</b>	<b>80.9</b>	<b>88.0</b>	<b>76.0</b>	<b>80.3</b>	<b>82.3</b>	<b>81.2</b>	<b>78.8</b>	<b>78.3</b>	<b>76.6</b>	<b>75.0</b>	<b>81.9</b>	<b>75.6</b>	<b>70.7</b>	<b>76.0</b>	<b>88.0</b>	<b>74.1</b>	<b>72.2</b>	<b>68.3</b>	<b>76.5</b>	<b>82.5</b>	<b>85.0</b>	<b>80.1</b>	<b>83.2</b>	<b>73.9</b>	<b>75.9</b>	<b>77.2</b>	<b>73.6</b>	<b>83.8</b>	<b>75.7</b>	<b>75.5</b>	
	2014 T1	82.6	78.9	72.3	79.8	87.3	..	80.4	82.2	80.5	78.2	78.0	75.3	74.7	81.7	75.0	72.2	75.6	88.1	73.7	72.5	71.5	77.0	82.1	84.9	79.4	84.8	74.0	75.9	77.3	72.9	83.1	75.3	74.6	
	2014 T2	82.3	80.0	71.8	81.3	87.3	..	80.8	81.8	81.0	78.6	79.3	78.9	74.9	81.5	74.8	73.0	76.2	92.7	73.9	72.2	68.1	77.5	82.1	84.8	80.5	84.2	74.4	76.1	77.4	74.1	84.9	77.2	75.7	
	2014 T3	82.2	81.3	71.9	82.3	88.3	..	81.3	82.6	82.4	78.8	79.7	76.7	75.3	82.3	74.9	74.0	77.0	90.5	74.5	72.5	70.0	78.0	82.7	85.1	80.6	83.5	75.1	76.2	77.8	75.0	85.0	77.6	76.2	
	2014 T4	82.3	80.1	72.4	80.3	88.1	..	81.3	82.4	81.5	78.8	79.0	75.9	75.6	81.9	74.3	73.7	76.7	88.3	74.2	73.1	70.2	78.8	82.1	84.7	79.3	85.3	74.9	76.0	77.8	75.0	83.4	76.4	74.8	
	2014	<b>82.3</b>	<b>80.1</b>	<b>72.1</b>	<b>81.0</b>	<b>87.7</b>	..	<b>81.0</b>	<b>82.3</b>	<b>81.3</b>	<b>78.6</b>	<b>79.0</b>	<b>76.7</b>	<b>75.1</b>	<b>81.8</b>	<b>74.8</b>	<b>73.2</b>	<b>76.4</b>	<b>89.9</b>	<b>74.1</b>	<b>72.5</b>	<b>69.9</b>	<b>77.8</b>	<b>82.3</b>	<b>84.9</b>	<b>80.0</b>	<b>84.4</b>	<b>74.6</b>	<b>76.0</b>	<b>75.3</b>	<b>84.1</b>	<b>76.6</b>	<b>75.3</b>		
	2015 T1	82.8	79.1	72.0	79.5	87.8	..	81.0	81.9	81.5	78.5	78.9	75.8	75.0	81.7	74.3	73.8	76.3	88.8	73.6	72.6	69.7	78.1	81.7	85.2	79.8	84.8	74.5	75.6	77.6	74.3	83.4	75.9	74.8	
	2015 T2	82.8	79.6	72.0	81.9	86.9	..	80.9	81.2	81.9	78.6	80.9	79.1	75.1	81.4	74.5	74.9	77.0	93.0	74.6	73.1	72.4	78.7	81.9	85.2	80.8	83.8	74.2	75.6	77.2	75.4	85.0	77.3	75.8	
	2015 T3	82.8	81.2	71.5	82.8	87.4	..	81.3	82.0	82.3	78.8	82.0	77.8	75.3	82.2	75.0	75.7	77.1	92.6	75.1	73.0	70.7	78.9	82.2	85.5	80.6	82.9	75.2	76.1	77.7	76.5	84.7	78.4	75.7	
	2015 T4	83.1	80.1	71.8	80.4	87.8	..	81.4	82.4	82.1	78.3	79.5	75.5	75.3	82.3	74.9	75.7	76.2	88.6	73.9	73.3	67.9	79.9	82.4	85.4	79.3	83.8	75.3	76.7	77.7	74.7	83.4	76.8	74.8	
	2015	<b>82.9</b>	<b>80.0</b>	<b>71.8</b>	<b>81.1</b>	<b>87.5</b>	<b>76.6</b>	<b>81.1</b>	<b>81.9</b>	<b>81.9</b>	<b>78.6</b>	<b>80.3</b>	<b>77.1</b>	<b>75.2</b>	<b>81.9</b>	<b>74.7</b>	<b>75.0</b>	<b>76.6</b>	<b>90.8</b>	<b>74.3</b>	<b>73.0</b>	<b>69.8</b>	<b>78.9</b>	<b>82.0</b>	<b>85.3</b>	<b>80.1</b>	<b>83.8</b>	<b>74.8</b>	<b>76.0</b>	<b>77.5</b>	<b>75.2</b>	<b>84.1</b>	<b>77.1</b>	<b>75.3</b>	
	2016 T1	83.1	79.4	71.4	79.4	88.3	..	81.5	82.0	82.3	78.3	78.7	76.4	75.4	82.0	74.7	75.8	75.4	90.4	73.0	72.9	67.5	78.7	81.3	85.4	79.9	84.1	75.2	75.9	77.9	72.9	83.6	76.5	75.2	
	2016 T2	82.5	80.7	72.5	81.4	87.9	..	81.6	82.1	83.1	78.2	82.4	80.1	75.2	81.9	74.9	76.7	76.6	93.7	73.7	74.1	68.6	78.6	81.7	85.6	80.4	84.1	75.4	76.4	78.3	74.6	85.3	78.2	75.9	
2016 T3	82.0	81.8	72.2	82.2	88.8	..	82.3	82.8	83.8	78.5	84.2	78.0	75.2	82.1	75.3	77.2	77.3	93.6	74.5	73.7	68.8	79.7	82.4	85.4	80.1	84.5	76.0	77.1	78.5	74.9	84.8	78.3	76.5		
2016 T4	82.4	80.9	72.1	80.4	88.6	..	82.3	82.8	82.6	78.1	80.8	76.4	75.5	81.8	74.9	77.2	76.4	91.0	73.4	74.1	69.4	78.5	82.1	85.4	78.9	85.6	76.0	76.6	78.4	74.6	83.3	77.5	75.4		
2016	<b>82.5</b>	<b>80.7</b>	<b>72.0</b>	<b>80.9</b>	<b>88.4</b>	..	<b>81.9</b>	<b>82.4</b>	<b>83.0</b>	<b>78.3</b>	<b>81.5</b>	<b>77.7</b>	<b>75.3</b>	<b>82.0</b>	<b>74.9</b>	<b>76.7</b>	<b>76.4</b>	<b>92.2</b>	<b>73.7</b>	<b>73.7</b>	<b>68.6</b>	<b>78.9</b>	<b>81.9</b>	<b>85.5</b>	<b>79.8</b>	<b>84.6</b>	<b>75.7</b>	<b>76.5</b>	<b>78.3</b>	<b>74.3</b>	<b>84.2</b>	<b>77.6</b>	<b>75.7</b>		
2017 T1	82.6	79.7	71.9	79.9	87.5	..	82.1	82.2	81.3	77.7	80.8	76.7	74.9	81.5	75.1	77.1	77.0	90.8	73.0	73.7	66.7	-	81.6	85.1	79.0	..	76.0	76.5	78.4	76.0	83.6	77.3	75.3		
2017 T2	82.8	81.2	71.7	81.9	87.8	..	82.4	82.6	82.1	77.9	82.9	80.2	75.6	81.7	75.6	78.2	77.6	94.4	73.9	73.8	64.8	-	81.9	85.4	79.4	..	76.5	76.8	78.3	77.3	85.5	78.3	75.9		
2017 T3	82.3	81.9	72.4	82.4	88.2	..	83.0	83.2	82.9	78.4	83.4	78.9	75.8	81.8	75.9	78.7	78.2	91.0	74.2	74.1	68.0	-	82.1	85.3	79.3	..	77.1	77.5	78.3	77.8	85.2	79.4	76.5		
2017 T4	82.8	81.3	72.6	80.5	87.9	..	83.0	83.3	82.0	77.7	83.3	78.0	75.6	81.7	75.4	78.7	77.3	88.8	73.2	74.1	66.7	-	81.8	85.3	78.9	..	76.7	77.9	77.9	77.1	83.7	77.9	75.5		
2017	<b>82.6</b>	<b>81.0</b>	<b>72.2</b>	<b>81.1</b>	<b>87.8</b>	..	<b>82.6</b>	<b>82.8</b>	<b>82.1</b>	<b>77.9</b>	<b>82.6</b>	<b>78.4</b>	<b>75.5</b>	<b>81.7</b>	<b>75.5</b>	<b>78.2</b>	<b>77.5</b>	<b>91.3</b>	<b>73.6</b>	<b>73.9</b>	<b>66.5</b>	<b>79.9</b>	<b>81.8</b>	<b>85.3</b>	<b>79.2</b>	..	<b>76.6</b>	<b>77.1</b>	<b>78.2</b>	<b>77.0</b>	<b>84.5</b>	<b>78.2</b>	<b>75.8</b>		
Nés à l'étranger	2013 T1	83.5	81.0	75.1	82.0	89.4	..	86.6	84.0	75.9	85.6	81.4	79.3	78.7	82.6	90.2	83.6	79.3	90.3	83.4	82.4	84.5	78.0	71.1	79.1	80.7	82.2	78.2	82.9	85.0	81.4	80.4	69.6	84.6	
	2013 T2	83.2	82.0	73.0	83.6	89.9	..	86.4	84.2	75.8	84.5	85.4	83.3	78.9	82.6	89.5	83.8	81.0	91.6	82.9	82.1	83.7	72.5	72.6	78.8	81.1	82.3	70.5	83.4	82.1	79.5	82.1	72.4	85.5	
	2013 T3	81.8	82.3	74.3	84.8	90.1	..	87.4	84.5	76.3	85.3	78.8	81.4	79.1	85.1	89.5	85.8	82.2	92.6	83.4	81.1	86.1	79.9	75.4	78.6	80.9	82.4	74.4	82.4	81.4	80.3	81.5	70.4	85.6	
	2013 T4	81.8	79.5	73.4	82.1	90.0	..	87.4	84.0	75.5	84.6	78.4	78.2	79.1	83.6	89.7	85.5	81.2	89.4	82.8	80.7	85.4	78.3	74.1	80.3	81.3	84.2	71.3	82.0	81.1	79.0	80.6	71.4	84.9	
	2013	<b>82.6</b>	<b>81.2</b>	<b>74.0</b>	<b>83.1</b>	<b>89.8</b>	<b>86.8</b>	<b>87.0</b>	<b>84.2</b>	<b>75.9</b>	<b>85.0</b>	<b>80.9</b>	<b>80.5</b>	<b>78.9</b>	<b>83.5</b>	<b>89.7</b>	<b>84.6</b>	<b>80.9</b>	<b>91.0</b>	<b>83.1</b>	<b>81.6</b>	<b>84.9</b>	<b>77.2</b>	<b>73.3</b>	<b>79.2</b>	<b>81.0</b>	<b>82.8</b>	<b>73.7</b>	<b>82.7</b>	<b>82.2</b>	<b>80.0</b>	<b>81.1</b>	<b>71.0</b>	<b>85.1</b>	
	2014 T1	82.3	77.7	74.1	80.7	90.4	..	89.5	83.8	77.6	84.1	80.6	78.3	78.6	83.9	90.3	86.5	80.4	88.4	84.6	81.5	83.8	83.0	72.4	78.7	80.6	84.3	78.6	82.9	82.8	75.3	80.7	73.0	85.0	
	2014 T2	82.0	79.7	75.1	82.6	89.9	..	89.0	83.3	78.3	84.9	83.4	81.7	76.7	84.8	89.6	87.0	80.5	90.5	82.8	82.1	85.9	77.1	76.0	79.5	80.2	82.8	81.6	84.5	83.8	76.6	82.6	74.9	85.5	
	2014 T3	82.0	81.4	73.1	84.1	90.2	..	89.6	84.2	82.0	85.2	82.2	78.3	75.2	84.8	88.9	85.6	80.2	92.5	83.3	80.8	84.0	74.7	69.3	78.0	80.2	82.8	82.8	84.2	83.9	74.0	82.6	76.6	85.6	
	2014 T4	83.1	79.9	74.4	82.8	90.1	..	88.7	84.5	79.9	85.2	80.8	78.4	76.1	82.9	87.1	85.7	78.0	92.1	84.7	81.2	85.6	72.6	74.1	81.4	81.4	82.4	83.4	76.4	84.1	84.1	74.3	80.7	72.0	85.0
	2014	<b>82.4</b>	<b>79.7</b>	<b>74.2</b>	<b>82.5</b>	<b>90.1</b>	..	<b>89.2</b>	<b>83.9</b>	<b>79.5</b>	<b>84.8</b>	<b>81.8</b>	<b>79.2</b>	<b>76.7</b>	<b>84.1</b>	<b>89.0</b>	<b>86.2</b>	<b>79.8</b>	<b>90.9</b>	<b>83.9</b>	<b>81.4</b>	<b>84.8</b>	<b>77.1</b>	<b>73.0</b>	<b>79.4</b>	<b>80.8</b>	<b>83.3</b>	<b>79.9</b>	<b>83.9</b>	<b>83.6</b>	<b>75.1</b>	<b>81.7</b>	<b>83.1</b>	<b>85.3</b>	
	2015 T1	84.3	79.1	75.6	82.4	90.5	..	88.1	83.6	78.0	84.7	77.8	77.5	76.2	83.1	87.7	84.7	78.5	90.5	83.7	80.														

136 | 2. SITUATION DES IMMIGRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET POLITIQUES D'INTÉGRATION...

		Femmes																																
		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nées dans le pays	2013 T1	72.5	71.4	63.1	75.1	79.6	..	64.5	73.9	76.2	67.6	71.1	73.1	67.9	71.8	57.5	57.5	61.8	81.1	64.1	52.9	56.3	71.2	46.2	76.3	76.6	73.7	59.4	68.4	62.4	66.9	79.8	31.8	66.6
	2013 T2	72.8	71.9	63.8	76.2	78.9	..	65.0	73.9	77.2	67.7	71.9	75.6	68.2	71.7	58.0	58.2	63.1	84.7	64.9	52.5	57.9	72.0	47.8	76.3	76.7	73.1	59.8	68.7	62.0	66.7	82.0	34.4	67.4
	2013 T3	72.4	73.3	65.5	76.4	79.2	..	65.3	74.2	77.8	67.7	70.9	73.5	68.6	72.3	57.7	58.7	62.9	84.7	64.7	51.8	55.0	74.0	47.7	76.4	77.1	74.3	60.6	69.0	62.6	68.0	81.9	33.7	67.3
	2013 T4	72.7	72.0	63.8	75.2	80.2	..	65.5	74.6	75.9	68.1	72.0	72.7	68.6	72.0	57.5	59.1	62.5	82.5	63.8	53.2	59.9	71.9	48.0	76.2	76.6	75.5	60.8	69.7	62.7	66.4	80.5	32.8	66.8
	<b>2013</b>	<b>72.6</b>	<b>72.2</b>	<b>64.1</b>	<b>75.7</b>	<b>79.4</b>	<b>51.0</b>	<b>65.1</b>	<b>74.2</b>	<b>76.8</b>	<b>67.8</b>	<b>71.5</b>	<b>73.7</b>	<b>68.3</b>	<b>72.0</b>	<b>57.7</b>	<b>58.4</b>	<b>62.5</b>	<b>83.2</b>	<b>64.4</b>	<b>52.6</b>	<b>57.3</b>	<b>72.3</b>	<b>47.4</b>	<b>76.3</b>	<b>76.8</b>	<b>74.2</b>	<b>60.1</b>	<b>68.9</b>	<b>62.4</b>	<b>67.0</b>	<b>81.1</b>	<b>33.2</b>	<b>67.0</b>
	2014 T1	72.8	72.1	64.1	74.6	79.7	..	65.2	74.3	75.5	67.9	70.5	73.2	68.3	72.2	58.0	59.9	62.0	81.5	65.1	53.3	58.3	72.2	46.7	75.4	76.0	75.2	61.0	69.0	62.8	67.6	80.7	31.7	67.0
	2014 T2	72.7	72.0	64.1	76.1	79.7	..	65.0	74.5	75.9	68.0	71.6	76.7	68.2	72.1	58.3	60.5	62.4	86.2	65.3	53.2	57.2	72.4	46.8	75.4	77.0	74.3	60.7	69.2	62.5	68.9	82.5	34.3	67.1
	2014 T3	72.6	72.5	65.6	76.0	80.9	..	65.8	74.6	76.8	67.8	72.6	74.9	68.3	72.6	58.4	61.1	63.5	85.7	65.7	52.8	60.6	71.9	46.5	75.9	77.2	75.5	61.2	69.5	62.9	68.7	82.9	34.2	67.1
	2014 T4	72.8	72.1	65.3	74.9	82.6	..	66.5	74.9	77.1	68.4	71.6	72.8	68.6	72.6	58.4	61.1	62.9	84.2	64.5	54.6	57.8	71.3	46.3	76.2	76.8	77.2	61.5	69.1	63.3	68.0	80.2	33.9	67.2
	<b>2014</b>	<b>72.7</b>	<b>72.2</b>	<b>64.8</b>	<b>75.4</b>	<b>80.7</b>	..	<b>65.6</b>	<b>74.6</b>	<b>76.3</b>	<b>68.0</b>	<b>71.6</b>	<b>74.4</b>	<b>68.4</b>	<b>72.4</b>	<b>58.3</b>	<b>60.6</b>	<b>62.7</b>	<b>84.4</b>	<b>65.1</b>	<b>53.5</b>	<b>58.5</b>	<b>72.0</b>	<b>46.6</b>	<b>75.7</b>	<b>76.8</b>	<b>75.5</b>	<b>61.1</b>	<b>69.2</b>	<b>68.9</b>	<b>68.3</b>	<b>81.6</b>	<b>33.5</b>	<b>67.1</b>
	2015 T1	73.2	71.8	64.6	74.7	81.8	..	66.4	74.7	76.9	67.9	71.5	73.7	68.2	72.7	58.7	61.4	62.3	84.8	64.4	53.6	62.8	72.2	46.0	76.6	76.1	76.2	61.2	69.7	63.9	67.6	81.0	33.4	66.7
	2015 T2	73.6	72.0	64.0	76.1	80.9	..	66.4	74.7	76.8	68.6	73.2	77.2	68.5	72.5	59.2	61.9	63.2	88.1	64.7	53.5	61.8	73.2	46.7	76.9	77.5	74.9	61.1	69.7	63.7	69.2	83.0	35.7	67.3
	2015 T3	73.5	73.6	65.0	76.2	81.7	..	66.7	74.7	76.9	67.9	74.3	77.2	68.9	72.8	59.6	62.6	63.3	86.2	65.6	52.4	60.8	74.2	47.0	77.2	77.8	74.5	61.7	69.8	64.5	69.6	83.2	35.7	67.2
	2015 T4	74.7	72.8	65.1	75.0	82.7	..	66.6	75.4	76.5	68.5	73.8	73.7	69.1	72.8	59.6	62.5	63.4	86.3	65.3	53.6	59.5	74.0	47.9	77.0	76.2	74.8	61.7	69.5	65.0	68.0	81.1	35.2	67.3
	<b>2015</b>	<b>73.7</b>	<b>72.6</b>	<b>64.7</b>	<b>75.5</b>	<b>81.8</b>	<b>53.5</b>	<b>66.5</b>	<b>74.9</b>	<b>76.8</b>	<b>68.3</b>	<b>73.2</b>	<b>75.1</b>	<b>68.7</b>	<b>72.7</b>	<b>59.3</b>	<b>62.1</b>	<b>63.0</b>	<b>86.3</b>	<b>65.0</b>	<b>53.3</b>	<b>61.1</b>	<b>73.4</b>	<b>46.9</b>	<b>76.9</b>	<b>76.9</b>	<b>75.1</b>	<b>61.4</b>	<b>69.7</b>	<b>64.3</b>	<b>68.6</b>	<b>82.1</b>	<b>35.0</b>	<b>67.3</b>
	2016 T1	74.2	72.9	64.3	74.8	82.8	..	66.8	75.3	77.9	68.4	72.3	74.0	69.0	72.9	59.5	62.5	63.2	84.7	65.3	53.8	57.4	74.4	46.5	76.8	76.6	75.5	61.8	69.5	65.3	67.9	81.6	34.9	67.3
	2016 T2	74.6	73.1	63.9	76.1	82.1	..	67.3	75.1	78.9	68.8	74.1	76.4	69.1	73.2	59.9	63.0	64.4	87.7	65.1	55.1	59.2	75.1	47.0	77.1	76.7	75.7	61.9	69.3	65.3	69.8	83.8	36.8	67.6
	2016 T3	73.6	74.5	64.5	76.0	82.7	..	67.8	76.1	79.1	68.6	74.2	75.4	69.4	73.6	60.3	63.9	64.3	86.8	65.2	54.2	61.2	74.5	47.6	77.3	77.6	75.6	62.2	70.0	65.5	68.8	83.2	37.1	67.5
	2016 T4	73.8	73.2	65.7	75.6	83.2	..	68.5	76.3	77.6	68.5	73.1	73.4	69.3	73.7	59.7	63.9	64.2	85.7	65.4	55.3	61.7	75.0	47.0	77.0	76.2	77.2	62.0	69.9	65.6	70.3	81.6	36.6	67.5
	<b>2016</b>	<b>74.1</b>	<b>73.4</b>	<b>64.6</b>	<b>75.6</b>	<b>82.7</b>	..	<b>67.6</b>	<b>75.7</b>	<b>78.4</b>	<b>68.6</b>	<b>73.4</b>	<b>74.8</b>	<b>69.2</b>	<b>73.3</b>	<b>59.9</b>	<b>63.3</b>	<b>64.0</b>	<b>86.2</b>	<b>65.3</b>	<b>54.6</b>	<b>59.9</b>	<b>74.8</b>	<b>47.0</b>	<b>77.1</b>	<b>76.8</b>	<b>76.0</b>	<b>62.0</b>	<b>69.7</b>	<b>65.4</b>	<b>69.2</b>	<b>82.5</b>	<b>36.4</b>	<b>67.5</b>
2017 T1	74.2	73.0	64.7	75.0	81.5	..	68.3	75.8	76.9	68.3	75.5	74.7	68.9	73.9	59.8	63.3	66.1	85.4	65.3	55.2	61.2	74.3	46.5	77.0	75.6	..	62.3	70.1	65.7	70.6	82.2	36.3	67.5	
2017 T2	75.0	73.1	64.5	76.3	80.9	..	68.2	75.8	77.6	68.3	75.0	77.6	69.2	73.8	60.4	64.0	66.2	87.6	65.3	55.4	59.6	74.9	46.7	77.6	76.6	..	62.9	70.5	65.6	71.0	83.7	38.1	68.0	
2017 T3	74.8	74.2	65.4	76.4	81.7	..	69.0	76.5	78.6	67.9	75.1	75.5	69.3	74.1	59.7	64.6	66.4	84.9	65.5	55.0	63.6	75.7	46.6	77.9	76.5	..	62.6	71.4	66.1	72.7	83.7	38.5	68.3	
2017 T4	75.8	73.7	65.7	76.0	82.3	..	68.9	77.0	77.6	68.1	76.9	75.1	69.3	74.3	59.5	64.5	66.5	83.8	65.8	55.9	60.4	75.7	47.0	77.6	75.7	..	62.3	71.2	66.1	72.3	82.0	38.1	67.8	
<b>2017</b>	<b>75.0</b>	<b>73.5</b>	<b>65.1</b>	<b>75.9</b>	<b>81.6</b>	..	<b>68.6</b>	<b>76.3</b>	<b>77.7</b>	<b>68.2</b>	<b>75.6</b>	<b>75.7</b>	<b>69.1</b>	<b>74.0</b>	<b>59.8</b>	<b>64.1</b>	<b>66.3</b>	<b>85.4</b>	<b>65.5</b>	<b>55.4</b>	<b>61.2</b>	<b>75.2</b>	<b>46.7</b>	<b>77.5</b>	<b>76.1</b>	..	<b>62.5</b>	<b>70.8</b>	<b>65.9</b>	<b>71.7</b>	<b>82.9</b>	<b>37.7</b>	<b>67.9</b>	
Nées à l'étranger	2013 T1	66.1	64.8	54.6	70.8	74.5	..	61.3	64.5	67.4	74.5	76.1	67.5	57.9	65.2	63.6	70.0	62.7	83.5	77.2	61.0	69.2	72.3	43.1	62.4	69.7	70.7	54.7	77.6	69.7	59.7	68.4	37.8	62.3
	2013 T2	66.0	64.0	52.1	71.6	74.8	..	65.3	65.3	69.5	73.7	75.4	71.4	57.6	65.2	64.4	65.1	63.6	86.3	75.8	59.9	70.3	68.8	39.8	62.5	71.2	70.2	62.6	78.2	65.3	64.6	70.4	40.8	61.9
	2013 T3	66.1	64.9	54.6	71.8	74.7	..	65.2	65.6	68.2	72.8	72.5	67.8	57.5	65.5	65.9	65.5	64.1	83.6	75.8	58.0	70.5	62.7	43.6	64.1	73.0	69.3	64.4	77.6	67.7	62.4	70.1	38.9	62.7
	2013 T4	65.5	64.5	54.3	70.2	74.8	..	67.0	64.2	68.1	72.9	71.4	67.8	59.0	65.8	64.6	66.9	62.8	83.9	76.9	60.8	67.7	60.6	41.2	63.8	71.2	70.3	60.9	77.0	65.1	62.4	69.1	34.6	61.6
	<b>2013</b>	<b>66.0</b>	<b>64.5</b>	<b>53.9</b>	<b>71.1</b>	<b>74.7</b>	<b>69.3</b>	<b>64.7</b>	<b>64.9</b>	<b>68.3</b>	<b>73.5</b>	<b>73.9</b>	<b>68.6</b>	<b>58.0</b>	<b>65.4</b>	<b>64.6</b>	<b>66.9</b>	<b>63.3</b>	<b>84.3</b>	<b>76.4</b>	<b>59.9</b>	<b>69.4</b>	<b>66.2</b>	<b>41.9</b>	<b>63.2</b>	<b>71.3</b>	<b>70.1</b>	<b>60.5</b>	<b>77.6</b>	<b>66.9</b>	<b>62.3</b>	<b>69.5</b>	<b>38.0</b>	<b>62.1</b>
	2014 T1	65.8	65.1	53.2	70.2	74.5	..	65.3	64.1	65.5	73.2	65.5	64.8	58.6	65.5	64.9	66.8	62.6	86.5	78.6	60.9	70.0	72.2	41.2	63.7	70.6	72.0	74.3	77.6	57.7	60.9	68.9	38.2	62.1
	2014 T2	66.2	66.4	55.7	70.9	76.6	..	67.1	64.8	67.3	72.8	67.8	68.0	60.0	66.0	66.1	61.2	62.6	91.4	78.5	59.8	70.7	69.3	43.2	63.2	70.6	69.9	70.3	76.6	57.4	59.7	71.2	34.1	61.4
	2014 T3	66.2	65.3	54.8	70.4	74.2	..	63.4	66.2	67.8																								

### Chapitre 3. Contribution des flux récents de réfugiés à la population active<sup>1</sup>

*Ce chapitre examine l'impact sur le marché du travail des flux récents de réfugiés en Europe, en tirant des enseignements des expériences passées et en allant au-delà des évolutions les plus récentes afin de prendre en compte les entrées en cours de réfugiés sur le marché du travail. Ce chapitre comporte une évaluation rigoureuse de l'impact potentiel des flux récents de réfugiés sur la population en âge de travailler et sur la population active des pays européens jusqu'en 2020, en tenant compte des spécificités des réfugiés et de leurs interactions avec le marché du travail. Bien que cet exercice ne confirme ni n'infirmes les espoirs ou les craintes relatifs à l'impact des réfugiés sur le marché du travail, il contribuera au moins à cadrer les attentes.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## Introduction

La population mondiale de réfugiés a considérablement augmenté ces dernières années, passant de 11.1 millions au milieu de l'année 2013 à 18.5 millions au milieu de l'année 2017<sup>2</sup>. Au cours de cette période, la population de réfugiés a triplé dans les pays de l'OCDE, passant de 2 millions à 5.9 millions, et a doublé dans l'Union européenne (de 920 000 à 2.1 millions).

Dans un certain nombre de pays de l'OCDE, cette hausse rapide a suscité un débat public sur l'impact économique potentiel de ces flux importants. D'aucuns soulignent que l'accueil d'un nombre croissant de réfugiés a un coût budgétaire non négligeable, ou le risque qu'ils diminuent les opportunités d'emploi des personnes nées dans les pays de destination. En revanche, d'autres sont d'avis que les réfugiés peuvent contribuer à ralentir le vieillissement démographique, atténuer les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs, ou générer de nouvelles opportunités commerciales.

Bien que l'on ait tenté d'évaluer rigoureusement certains de ces arguments, le débat est souvent alimenté par des opinions extrêmes extrapolant à partir d'événements dramatiques ou d'anecdotes. De plus, considérer l'impact économique et sur le marché du travail uniquement au travers du prisme des arrivées récentes peut être trompeur, en raison du temps nécessaire au traitement d'un grand nombre de demandes d'asile et au démarrage de l'intégration des réfugiés qui resteront dans le pays d'accueil.

Ce chapitre se concentre sur l'impact sur le marché du travail de l'afflux récent de réfugiés dans les pays européens, en tirant des enseignements des expériences passées et en allant au-delà des évolutions les plus récentes afin de prendre en compte les entrées en cours de réfugiés sur le marché du travail. Il analyse la contribution des réfugiés à la dynamique de la population d'âge actif et de la population active. Il est en effet indispensable d'examiner l'offre de travail pour permettre une analyse plus complète de l'équilibre du marché du travail, ainsi que des éventuels effets transitoires. Ce chapitre propose une évaluation rigoureuse de l'impact potentiel des flux récents de réfugiés sur la population d'âge actif et la population active des pays européens jusqu'en 2020, en tenant compte des spécificités des réfugiés et de leurs interactions avec le marché du travail.<sup>3</sup> Bien que cet exercice ne confirme ni n'infirmes les espoirs ou les craintes relatifs à l'impact des réfugiés sur le marché du travail, il contribuera au moins à cadrer les attentes.

La première section examine l'évolution récente des demandes d'asile et des admissions de réfugiés dans les pays européens, ainsi que les données relatives aux conséquences économiques de ces flux. La deuxième section analyse l'impact sur le marché du travail de l'afflux massif de réfugiés observé dans les pays de l'OCDE au cours des dernières décennies, afin de mettre l'expérience européenne actuelle en perspective. La troisième section présente la méthode utilisée pour estimer l'impact de l'afflux de réfugiés sur la population d'âge actif et la population active dans les pays européens jusqu'en 2020. La quatrième section présente les résultats de ces estimations et complète l'analyse principale en s'intéressant au rôle potentiel des demandeurs d'asile déboutés et des membres de la famille des réfugiés.

### *Principaux résultats*

- Les pays européens ont reçu 4 millions de demandes d'asile entre janvier 2014 et décembre 2017, soit trois fois plus qu'au cours des quatre années précédentes.

Quelque 1.6 million de personnes ont obtenu une forme quelconque de protection au cours de cette même période (2014-17).

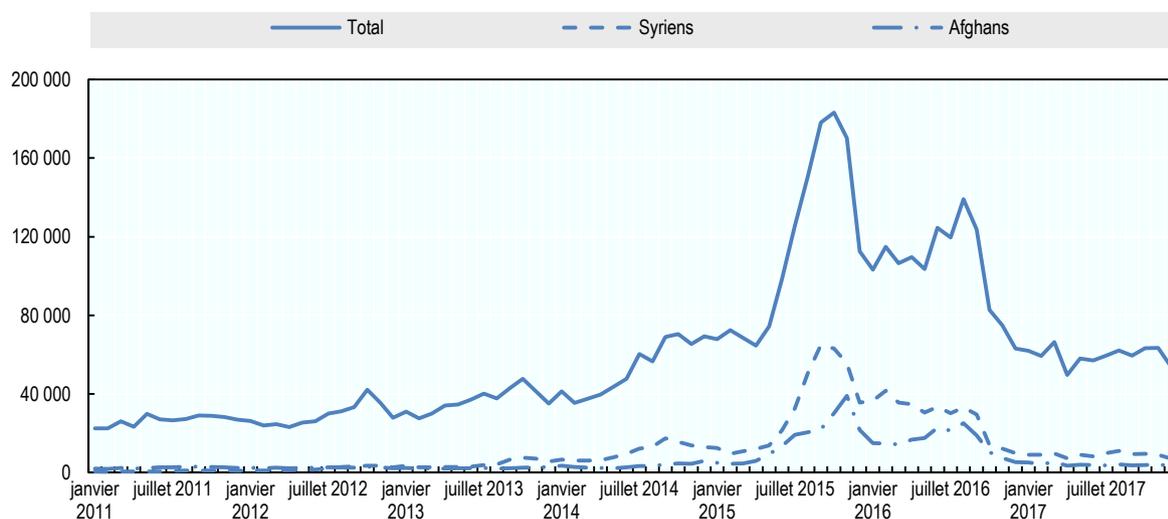
- Les données historiques indiquent que l'afflux massif de migrants humanitaires dans les pays de l'OCDE a généralement eu peu d'impact au niveau national sur le devenir professionnel des personnes nées dans les pays de destination.
- Au niveau local, ou pour certains sous-groupes démographiques spécifiques, il a été démontré que l'afflux de réfugiés peut avoir un impact négatif, surtout lorsque les réfugiés et les personnes nées dans le pays sont en concurrence pour les mêmes emplois. C'est par exemple le cas en Turquie, où les réfugiés syriens ont évincé des travailleurs turcs dans le secteur informel.
- En ce qui concerne les pays européens dans leur ensemble, l'impact relatif estimé des flux récents de réfugiés sur la population d'âge actif est restreint et ne devrait pas dépasser un-tiers de 1% en décembre 2020. En termes de population active, puisque le taux d'activité des réfugiés est généralement très bas au début de leur séjour dans le pays d'accueil, l'impact net global est encore plus faible, à moins d'un-quart de 1% en décembre 2020.
- Dans environ la moitié des pays européens, les entrées récentes de réfugiés n'auront pratiquement aucun impact sur la population active d'ici à la fin de l'année 2020, et, dans la plupart des autres pays européens, cet impact sera modéré.
- Cet impact devrait être nettement plus important en Autriche, en Grèce et en Suède, avec une augmentation de la population active d'au moins 0.5%, voire de 0.8% en Allemagne.
- L'impact devrait également être beaucoup plus important dans certains segments du marché du travail, dans les pays où les effets globaux sont les plus marqués : il pourrait atteindre environ 15% chez les hommes jeunes au niveau d'éducation faible en Allemagne et en Autriche.
- Puisque l'accès à l'emploi prend du temps, l'essentiel de l'augmentation de la population active se traduira par une augmentation du chômage plutôt que de l'emploi. C'est notamment le cas en Allemagne, où le nombre de chômeurs pourrait augmenter d'environ 6% d'ici la fin de l'année 2020.
- En l'absence de retours, le nombre cumulé de demandeurs d'asile déboutés pourrait atteindre 1.2 million d'ici la fin de l'année 2020. L'effet sur le marché du travail informel dépendra de la fréquence des retours volontaires et de l'efficacité des mesures mises en application.
- Du fait du regroupement familial, les flux de migrants familiaux en provenance des principaux pays d'origine des réfugiés récents ont augmenté, et cette hausse devrait se poursuivre. Dans le cas des Syriens, par exemple, le regroupement familial pourrait accroître l'impact des flux de réfugiés de 50 %.
- Les hommes jeunes au niveau d'éducation faible sont surreprésentés parmi les réfugiés. Étant donné que cette catégorie de la population est déjà vulnérable dans la plupart des pays d'accueil, des mesures ciblées sont nécessaires pour leur fournir un soutien adéquat. Une nouvelle dégradation de leurs résultats sur le marché du travail pourrait avoir une incidence négative sur la perception du public de l'impact des réfugiés sur l'économie.

- L'accès rapide au marché du travail est un déterminant important de nombreuses dimensions de l'intégration sociale des réfugiés. Il est impératif de favoriser des politiques d'intégration qui maximisent l'accès des réfugiés à l'emploi.

### Évolution récente des flux de migrants humanitaires à destination des pays européens

L'afflux de migrants humanitaires observé dans les pays européens depuis 2014 est le plus important enregistré depuis la Seconde Guerre mondiale. Cela est dû en partie à des déplacements massifs de population occasionnés par la guerre en Syrie, mais les conflits et les crises humanitaires survenus dans d'autres pays ont également joué un rôle (p. ex. en Afghanistan, en Iraq, au Soudan ou dans la Corne de l'Afrique). Au total, les pays européens<sup>4</sup> ont reçu 4 millions de demandes d'asile entre janvier 2014 et décembre 2017, soit presque trois fois plus qu'au cours des quatre années ayant précédé cette période (jan. 2010-déc. 2013). Environ un quart de ces demandes (960 000) ont été déposées par des ressortissants syriens (Graphique 3.1). Au cours de cette même période, environ 1.6 million de personnes ont obtenu une forme quelconque de protection en première instance (asile en vertu de la Convention de Genève, ou protection subsidiaire ou temporaire), dont 780 000 Syriens.

**Graphique 3.1. Demandes d'asile mensuelles en Europe\*, janvier 2011 à décembre 2017**



\* : pays de l'UE28, Norvège et Suisse.

Source : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769833>

Bien que les flux de migrants humanitaires à destination de l'Europe aient été plus élevés que par le passé au cours des trois dernières années, ils sont restés très inférieurs aux flux enregistrés par les pays voisins de la Syrie en termes absolus et relatifs. En mars 2018, quelque 3.5 millions de Syriens bénéficiaient d'une forme de protection temporaire en Turquie, 1 million au Liban et environ 660 000 en Jordanie (HCR, 2018<sup>[1]</sup>).

D'autres pays de l'OCDE ont également enregistré une hausse des flux de migrants humanitaires. Au Canada, par exemple, les entrées permanentes pour raisons

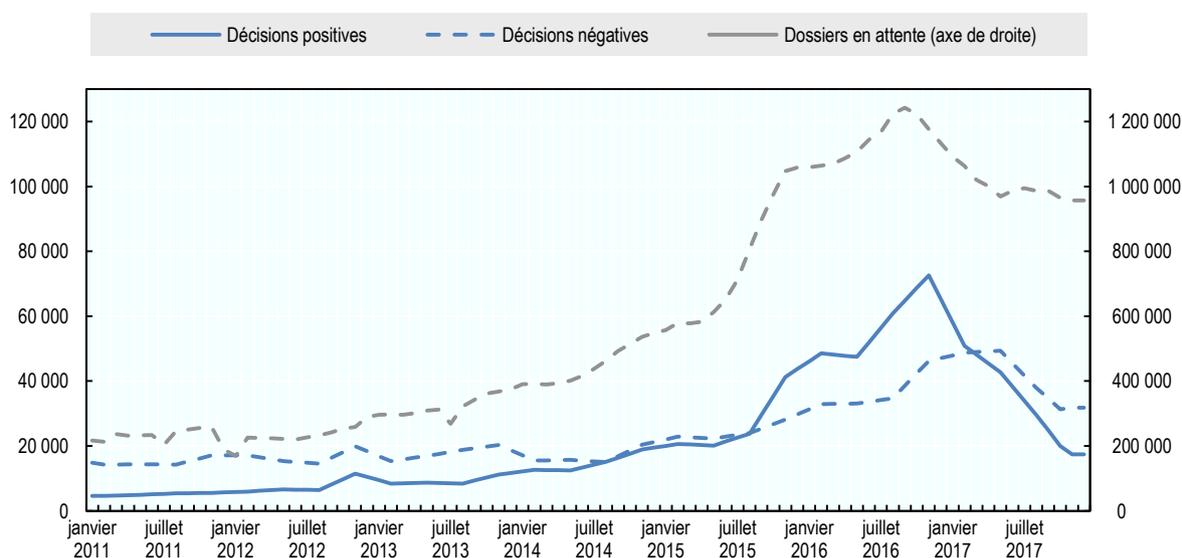
humanitaires ont augmenté, passant de 25 000 par an en moyenne en 2011-14 à 32 000 en 2015, et près de 60 000 en 2016. Ce chiffre inclut tant les réfugiés admis après avoir demandé l'asile au Canada que les réfugiés réinstallés depuis l'étranger dans le cadre de programmes de parrainage. La majeure partie de cette hausse est imputable à l'engagement pris fin 2015 par le gouvernement canadien de réinstaller spécifiquement des réfugiés syriens. En 2017, les entrées permanentes pour raisons humanitaires ont baissé de 30 % du fait de la diminution du nombre de réfugiés réinstallés.

Aux États-Unis, il existe également un double système de demandes d'asile au niveau local et de réinstallation des réfugiés, ce dernier volet étant soumis à un plafond annuel. Au cours des exercices budgétaires 2013 à 2015, les admissions de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation ont atteint le plafond de 70 000 réfugiés par an. En réponse au conflit syrien notamment, ce plafond a été relevé au cours de l'exercice budgétaire 2016, et le nombre d'entrées est passé à 85 000. Toutefois, au cours de l'exercice budgétaire 2017, le nombre de réfugiés réinstallés dans le pays a été plafonné à 50 000<sup>5</sup>. Bien que les demandes d'asile déposées localement aient augmenté régulièrement au cours des dernières années (de 45 000 au cours de l'exercice budgétaire 2013 à environ 140 000 au cours de l'exercice budgétaire 2017), le nombre de demandes acceptées est resté stable, autour de 10 000 à 15 000 par an, tandis que le nombre de demandes en attente a augmenté (près de 300 000 à la fin de l'exercice budgétaire 2017, contre seulement 30 000 à la fin de l'exercice budgétaire 2013).

Dans les pays européens, la baisse des demandes d'asile débutée au deuxième semestre 2016 s'est poursuivie en 2017, avec quelque 60 000 demandes mensuelles, contre 130 000 entre juillet 2015 et septembre 2016 (ce nombre ayant culminé entre août et novembre 2015, avec une moyenne mensuelle supérieure à 170 000). Malgré ce ralentissement, dû au délai de traitement des demandes d'asile, le nombre de demandes en attente demeure très élevé, à 950 000 en décembre 2017, dont 110 000 Syriens (Graphique 3.2).

Par rapport aux années précédentes, la forte hausse des entrées de demandeurs d'asile en 2015 et 2016 a eu peu d'impact sur la répartition par âge et par sexe des demandeurs d'asile ou des réfugiés admis dans les pays européens (Graphique 3.3. ). Au cours de la période 2011-17, environ 79 % des demandeurs d'asile étaient âgés entre 15 et 64 ans, et quelque 21 % étaient des enfants<sup>6</sup>. Parmi les demandeurs d'asile d'âge actif (c'est-à-dire âgés entre 15 et 64 ans), la part des 18-34 ans était d'environ 68 %. En outre, trois quarts des demandeurs d'asile d'âge actif étaient des hommes. Comme nous l'avons vu dans le Graphique 3.3. (parties A et B), ces caractéristiques des demandeurs d'asile ne diffèrent pas sensiblement de celles des réfugiés admis.

**Graphique 3.2. Décisions mensuelles et nombre de demandes d’asile en attente en Europe\* entre janvier 2011 et décembre 2017**



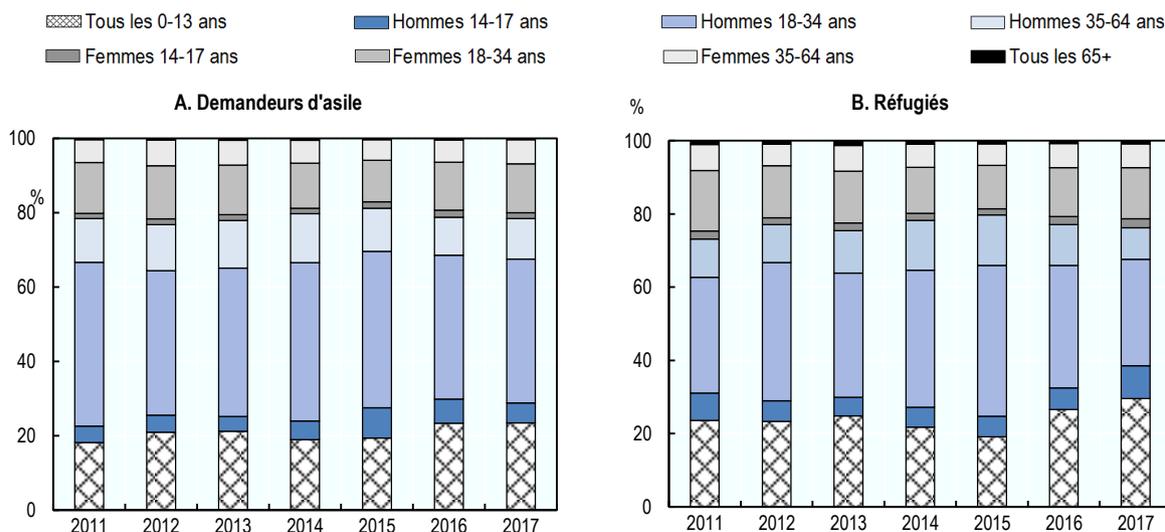
\* : pays de l’UE28, Norvège et Suisse.

Note : seules les décisions rendues en première instance sont présentées ici.

Source : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769852>

**Graphique 3.3. Répartition par âge et par sexe des demandeurs d’asile et des réfugiés admis en Europe \*, 2011-17**



\* : pays de l’UE28, Norvège et Suisse.

Source : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769871>

### *Impact économique : Que savons-nous ?*

Ces entrées récentes sont susceptibles d'avoir un impact économique, en raison du coût budgétaire de l'accueil de demandeurs d'asile et de réfugiés plus nombreux qu'à l'accoutumée, et en termes d'ajustement du marché du travail, dans un contexte où une part importante des nouveaux réfugiés est en âge de travailler.

De précédentes analyses de l'OCDE se sont penchées sur le coût du traitement d'un grand nombre de demandes d'asile, et plus important encore, de la mise à disposition de moyens de subsistance aux demandeurs d'asile pendant l'examen de leur demande, (OCDE, 2015<sup>[2]</sup>; OCDE, 2017<sup>[3]</sup>). Dans de nombreux cas, avant d'être en mesure de gagner leur vie en exerçant une activité rémunérée, une part importante des réfugiés continueront de dépendre des systèmes de protection sociale des pays d'accueil. En outre, pour de nombreux réfugiés, l'accès au marché du travail et une intégration sociale réussie dépendent d'une formation linguistique, voire d'une formation professionnelle adaptées, qui sont souvent largement financées par des fonds publics. Bien que ces dépenses puissent grever les budgets locaux et nationaux à court terme, elles peuvent également avoir un impact positif sur l'économie en stimulant la demande globale.

Une analyse de l'OCDE (2017<sup>[4]</sup>), qui met l'accent sur les pays ayant reçu une part relativement élevée de demandes d'asile par rapport à leur population<sup>7</sup>, a montré que les coûts budgétaires en proportion du PIB ont atteint un niveau record en 2016 dans la plupart des pays, s'échelonnant entre 0.1 % du PIB en Suisse et quelque 0.9 % en Suède. Ces coûts budgétaires dans les huit pays à l'étude (à l'exclusion de la Turquie et de la Suisse) représentent en cumulé 0.6 % du PIB de l'UE sur la période 2016-18 (1.2 % du PIB total des 8 pays de l'UE à l'étude). Ce phénomène risque de conduire à une sous-évaluation des dépenses à l'échelle de l'ensemble de l'UE, vu que d'autres pays de l'Union ont également engagé des dépenses pour faire face à des effectifs accrus de demandeurs d'asile. Cette stimulation des dépenses et de la demande aura eu des retombées positives modestes sur d'autres pays européens et partenaires commerciaux.

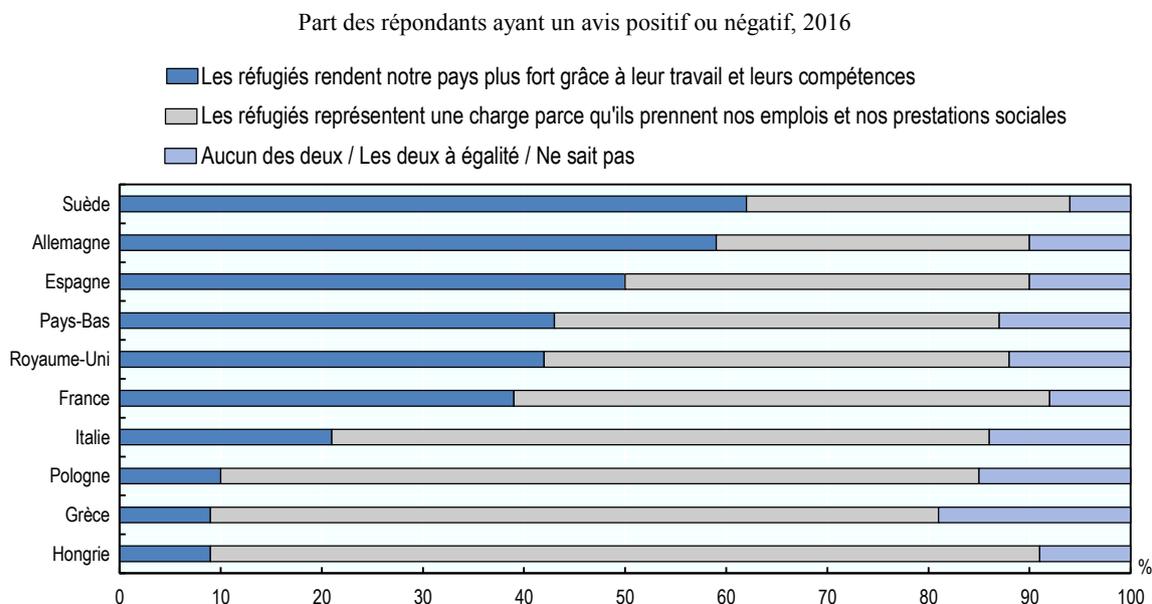
La Commission européenne (2016<sup>[5]</sup>) a publié les premières prévisions de l'impact macroéconomique, en mettant l'accent sur la dimension budgétaire et sur la croissance économique. Le modèle utilisé dans ce rapport, qui tient compte de l'ajustement du marché du travail, prévoit une légère hausse de l'emploi et une baisse modeste des salaires (+0.2 % and -0.2 % respectivement en 2018 par rapport aux données de référence). Ce rapport souligne le rôle déterminant des politiques d'intégration pour minimiser le coût budgétaire des réfugiés à long terme, une conclusion partagée en particulier par Aiyar et al. (2016<sup>[6]</sup>), qui examinent les aspects économiques de l'afflux de demandeurs d'asile dans l'Union européenne.

Des exercices similaires ont été réalisés à l'échelle des pays. Par exemple, Burggraeve et Piton (2016<sup>[7]</sup>) ont étudié l'impact des flux de réfugiés sur l'économie belge, et prévoient une hausse modeste de la population active (+30 000 d'ici à 2020 par rapport au scénario de référence, soit moins de 0.6 % de la population active totale). En ce qui concerne l'Allemagne, la Commission européenne (2016<sup>[8]</sup>) a évalué l'impact économique des flux de réfugiés enregistrés entre 2014 et 2016. Globalement, elle a constaté un impact négatif restreint sur l'emploi des personnes nées dans le pays, ainsi qu'une légère hausse du chômage, notamment chez les personnes peu qualifiées qui sont potentiellement plus exposées à la concurrence avec les réfugiés. Stähler (2017<sup>[9]</sup>) a également analysé l'impact sur l'économie allemande, et a constaté qu'une mauvaise intégration des réfugiés était susceptible d'avoir des conséquences économiques négatives, tant sur le marché du travail qu'en termes de production par habitant.

Les résultats décrits ci-dessus ont tous été obtenus dans le contexte de modèles macroéconomiques, et s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses relatives à l'évolution des flux de réfugiés et à leur intégration sur le marché du travail. Une évaluation complète de leur impact réel sur le marché du travail des pays européens, en termes de salaires et d'emploi, sur la base de résultats observés, ne sera possible que dans quelques années, lorsque l'on aura suffisamment de recul.

Dans certains cas, la population active additionnelle que représentent les réfugiés est également considérée comme un moyen potentiel d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre dans un contexte de vieillissement de la population active européenne<sup>8</sup>. Toutefois, les flux récents de réfugiés sont survenus alors que de nombreux pays européens se remettaient de la crise financière mondiale et faisaient encore face à des taux de chômage élevés. Dans ce contexte, l'afflux de réfugiés n'a pas toujours été bien perçu par le public, qui craint qu'il n'ait des effets préjudiciables sur les salaires ou l'emploi, des travailleurs peu qualifiés nés dans le pays notamment (Graphique 3.4). Il convient de noter, cependant, qu'il peut être difficile de démêler les inquiétudes relatives à l'impact des réfugiés sur le marché du travail des autres préoccupations, comme la perception d'une insécurité croissante et de la dilution de l'identité nationale ou culturelle. Dans la pratique, les préoccupations identitaires ou économiques sont souvent fortement corrélées, et l'expression de ces dernières ne signifie pas nécessairement que les premières jouent un rôle moindre dans la formation de l'opinion publique à propos des réfugiés (ou des immigrants en général). De fait, comme le montre le Graphique 3.4, les pays accueillant un grand nombre de réfugiés, comme la Suède et l'Allemagne, ont généralement un avis très positif sur la contribution économique des réfugiés.

### Graphique 3.4. Perception de l'impact économique des réfugiés par l'opinion publique dans certains pays de l'OCDE



Source : Pew Research Center, Spring 2016 Global Attitudes Survey (Q51a).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769890>

Opinion publique mise à part, la plupart des publications économiques analysant l'impact de l'immigration en général, et des flux de migrants humanitaires en particulier, sur le marché du travail, n'ont guère mis en évidence de répercussions sensiblement négatives. Toutefois, cette question continue de faire débat dans les cercles académiques et politiques (Dustmann, Glitz and Frattini, 2008<sup>[10]</sup>; Dustmann, Schönberg and Stuhler, 2016<sup>[11]</sup>)<sup>9</sup>.

### Données existantes sur l'impact des migrations humanitaires à destination des pays de l'OCDE

Avant d'analyser plus en détail l'impact des migrations humanitaires récentes dans le contexte européen, il est utile d'élargir le champ historique et géographique afin de donner un aperçu de quelques grands flux de migrants humanitaires observés dans les pays de l'OCDE par le passé, et des flux récents à destination de certains pays non européens de l'OCDE. Dans certains cas examinés ici, les éventuels effets économiques de ces entrées de réfugiés dans les pays de destination ont été peu étudiés, alors que d'autres ont suscité de vastes débats entre spécialistes.

En effet, les flux de réfugiés jouent un rôle spécifique dans les travaux spécialisés visant à analyser l'impact économique de l'immigration. En raison de la difficulté à identifier des liens de cause à effet entre l'immigration et l'emploi ou les salaires dans des contextes où le choix du lieu de destination des migrants peut lui-même être déterminé par les perspectives d'emploi local ou les différences de salaires, un certain nombre de publications ont utilisé les flux de migrants humanitaires comme terrain d'analyse pour identifier ces effets. Du fait de la nature involontaire de ces flux, ils peuvent parfois constituer une source exogène de variation du niveau de l'immigration dans l'espace ou dans le temps (Borjas and Monras, 2017<sup>[12]</sup>; Clemens and Hunt, 2017<sup>[13]</sup>).

L'un des principaux résultats de ces études est que les flux de migrants humanitaires n'ont généralement qu'un impact négatif relativement modeste sur les résultats des personnes nées dans le pays sur le marché du travail (salaires et emploi), voire pas d'impact du tout. Certaines études ont identifié des effets négatifs plus significatifs, alors que d'autres travaux ont établi que la complémentarité des compétences des réfugiés et des personnes nées dans le pays peut avoir des répercussions positives sur ces dernières. Certains résultats pertinents de ces études sont évoqués plus bas. Toutefois, conformément à l'objectif du présent chapitre, les différents cas examinés sont avant tout l'occasion d'évaluer l'ampleur de l'évolution de la population d'âge actif et de la population active dans différents contextes, ce qui fournira un point de comparaison utile pour les résultats relatifs à la situation européenne actuelle qui seront analysés ensuite.

#### *La crise des réfugiés indochinois, 1975-95*

Après les victoires communistes de 1975 et au cours des deux décennies suivantes, plus de trois millions de personnes ont fui les anciennes colonies françaises d'Indochine – le Viet Nam, le Cambodge et le Laos. Il s'agit là d'une des premières grandes vagues migratoires dans laquelle plusieurs pays de l'OCDE ont joué un rôle après la Seconde Guerre mondiale (HCR, 2000<sup>[14]</sup>; OCDE, 2016<sup>[15]</sup>). La plupart des réfugiés ont commencé par gagner d'autres pays d'Asie du Sud-Est (Thaïlande, Malaisie, Hong Kong, Indonésie, Philippines, etc.), souvent par bateau. À la fin des années 1970, après avoir accueilli quelque 700 000 réfugiés en cinq ans, ces pays de premier asile ne pouvaient pas et ne souhaitaient pas en accueillir davantage. En 1995, dans le sillage de la Conférence de Genève de 1979 sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, organisée

par les Nations Unies, plus de 1.3 million de réfugiés établis dans des camps en Asie du Sud-Est avaient été réinstallés dans les pays de l'OCDE, dont la moitié environ entre le milieu de l'année 1979 et le milieu de l'année 1982. Les Vietnamiens représentaient environ 57 % des réfugiés réinstallés, les Laotiens 24 % et les Cambodgiens 18 %.

Comme indiqué dans HCR (2000<sup>[14]</sup>), les États-Unis ont été le principal pays de destination des réfugiés indochinois réinstallés, avec quelque 825 000 personnes, suivis de l'Australie, du Canada (137 000 chacun) et de la France (95 000). En outre, dans le cadre de l'*Orderly Departure Programme* (ODP), par lequel les autorités vietnamiennes ont autorisé le départ organisé d'individus vers les pays de réinstallation, plus de 400 000 Vietnamiens ont été réinstallés aux États-Unis.

Malgré l'ampleur de ces flux, et le fait que la majeure partie des réinstallations aient eu lieu à un moment où un certain nombre de pays de l'OCDE faisaient face à deux crises pétrolières, avec une croissance relativement faible et une hausse du chômage, leur impact économique sur les pays de réinstallation n'a étonnamment fait l'objet que d'un très petit nombre de recherches académiques.

La comparaison de ces flux de réfugiés à la population d'âge actif des pays d'accueil est une première étape pour évaluer leur impact potentiel sur le marché du travail. Un aspect important à prendre en compte est que l'ensemble des chiffres susmentionnés concernent des réfugiés réinstallés sur une période de 20 ans. Il est possible d'obtenir une estimation haute de l'impact de ces flux sur la population d'âge actif des pays d'accueil en mettant l'accent sur les premières entrées recensées au début des années 1980, et en partant de l'hypothèse que les trois quarts des entrées totales ont eu lieu à ce moment-là (une part très probablement surestimée). Pour obtenir cette estimation haute, on suppose que tous les réfugiés étaient en âge de travailler. Pour les États-Unis et le Canada, on arrive à une hausse de 0.6 % de la population d'âge actif en estimation haute suite à l'arrivée de ces réfugiés indochinois réinstallés. Cette hausse est estimée à environ 1 % en Australie, et 0.2 % en France<sup>10</sup>.

Dans le cas des États-Unis, comme l'ont rapporté Parsons et Vézina (2018<sup>[16]</sup>), la Californie a accueilli près de 22 % de la première vague de réfugiés vietnamiens réinstallés dans le pays (1975), suivie du Texas (8 %). Cette concentration a augmenté au fil du temps et en 1995, 45 % des Vietnamiens vivant aux États-Unis étaient établis en Californie. En supposant que la répartition géographique des réfugiés cambodgiens et laotiens était similaire à celle des Vietnamiens, cet État pourrait donc avoir accueilli quelque 28 % des réfugiés réinstallés originaires de cette région en 1980, ce qui aurait augmenté la population d'âge actif de la Californie de 1.7 % à cette époque<sup>11</sup>. Bien que cette estimation soit sensiblement supérieure à celle obtenue pour l'ensemble des États-Unis, il s'agit d'un nombre relativement faible. Toutefois, comme c'est souvent le cas pour les immigrants arrivés récemment, ces réfugiés avaient tendance à se regrouper dans des enclaves ethniques. Il est donc possible que l'impact local ait été plus important dans ces régions.

### ***L'exode de Mariel, 1980***

L'exode de Mariel, qui s'est produit entre Cuba et les États-Unis d'avril à septembre 1980, concerne des flux de migrants humanitaires beaucoup plus réduits, mais également beaucoup plus concentrés dans le temps et l'espace. En avril 1980, après qu'environ 10 000 Cubains ont tenté d'obtenir l'asile à l'ambassade péruvienne de la Havane, plusieurs pays d'Amérique du Sud, ainsi que les États-Unis, se sont engagés à en accueillir quelques-uns. Le gouvernement cubain a alors laissé la possibilité à ceux qui

voulaient partir de quitter Cuba par le port de Mariel. Les exilés cubains établis aux États-Unis ont rapidement organisé un exode par bateau afin de transporter les candidats à l'exil entre Mariel (appelés les «Marielitos») et les États-Unis.

Du fait de la proximité géographique avec leur pays, la moitié des Cubains vivant aux États-Unis dans les années 1980 étaient établis dans l'aire métropolitaine de Miami, et la majeure partie des *Marielitos* ont accosté là-bas. Au total, quelques 125 000 Cubains se sont installés aux États-Unis durant cet exode qui a duré six mois. D'après Borjas (2017<sub>[17]</sub>), environ 60 % d'entre eux sont restés à Miami. Le recensement de 1980, qui a eu lieu juste avant l'exode de Mariel, indique que la population d'âge actif (15-64 ans) de l'aire métropolitaine de Miami totalisait 1.1 million de personnes à cette époque. En supposant que tous les *Marielitos* appartenaient à cette classe d'âge, la population d'âge actif de Miami a augmenté de 7 % suite à cet exode. Puisque la plupart des réfugiés cubains avaient un niveau d'éducation faible, il est possible que leur arrivée ait eu un effet préjudiciable sur le devenir professionnel des travailleurs au niveau d'éducation faible déjà présents à Miami.

Card (1990<sub>[18]</sub>) a examiné l'impact de l'exode de Mariel sur le marché du travail de la ville en comparant Miami à d'autres villes similaires des États-Unis n'ayant pas enregistré cette hausse soudaine de l'offre de travail. Il n'a trouvé aucune preuve d'un impact préjudiciable sur les salaires ou les possibilités d'emploi des travailleurs peu qualifiés non cubains. Cet événement particulier a récemment fait l'objet d'une nouvelle analyse par Borjas (2017<sub>[17]</sub>), ainsi que par Peri et Yassenov (2018<sub>[19]</sub>). Bien que Borjas ait constaté que les salaires des personnes ayant abandonné leurs études secondaires ont diminué de pas moins de 10 à 30 % à Miami suite à l'exode de Mariel, Peri et Yassenov ont obtenu les mêmes résultats que Card. Faisant le point sur ce débat, Clemens et Hunt (2017<sub>[13]</sub>) constatent que certaines estimations très négatives présentent des problèmes méthodologiques, et que la petite taille des échantillons des études sur lesquelles s'appuie l'analyse ne permet pas de tirer des conclusions définitives. Ils montrent que l'exode de Mariel pourrait avoir eu temporairement un léger impact négatif sur les salaires des personnes de faible niveau d'éducation à Miami (-2 % à -8 %), mais qu'il pourrait tout aussi bien n'avoir eu aucun impact du tout.

### *Les réfugiés des guerres yougoslaves des années 1990*

L'Europe a été le témoin de déplacements importants de migrants humanitaires dans le contexte de la dislocation de la Yougoslavie. Quelque 700 000 personnes ont trouvé refuge en Europe occidentale pendant la guerre de Bosnie (1992-95), dont 345 000 en Allemagne et 80 000 en Autriche. La Guerre du Kosovo (1998-99) a conduit quelque 100 000 personnes à fuir vers l'Europe occidentale. Naturellement, au cours des années 1990, un nombre bien plus important de personnes a franchi les frontières d'ex-Yougoslavie, à destination des pays voisins ou à l'intérieur même du pays, pour gagner la Bosnie, la Croatie et la Serbie (HCR, 2000<sub>[14]</sub>; OCDE, 2016<sub>[15]</sub>).

Il est possible de faire une estimation haute de l'impact de ces flux sur les populations d'âge actif des pays d'accueil en partant de l'hypothèse que tous les réfugiés étaient en âge de travailler, et en divisant leur nombre par la population correspondante des pays de destination en 1990. L'impact le plus important est constaté en Autriche (1.5 %), alors qu'il atteint 0.6 % en Allemagne. Du fait de la concentration de réfugiés dans certaines régions de ces pays, il est possible que l'impact ait été plus important localement. Selon Borjas et Monras (2017<sub>[12]</sub>), 34 % des réfugiés arrivés en Autriche se sont installés à Vienne. En 1990, la population viennoise d'âge actif totalisait 1 million de personnes, ce

qui implique un impact local (maximal) de 2.7 % sur la population d'âge actif de la capitale.

Certaines études ont examiné l'impact de ces flux de réfugiés sur le marché du travail. Angrist et Kugler (2003<sub>[20]</sub>), analysant le marché du travail des pays de l'UE, se concentrent sur l'évolution de l'immigration en provenance des pays hors UE engendrée par les guerres de Bosnie et du Kosovo dans les années 1990. Utilisant comme instrument la distance entre les pays de destination et Sarajevo ou Pristina, ils mettent en évidence des effets négatifs sur l'emploi des personnes nées dans le pays, notamment dans les pays dotés de marchés du travail moins flexibles. Foged et Peri (2016<sub>[21]</sub>) étudient l'impact des flux de réfugiés sur le marché du travail au Danemark entre 1995 et 2003, dont les immigrés originaires d'ex-Yougoslavie représentent une part importante. Ils s'appuient sur une politique de dispersion géographique des réfugiés qui a eu des conséquences à long terme sur la répartition des immigrés dans le pays. En s'appuyant sur des données longitudinales, ils constatent un impact positif de ces flux sur le devenir professionnel des personnes nées dans le pays, en termes de complexité et de mobilité professionnelles, et de salaires.

### *Les flux de réfugiés syriens en Turquie depuis 2011*

Le nombre de Syriens accueillis actuellement par la Turquie est plus de deux fois supérieur au nombre total de personnes originaires de ce pays ayant reçu une forme quelconque de protection dans l'ensemble des pays de l'UE depuis janvier 2014. Comme noté plus haut, en mars 2018, quelque 3.5 millions de Syriens bénéficiaient d'une protection temporaire en Turquie (dont 45 % d'enfants de moins de 18 ans et 3 % de personnes âgées de 60 ans et plus). Parmi eux, quelque 240 000 personnes résident dans des camps de réfugiés administrés par l'Autorité de gestion des catastrophes et urgences du gouvernement turc (AFAD) ; la plupart de ces camps sont situés à proximité de la frontière syrienne. En dehors de ces camps, les réfugiés syriens représentent désormais près de 10 % de la population de plusieurs villes frontalières. Les principales zones métropolitaines, notamment Istanbul et Ankara, ainsi que le littoral de la mer Égée, attirent également de nombreux réfugiés à la recherche d'un emploi.

L'accès au marché du travail est un enjeu fondamental pour les réfugiés syriens, et un grand nombre d'entre eux occupent des emplois informels. En effet, avant janvier 2016, les réfugiés ne pouvaient demander une autorisation de travail que s'ils étaient titulaires d'un permis de séjour, ce qui n'était le cas que d'une petite minorité d'entre eux. En vertu de la réglementation en vigueur, les réfugiés syriens peuvent demander une autorisation de travail six mois après avoir été enregistrés au titre de la protection temporaire. Toutefois, ces permis sont valables uniquement dans la localité d'enregistrement, ce qui les rend peu attractifs du fait que la plupart des réfugiés syriens sont enregistrés dans des régions frontalières offrant peu de possibilités d'emploi. L'obtention d'un emploi formel dans une autre localité nécessite de s'enregistrer et d'obtenir un permis de travail là-bas. Du fait de ces contraintes, moins de 14 000 permis de travail avaient été délivrés à des Syriens fin 2016. Malgré une hausse en 2017, avec quelque 21 000 permis délivrés à des réfugiés syriens, et bien que les Syriens exerçant un emploi saisonnier agricole soit toujours exemptés de permis de travail, ces chiffres demeurent très inférieurs au nombre potentiel de réfugiés syriens ayant besoin de travailler en Turquie.

En mars 2018, 1.9 million de réfugiés syriens en âge de travailler étaient établis en Turquie, ce qui représentait environ 3 % de la population totale en âge de travailler dans le pays, et une part beaucoup plus importante de cette même population dans les villes

frontalières, ainsi qu'à Istanbul et Ankara. En raison des contraintes liées à l'obtention des permis de travail, on estime que la plupart des réfugiés syriens occupant un emploi travaillent dans le secteur informel, qui est très développé en Turquie (environ 20 % de l'emploi total).

Plusieurs études récentes ont tenté d'estimer l'impact des réfugiés syriens sur l'économie turque en général, et le marché du travail en particulier. Ceritoglu et al. (2017<sup>[22]</sup>) ont utilisé la vague massive et soudaine d'immigration forcée en provenance de Syrie et à destination de la Turquie comme terrain d'analyse pour estimer l'impact des réfugiés syriens sur le devenir professionnel des personnes nées dans le pays. S'appuyant sur une stratégie des doubles différences, ils constatent que l'immigration a eu un impact négatif sur les résultats professionnels des personnes nées dans le pays dans la région frontalière du Sud-Est, alors que son impact sur les salaires est négligeable. Ils rapportent des pertes d'emploi considérables parmi les travailleurs informels suite à l'afflux de réfugiés, bien que l'emploi formel ait légèrement augmenté, notamment du fait de la hausse de la demande de services sociaux. Ils constatent également que les groupes défavorisés (femmes, travailleurs jeunes et travailleurs au niveau d'éducation faible) ont été davantage touchés, et que la prévalence de l'emploi informel sur les marchés du travail turc a amplifié l'impact négatif des flux de réfugiés syriens sur les résultats des personnes nées dans le pays sur le marché du travail. En utilisant des données similaires mais une approche empirique différente reposant sur des variables instrumentales, Del Carpio et Wagner (2016<sup>[23]</sup>) trouvent des résultats similaires : les réfugiés syriens induisent une éviction massive des personnes nées dans le pays dans le secteur informel. Des hausses de l'emploi formel des Turcs sont également constatées – bien qu'elles concernent uniquement les hommes non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Les personnes au niveau d'éducation faible et les femmes subissent des pertes nettes d'emploi et voient leurs possibilités de revenu décliner, à l'instar des personnes travaillant dans le secteur informel.

Dans une étude connexe, Akgündüz, van den Berg et Hassink (2018<sup>[24]</sup>), analysent la manière dont les flux de réfugiés syriens à destination de la Turquie ont affecté la création et les performances des entreprises. Ils constatent que l'accueil de réfugiés est favorable aux entreprises : alors que le nombre total de créations d'entreprises ne semble pas très affecté, ils observent une hausse considérable du nombre de nouvelles entreprises sous contrôle étranger, probablement imputable aux réfugiés entrepreneurs.

## Approche empirique

### *Hypothèses et données de base*

Pour estimer le nombre de réfugiés qui intégreront la population d'âge actif et la population active des pays européens d'ici à décembre 2020, différentes informations sont nécessaires. Les entrées de réfugiés dans la population d'âge actif d'un pays donné au fil du temps résultent de l'interaction de plusieurs facteurs : l'afflux de demandeurs d'asile dans le pays en question, qui détermine le nombre potentiel d'individus concernés, les délais nécessaires pour traiter les demandes d'asile, qui affectent le rythme des entrées potentielles sur le marché du travail, et le taux d'admission, c'est-à-dire la part de demandeurs d'asile obtenant le statut de réfugié, ou une autre forme de protection. En outre, le nombre de réfugiés intégrant la population active peut être estimé à l'aide d'hypothèses relatives à l'évolution du taux d'activité des réfugiés au fil du temps. Le taux d'activité des réfugiés est lui-même déterminé par leurs caractéristiques

sociodémographiques, notamment leur sexe, leur âge et leur niveau d'éducation, et la durée de leur séjour dans le pays.

Certaines données relatives au nombre de migrants humanitaires, comme les entrées de demandeurs d'asile, sont directement disponibles auprès d'Eurostat pour l'ensemble des pays de l'UE (plus la Norvège et la Suisse). D'autres informations, comme les taux d'admission, ne peuvent pas être obtenues facilement, et doivent faire l'objet d'estimations. Enfin, certaines données ne sont pas collectées de manière systématique, et ne peuvent pas être déduites facilement. C'est notamment le cas des délais de traitement. Bien que certains pays publient certaines informations sur les délais de traitement (p. ex. la Suède), la plupart ne le font pas, et les données publiées ne sont pas forcément comparables d'un pays à l'autre ou disponibles pour chaque pays d'origine. La méthode élaborée pour estimer la répartition des délais de traitement par pays est décrite à l'Encadré 3.1.

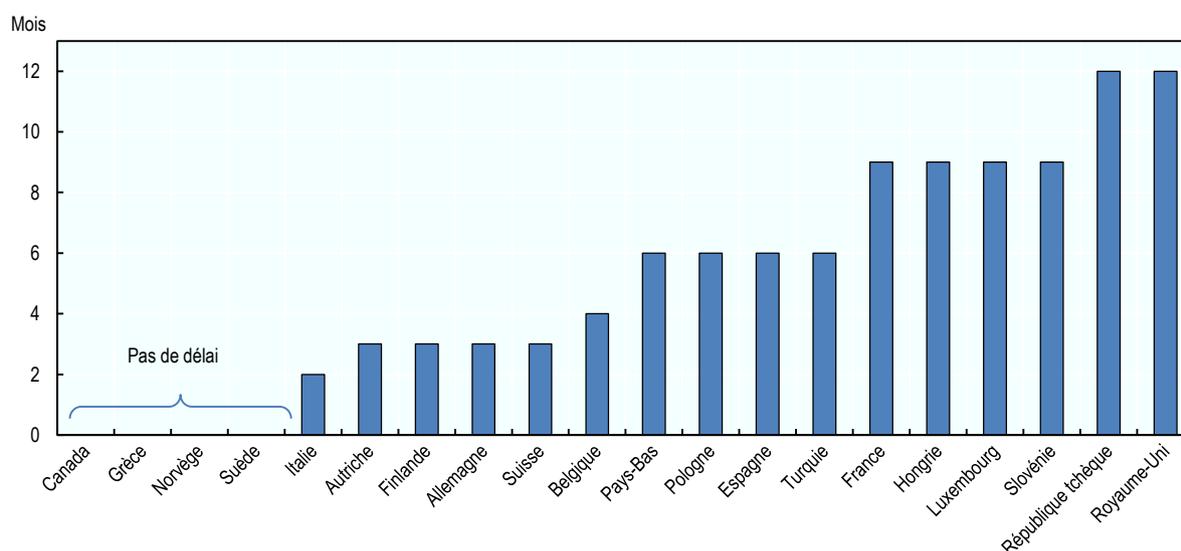
Les estimations du taux d'activité des réfugiés sont fondées sur les informations relatives pour deux raisons aux arrivées antérieures. La première raison est que l'intégration des réfugiés au marché du travail est progressive (Bevelander and Pendakur, 2014<sub>[25]</sub>). La deuxième raison tient à la disponibilité des données, les données relatives aux résultats des réfugiés arrivés récemment n'étant disponibles que pour quelques pays (Brücker et al., 2016<sub>[26]</sub>). Ainsi, l'analyse du présent chapitre est fondée sur le module ad hoc de l'Enquête européenne sur les forces de travail de 2014, qui inclut des questions sur les raisons de la migration. Cette enquête est assez récente et couvre la plupart des pays de l'UE (OCDE et Commission européenne, 2016<sub>[27]</sub>). Il convient toutefois de garder à l'esprit que les réfugiés issus des vagues récentes d'immigrations peuvent présenter des caractéristiques différentes des réfugiés arrivés précédemment dans plusieurs dimensions, ce qui peut affecter leur parcours d'intégration dans le temps. En outre, les délais d'attente entre la demande d'asile et la décision peuvent avoir un impact négatif sur les perspectives d'intégration des réfugiés sur le marché du travail (Hainmueller, Hangartner and Lawrence, 2016<sub>[28]</sub>). Puisque que l'afflux récent de réfugiés a entraîné un allongement considérable des délais de traitement dans plusieurs pays européens, il est tout à fait possible que les résultats de ces réfugiés sur le marché du travail soient affectés négativement et que leur intégration prenne plus de temps que celle des cohortes antérieures. En outre, même si les réfugiés et les personnes nées dans le pays ne se disputent pas nécessairement les mêmes emplois du fait qu'ils possèdent des compétences différentes, les réfugiés sont plus susceptibles de se concurrencer entre eux. Lorsqu'un grand nombre de réfugiés présentant des caractéristiques similaires entrent en même temps sur le marché du travail, cela peut engendrer des effets d'encombrement qui peuvent ralentir leur accès à l'emploi. Enfin, la situation sur le marché du travail au moment de l'entrée peut avoir des effets durables sur les perspectives d'intégration.

L'évaluation de l'ampleur de la modification de l'offre de travail est encore compliquée par la participation potentielle des demandeurs d'asile en attente d'une décision au marché du travail : en vertu des réglementations européennes, les demandeurs d'asile sont normalement en mesure de travailler dans un délai maximum de 12 mois suivant leur demande, même si elle est toujours en cours d'examen, certains pays appliquant des délais d'attente plus courts (Graphique 3.5). Il existe toutefois certaines restrictions à l'accès des demandeurs d'asile au marché du travail, dans la mesure où ils peuvent avoir besoin d'obtenir un permis de travail, ou n'être autorisés à n'exercer que des professions spécifiques. En outre, la possibilité pour les demandeurs d'asile de trouver du travail peu après leur arrivée est limitée par d'autres obstacles, comme la barrière linguistique, la reconnaissance limitée des diplômes et de l'expérience antérieure, la méconnaissance du

marché du travail du pays d'accueil, le manque de capital social, et dans de nombreux cas, des traumatismes liés à la guerre et à la fuite. Leur participation au marché du travail est donc susceptible d'être encore inférieure à celle des individus ayant obtenu récemment le statut de réfugié.

L'analyse présentée dans ce chapitre examine la contribution au marché du travail des personnes ayant besoin d'une protection uniquement à partir du moment où elles ont obtenu officiellement le statut de réfugié ou un autre type de protection. Elle ne tient pas compte de la contribution potentielle des personnes dans l'attente d'une décision concernant leur demande d'asile, bien que certaines d'entre elles puissent être autorisées à travailler.

**Graphique 3.5. Délais d'attente les plus courts pour l'accès des demandeurs d'asile au marché du travail dans certains pays de l'OCDE**



Source : OCDE (2015) et *Asylum Information Database* (AIDA; [www.asylumineurope.org](http://www.asylumineurope.org)).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769909>

### *Admissions de réfugiés au fil du temps*

Les taux d'admission sont supposés être indépendants du sexe et de l'âge, et sont estimés par pays d'origine, pays de destination et mois de demande. Malheureusement, il n'existe pas de source de données globale établissant un lien entre les demandes et les décisions au fil du temps pour l'ensemble des pays européens. Les taux d'admission attendus pour chaque cohorte mensuelle de demandeurs sont donc estimés en rapportant le nombre de décisions positives au cours des 12 derniers mois au nombre total de décisions rendues au cours de la même période. Cette approche est justifiée par le fait que la plupart des demandes reçues au cours d'un mois donné sont traitées dans un délai d'un an. Bien que ce ratio rassemble des décisions rendues au sujet de demandes reçues à différents moments, le recours à une fenêtre de 12 mois lisse la série de taux d'admission.

La méthode élaborée pour estimer les délais de traitement est détaillée dans l'Encadré 3.1. Le nombre de nouveaux réfugiés peut donc être calculé pour chaque mois en combinant

les nouvelles de demandes d'asile, les taux d'admission, et le délai de traitement correspondant.

### Encadré 3.1. Estimation de la distribution des délais de traitement

Les délais de traitement sont estimés en puisant dans les enseignements des modèles de listes d'attente. Dans un système stable (c'est-à-dire lorsque les entrées et les sorties sont équilibrées), la loi de Little stipule que le délai de traitement moyen est égal au nombre de clients dans la file d'attente (soit dans ce contexte, au nombre demandeurs d'asile en attente d'une décision) divisé par le taux d'arrivées (les nouvelles entrées de demandeurs d'asile dans la « queue »). Manifestement, les systèmes d'asile européens n'ont pas été dans un état stable ces derniers temps, le nombre d'entrées excédant la capacité de traitement dans de nombreux pays, d'où une hausse du nombre de demandes en attente. Le recours à la loi de Little risque de donc d'entraîner une sous-estimation du délai de traitement moyen. En outre, cette méthode d'estimation de la modification de l'offre de travail suite à l'arrivée des réfugiés nécessite davantage d'informations sur la distribution des délais de traitement qu'une simple moyenne. Pour chaque période et chaque couple pays d'origine-de destination, un ratio effectif-flux « prospectif » est calculé, tenant compte à la fois des demandes en attente actuelles et futures, et des demandes d'asile actuelles et futures.

Une application directe de la loi de Little s'appuierait uniquement sur des informations actuelles pour définir le ratio effectifs-flux comme  $P(t-1)/A(t)$ , où  $P(t-1)$  correspond au nombre de demandes en attente à la fin de la période  $t-1$ , et  $A(t)$  au nombre de nouvelles demandes pendant la période  $t$ . Au lieu de cela, le ratio effectifs-flux est calculé en utilisant une fenêtre prospective de 6 mois après la période actuelle :  $[P(t-1)^{1/3} \prod_{i=t}^{t+5} P(i)^{1/9}] / [A(t)^{1/3} \prod_{i=t+1}^{t+6} A(i)^{1/9}]$ . Il s'agit simplement d'une moyenne géométrique des ratios effectifs-flux actuels et futurs, plaçant un tiers du poids sur le ratio actuel et deux tiers sur les ratios futurs.

Ainsi, pour chaque période et pays de destination, les quartiles des ratios effectifs-flux sont calculés pour l'ensemble des pays d'origine et sur une fenêtre de 5 mois. Ces quartiles sont ensuite rééchelonnés par un ratio effectifs-flux moyen pays d'origine-de destination-mois. Pour les nouvelles demandes d'asile reçues au cours d'un mois donné, cela permet d'estimer le mois au cours duquel les décisions seront rendues pour les 25 % de demandes qui ont été traitées le plus rapidement, les 25 % suivants, et ainsi de suite.

### *Taux d'activité par pays et taux d'emploi*

Les microdonnées de l'Enquête européenne sur les forces de travail de 2014 sont utilisées pour estimer le taux d'activité des réfugiés par pays, durée de séjour, et caractéristiques sociodémographiques (à savoir sexe, groupe d'âge et niveau d'éducation). Du fait que la taille de l'échantillon de réfugiés de cette enquête est relativement restreinte, et que des catégories d'individus manquent dans plusieurs pays, il n'est pas possible de s'appuyer sur des taux d'activité moyens calculés directement à partir de l'enquête pour les différentes catégories de réfugiés. À la place, on estime un modèle économétrique pour expliquer le taux d'activité à partir des caractéristiques essentielles des individus (sexe, groupe d'âge [14-17 ans ; 18-34 ans ; 35-64 ans], durée de séjour dans le pays d'accueil [de moins d'un an à 10 ans], et niveau d'éducation [CITE 1 ou moins, CITE 2, CITE 3, CITE 4 et plus<sup>12</sup>]). Une simple régression linéaire, englobant tous les pays de l'enquête,

est estimée en tenant compte des effets fixes des pays d'accueil pour rendre compte des différences entre les taux d'activité moyens<sup>13</sup>. En utilisant les coefficients estimés, il est possible de prédire le taux d'activité de toutes les catégories de réfugiés, y compris hors échantillon. Ces taux d'activité peuvent ensuite être appliqués aux groupes de réfugiés concernés. Cette même méthode est utilisée pour calculer le taux d'emploi par sexe, groupe d'âge et niveau d'éducation.

Les résultats de ces estimations, présentés dans le Graphique d'annexe 3.A.1, correspondent à des tendances déjà identifiées dans les publications relatives à l'intégration des migrants humanitaires sur le marché du travail, notamment dans les pays européens (Åslund, Forslund and Liljeberg, 2017<sup>[29]</sup>; Bratsberg, Raaum and Røed, 2017<sup>[30]</sup>; Schultz-Nielsen, 2017<sup>[31]</sup>; Fasani, Frattini and Minale, 2018<sup>[32]</sup>; OCDE, 2017<sup>[33]</sup>). Les taux d'activité et d'emploi des réfugiés sont initialement faibles, et bien que leurs résultats s'améliorent avec la durée de leur séjour, ils demeurent inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays et des autres catégories d'immigrés. Dans la plupart des cas, les femmes réfugiées ont encore plus difficultés à accéder à l'emploi que les hommes réfugiés ou les femmes ayant immigré pour des raisons non humanitaires.

### *Répartition des réfugiés par niveau d'éducation*

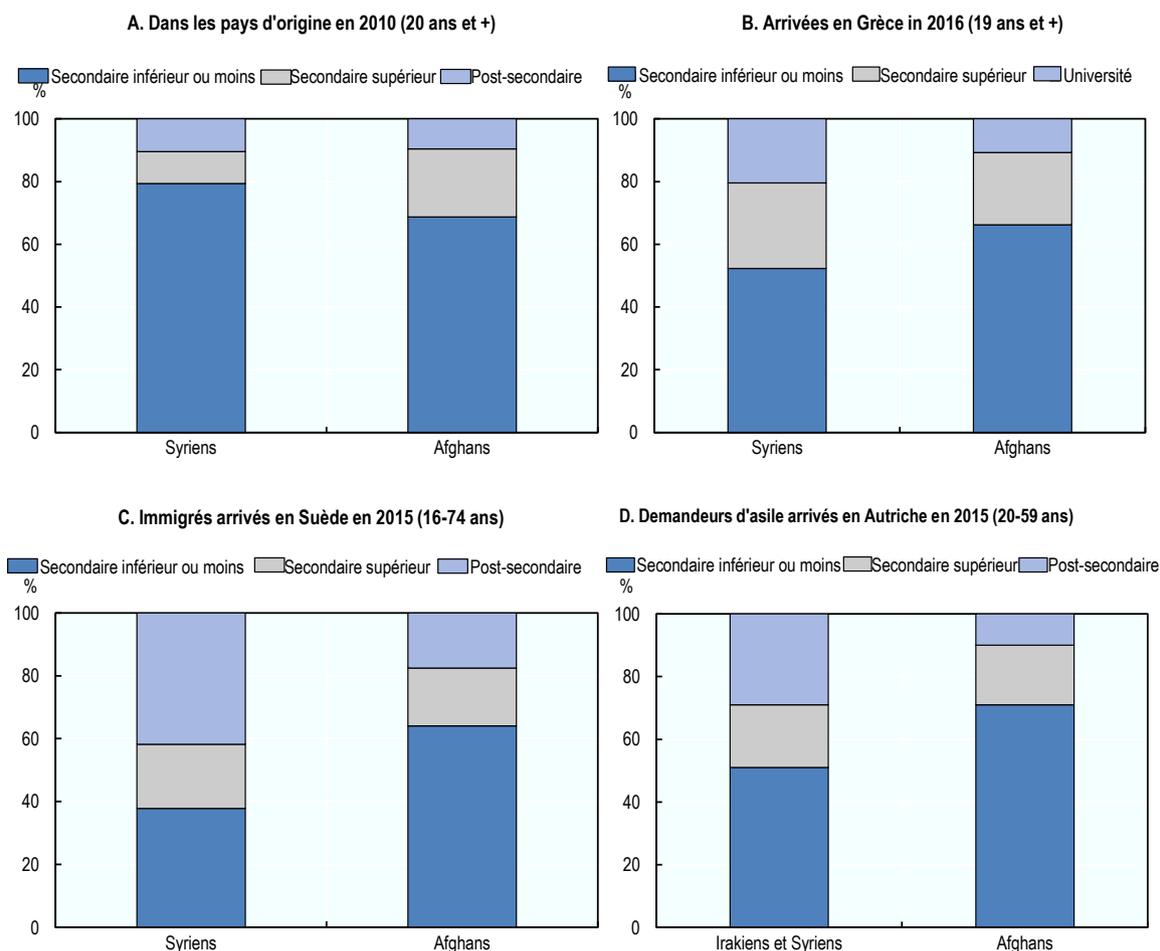
Les perspectives d'intégration des réfugiés sur le marché du travail dépendent, comme pour les autres groupes de migrants, de leur niveau d'éducation : en moyenne, les individus au niveau d'éducation le plus élevé ont des perspectives d'emploi bien meilleures que ceux n'ayant qu'un niveau d'éducation de base. Cela peut s'expliquer par une meilleure adéquation à la demande de travail dans les pays d'accueil, une meilleure capacité à acquérir des compétences linguistiques, et d'autres facteurs non observables corrélés à l'éducation formelle<sup>14</sup>. En outre, puisque les niveaux d'éducation des personnes nées dans le pays et des réfugiés sont susceptibles d'être très différents, l'éducation est également une dimension essentielle de l'analyse de l'impact sur le marché du travail. En effet, les réfugiés risquent d'être concentrés au bas de la distribution des niveaux d'éducation du pays d'accueil, et dans une moindre mesure au sommet ; ainsi, l'impact sur le marché du travail risque de varier considérablement d'un niveau d'éducation à l'autre.

Bien que certaines enquêtes ou sources administratives récentes donnent des informations sur le niveau d'éducation des demandeurs d'asile ou des réfugiés (Buber-Ennser et al., 2016<sup>[34]</sup>; Brücker et al., 2016<sup>[26]</sup>), il n'existe pas de données globales ou comparables au niveau européen.

Afin d'obtenir des informations générales sur la distribution potentielle des niveaux d'éducation parmi les demandeurs d'asile récents, l'analyse réalisée dans ce chapitre utilise des données relatives à la distribution des niveaux d'éducation dans les pays d'origine en 2010 (Lutz, Butz and KC, 2014<sup>[35]</sup>). En l'absence d'effets de sélection majeurs, ces distributions seraient des approximations acceptables de la distribution des niveaux d'éducation parmi les demandeurs d'asile. Comme nous pouvons le voir dans le Graphique 3.6, qui décrit la répartition des Syriens et des Afghans par niveau d'éducation dans leur pays d'origine (partie A), et dans les différents pays de transit ou de destination (parties B, C et D), il est toutefois probable que la sélection ne soit pas négligeable (c'est particulièrement frappant dans le cas des Syriens). En effet, les individus au niveau d'éducation plus élevé sont probablement plus susceptibles de disposer des ressources nécessaires pour fuir les zones de conflit et chercher refuge au-delà des pays voisins. En présence d'une sélection positive, le recours à la distribution des niveaux d'éducation

dans les pays d'origine induirait deux types de biais : (i) il surestimerait l'impact sur la partie inférieure de la distribution des pays d'accueil, et (ii) puisque l'éducation est un déterminant essentiel des taux d'activité et d'emploi, il sous-estimerait les résultats globaux des réfugiés sur le marché du travail.

**Graphique 3.6. Répartition des Syriens et des Afghans par niveau d'éducation dans leur pays d'origine, et dans certains pays de transit ou de destination**



*Note* : les immigrants dont le niveau d'éducation est inconnu sont exclus dans la partie C.

*Source* : Partie A : Lutz, Butz et KC (2014<sub>[35]</sub>) ; Partie B : HCR (2016<sub>[36]</sub>) ; Partie C : Statistics Sweden ; Partie D : Buber-Ennser et al. (2016<sub>[34]</sub>).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769928>

### Projections pour 2018-20

Au moment de la rédaction du présent chapitre, des données complètes relatives aux demandes et décisions en matière d'asile étaient disponibles auprès d'Eurostat pour l'ensemble des pays européens, jusqu'en décembre 2017. Comme nous l'avons vu plus haut, si l'on tient compte du délai entre la demande d'asile et l'éventuelle entrée sur le marché du travail, les demandeurs d'asile ayant finalisé leur demande fin 2017 commenceront à entrer sur le marché du travail de leur pays d'accueil au bout de

quelques mois au plus tôt. Afin d'obtenir des estimations cohérentes des entrées sur le marché du travail fin 2020, il est donc nécessaire de formuler certaines hypothèses concernant l'évolution des demandes d'asile au cours des deux prochaines années. Deux scénarios sont analysés : un dans lequel les demandes d'asile déposées entre 2018 et 2020 retournent au niveau moyen « pré-crise » de 2011-13, et l'autre dans lequel elles sont égales à la moyenne de 2017 (pour ces projections, on conserve la même désagrégation par origine, destination, sexe et groupe d'âge). Ces deux scénarios distincts aboutissent à des prévisions très différentes des flux de demandeurs d'asile à destination des pays européens. Dans le premier scénario (moyenne de 2011-13), le nombre total de demandes entre 2018 et 2020 atteint environ 1.1 million, alors qu'il s'élève à 2.1 millions dans le second scénario (moyenne de 2017).

## Résultats

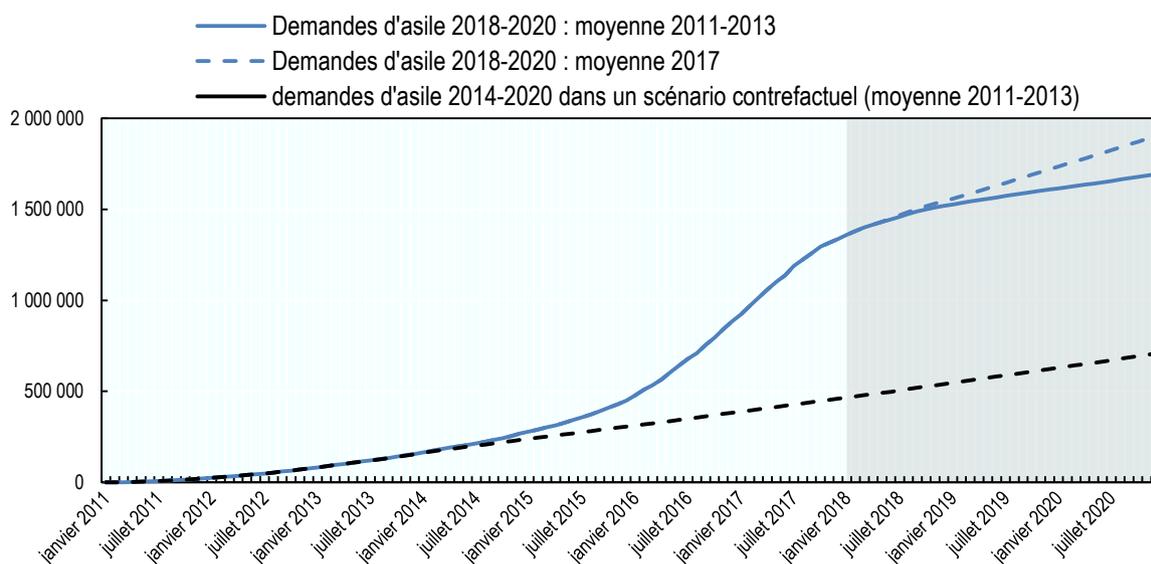
### *Les réfugiés dans la population d'âge actif*

Pour estimer la contribution de la hausse récente des flux de demandeurs d'asile à la population d'âge actif (15-64 ans), la variation absolue de la population induite par cette hausse observée est comparée à un scénario contrefactuel dans lequel les demandes d'asile (ainsi que les décisions) entre 2014 et 2020 sont supposées être restées en permanence au niveau moyen observé entre 2011 et 2013.

Comme nous l'avons vu dans le Graphique 3.7, la population de réfugiés d'âge actif a augmenté de 1.3 million entre janvier 2011 et la fin 2017, contre 460 000 dans le scénario contrefactuel (c'est-à-dire en l'absence de l'afflux de réfugiés observé depuis 2014). L'effet net se monte donc à 880 000. Les projections pour la fin 2020 indiquent que cet effet net pourrait atteindre entre 990 000 (si les demandes d'asile reviennent à leur niveau moyen de 2011-13 en 2018-20) et 1.2 million (si les demandes d'asile enregistrées en 2018-20 restent au niveau observé en 2017).

En termes relatifs, cela correspond à une hausse supplémentaire de 0.26 % de la population d'âge actif des pays européens entre janvier 2014 et décembre 2017 (Graphique 3.8). En décembre 2020, cet effet net pourrait atteindre 0.29 à 0.36 %<sup>15</sup>. L'effet net global est donc limité. En effet, les projections de population des Nations Unies montrent que sur la même période 2014-20, la population d'âge actif des pays européens devrait diminuer de 2 %.

**Graphique 3.7. Réfugiés d'âge actif (15-64 ans) supplémentaires arrivés en Europe\* depuis 2011, selon différents scénarios**



\* : pays de l'UE28, Norvège et Suisse.

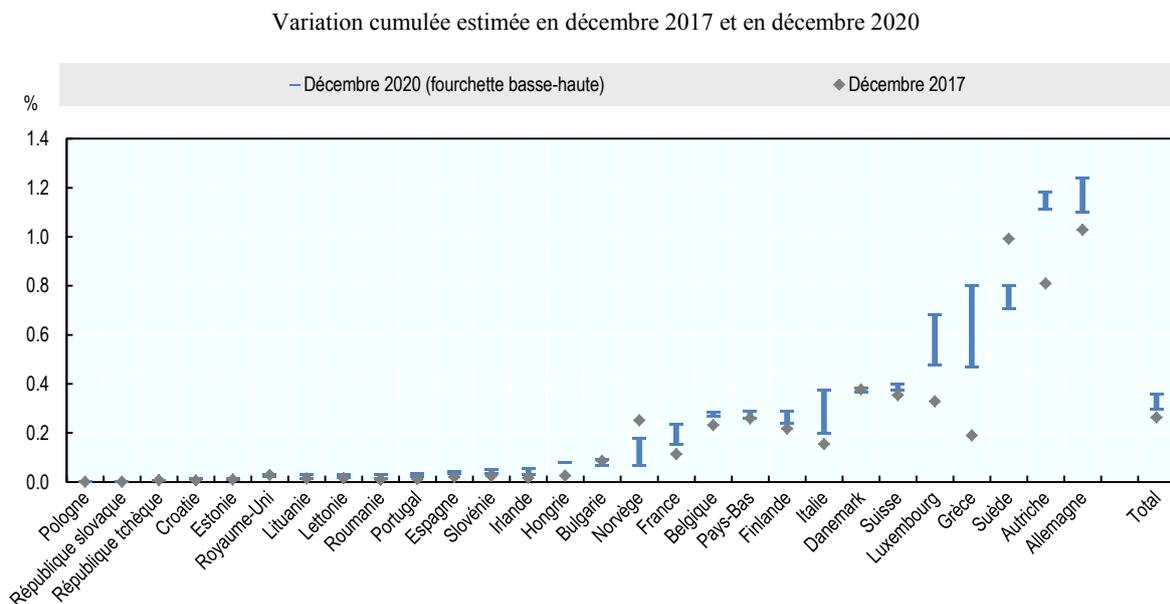
*Note* : jusqu'en décembre 2017, la ligne bleue continue correspond à l'évolution de la population de réfugiés d'âge actif induite par les entrées observées de demandeurs d'asile. De janvier 2018 à décembre 2020, les deux lignes bleues correspondent à deux scénarios différents d'entrées de demandeurs d'asile : retour à la moyenne de 2011-13 (ligne continue), ou à la moyenne de 2017 (ligne pointillée). La ligne noire présente l'évolution de la population de réfugiés d'âge actif dans le scénario contrefactuel, c'est-à-dire en partant de l'hypothèse que les demandes d'asile en 2014-20 demeurent égales à la moyenne de 2011-13.

*Source* : Eurostat : statistiques sur l'asile, statistiques sur la population active ; estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769947>

L'estimation de l'impact des demandeurs d'asile sur la population d'âge actif varie considérablement d'un pays à l'autre, comme le montre le Graphique 3.8. Dans 15 pays européens (Pologne, République slovaque, République tchèque, Croatie, Estonie, Royaume-Uni, Lituanie, Lettonie, Roumanie, Portugal, Espagne, Slovénie, Irlande, Hongrie, Bulgarie), on ne constate quasiment aucun impact des flux de réfugiés supplémentaires sur la population d'âge actif en décembre 2020 (c'est-à-dire moins de 0.1 %). Moins de 10 pays sont dans une situation intermédiaire, avec un effet restreint mais non négligeable, à près de 0.4% (Norvège, France, Belgique, Pays-Bas, Finlande, Italie, Danemark, Suisse). Enfin, dans cinq pays (Luxembourg, Grèce, Suède<sup>16</sup>, Autriche, Allemagne), l'effet net est supérieur à 0.5 %, et pourrait atteindre au moins 1 % avant fin 2020 en Suède, en Autriche et en Allemagne.

**Graphique 3.8. Variation relative de la population d'âge actif suite à la hausse des flux de demandeurs d'asile entre 2014 et 2017 en Europe\***



\* : pays de l'UE28, Norvège et Suisse.

*Note* : la variation relative de la population d'âge actif correspond à la différence entre la population réfugiée d'âge actif estimée en tenant compte de la hausse des flux depuis janvier 2014, et la population réfugiée d'âge actif contrefactuelle (c'est-à-dire estimée en partant de l'hypothèse que les demandes d'asile en 2014-20 demeurent égales à la moyenne de 2011-13), divisée par la population d'âge actif totale en décembre 2013. Jusqu'en décembre 2017, on utilise les données observées relatives aux demandes et aux décisions d'asile ; pour 2018-20, on part de l'hypothèse que les demandes d'asile sont soit égales à la moyenne de 2011-13, soit à la moyenne de 2017, d'où l'obtention d'une fourchette basse-haute pour décembre 2020.

*Source* : Eurostat : statistiques sur l'asile, statistiques sur les forces de travail ; estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769966>

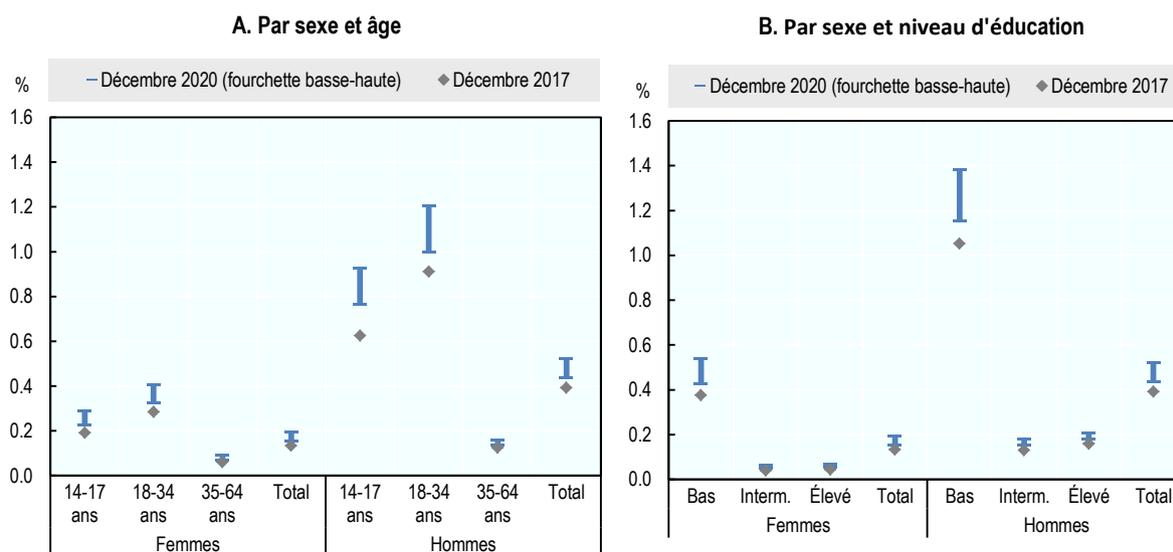
En raison de la répartition spécifique des demandeurs d'asile et des réfugiés par âge et par sexe (voir Graphique 3.3. ), qui diffère considérablement de celle de la population générale dans les pays de destination, ainsi que de la prédominance d'individus faible relativement ou niveau d'éducation parmi eux, les différents segments de la population d'âge actif ne sont pas affectés de la même façon. Le Graphique 3.9 décrit le même effet net relatif que dans le Graphique 3.8, par sexe et groupe d'âge (partie A) et par sexe et niveau d'éducation (partie B). Ces comparaisons aboutissent à trois résultats fondamentaux:

- Tout d'abord, l'effet global est bien moins marqué chez les femmes que l'effet estimé chez les hommes : en décembre 2020, l'effet net atteint presque 0.2 % chez les femmes, contre 0.5 % chez les hommes.
- Ensuite, les différences entre les groupes d'âge sont encore plus importantes : chez les hommes, en décembre 2020, l'effet net est inférieur à 0.2 % chez les 35-64 ans, alors qu'il atteint 1.2 % chez les 18-34 ans.
- Troisièmement, il existe une hétérogénéité considérable d'un niveau d'éducation à l'autre : alors que l'effet reste très restreint dans les segments intermédiaire et supérieur de la distribution des niveaux d'éducation, il est beaucoup plus

important au bas de cette distribution. En décembre 2020, la population masculine au niveau d'éducation faible d'âge actif aura augmenté de 1.4 % supplémentaire suite à la hausse du flux de réfugiés, tandis que le segment de la population masculine d'âge actif diplômée de l'enseignement supérieur aura enregistré une hausse nette de 0.2 % seulement. Bien que l'ampleur globale de cet effet soit moindre chez les femmes, le gradient relatif au niveau d'éducation est similaire à celui observé chez les hommes.

**Graphique 3.9. Évolution relative de la population d'âge actif suite à la hausse des flux de demandeurs d'asile entre 2014 et 2017 en Europe\*, par sexe, âge et niveau d'éducation**

Variation cumulée estimée en décembre 2017 et décembre 2020



\* : pays de l'UE, Norvège et Suisse.

*Note* : la variation relative de la population d'âge actif correspond à la différence entre la population réfugiée d'âge actif estimée en tenant compte de la hausse des flux depuis janvier 2014, et la population réfugiée d'âge actif contrefactuelle (c'est-à-dire estimée en partant de l'hypothèse que les demandes d'asile en 2014-20 demeurent égales à la moyenne de 2011-13), divisée par la population d'âge actif totale en décembre 2013. Jusqu'en décembre 2017, on utilise les données observées relatives aux demandes et aux décisions d'asile ; pour 2018-20, on part de l'hypothèse que les demandes d'asile sont soit égales à la moyenne de 2011-13, soit à la moyenne de 2017, d'où l'obtention d'une fourchette basse-haute pour décembre 2020.

Dans la partie B, « Bas » correspond au premier cycle de l'enseignement secondaire ou moins, « Interm. » correspond au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, et « Élevé » correspond à l'enseignement post-secondaire.

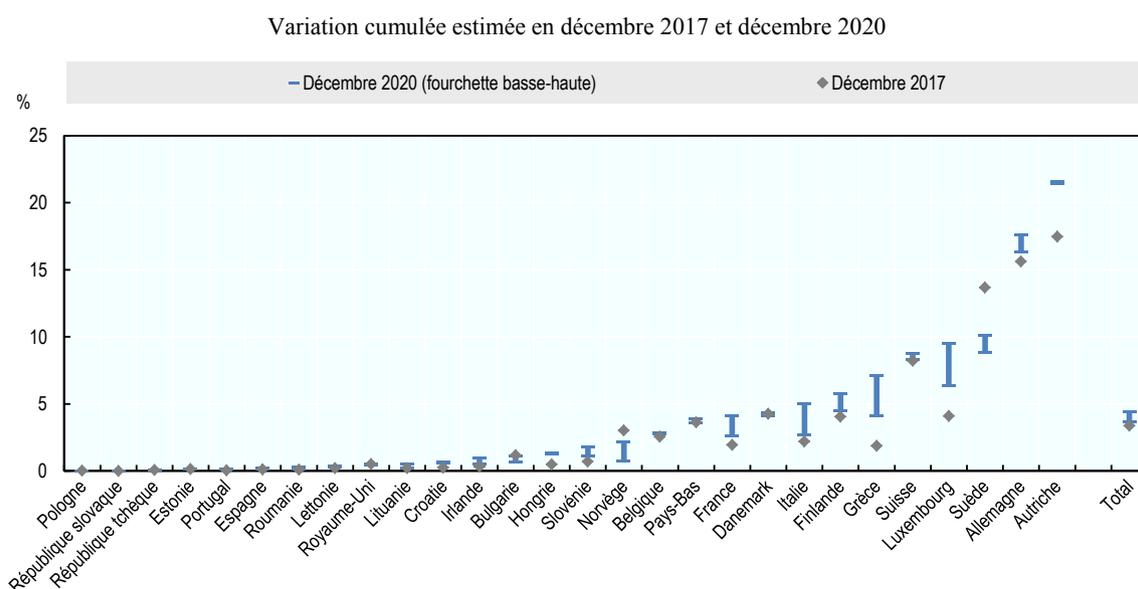
*Source* : Eurostat : statistiques sur l'asile, statistiques sur les forces de travail ; estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769985>

Ces résultats concernent la population européenne d'âge actif dans son ensemble, mais la concentration de l'effet des flux récents de réfugiés sur certains sous-groupes de la population d'âge actif est encore plus marquée dans les pays où l'effet moyen est plus important. C'est par exemple le cas en Allemagne, en Autriche et en Suède. Le Graphique 3.10 présente l'effet net sur les hommes de 18 à 34 ans au niveau d'éducation faible (deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou moins). On estime que d'ici à la fin de l'année 2020, en Autriche, ce segment de la population d'âge actif aura augmenté de 21 % par rapport à la fin 2013 sous l'effet des flux récents de réfugiés. Pour

l'Allemagne, l'effet net maximum atteint 18 %, alors qu'il est proche de 10 % pour la Suisse, le Luxembourg et la Suède<sup>17</sup>. Si ces chiffres sont importants en termes relatifs, c'est à la fois en raison de la surreprésentation des réfugiés dans cette catégorie, mais également parce que ce segment spécifique de la population d'âge actif (hommes au niveau d'éducation faible âgés de 18 à 34 ans) est restreint dans les pays européens. Globalement, ce segment ne représente que 5 % environ de la population européenne masculine d'âge actif, avec une hétérogénéité limitée d'un pays à l'autre.

**Graphique 3.10. Évolution relative de la population d'hommes au niveau d'éducation faible âgés de 18 à 34 ans suite à l'accroissement des flux de demandeurs d'asile entre 2014 et 2017 en Europe\***



\* : pays de l'UE-28, Norvège et Suisse.

*Note* : la variation relative de la population d'âge actif correspond à la différence entre la population réfugiée d'âge actif estimée en tenant compte de la hausse des flux depuis janvier 2014, et la population réfugiée d'âge actif contrefactuelle (c'est-à-dire estimée en partant de l'hypothèse que les demandes d'asile en 2014-20 demeurent égales à la moyenne de 2011-13), divisée par la population d'âge actif totale en décembre 2013. Jusqu'en décembre 2017, on utilise les données observées relatives aux demandes et aux décisions d'asile ; pour 2018-20, on part de l'hypothèse que les demandes d'asile sont soit égales à la moyenne de 2011-13, soit à la moyenne de 2017, d'où l'obtention d'une fourchette basse-haute pour décembre 2020.

*Source* : Eurostat : statistiques sur l'asile, statistiques sur les forces de travail ; estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770004>

### *Les réfugiés dans la population active*

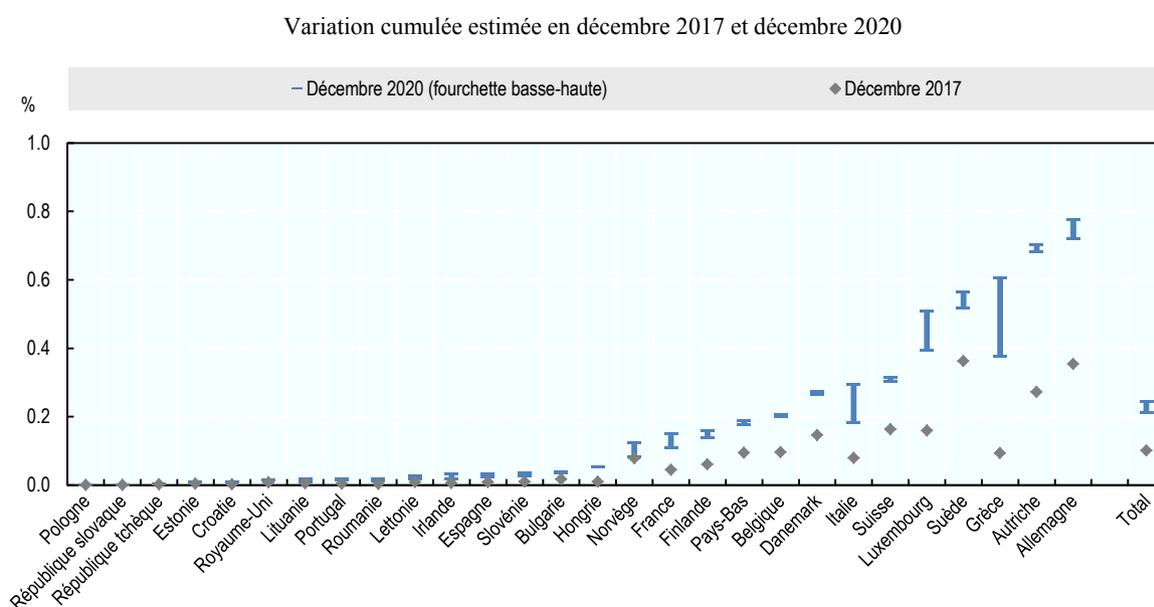
En raison du faible taux d'activité des réfugiés au cours des premières années de résidence, l'impact sera beaucoup plus faible sur la population active que sur la population d'âge actif. L'effet net est estimé à 345 000 à la fin de l'année 2017, et entre 515 000 et 590 000 fin 2020 (selon le niveau des demandes d'asile en 2018-20).

Afin d'évaluer la portée économique potentielle de cette hausse de la population active, il est nécessaire de la comparer à la taille de la population active globale. En supposant que la part non réfugiée de la population active aurait suivi la même trajectoire dans les scénarios réel et contrefactuel, l'impact relatif est obtenu en divisant la différence entre la

population active réfugiée estimée et contrefactuelle par la population active totale en décembre 2013. Cela peut être effectué pour l'ensemble de la population active européenne, et pour chaque pays individuellement (Graphique 3.11).

En ce qui concerne les pays européens dans leur ensemble, l'impact relatif sur la population active est de 0.14 % en décembre 2017, et de 0.21 % à 0.24 % en décembre 2020<sup>18</sup>. Au niveau des pays, la tendance est similaire à celle décrite pour la population d'âge actif : dans environ la moitié des pays européens, les flux supplémentaires de réfugiés n'ont quasiment aucun impact (moins de 0.05 %) sur la main-œuvre, que ce soit en décembre 2017 ou en décembre 2020. Environ 10 pays enregistrent un impact relativement faible – entre 0.1 et 0.3 % fin 2020. Enfin, l'impact devrait être beaucoup plus important en Suède, en Grèce, en Autriche et en Allemagne, avec une hausse d'au moins 0.5 %, et jusqu'à 0.8 % pour l'Allemagne.

**Graphique 3.11. Évolution relative de la population active suite à la hausse des flux de demandeurs d'asile entre 2014 et 2017 en Europe\***



\* : pays de l'UE28, Norvège et Suisse.

*Note* : la variation relative de la population d'âge actif correspond à la différence entre la population réfugiée d'âge actif estimée en tenant compte de la hausse des flux depuis janvier 2014, et la population réfugiée d'âge actif contrefactuelle (c'est-à-dire estimée en partant de l'hypothèse que les demandes d'asile en 2014-20 demeurent égales à la moyenne de 2011-13), divisée par la population d'âge actif totale en décembre 2013. Jusqu'en décembre 2017, on utilise les données observées relatives aux demandes et aux décisions d'asile ; pour 2018-20, on part de l'hypothèse que les demandes d'asile sont soit égales à la moyenne de 2011-13, soit à la moyenne de 2017, d'où l'obtention d'une fourchette basse-haute pour décembre 2020.

*Source* : Eurostat : statistiques sur l'asile, statistiques sur les forces de travail ; estimations de l'OCDE.

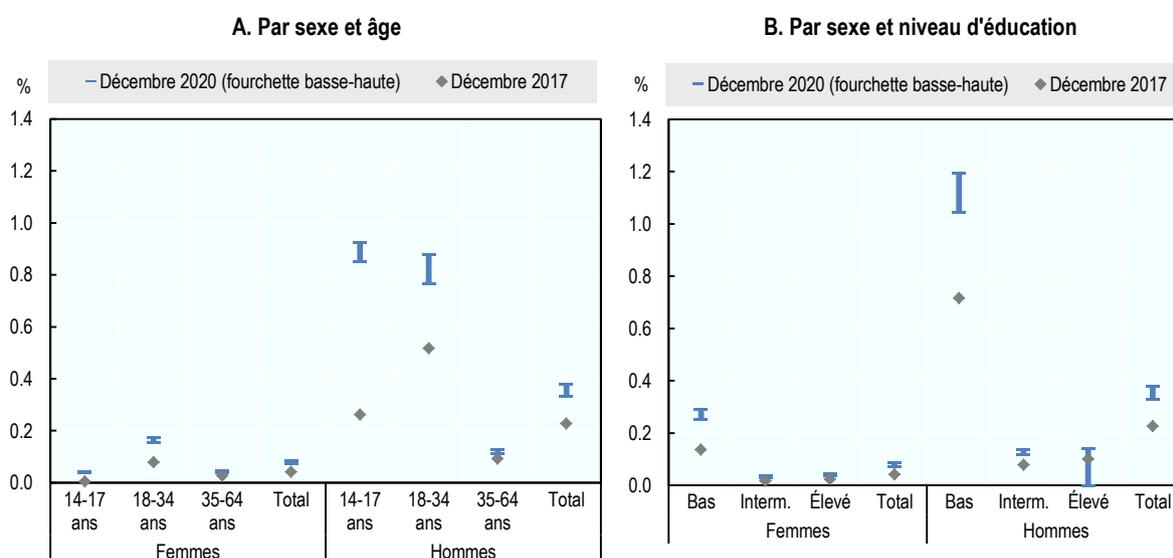
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770023>

Dans quelle mesure le flux de réfugiés récents contribue-t-il à la population active par rapport au taux de croissance « normal » de cette dernière ? Les estimations fondées sur les données Eurostat montrent que la croissance de la population active dans l'ensemble des pays européens atteint actuellement environ 0.4 % par an. En supposant que cette tendance se poursuive jusqu'en 2020, la croissance totale de la population active sur la

période 2013-20 atteindrait 2.7 %. C'est environ 10 fois plus que l'effet net estimé des flux récents de réfugiés, qui est donc marginal. Comme pour la population d'âge actif, l'impact sur la population active varie selon le sexe, le groupe d'âge et le niveau d'éducation (Graphique 3.12, parties A et B). Chez les femmes, tous âges et niveaux d'éducation confondus, l'impact global est très réduit, en raison de leur sous-représentation dans les flux de réfugiés et de leur faible taux d'activité. Chez les hommes, à l'instar des résultats obtenus pour la population d'âge actif, l'impact le plus important est constaté chez les plus jeunes et les groupes au niveau d'éducation faible. Pour ces derniers, l'effet net atteint 1.2 % en décembre 2020. Il est toutefois bien moindre chez les hommes plus âgés ou au niveau d'éducation plus élevé (inférieur à 0.2 %).

### Graphique 3.12. Évolution relative de la population active suite à la hausse des flux de demandeurs d'asile entre 2014 et 2017 en Europe\*, par sexe, âge et niveau d'éducation

Variation cumulée estimée en décembre 2017 et en décembre 2020



\* : pays de l'UE-28, Norvège et Suisse.

*Note* : la variation relative de la population d'âge actif correspond à la différence entre la population réfugiée d'âge actif estimée en tenant compte de la hausse des flux depuis janvier 2014, et la population réfugiée d'âge actif contrefactuelle (c'est-à-dire estimée en partant de l'hypothèse que les demandes d'asile en 2014-2020 demeurent égales à la moyenne de 2011-2013), divisée par la population d'âge actif totale en décembre 2013. Jusqu'en décembre 2017, on utilise les données observées relatives aux demandes et aux décisions d'asile ; pour 2018-2020, on part de l'hypothèse que les demandes d'asile sont soit égales à la moyenne de 2011-2013, soit à la moyenne de 2017, d'où l'obtention d'une fourchette basse-haute pour décembre 2020.

Dans la partie B, « édu B » correspond au premier cycle de l'enseignement secondaire ou moins, « édu M » correspond au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, et « édu H » correspond à l'enseignement post-secondaire.

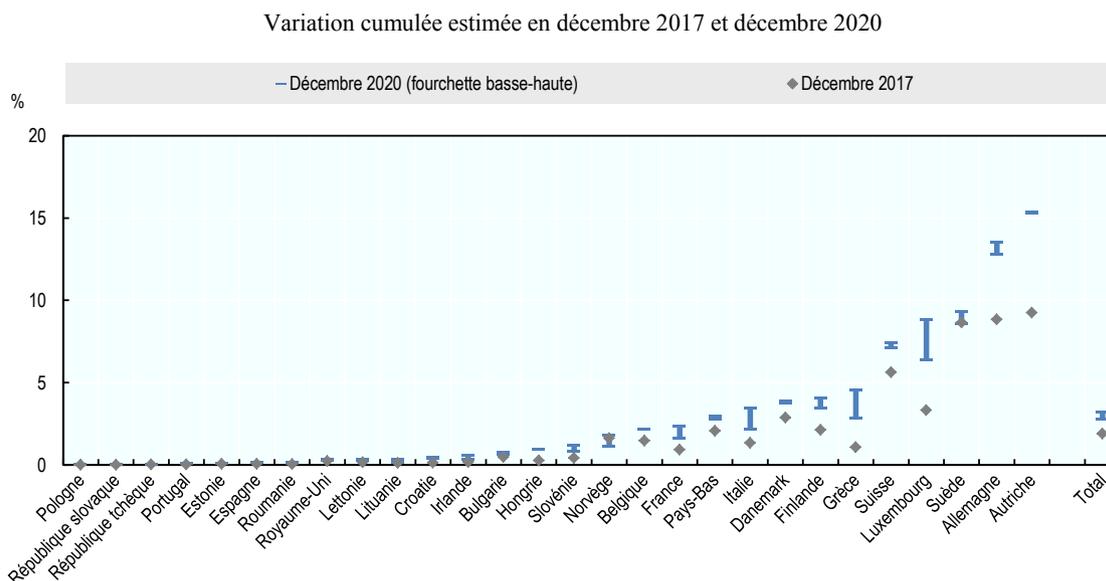
*Source* : Eurostat : statistiques sur l'asile, statistiques sur les forces de travail ; estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770042>

Le Graphique 3.13 présente les résultats par pays des hommes au niveau d'éducation faible âgés de 18 à 34 ans, groupe pour lequel l'impact global est le plus important. Les flux récents de réfugiés induiront une hausse négligeable ou réduite (inférieure à 2 %) de la population active dans ce groupe d'ici à la fin décembre 2020 dans environ la moitié des pays (par rapport au niveau de décembre 2013). L'impact sur la population active est

toutefois relativement important dans quelques pays, bien qu'inférieur au chiffre obtenu pour la population totale de ce groupe (Graphique 3.10) : l'effet net atteint 15 % en Autriche, 14 % en Allemagne et 9 % en Suède et au Luxembourg.

**Graphique 3.13. Évolution relative de la population active d'hommes au niveau d'éducation faible âgés de 18 à 34 ans suite à la hausse des flux de demandeurs d'asile entre 2014 et 2017 en Europe\***



\* : pays de l'UE28, Norvège et Suisse.

*Note* : la variation relative de la population d'âge actif correspond à la différence entre la population réfugiée d'âge actif estimée en tenant compte de la hausse des flux depuis janvier 2014, et la population réfugiée d'âge actif contrefactuelle (c'est-à-dire estimée en partant de l'hypothèse que les demandes d'asile en 2014-20 demeurent égales à la moyenne de 2011-13), divisée par la population d'âge actif totale en décembre 2013. Jusqu'en décembre 2017, on utilise les données observées relatives aux demandes et aux décisions d'asile ; pour 2018-20, on part de l'hypothèse que les demandes d'asile sont soit égales à la moyenne de 2011-13, soit à la moyenne de 2017, d'où l'obtention d'une fourchette basse-haute pour décembre 2020.

*Source* : Eurostat : statistiques sur l'asile, statistiques sur les forces de travail ; estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770061>

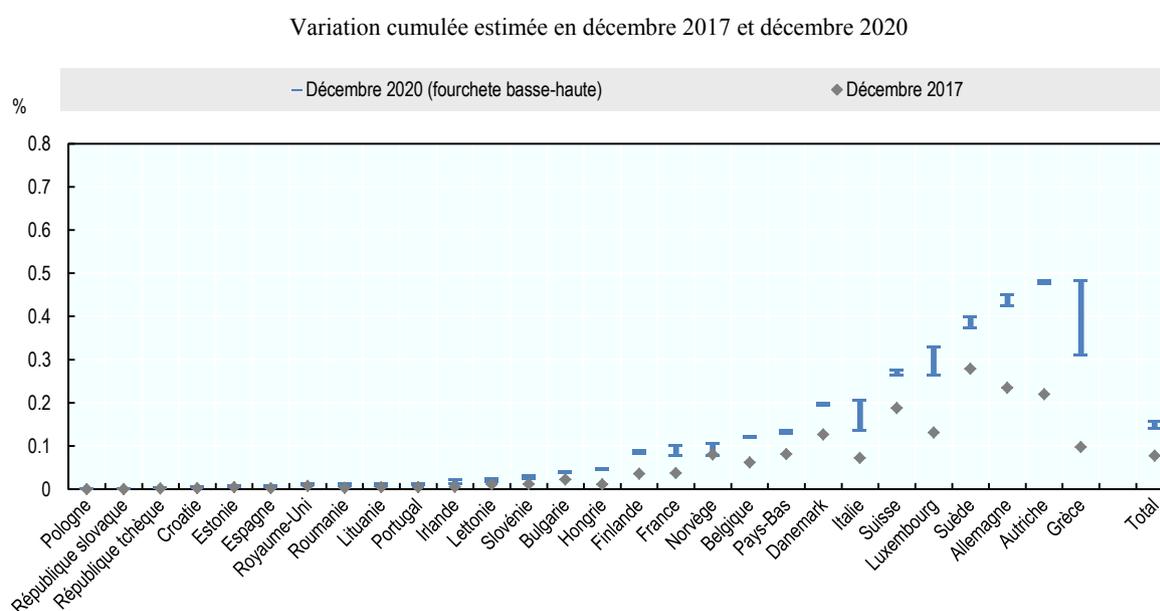
### *Emploi et chômage parmi les réfugiés*

Il n'est pas simple de faire des déductions à partir de ce résultat en termes de salaires ou de perspectives d'emploi de ce segment de la population active, pour les travailleurs déjà présents dans le pays comme pour les réfugiés eux-mêmes. Cela dépend non seulement de la dynamique à court terme de la demande de travail visant les travailleurs débutants et relativement non qualifiés, mais également des ajustements apportés par les entreprises en réponse à l'évolution de l'offre de travail. Par exemple, certaines entreprises peuvent choisir de retarder l'adoption de nouvelles technologies économes en travail pour une certaine catégorie d'activités. Ces ajustements à moyen et long termes n'entrent pas dans le cadre du présent chapitre. À l'aide d'hypothèses complémentaires, l'effet à court terme sur la population active abordé plus haut peut toutefois être décomposé en évolution de l'emploi et du chômage.

Comme nous l'avons vu plus haut, les données de l'enquête européenne sur les forces de travail de 2014 peuvent être utilisées pour estimer le taux d'emploi des réfugiés en

fonction de la durée de leur séjour dans les pays d'accueil (voir également Graphique d'annexe 3.A.1). Sur la base de ces prédictions, on peut estimer le nombre de réfugiés en emploi à différents moments dans le temps, bien que la prudence s'impose lors de l'interprétation de ces résultats, puisque cette approche suppose que la demande de travail observée jusqu'en 2020 reste suffisamment proche de celle de 2014. Sans surprise, du fait de leur taux d'emploi relativement bas, les réfugiés ne contribuent pas beaucoup à la hausse de l'emploi dans les pays européens (Graphique 3.14). Globalement, l'effet net à la fin de l'année 2020 est d'environ 0.16 %. Il est supérieur à la moyenne dans les pays où l'impact sur la population active est également relativement important, notamment en Grèce (0.3 % à 0.5 %), en Autriche (0.5 %), en Allemagne (0.4 %) et en Suède (0.4 %).

**Graphique 3.14. Évolution relative de l'emploi suite à la hausse des flux de demandeurs d'asile entre 2014 et 2017 en Europe**



\* : pays de l'UE28, Norvège et Suisse.

Note: la variation relative de la population d'âge actif correspond à la différence entre la population réfugiée d'âge actif estimée en tenant compte de la hausse des flux depuis janvier 2014, et la population réfugiée d'âge actif contrefactuelle (c'est-à-dire estimée en partant de l'hypothèse que les demandes d'asile en 2014-20 demeurent égales à la moyenne de 2011-13), divisée par la population d'âge actif totale en décembre 2013. Jusqu'en décembre 2017, on utilise les données observées relatives aux demandes et aux décisions d'asile ; pour 2018-20, on part de l'hypothèse que les demandes d'asile sont soit égales à la moyenne de 2011-13, soit à la moyenne de 2017, d'où l'obtention d'une fourchette basse-haute pour décembre 2020.

Source : Eurostat : statistiques sur l'asile, statistiques sur les forces de travail ; estimations de l'OCDE.

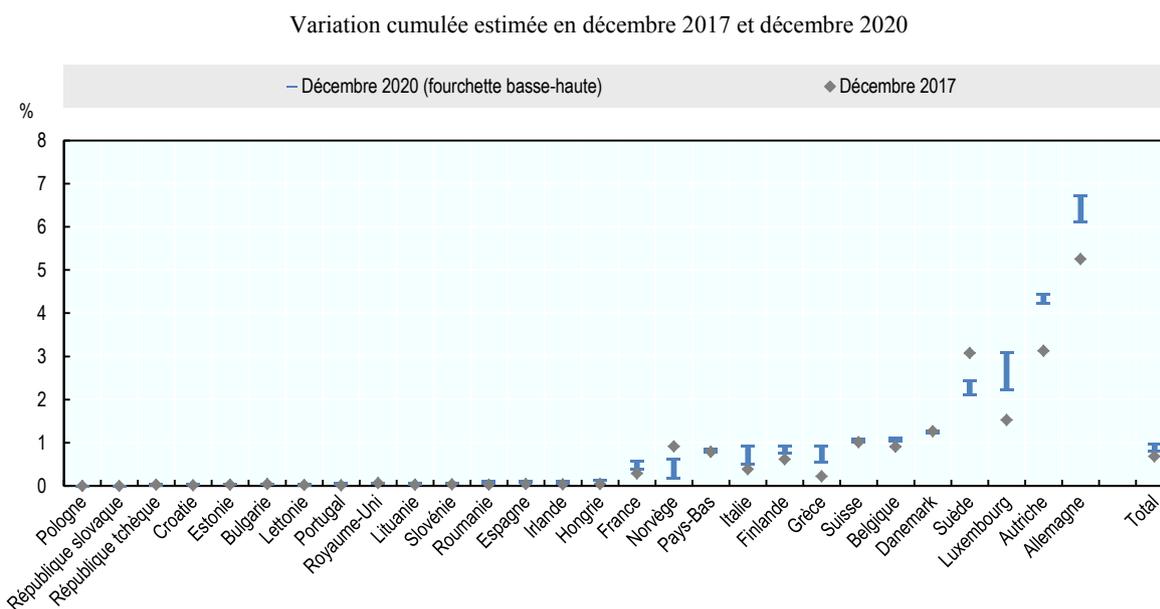
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770080>

L'impact sur le chômage est beaucoup plus important, pour deux raisons. Tout d'abord, comme nous l'avons vu plus haut, les perspectives d'emploi des réfugiés arrivés récemment sont souvent mauvaises. Ensuite, la population de base, à savoir le nombre initial de chômeurs ou sein de la population du pays d'accueil, est beaucoup plus réduite. Comme présenté dans le Graphique 3.15, le nombre total de chômeurs dans les pays européens devrait augmenter de 0.8 à 1 % entre décembre 2013 et décembre 2020 du fait des entrées supplémentaires de réfugiés. L'impact sera beaucoup plus marqué dans les

principaux pays de destination, notamment l'Allemagne, où l'impact cumulé attendu d'ici à décembre 2020 atteint 6.1 à 6.7 %. D'après ces estimations, l'Autriche, le Luxembourg et la Suède devraient également enregistrer une hausse globale du nombre de chômeurs de 2 à 4 % sur cette période.

En Allemagne, les statistiques officielles de l'emploi corroborent ces résultats. Entre décembre 2013 et juin 2017, la part des ressortissants syriens<sup>19</sup> dans l'emploi total a été multipliée par six en Allemagne, passant de 0.03 % à 0.17 %, alors que leur part parmi les demandeurs d'emploi a été multipliée par 20, passant de 0.3 % à 6.3 % (Graphique 3.16). Des données plus spécifiques, mais relatives à une période plus restreinte, montrent que la part des réfugiés (toutes nationalités confondues) parmi les demandeurs d'emploi en Allemagne a atteint 9.3 % en février 2018, contre 4.8 % en juillet 2016<sup>20</sup>. Cette forte hausse, qui est liée au fait que les réfugiés nouvellement admis en Allemagne arrivent actuellement sur le marché du travail plus rapidement qu'ils ne trouvent un emploi, a eu jusqu'à présent peu d'impact sur le taux de chômage total.

**Graphique 3.15. Évolution relative du chômage due à l'accroissement des flux de demandeurs d'asile entre 2014 et 2017 en Europe\***



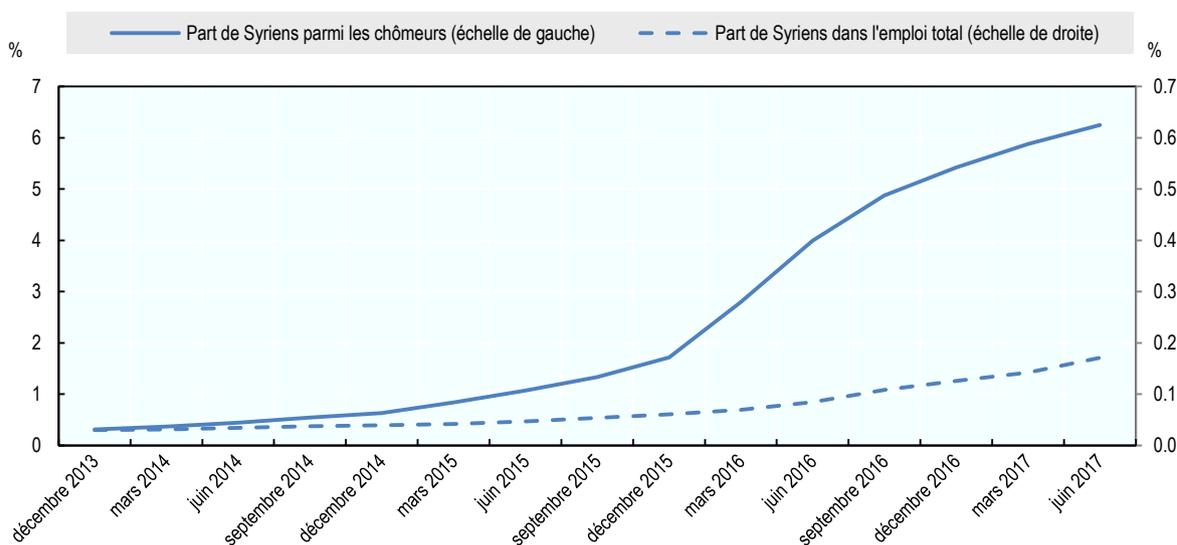
\* : pays de l'UE28, Norvège et Suisse.

Note: la variation relative de la population d'âge actif correspond à la différence entre la population réfugiée d'âge actif estimée en tenant compte de la hausse des flux depuis janvier 2014, et la population réfugiée d'âge actif contrefactuelle (c'est-à-dire estimée en partant de l'hypothèse que les demandes d'asile en 2014-20 demeurent égales à la moyenne de 2011-13), divisée par la population d'âge actif totale en décembre 2013. Jusqu'en décembre 2017, on utilise les données observées relatives aux demandes et aux décisions d'asile ; pour 2018-20, on part de l'hypothèse que les demandes d'asile sont soit égales à la moyenne de 2011-13, soit à la moyenne de 2017, d'où l'obtention d'une fourchette basse-haute pour décembre 2020.

Source : Eurostat : statistiques sur l'asile, statistiques sur les forces de travail ; estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770099>

**Graphique 3.16. Part des Syriens parmi les demandeurs d'emploi et dans l'emploi total en Allemagne, décembre 2013 à juin 2017**



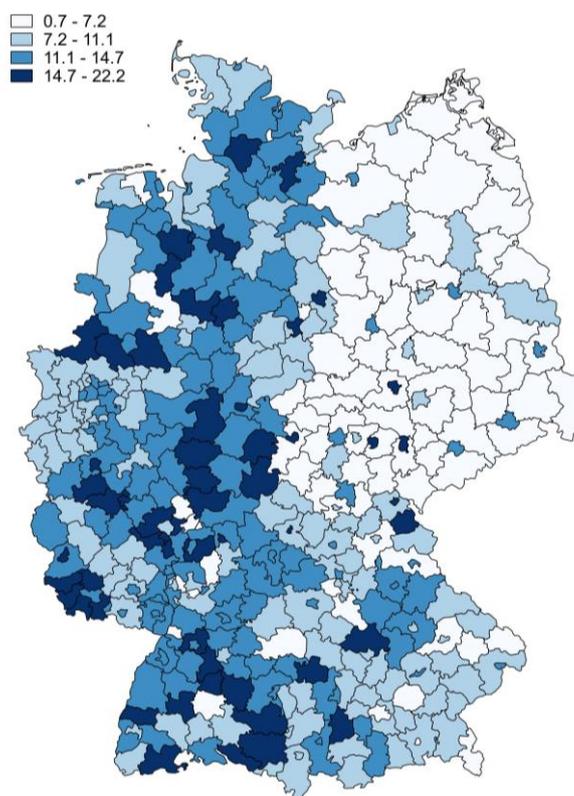
Source : demandeurs d'emploi : Statistik der Bundesagentur für Arbeit, Migrations-Monitor Arbeitsmarkt - Eckwerte (Monatszahlen); emploi : Statistik der Bundesagentur für Arbeit, Beschäftigte nach Staatsangehörigkeiten (Quartalszahlen).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770118>

Dans le cas de l'Allemagne, il existe une dimension spatiale non négligeable dans la distribution des réfugiés. Fin 2016, la part des réfugiés dans la population des Länder s'échelonnait d'environ 0.5 % dans la Saxe, le Bade-Wurtemberg et en Bavière, à 1.8 % dans la Sarre et 2.2 % dans la Brême, contre 0.8 % en moyenne dans tout le pays. Ces différences régionales en termes de population sont également visibles lorsque l'on s'intéresse à la distribution des réfugiés à la recherche d'un emploi. Le Graphique 3.17 présente une carte des districts allemands indiquant la part des réfugiés (et des demandeurs d'asile) parmi les demandeurs d'emploi en février 2018. Dans la plupart des districts d'Allemagne de l'Est, les réfugiés et demandeurs d'asile représentaient moins de 7 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi, contre 10.5 % en moyenne dans le pays. Dans un certain nombre de districts d'Allemagne de l'Ouest, cette part dépassait 15 %, surtout dans les grandes villes.

### Graphique 3.17. Part des réfugiés et des demandeurs d'asile parmi les demandeurs d'emploi dans les districts allemands, février 2018

Part des réfugiés et des demandeurs d'asile parmi les demandeurs d'emploi (%)



Source : Statistik der Bundesagentur für Arbeit, Migrations-Monitor: Personen im Kontext von Fluchtmigration ; estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770137>

#### *Demandeurs d'asile déboutés*

Même si l'impact de la hausse récente des flux de migrations humanitaires à destination de l'Europe se matérialisera essentiellement par l'entrée de réfugiés dans la population active, d'autres catégories pourraient également jouer un rôle. C'est notamment le cas des demandeurs d'asile dont la demande a été refusée.

Bien que les taux d'admission aient augmenté dans la plupart des pays européens dans le contexte de l'afflux de réfugiés, un grand nombre de demandes d'asile continuent d'être rejetées (voir Graphique 3.2). En 2016, 354 000 demandes d'asile déposées par des individus d'âge actif dans les pays d'Europe ont été rejetées en première instance. En 2017, ce chiffre se montait à 416 000. La hausse nette des effectifs totaux de demandeurs d'asile déboutés entre décembre 2013 et décembre 2020 est comprise entre 850 000 et 1.2 million, selon le scénario contrefactuel considéré.

Ces chiffres sont fondés sur les décisions de première instance, et doivent donc être considérés comme des estimations hautes. En outre, une part non négligeable des individus n'ayant pas obtenu de protection sont susceptibles retourner volontairement ou

non dans leur pays d'origine. En Europe, les retours volontaires assistés et les retours forcés se montaient à environ 260 000 en 2016. À terme, seule une partie des demandeurs d'asile déboutés resteront illégalement dans leur pays de destination, mais il est légitime de supposer que la plupart d'entre eux chercheront un emploi pour gagner leur vie, très vraisemblablement sur le marché du travail informel.

Il convient de noter que les nationalités principales des demandeurs d'asile déboutés sont très différentes des nationalités principales des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les principales régions d'origine des demandeurs d'asile déboutés au cours de la période 2014-17 sont l'Afghanistan, l'Albanie, l'Iraq, le Pakistan, le Kosovo, la Serbie, le Nigeria, la Russie, le Bangladesh, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Iran et la Gambie. Ces régions représentent 60 % de l'ensemble des demandeurs d'asile déboutés, mais « seulement » 45 % des demandes. Les pays d'origine enregistrant les taux d'admission les plus faibles sont l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie. Pour les ressortissants de ces pays, le taux global d'admission dans un pays de l'UE (plus la Norvège et la Suisse) était inférieure à 15 % en 2014-17. Si l'on ajoute le Kosovo (pour lequel le taux d'admission est plus élevé, à 40 %) à cette liste, ces régions représentent près d'un quart de l'ensemble des demandes d'asile refusées en 2014-17. Puisque toutes ces régions sont géographiquement proches de l'UE, la probabilité de retour (volontaire ou non) après le rejet d'une demande d'asile est plus importante que pour les régions plus éloignées. En effet, ces régions sont majoritaires dans la liste des régions d'origine dont les ressortissants sont partis suite à un ordre de quitter le territoire, l'Albanie, le Kosovo et la Serbie étant les trois régions les plus représentées en 2014-16.

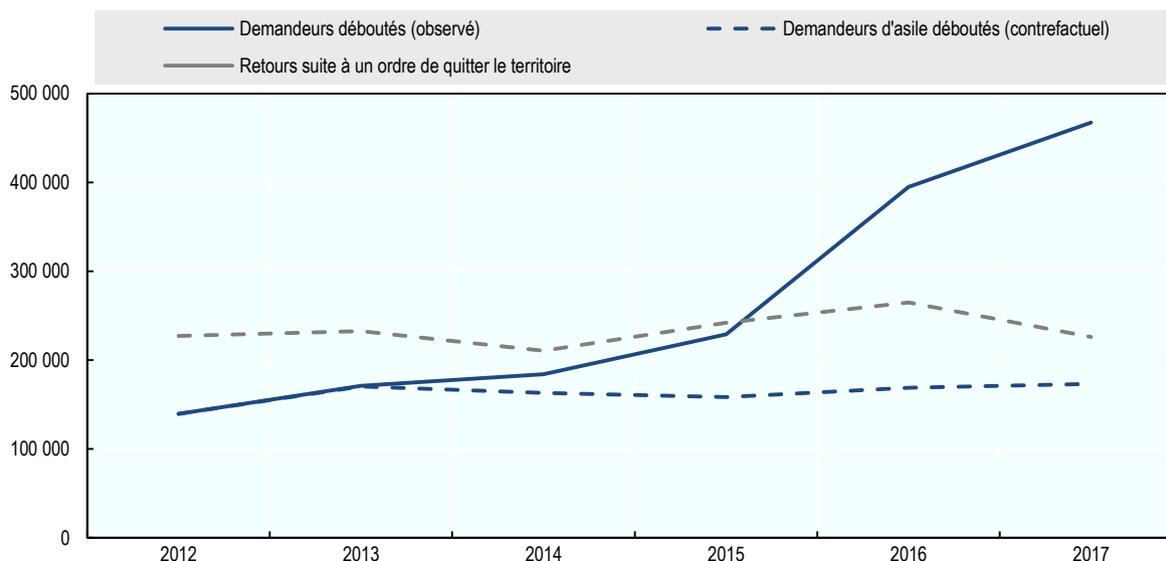
Le Graphique 3.18 présente le nombre réel de demandeurs d'asile d'âge actif déboutés dans l'ensemble des pays européens sur la période 2012-17, l'équivalent contrefactuel (c'est-à-dire supposant que les flux de demandeurs d'asile en 2014-17 étaient au même niveau qu'en 2011-13), et le nombre de retours de ressortissants de pays tiers suite à des ordres de quitter le territoire. Avant 2014, ainsi qu'en 2014-2017 en vertu du scénario contrefactuel, le nombre annuel de demandeurs d'asile déboutés est resté relativement stable, entre 140 000 et 180 000 personnes. Ce chiffre est inférieur au nombre total de retours, qui a également été relativement stable au cours de la période pour laquelle des données sont disponibles : entre 2008 et 2016, il a varié entre 190 000 et 250 000. Bien que le nombre de retours soit plus élevé en 2016 qu'au cours des quatre années précédentes, il n'est pas supérieur au nombre observé à la fin de la décennie précédente, et les données préliminaires indiquent qu'il a diminué en 2017. Au contraire, suite à la forte hausse du nombre de demandes d'asile, le nombre de demandeurs d'asile déboutés a été multiplié par 2.5 entre 2014 et 2017.

Cela implique qu'en 2016 et 2017, les demandeurs d'asile récemment déboutés sont beaucoup plus nombreux que les ressortissants de pays tiers repartis après avoir reçu un ordre de quitter le territoire. Une fourchette de valeurs plausibles peut être estimée en tenant compte de deux scénarios opposés. Le premier scénario suppose que tous les migrants de retour sont des demandeurs d'asile déboutés. Dans ce cas, pour chaque pays, le nombre estimé de demandeurs d'asile déboutés restant dans le pays correspond à la différence entre le nombre de demandeurs d'asile qui se voient refuser une protection une année donnée, et le nombre de retours. Dans le second scénario, on part de l'hypothèse que tous les demandeurs d'asile déboutés restent dans le pays de destination, d'où une valeur naturellement plus élevée.

Selon cette approche, la fourchette des valeurs possibles pour le nombre de demandeurs d'asile déboutés restant dans les pays européens était comprise entre 200 000 et 395 000 en 2016 et 305 000 et 470 000 en 2017. Il est également possible de reproduire cette procédure dans le cadre du scénario contrefactuel pour les flux de demandeurs d'asile afin d'obtenir une estimation nette de la hausse du nombre de demandeurs d'asile déboutés restant dans le pays en raison des flux récents importants. Le nombre contrefactuel de demandeurs d'asile déboutés restant dans les pays européens était compris entre 50 000 et 170 000 en 2016 et 2017. L'effet net est donc compris entre 155 000 et 230 000 en 2016 et 260 000 et 300 000 en 2017.

Bien que cette estimation ne tienne pas compte du nombre inconnu de demandeurs d'asile déboutés ayant quitté le pays de leur propre chef avant d'en avoir reçu l'ordre, ni du fait que les personnes ne repartent pas forcément l'année où leur demande d'asile a été rejetée, cela implique que le nombre de demandeurs d'asile déboutés qui restent dans les pays européens augmente assez vite et continuera probablement d'augmenter au cours des quelques prochaines années, à moins que les efforts continus déployés par de nombreux pays de l'UE pour accroître l'efficacité des retours ne se concrétisent dans la pratique. Les pays les plus concernés par cette question sont l'Allemagne, qui représente 45 à 52 % de la hausse globale nette en 2016-2017, l'Italie (18 à 23 %), la Suède et la France (4 à 8 % chacune).

**Graphique 3.18. Nombre annuel de demandeurs d'asile d'âge actif déboutés et nombre annuels d'ordres de quitter le territoire en Europe \*, 2012-17**



\* : pays de l'UE28, Norvège et Suisse.

*Note* : les données 2017 relatives aux retours faisant suite à des ordres de quitter le territoire sont des estimations préliminaires fondées sur un nombre restreint de pays.

*Source* : Eurostat : statistiques sur l'asile, statistiques sur l'exécution des lois sur l'immigration ; estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770156>

### *Membres de famille de réfugiés*

Outre la contribution directe des réfugiés à la population d'âge actif et à la population active, il convient également de prendre en compte les effets dynamiques potentiels dus au regroupement familial. En effet, une fois qu'un individu a obtenu le statut de réfugié dans un pays de destination, il/elle peut demander à être rejoint/e par son conjoint et ses enfants (OCDE, 2017<sup>[37]</sup>). Afin d'évaluer l'impact potentiel du regroupement familial sur la population d'âge actif et la population active, on peut estimer le nombre potentiel de conjoints de réfugiés susceptibles d'immigrer dans ce contexte.

En l'absence de données sur le délai entre l'admission en tant que réfugié et le regroupement familial, cette analyse met l'accent sur les effectifs de réfugiés à la fin de l'année 2017, et donne une estimation du nombre de membres de leur famille d'âge actif susceptibles de les rejoindre. Pour les réfugiés admis en 2015, par exemple, ce processus pourrait déjà avoir eu lieu et les membres de la famille pourraient déjà être établis dans le pays de destination, mais ce n'est probablement pas le cas pour ceux admis fin 2017. Comme dans les sections précédentes, seuls les réfugiés en excès par rapport au scénario contrefactuel sont pris en compte. Pour simplifier encore le problème, l'analyse prend uniquement en compte le regroupement familial avec les conjoints, et suppose que les enfants appartiennent à des groupes d'âge dont le taux d'activité est négligeable.

Comme mentionné ci-dessus, la répartition par sexe des demandeurs d'asile et des réfugiés n'est pas équilibrée : parmi ceux d'âge actif, 75 % sont des hommes. Si l'on part de l'hypothèse que toutes les réfugiées mariées sont arrivées dans le pays de destination accompagnées de leur conjoint, il reste un nombre considérable de réfugiés de sexe masculin susceptibles d'essayer de faire venir leur famille.

Dans la plupart des pays d'origine des réfugiés récents, le taux de mariage des adultes est généralement très élevé. Par exemple, en Afghanistan, en 2007-2008, 88 % des hommes âgés de 25 à 39 ans étaient mariés, et cette part atteignait 96 % pour ceux âgés de 40 à 64 ans. Le taux de mariage des femmes était tout aussi élevé. En Syrie (2001) et en Iraq, (2004), la part des hommes mariés était proche de 95 % chez les 40-64 ans, mais le mariage avant 30 ans n'était pas si fréquent : en Syrie, seuls 9 % des 20-24 ans étaient mariés, et 38 % des 25-29 ans ; en Iraq, ces parts atteignaient 18 et 49 %. La part des femmes mariées était quelque peu inférieure, à environ 80 % pour les 30-44 ans en Iraq, et environ 85 % en Syrie. Malgré des particularités nationales, on constate des tendances similaires dans la plupart des pays dont sont originaires les réfugiés (ONU, 2017<sup>[38]</sup>).

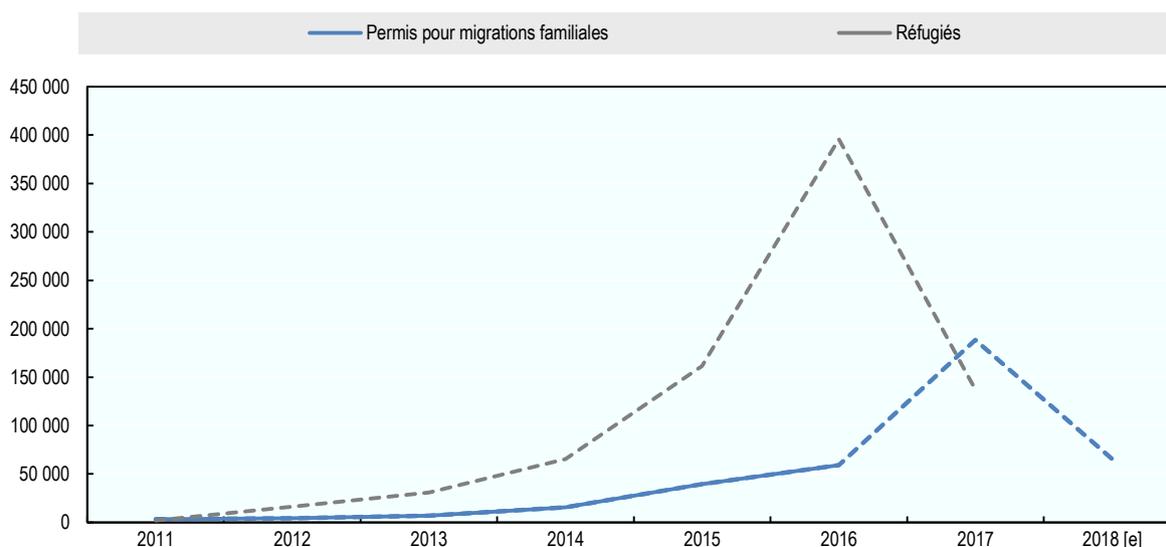
On suppose que les réfugiés arrivés à l'âge adulte ont des comportements matrimoniaux similaires à ceux de la population générale de leur pays d'origine. Cela impliquerait que 80 % des réfugiés (hommes et femmes) âgés de 35 à 64 ans sont mariés. Pour le groupe des 18-34 ans, puisque le gradient relatif à l'âge est important, deux taux de mariages sont envisagés : 20 % et 60 %, hommes et femmes confondus.

En décembre 2017, on dénombrait 204 000 hommes et 103 000 femmes parmi les réfugiés âgés de 35 à 64 ans. En supposant que 80 % étaient mariés et que toutes les femmes mariées étaient accompagnées de leur conjoint, cela signifie que 81 000 d'entre eux étaient potentiellement candidats au regroupement avec leur famille restée à l'étranger. Si l'on intègre le groupe des 18-34 ans, et que l'on tient compte du surplus « habituel » d'hommes mariés parmi les réfugiés mis en évidence par le scénario contrefactuel, le nombre total de conjointes potentielles à réunir avec les réfugiés est compris entre 120 000 et 250 000 (toutes étant des femmes d'âge actif).

Par rapport à l'estimation obtenue ci-dessus, à savoir 920 000 réfugiés d'âge actif supplémentaires entrés dans les pays européens entre 2014 et 2017, cet afflux supplémentaire de conjoints d'âge actif par le biais du regroupement familial n'est donc pas négligeable (13 à 27 % d'entrées supplémentaires).

Il est également utile d'utiliser les données directes relatives aux permis familiaux délivrés à des ressortissants des principaux pays d'origine des réfugiés pour évaluer les entrées potentielles par cette filière. Par exemple, on a enregistré une hausse considérable du nombre de permis délivrés par les pays européens à des ressortissants syriens pour des raisons familiales au cours des dernières années. Si seuls environ 3 000 permis de cette catégorie ont été délivrés en 2010 et en 2011, ce nombre a été multiplié par 20 en cinq années pour atteindre 60 000 en 2016, ce qui a coïncidé avec l'afflux massif de demandeurs d'asile syriens dans les pays européens (Graphique 3.19). En supposant que ces permis familiaux supplémentaires sont directement liés à l'arrivée de réfugiés syriens dans les pays européens, cela ajoute jusqu'à 100 000 membres de familles syriennes déjà arrivés au cours de la période 2014-16. En supposant un délai d'un an entre l'admission en tant que réfugié et le regroupement familial, on peut estimer un « multiplicateur de regroupement » en divisant le nombre de permis familiaux accordés au cours de l'année  $t$  par le nombre de réfugiés de même nationalité admis l'année  $t-1$ . Pour les Syriens, le multiplicateur moyen se monte à environ 0.5 pour les réfugiés admis en 2012-15. Sur la base de cette estimation et du nombre de réfugiés syriens admis en 2016 et 2017, on peut s'attendre à l'entrée supplémentaire de quelque 240 000 membres de familles syriennes en 2017-18. Pour les Syriens, l'effet net global du regroupement familial sera donc de 340 000 immigrés, contre une hausse nette du nombre de réfugiés syriens de 700 000 entre 2014 et 2017. Puisque cette estimation inclut les enfants, l'effet sur la population d'âge actif serait toutefois moindre.

**Graphique 3.19. Réfugiés syriens admis en Europe\* en 2011-17 et permis familiaux délivrés à des ressortissants syriens en 2011-2016 (et estimations pour 2017-18)**



\* : pays de l'UE-28, Norvège et Suisse.

Note : le nombre de permis délivrés à des ressortissants syriens en 2017 et 2018 est estimé à partir de l'hypothèse d'un « multiplicateur » de regroupement de 0.5 (voir texte).

Source : Eurostat : statistiques sur l'asile ; estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770175>

## Conclusion

Dans le contexte de la hausse récente du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés dans les pays européens, une évaluation de son impact économique est nécessaire tant pour des raisons économiques que politiques. Le soutien de l'opinion publique est indispensable pour maintenir le système d'asile européen et prévenir toute réaction de rejet à l'encontre des réfugiés (et des immigrants en général). Pour garantir ce soutien, une évaluation appropriée de l'impact de ces flux est nécessaire pour identifier toute conséquence négative éventuelle pour les personnes nées dans les pays de destination et encourager des mesures complémentaires appropriées afin de minimiser ces effets.

Si les réfugiés récents possèdent un profil d'intégration sur le marché du travail similaire à celui des réfugiés précédents, les effets globaux de l'afflux récent sur le marché du travail sont susceptibles d'être restreints et progressifs. La plupart des migrants admis en tant que réfugiés dans les pays européens depuis 2013 viennent tout juste de commencer à entrer sur le marché du travail, et les entrées des réfugiés arrivés depuis 2015 sur le marché du travail s'étaleront sur plusieurs années.

L'analyse présentée dans ce chapitre s'intéresse uniquement à l'évolution de l'offre de travail, et ne tient pas compte des effets négatifs potentiels dû à une variation imprévue de la demande de travail. Toutefois, sur la base de ce qui a été observé par le passé dans l'ensemble des pays européens, l'effet modeste sur l'offre de travail exclut probablement tout risque d'impact négatif considérable des flux récents sur le marché du travail.

Dans certains pays toutefois, des segments spécifiques du marché du travail enregistrent une hausse de l'offre de travail supérieure à la moyenne et les populations nées dans les pays peuvent être considérablement affectés. C'est par exemple le cas de l'emploi informel, qui est susceptible de concentrer la plupart des demandeurs d'asile déboutés restant illégalement dans les pays de destination. C'est également le cas des hommes jeunes au niveau d'éducation faible, en raison d'une surreprésentation des réfugiés dans ce groupe de population. Dans ce segment, notamment en Allemagne, en Suède et en Autriche, l'augmentation de l'offre de travail est considérable. Puisque cette catégorie de la population est déjà vulnérable, cette évolution de l'offre de travail nécessite un renforcement des mesures en faveur de ce groupe.

Même si ce sous-groupe de population est relativement restreint, une nouvelle détérioration de ses résultats sur le marché de l'emploi, liée à la concurrence avec les réfugiés pour l'accès à l'emploi, pourrait entraîner une forte dégradation de l'opinion publique relative à l'impact moyen des réfugiés sur l'économie.

Dans le même temps, il est également nécessaire d'aider les réfugiés à réussir leur intégration sur le marché du travail, et plus généralement dans les sociétés d'accueil, aussi rapidement et facilement que possible. Favoriser l'intégration des réfugiés sur le marché du travail conduira mécaniquement à une augmentation plus importante et plus rapide de l'offre de travail, mais accroîtra également la demande. Puisqu'un accès rapide des réfugiés au marché du travail est un déterminant essentiel des autres dimensions de leur intégration sociale et réduit également leur dépendance aux prestations sociales, il demeure essentiel de promouvoir des politiques d'intégration maximisant leur accès à l'emploi.

## Notes

<sup>1</sup> Ce chapitre a été rédigé par Gilles Spielvogel.

<sup>2</sup> Les chiffres inclus dans ce paragraphe sont tirés des rapports *Mid-Year Trends* du HCR (HCR, 2013<sub>[39]</sub>; HCR, 2018<sub>[40]</sub>).

<sup>3</sup> Dans ce chapitre, sauf indication contraire, le terme « réfugié » inclut les personnes ayant obtenu le statut de réfugié (tel que défini par la Convention de 1951), mais aussi les personnes sous protection subsidiaire ou autorisées à rester pour des raisons humanitaires en vertu du droit national.

<sup>4</sup> Dans ce chapitre, les pays européens désignent l'ensemble des 28 pays de l'UE, plus la Norvège et la Suisse.

<sup>5</sup> Bien que le nombre de réfugiés réinstallés ait été plafonné à 50 000 par décret, les États-Unis ont admis plus de 53 000 réfugiés au cours de l'exercice budgétaire 2017 suite à une décision de la Cour suprême autorisant, même après que le plafond a été atteint, l'admission de ceux qui revendiquaient de bonne foi une relation avec une personne ou une entité aux États-Unis.

<sup>6</sup> Moins de 1 % des demandeurs d'asile ou des réfugiés admis dans les pays européens étaient âgés de 65 ans et plus.

<sup>7</sup> Ces pays sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et la Turquie.

<sup>8</sup> Ce point de vue a été exprimé en particulier en Allemagne en 2015 par de nombreuses parties prenantes, notamment le gouvernement. Voir par exemple <http://www.spiegel.de/international/germany/refugees-are-an-opportunity-for-the-german-economy-a-1050102.html> ; <http://www.dw.com/en/tapping-refugees-to-combat-germanys-labor-shortage/a-18688541>.

<sup>9</sup> La nature apparemment intuitive du cadre fondamental d'analyse de l'offre et de la demande, associée aux fondements politiques qui sous-tendent la question, explique probablement la persistance de la quête d'un « vrai » résultat dans la littérature économique, et la polarisation du débat.

<sup>10</sup> Pour obtenir ces estimations, le nombre de réfugiés réinstallés dans chaque pays d'accueil, tiré de HCR (2000<sub>[14]</sub>), est multiplié par 75 % (part supposée des entrées totales enregistrée en 1980) et divisé par la population d'âge actif (15-64 ans) du pays d'accueil en 1980. Aux États-Unis, le nombre total de réfugiés indochinois réinstallés entre 1975 et 1995, notamment par le biais de l'ODP, se monte à 1.28 million. L'estimation haute du nombre de réfugiés d'âge actif en 1980 se monte donc à 75 %×1.28 million. En divisant le résultat par la population des États-Unis en âge de travailler en 1980 (151 millions), on obtient l'estimation de 0.6 %.

<sup>11</sup> Pour obtenir cette estimation, on applique la même méthode qu'à l'échelle nationale. On suppose que la part des réfugiés indochinois en Californie a augmenté de manière linéaire, passant de 22 % en 1975 à 45 % en 1995, soit une part de 28 % en 1980. Cette part est ensuite appliquée à l'estimation nationale du nombre de réfugiés d'âge actif en 1980 (75 %×1.28 million). Le dénominateur est la population d'âge actif californienne en 1980 (16 millions).

<sup>12</sup> « CITE » signifie « Classification internationale type de l'éducation ». Le niveau 1 de la CITE correspond à l'enseignement primaire, le niveau 2 au premier cycle de l'enseignement secondaire, le niveau 3 au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le niveau 4 à l'enseignement post-secondaire non supérieur, et les niveaux 5 à 8 aux différents niveaux de l'enseignement supérieur (cycle court, licence, master et doctorat).

<sup>13</sup> Ce modèle permet à la durée de séjour d'affecter différemment le taux d'activité en fonction de l'âge ; en outre, les coefficients de chaque niveau d'instruction sont mis en interaction avec le sexe, ce qui permet d'obtenir des rendements de l'éducation différents pour les hommes et les femmes. Dans ce contexte, puisque seules des prédictions globales (plutôt qu'individuelles) sont nécessaires, les problèmes de spécification liés à l'utilisation d'un modèle linéaire plutôt que non linéaire sont anodins. En raison de contraintes de données, il n'est pas possible de prendre en compte les effets du pays d'origine.

<sup>14</sup> Toutefois, cela ne veut pas dire que les réfugiés très instruits occuperont forcément des emplois très qualifiés, puisqu'il existe de nombreuses preuves d'un déclassement des réfugiés (et des immigrants en général) sur les marchés du travail européens.

<sup>15</sup> La variation nette relative est de 0.29 % si les demandes d'asile reviennent à leur niveau moyen de 2011-2013 en 2018-2020, et de 0.36 % si elles sont égales à la moyenne de 2017 en 2018-2020.

<sup>16</sup> Pour la Suède, l'effet net est plus important en décembre 2017 qu'en décembre 2020, du fait de la forte diminution des flux de demandeurs d'asile en 2016 et 2017 par rapport à 2015. Bien que les résultats pour 2017 soient fortement influencés par les flux très importants enregistrés en 2015, les projections pour 2018-2020 sont définies soit sur la base de la moyenne de 2011-2013, soit de la moyenne de 2017. Les flux de demandeurs d'asile en 2017 étaient encore plus faibles qu'en 2011-2013, période définissant la trajectoire hypothétique. Par conséquent, l'effet net en 2020 est plus faible qu'en 2017. C'est également vrai pour la Norvège, dans une moindre mesure toutefois.

<sup>17</sup> Pour la Norvège et la Suède, l'effet net est plus important en décembre 2017 qu'en décembre 2020. Voir note 16.

<sup>18</sup> Pour 2020, les limites inférieure et supérieure de la fourchette correspondent aux deux hypothèses relatives au niveau des demandes d'asile : retour à la moyenne de 2011-2013 (limite inférieure), ou moyenne de 2017 (limite supérieure).

<sup>19</sup> Ces statistiques font référence à l'ensemble des Syriens vivant en Allemagne, pas seulement aux réfugiés. Les réfugiés représentaient 55 % de l'ensemble des ressortissants syriens présents fin 2016, contre 39 % fin 2013.

<sup>20</sup> Statistik der Bundesagentur für Arbeit, Migrations-Monitor : Personen im Kontext von Fluchtmigration. Cette part est passée à 10.5 % en février 2018, demandeurs d'asile inclus.

## Références

- Aiyar, S. et al. (2016), "The refugee surge in Europe: Economic challenges", *IMF Staff Discussion Notes*, <http://dx.doi.org/10.5089/9781513552590.006>. [6]
- Akgündüz, Y., M. van den Berg and W. Hassink (2018), "The impact of the Syrian refugee crisis on firm entry and performance in Turkey", *The World Bank Economic Review*, Vol. 32/1, pp. 19-40, <http://dx.doi.org/10.1093/wber/lhx021>. [24]
- Angrist, J. and A. Kugler (2003), "Protective or counter-productive? Labour market institutions and the effect of immigration on EU natives", *The Economic Journal*, Vol. 113/488, pp. F302-F331, <http://dx.doi.org/10.1111/1468-0297.00136>. [20]
- Åslund, O., A. Forslund and L. Liljeberg (2017), "Labour market entry of non-labour migrants – Swedish evidence", *Nordic Economic Policy Review*, Vol. 2017, pp. 115-158, <http://dx.doi.org/10.6027/TN2017-520>. [29]

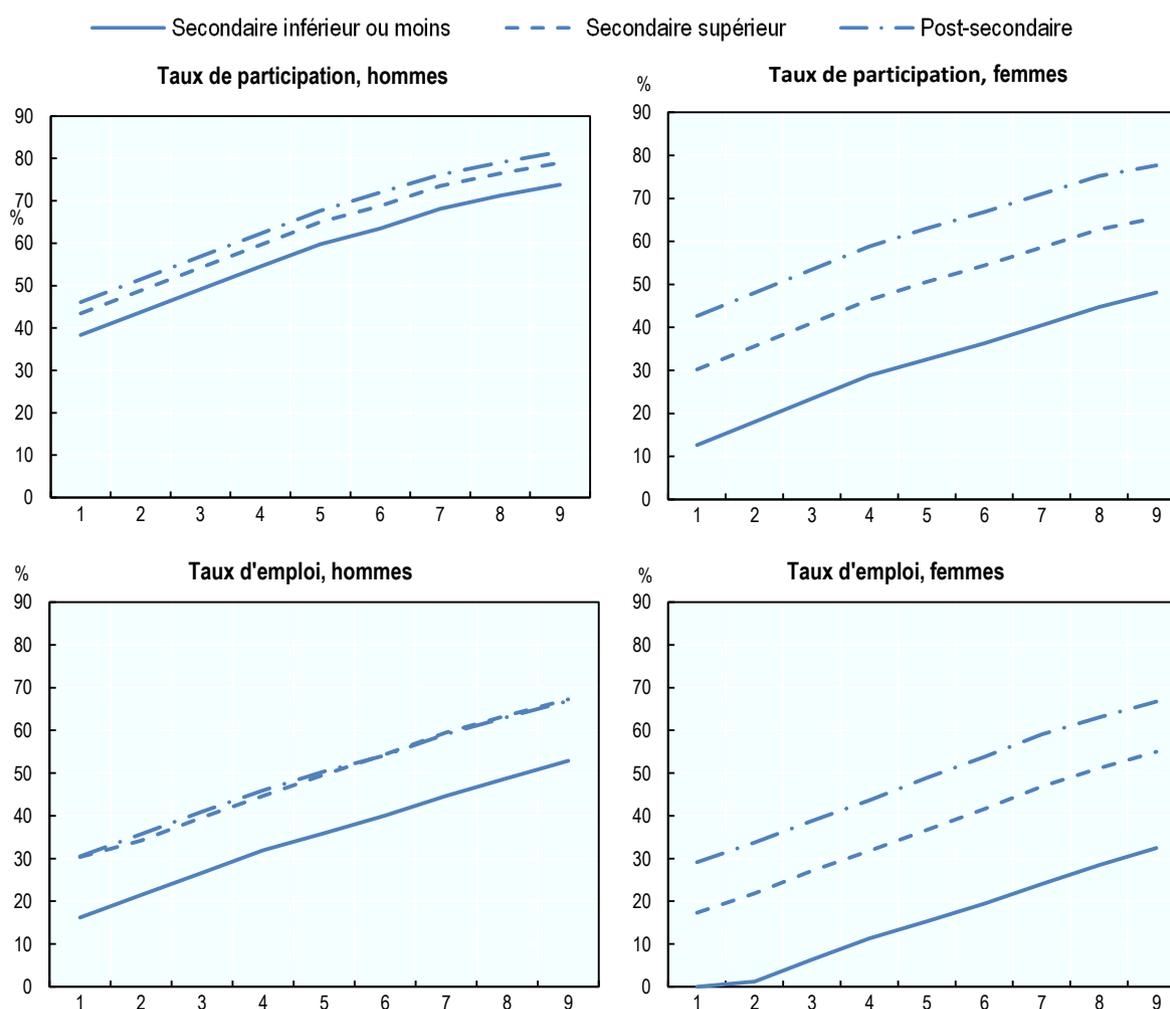
- Bevelander, P. and R. Pendakur (2014), “The labour market integration of refugee and family reunion immigrants: A comparison of outcomes in Canada and Sweden”, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Vol. 40/5, pp. 689-709, <http://dx.doi.org/10.1080/1369183X.2013.849569>. [25]
- Borjas, G. (2017), “The wage impact of the Marielitos : A reappraisal”, *ILR Review*, Vol. 70/5, pp. 1077-1110, <http://dx.doi.org/10.1177/0019793917692945>. [17]
- Borjas, G. and J. Monras (2017), “The labour market consequences of refugee supply shocks”, *Economic Policy*, Vol. 32/91, pp. 361-413, <http://dx.doi.org/10.1093/epolic/eix007>. [12]
- Bratsberg, B., O. Raaum and K. Røed (2017), “Immigrant labor market integration across admission classes”, *Nordic Economic Policy Review*, Vol. 2017, pp. 17-54, <http://dx.doi.org/10.6027/TN2017-520>. [30]
- Brücker, H. et al. (2016), “Forced migration, arrival in Germany, and first steps toward integration”, *DIW Economic Bulletin*, Vol. 2016/48, pp. 541-556. [26]
- Buber-Ennsner, I. et al. (2016), “Human capital, values, and attitudes of persons seeking refuge in Austria in 2015”, *PLOS ONE*, Vol. 11/9, p. e0163481, <http://dx.doi.org/10.1371/journal.pone.0163481>. [34]
- Burggraeve, K. and C. Piton (2016), “The economic consequences of the flow of refugees into Belgium”, *NBB Economic Review*, Vol. June, [https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2016/ecorevi2016\\_h3.pdf](https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2016/ecorevi2016_h3.pdf) (accessed on 28 February 2018), pp. 43-61. [7]
- Card, D. (1990), “The Impact of the Mariel Boatlift on the Miami labor market”, *ILR Review*, Vol. 43/2, pp. 245-257, <http://dx.doi.org/10.1177/001979399004300205>. [18]
- Ceritoglu, E. et al. (2017), “The impact of Syrian refugees on natives’ labor market outcomes in Turkey: Evidence from a quasi-experimental design”, *IZA Journal of Labor Policy*, Vol. 6, <http://dx.doi.org/10.1186/s40173-017-0082-4>. [22]
- Clemens, M. and J. Hunt (2017), “The labor market effects of refugee waves: Reconciling conflicting results”, *NBER Working Paper*, No. 23433, NBER, <http://www.nber.org/papers/w23433> (accessed on 23 March 2018). [13]
- Commission européenne (2016), *An Economic Take on the Refugee Crisis: A Macroeconomic Assessment for the EU*, Direction générale des Affaires économiques et financières, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, <http://dx.doi.org/10.2765/631735>. [5]
- Commission européenne (2016), *Updating of the labour market model*, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, Office des publications de l'Union européenne, <http://dx.doi.org/10.2767/691738>. [8]

- Del Carpio, X. and M. Wagner (2016), “The impact of Syrians refugees on the Turkish labor market” [23]
- Dustmann, C., A. Glitz and T. Frattini (2008), “The labour market impact of immigration”, *Oxford Review of Economic Policy*, Vol. 24/3, pp. 477-494, [10]  
<http://dx.doi.org/10.1093/oxrep/grn024>.
- Dustmann, C., U. Schönberg and J. Stuhler (2016), “The impact of immigration: Why do studies reach such different results?”, *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 30/4, pp. 31-56, <http://dx.doi.org/10.1257/jep.30.4.31>. [11]
- Fasani, F., T. Frattini and L. Minale (2018), “(The struggle for) refugee integration into the labour market: Evidence from Europe”, *IZA DP*, No. 11333, IZA, <http://www.iza.org>. [32]
- Foged, M. and G. Peri (2016), “Immigrants' effect on native workers: New analysis on longitudinal data”, *American Economic Journal: Applied Economics*, Vol. 8/2, pp. 1-34, <http://dx.doi.org/10.1257/app.20150114>. [21]
- Hainmueller, J., D. Hangartner and D. Lawrence (2016), “When lives are put on hold: Lengthy asylum processes decrease employment among refugees”, *Science Advances*, Vol. 2/8, pp. e1600432-e1600432, <http://dx.doi.org/10.1126/sciadv.1600432>. [28]
- HCR (2018), *Mid-Year Trends 2017*, HCR, [40]  
<http://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/5aaa4fd27/mid-year-trends-june-2017.html>.
- HCR (2018), *Syria Regional Refugee Response, Inter-agency Information Sharing Portal*, [1]  
<http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php> (accessed on 01 March 2018).
- HCR (2016), *Profiling of Syrian and Afghan arrivals on Greek islands*, [36]  
<https://data2.unhcr.org/en/documents/download/47162>.
- HCR (2013), *Mid-Year Trends 2013*, HCR, [39]  
<http://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/52af08d26/mid-year-trends-june-2013.html>.
- HCR (2000), *Les réfugiés dans le monde : Cinquante ans d'action humanitaire*, Oxford University Press, <http://www.unhcr.org/fr/publications/sowr/4b66d4fb9/refugies-monde-cinquante-ans-daction-humanitaire.html>. [14]
- Lutz, W., W. Butz and S. KC (2014), *World Population and Human Capital in the Twenty-First Century*, Oxford University Press. [35]
- OCDE (2017), *Finding their Way: Labour Market Integration of Refugees in Germany*, Editions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/els/mig/Finding-their-Way-Germany.pdf>. [33]
- OCDE (2017), *Perspectives des migrations internationales 2017*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2017-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-fr). [37]
- OCDE (2017), *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2017 Numéro 1*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_outlook-v2017-1-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2017-1-fr). [4]

- OCDE (2017), “Who bears the cost of integrating refugees?”, *Migration Policy Debates*, Vol. No. 13, <http://www.oecd.org/els/mig/migration-policy-debates-13.pdf>. [3]
- OCDE (2016), “Les migrations internationales dans le sillage des chocs environnementaux et géopolitiques : quelles mesures les pays de l'OCDE peuvent-ils prendre ?”, in *Perspectives des migrations internationales 2016*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2016-7-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-7-fr). [15]
- OCDE (2015), “How will the refugee surge affect the European economy?”, *Migration Policy Debates*, Vol. No. 8, <http://www.oecd.org/migration/How-will-the-refugee-surge-affect-the-European-economy.pdf>. [2]
- OCDE et Commission européenne (2016), “How are refugees faring on the labour market in Europe?”, *Working Paper*, No. 1/2016, <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=7921&visible=1>. [27]
- ONU (2017), *World Marriage Data 2017*, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, Organisation des Nations Unies, <http://www.un.org/en/development/desa/population/theme/marriage-unions/WMD2017.shtml>. [38]
- Parsons, C. and P. Vézina (2018), “Migrant networks and trade: The Vietnamese Boat People as a natural experiment”, *The Economic Journal*, <http://dx.doi.org/10.1111/eoj.12457>. [16]
- Peri, G. and V. Yassenov (2018), “The labor market effects of a refugee wave: Synthetic control method meets the Mariel Boatlift”, *Journal of Human Resources*, p. 0217\_8561R1, <http://dx.doi.org/10.3368/jhr.54.2.0217.8561R1>. [19]
- Schultz-Nielsen, M. (2017), “Labour market integration of refugees in Denmark”, *Nordic Economic Policy Review*, Vol. 2017, pp. 55-89, <http://dx.doi.org/10.6027/TN2017-520>. [31]
- Stähler, N. (2017), “A model-based analysis of the macroeconomic impact of the refugee migration to Germany”, *Discussion Papers*, No. 05/2017, Deutsche Bundesbank. [9]

## Annexe 3.A. Chiffres complémentaires

**Graphique d'annexe 3.A.1. Taux d'activité et d'emploi des réfugiés dans les pays européens en fonction de la durée de leur séjour (en années) dans le pays de destination, par sexe et niveau d'éducation**



*Note* : Pour chaque catégorie, la ligne pointillée correspond au taux d'activité ou d'emploi médian dans les pays européens.

*Source* : Module ad hoc 2014 relatif à la situation des migrants et de leurs descendants directs sur le marché du travail, Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat) ; estimations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770194>



## Chapitre 4. Lutter contre le travail illégal des étrangers<sup>1</sup>

*Le présent chapitre précise le concept d'emploi illégal des étrangers à la lumière des différentes formes d'irrégularité et d'illégalité auxquelles celui-ci peut donner lieu, et le met en relation avec la notion d'emploi informel. Il fournit également des informations concrètes sur l'ampleur de ce phénomène dans les pays de l'OCDE et sur ses caractéristiques. Étant donné la rareté des données, il est toutefois difficile de mesurer précisément le phénomène. L'essentiel du chapitre porte plutôt sur les mesures mises en œuvre dans les pays de l'OCDE pour prévenir, contrôler et sanctionner l'emploi d'étrangers en situation irrégulière ; il s'appuie pour cela sur les réponses à un bref questionnaire adressé aux pays membres de l'OCDE. Il analyse aussi les politiques générales visant à réduire l'emploi informel et l'immigration irrégulière.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## Introduction

Le travail illégal des étrangers est source de problèmes, tant sur le plan économique que sur celui des migrations. Du point de vue économique, il peut induire un manque à gagner pour l'État, pénaliser les travailleurs réguliers, qu'ils soient étrangers ou nés dans le pays, et inciter les employeurs à faire appel aux travailleurs immigrés pour diminuer les coûts de main d'œuvre. Sur le plan de la politique migratoire, la lutte contre ce phénomène contribue à décourager l'immigration clandestine dont il est l'un des principaux moteurs (OCDE, 2015<sup>[1]</sup>; Reyneri, 2003<sup>[2]</sup>). Fait important, elle permet aussi de prévenir l'ostracisme et le rejet que l'immigration irrégulière suscite envers l'immigration en général. Mais ce sont surtout des arguments d'ordre humain, social et éthique qui justifient la lutte contre cette pratique, qui touche souvent les segments les plus vulnérables de la population active – les travailleurs illégaux risquent d'être exploités, de n'avoir pas, ou peu, accès aux prestations sociales de base, et d'être privés de leurs droits fondamentaux.

De multiples facteurs peuvent à la fois inciter une personne à quitter son pays et à l'attirer dans un autre, et contribuer ainsi au travail illégal des étrangers, comme par exemple une large économie informelle dans les pays d'accueil pouvant offrir de multiples possibilités d'emplois aux immigrés en situation irrégulière (et pas seulement à eux), ou l'éventuel inadéquation entre de véritables pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs à forte intensité de travail et des politiques d'immigration restrictives à l'égard des migrants peu qualifiés. Les faibles perspectives d'emploi dans les pays d'origine, ou des événements soudains qui obligent les gens à immigrer sans avoir le temps de déposer des demandes officielles de visa et de permis de travail peuvent aussi expliquer que des immigrés se retrouvent en situation irrégulière d'emploi. Plus généralement, les tendances lourdes qui influent sur les marchés du travail – comme la mondialisation et l'essor des formes flexibles d'emploi<sup>2</sup> – créent aussi des pressions supplémentaires pouvant amener les employeurs à chercher une main d'œuvre toujours plus souple et moins chère.

La lutte contre l'emploi illégal des étrangers n'est pas un thème nouveau ; cette question occupe depuis vingt ans une place prioritaire à l'ordre du jour des responsables publics (OCDE, 2000<sup>[3]</sup>). Plusieurs évolutions l'ont cependant portée à l'attention nationale et internationale ces dernières années. Dans les pays européens, les problèmes politiques et sécuritaires liés à l'arrivée massive d'immigrés et de demandeurs d'asile ayant irrégulièrement franchi la Méditerranée ont eu un retentissement médiatique considérable. Par ailleurs, le fait qu'un demandeur d'asile sur deux, à l'échelon européen, risque de voir sa demande de protection rejetée soulève immédiatement la double question du retour et du travail illégal. Il se peut en outre que des travailleurs étrangers réguliers soient tombés dans l'illégalité, temporairement au moins, à la suite de la crise économique et financière de 2008-09, soit parce qu'ils ont perdu leur permis de travail, soit parce qu'ils ont perdu leur emploi formel.

On peut en déduire que de nombreux pays de l'OCDE, en Europe notamment, accueillent une population grandissante de migrants en situation irrégulière ou semi-irrégulière qui travaillent illégalement pour les raisons suivantes :

- ils sont entrés illégalement dans le pays d'accueil ;
- leur demande d'obtention du statut de réfugié a été rejetée et ils n'ont pas quitté le pays ;
- ils ne respectent pas les conditions régissant leurs permis de travail ou de séjour ;

- ils remplissent les conditions nécessaires à l'obtention d'un permis de travail mais ne possèdent pas les connaissances administratives nécessaires pour en faire la demande<sup>3</sup>.

Les combinaisons de ces différentes configurations sont susceptibles de créer des profils de travailleurs étrangers aux caractéristiques très hétérogènes. Qui plus est, l'emploi illégal d'étrangers étant par définition un phénomène dissimulé, il est difficile, voire impossible, d'établir des estimations fiables de son ampleur dans les pays de l'OCDE. Ce chapitre ne s'aventure donc pas sur ce terrain, mais s'efforce en revanche de réunir les différentes pièces d'un puzzle complexe. Il analyse aussi les mesures adoptées pour combattre cette pratique et examine les formes qu'elles peuvent revêtir. Il se penche à la fois sur les mesures générales destinées à réduire l'emploi informel et l'immigration clandestine et sur les dispositions plus spécifiques qui se fondent sur la prévention, la détection et les sanctions pour améliorer la conformité aux règles et leur application sur le lieu de travail.

Le chapitre s'articule comme suit. Tout d'abord, il précise en quoi consiste l'emploi illégal des étrangers en considération des différentes formes d'irrégularité et d'illégalité qu'il peut comporter et le met en relation avec l'emploi informel. Deuxièmement, il décrit les principaux problèmes liés à son évaluation et fournit quelques informations démontrant l'ampleur du phénomène dans les pays de l'OCDE. Compte tenu du manque de données, il s'attache toutefois davantage à définir ses caractéristiques. Ensuite, en s'appuyant sur les réponses à un bref questionnaire adressé aux pays membres de l'OCDE, le chapitre passe en revue et analyse les mesures prises par ces derniers pour prévenir, contrôler et sanctionner l'emploi illégal des étrangers. Les politiques générales en vigueur pour limiter l'emploi informel et l'immigration clandestine sont examinées. Le chapitre est clôt par un résumé de ses principales conclusions et recommandations.

### *Principaux résultats*

- Le travail illégal des étrangers est un problème complexe et pluridimensionnel. Il peut résulter du non-respect des règles en matière d'immigration (travailleurs étrangers sans permis de séjour, ou dont le permis est périmé ou n'est pas entièrement conforme, en violation du statut de résident) ou d'emploi (travailleurs étrangers sans permis de travail, ou dont le permis est périmé ou n'est pas entièrement conforme, en situation irrégulière au regard de l'emploi). Compte tenu du large éventail d'irrégularités que de telles situations peuvent entraîner, ce phénomène concerne sans doute des personnes dans des situations très différentes.
- Afin de formuler des réponses politiques appropriées, il est indispensable d'établir une distinction entre le travail illégal des étrangers et l'emploi informel. D'une part, des étrangers en situation irrégulière de séjour peuvent travailler dans le secteur formel ; de l'autre, les natifs comme les immigrants peuvent occuper un emploi informel.
- Selon les estimations, les États-Unis comptaient environ 11.3 millions d'immigrés irréguliers en 2016 (3.5 % de la population totale), et l'Union européenne (UE27) en recensait entre 1.9 million et 3.8 millions en 2008 (de 0.4 % à 0.8 % de la population). On ne dispose malheureusement pas d'estimations plus récentes pour l'UE, même s'il est raisonnable de supposer que le chiffre actuel est supérieur à celui de 2008, quoique encore nettement inférieur à celui des États-Unis.

- Malgré le manque de données comparables, les informations disponibles – tirées de sources comme les registres de régularisation – permettent de penser que le travail illégal des étrangers concerne le plus souvent les hommes relativement jeunes. L’agriculture, la construction, les industries manufacturières et les services domestiques sont les secteurs les plus susceptibles d’y recourir.
- Les politiques de lutte contre le travail illégal des étrangers devraient s’appuyer sur un large éventail de mesures, en matière d’emploi et de migration notamment, pour combattre l’emploi informel et privilégier les filières légales, et sur des mesures plus spécifiques conçues pour améliorer le respect des règles en vigueur sur le lieu de travail et contrôler leur application.
- Dans les cas où le problème a acquis une dimension importante ou structurelle, des programmes de régularisation paraissent inévitables. Ils doivent cependant être soigneusement conçus, et soutenus par des réformes qui s’attaquent à la racine du phénomène.
- Les mesures de contrôle de statut attendent des employeurs qu’ils vérifient que le travailleur étranger est dûment autorisé à exercer un emploi. À cette fin, certains États ont établi un service de vérification auquel les employeurs peuvent ou doivent faire appel. Ces systèmes peuvent sensibiliser les employeurs au problème et faciliter les inspections, mais leur mise en place est encore embryonnaire dans les pays de l’OCDE. Quelques pays ont toutefois mis en service des plateformes de vérification sécurisées en ligne qui permettent aux employeurs de contrôler gratuitement les permis de travail de leurs salariés étrangers et des candidats à l’embauche. Ces systèmes pourraient servir de modèle de bonnes pratiques.
- Dans la plupart des pays de l’OCDE, les pratiques en matière d’inspection du travail consistent généralement à associer des inspections ciblées dans des secteurs précis à des contrôles aléatoires plus généraux. Néanmoins, les inspections sont généralement rares, et donc peu susceptibles de dissuader les employeurs d’embaucher illégalement des étrangers. Pour rehausser leur efficacité, il faut améliorer et renforcer la coordination et la coopération entre les différents organismes publics chargés de lutter contre le travail illégal des étrangers, comme les services de police, les services de l’immigration, les administrations fiscale et douanière, et les inspections du travail.

Les pays de l’OCDE ont adopté des approches très différentes en matière de pénalités et sanctions à l’encontre du travail illégal des étrangers, le montant des amendes et la gravité des chefs d’accusation variant considérablement. Il n’en demeure pas moins que les sanctions à l’encontre des employeurs sont un volet essentiel des mesures destinées à les dissuader d’embaucher des étrangers en situation irrégulière. L’efficacité des sanctions est fonction à la fois de leur sévérité et de la crédibilité que les employeurs accordent à leur mise en application.

## L’emploi illégal est pluridimensionnel

### *De quoi s’agit-il ?*

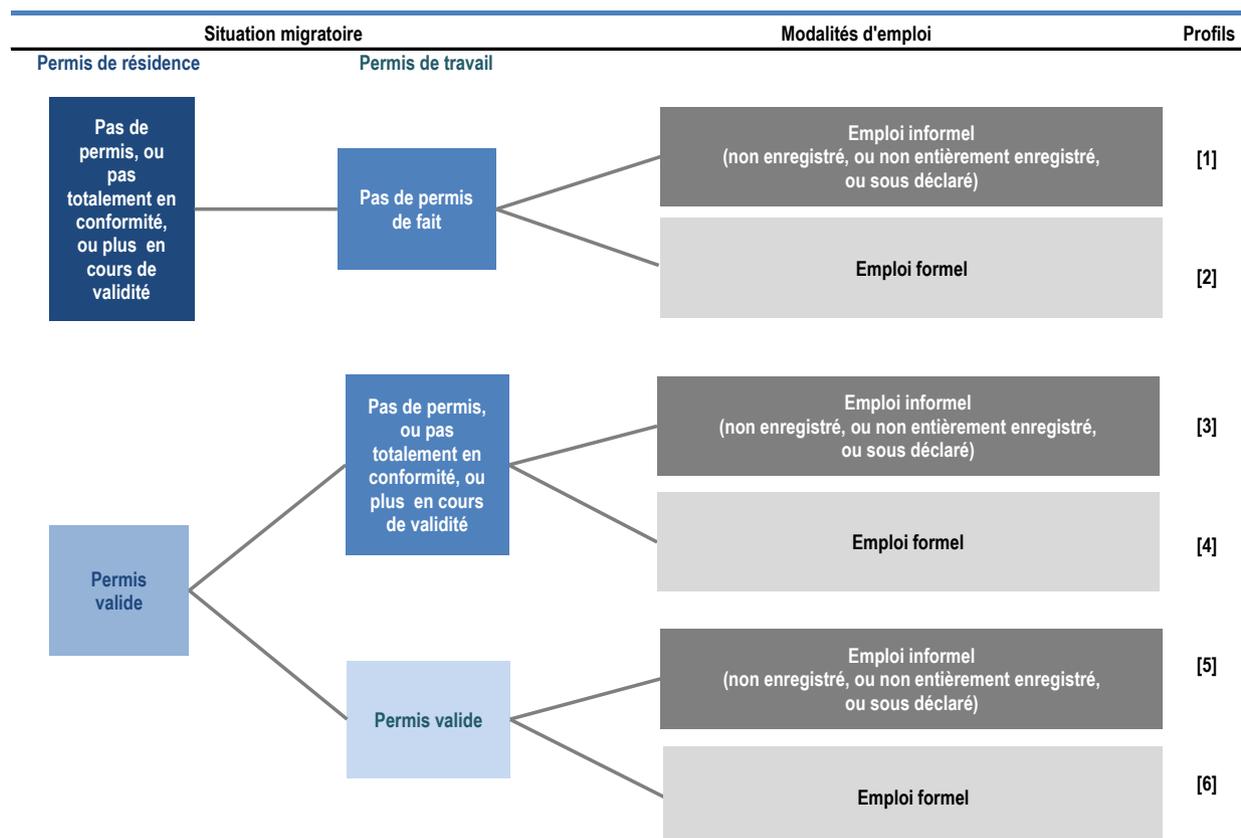
L’emploi illégal des étrangers peut être le fruit d’irrégularités ou d’illégalités associées au contenu du travail lui-même (activités illicites par exemple), aux modalités d’emploi

(non-déclaration ou sous-déclaration de certaines activités aux pouvoirs publics, comme dans le cas de l'emploi informel<sup>4</sup>) ou à la situation personnelle du travailleur, qui peut se trouver en situation irrégulière parce qu'il enfreint les lois sur l'immigration, les lois sur le travail, ou bien les deux. Il convient toutefois d'établir une distinction entre l'emploi illégal des étrangers et l'emploi informel ; ce dernier peut en effet tout autant concerner les personnes nées dans le pays comme les immigrés, aucun élément ne démontrant que les étrangers y soient surreprésentés. Au demeurant, les étrangers en situation irrégulière ont parfois des emplois formels<sup>5</sup> – ils figurent sur la liste officielle du personnel de l'employeur et s'acquittent même de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales (en toute connaissance de cause, ou pas, de l'employeur).

En outre, les degrés d'illégalité sont très divers – depuis l'absence de permis de travail ou de séjour en bonne et due forme au non-respect des conditions dont ceux-ci sont assortis (la durée du séjour ou d'un emploi, le nombre d'heures de travail, la validité limitée à un employeur, un secteur, une profession ou une région précis par exemple). Autrement dit, l'emploi illégal des étrangers couvre un large éventail de situations, depuis des infractions relativement mineures aux permis accordés jusqu'à des activités criminelles comme la traite d'êtres humains et le travail forcé.

L'emploi illégal des étrangers traité ici porte sur les infractions et le non-respect de certaines règles juridiques ou administratives en matière d'immigration ou de travail (travailleurs étrangers sans permis de séjour ou de travail, ou dont le permis est périmé ou n'est pas pleinement conforme). C'est là un champ plus large que celui de la définition qu'en donne l'Union européenne dans la Directive concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier 2009/52/CE<sup>6</sup> dans la mesure où il comprend également ceux qui se trouvent en séjour régulier mais travaillent sans permis de travail ou sans permis pleinement valide<sup>7</sup>, ou qui ont un emploi dans le secteur informel. Le Graphique 4. illustre ces différentes configurations. En combinant le statut migratoire et le type d'emploi, il établit les profils des travailleurs étrangers. À proprement parler, la seule catégorie qui peut être considérée « légale » est le profil [6]. Le chapitre se limite cependant aux profils [1] à [4] car la situation d'un individu présentant le profil [5] est, du point de vue migratoire, régulier, bien que contrevenant aux réglementations fiscales et du marché du travail.

Graphique 4.1. Situation migratoire, modalités d'emploi et profils des travailleurs étrangers



*Note* : L'emploi formel concerne les salariés titulaires d'un contrat en bonne et due forme dont les cotisations sociales sont entièrement payées et les employés indépendants dont l'activité est régulièrement enregistrée et qui paient des cotisations sociales. L'emploi informel a trait aux salariés enregistrés mais sous-déclarés et aux salariés non déclarés.

*Source* : Secrétariat de l'OCDE.

### *Préciser les profils des travailleurs étrangers : antécédents et parcours*

L'emploi illégal des étrangers a une dimension temporelle dans la mesure où il peut être défini par sa durée. Le Graphique 4.1 illustre la situation des travailleurs à un moment donné, mais ne rend pas compte de leur parcours dans le temps, avant leur arrivée sur le marché du travail, ni du nombre de fois où ils ont acquis et perdu le statut de travailleur régulier. Or, l'aspect temporel joue de manière importante sur l'évaluation et la caractérisation de l'emploi illégal des étrangers et sur la formulation et la mise en œuvre de politiques.

S'agissant de l'évaluation, le caractère insaisissable du phénomène et le fait que le recensement des travailleurs qui perdent et regagnent un statut régulier ou légal repose sur des hypothèses quant à la durée moyenne de la période passée en situation irrégulière ou illégale rendent toute estimation difficile. Un tel calcul est assorti d'une marge d'incertitude importante, même s'il est possible de produire des chiffres qui s'inscrivent dans un intervalle de confiance. Le suivi des parcours individuels fournit aussi des informations qui permettent de détecter les trajectoires prédéterminées et les suites logiques d'un passé marqué par des infractions, et renseignent sur la gravité de ces dernières. Ces informations revêtent aussi une grande importance lorsqu'il s'agit de

repérer certaines catégories de travailleurs étrangers – notamment les personnes en dépassement de séjour (qui sont entrées sur le territoire avec un visa de tourisme ou un autre visa temporaire et qui restent au-delà de la période autorisée par exemple) ou, plus généralement, celles qui restent dans le pays malgré une injonction à quitter le territoire.

Les antécédents et trajectoires qui conduisent les travailleurs étrangers à un statut de séjour irrégulier sont très divers :

- Ils n'ont jamais été en situation régulière parce qu'ils sont rentrés illégalement sur le territoire.
- Ils sont entrés dans le pays avec de faux papiers d'identité, ou sous de fausses identités avec des documents légitimes.
- Ils bénéficient d'un statut temporaire régulier (visa de tourisme par exemple) mais en ont enfreint les conditions.
- Ils ont déposé une demande d'asile mais se sont vu refuser tout statut de protection et sont tenus de quitter le territoire ;
- Ils ont perdu leur droit de séjour parce qu'ils ne satisfont plus aux conditions qui leur avaient permis d'obtenir un permis de séjour à l'origine.

L'irrégularité de la situation au regard de l'emploi peut également revêtir des formes multiples :

- Un emploi dans un secteur, un métier, une région ou chez un employeur non autorisés par le permis de travail, surtout quand le salarié mène de front plusieurs emplois ;
- Un emploi comportant un nombre d'heures et/ou de jours ouvrés supérieur à celui autorisé par le visa, ce qui est parfois le cas des étudiants en mobilité internationale ou des titulaires d'un visa vacances-travail ;
- Un emploi dans le secteur informel malgré un titre de séjour légal.

Les travailleurs étrangers ont aussi parfois des parcours où les périodes de légalité alternent avec les périodes d'illégalité (qui peuvent toutes être de durée différente) et se trouvent souvent dans des situations qui font intervenir diverses combinaisons d'infractions aux règles de séjour et de travail (Tableau d'annexe 4.A.1).

En somme, diverses configurations d'emploi illégal des étrangers sont observables, qui résultent soit de la **situation au regard du séjour** de la personne concernée - par exemple les étrangers en situation irrégulière (séjour illégal), qui travaillent par conséquent sans autorisation dans le secteur formel ou informel (catégories [1] et [2] du Graphique 4.1), soit de sa **situation au regard du travail** - par exemple les personnes qui n'ont pas de permis, ou dont le permis n'est pas pleinement conforme (celles qui dépassent le nombre d'heures autorisé ou travaillent dans d'autres secteurs que ceux autorisés, ou celles qui ont droit à un permis de travail mais ne l'ont pas demandé ou obtenu) ; dans ce cas également, les étrangers peuvent travailler aussi bien dans le secteur formel qu'informel (catégories [3], [4] et [5] du Graphique 4.1).

### *Les facteurs qui favorisent l'emploi illégal des étrangers*

Le travail illégal des étrangers est déterminé par l'action combinée de facteurs incitant une personne à quitter son pays avec des facteurs l'attirant dans le pays d'accueil, et qui résultent à la fois des politiques de migration et du marché du travail, notamment :

- La taille de l'économie informelle dans le pays d'accueil. Si le secteur informel est important, il offre aux travailleurs étrangers des possibilités de travailler illégalement, même s'il recrute aussi des natifs et des étrangers en situation régulière (Reyneri, 2003<sub>[2]</sub>).
- Le déséquilibre entre la demande de travailleurs peu qualifiés – parfois particulièrement forte dans des secteurs à forte intensité de main d'œuvre comme l'agriculture – et les politiques d'immigration qui limitent, voire interdisent, l'entrée des personnes peu qualifiées.
- Les possibles lacunes, insuffisances ou incohérences des règles et cadres administratifs, comme la législation autorisant les travailleurs étrangers à régulariser leur situation (lois autorisant le changement de statut par exemple), ou la lenteur et la complexité des formalités administratives. Les barrières linguistiques et culturelles aussi peuvent empêcher les travailleurs d'accéder aux informations relatives aux procédures administratives et aux lois et droits du travail ; ils risquent ainsi de se trouver malgré eux en situation irrégulière, ou en infraction aux formalités de travail ou de séjour.
- La faible motivation des employeurs à embaucher des travailleurs en règle étant donné la rareté des contrôles sur le lieu de travail et la faiblesse des sanctions. Les employeurs choisissent parfois de recruter des travailleurs étrangers en situation irrégulière parce que ceux-ci acceptent des bas salaires, mais aussi parce que cela leur permet de se soustraire à des réglementations et des taxes coûteuses (Sumption, 2011<sub>[4]</sub>).

Les raisons qui conduisent à l'emploi illégal des étrangers varient selon les secteurs. Dans le secteur du travail domestique et celui des soins aux personnes, par exemple, celui-ci s'est développé sous l'effet conjugué de l'augmentation globale de la demande de services (due au vieillissement démographique et au taux d'activité croissant des femmes) et du recours abusif aux dispositifs de prise en charge comme les programmes de prestations en espèces<sup>8</sup> et le travail au pair. Il se peut aussi que ces secteurs, traditionnellement dévolus aux femmes, aient particulièrement attiré les travailleurs étrangers dont le permis est lié à celui de leur conjoint ou ceux qui n'ont pas forcément besoin de prouver qu'ils ont un emploi pour garder ou renouveler leur permis de séjour (Triandafyllidou, 2013<sub>[5]</sub>). De manière générale, le caractère personnel et privé du secteur des soins à domicile et les possibilités d'emploi informel qu'il offre sont des facteurs qui ont fortement contribué à attirer les travailleurs étrangers clandestins.

Étant donné la grande flexibilité dont il a besoin, pour le travail saisonnier notamment, et les modalités de travail informel qu'il autorise, le secteur agricole regroupe aussi d'importantes concentrations de travailleurs étrangers illégaux. Les fortes pressions qui s'exercent pour maintenir les coûts de production à un bas niveau et rester compétitif ont en outre augmenté la demande de main d'œuvre bon marché, surtout chez les petits producteurs dont la marge d'adaptation est généralement étroite. Sur le plan de l'offre, les personnes nées dans le pays sont de plus en plus réticentes à accepter des emplois subalternes mal rémunérés, soumis à des astreintes et à des conditions de travail difficiles,

sans grande perspective de mobilité ascendante. Qui plus est, comme les permis de travail saisonniers requièrent parfois des formalités administratives longues et complexes, les employeurs et les travailleurs étrangers ne sont guère disposés à recourir aux programmes de visas temporaires en vigueur. Certains programmes de travail saisonnier illimité ont été relativement peu utilisés – le programme H-2A aux États-Unis par exemple –, les employeurs leur reprochant leur complexité (Martin, 2016<sub>[6]</sub>).

Le secteur de la construction est généralement mieux protégé que les deux secteurs précédents dans la mesure où il fait appel à des compétences plus spécialisées. Il offre parfois des possibilités de mobilité ascendante, moyennant la création d'une entreprise indépendante de sous-traitance notamment. Le travail y demeure cependant difficile, souvent dangereux et exigeant sur le plan physique, et les natifs sont généralement très peu enclins à choisir ces métiers<sup>9</sup>. Quoique très réglementé par la loi et les conventions collectives, le secteur est aussi profondément segmenté en raison du recours généralisé à l'emploi temporaire, au travail indépendant et à la sous-traitance en chaîne, ce qui peut occulter le lien entre l'employeur principal et le salarié, et éventuellement se traduire par des fraudes ou le recours abusif à certaines formes de contrat, comme les dispositifs de travailleurs détachés<sup>10</sup>. Une main d'œuvre relativement restreinte, bien protégée, coexiste ainsi avec un vaste segment périphérique non réglementé susceptible d'employer un grand nombre d'étrangers en situation irrégulière (Krings et al., 2011<sub>[7]</sub>).

## L'emploi illégal des étrangers dans les pays de l'OCDE

### *Problèmes d'évaluation*

Parce que l'emploi illégal des étrangers est difficile à appréhender, les statistiques à son sujet sont rares, sujettes à caution et malaisément comparables d'un pays à l'autre<sup>11</sup>. Des rapports ponctuels et des articles de presse, qui ne brossent qu'un tableau impressionniste du phénomène, fournissent des informations parcellaires. De surcroît, il est généralement très difficile de distinguer les irrégularités de séjour de celles liées au travail, ou d'obtenir des données ventilées entre emploi formel et informel. Il est donc impossible d'évaluer la composition de l'emploi illégal des étrangers, telle qu'illustrée au Graphique 4.1, dans les différents pays.

Les statistiques sur l'immigration irrégulière peuvent servir de référence pour évaluer l'ampleur du travail illégal des étrangers. En effet, si les immigrés en situation irrégulière ne sont pas tous d'âge actif ou ne parviennent pas tous à trouver un emploi, la plupart décident d'émigrer pour chercher du travail<sup>12</sup>. Comme ils n'ont généralement pas accès aux prestations sociales et à la garantie de ressources, ils n'ont concrètement pas d'autre choix que celui de travailler. Cela dit, s'en tenir à cette catégorie ne permet pas de prendre en compte ceux qui possèdent un titre de séjour régulier mais sont en situation de travail irrégulière (profils [3], [4] et [5] du Graphique 4.1).

Les chercheurs ont mis au point différentes méthodes d'estimation de la population immigrée irrégulière, qui font appel à des mesures directes du nombre d'individus en situation irrégulière ou susceptibles de l'être, au moment où ils franchissent la frontière (arrestations et mesures d'éloignement du territoire par exemple), durant leur séjour (arrestations et régularisations), et au travail (inspections). Ces mesures se fondent généralement sur des statistiques administratives, mais peuvent aussi s'appuyer sur des enquêtes avec ou sans échantillonnage, qui font appel à différentes techniques (technique « boule de neige », méthode Delphi, recensement par capture-recapture) qui peuvent être exposées à des biais de sélection et reposer sur des hypothèses fortes (Encadré 4.1). En

parallèle, les démographes ont également établi des estimations indirectes, fondées sur les méthodes de la population attendue et du rapport de masculinité, qui intègrent des informations complémentaires tirées des données fournies par les pays d'accueil (pour une synthèse, voir (OCDE, 2000<sub>[31]</sub>)).

Toutes ces méthodes et mesures présentent cependant des failles et doivent être manipulées avec prudence. Les statistiques portant sur les interpellations et arrestations, par exemple, ont trait à des événements et doivent être ajustées de manière à tenir compte du nombre de fois qu'un individu a tenté de franchir la frontière. Elles risquent en outre de rendre surtout compte de l'efficacité des services de police et d'immigration du pays d'accueil en matière d'application de la loi. Les programmes de régularisation aussi peuvent fournir des informations intéressantes, bien que celles-ci portent uniquement sur un moment précis et sur les personnes qui déposent une demande de régularisation.

La diversité et les limites des techniques d'évaluation et des sources de données, associées à la difficulté inhérente à la mesure d'un phénomène inobservable, conduisent à penser que les statistiques disponibles sur un sujet donné ne peuvent fournir que des informations très hétérogènes de qualité inégale. En conséquence, la suite de cette section fait le point sur les données existantes dans les pays de l'OCDE et examine en parallèle d'autres indicateurs. Elle approfondit en outre l'analyse dans les cas où des informations fiables et détaillées sont disponibles, même si celles-ci sont limitées à un petit nombre de pays, comme les États-Unis, ou de régions, comme la Lombardie (Italie) (voir la section sur le cas de la Lombardie en Italie). Enfin, elle ne se polarise pas sur le nombre de travailleurs étrangers irréguliers, mais sur leurs caractéristiques.

### ***Population immigrée en situation d'irrégularité, personnes en dépassement de séjour et arrestations : ampleur et évolutions***

#### *Ampleur*

Sans perdre de vue les problèmes d'évaluation susmentionnés, le Tableau 4.1. fournit diverses estimations du nombre de migrants en situation irrégulière établies à partir de méthodes et de sources différentes dans plusieurs pays de l'OCDE. Les chiffres varient considérablement d'un pays à l'autre. Les 11.3 millions d'immigrés irréguliers aux États-Unis en 2016<sup>13</sup>, soit 3.5 % de la population, se détachent nettement. Les estimations pour l'Union européenne (UE27)<sup>14</sup>, qui remontent à 2008, aboutissent à des chiffres nettement inférieurs – entre 1.9 million et 3.8 millions de personnes, soit de 0.4 % à 0.8 % de la population. Malheureusement, aucune estimation plus récente n'a été établie pour l'ensemble de l'Europe, alors que l'on peut raisonnablement supposer que le chiffre actuel, tout en restant nettement inférieur à celui des États-Unis, est supérieur à celui de 2008.

Certains pays de l'OCDE – Australie, Israël, Japon, Corée et Nouvelle-Zélande – communiquent le nombre de personnes ayant dépassé la durée légale de leur séjour, calculé à l'aide de statistiques fondées sur les données d'entrées/sorties du système de double carte. Les chiffres récents indiquent que les personnes restées illégalement sur le territoire représentent de 0.2 % à 0.5 % de la population totale, mais ils ne donnent qu'une idée partielle de l'emploi illégal des étrangers car ils ne comprennent pas, par exemple, ceux qui sont entrés clandestinement dans le pays.

**Encadré 4.1. La méthode de recensement par capture-recapture : estimation du nombre de travailleurs étrangers illégaux au Danemark et aux Pays-Bas**

Deux enquêtes (une danoise, l'autre néerlandaise) illustrent la façon dont certaines hypothèses relatives aux taux d'émigration de retour et de renouvellement de la population immigrée irrégulière produisent une très large fourchette (et une fourchette seulement) de chiffres dans un intervalle de confiance donné.

Une étude récente de la Rockwool Foundation, au Danemark, a tenté d'évaluer le nombre d'immigrés en séjour irrégulier dans le pays à partir de données portant sur les arrestations aux postes de contrôle de police (Tranæs and Jensen, 2014<sup>[81]</sup>). Elle a fait appel à la méthode d'estimation par capture-recapture initialement mise au point pour évaluer la population de truites d'un lac moyennant l'enregistrement répété de poissons individuellement identifiés. Cette démarche reposait sur l'hypothèse selon laquelle on pouvait évaluer approximativement la taille de la population immigrée clandestine à partir du nombre de récidivistes enregistrés par la police. En bref, plus il y avait de chances que la police arrête les mêmes individus, plus le nombre d'immigrés irréguliers devait être faible. Les auteurs de l'étude ont estimé à 10 000 le nombre travailleurs illégaux au Danemark en 2013 – chiffre qui marque une forte augmentation par rapport à celui de 2008 (2 800). Cette hausse a en outre été observée durant une période de dégradation générale du marché du travail. Près d'un tiers des travailleurs immigrés en situation irrégulière au Danemark en 2013 étaient originaires du Nigéria et de Chine, et étaient en grande majorité (72 %) de sexe masculin. Il convient toutefois de noter que ces estimations n'ont pas été officiellement confirmées et sont matière à débat.

Van der Heijden et al. (2006<sup>[91]</sup>) ont utilisé une méthode de capture-recapture similaire pour estimer le nombre d'immigrés séjournant illégalement aux Pays-Bas. L'étude s'est également fondée sur les arrestations enregistrées par les services de police, qui mentionnent le sexe, l'âge, le pays d'origine de la personne concernée et la raison ayant motivé son enregistrement. Les auteurs ont fait appel à un modèle de Poisson linéaire pour estimer la probabilité qu'un individu soit arrêté (plusieurs fois), ce qui leur a permis de déduire la taille de la population immigrée clandestine. Lorsqu'ils l'ont pu, les auteurs ont distingué les migrants qui ont été renvoyés dans leur pays d'origine de ceux qui sont restés après leur arrestation. Néanmoins, ceux qui ont été renvoyés dans leur pays n'ont pas pu être « recapturés » ; cet élément, non pris en compte, a pu donner lieu à une surestimation substantielle. D'après l'étude, le nombre total d'immigrés clandestins aux Pays-Bas en 2005-06 se situerait entre 75 000 et 185 000 personnes. De 62 500 à 115 000 d'entre eux venaient de pays non européens, dont 10 % se sont trouvés en situation irrégulière après avoir déposé une demande d'asile aux Pays-Bas.

**Tableau 4.1. Estimations des populations immigrées irrégulières dans certains pays de l'OCDE, dernière année disponible pour les pays de l'OCDE non-membres de l'Union européenne, et 2008 pour l'UE**

Pays	Estimation	% de résidents étrangers	% de la population
Allemagne	196 000 - 457 000	2.9 - 6.8	0.2 - 0.6
Australie (2015)	62 000 (dépassement de séjour)	..	0.3
Autriche	18 000 - 54 000	2.1-6.2	0.2-0.6
Belgique	88 000 - 132 000	8.7-13	0.8 - 1.2
Corée (2015)	214 168 (dépassement de séjour)	..	..
Danemark	1 000 - 5 000	0.3 - 1.6	0 - 0.1
Espagne	280 000 - 354 000	5 - 6.3	0.6 - 0.8
Estonie	5 000 - 10 000	2.2 - 4.5	0.4 - 0.7
États-Unis (2016)	11.3 millions	26	3.5
Finlande	8 000 - 12 000	5.6 - 8.4	0.2 - 0.2
France	178 000 - 354 000	4.8 - 9.6	0.3 - 0.6
Grèce	172 000 - 209 000	23.4 - 28.5	1.5 - 1.9
Hongrie	10 000 - 50 000	5.4 - 27.1	0.1 - 0.5
Irlande	30 000 - 62 000	7.3 - 15	0.7 - 1.4
Israël (2016)	94 160 (dépassement de séjour)	..	1.1
Italie	279 000 - 461 000	7.2 - 11.8	0.5 - 0.8
Japon (2016)	60 000 (dépassement de séjour)	2.7	0.0
Lettonie	2 000 - 11 000	0.5 - 2.8	0.1 - 0.5
Lituanie (2016)	900	4.4	0.1
Luxembourg	2 000 - 4 000	0.9 - 1.9	0.4 - 0.8
Norvège	10 500 - 32 000	3.5 - 10.6	0.2 - 0.7
Nouvelle-Zélande (2014)	12 162 (dépassement de séjour)	..	0.3
Pays-Bas	62 000 - 131 000	8.6 - 18.2	0.4 - 0.8
Portugal	80 000 - 100 000	18.1 - 22.6	0.8 - 0.9
Pologne	50 000 - 300 000	..	0.1 - 0.8
République slovaque	15 000 - 20 000	28.6 - 38.1	0.3 - 0.4
République tchèque	17 000 - 100 000	3.9 - 22.9	0.2 - 1
Royaume-Uni	417 000 - 863 000	21.2	0.73
Slovénie	2 000 - 10 000	2.4 - 12.2	0.1 - 0.5
Suède	8 000 - 12 000	1.4 - 2.2	0.1
Suisse (2015)	76 000	4	0.9
UE 27 (2008)	1.9 - 3.8 millions	6.6 - 13.9	0.4 - 0.8

*Note* : Les méthodes de calcul varient d'un pays à l'autre : les chiffres de HWWI sont extrapolés à partir des sources nationales disponibles ; les chiffres pour les États-Unis sont obtenus par la méthode résiduelle. Pour Israël, on recense 78 500 personnes restées sur le territoire après expiration de leur visa de tourisme et 15 660 travailleurs étrangers illégaux (Ministère de l'Intérieur).

Source : pour les pays de l'Union européenne, base de données du Hamburg Institute of International Economics (HWWI), [www.irregular-migration.hwwi.net](http://www.irregular-migration.hwwi.net) ; Pour la Lituanie, Ministère des Migrations. Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), rapports de 2015 portant sur l'Australie, Israël, le Japon, la Corée et la Nouvelle-Zélande ; Pew Research Center (2016<sub>[10]</sub>) pour les États-Unis.

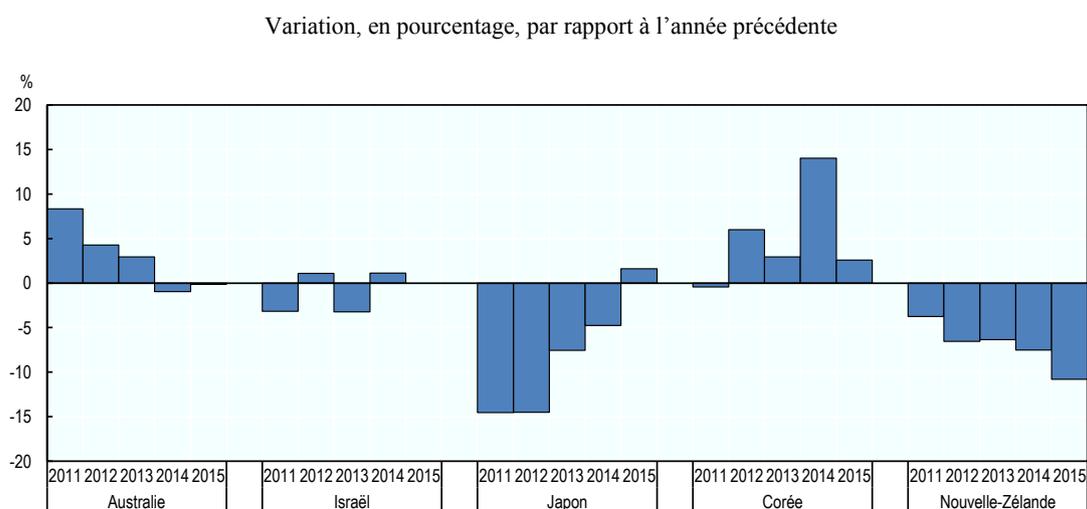
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933769814>

### *Informations partielles sur les tendances*

Les informations sur les tendances sont rares et difficiles à comparer compte tenu de la grande diversité des indicateurs. Dans les pays où les données d'entrée du système de double carte fournissent des renseignements sur les personnes restées sur le territoire après expiration de leur visa, les chiffres annuels permettent de suivre les évolutions dans le temps. En Australie, par exemple, les estimations montrent une hausse du nombre de personnes en dépassement de séjour entre 2010 et 2015, à un rythme toutefois

décroissant<sup>15</sup> entre 2010 et 2014, suivie d'une légère baisse (Graphique 4.4). En Corée aussi, les chiffres témoignent d'une augmentation durant cette période, avec une progression substantielle en 2014 par rapport à l'année précédente<sup>16</sup>, tandis qu'ils indiquent des taux plutôt stables en Israël<sup>17</sup>. À l'autre bout du spectre, les chiffres concernant le Japon et la Nouvelle-Zélande font état d'une diminution du nombre de personnes restées au-delà de la période de validité de leur visa au cours de cette période, mais selon des rythmes différents : leur nombre a reculé au Japon jusqu'à 2014, avant de se redresser entre 2014 et 2015<sup>18</sup>, alors qu'il a régulièrement progressé en Nouvelle-Zélande entre 2010 et 2015 (SOPEMI (Permanent System of Observation of International Migration), 2015<sub>[11]</sub>).

**Graphique 4.2. Nombre de personnes ayant prolongé illégalement leur séjour dans les pays de l'OCDE, 2010-15**



Source : SOPEMI, rapports nationaux (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770213>

Pour l'Union européenne, les chiffres des interpellations et arrestations publiés chaque année par EUROSTAT depuis 2008 (nombre de ressortissants de pays tiers constatés en situation irrégulière sur le territoire d'un État membre qui ont été arrêtés ou ont autrement attiré l'attention des services nationaux de l'immigration) permettent de dégager des schémas. En gardant à l'esprit les réserves importantes concernant l'utilisation de ces données pour évaluer l'immigration irrégulière, le nombre de ressortissants étrangers constatés en situation irrégulière dans les pays de l'UE28 est passé de 429 050 en 2013 à 669 575 en 2014, avant d'exploser en 2015 pour atteindre 2 152 340. La hausse générale du nombre d'arrestations est imputable à la détermination des États membres de l'UE de combattre l'immigration irrégulière et de juguler la hausse des franchissements illégaux de frontières dus à la crise humanitaire en 2015<sup>19</sup>. Dans le contexte de l'UE, cela se traduit par une surestimation considérable du problème car les personnes en quête de protection internationale cessent d'être en situation irrégulière à compter du moment où elles déposent une demande d'asile, et jusqu'à ce que celle-ci soit acceptée ou rejetée<sup>20</sup>. Il arrive aussi que les individus soient comptés deux fois dans un même État membre ou dans des États membres différents.

D'autres pays de l'OCDE communiquent également des statistiques sur les arrestations à leurs frontières, mais la diversité des pratiques de gestion de l'immigration irrégulière et des situations géographiques empêche les comparaisons internationales (Tableau 4.2). De manière générale, alors que les données relatives aux arrestations sont aisément disponibles et couvrent de longues périodes, elles donnent une idée fautive de l'évolution du phénomène car elles ne tiennent pas compte des sorties de territoire et des changements de statut.

**Tableau 4.2. Interpellations et arrestations dans une sélection de pays de l'OCDE, 2008-15**

Partie A. Pays européens (ressortissants étrangers constatés en situation irrégulière sur le territoire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Allemagne	53 660	49 540	50 230	56 320	64 830	86 255	128 280	376 395
Autriche	14 470	17 140	15 225	20 085	23 110	25 955	33 065	86 205
Belgique	13 780	13 675	12 085	13 540	15 070	15 065	15 530	16 275
Danemark	600	625	625	375	610	400	485	2 140
Espagne	92 710	90 480	70 275	68 810	52 450	46 185	47 900	42 595
Estonie	1 030	835	845	995	890	895	715	955
Finlande	5 340	6 655	3 770	3 285	3 615	3 330	2 935	14 260
France	111 705	76 345	56 200	57 975	49 755	48 975	96 370	109 685
Grèce	106 690	108 295	115 605	88 805	72 420	42 605	73 660	911 450
Hongrie	1 880	2 290	3 235	3 790	6 410	8 235	56 155	424 045
Irlande	3 160	5 010	4 320	2 450	2 020	1 440	890	2 295
Italie	68 170	53 445	46 925	29 490	29 325	23 920	25 275	27 290
Lettonie	305	215	170	100	195	150	245	735
Luxembourg	..	235	205	255	325	240	430	170
Norvège	750	1 565	..	1 920	2 770	3 155	3 700	5 405
Pays-Bas	7 490	7 540	7 550	6 120	..	..	..	..
Pologne	5 410	4 500	3 990	6 830	8 110	9 260	12 030	16 805
Portugal	..	11 125	10 050	9 185	9 080	5 120	4 510	5 115
République slovaque	2 300	1 680	1 420	1 110	1 360	1 010	1 120	1 955
République tchèque	3 315	3 950	2 615	3 035	3 305	3 685	4 405	8 165
Royaume-Uni	69 840	69 745	53 675	54 155	49 345	57 415	65 315	70 005
Slovénie	1 545	1 045	3 415	4 345	1 560	1 030	1 010	1 010
Suède	..	22 230	27 455	20 750	23 190	24 380	72 835	1 410
Suisse	..	9 830	9 940	11 735	14 135	15 045	13 790	15 565
UE28	579 835	563 970	505 130	468 810	433 320	429 050	669 575	2 152 340

*Note* : Les « interpellations et arrestations » se rapportent aux ressortissants de pays tiers constatés en situation irrégulière sur le territoire d'un État membre qui ont été arrêtés ou ont autrement attiré l'attention des services nationaux de l'immigration.

*Source* : Base de données Eurostat, Enforcement of Immigration Legislation (migr\_eipre), [http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/migr\\_eil\\_esms.htm](http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/migr_eil_esms.htm).

#### B. États-Unis (arrestations)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
États-Unis	1 043 759	889 212	796 587	678 606	671 327	662 483	679 996	462 388

*Note* : Les « arrestations » se rapportent au nombre total d'étrangers en situation irrégulière arrêtés à la frontière pour chaque exercice.

*Source* : Department of Homeland Security.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771543>

Aux États-Unis, le nombre estimé de 11.3 millions d'immigrés irréguliers en 2016 n'a pour ainsi dire pas varié depuis 2009. Avant cette date, ce chiffre avait augmenté pendant toutes les années 90 et au début des années 2000, atteignant son niveau maximum (12.2 millions) en 2007 avant de reculer au cours des deux années suivantes, durant la grande récession (Pew Research Center, 2006<sub>[12]</sub>). Le nombre d'immigrés en situation irrégulière dans la population active avait aussi accusé une forte progression, de près de 2.7 millions de personnes, entre 2000 et 2008 – avant d'atteindre son maximum (8.3 millions) en 2008. Il est depuis resté globalement stable, aux environs de 8 millions (Graphique d'annexe 4.A.1).

### ***Emploi illégal des étrangers : caractéristiques des travailleurs et secteurs d'activité***

#### *Caractéristiques des travailleurs : sexe, âge, qualifications et pays d'origine*

Les données tirées des programmes de régularisation antérieurs, bien qu'elles ne donnent qu'une image partielle de la situation, indiquent que les personnes en situation irrégulière sont généralement des hommes plutôt jeunes. En Italie et en Espagne, par exemple, trois quarts d'entre eux avaient moins de 40 ans (OCDE, 2000<sub>[3]</sub>) (Tableau 4.3). Si les nationalités les plus représentées parmi la main d'œuvre étrangère illégale varient sur le temps, elles sont généralement déterminées par la proximité géographique ou par la langue (voir Encadré 4.2 pour les profils des travailleurs régularisés en France). Enfin, des informations détaillées disponibles au États-Unis permettent de comparer les profils des immigrés irréguliers à ceux des personnes nées dans le pays et d'autres immigrés (Encadré 4.3).

Tableau 4.3. Programmes de régularisation dans une sélection de pays

Pays	Année	Nombre de bénéficiaires	Part de femmes	Secteurs	Principales nationalités
Espagne	2000	244 327 demandes		Agriculture et pêche (28%), employés de maison (17%), construction (14%), hôtels et restaurants (12%)	
	2005	690 679 demandes	44%	Employés de maison (32%), construction (21%), agriculture (15%), hôtels et restaurants (10%), vente (5%)	Équateur (20%), Roumanie (17%), Maroc (13%), Colombie (8%), Bolivie (7%)
France	1997	108 684 demandes examinées			Algérie (14%), Maroc (13%), Chine (9%), République démocratique du Congo (7%), Tunisie (6%)*
Italie	1986	105 000	26%	Employé (65%), recherche d'emploi (35%)	Maroc (26%), Tunisie and Sénégal (8%), Philippines et Yougoslavie (6%)
	1990	217 626	26%	Employé (10%), recherche d'emploi (86%), travailleurs indépendants (4%)	Maroc (22%), Tunisie (12%), Sénégal (7%), Philippines (6%), Yougoslavie (4%)
	1995	244 492	31%	Employé (73%), recherche d'emploi (21%)	Maroc (14%), Albanie (12%), Philippines (9%), Chine (6%), Pérou (5%)
	1998	217 124	28%	Employé (78%), recherche d'emploi (5%), travailleurs indépendants (14%)	Albanie (18%), Maroc (11%), Roumanie (11%), Chine (8%), Sénégal (5%)
	2002	700 033 demandes	46%	Employés de maison (18%), aides aux personnes âgées ou handicapées (13%), industrie et construction (16%), professions élémentaires (8%)	Roumanie (20%), Ukraine (15%), Maroc et Albanie (8%), Équateur (5%)
	2009	294 744 demandes		Employés de maison/gardiens d'enfants (61%), aides aux personnes âgées (39%)	Ukraine (13%), Maroc (12%), Moldavie (9%), Chine (7%), Bangladesh (6%)
	2012	134 775 demandes 115 988 régularisations		Employés de maison (92%), employé (8%)	Bangladesh et Maroc (11%), Inde et Ukraine (10%), Pakistan (9%)
Portugal	1992-1993	80 000 demandes, 38 400 régularisations			
	1996	31 000			67% des Pays africains de langue officielle portugaise (PALOP)
	2001	123 700 demandes	23%		Ukraine (36%), Brésil (18%), Moldova (7%), Roumanie (6%), Cabo Verde (5%)
	2003	19 408			Brésil (100%)
	2004	40 000 demandes, 19 261 régularisations			

\* Sur la base des premiers 60 % de demandes traitées.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771562>

#### Encadré 4.2. Qui sont les travailleurs immigrés régularisés en France?

La France a régularisé annuellement 5 300 travailleurs étrangers non ressortissants de l'Union européenne en 2014 et 2015, et 6 400 en 2016 et en 2017. Au cours des cinq dernières années, quatre immigrés régularisés sur cinq sont des hommes, proportion qui s'établit à deux-tiers pour les autres travailleurs immigrés légalement recrutés à l'étranger. En 2015, les régularisations portent en moyenne sur des personnes âgées de 35 ans qui séjournent en France depuis sept ans. Près de 60 % des travailleurs étrangers régularisés sont des ressortissants africains, essentiellement originaires du Mali (12 %), du Maroc (10 %) et de Tunisie (9 %). Si la majeure partie des régularisations concerne encore les ressortissants africains, une diversification notable des régions d'origine est intervenue depuis l'adoption de nouvelles règles en 2012. Une hausse substantielle du nombre de personnes originaires d'Asie du Sud, en particulier du Bangladesh et, dans une moindre mesure, du Sri Lanka, est observée depuis. Le nombre de régularisations de travailleurs en provenance d'Asie du Sud-Est, des femmes originaires des Philippines notamment, a aussi sensiblement progressé. La région parisienne compte pour la grande majorité des régularisations de travailleurs étrangers – 84 % en 2015, par exemple.

Les données relatives aux permis de séjour sont stockées dans l'Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France du ministère de l'Intérieur, l'AGDREF. Elles ne comprennent pas les caractéristiques socioéconomiques de leurs titulaires, que fournit en revanche l'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) de 2010. Cette enquête est la seule source de données socioéconomiques sur les travailleurs étrangers régularisés.

Les ressortissants de pays non membres de l'UE qui ont été régularisés exercent des professions peu qualifiées et sont concentrés dans les secteurs qui emploient les plus forts pourcentages d'immigrés en situation irrégulière – en 2009, 63 % d'entre eux sont des ouvriers (dont 34 % occupent des postes peu qualifiés) et 27 % travaillent dans le secteur des services. Un travailleur régularisé sur dix seulement trouve un emploi plus qualifié, de technicien ou dans une profession intermédiaire par exemple. Globalement, 39 % des travailleurs étrangers régularisés en 2009 travaillent dans les secteurs du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration, 22 % dans celui de la construction, 12 % dans celui des services aux entreprises et 12 % dans celui des services aux ménages. Ils occupent des emplois peu qualifiés parce que leur niveau d'éducation est nettement inférieur à celui des autres migrants de travail : 53 % ne possèdent aucun diplôme, contre 39 % pour les autres migrants de travail exerçant des emplois peu qualifiés, et 27 % pour ceux exerçant des emplois plus qualifiés. Un dixième des travailleurs étrangers régularisés seulement est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, soit quatre fois moins que les autres migrants de travail (et même deux fois moins que les autres migrants). Cette situation tient également au fait que 52 % des migrants de travail en France sont qualifiés. Les profils des travailleurs étrangers régularisés peuvent compromettre leur employabilité sur le marché du travail français, d'autant que 31 % d'entre eux signalent ne pas parler français couramment, proportion supérieure à celle des

autres migrants de travail étrangers (21 %), y compris les peu qualifiés.

L'enquête ELIPA constate que 54 % des travailleurs étrangers régularisés en 2009 sont entrés en France légalement, mais que quatre cinquièmes d'entre eux étaient titulaires de visas (de tourisme essentiellement) qui ne les autorisaient pas à travailler. Ils sont restés après expiration de leur visa, et ont parfois déposé une demande d'asile (un sur quatre). Les 46 % restants sont entrés en France illégalement (sans visa) et n'avaient pas de permis de séjour avant d'être régularisés. Deux tiers d'entre eux ont cependant obtenu un document de séjour à un moment donné dans le cadre d'une demande d'asile. Soixante pour cent avaient un contrat de travail avant d'être régularisés. Enfin, 37 % des travailleurs étrangers entrés légalement en France ont été régularisés alors qu'ils exerçaient leur premier emploi, autrement dit avec l'appui de leur premier employeur dans le pays. Pour ceux qui sont entrés illégalement sur le territoire, ce pourcentage est de 44 %.

*Source* : Ministère français de l'Intérieur, base de données AGDREF et Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) 2010 ; (OCDE, 2017<sup>[13]</sup>).

### Encadré 4.3. Qui sont les immigrés irréguliers qui travaillent aux États-Unis ?

En 2014, les immigrés irréguliers représentaient 3.5 % de la population des États-Unis, 5 % de leur population active, et 26 % des résidents nés à l'étranger. Ils comptaient pour une plus grande part de la population active (5 %) que de la population totale (3.5 %), en partie parce qu'ils étaient nettement plus susceptibles d'être en âge de travailler : 92 % d'entre eux étaient âgés de 18 à 64 ans, contre 60 % de la population autochtone et 76 % des immigrés en situation régulière, et 67 % étaient âgés de 18 à 44 ans. Un pour cent seulement étaient âgés de plus de 65 ans, et 7 % de moins de 18 ans.

Parmi les immigrés irréguliers, les hommes étaient plus susceptibles d'exercer une activité que les citoyens américains nés aux États-Unis et les immigrés en situation régulière, les femmes l'étaient moins. Sur l'ensemble des hommes âgés de 18 à 64 ans, 91 % étaient en activité ou cherchaient du travail, contre 79 % et 84 % respectivement pour les natifs et immigrés en situation régulière de sexe masculin de la même tranche d'âge. Le taux d'activité des immigrées irrégulières était de 61 %, contre 72 % pour les femmes autochtones et 67 % pour les immigrées en situation régulière. L'une des raisons qui explique cette disparité est que les immigrées irrégulières qui n'exercent pas d'activité sont bien plus susceptibles que d'autres catégories d'avoir de jeunes enfants.

Les immigrés irréguliers aux États-Unis sont originaires de tous les pays du globe, mais ceux en provenance du Mexique en constituent depuis longtemps la majorité. Leur nombre, qui s'élevait à 5.8 millions en 2014 (52 % du total), est cependant inférieur au record de 6.9 millions enregistré en 2007. En 2014, on recensait 1.7 million d'immigrés irréguliers d'autres pays d'Amérique centrale, 1 million d'Amérique du Sud et des Caraïbes, et 1.4 million d'Asie. Moins nombreux étaient les natifs d'Europe et du Canada (600 000), ainsi que ceux originaires du Moyen-Orient, d'Afrique et d'autres pays (500 000).

Quoique géographiquement très dispersés, la plupart des immigrés irréguliers (59 %) vivaient dans les six États les plus peuplés en 2014, à savoir la Californie, la Floride, l'Illinois, le New Jersey, l'État de New York et le Texas.

S'agissant du niveau d'éducation des adultes âgés de plus de 25 ans, les immigrés irréguliers étaient moins susceptibles d'avoir achevé des études secondaires ou supérieures de premier cycle que les natifs ou les immigrés réguliers en 2014. Ils n'étaient que 27 % à avoir suivi quelques études post-secondaires au moins, contre 58 % des adultes autochtones et 53 % des immigrés réguliers.

Enfin, deux-tiers environ des immigrés irréguliers adultes vivaient dans des familles nucléaires en 2014 (c'est-à-dire avec leur conjoint et/ou des enfants). Sur les 3.9 millions dont ce n'était pas le cas, 800 000 environ vivaient seuls ou en cohabitation. Les familles des immigrés irréguliers représentaient 17.1 millions de personnes au total, dont les 11.1 millions d'immigrés irréguliers eux-mêmes, le reste étant en grande partie constitué de leurs enfants nés dans le pays – 5 millions de moins de 18 ans et 400 000 d'âge adulte. Environ 4.5 millions d'immigrés irréguliers – 43 % d'adultes – vivaient avec leurs enfants âgés de moins de 18 ans nés aux États-Unis.

Source: Passel, J. (2016<sub>[14]</sub>) Pew Research Center (2014<sub>[15]</sub>)

### Secteurs et professions

L'emploi illégal des étrangers est une pratique observée dans l'ensemble de l'économie, surtout dans les secteurs faisant appel à une main d'œuvre flexible, mal rémunérée et saisonnière (la cueillette de fruits par exemple), et dans des endroits (exploitations agricoles et services en ligne) ou chez des employeurs (ménages ou entreprises familiales) difficiles à contrôler et inspecter.

Aux États-Unis, les données disponibles permettent d'établir le profil des immigrants irréguliers par secteur. Ceux-ci sont généralement concentrés dans les secteurs de l'agriculture, de la construction, des loisirs et de l'hôtellerie (Tableau 4.4). Les informations tirées des programmes de régularisation révèlent que les étrangers en situation irrégulière sont surreprésentés dans les secteurs du travail domestique, de la construction, de l'industrie manufacturière, de l'agriculture, de l'hôtellerie et de la restauration (Tableau 4.3 et Encadré 4.2). Néanmoins, comme déjà souligné, ces données ne rendent pas entièrement compte de l'emploi illégal des étrangers.

**Tableau 4.4. Profils sectoriels par statut migratoire aux États-Unis, 2014**

	Pourcentages		
	Immigrés irréguliers	Immigrés réguliers	Nés aux États-Unis
Agriculture	4.6	1.6	1.2
Industries extractives	0.5	0.4	0.7
Construction	16.3	6.2	5.9
Industrie	12.5	11.1	10.0
Commerce de gros/détail	11.7	12.8	14.8
Transports/énergie et infrastructures	3.3	5.5	4.9
Information	1.3	1.9	2.3
Activités financières	3.3	5.9	6.6
Services aux entreprises	14.0	12.5	11.0
Enseignement et santé	7.2	23.0	23.3
Services récréatifs/hôtels et restaurants	17.6	10.1	9.8
Autres services	7.7	6.1	4.6
Administration publique	0.0	3.1	5.0
Total	100.0	100.0	100.0

*Note* : Cette répartition est tirée de Passel, J. (2016<sub>[14]</sub>), et obtenue en appliquant aussi la ventilation par secteur des personnes nées à l'étranger en activité ou en quête d'emploi de l'enquête *American Community Survey* de 2014 aux estimations des immigrants irréguliers âgés de plus de 16 ans, en tenant compte de leur âge, de leur région d'origine, de leur relations familiales et d'autres caractéristiques sociodémographiques.

*Source* : Estimations du Pew Research Center (2014<sub>[15]</sub>).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771581>

Les données disponibles aux États-Unis permettent aussi de ventiler les travailleurs étrangers irréguliers par profession (Tableau 4.5). Un tiers environ des immigrants irréguliers (31.9 % en 2014) travaillaient dans le secteur des services, contre 17.4 % de leurs homologues autochtones. On en recensait 16 % dans les métiers de la construction, pourcentage trois fois supérieur à celui des personnes nées dans le pays (5 %). Les secteurs de la production et de la maintenance employaient 14 % des travailleurs immigrants irréguliers en 2014, contre 9 % à peine des personnes nées dans le pays. Le degré de précision des données permet de repérer les professions qui en emploient des

nombres particulièrement élevés : poseurs de cloisons sèches (31 %), ouvriers agricoles (30 %), couvreurs (29 %), peintres en bâtiment (26 %) et maçons en briques (26 %).

Dans les pays européens, les données relatives aux ressortissants de pays tiers régularisés indiquent qu'ils occupent des emplois moins qualifiés et sont concentrés dans les secteurs qui recrutent le plus d'immigrés irréguliers (Encadré 4.2 sur la France).

**Tableau 4.5. Profils professionnels par statut migratoire aux États-Unis, 2014**

	Pourcentages		
	Immigrés irréguliers	Immigrés réguliers	Nés aux États-Unis
Gestion, opérations commerciales et financières	5.5	13.5	15.1
Professions intellectuelles et scientifiques et assimilées	8.1	23.0	22.0
Services	31.9	21.3	17.4
Ventes et activités connexes	7.1	9.1	11.2
Services aux entreprises	5.8	9.7	13.9
Agriculture, pêche et sylviculture	4.1	1.3	0.5
Construction et extraction	15.7	5.3	4.6
Installation, maintenance et réparations	3.0	2.5	3.2
Industrie	10.6	7.0	5.6
Transports	8.3	6.9	6.3
Total	100.0	100.0	100.0

*Note* : Cette répartition est tirée de Passel, J. (2016<sub>[14]</sub>). Les auteurs l'ont obtenue en appliquant la ventilation par profession des personnes nées à l'étranger en activité ou en quête d'emploi de l'enquête *American Community Survey* 2014 aux estimations des immigrés clandestins âgés de plus de 16 ans, en tenant compte de leur âge, de leur région d'origine, de leur relations familiales et d'autres caractéristiques sociodémographiques.

*Source* : Estimations du Pew Research Center (2014<sub>[15]</sub>).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771600>

### ***Pour un panorama complet de l'emploi illégal des étrangers : étude de cas en Italie***

Comme déjà signalé, les données ne donnent généralement qu'une idée partielle de la situation car elles parviennent rarement à isoler et à recenser les étrangers qui sont titulaires d'un droit de séjour mais n'ont pas de permis de travail ou dont le permis n'est pas pleinement conforme, et ceux qui ne possèdent aucun permis. Autrement dit, elles ne permettent généralement pas d'établir les différents profils des travailleurs, ni de distinguer le travail illégal des étrangers de l'emploi informel.

Quand ces informations sont disponibles, leur analyse fournit des résultats déterminants pour l'action publique, d'une part parce qu'elles confirment des observations antérieures, d'autre part parce qu'elles font apparaître des schémas importants en termes d'écart de revenus, de transferts de fonds et d'intégration. Des données de cette nature sont produites par une enquête sans équivalent que mène chaque année dans la région italienne de la Lombardie un organisme italien indépendant sans but lucratif, la Fondation Initiatives et Études sur la Multiethnicité (ISMU). Les conclusions de l'enquête de 2016, qui a porté sur près de 3 300 individus, permettent de procéder à l'analyse qui suit des travailleurs étrangers illégaux dans cette région (pour d'autres informations concernant les enquêtes de l'ISMU, voir (Gurieva, Spiciale and Tuccio, 2016<sub>[16]</sub>). Le jeu de données complet de l'ISMU a pour avantage particulier d'établir une distinction claire entre les

travailleurs étrangers en situation irrégulière (qui séjournent illégalement en Italie) et ceux qui possèdent un visa ou un permis de séjour (en séjour régulier), ainsi qu'entre emploi formel et informel<sup>21</sup>.

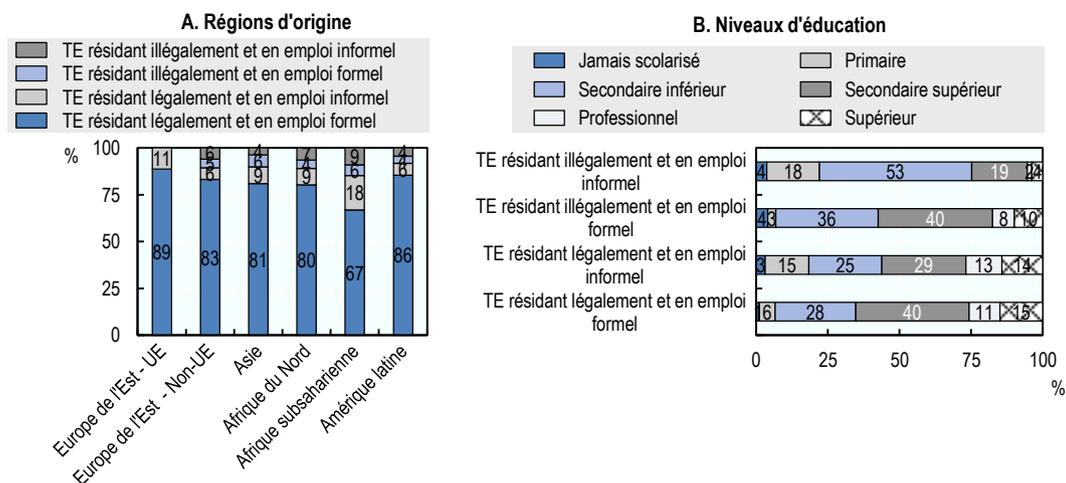
### Analyse des résultats de l'enquête menée en Lombardie

La Lombardie est la première région d'Italie en termes de revenus (elle représente un cinquième du PIB national), et la plus peuplée (un sixième de la population). Elle est aussi la région qui compte la plus forte population d'immigrés – près d'un quart des immigrés en situation régulière dans le pays y vivaient en 2005. Depuis 2001, l'ONG ISMU réalise chaque année une enquête sur les immigrés qui y résident. Grâce à cette source exceptionnelle d'informations, il est possible d'appliquer le cadre conceptuel illustré au Graphique 4.1 au cas lombard.

En 2016, par exemple, 82 % de la population immigrée de la Lombardie était en situation régulière et travaillait dans le secteur formel (profil [6] du Graphique 4.1). Neuf pour cent étaient titulaires d'un permis de séjour valide mais avaient un emploi informel (profil [5]). La moitié environ des 9 % restants, qui ne possédaient pas de permis de séjour valide, travaillaient dans le secteur informel (profil [1]) et l'autre dans le secteur formel, peut-être sous de fausses identités et avec de faux documents (profil [2])<sup>22</sup>.

La partie A du Graphique 4.3 montre des variations considérables de la répartition des travailleurs étrangers par pays d'origine. Parmi les ressortissants de pays d'Europe de l'Est membres de l'UE, qui jouissent légalement des pleins droits de séjour et de travail en Italie, 1 sur 10 occupe un emploi informel (profil [5]). La situation est légèrement différente pour les ressortissants de pays d'Europe de l'Est non-membres de l'UE. La moitié travaille dans le secteur formel, l'autre dans le secteur informel, 11 % étant en situation de séjour irrégulier (et se répartissant à parts égales entre emploi formel et informel). S'agissant des immigrés d'Afrique subsaharienne, 67 % étaient titulaires de permis valides et occupaient un emploi formel (profil [6]), 18 % avaient un permis valide mais travaillaient dans le secteur informel (profil [5]), et 15 % étaient en situation irrégulière (profils [1] and [2]).

**Graphique 4.3. Région d'origine et niveau d'éducation des travailleurs étrangers, Lombardie, 2015**



Source : Secrétariat de l'OCDE, d'après ORIM (2017)<sup>[17]</sup>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770232>

L'examen des caractéristiques des travailleurs étrangers indique que ceux qui sont en situation régulière et occupent un emploi formel sont en moyenne plus âgés (39 ans), plus susceptibles d'être de sexe féminin (43 %) et mariés (62 %) – et par conséquent d'avoir plus d'enfants – que les travailleurs étrangers en situation irrégulière, qui sont en moyenne âgés de 33 ans, de sexe masculin (32 % de femmes seulement parmi eux), et célibataires (38 % sont mariés). La durée de leur séjour en Italie varie aussi considérablement. La durée de séjour moyenne des immigrants irréguliers travaillant dans le secteur informel est de cinq ans seulement, alors que les résidents légaux employés dans le secteur formel y vivent depuis 14 ans.

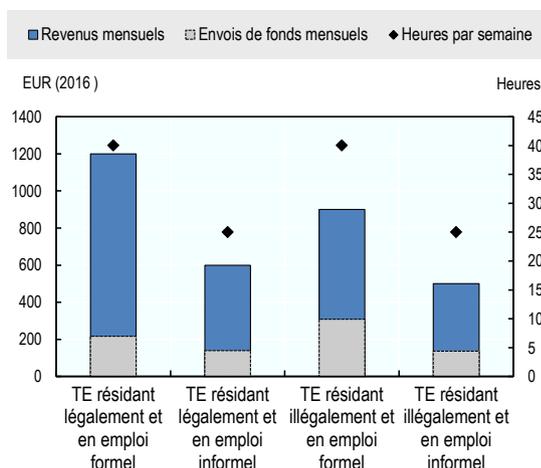
Les niveaux d'éducation sont également divers (partie B du Graphique 4.3). Si la plupart des immigrants en séjour irrégulier qui travaillent dans le secteur informel (53 %) ont un niveau de premier cycle du secondaire, 40 % des travailleurs en séjour régulier du secteur formel affichent un niveau de deuxième cycle du secondaire, dont 26 % possèdent un diplôme post-secondaire, contre 6 % seulement des étrangers en situation de travail irrégulière.

Les travailleurs étrangers en séjour irrégulier qui ont un emploi informel ne gagnent que 42 % du salaire mensuel net de leurs collègues en situation régulière qui travaillent dans le secteur formel (partie A du Graphique 4.4). Cette disparité est en partie imputable à leur plus faible niveau d'éducation, mais les résidents légaux qui ont un emploi informel ne gagnent que la moitié du salaire de leurs homologues du secteur formel malgré des niveaux d'éducation analogues. Un examen approfondi des données laisse penser que cet écart tient, en partie au moins, à l'instabilité de l'économie informelle : les étrangers qui ont un emploi dans le secteur formel travaillent environ 40 heures par semaine (quel que soit leur statut juridique), cette durée étant de 25 heures pour ceux qui travaillent dans le secteur informel.

Malgré ces écarts de revenu, les envois de fonds des immigrants en situation de travail irrégulière ne sont pas moins importants : les immigrants en séjour irrégulier qui travaillent dans le secteur informel envoient en moyenne un quart de leur revenu mensuel à leur communauté d'origine, alors que ceux qui sont en situation régulière et ont un emploi formel ne transfèrent que 18 % de leur salaire. Les métiers varient aussi considérablement (partie B du Graphique 4.4) : à titre d'exemple, 26 % des immigrants en situation régulière (en séjour légal) employés dans le secteur informel travaillent à temps partiel comme employés de maison, chiffre qui tombe à 4 % seulement pour leurs homologues du secteur formel. Fait intéressant, 29 % des étrangers en situation de travail irrégulière exercent une activité commerciale sur le marché noir, alors que ce pourcentage est nettement inférieur pour les autres catégories de travailleurs. Les travailleurs étrangers en situation irrégulière (en séjour illégal) employés dans le secteur informel sont aussi beaucoup plus susceptibles que ceux en situation régulière employés dans le secteur formel de travailler dans le secteur de la construction (16 % contre 8 %) et dans les services de nettoyage (13 % contre 5 %).

**Graphique 4.4. Revenus, envois de fonds et professions des travailleurs étrangers, Lombardie, 2015**

**A. Revenus et envois de fonds**



**B. Professions**

	TE résident légalement et en emploi formel	TE résident légalement et en emploi informel	TE résident illégalement et en emploi formel	TE résident illégalement et en emploi informel
Travailleurs non qualifiés de l'industrie	9.14	1.95	8.06	1.03
Travailleurs non qualifiés des services	6.6	1.6	5.3	0.2
Travailleurs spécialisés	2.9	0.1	0.0	0.0
Métiers de la construction	8.2	10.0	10.0	16.5
Métiers agricoles	2.8	4.2	10.6	3.3
Agents de nettoyage	5.5	6.7	9.8	13.1
Employés de bureau	3.4	4.9	1.3	0.0
Employés de vente	6.4	9.2	6.9	2.7
Commerçants	6.3	5.9	2.8	29.1
Hôtels et restaurants	12.7	8.2	14.6	7.9
Artisans	3.5	7.7	0.7	1.1
Transporteurs	4.9	2.4	1.7	3.8
Employés de maison à temps plein	3.0	0.5	4.8	1.5
Employés de maison à temps partiel	3.7	25.9	9.4	10.2
Aides à la personne	7.9	2.9	12.9	7.4
Gardiens d'enfants	1.1	0.6	0.0	1.3
Assistants sociaux	4.4	1.2	0.0	0.0
Médecins et personnel paramédical	2.1	0.0	0.0	0.0
Professions intellectuelles	5.5	5.3	1.3	1.0
Sportifs	0.2	0.8	0.0	0.0

Source : Secrétariat de l'OCDE d'après ORIM (2017<sub>[17]</sub>).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770251>

*Données relatives à l'intégration*

Enfin, pour ce qui est de l'intégration dans la société d'accueil, les travailleurs informels en séjour irrégulier sont les moins intégrés (Tableau d'annexe 4.A.2). Alors que 2 % d'entre eux seulement ont surtout des amis italiens, ce pourcentage passe à 10 % pour les immigrés réguliers travaillant dans le secteur formel. Dans le même ordre d'idée, les premiers fréquentent généralement des étrangers de même origine, ce qui renforce leur isolement et l'asymétrie de leur situation sur le marché du travail. On constate sans surprise que plus de 95 % d'entre eux estiment (à juste titre) ne pas avoir les mêmes débouchés que les Italiens, alors que 38 % seulement des travailleurs étrangers du secteur formel en situation régulière partagent cet avis. La dureté de la vie dans des conditions de précarité est peut-être l'une des raisons qui expliquent qu'une plus forte proportion d'immigrés du secteur informel en situation irrégulière souhaitent quitter l'Italie - 19 % ont l'intention de retourner dans leur pays d'origine, et 21 % souhaitent se rendre dans un pays tiers, contre 4 % et 6% respectivement pour les travailleurs en situation de séjour régulière du secteur formel.

**Combattre l'emploi illégal des étrangers**

La lutte contre l'emploi illégal des étrangers est un objectif qui relève à la fois de la politique économique et de la politique migratoire, et appelle en réponse de ce fait un large éventail de mesures. Cette section examine les mesures d'ordre général destinées à combattre l'emploi informel (à la fois chez les immigrés et les natifs) et l'immigration

irrégulière. Elle se penche aussi sur les mesures qui visent spécifiquement à réduire l'emploi illégal des travailleurs étrangers en améliorant le respect de leurs dispositions et leur application sur le lieu de travail (moyennant des campagnes d'information, des systèmes de vérification, des inspections, des sanctions et pénalités, etc.). Cette discussion utilise la littérature disponible et s'enrichit par ailleurs de nouvelles informations collectées dans un petit questionnaire adressé aux pays membres de l'OCDE concernant les mesures qu'ils ont prises pour prévenir, détecter et sanctionner l'emploi illégal des travailleurs étrangers<sup>23</sup>.

### *Réduire l'emploi informel*

Les mesures qui visent à mettre un frein à l'emploi informel, même si elles ne sont pas explicitement conçues à cette fin, doivent être examinées dans le cadre des politiques de lutte contre l'emploi illégal des travailleurs étrangers. L'OCDE a réalisé plusieurs études sur le sujet et formulé des recommandations quant aux moyens de promouvoir la formalisation de l'économie et de limiter le travail non déclaré (OCDE, 2004<sup>[18]</sup>; OCDE, 2008<sup>[19]</sup>). Les principales recommandations pour l'action publique sont les suivantes :

- Les entreprises et les travailleurs doivent clairement se rendre compte des avantages d'un passage à l'économie formelle. Les autorités doivent donc s'employer à améliorer la qualité des services publics qu'elles fournissent et consolider le lien entre cotisations et prestations dans les dispositifs de protection sociale. La prestation de services publics de meilleure qualité renforcera la confiance des populations dans leur gouvernement et les incitera à entrer dans le secteur formel.
- Réduire le coût de l'emploi formel pour les employeurs et les travailleurs indépendants. La simplification des régimes fiscaux et administratifs, la rationalisation des procédures de déclaration et l'allègement des formalités sont des mesures déterminantes à cet égard. Les réglementations du travail doivent également être élaborées avec soin de manière à neutraliser leurs effets éventuellement défavorables sur le recrutement et la création d'emplois dans le secteur formel.
- Renforcer les mesures de détection et de répression, comme l'échange d'informations, la coopération entre les inspections du travail, de la sécurité sociale et des impôts, et améliorer les méthodes de contrôle. Les organismes chargés de faire respecter les réglementations, comme les inspections du travail, devraient notamment disposer de moyens suffisants pour mener à bien leur mission<sup>24</sup>.

Comme déjà signalé, les réglementations du marché du travail, comme la législation en matière de protection de l'emploi (LPE), peuvent créer, si elles sont trop contraignantes, des incitations à l'embauche informelle. Les études empiriques sur le lien entre réglementations du travail et informalité restent toutefois contestées, et dépendent de nombreux facteurs institutionnels et macroéconomiques (Djankov, Lieberman and Mukherjee, 2003<sup>[20]</sup>; Schneider, 2013<sup>[21]</sup>). Les effets sur la composition de l'emploi, en revanche, sont plus nets.

Les données montrent que l'asymétrie des réglementations (comme la protection assurée par la LPE<sup>25</sup>) accroît la segmentation et accentue les inégalités entre les travailleurs protégés titulaires de contrats permanents (*insiders* sur le marché du travail) et les titulaires de contrats non permanents (*outsiders*) – en particulier lorsque les marchés du

travail sont très réglementés, comme le marché coréen et ceux d'Europe du Sud (OCDE, 2014<sub>[22]</sub>). Un effet de déplacement risque donc de se produire, les employeurs faisant de plus en plus appel à des travailleurs étrangers en situation irrégulière parce qu'ils constituent la catégorie la plus flexible et la moins protégée de la population active – notamment dans les secteurs dangereux comme celui de la construction.

Aussi importantes soient-elles, les mesures de lutte contre l'économie et l'emploi informels ne sont pas la panacée contre l'emploi illégal des étrangers. Des pays comme la France et les États-Unis, par exemple, comptent une population substantielle d'immigrés irréguliers, mais relativement peu d'emplois informels.

### *Mettre un frein à l'immigration irrégulière*

Il existe un certain nombre de mesures pour lutter contre l'immigration irrégulière. Les trois principales sont l'instauration de contrôles plus rigoureux aux frontières, la création de filières d'immigration légale et les régularisations.

#### *Contrôle aux frontières et détection dans les pays*

Les mesures de contrôle aux frontières et de prévention des entrées illégales sont un instrument fondamental pour endiguer l'immigration irrégulière. Elles peuvent revêtir deux formes principales : des procédures plus rigoureuses de vérification aux frontières pour intercepter les étrangers qui essaient d'entrer illégalement sur le territoire, et des mesures qui facilitent la détection de migrants en situation irrégulière dans le pays. Les pays d'installation traditionnels (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) et les États insulaires – comme l'Irlande, le Royaume-Uni et le Japon – ont tendance à privilégier les contrôles aux frontières dans les aéroports et les ports maritimes pour juguler l'immigration irrégulière. Dans ce contexte, les efforts et les moyens sont concentrés à ces endroits pour limiter l'entrée des étrangers. Les pays européens ont également resserré les contrôles aux frontières extérieures. Ceux-ci ne résoudront cependant pas le problème des personnes restées sur le territoire après expiration de leur titre de séjour, qui constituent la majeure partie de l'immigration irrégulière. Selon les chiffres concernant l'Italie et le Japon, 70 % environ des immigrés en situation irrégulière seraient des personnes qui ont outrepassé la durée de leur visa (OCDE, 2009<sub>[23]</sub>); même aux États-Unis, on estimait à pas moins de 45 %, au milieu des années 2000, la population irrégulière entrée légalement sur le territoire et restée illégalement par la suite (Pew Research Center, 2006<sub>[12]</sub>).

Ces dernières années, les pays de l'OCDE, en Europe notamment, ont intensifié les éloignements et les expulsions d'étrangers en séjour irrégulier. Or, ces mesures sont généralement coûteuses, tant sur le plan social qu'économique, et s'accompagnent souvent de détentions et de reconduites à la frontière. Aux États-Unis, le nombre d'éloignements s'est élevé de 380 000 à 400 000 entre les exercices 2008 et 2012, année où il a atteint son niveau maximum (410 000) avant de reculer à 240 000 environ en 2015 et 2016, et à 216 000 au cours de l'exercice 2017. En Europe, d'après les données d'Eurostat, un peu moins de la moitié des 494 000 non-ressortissants de l'Union européenne (226 000 environ) ayant fait l'objet d'une injonction de quitter le territoire d'un pays membre de l'UE en 2016 ont été renvoyés dans leur pays d'origine.

#### *Création de filières d'immigration légale dans certains secteurs*

En théorie, et si l'immigration régulière et l'immigration irrégulière étaient de parfaits substituts, l'augmentation de l'immigration régulière de travail irait de pair avec une

baisse de l'immigration irrégulière. Si les données à l'appui de cette hypothèse sont rares et peu convaincantes (Clemens, Michael; Gough, 2018<sup>[24]</sup>), des exemples nationaux antérieurs, en Europe, en Asie ou sur le continent américain, montrent que l'absence de filières d'immigration légale appropriées quand la demande de main d'œuvre demeure insatisfaite sur de longues durées se traduit généralement par une progression de l'emploi illégal de travailleurs étrangers à terme.

Plus généralement, si l'on peut s'attendre à ce que l'augmentation des flux de migration régulière de travail ait pour effet, à court terme, de diminuer les embauches illégales, on ne sait précisément combien de visas d'entrée réguliers il faudrait accorder pour qu'une réduction sensible des flux irréguliers intervienne. En fait, sur les grands marchés informels du travail et/ou dans les pays où les contrôles d'identité sur le territoire national sont limités, un accroissement des flux réguliers non accompagné de mesures visant à décourager l'emploi illégal d'étrangers risque de se traduire par un stock stable, sinon grandissant, de main d'œuvre immigrée en situation irrégulière<sup>26</sup>.

Pour satisfaire à la demande d'employeurs qui risquent autrement de recourir à l'emploi illégal d'étrangers, les mesures destinées à favoriser l'immigration de travail régulière doivent être précisément orientées : il serait par exemple facile d'ouvrir des filières d'immigration légale pour les travailleurs des secteurs de l'agriculture, des soins et des services aux ménages, où la demande est forte et l'offre locale faible, car l'opinion publique y est souvent plus favorable que pour d'autres secteurs (Ambrosini, 2013<sup>[25]</sup>; Triandafyllidou and Marchetti, 2013<sup>[26]</sup>). Plusieurs pays<sup>27</sup> ont d'ailleurs mis sur pied des programmes de visas d'emploi, généralement temporaires, pour certains secteurs. Ceux-ci peuvent se fonder sur des accords bilatéraux, éventuellement assortis d'un engagement du pays d'origine à renforcer les contrôles. Des projets pilotes d'immigration légale suivant cette approche sont actuellement à l'étude dans l'Union européenne (Commission européenne, 2017<sup>[27]</sup>).

Un autre moyen majeur de privilégier l'immigration légale consiste à améliorer l'efficacité des procédures de délivrance de permis (traitement rapide des dossiers par exemple) pour permettre aux employeurs d'embaucher rapidement et selon leurs besoins—leur inefficacité est l'une des raisons pour lesquelles les entreprises, les petites en particulier, font appel à la main d'œuvre illégale. La durée de validité des permis accordés dans le cadre des programmes de migration temporaire pourrait être assouplie, car les dates d'expiration rigoureuses risquent en fait d'augmenter le travail illégal lorsque les perspectives d'obtenir un statut légal permanent sont inexistantes (OCDE, 2009<sup>[23]</sup>). De manière générale, la simplification des obligations réglementaires, le raccourcissement des délais pour les employeurs et les travailleurs, et l'allègement consécutif des procédures de demande et de renouvellement de visa pourraient améliorer le respect des réglementations et éviter certaines des irrégularités évoquées à la section sur l'aspect pluridimensionnel de l'emploi illégal.

### *Programmes de régularisation*

L'une des toutes premières mesures instaurées, et l'une des plus répandues, pour lutter contre l'emploi illégal des travailleurs étrangers consiste à donner aux immigrés la possibilité de régulariser ou de légaliser leur situation pour leur permettre de travailler légalement. La régularisation continue cependant de susciter de vifs débats dans la mesure où elle constitue un remède *ex post* et non une stratégie en bonne et due forme pour résoudre les problèmes fondamentaux à l'origine de l'emploi illégal des travailleurs étrangers. En conséquence, le concept même de régularisation a fait l'objet d'un examen

rigoureux et a été en fait disqualifié (pour une analyse plus détaillée des arguments évoqués, voir OCDE et Rosenblum (2009<sub>[23]</sub>; 2010<sub>[28]</sub>)).

L'argument essentiel en faveur de la régularisation est qu'elle est un moyen pragmatique de réduire les stocks de travailleurs étrangers en situation irrégulière et qu'elle peut, en favorisant l'entrée des immigrés dans le secteur structuré de l'économie, avoir des retombées économiques et sociales favorables. De fait, elle offre dans de nombreux cas le seul moyen de remédier, à un moment donné, aux effets cumulés de l'échec des politiques de migration du travail à répondre aux besoins insatisfaits au niveau local des marchés du travail.

À l'inverse, l'argument le plus souvent avancé à l'encontre de la régularisation est qu'elle « récompense » l'illégalité et pénalise ceux qui suivent la file d'attente et empruntent les voies officielles pour entrer dans un pays et y travailler<sup>28</sup>. La régularisation, surtout lorsqu'elle intervient à grande échelle, est aussi accusée de saper les mesures en vigueur pour maîtriser l'immigration. Une autre critique est qu'elle crée une sorte d'aléa moral en encourageant une migration irrégulière « spéculative » qui tablerait sur des programmes ultérieurs de régularisation. Ce risque peut toutefois être atténué si la régularisation s'accompagne de mesures visant à remédier aux causes fondamentales de la progression de l'emploi illégal d'étrangers.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'un État décide de mener un programme de régularisation, il doit prendre plusieurs paramètres en considération :

- Règles d'admissibilité. La régularisation doit-elle s'appliquer à des individus ou à des groupes, et doit-elle tenir compte du parcours migratoire et des relevés d'emploi ?
- Autres conditions. D'autres critères doivent-ils être respectés, comme le paiement intégral des amendes, droits et arriérés d'impôts, ou des preuves de compétence linguistique et d'intégration ?
- Fréquence le programme de régularisation doit-il être ponctuel ou permanent ?
- Avantages. Quelle forme le nouveau statut juridique de l'immigré revêtirait-il ? Les permis seraient-ils temporaires seulement, temporaires mais reconductibles, provisoires, ou permanents ? Cette question est extrêmement importante, car l'expérience montre que lorsque l'emploi illégal des étrangers est structurel, y remédier au moyen de visas temporaires peut créer un cercle vicieux de programmes de régularisation périodiques toujours plus vastes.

#### ***Améliorer la conformité aux règlements et leur contrôle sur le lieu de travail : prévention, détection et sanction***

De nombreux pays de l'OCDE, prenant les accords et règlements internationaux comme cadre de référence pour lutter contre l'emploi illégal des étrangers (la Directive 2009/52/CE de l'UE concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier et les conventions de l'OIT<sup>29</sup>) par exemple, ont instauré des mesures pour prévenir, combattre et sanctionner cette pratique – les trois piliers fondamentaux d'un système bien administré d'application de la réglementation sur le lieu de travail.

### Sensibilisation

Les mesures de prévention – comme la sensibilisation aux risques liés à l’emploi de travailleurs en situation irrégulière – reposent sur le principe selon lequel les individus se conforment de plein gré aux règles s’ils sont pleinement conscients de leurs responsabilités et des conséquences d’un non-respect de la législation. De nombreux pays de l’OCDE ont pris toute une série de mesures pour informer, sensibiliser et aviser les employeurs, les employés et les entreprises dans le cadre de leurs efforts pour combattre l’emploi illégal des étrangers. Il s’agit notamment de campagnes d’information, de services d’assistance et de conseil aux employeurs et aux employés concernant leurs droits et leurs devoirs, d’accords de partenariat avec des partenaires sociaux, et d’obligations de notification. Les efforts déployés varient toutefois substantiellement d’un pays à l’autre et demeurent généralement limités.

Si presque tous les pays ont fait appel à un moyen d’information au moins (circulaires, sites web, guides, brochures, bulletins d’information, ou campagnes d’information complètes), l’éventail des instruments utilisés et leur diffusion (traduction comprise) varient considérablement. De plus, les grandes campagnes d’information échouent très souvent à cibler explicitement l’emploi illégal des étrangers ou la fraude aux prestations sociales et les activités illicites.

Enfin, les pays de l’OCDE s’associent et coopèrent à des degrés divers avec les partenaires sociaux, les ONG, les intervenants locaux et les communes pour mener des actions préventives et auxiliaires - séminaires, stages de formation, échange de bonnes pratiques, et service d’assistance téléphonique destinés aux employeurs et aux employés (Tableau 4.6).

**Tableau 4.6. Mesures préventives dans les pays de l’OCDE et en voie d’adhésion**

	Campagnes d’information et assistance	Systèmes de vérification en ligne à l’usage des employeurs
Allemagne	Campagnes d’information pour informer les employeurs de leurs responsabilités dans le cas où ils embaucheraient des ressortissants de pays tiers, et des avantages associés à l’emploi légal de ces derniers. Les campagnes ont été diffusées dans différents secteurs et à l’échelon local, régional et fédéral. Elles ont été organisées et financées par l’État et des entités non publiques. Partenariats trilatéraux entre le ministère fédéral des Finances et les partenaires sociaux des secteurs à risque aux fins de sensibilisation et d’information.	Non
Australie	Le <i>Department of Immigration and Border Protection</i> (DIBP) australien mène une vaste campagne de communication pour faire connaître les obligations législatives et prévenir les infractions. Il organise par exemple des opérations d’information et publie des guides. Pour encourager l’emploi de travailleurs étrangers en situation régulière, il a mené une campagne dont le slogan était : « embauchez légalement, protégez vos bénéfices ».	Oui : le <i>Visa Entitlement Verification Online</i> (VEVO) du DIBP, lancé en 2004, vérifie les visas et les restrictions au travail qui s’y rattachent éventuellement. Il peut être consulté par les titulaires de visas et par les employeurs : <a href="http://www.border.gov.au/Busi/visas-and-migration/visa-entitlement-verification-online-(vevo)">www.border.gov.au/Busi/visas-and-migration/visa-entitlement-verification-online-(vevo)</a>
Autriche	s.o.	Non
Belgique	La Belgique mène des opérations d’information et applique des mesures à l’échelon sectoriel pour prévenir la fraude sociale et le travail illégal; voir par exemple le site web ; <a href="http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=377">www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=377</a> ). Les partenaires sociaux, les inspections du travail et les autorités ont signé un protocole de coopération. Des groupes de volontaires et des associations –comme Coordination et Initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ) ou le Centre fédéral Migration, dit Myria – distribuent des brochures, organisent des séminaires et publient des bulletins d’information, les meilleures pratiques (plateformes, syndicats, employeurs) et des guides sur les droits légaux et la façon de trouver un avocat.	Non
Canada	s.o.	Non
Corée		Le système de permis de travail renferme des informations relatives au

Campagnes d'information et assistance		Systèmes de vérification en ligne à l'usage des employeurs
		statut des travailleurs étrangers (il peut être consulté par les centres publics de l'emploi). Les cas d'illégalité repérés sont signalés aux autorités.
Espagne	A mené une campagne sur la lutte contre la fraude à la sécurité sociale et à l'emploi	Non
Estonie	Séminaires et pages web mis en place par l'Office de police et des gardes-frontières.	Non
États-Unis	Campagnes d'information avec brochures et webinaires sur les sites <a href="https://www.ice.gov/doclib/image/pdf/image-pamphlet.pdf">https://www.ice.gov/doclib/image/pdf/image-pamphlet.pdf</a> et <a href="https://www.uscis.gov/sites/default/files/files/nativedocuments/Employee_Rights_Webinar_Flyer_0.pdf">https://www.uscis.gov/sites/default/files/files/nativedocuments/Employee_Rights_Webinar_Flyer_0.pdf</a> <a href="https://www.uscis.gov/e-verify/about-program/trademark-and-logo-usage-guidelines">https://www.uscis.gov/e-verify/about-program/trademark-and-logo-usage-guidelines</a>	Oui. <i>E-Verify</i> est un système que les employeurs utilisent pour vérifier que leurs employés ont le droit de travailler. Il est géré par le <i>Department of Homeland Security</i> (DHS) et la sécurité sociale : <a href="https://www.uscis.gov/e-verify">https://www.uscis.gov/e-verify</a>
Finlande	A mené une campagne d'information d'envergure « économie grise, avenir noir », en 2012. Signature d'un accord de coopération tripartite pour combattre l'économie informelle et l'emploi illégal.	Non
France	Campagne nationale lancée en 2017. À l'échelon local, les préfets informent le public des conséquences de l'emploi illégal de travailleurs étrangers et des sanctions connexes par des communiqués de presse et des articles dans les médias régionaux. Des réunions de sensibilisation sont organisées avec les entreprises des secteurs les plus concernés. Les sites internet de l'administration publique fournissent des informations. L'État et les partenaires sociaux ont signé des conventions de partenariat pour lutter contre le travail illégal dans les secteurs très exposés.	Non
Grèce	L'Inspection du travail (SEPE) a un site internet, distribue des brochures, et gère un centre d'assistance, une permanence téléphonique pour les plaintes, et des services en ligne pour les utilisateurs inscrits. La feuille de route pour combattre l'emploi non déclaré (avec l'Organisation internationale du travail [OIT]) prévoit des campagnes de sensibilisation du public.	Pas de plateforme, mais un outil en ligne (non obligatoire) pour vérifier les permis de séjour.
Hongrie	s.o.	Non
Irlande	Nouvelle législation pour améliorer l'application des droits du travail.	Non
Israël	Campagnes d'information, publicités et banderoles gérées par l'Autorité de la population et de l'immigration (PIBA).	Non
Italie	Les syndicats, les employeurs et la société civile ont travaillé en collaboration à l'édition de publications et à l'organisation de campagnes de sensibilisation dans le secteur agricole.	Non
Japon	Brochures, affiches, séminaires, campagnes de sensibilisation et d'information, débats.	Pas de plateforme, mais un outil en ligne pour vérifier les permis de séjour
Lettonie	s.o.	Non
Lituanie	Informations d'ordre général publiées sur les sites internet du ministère de l'Immigration et la Bourse lituanienne du travail.	Non
Luxembourg	Campagnes d'information dans le secteur de la construction et opérations de sensibilisation durant les programmes de régularisation de 2001 et 2013.	Oui
Mexique	s.o.	Non
Norvège	Sites internet et services d'information.	Non, mais un numéro de téléphone et une adresse électronique pour les employeurs qui souhaitent vérifier la situation juridique de futurs employés.
Nouvelle-Zélande	Publie des directives opérationnelles qui énoncent les règles et les critères que les personnes désireuses de se rendre en Nouvelle-Zélande doivent respecter pour obtenir un visa.	<i>VisaView</i> est un système en ligne qui permet aux employeurs de vérifier toutes les informations concernant les permis de travail. Il conserve l'historique de toutes les demandes déposées par les employeurs. Il n'est pas obligatoire, mais peut servir de preuve pour réfuter une accusation en application de la loi sur l'immigration <a href="https://www.immigration.govt.nz/about-us/our-online-systems/visaview">https://www.immigration.govt.nz/about-us/our-online-systems/visaview</a>
Pays-Bas	Le ministère des Affaires sociales (SZW) administre un site web et un outil d'information sur le respect de la réglementation	Oui : outil d'auto-inspection non obligatoire pour les employeurs.
Pologne	Publication de brochures et campagnes d'information : <a href="https://www.pip.gov.pl/pl/fi/v/128295/PracLegalnie%20Ang2%20Internet.pdf">https://www.pip.gov.pl/pl/fi/v/128295/PracLegalnie%20Ang2%20Internet.pdf</a>	Non
Portugal	Publicités radiophoniques. A mené une campagne d'affichage. Publication de brochures dans cinq langues.	Non
Rép.	s.o.	Non

Campagnes d'information et assistance		Systèmes de vérification en ligne à l'usage des employeurs
slovaque		
Rép. tchèque	Sites web, brochures, distribution de dossiers d'information avant le départ et à l'arrivée, campagnes de sensibilisation, stages de formation et réunions conjointes avec des partenaires étrangers.	Non
Royaume-Uni	Le <i>UK Visas and Immigration Group</i> publie des documents sur la prévention de l'emploi illégal et les pénalités dont sont passibles les employeurs: <a href="https://www.gov.uk/government/collections/employers-illegal-working-penalties">https://www.gov.uk/government/collections/employers-illegal-working-penalties</a> . Le <i>Home Office Immigration Enforcement Department</i> (HOIE) a lancé « <i>Operation Magnify</i> » en 2015, une opération de lutte contre le travail illégal qui aide également les employeurs à respecter la réglementation dans les secteurs les plus exposés de l'économie.	Oui : <a href="https://www.gov.uk/legal-right-work-uk">https://www.gov.uk/legal-right-work-uk</a>
Slovénie	Site internet	Non
Suède	Brochures d'information dans différentes langues. L'Office suédois de l'environnement du travail gère un site internet. Le syndicat suédois représentant les employés municipaux a mené des campagnes de sensibilisation – portant souvent sur le travail saisonnier dans l'agriculture, l'horticulture et la construction.	Non
Suisse	s.o.	Non
Turquie	Sites internet. Production de vidéos. Publication de fascicules et brochures dans plusieurs langues. Organisation de séminaires et d'ateliers.	Oui : système obligatoire de demande de permis de travail lancé en 2010 : <i>e-Government Gateway</i>

Note : « s.o. » signifie « sans objet ».

Source : Questionnaires de l'OCDE.

### *Encourager le recours aux systèmes de vérification du statut légal des travailleurs*

Les procédures et mécanismes de vérification sont des outils particulièrement pratiques pour sensibiliser les employeurs et faciliter les inspections. Ils ont une fonction de support en ce qu'ils encouragent les employeurs à respecter volontairement les réglementations, et servent de preuve ou de « sphère de sécurité » - autrement dit, en l'absence d'un tel système, les employeurs peuvent nier tout acte répréhensible et éviter les pénalités.

Les mesures de vérification consistent généralement à contrôler la validité des autorisations de travail et, pour ce faire, à assurer un service de vérification public (et, parfois, à imposer son utilisation). Dans tous les États membres de l'UE, les employeurs doivent tenir – au moins pendant la durée d'emploi d'un travailleur – un registre d'autorisations en vue d'une éventuelle inspection. Ils doivent également informer les autorités compétentes (les services publics locaux de l'emploi, le centre de sécurité sociale, les autorités fiscales), généralement dans un délai donné, de la date à laquelle le contrat d'un ressortissant d'un pays tiers débute et celle à laquelle il se termine. La plupart des pays de l'UE exigent des employeurs qu'ils accomplissent ces formalités quelques jours avant le début de la période d'emploi et avant la fin du contrat. Si les employeurs respectent cette obligation, ils sont dégagés de toute responsabilité, sauf s'il apparaît qu'ils savaient que les documents produits étaient faux.

Il est toutefois difficile de mettre en place un système de vérification du statut légal des travailleurs qui soit économique, à l'épreuve des fraudes, et qui assure une protection contre les faux négatifs (ou les faux positifs). Plusieurs pays de l'OCDE ont établi des registres et outils électroniques en ligne, notamment l'Australie, la Corée<sup>30</sup>, les États-Unis, la Grèce, le Japon<sup>31</sup>, le Luxembourg, les Pays-Bas<sup>32</sup>, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Turquie<sup>33</sup> (Tableau 4.6). Certains systèmes sont plus complets et fonctionnels que d'autres. L'Australie, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande<sup>34</sup>, par exemple, ont mis sur pied des systèmes fiables qui assurent des services sécurisés et gratuits en ligne pour vérifier les autorisations de travail des étrangers.

Le système australien *Visa Entitlement Verification Online* (VEVO) est un service en ligne sécurisé gratuit<sup>35</sup> qui a été mis en place en 2004. Il tient les employeurs et les

titulaires d'un visa informés des droits et restrictions en matière de travail des employés potentiels. Le système n'oblige pas les employeurs à signaler un éventuel refus de permis de travail. En fait, quel que soit l'aboutissement de la demande, VEVO crée automatiquement une fiche qui sert de preuve que les employeurs ont suivi la procédure appropriée pour embaucher des travailleurs en situation légale. Les données relatives à l'utilisation de VEVO indiquent que le système fonctionne bien et que les employeurs y font de plus en plus appel – le nombre de vérifications est passé de 1 489 122 en 2010-11 à 2 641 245 en 2014-15 (SOPEMI (Permanent System of Observation of International Migration), 2015<sup>[11]</sup>).

Le *Department of Homeland Security* (DHS) des États-Unis administre aussi un service gratuit en ligne, *E-Verify*<sup>36</sup>, qui permet aux employeurs de vérifier que leurs employés ont le droit de travailler sur le territoire national. Les employeurs fournissent des informations (nom, numéro de sécurité sociale, numéro d'inscription au registre des étrangers, etc.) qui sont alors vérifiées par recoupement avec les bases de données de la Social Security Administration (SSA) et du DHS. En cas de non-confirmation définitive, l'employeur peut estimer que l'employé n'est pas autorisé à travailler et mettre terme au contrat. S'il continue de l'employer après avoir reçu l'avis de non-confirmation définitif, il fait l'objet d'une présomption réfutable selon laquelle il a employé un étranger en situation irrégulière en toute connaissance de cause. En 2017, plus de 700 000 employeurs étaient inscrits à *E-Verify*. Plus de 34 millions de demandes ont par ailleurs été déposées et traitées la même année. *E-Verify*, malgré un démarrage lent, a connu un développement rapide ces dernières années, en partie sous l'effet des conditions imposées par l'administration publique au niveau fédéral et local ou à celui des États. Les évaluations du programme signalent quelques inexactitudes en termes d'attribution de statut et une capacité limitée à détecter les fraudes à l'identité, mais reconnaissent que des améliorations sont intervenues : selon l'enquête *Westat E-Verify*, la plupart des employeurs inscrits estiment que le système est efficace (92 %) et 89 % le jugent très fiable (Westat, 2014<sup>[29]</sup>).

Le Luxembourg et, récemment, la France ont instauré des dispositifs électroniques d'identification par badge dans certains secteurs, comme la construction. La Finlande et la Norvège y font aussi appel pour gérer les chaînes de sous-traitance et améliorer la transparence dans des secteurs comme la construction et le nettoyage. Le Luxembourg a mis le système de badge en place principalement pour faire obstacle aux abus éventuels en matière de travail détaché. Le badge comporte un code-barres qui permet à l'Inspection du travail de consulter toutes les informations pertinentes. Les problèmes liés aux travailleurs détachés au Luxembourg ont incité les autorités à simplifier la procédure de détachement et à instaurer le transfert électronique de tous les documents exigés par téléchargement sur une plateforme électronique appelée e-Détachement. Celle-ci permet aux entreprises étrangères de soumettre les déclarations de détachement par l'intermédiaire d'une personne de référence de leur choix.

#### *Assurer des inspections efficaces et adéquates*

Outre l'affectation de moyens plus importants aux services d'inspection du travail afin de renforcer l'application de la réglementation en général (dans le cadre des mesures clefs de lutte contre l'emploi informel), les autorités doivent s'efforcer d'identifier et de cibler les secteurs qui présentent des risques sur ce plan et de favoriser la coopération et la coordination entre les organismes chargés de faire respecter la loi si elles veulent mieux réfréner l'emploi illégal des étrangers. Pour mettre les travailleurs à l'abri des abus et de l'exploitation, il faut en outre appliquer les normes de travail quelle que soit leur situation

au regard de l'emploi. Il va de soi que les employeurs peu scrupuleux seront plus enclins à embaucher les travailleurs étrangers en situation irrégulière si ces derniers ne peuvent réclamer des salaires impayés ou poursuivre leur employeur pour pratiques déloyales. Si les travailleurs ne peuvent réclamer des salaires non versés après expulsion, les employeurs auront aussi intérêt à demander leur éloignement du territoire. La possibilité pour les tribunaux du travail ou d'autres instances juridiques de traiter ces affaires, même quand elles concernent des travailleurs expulsés, pourrait parer à ce risque. Cela suppose à l'évidence un arbitrage entre, d'une part, la séparation des fonctions d'inspection de l'immigration et d'inspection du travail et, d'autre part, une utilisation plus efficace des ressources et du personnel de l'inspection du travail<sup>37</sup>.

Il y aurait moyen d'améliorer le contrôle de l'application de la loi – par la transmission plus rapide de rapports plus complets par exemple, comme l'indique la Commission européenne dans sa communication sur l'application de la Directive de l'UE concernant les sanctions (Commission européenne, 2014<sub>[30]</sub>). En outre, pour que leur action soit plus efficace, les inspecteurs du travail devraient disposer des compétences nécessaires et maîtriser les techniques statistiques modernes, notamment le profilage statistique, qui permet de repérer les travailleurs et les entreprises les plus susceptibles de pratiques informelles et de choisir les mesures les plus adaptées pour faire respecter la loi. L'autorité nationale compétente devrait en conséquence procéder à une évaluation des risques pour repérer les secteurs d'activité les plus susceptibles d'employer illégalement des travailleurs étrangers. Elle devrait ensuite élaborer une stratégie, en prévoyant le plus grand nombre d'inspections dans les secteurs présentant le plus de risques à cet égard.

La plupart des pays de l'OCDE concentrent les inspections sur certains secteurs (Tableau 4.7), s'appuyant pour cela sur la collecte d'informations, l'évaluation des risques, des inspections antérieures, les plaintes, les dénonciations, et d'autres pratiques. En parallèle, ils continuent toutefois de procéder à des contrôles aléatoires<sup>38</sup>.

Les données disponibles quant au nombre d'inspections réalisées dans les différents pays brosse un panorama contrasté<sup>39</sup>. Cela dit, elles ne sont souvent pas pleinement comparables, car certains pays établissent des statistiques portant sur le nombre absolu d'inspections tandis que d'autres fournissent des pourcentages ou énumèrent les objectifs fixés et les inspections réalisées en conséquence. Il serait particulièrement utile de disposer d'informations sur le pourcentage de travailleurs étrangers recensés au cours des inspections. Malheureusement, ces données sont difficiles à obtenir et à rassembler. L'un dans l'autre, les chiffres concernant les inspections effectuées demeurent généralement faibles et ne semblent guère en mesure de décourager les employeurs de recruter illégalement des travailleurs étrangers.

Par ailleurs, alors que les inspections du travail gagnent en importance dans la lutte contre l'emploi illégal des étrangers<sup>40</sup>, un renforcement de la coordination et de la coopération entre les différents organismes publics est également indispensable. Divers organismes, comme les services de police, les services d'immigration et les inspections du travail, sont chargés de faire respecter la loi et ont pour responsabilité commune de lutter contre l'emploi illégal des étrangers. Or, ils ignorent parfois lequel d'entre eux doit prendre la conduite des opérations parce qu'ils n'ont pas de mandats précis, que les prérogatives sont mal définies, et que la coordination globale laisse à désirer (Tableau 4.7).

Dans certains pays, l'inspection du travail joue un rôle central de coordination des opérations sur le terrain, alors qu'ailleurs elle travaille en étroite coopération avec d'autres instances, surtout les organismes d'application de la loi et d'assistance sociale. Au Luxembourg, par exemple, la loi établit que l'Inspection du travail et des mines (ITM)

est l'autorité chargée d'inspecter les entreprises pour vérifier si elles emploient des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière. L'ITM conduit les inspections en collaboration avec l'Administration des douanes et accises, ses contrôles portant tout particulièrement sur les travailleurs détachés.

Les syndicats aussi peuvent participer aux inspections. La République tchèque et la Slovaquie, par exemple, leur délèguent les pouvoirs de surveillance et d'inspection de l'hygiène et de la sécurité sur le lieu de travail. Et bien que l'emploi illégal des étrangers ne soit pas spécifiquement visé, les représentants syndicaux élus disposent bel et bien de vastes pouvoirs et attributions qui leur donnent implicitement compétence pour mener des inspections portant sur d'autres questions, dont les conditions de travail des travailleurs étrangers.

**Tableau 4.7. Inspections dans les pays de l'OCDE et en voie d'adhésion**

	Méthodes et instruments de ciblage ou d'identification des secteurs à risque	Services d'inspection concernés	Nombre d'inspections visé
Allemagne	Poursuites à l'encontre de toutes les formes de travail non déclaré et d'emploi illégal. Critères fondés sur les risques (les secteurs touchés par le travail non déclaré par exemple).	Toutes les autorités participant à la lutte contre le travail non déclaré : autorités fiscales, services publics de l'emploi, organismes de contrôle de la sécurité sociale, services de police, services d'immigration et États.	Objectifs minimum de 275 000 contrôles d'employés et de 30 000 contrôles d'employeurs (dépassés en 2016).
Australie	Fondés sur les informations et axés sur les risques.	<i>Department of Immigration and Border Protection (DIBP)</i> et <i>Fair Work Ombudsman</i> .	900 vérifications des entités parrainantes pour 2017.
Autriche	Domaines dans lesquels le risque est élevé et modifications du comportement sur le marché.	Police financière, Centre de compétence pour la lutte contre le dumping salarial et social de la Caisse régionale d'assurance- maladie de Vienne, organismes régionaux de sécurité sociale.	27 000 en 2017. Pas de quota par membre du personnel, mais un objectif fédéral pour la police financière fixé par le ministère des Finances.
Belgique	Approche pluridisciplinaire axée sur les secteurs présentant des risques élevés et l'exploitation de données.	Inspection du travail : service public de l'emploi (SPE), Contrôle des lois sociales et du bien-être au travail ; Inspecteurs de la Sécurité sociale (ONSS) et de l'Office national de l'emploi (ONEM) ; Services d'inspection des régions ; Le Service d'information et de recherche sociale (SIRS) définit les plans stratégiques et coordonne l'ensemble des opérations.	9 935 pour la fraude sociale, 500 pour les faux indépendants, 150 inspections sur place et 450 inspections administratives pour 2015.
Canada	Secteurs présentant des risques élevés identifiés grâce à des renseignements, des signalements de partenaires et du public, et la ligne de surveillance frontalière ouverte 24h/24 et 7 jours/7.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et Emploi et Développement social Canada (ESDC) inspectent les employeurs qui ont embauché des travailleurs étrangers. L'Agence des Services frontaliers du Canada (ASFC) mène des enquêtes criminelles sur la fraude en matière d'immigration et l'emploi illégal de ressortissants et consultants étrangers.	Non
Corée	L'Inspection du travail effectue des contrôles aléatoires des entreprises qui ont déjà été sanctionnées pour des infractions comme l'emploi illégal de travailleurs étrangers ou la violation des lois du travail.	Le ministère de la Justice dirige les inspections, mais conduit des inspections du travail communes avec le ministère de l'Emploi et les services nationaux de police.	3 000 sites qui emploient des travailleurs étrangers.
Espagne	Exploitation de données fondée sur l'expérience antérieure et les cas détectés dans le cadre d'inspections.	Inspecteurs du ministère du Travail et de la Sécurité sociale en coopération avec les organismes de répression et le ministère de l'Intérieur.	Oui, par province. Les objectifs fixés doivent être réalisés par les services de chaque inspection provinciale. 26 156 pour 2015.
Estonie	Secteurs présentant des risques élevés, expérience acquise, cas détectés dans le cadre d'inspections.	Police et gardes-frontières, en collaboration avec l'inspection du travail et les administrations fiscale et douanière.	n.d.

	Méthodes et instruments de ciblage ou d'identification des secteurs à risque	Services d'inspection concernés	Nombre d'inspections visé
États-Unis	Le service <i>Immigration and Customs Enforcement</i> (ICE) utilise une triple approche pour contrôler le respect de la loi sur le lieu de travail : contrôle au travers du formulaire I-9, amendes civiles et recommandations d'exclusion ; répression moyennant l'arrestation des employeurs qui emploient en toute connaissance de cause des travailleurs irréguliers, et celle des travailleurs irréguliers pour violation des lois en matière de permis de travail ; et action de sensibilisation, dans le cadre de l' <i>ICE Mutual Agreement</i> , ou du programme IMAGE, pour instaurer une culture du respect de la réglementation et de responsabilité.	Service ICE du <i>Department of Homeland Security</i> .	n.d.
France	Secteurs les plus exposés.	Police, gendarmerie, inspection du travail et autorités de contrôle aux frontières, Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI).	2 986 inspections effectuées en 2015.
Grèce	Secteurs les plus exposés sur la base des statistiques tirées des inspections du travail des années précédentes. Les récidives sont prises en compte. Inspections conduites dans le cadre de plans annuels/mensuels ou suite à des plaintes.	Inspection nationale du travail (SEPE), services de contrôle des fonds d'assurance sociale, services de police, unité de lutte contre la délinquance économique et financière (SDOE) du ministère des Finances.	Non
Hongrie	Secteurs les plus exposés sur la base des statistiques tirées des inspections du travail des années précédentes	Autorités du travail en collaboration avec celles de l'immigration.	100 employés par inspecteur du travail pour 2016 et 2017.
Irlande	Les inspecteurs de la <i>Workplace Relations Commission</i> (WRC) procèdent régulièrement à des inspections de nuit dans toutes les entreprises ouvertes la nuit.	<i>National Employment Rights Authority</i> (NERA).	5 600 inspections effectuées en 2014, 600 infractions potentielles.
Israël	Les inspecteurs reçoivent des informations de l'unité de renseignement de l'Autorité de la population, de l'immigration et des frontières (PIBA), et du public par un service de permanence téléphonique.	La PIBA et, dans les cas graves, les services de police. Pas de coordination officielle, mais des contacts et des rapports rédigés en vue d'échanger les informations stratégiques.	Oui, mais pas publics.
Italie	Tient compte du lien structurel entre l'économie souterraine et certains comportements illicites, comme le « caporalato », l'esclavagisme chez les travailleurs agricoles en Italie du Sud.	Sécurité sociale (INPS), Institut national d'assurance contre les accidents du travail (INAIL), services de police, police financière, administration fiscale – leur coordination étant assurée par une commission présidée par le ministère du Travail et de la Protection sociale.	200 000 pour 2017.
Japon	Informations sur les employeurs qui emploient illégalement des travailleurs étrangers.	Services de police, ministère de la Justice, et ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale. Le Conseil de lutte contre le travail illégal des étrangers coordonne, examine et applique les mesures.	Non
Lettonie	Sur la base d'inspections antérieures, des cas détectés, de l'analyse des permis de séjour révoqués.	Inspection nationale du travail (SLI) et service nationale des gardes-frontières	Non
Lituanie	Contrôles de l'Inspection nationale du travail sur la base du mécanisme d'évaluation des risques des entreprises.	Inspection nationale du travail, Fonds national d'assurance sociale (SSIFB), Service d'enquête sur la délinquance financière, Inspection nationale des impôts, Services de police.	7 012 en 2016. Interpellation de 1 129 travailleurs illégaux, dont 58 étrangers.
Luxembourg	Analyse des risques effectuée par	Services de police, Inspection du travail,	n.d.

	Méthodes et instruments de ciblage ou d'identification des secteurs à risque	Services d'inspection concernés	Nombre d'inspections visé
	l'Inspection du travail (ITM) d'après l'expérience antérieure et le nombre de plaintes enregistrées par les services du centre d'assistance ( <i>Help Centre</i> ) et du centre d'appel.	Administration des douanes et accises et fonctionnaires de l'administration qui délivre l'autorisation d'établissement.	
Mexique	Inspections sur le lieu de travail lorsque de nombreux étrangers y sont employés. Secteurs très exposés identifiés grâce aux informations fournies par les organismes de statistiques, des études, et les plaintes déposées au ministère du Travail.	Inspection fédérale du travail et Institut national des migrations.	115 889 prévues et 115 041 effectuées en 2016.
Norvège	Expérience et suggestions, alertes et informations des centres de services pour les travailleurs étrangers	Inspection du travail, Administration fiscale, Administration du travail et des affaires sociales, Direction de l'immigration, services de police et municipalités.	Non, mais 60 % des inspections conjointes visent le secteur de la construction.
Nouvelle-Zélande	Plaintes, renseignements communiqués par des informateurs anonymes et anonymes et identifiés, d'autres organismes et des collègues. Secteurs très exposés.	<i>Economic intelligence unit d'Immigration New Zealand</i> en coopération avec l'Inspection du travail.	Non
Pays-Bas	Large éventail de sources : rapports d'études, notes d'information, chiffres du Bureau central de la statistique (CBS) et du Bureau d'analyse des politiques économiques (CPB) pour identifier les secteurs très exposés dans l'agriculture, la construction, la restauration, les services de nettoyage et les services intermédiaires.	Inspecteurs du ministère des Affaires sociales (SZW), services de police, service national des gardes-frontières, et service de recettes publiques.	Entre 2 500 et 3 000 inspections en 2016.
Pologne	n.d.	Inspecteurs de l'Inspection nationale du travail et agents du Service des gardes-frontières.	n.d.
Portugal	Fondés sur l'expérience : demande de travailleurs manuels ou peu qualifiés dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre comme l'agriculture, la construction, l'hôtellerie et la restauration.	Service de l'immigration et des frontières (SEF) et services de contrôle de l'Autorité pour les conditions de travail (ACT).	17 000 inspections des conditions de travail et 17 000 inspections de l'hygiène et de la sécurité prévues en 2017 ; 8 324 visites d'inspection et 3 714 amendes infligées aux employeurs en 2016.
République slovaque	Données d'inspections antérieures dans les secteurs du commerce, des services, de la restauration et de la construction.	Inspections du travail et inspecteurs des bureaux de l'emploi locaux, et ministère des affaires sociales et familiales.	2 500 employeurs et 5 300 employés (dont 190 étrangers) par an.
République tchèque	Sur la base de l'expérience acquise et des cas détectés lors d'inspections antérieures, et des plaintes du grand public, des employés et des partenaires sociaux.	Inspections nationale et régionales du travail, services des douanes (ministère des Finances), police de l'immigration.	7 000, mais le nombre d'inspections effectuées s'est élevé à 9 308. 2 290 travailleurs illégaux détectés en 2016, dont 1 530 étaient des étrangers.
Royaume-Uni	n.d.	L' <i>Immigration Enforcement Directorate</i> du <i>Home Office</i> est responsable des opérations de contrôle de l'immigration à l'échelon local, mission dont elle s'acquitte par l'intermédiaire de 19 équipes ICE ( <i>Immigration, compliance and enforcement teams</i> ). Les équipes locales spécialisées dans la délinquance et le renseignement travaillent en étroite coopération avec ces dernières.	n.d.
Slovénie	Analyse des risques, sélection aléatoire, rapports reçus.	Administration financière, inspecteurs du travail et services de police.	4 656 contrôles de l'emploi illégal prévus, 8 281 réalisés en 2016 ; 5 000 prévus en 2017.

	Méthodes et instruments de ciblage ou d'identification des secteurs à risque	Services d'inspection concernés	Nombre d'inspections visé
Suède	Expérience tirée d'inspections antérieures et évaluations des risques.	L'agence des migrations vérifie les conditions de travail et les permis de travail. L'Office suédois de l'environnement du travail contrôle les horaires de travail et les conditions de santé et de sécurité au travail. Les services de police, l'administration fiscale et les partenaires sociaux conduisent les inspections menées dans le cadre de la lutte contre le travail illégal.	Non
Suisse	Secteurs et activités très exposées, contrôles aléatoires et dénonciations (au niveau cantonal).	Autorités compétentes en matière de lutte contre le travail non déclaré, la fraude sociale et l'évasion fiscale.	Échelon cantonal.
Turquie	n.d.	L'Inspection du Ministère du Travail est le principal organisme responsable de l'application de la législation en matière d'immigration, mais d'autres organismes y participent également.	Inspections réalisées par le ministère du Travail : 2 710 en 2016.

Note : « n.d. » signifie que l'information n'est pas disponible.

Source : Questionnaires de l'OCDE et enquêtes ponctuelles du Réseau européen des migrations, 2015.

### *Renforcer l'efficacité des sanctions à l'encontre des employeurs*

Les travailleurs comme les employeurs sont passibles de sanctions et de pénalités dans les pays de l'OCDE (Tableau 4.8). Les sanctions à l'égard des employeurs, qu'il s'agisse d'amendes ou de poursuites pénales, comptent cependant parmi les principaux outils visant à dissuader ces derniers d'employer illégalement des travailleurs étrangers. Elles ont pour objectif d'uniformiser les règles en augmentant les coûts liés à l'utilisation d'une main d'œuvre étrangère illégale et en réduisant les incitations à y faire appel. Leur efficacité dépend toutefois de leur sévérité, et de la crédibilité que leur confèrent les employeurs.

Les sanctions varient selon la gravité de l'infraction, à savoir :

- dans quelle mesure les conditions de travail sont abusives ;
- si des mineurs sont concernés ;
- le nombre de travailleurs étrangers illégalement employés constaté, les sanctions s'alourdissant à chaque travailleur en situation irrégulière recensé ou si leur nombre dépasse un seuil donné ;
- si l'employeur est récidiviste ;
- le statut juridique de l'employeur – personne physique ou morale par exemple.

Certains pays imposent aux employeurs le paiement d'une amende, pour chaque travailleur illégal ou d'un montant fixe. D'autres exigent parfois qu'ils assument en outre les frais d'expulsion.

Les pays de l'OCDE appliquent des méthodes différentes pour sanctionner l'emploi illégal des étrangers. Même au sein de l'UE, et malgré les efforts déployés par les États membres pour transposer la Directive concernant les sanctions<sup>41</sup> dans les législations nationales, de fortes disparités persistent. À titre d'exemple, dans les pays de l'UE où les amendes augmentent à chaque travailleur illégal découvert<sup>42</sup>, le montant minimum par travailleur varie de 800 EUR en Belgique à 10 001 EUR en Espagne. Dans d'autres, où la loi donne une idée générale de l'amende à appliquer mais laisse les tribunaux en définir le montant effectif, celui-ci peut aller de 500 EUR en Lettonie à 500 000 EUR en

Allemagne, selon le nombre de travailleurs illégaux concerné (Commission européenne, 2014<sub>[30]</sub>; Réseau européen des migrations, 2017<sub>[31]</sub>). L'énorme disparité entre les pénalités financières montre qu'elles ne font pas toujours le poids face aux avantages liés à l'emploi illégal d'étrangers, ce qui soulève la question de leur application concrète.

La gravité des sanctions pénales varie aussi considérablement selon les pays de l'OCDE – d'un maximum de six ans d'emprisonnement en Lettonie et aux États-Unis à sept ans en France, en Espagne, au Portugal et en Nouvelle-Zélande, et jusqu'à 14 ans au Canada. Bon nombre de pays de l'OCDE associent l'incarcération à une amende, d'autres la remplacent par cette dernière. Les pénalités peuvent aussi s'appliquer à des personnes morales, les entreprises étant liquidées, privées de leurs droits aux prestations publiques, exclues des marchés publics, ou voir leur matériel ou leurs biens confisqués (Réseau européen des migrations, 2017<sub>[31]</sub>) (Tableau 4.8).

Enfin, pour bien faire comprendre la gravité de l'infraction, la loi de nombreux pays de l'OCDE – les États membres de l'UE notamment<sup>43</sup> – prévoit des dispositions visant à sanctionner tous les employeurs, quelle que soit leur relation juridique avec les travailleurs en situation irrégulière, et tous les fournisseurs en cas d'infractions commises par des fournisseurs ou sous-traitants. Ces dispositions peuvent revêtir une importance cruciale compte tenu du recours croissant à des intermédiaires (les agences d'intérim par exemple) et dans des secteurs, comme la construction, qui font fortement appel à la sous-traitance et aux travailleurs immigrés. Bien que ce chapitre ne les étudie pas, des sanctions à l'encontre des personnes ayant aidé ou facilité l'entrée ou le séjour irréguliers d'étrangers sont en place dans de nombreux pays de l'OCDE et ont aussi un rôle de premier plan à jouer pour remédier au problème plus général de l'immigration irrégulière.

**Tableau 4.8. Sanctions à l'encontre des travailleurs et des employeurs dans les pays de l'OCDE et en voie d'adhésion**

	Sanctions à l'encontre des travailleurs	Sanctions à l'encontre des employeurs (financières et pénales)
Allemagne	Amende de 5 000 EUR maximum, révocation du permis de séjour, emprisonnement.	Amendes : jusqu'à 500 000 EUR Peine de prison de 1 à 3 ans, et jusqu'à 5 ans pour exploitation abusive ou traite d'êtres humains.
Australie	Avertissements, annulations de visas, rapatriements, détention si le travailleur ne quitte pas le pays, suivie d'une interdiction d'entrée de trois ans.	Amendes d'un montant compris entre 3 240 AUD et 270 000 AUD, selon que le contrevenant est une personne physique ou un récidiviste et selon la gravité de l'infraction. Peine de prison de 2 à 5 ans.
Autriche	n.d.	Amendes : de 1 000 EUR à 50 000 EUR par travailleur, selon le nombre de travailleurs irréguliers, selon qu'il s'agit d'une récidive, et selon la gravité de l'infraction. Peine de prison de 6 mois à 2 ans Interdiction d'exercer une activité commerciale et de bénéficier de subventions publiques. Retrait de l'autorisation d'activité. Le travailleur dépose une demande d'indemnisation contre l'employeur.
Belgique	Pas de sanctions administratives ou pénales, mais des avertissements, des éloignements et des expulsions. L'employeur assume les frais de rapatriement du travailleur irrégulier.	Amendes entre 800 EUR et 48 000 EUR, selon la gravité de l'infraction. Confiscation du matériel. Fermeture de l'entreprise. Peine de prison de 6 mois à 3 ans
Canada	Arrêté d'expulsion éventuel, éloignement.	Amende comprise entre 10 000 CAD et 50 000 CAD et/ou peine de prison de 6 mois à 2 ans pour emploi d'un ressortissant étranger non autorisé à travailler. Amende comprise entre 50 000 CAD et 100 000 CAD ou peine de prison de 5 à 14 ans pour fausse déclaration. Autres sanctions administratives. Exclusion des programmes donnant droit à des permis de travail réguliers.

	Sanctions à l'encontre des travailleurs	Sanctions à l'encontre des employeurs (financières et pénales)
Corée	Jusqu'à 3 ans d'emprisonnement en cas de travail irrégulier, ou amende de 20 millions WON maximum. Expulsion ou interdiction de territoire également possibles.	Amendes
Espagne	Aucune	Amendes comprises entre 10 001 EUR et 100 000 EUR par travailleur irrégulier. Peine de prison comprise entre 3 et 18 mois (règle générale), et entre 6 mois et 6 ans en cas de circonstances aggravantes (exploitation de nombreux travailleurs). Risque de fermeture.
Estonie	Amendes, détention.	Amendes comprises entre 1 200 EUR et 3 200 EUR par travailleur. Confiscation du matériel. Fermeture de l'entreprise. Exclusion des contrats publics, etc. Peine de prison maximale de 3 ans.
États-Unis	Amendes comprises entre 110 USD et 1 100 USD.	Amendes comprises entre 275 USD et 2 200 USD par travailleur étranger en situation irrégulière (première infraction), entre 3 200 USD et 6 500 USD (deuxième infraction), et entre 4 300 USD et 16 000 USD (troisième infraction et infractions ultérieures). Peine de prison : 6 mois maximum
France	Amendes : jusqu'à 45 000 EUR. Peine de prison maximale de 3 ans. Interdiction du territoire français pendant 5 ans.	Amendes comprises entre 15 000 EUR et 75 000 EUR pour une personne morale, de 100 000 EUR pour une organisation. Frais de rapatriement des travailleurs en situation irrégulière. Peine de prison de 5 à 10 ans. Interdiction d'exercer de 5 ans maximum, et exclusion des marchés publics pour une durée de 5 ans au plus. Confiscation du matériel. Déchéance des droits civiques, civils et familiaux. Interdiction de séjour d'une durée maximale de 5 ans.
Grèce	En cas de séjour et de travail irréguliers, la Directive 2008/115/CE s'applique (les ressortissants de pays tiers en situation irrégulière sont expulsés). En cas de situation régulière de séjour mais sans autorisation de travail, pas de pénalités ou sanctions financières.	Travail et séjour irréguliers : Amende de 5 000 EUR, doublée en cas de récidive. Fermeture de l'entreprise. Exclusion des marchés publics, etc. Peine de prison minimum de 5 mois. Travailleurs en situation régulière de séjour mais non autorisés à travailler : Amende de 1 500 EUR par travailleur irrégulier.
Hongrie	n.d.	Amendes : 2 à 4 fois le salaire minimum pour une personne physique ; de 4 à 8 fois le salaire minimum pour une personne morale ; de 8 à 15 fois le salaire minimum pour les récidivistes.
Irlande	Aucune	Amende pouvant atteindre 3 000 EUR pour les déclarations de culpabilité par procédure sommaire, et jusqu'à 250 000 EUR pour les mises en accusation. Peine de prison : jusqu'à 12 mois pour les déclarations de culpabilité par procédure sommaire et jusqu'à 10 ans pour les déclarations de culpabilité par mise en accusation.
Israël	Expulsion et interdiction de retour sur le territoire. Régularisation possible pour les contrevenants titulaires de permis mais qui ne travaillent pas dans les secteurs autorisés et qui n'ont pas accompli quatre années de travail	Amendes comprises entre 1 200 ILS et 5 000 ILS, et 7 500 ILS pour les récidivistes et les agences d'intérim ou de recrutement. Si des poursuites sont engagées, les amendes administratives sont doublées, leur montant pouvant atteindre 36 500 ILS, et les contrevenants purgent une peine de prison d'un an maximum.
Italie	Si le contrevenant est en situation régulière de séjour mais n'est pas autorisé à travailler, il est renvoyé de son lieu de travail.	Amendes comprises entre 5 000 EUR et 15 000 EUR, selon le nombre de travailleurs concerné et la gravité de l'infraction. L'employeur assume les frais de rapatriement. Peine de prison comprises entre 6 mois et 3 ans, ou entre 5 ans et 15 ans si les travailleurs ont été exploités. Interdiction d'embaucher des ressortissants de pays tiers pendant 5 ans. Confiscation du matériel.
Japon	Peine de prison comprise entre un an et trois ans, que la personne en situation irrégulière travaille ou pas, ou amende comprise entre 2 et 3 millions JPY, ou bien les deux. Expulsion.	Amende : entre 2 et 3 millions JPY Peine de prison de un à trois ans, ou les deux (respectivement). Expulsion et interdiction de territoire. Interdiction d'employer des travailleurs étrangers pendant 5 ans si les travailleurs ont été

	Sanctions à l'encontre des travailleurs	Sanctions à l'encontre des employeurs (financières et pénales)
Lettonie	Amende comprise entre 140 EUR et 700 EUR. Demande de visa de longue durée rejetée, permis de séjour et enregistrement refusés, permis de séjour temporaire annulé. Arrêté d'expulsion.	exploités. Confiscation du matériel. Amende comprise entre 140 EUR et 700 EUR, selon le nombre de travailleurs irréguliers et selon qu'ils sont titulaires ou pas d'un permis de séjour (bien qu'ils n'aient pas de permis de travail). Amende comprise entre 210 EUR et 500 EUR si le travailleur est en séjour irrégulier. Peine de prison pour exploitation de travailleurs, interdictions.
Lituanie	Aucune	Amendes comprises entre 868 EUR et 2 896 EUR par travailleur, et entre 2 896 EUR et 5 792 EUR pour les récidivistes. Exclusion des marchés publics, retrait du droit aux subventions, etc. Peine de prison de 2 ans maximum.
Luxembourg	Rapatriement	Amendes comprises entre 2 500 EUR et 20 000 EUR en cas de récidive, de grands nombres de travailleurs irréguliers, d'exploitation et d'emploi de mineurs. Peine de prison comprise entre 8 jours et 1 an. Interdiction d'une durée maximale de 3 ans d'exercer l'activité professionnelle. Fermeture temporaire de l'entreprise pour une durée maximale de cinq ans ou fermeture définitive.
Mexique	Amendes d'un montant représentant entre 20 et 100 jours du salaire minimum dans le district fédéral concerné.	Amendes d'un montant représentant entre 250 et 2 500 fois le salaire minimum.
Norvège	Amendes ou emprisonnement d'une durée maximale de 6 mois. Mesures d'éloignement et d'interdiction d'entrée sur le territoire.	Amende illimitée. Peines de prison initiales de 2 ans maximum, de 6 mois à 4 ans (récidivistes), de 6 ans maximum (crime organisé) et de 10 ans maximum (traite d'êtres humains). Confiscation des bénéfices réalisés pendant la période d'emploi illégal.
Nouvelle-Zélande	Aucune, mais contrevenants passibles d'expulsion.	Amendes de 10 000 NZD si l'employeur emploie des travailleurs illégaux sans le savoir, et de 50 000 NZD s'il le fait en connaissance de cause. Amende de 100 000 NZD ou peine de prison de 7 ans, ou bien les deux, pour quiconque facilite et encourage l'emploi illégal.
Pays-Bas	Aucune	Amendes de 8 000 EUR (personne morale), 4 000 EUR (fondation ou association d'intérêt public), de 2 000 EUR à 4 000 EUR (personne physique). Leur montant est augmenté de 50 % en cas de récidive ou si l'infraction porte sur trois travailleurs au moins.
Pologne	Amendes comprises entre 1 000 PLN et 5 000 PLN. Expulsion possible, assortie d'une interdiction de retour sur le territoire.	Amendes comprises entre 3 000 PLN et 10 000 PLN, selon le nombre de travailleurs irréguliers, selon que l'employeur est un récidiviste, et selon que les travailleurs sont exploités. L'employeur assume les frais de rapatriement (si le rapatriement est associé au travail effectué). Peine de prison d'un maximum de 3 ans en cas de conditions de travail particulièrement abusives.
Portugal	Aucune	Amendes comprises entre 300 EUR et 90 000 EUR, selon le nombre de travailleurs irréguliers. Peine de prison comprise entre 1 et 6 ans. Interdiction temporaire d'exercer une activité professionnelle.
République slovaque	Amende de 331 EUR. Expulsion et interdiction de retour dans la zone de Schengen si l'infraction est grave.	Amendes comprises entre 2 000 EUR et 200 000 EUR, selon le nombre de travailleurs irréguliers. Révocation de licence. Exclusion d'une durée de trois ans des appels d'offres portant sur des marchés publics.
République tchèque	Des amendes de 100 000 CZK peuvent s'appliquer.	Amendes comprises entre 50 000 CZK et 10 000 000 CZK selon le nombre de travailleurs irréguliers.
Royaume-Uni	Amendes maximum de 5 000 GBP (tribunaux de première instance et de sheriffs). Amendes illimitées ( <i>Crown Court</i> ) pour les infractions plus graves. Peine de prison de 3 mois maximum en Écosse et en Irlande du Nord, et de 6 mois maximum en Angleterre et aux Pays de Galles.	Amendes maximum de 10 000 GBP, mais illimitées si l'employeur a embauché un travailleur en situation irrégulière en toute connaissance de cause. Peine de prison de 5 ans maximum.

	Sanctions à l'encontre des travailleurs	Sanctions à l'encontre des employeurs (financières et pénales)
Slovénie	Amendes de 500 EUR à 2 500 EUR.	Amendes des 5 000 EUR à 26 000 EUR.
Suède	Expulsion des contrevenants qui font l'objet d'un arrêté d'expulsion. Dans les autres cas, les services de police s'efforcent de résoudre le problème avec l'aide des services nationaux de l'immigration. Les ressortissants de pays tiers en situation irrégulière de travail peuvent toutefois faire valoir des droits par rapport à leurs employeurs.	Amendes de 44 800 SEK maximum. Peine de prison d'un an maximum. Exclusion des marchés publics. Retrait de l'autorisation d'activité.
Suisse	Peine pécuniaire ou peine privative de liberté d'un an au plus (maximum de 180 unités pénales d'un montant maximum de 3 000 CHF par jour, selon l'infraction et la situation personnelle et économique du contrevenant).	Peine pécuniaire définie par le Code pénal (maximum de 180 unités pénales d'un montant maximum de 3 000 CHF par jour, selon l'infraction et la situation personnelle et économique du contrevenant) ou peine privative de liberté de 3 ans maximum.
Turquie	Amendes et expulsion.	Amendes comprises entre 415 TRY et 6 229 TRY, selon la gravité de l'infraction et selon que l'employeur est récidiviste ou pas.

*Note* : « n.d. » signifie que l'information n'est pas disponible.

*Source* : Questionnaires de l'OCDE et enquêtes ponctuelles du Réseau européen des migrations, 2015.

## Conclusions

Ce chapitre s'est attaché à apporter quelques éclairages sur l'emploi illégal des étrangers dans les pays de l'OCDE, en examinant de près les différentes formes d'illégalité et d'irrégularité qui l'accompagnent. Il s'est notamment efforcé de montrer en quoi l'emploi illégal des étrangers est associé à l'emploi informel. Il constate que si les deux sont clairement liés, il convient de les distinguer dans la mesure où l'emploi illégal peut exister dans le secteur formel de l'économie, et où l'emploi informel ne concerne pas forcément des travailleurs étrangers.

Le suivi de l'emploi illégal des étrangers dans le temps permet en outre de comprendre leurs trajectoires et leurs parcours, la façon dont ils perdent et retrouvent un statut légal, et si ces changements de situation sont dus à leurs permis de séjour ou de travail. La dimension temporelle met en lumière la grande diversité de l'emploi illégal des étrangers, tant par les différentes formes qu'il revêt que par la gravité des infractions.

Si toutes ces informations sont indispensables à l'élaboration et au suivi des politiques, la rareté des données fiables et détaillées empêche généralement d'établir une distinction entre l'emploi illégal et l'emploi informel des étrangers. Les pouvoirs publics doivent manifestement redoubler d'efforts sur le plan statistique. La ventilation des différentes catégories de travailleurs étrangers employés illégalement, selon la classification établie dans le présent chapitre, pourrait fournir des données essentielles concernant les profils individuels et les secteurs d'activité. Surtout, elle apporterait des informations sur leurs conditions d'emploi et d'intégration, comme le font les enquêtes annuelles réalisées par ISMU en Lombardie. De manière générale, la distinction entre travail illégal et travail informel permettrait aussi de mieux cibler les politiques et d'adopter des mesures plus efficaces.

La lutte contre l'emploi illégal des étrangers est aussi bien un objectif de politique économique que de politique migratoire. Les autorités doivent donc se munir d'un large éventail de mesures pour intervenir sur le marché du travail et dans le domaine de l'immigration. Pour favoriser une approche stratégique intégrée, elles doivent en outre utiliser ces instruments de manière à ce qu'ils se renforcent mutuellement. Compte tenu

des moyens limités dont elles disposent, elles doivent surtout s'employer à améliorer la coordination et la cohésion entre les autorités chargées de faire appliquer la loi.

Les pays de l'OCDE doivent également mener des opérations de sensibilisation et faire appel à des systèmes perfectionnés de vérification du statut des étrangers pour prévenir l'emploi illégal de la main d'œuvre immigrée. Une meilleure conception des réglementations favoriserait aussi considérablement leur observation et leur application.

Néanmoins, lorsque le problème de l'emploi illégal des étrangers acquiert une dimension importante ou structurelle, les programmes de régularisation semblent constituer une réponse inévitable. Ceux-ci doivent être élaborés avec soin de manière à remédier aux causes fondamentales du problème, et être accompagnés des modifications appropriées aux filières légales de migration de travail et d'un renforcement des mesures d'exécution.

Enfin, les mesures de lutte contre l'emploi illégal des étrangers ne doivent pas seulement s'appliquer aux niveaux national et sectoriel (le problème est profondément lié aux secteurs d'activité) mais aussi à l'échelon international. Les États doivent en particulier s'efforcer de promouvoir la coopération internationale, un volet essentiel de la lutte contre la falsification de documents et la prévention de concurrence déloyale.

## Notes

<sup>1</sup> Ce chapitre a été rédigé par Sandrine Cazes. Elle remercie Martina Lubyova, Anna Triandafyllidou et Laura Bartolini pour la documentation qu'elles ont fournie lors de la préparation de ce chapitre.

<sup>2</sup> La complexité tient à ce que la multiplicité des nouvelles formes de travail et de contrats (travailleurs détachés, travailleurs non-salariés dépendants, ou autres formes d'emploi non régulier par exemple) peut autoriser ou favoriser les irrégularités, voire induire des comportements frauduleux (Pallini and Pedersini, 2016<sub>[34]</sub>).

<sup>3</sup> Figurent dans ce dernier groupe les demandeurs d'asile dont la demande est en cours, les immigrés en situation irrégulière qui ne peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine, les personnes dotées d'un statut temporaire, toléré ou indéterminé, etc.

<sup>4</sup> Pour une étude approfondie de l'emploi informel, voir le chapitre 5 des Perspectives de l'emploi de l'OCDE (2004<sub>[18]</sub>). L'emploi informel englobe la production des ménages pour leur propre usage (travail non rémunéré, travailleurs familiaux), le travail non déclaré ou sous-déclaré (qui fait partie de l'emploi salarié) et/ou le travail clandestin et l'évasion fiscale pure et simple (chez les travailleurs indépendants) (International Labour Office, 2002<sub>[59]</sub>; Hussmanns, 2004<sub>[58]</sub>).

<sup>5</sup> Aux États-Unis, par exemple, on estimait à plus de 75 % le pourcentage de migrants irréguliers déclarés par leurs employeurs sous des numéros de sécurité sociale fictifs ou empruntés en 2005 (OCDE, 2009<sub>[23]</sub>). Une situation analogue est observable en France, où des données empiriques font état de clandestins titulaires d'un contrat de travail, qui perçoivent le salaire minimum, payent des taxes et des cotisations sociales, et pourraient saisir le tribunal des prudhommes pour contester un traitement inéquitable ou un licenciement injustifié.

<sup>6</sup> La Directive concernant les sanctions à l'encontre des employeurs 2009/52/CE définit l'emploi illégal comme l'emploi de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (à savoir toute personne qui n'est pas un citoyen de l'Union et ne jouit pas du droit communautaire à la libre circulation, telle que définie à l'article 2, point 5, du code frontières Schengen). Le terme « Ressortissant d'un pays tiers en séjour irrégulier » désigne un ressortissant d'un pays tiers présent sur le territoire d'un État membre, mais qui ne remplit pas ou qui ne remplit plus les conditions de séjour ou de résidence dans cet État membre.

<sup>7</sup> Cette définition est proche de la notion de « travailleurs illicites » en Nouvelle-Zélande, de celle de « travailleurs non autorisés » aux États-Unis, et de celle de « travailleurs clandestins » utilisée dans les ouvrages spécialisés.

<sup>8</sup> Van Hooren (2012<sup>[35]</sup>) a par exemple constaté que les dispositifs italiens, qui accordent aux familles des allocations en espèces sans vérifier comment elles les dépensent, favorisent le modèle « du travailleur émigré à domicile ».

<sup>9</sup> Sarris and Zografakis (1999<sup>[36]</sup>) montrent que dans les deux tiers des cas, en Grèce, les immigrés occupent des emplois que les personnes nées dans le pays refusent, mais qu'ils contribuent également à la création d'emplois (ou au maintien d'emplois existants) car leur travail permet à de petites et moyennes entreprises d'atteindre la viabilité économique, redynamise l'économie et, en diminuant les salaires des travailleurs peu qualifiés, augmente comparativement ceux des travailleurs qualifiés. Reyneri (1998<sup>[37]</sup>) met en évidence une dynamique analogue dans l'économie et sur le marché du travail italiens.

<sup>10</sup> L'Allemagne a déjà connu les dispositifs de travailleurs détachés et un afflux de travailleurs étrangers dans le secteur de la construction dans la seconde moitié des années 90, malgré les protestations des syndicats (Fellini, Ferro and Fullin, 2007<sup>[38]</sup>). Les pratiques de sous-traitance et le faux travail indépendant sont répandus dans le secteur (Forde, MacKenzie and Robinson, 2009<sup>[39]</sup>; Krings et al., 2011<sup>[7]</sup>).

<sup>11</sup> Des études antérieures ont souvent examiné des échantillons non aléatoires de migrants en situation irrégulière, comme les détenus de prisons américaines ou les migrants mexicains de retour dans leur pays (Angelucci, 2012<sup>[40]</sup>; Chiswick, 1984<sup>[54]</sup>; Rivera-Batiz, 1999<sup>[41]</sup>). Néanmoins, le manque de données limite encore considérablement la compréhension du phénomène.

<sup>12</sup> Plusieurs études portant sur les immigrés clandestins constatent que le taux d'emploi des immigrés en situation irrégulière se situe aux alentours de 90 %, dont 70 % sont des hommes célibataires (Migrant Rights Centre, Irlande [2014] ; rapport de l'Office fédéral des migrations, Suisse par exemple (2015<sup>[44]</sup>)).

<sup>13</sup> Ce chiffre est tiré des estimations établies par le Pew Research Center sur la base de l'enquête American Community Survey augmentée (IPUMS). Le centre produit les estimations des immigrés irréguliers au moyen d'une méthode en plusieurs étapes qui soustrait d'abord la population étrangère en situation régulière aux États-Unis de la population étrangère totale corrigée pour calculer une estimation résiduelle de la population immigrée irrégulière. Les estimations résiduelles servent ensuite de totaux de contrôle pour imputer un statut aux individus ayant répondu à l'enquête. La principale source de données pour la période 2005-2014 est l'enquête American Community Survey réalisée par le US Census Bureau. (Pour de plus amples détails, voir l'annexe méthodologique dans Passel, J. (2016<sup>[14]</sup>))

<sup>14</sup> Projet CLANDESTINO, 2009.

<sup>15</sup> De 53 900 en 2010 à 62 000 en 2015 en Australie.

<sup>16</sup> De 183 106 en 2013 à 208 797 en 2014, et à 214 168 en 2015.

<sup>17</sup> 95 000 en 2010, 90 000 en 2013 et 91 000 en 2014 selon les estimations.

<sup>18</sup> Le nombre de personnes en dépassement de séjour a même diminué de moitié en Nouvelle-Zélande entre 2000 et 2016. Au Japon, il a reculé entre 2010 et 2014 et se situait autour de 60 000 personnes en 2015.

<sup>19</sup> Le renforcement des mesures de sécurité aux frontières et la pénalisation pourront toutefois difficilement mettre terme à l'immigration (De Haas, 2011<sup>[57]</sup>). Les États membres de l'UE ont notamment pris les mesures suivantes : renforcement des frontières, élargissement du mandat de Frontex et de l'EASO, mise en application du système d'information EURODAC pour la collecte

coordonnée des empreintes digitales de tous les demandeurs d'asile, examen de la possibilité de suspendre l'accord de Schengen (1985), et examen des amendements au règlement de Dublin récemment actualisé (1990, 2003 et 2013).

<sup>20</sup> La hausse considérable du nombre d'arrestations de ressortissants de pays tiers « constatés en situation irrégulière sur le territoire » de la Grèce entre 2014 et 2015 illustre ce phénomène. Elle résulte de l'afflux de réfugiés en 2015, dont le nombre a diminué après la Déclaration UE-Turquie du 20 mars 2016.

<sup>21</sup> L'emploi informel concerne : i) les salariés titulaires de contrats mais dont les cotisations sociales sont sous-déclarées ; ii) les travailleurs indépendants qui ne paient pas de cotisations sociales ou dont l'activité n'est pas déclarée ; iii) les travailleurs sans contrat.

<sup>22</sup> Dans le cas de l'Italie, il est impossible d'estimer le nombre de personnes relevant des profils [3] et [4], car la plupart des permis et visas délivrés autorisent leur titulaire à travailler – c'est le cas des permis de séjour pour raisons familiales, des permis de séjour humanitaires et pour raisons de protection sociale, et des permis de séjour pour études.

<sup>23</sup> Cette courte enquête *ad hoc* a été adressée au Groupe de travail de l'OCDE sur les migrations et a recueilli les informations disponibles en décembre 2016. Elle comprend trois sections portant : i) sur les mesures préventives en place (hors législation) ; ii) sur les mesures de mise en conformité et de contrôle (par les employeurs et les inspections) ; iii) sur les pénalités et sanctions applicables aux employeurs, aux intermédiaires et aux salariés.

<sup>24</sup> Les problèmes liés à l'insuffisance des moyens et du personnel d'inspection sont communs à tous les pays de l'OCDE, même si la situation varie considérablement d'un pays à l'autre – de 4 000 salariés par inspecteur du travail en Grèce à 65 000 aux États-Unis en 2014 (OCDE, 2016<sup>[42]</sup>).

<sup>25</sup> Des disparités considérables sont notamment observables en ce qui concerne les règles de recrutement et de licenciement qui gouvernent les contrats permanents d'une part, les contrats temporaires, occasionnels et saisonniers d'autre part.

<sup>26</sup> Les travailleurs qui outrepassent la durée du séjour autorisée dans le cadre de programmes de travail temporaire et sont peu mobiles sur le plan professionnel posent un problème particulier.

<sup>27</sup> Le *Sector Based Scheme* mis en place par le Royaume-Uni pour les travailleurs de l'industrie agro-alimentaire, en vigueur jusqu'en 2013, en est un exemple. Israël et le Canada ont établi un programme de cette nature pour le secteur des soins. De nombreux pays de l'OCDE ont des programmes de visas saisonniers pour l'agriculture.

<sup>28</sup> Dans de nombreux pays, il n'existe d'ailleurs pas de file d'attente car les possibilités d'entrée y sont inexistantes ou très limitées. De nombreux immigrés en situation irrégulière arrivent légalement en qualité de touristes et prolongent illégalement leur séjour lorsqu'ils ont trouvé un emploi.

<sup>29</sup> Les conventions de l'OIT sur l'administration et l'inspection du travail (C081,C129), sur les travailleurs migrants (C97 et C143) et sur les travailleurs domestiques (C189). Les autres directives pertinentes de l'UE sont celles qui ont trait aux conditions d'entrée et de séjour de ressortissants de pays tiers aux fins d'emploi et aux conditions d'emploi applicables aux travailleurs détachés.

<sup>30</sup> Que seuls les services publics de l'emploi, et non les employeurs, peuvent consulter.

<sup>31</sup> En Grèce et au Japon, il n'existe pas de plate-forme en ligne, seulement des outils permettant de vérifier la validité du permis de séjour présenté par l'étranger.

<sup>32</sup> Aux Pays-Bas, les employeurs peuvent faire appel à un outil d'auto-inspection pour vérifier s'ils respectent les règles relatives aux permis de travail et d'autres conditions.

<sup>33</sup> En Turquie, les employeurs peuvent déposer une demande de permis de travail pour leurs employés. Durant la procédure, le système *e-Government Gateway* peut vérifier que ces derniers remplissent les conditions nécessaires à l'obtention du permis.

<sup>34</sup> En Nouvelle-Zélande, *VisaView* permet aux employeurs de vérifier si un employé potentiel est muni du visa approprié pour travailler, la date d'expiration du permis de travail éventuel, et si ce dernier est assorti de conditions. Le système établit un historique de toutes les demandes déposées par chaque employeur. Le recours à *VisaView* n'est pas obligatoire, mais les employeurs qui l'utilisent peuvent réfuter toute accusation d'emploi illicite en vertu de la loi sur l'immigration. Le système ne précise pas quelle mesure un employeur doit prendre s'il découvre qu'un employé potentiel n'a pas le droit de travailler pour lui, si ce n'est celle de ne pas l'embaucher.

<sup>35</sup> VEVO est aussi accessible par téléchargement d'une application mobile gratuite qui permet au titulaire du visa de communiquer directement à un employeur les conditions attachées à son visa pour lui prouver qu'il est autorisé à travailler en Australie.

<sup>36</sup> Créé en 1997 et autorisé par la loi sur la réforme de l'immigration illégale et la responsabilité des immigrés de 1996.

<sup>37</sup> Cela signifie que les inspecteurs du travail pourraient également vérifier le statut migratoire des travailleurs, mais cela risque de nuire à leurs relations avec ces derniers.

<sup>38</sup> La conduite persistante d'un petit nombre d'inspections aléatoires peut de fait maintenir les employeurs en alerte et influencer fortement sur le respect de la réglementation.

<sup>39</sup> Dans l'UE, par exemple, il variait de moins de 1 % des employeurs dans tous les secteurs inspectés en Pologne et en Suède à 17 % environ en Autriche, en Italie et en République tchèque, et atteignait pas moins de 29 % en Slovénie en 2012, selon la Commission européenne (op. cit.).

<sup>40</sup> Dans les pays de l'UE notamment, sur la base de l'article 14 de la Directive de l'UE concernant les sanctions.

<sup>41</sup> En particulier l'article 5 de la Directive (qui établit que les sanctions pour emploi illégal comprendront des sanctions financières dont le montant augmente en fonction du nombre de ressortissants de pays tiers employés), et les articles 9 et 10 (qui prévoient des sanctions pénales pour les cas particulièrement graves d'emploi illégal).

<sup>42</sup> Seize pays membres de l'OCDE, dont les pays européens suivants : l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Slovénie et la Suède.

<sup>43</sup> Comme l'exigent les articles 8, 9(2) et 11 de la Directive sur les sanctions de l'UE.

## Références

- Ah-young, C. (2016), "Illegal foreign workers face tougher rules", *The Korea Times*, [48]  
[http://www.koreatimes.co.kr/www/news/nation/2016/03/116\\_200526.html](http://www.koreatimes.co.kr/www/news/nation/2016/03/116_200526.html).
- Ambrosini, M. (2013), *Irregular Migration and Invisible Welfare*, Palgrave Macmillan UK, [25]  
 London, <http://dx.doi.org/10.1057/9781137314321>.

- Angelucci, M. (2012), “US Border Enforcement and the Net Flow of Mexican Illegal Migration”, *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 60/2, pp. 311-357, <http://dx.doi.org/10.1086/662575>. [40]
- Chiswick, B. (1984), “Illegal aliens in the United States labor market: Analysis of occupational attainment and earnings”, *International Migration Review*, <http://www.jstor.org/stable/2545894>, pp. 714-732. [54]
- Clemens, Michael; Gough, K. (2018), *Can Regular Migration Channels Reduce Irregular Migration? Lessons for Europe from the United States* | Center For Global Development, <https://www.cgdev.org/publication/can-regular-migration-channels-reduce-irregular-migration-lessons-europe-united-states>. [24]
- Commission européenne (2017), *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, relative à la mise en oeuvre de l'agenda européen en matière de migration COM (2017)558*, <http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2017/EN/COM-2017-558-F1-EN-MAIN-PART-1.PDF>. [27]
- Commission européenne (2014), *Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la directive 2009/52/CE du 18 juin 2009 prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier*, <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/0586d310-e197-11e3-8cd4-01aa75ed71a1/language-en>. [30]
- De Haas, H. (2011), *The determinants of international migration: Conceptualising policy, origin and destination effects (IMI/DEMIG Working Paper No. 32)*, International Migration Institute, University of Oxford, [https://scholar.google.fr/scholar?hl=en&as\\_sdt=0%2C5&q=De+Haas%2C+H.+%282011%29%2C+%E2%80%9CThe+Determinants+of+International+Migration+%E2%80%93+Conceptualizing+Policy%2C+Origin+and+Destination+Effects%E2%80%9D%2C+Working+Paper+32%2C+International+Migrat](https://scholar.google.fr/scholar?hl=en&as_sdt=0%2C5&q=De+Haas%2C+H.+%282011%29%2C+%E2%80%9CThe+Determinants+of+International+Migration+%E2%80%93+Conceptualizing+Policy%2C+Origin+and+Destination+Effects%E2%80%9D%2C+Working+Paper+32%2C+International+Migrat). [57]
- Djankov, S., I. Lieberman and J. Mukherjee (2003), “Going informal: Benefits and costs”, *Citeseer*, <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.467.6893&rep=rep1&type=pdf#page=49> (accessed on 03 May 2018). [20]
- Eurofound (2016), *Exploring the fraudulent contracting of work in the European Union*, Office des publications de l'Union européenne, <https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2016/industrial-relations-law-and-regulation/exploring-the-fraudulent-contracting-of-work-in-the-european-union>. [55]

- Fellini, I., A. Ferro and G. Fullin (2007), “Recruitment processes and labour mobility: the construction industry in Europe”, *Work, Employment and Society*, Vol. 21/2, pp. 277-298, <http://dx.doi.org/10.1177/0950017007076635>. [38]
- Forde, C., R. MacKenzie and A. Robinson (2009), “Built on Shifting Sands: Changes in Employers’ Use of Contingent Labour in the UK Construction Sector”, *Journal of Industrial Relations*, Vol. 51/5, pp. 653-667, <http://dx.doi.org/10.1177/0022185609346182>. [39]
- Guriev, S., B. Speciale and M. Tuccio (2016), “How do regulated and unregulated labor markets respond to shocks? Evidence from immigrants during the Great Recession”, *CEPR Discussion Papers, Centre for Economic Policy Research* 11403, [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2814078](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2814078). [16]
- Husmanns, R. (2004), *Measuring the informal economy: From employment in the informal sector to informal employment, document de travail 53*, Département d'intégration des politiques, D'epartement de statistique, Bureau international du Travail, [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms\\_079142.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/documents/publication/wcms_079142.pdf). [58]
- International Labour Office (2002), *Resolution concerning decent work and the informal economy*, <http://www.cpahq.org/cpahq/cpadocs/ILO%20Informal%20Economy.pdf>. [59]
- ISMU (2015), *Stima Della Presenza Straniera in Italia, per Status Giuridico-Amministrativo Della Presenza. Anni 1991-2013 (Estimating the Presence of Foreigners in Italy by their Legal and Administrative Status, 1991-2013)*. [47]
- Kovacheva, V. and D. Vogel (2009), *The size of the irregular foreign resident population in the European Union in 2002, 2005 and 2008: aggregated estimates*. [32]
- Krings, T. et al. (2011), “From boom to bust: Migrant labour and employers in the Irish construction sector”, *Economic and Industrial Democracy*, Vol. 32/3, pp. 459-476, <http://dx.doi.org/10.1177/0143831X10387651>. [7]
- Martin, P. (2016), *Migrant Workers in Commercial Agriculture*, International Labour Office, Geneva, [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms\\_538710.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_538710.pdf). [6]
- Nohara, Y. (2016), “Japan turns to illegal foreign workers as farmers age”, *Bloomberg*. [53]
- OCDE (2017), *Finding their Way: Labour Market Integration of Refugees in Germany*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/els/mig/Finding-their-Way-Germany.pdf>. [50]
- OCDE (2017), *Le recrutement des travailleurs immigrés: France 2017*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264276741-fr>. [13]

- OCDE (2016), *OECD Reviews of Labour Market and Social Policies: Colombia 2016*, OECD [42]  
Reviews of Labour Market and Social Policies, Éditions OCDE, Paris,  
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264244825-en>.
- OCDE (2015), “Can we put an end to human smuggling?”, *Migration Policy Debates*, Vol. No. [1]  
9,  
<https://www.oecd.org/migration/Can%20we%20put%20an%20end%20to%20human%20smuggling.pdf>.
- OCDE (2014), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, [22]  
[http://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2014-fr](http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2014-fr).
- OCDE (2014), *Recruiting Immigrant Workers: Norway 2014*, Éditions OCDE, Paris, [51]  
[http://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/recruiting-immigrant-workers-norway-2014\\_9789264226135-en](http://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/recruiting-immigrant-workers-norway-2014_9789264226135-en).
- OCDE (2009), *Perspectives des migrations internationales*, Éditions OCDE, Paris, [23]  
[http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2009-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2009-fr).
- OCDE (2008), *Perspectives des migrations internationales*, Éditions OCDE, Paris, [19]  
[http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2008-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2008-fr).
- OCDE (2004), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2004*, Éditions OCDE, Paris, [18]  
[http://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2004-fr](http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2004-fr).
- OCDE (2000), *Combattre l'emploi illégal d'étrangers*, Éditions OCDE, Paris, [3]  
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264282391-fr>.
- OHCHR (2014), *The Economic, Social and Cultural Rights of Migrants in an Irregular [46]  
Situation*, United Nations.
- ORIM (2017), *L'immigrazione Straniera in Lombardia*, Éupolis Lombardia, Milan, [17]  
<http://www.ismu.org/wp-content/uploads/2017/02/RapportoORIM2016.pdf>.
- Pallini, M. and R. Pedersini (2016), *Exploring the fraudulent contracting of work in the [34]  
European Union*, [Publications Office], Luxembourg,  
<https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2016/industrial-relations-law-and-regulation/exploring-the-fraudulent-contracting-of-work-in-the-european-union> (accessed on  
03 May 2018).
- Papademetriou, D. (2005), *The regularisation option in managing illegal migration more [52]  
effectively: a comparative perspective*.
- Passel, J., E. (2016), “Unauthorised immigrant workers in the U.S., 2014”, Éditions OCDE, [14]  
Paris.

- Pew Research Center (2016), *Estimations des populations immigrées irrégulières dans certain pays de l'OCDE*. [10]
- Pew Research Center (2014), *Unauthorized Immigrant Workers in the U.S., estimations fondées sur l'enquête American Community Survey (IPUMS)*. [15]
- Pew Research Center (2006), *Modes of Entry for the Unauthorized Migrant Population*, Pew Research Center: Hispanic Trends, <http://www.pewhispanic.org/2006/05/22/modes-of-entry-for-the-unauthorized-migrant-population/>. [12]
- Potter, M. and . Hamilton (2014), “Picking on vulnerable migrants: precarity and the mushroom industry in Northern Ireland”, *Work, Employment and Society*, Vol. 28/3, <http://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0950017013510760>, pp. 390-406, <http://dx.doi.org/10.1177/0950017013510760>. [45]
- Réseau européen des migrations (2017), *Illegal employment of third-country nationals in the European Union*, Commission européenne, [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en). [31]
- Réseau européen des migrations (2015), *Ad-Hoc Query on inspections to control the employment of migrants in irregular situation*, Commission européenne. [49]
- Réseau européen des migrations (2015), *Ad-Hoc Query on penalties and sanctions for employing illegal workers*, Commission européenne, [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en). [56]
- Reyneri, E. (2003), “Illegal immigration and the underground economy”, *National Europe Centre Paper* 68, <https://openresearch-repository.anu.edu.au/handle/1885/41778>. [2]
- Reyneri, E. (1998), “The Mass Legalization of Migrants in Italy: Permanent or Temporary Emergence from the Underground Economy?”, *South European Society and Politics*, Vol. 3/3, pp. 83-104, <http://dx.doi.org/10.1080/13608740308539548>. [37]
- Rivera-Batiz, F. (1999), “Undocumented workers in the labor market: An analysis of the earnings of legal and illegal Mexican immigrants in the United States”, *Journal of Population Economics*, Vol. 12/1, pp. 91-116, <http://dx.doi.org/10.1007/s001480050092>. [41]
- Rosenblum, M. (2010), “Immigrant Legalization in the United States and European Union: Policy Goals and program design, Migration Policy Brief”, *Migration Policy Brief*, <https://www.migrationpolicy.org/pubs/legalization-policydesign.pdf>. [28]
- Sarris, A. and S. Zografakis (1999), “A computable general equilibrium assessment of the impact of illegal immigration on the Greek economy”, *Journal of Population Economics*, Vol. 12/1, pp. 155-182, <http://dx.doi.org/10.1007/s001480050095>. [36]

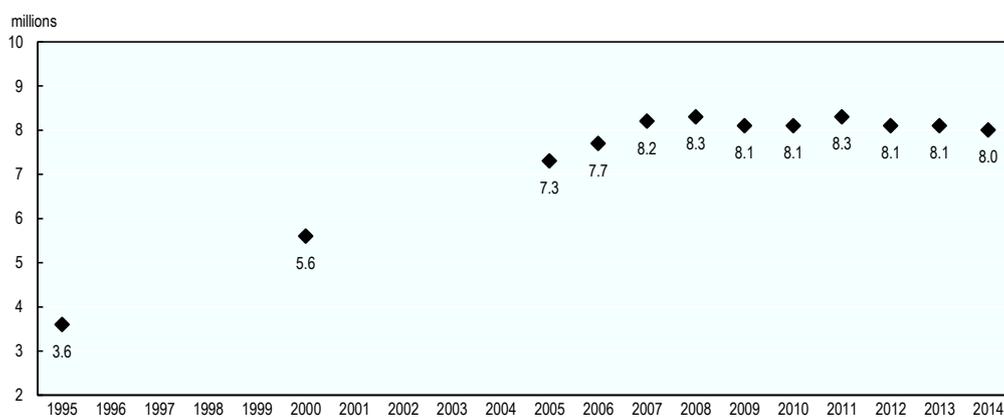
- Schneider, F. (2013), “The Shadow Economy in Europe, 2013”, [21]  
<http://www.atkearney.fr/documents/10192/1743816/The+Shadow+Economy+in+Europe+2013.pdf> (accessed on 03 May 2018).
- SOPEMI (Permanent System of Observation of International Migration) (2015), *New Zealand National Report*, Unpublished. [11]
- Sumption, M. (2011), *Policies to Curb Unauthorized Employment*, Migration Policy Institute, Washington, [http://www.qqq-zzz.com/system/files/MPI\\_Policies\\_to\\_Curb\\_Unauthorized\\_Employment.pdf](http://www.qqq-zzz.com/system/files/MPI_Policies_to_Curb_Unauthorized_Employment.pdf). [4]
- Swiss Federal Migration Office, S. (2015), *Sans-papiers en Suisse: étude 2015*. [44]
- Tranæs, T. and B. Jensen (2014), *Illegal immigration to Europe - and to Denmark. Causes, extent and significance.*, The Rockwool Foundation Research Unit and Gyldendal, Copenhagen. [8]
- Triandafyllidou, A. (2013), “Irregular Migrant Domestic Workers in Europe: Who Cares?”, *Research in Migration and Ethnic Relations Series*, [https://scholar.google.fr/scholar?hl=en&as\\_sdt=0%2C5&q=Triandafyllidou%2C+A.+%282013%29%2C+Irregular+Migrant+Domestic+Workers+in+Europe.+Who+Cares%3F%2C+Research+in+Migration+and+Ethnic+Relations+Series%2C+Ashgate+Publishing+Ltd.+&btnG=](https://scholar.google.fr/scholar?hl=en&as_sdt=0%2C5&q=Triandafyllidou%2C+A.+%282013%29%2C+Irregular+Migrant+Domestic+Workers+in+Europe.+Who+Cares%3F%2C+Research+in+Migration+and+Ethnic+Relations+Series%2C+Ashgate+Publishing+Ltd.+&btnG=). [5]
- Triandafyllidou, A. and L. Bartolini (2016), *Irregular Employment of Migrant Workers in Europe*. [33]
- Triandafyllidou, A., I. Isaakyan and G. Schiavone (2016), *High-Skill Migration and Recession*, Palgrave Macmillan UK, <http://dx.doi.org/10.1057/9781137467119>. [43]
- Triandafyllidou, A. and S. Marchetti (2013), “Migrant Domestic and Care Workers in Europe: New Patterns of Circulation?”, *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, Vol. 11/4, pp. 339-346, <http://dx.doi.org/10.1080/15562948.2013.822750>. [26]
- Van Der Heijden, P. et al. (2006), *Een schatting van het aantal in Nederland verblijvende illegale vreemdelingen in 2005*, <https://repository.tudelft.nl/view/wodc/uuid:488f6330-030b-4126-accd-1003ec991f9c/>. [9]
- Van Hooren, F. (2012), “Varieties of migrant care work: Comparing patterns of migrant labour in social care”, *Journal of European Social Policy*, Vol. 22/2, pp. 133-147, <http://dx.doi.org/10.1177/0958928711433654>. [35]
- Westat (2014), *Findings of the E-verify User Survey*, Westat, Rockville. [29]
- Massourakis, M. and C. Gorstos (eds.) (2014), “Greek Economy Migrants. Yesterday, Today, Tomorrow.”, *Competitiveness for Development: Policy Proposals, Greek Union of Banks, Athens*, pp. 381-396. [60]

## Annexe 4.A. Tableaux et graphiques supplémentaires

**Tableau d'annexe 4.A.1. Emploi des travailleurs étrangers par situation de séjour et permis de travail**

Permis de séjour	Situation de séjour	Connu/enregistré par les autorités	Permis de travail	Emploi illégal d'un étranger
Permanent, de longue durée	Situation régulière/séjour légal	Oui, enregistré	Oui	Non : légal (mais n'empêche pas le travail non déclaré ou dissimulé)
Lié au travail, au regroupement familial, aux études, au travail saisonnier, etc.	Situation régulière/séjour légal	Oui, enregistré	Oui, certains permis limitent le nombre d'heures de travail (visas d'études, de travail à temps partiel)	Non : légal (mais n'empêche pas le travail non déclaré ou dissimulé)
Réfugié/ protection humanitaire	Situation régulière/séjour légal	Oui, enregistré	Oui	Non : légal (mais n'empêche pas le travail non déclaré ou dissimulé)
Pas de visa exigé ou visa de tourisme		Oui	Non	Oui
Procédure en cours - pour renouvellement - pour régularisation - pour statut de réfugié	Procédure en cours	Oui, enregistré /dépend de l'aboutissement de la demande	Oui / dépend de l'aboutissement de la demande	Incertain : semi-légal /légal/illégal (les salariés continuant de travailler durant la période d'attente)
Permis ou documents d'identité falsifiés	Situation irrégulière/ Séjour illégal	Non	Officiellement, oui : peut travailler et vivre dans le pays en qualité de travailleur en séjour régulier jusqu'à ce qu'il soit découvert	Oui
s.o. : dépassement de la durée de validité du visa	Situation irrégulière/ Séjour illégal	Non	Non	Oui
s.o. : les conditions du permis ne sont plus satisfaites : perte de statut ; documents arrivés à expiration ; pas de prorogation car fin de la période d'étude, expiration du permis familial pour les plus de 18 ans, expiration du permis saisonnier	Situation irrégulière/ Séjour illégal	Non	Non	Oui
s.o.	Situation irrégulière/ Séjour illégal	Pas de statut : demande d'asile rejetée	Non	Oui
s.o.	Situation irrégulière/ Séjour illégal	Pas de statut : n'en a jamais eu car entré illégalement sur le territoire	Non	Oui
s.o.	Situation irrégulière/ Séjour illégal (transit)	Pas de statut	Non	Oui
s.o.	Situation irrégulière/ Séjour illégal mais toléré (mesure d'éloignement ou expulsion suspendues, donc connu et toléré)	Enregistré quand découvert	Non	Oui

Source : Établi à partir de OCDE (2000), Kovacheva et Vogel (2009<sup>[32]</sup>); et Triandafyllidou et Bartolini (2016<sup>[33]</sup>).

**Graphique d'annexe 4.A.1. Nombre estimé d'immigrés irréguliers dans la population active des États-Unis, 1995-2014**

Source : Pew Research Center (2016<sub>[10]</sub>).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770270>

**Tableau d'annexe 4.A.2. Degré d'intégration des travailleurs étrangers dans la société italienne, 2015**

Caractéristiques estimées des ressortissants de pays tiers constatés en situation irrégulière, en pourcentages

	Régulier-Formel	Régulier-Informel	Irrégulier-Formel	Irrégulier-Informel
<i>"Les amis que vous fréquentez actuellement pendant vos loisirs sont..."</i>				
Essentiellement des Italiens	10.5	5.0	6.2	1.8
Essentiellement des compatriotes	41.1	52.6	62.5	52.5
Essentiellement d'autres personnes	10.7	16.4	19.7	22.9
À parts égales	37.7	26.0	11.6	22.9
<i>"Vos voisins sont..."</i>				
Essentiellement des Italiens	50.9	37.2	41.9	34.4
À parts égales	37.7	39.2	37.8	22.0
Essentiellement des étrangers	11.4	23.6	20.3	43.5
<i>"Comment vous définiriez-vous ?"</i>				
Italien	4.1	3.2	0.5	0.5
Italien/[nationalité d'origine]	28.9	12.1	21.8	6.4
Nationalité d'origine	52.6	71.5	67.2	73.3
Citoyen du monde	11.5	10.4	7.4	12.8
Ne sait pas	3.0	2.8	3.1	7.0
<i>"Pensez-vous avoir les mêmes débouchés professionnels que les Italiens de la même cohorte ?"</i>				
Oui, toujours	28	18	25	3
Oui, mais en déployant des efforts particuliers	34	25	15	3
Non	38	58	60	95
<i>"Choisissez le type de logement dans lequel vous habitez"</i>				
Propriétaire	25.8	10.3	1.9	3.4
Locataire	63.5	69.8	72.2	73.7
Hébergé	2.3	10.3	4.0	13.8
Abri	0.3	2.2	0.8	0.1
Autres	8.1	7.3	21.1	9.1
<i>"Sur une échelle de 1 à 5, quelle est votre niveau de compréhension de l'italien ?"</i>				
Inexistant	0.7	3.7	3.0	0.3
2	3.8	6.4	7.6	20.9
3	17.2	28.7	29.3	36.5
4	35.1	35.0	47.7	34.4
Très bon	43.3	26.3	12.4	8.0

Source : Secrétariat de l'OCDE d'après ORIM (2017<sub>[17]</sub>).StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770289>



## Chapitre 5. Notes par pays: développements récents des mouvements et des politiques migratoires

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## Allemagne

D'après les données de l'Office fédéral de la statistique, environ 1.7 million d'étrangers sont arrivés en Allemagne en 2016 (en 2015 : 2 millions), et environ 1.1 million ont quitté le pays, d'où un solde migratoire positif de quelque 635 300, en forte baisse par rapport à 2015, où il s'établissait approximativement à 1.2 million.

Plus de la moitié des nouveaux immigrants arrivés en 2016 étaient des ressortissants de pays tiers (922 600). Ce nombre a considérablement diminué par rapport à 2015, où l'on comptait 1.2 million d'entrées au total. Quelque 796 500 ressortissants de pays de l'UE se sont établis en Allemagne en 2016, soit une baisse de 6 % par rapport à 2015, alors que les sorties de ressortissants de pays de l'UE étaient légèrement supérieures à celles de l'année précédente (respectivement, 584 500 et 518 500).

Quelque 23 % de la population établie en Allemagne en 2016 étaient issus de l'immigration, c'est-à-dire ne possédaient pas eux-mêmes ou avaient au moins un parent qui ne possédait pas la nationalité allemande à la naissance. Cette part est en hausse de quatre points par rapport à 2011. Elle passe à 38 % en ce qui concerne les enfants âgés de 5 ans ou moins.

En 2016, la plupart des nouveaux immigrants étaient des ressortissants de Roumanie (222 400), suivie de la Syrie (179 400), la Pologne (160 700) et la Bulgarie (83 000). Ces nationalités représentaient environ 40 % des nouveaux immigrants en 2016. Une fois les départs d'Allemagne pris en compte, la composition du solde migratoire est différente. Les Syriens affichaient le solde migratoire le plus élevé en 2016 (145 800), suivis des Roumains (60 100), des Afghans (56 100) et des Iraquiens (47 700).

D'après les données de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés, l'immigration de travailleurs originaires de pays tiers a augmenté de plus de 30 %, pour s'établir à 51 000. Sur ce total, environ 65 % étaient hautement qualifiés. Cette hausse est en partie due à une politique temporaire mise en œuvre en octobre 2015 pour les ressortissants des Balkans occidentaux, les autorisant à travailler en Allemagne sous certaines conditions, quel que soit le niveau de qualification de l'offre d'emploi. L'immigration à titre familial des ressortissants de pays hors UE a également augmenté de 28 %, pour s'établir à 105 600 nouvelles entrées en 2016.

Au cours du semestre d'hiver 2016/17, 150 000 étudiants originaires de pays de l'UE et hors UE ont commencé des études universitaires en Allemagne. Les inscriptions d'étudiants en mobilité internationale se sont établies à environ 265 000 au total, soit 15 000 de plus que l'année précédente. Les principaux pays d'origine des étudiants nés à l'étranger demeurent la Chine (13 %), l'Inde (6 %) et la Russie (4 %).

En 2017, près de 200 000 premières demandes d'asile ont été déposées, soit une baisse de plus de 70 % par rapport à 2016 (722 000). La plupart des demandeurs étaient syriens (25 %), suivis des Iraquiens (11 %) et des Afghans (8 %). Près de 40 % des demandeurs étaient des femmes (contre 34 % en 2016) ou des mineurs de moins de 16 ans.

En 2016, la hausse des demandes d'asile s'est accompagnée d'un grand nombre de recours. Environ 25 % des décisions ont fait l'objet d'un recours devant un tribunal administratif en 2016. 40 % des dossiers rejetés ont fait l'objet d'un recours. Même parmi les ressortissants syriens ayant obtenu une protection subsidiaire, 37 % ont formé un recours. Le nombre de dossiers en instance devant les tribunaux administratifs a augmenté, passant de 60 000 en 2015 à 285 000 au deuxième trimestre 2017.

En 2017, 605 000 dossiers ont été traités, un chiffre très inférieur à celui de 2016 (695 000) ; 39 % des demandes ont été rejetées, contre 25 % en 2016, et 18 % ont été déclarées inadmissibles. Les 43 % restants ont obtenu une forme quelconque de protection : statut de réfugié (21 %), protection subsidiaire (16 %) ou un statut interdisant une reconduite à la frontière (7 %).

Après l'entrée en vigueur en 2016 de la loi sur l'intégration (*Integrationsgesetz*) et de la nouvelle législation sur l'asile, l'année 2017 a été marquée par une phase de consolidation axée sur la mise en œuvre de programmes d'apprentissage de la langue à des fins professionnelles, par exemple.

En 2017, la plupart des évolutions ont porté sur la réintégration et le retour. Depuis février 2017, les demandeurs d'asile originaires de certains pays peuvent toucher 800 à 1 200 EUR d'aide financière en plus de l'aide normale au retour s'ils acceptent de repartir pendant la procédure d'asile ou après le rejet de leur demande. Cette aide complémentaire en espèces est également accessible aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié qui décident de retourner dans leur pays. En outre, l'Office fédéral des migrations et des réfugiés propose une assistance téléphonique qui informe les demandeurs d'asile sur les programmes de retour volontaire et de réintégration.

Un paquet législatif entré en vigueur en 2017 oblige les demandeurs d'asile sans papiers à communiquer leur numéro de téléphone mobile à l'Office fédéral des migrations et des réfugiés, qui peut utiliser les métadonnées pour déterminer leur identité et leur nationalité. Il permet également aux gouvernements des Länder de voter des lois pour obliger les demandeurs d'asile à vivre dans des centres d'accueil pendant une durée maximale de 2 ans, et faciliter la détention des individus représentant un menace sévère, avant leur expulsion vers leur pays d'origine. La loi dispose également que les bureaux d'aide sociale à l'enfance doivent déposer une demande d'asile pour le compte des mineurs isolés dans les meilleurs délais.

En outre, en 2017, l'Allemagne a transposé les directives établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe, aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier et à des fins de recherche et d'études.

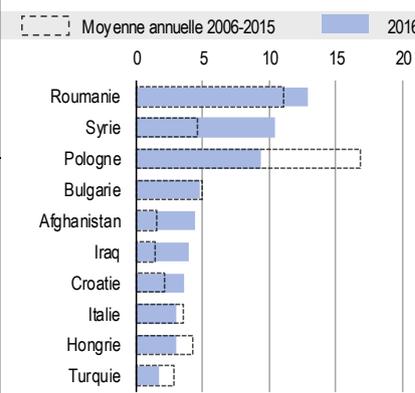
### *Pour en savoir plus*

[www.bmas.de](http://www.bmas.de)  
[www.bmi.bund.de](http://www.bmi.bund.de)  
[www.bamf.de](http://www.bamf.de)  
[www.destatis.de](http://www.destatis.de)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## ALLEMAGNE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	7.1	8.5	25.0	21.0	7.4	15.6	1720.2	
Sorties	6.0	6.6	10.6	13.3	6.5	8.4	1085.4	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	27.1	50.5	4.0	4.8				
Famille (y compris la famille accompagnante)	82.4	105.6	12.0	10.0				
Humanitaire	143.2	434.3	20.9	41.3				
Libre circulation	427.1	454.1	62.3	43.2				
Autres	6.1	6.6	0.9	0.6				
Total	686.0	1051.0	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	23.5	38.8	37.3	33.9				
Stagiaires	4.9	4.3	4.0	4.2				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	296.5	0.0	0.0	34.2				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	5.9	9.1	7.5	8.1				
Autres migrants temporaires de travail	33.9	17.9	20.4	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>					0.4	0.5	5.5	8.8
					0.3	2.1	722 364	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	-0.8	-0.6	12.0	4.2	-1.7	4.8	..	
Accroissement naturel	-1.7	-2.2	-2.3	-1.4	-2.0	-2.3	..	
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.0	1.6	14.3	5.6	0.3	7.1	..	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	12.8	13.2	14.0	15.5	13.1	13.0	12 738	
Population étrangère	8.3	8.4	11.1	12.2	8.4	9.7	10 039	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					1.7	1.5	1.4	1.4
					..	..	110 383	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	72.4	75.9	78.2	79.9	76.0	77.9
		Nés à l'étranger	64.7	74.4	76.6	74.7	72.5	76.3
	Femmes	Nés dans le pays	61.8	67.8	72.1	74.1	67.3	70.9
		Nés à l'étranger	48.1	55.9	60.0	61.1	54.8	59.4
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	10.1	7.0	4.5	3.5	6.8	4.9
		Nés à l'étranger	17.9	11.3	8.0	7.1	12.2	8.5
	Femmes	Nés dans le pays	9.9	6.1	3.7	2.9	6.6	4.3
		Nés à l'étranger	16.9	10.1	7.3	5.4	11.5	7.9



Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770726>

## Australie

En 2016-17, le nombre de visas accordés dans le cadre du programme d'immigration permanente a diminué de 3 %, pour s'établir à 183 600. La composition de l'immigration à titre permanent, toutes catégories confondues, est restée similaire au cours des cinq dernières années. La plupart des visas octroyés en 2016-17 l'ont été au titre de l'immigration qualifiée (*Skill stream*) (67 %), et 31 % environ pour raisons familiales (*Family stream*) ; 3 400 visas enfant (2 %), et les 420 visas restants (0.2 %), ont été octroyés au titre des catégories de visas spéciaux (*Special Eligibility*).

La part des visas octroyés au titre de l'immigration qualifiée a diminué de 4 %, passant de 128 600 visas en 2015-16 à 123 600 en 2016-17. Les visas de travail à points et les visas parrainés par les employeurs ont respectivement représenté 55 % et 39 % des visas octroyés aux travailleurs qualifiés. Les visas restants sont ceux délivrés pour affaires, innovation et investissement (6 %) et pour talent exceptionnel (200 visas seulement). Les visas octroyés au titre de l'immigration familiale l'ont été essentiellement aux conjoints mariés ou non (*Partner visa*, 85%), 13 % étant octroyés aux pères et mères (*Parent visa*). Les 830 visas restants relèvent de la catégorie « Autres membres de la famille » (*Other family category*) – qui inclut les parents aidants (*Carer visa*), les autres parents proches dont la seule famille restante est établie en Australie (*Remaining Relative visa*), les parents âgés à charge (*Aged Dependant Relative visa*) et les orphelins (*Orphan Relative visa*).

Les principaux pays d'origine des migrants bénéficiant du programme d'immigration étaient l'Inde (21 %, 38 400 places), la Chine (15 %, 27 800) et le Royaume-Uni (9 %, 16 900). Globalement, près d'un tiers de l'ensemble des migrants étaient originaires d'Asie du Sud – notamment d'Inde, du Sri Lanka, du Pakistan et du Bangladesh.

Contrairement à l'immigration permanente, l'immigration temporaire a augmenté de 9 % en 2016-17, pour s'établir à 8.4 millions de visas, dont près de deux tiers ont été accordés à des personnes ayant obtenu le statut de visiteur, et 23 % à des ressortissants néo-zélandais ayant obtenu un visa de catégorie spéciale (*Special Category visa*). Un peu plus de 211 000 visas ont été octroyés au titre du programme de vacanciers actifs (*Working Holiday Maker Programme*), le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Corée et la France étant les principaux pays d'origine des bénéficiaires. Les visas de travail temporaire (qualifié – sous-catégorie 457) ont également augmenté de 2 % en 2016-17, un quart ayant été octroyés à des ressortissants indiens, suivis des Britanniques (16 %) et des Chinois (6 %).

L'immigration à des fins de poursuite d'études a augmenté au cours de la dernière décennie, pour s'établir au niveau record de 343 000 visas étudiants octroyés en 2016-17, soit 10 % de plus que l'année précédente. Les principaux pays d'origine des étudiants internationaux demeurent la Chine (23 %), l'Inde (10 %) et le Brésil (6 %). Les étudiants originaires des pays de l'OCDE ne représentent que 21 % des visas octroyés. La croissance annuelle la plus forte a été enregistrée par le Népal (+74 %), le Brésil et la Colombie.

Le nombre de visas octroyés au titre du Programme humanitaire a augmenté de 25 % en 2016-17, pour s'établir à près de 22 000, dont 20 300 dans le cadre de la réinstallation de demandeurs situés à l'étranger et 1 700 dans le cadre de la protection des demandeurs déjà présents sur le territoire. Les cinq principaux pays de naissance

des individus ayant obtenu un visa depuis l'étranger étaient l'Iraq, la Syrie, l'Afghanistan, le Myanmar et le Bhoutan. La plupart de ces visas ont été accordés à des jeunes, 58 % des bénéficiaires étant âgés de moins de 30 ans et 32 % de moins de 14 ans.

Tout au long de l'année 2017, l'Australie a procédé à un certain nombre de réformes des programmes d'immigration qualifiée temporaire et permanente parrainée par les employeurs. Le visa de travail temporaire (qualifié – sous-catégorie 457) a été supprimé et remplacé par le *Temporary Skill Shortage (TSS) visa*. Il existe deux catégories de visa TSS : un visa à court terme (valable pendant une durée maximale de deux ans) et un visa à moyen terme (valable pendant une durée maximale de quatre ans pour faire face aux pénuries de compétences plus critiques). Le visa TSS est assorti de plusieurs conditions nouvelles, comme un renforcement du niveau minimal requis en anglais, la justification pour les candidats d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins deux ans. La liste des métiers en tension est désormais mieux alignée sur les besoins du marché du travail (mise à jour deux fois par an) et un examen du marché du travail ainsi que l'obligation pour l'employeur de s'acquitter d'une redevance auprès du fond australien de formation continue (*Skilling Australians Fund*) sont rendus obligatoires.

Les conditions d'accès aux visas permanents parrainés par les employeurs ont été durcies. Les demandeurs doivent désormais être âgés de moins de 45 ans au moment de la demande, et justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle. Ils doivent s'acquitter d'une redevance auprès du *Skilling Australians Fund*, et leurs employeurs doivent les rémunérer au taux du marché australien et respecter le seuil de revenu minimum pour la main-d'œuvre qualifiée étrangère temporaire (TSMIT).

Le visa Vacances-Travail (sous-catégorie 462) a également été réformé. Ce visa permet désormais de rester chez un même employeur pendant une durée maximale de 12 mois, à condition de travailler dans une région différente pendant le second semestre. L'âge limite pour l'obtention de ce visa va être porté de 30 à 35 ans. Depuis le début de l'année 2017, quatre nouveaux accords vacances-travail ont été conclus avec la Hongrie, le Luxembourg, Saint-Marin et le Viet Nam.

Le *Community Proposal Pilot* a été remplacé par le *Community Support Programme*, lancé en juillet 2017. Ce programme permet aux collectivités, aux entreprises et aux particuliers de proposer des perspectives d'emploi aux demandeurs de visas humanitaires, et de venir en aide aux nouveaux arrivants. Les soutiens doivent démontrer leur capacité à fournir une aide adaptée pour permettre aux réfugiés de devenir autonomes financièrement au cours de leur première année en Australie. Les 16 250 places prévues dans le cadre du programme humanitaire 2017-18 comprennent 1 000 places au titre du *Community Support Programme*. Autre programme public d'aide à l'installation : le *Career Pathways Pilot*, un projet sur trois ans visant à aider les migrants humanitaires nouvellement arrivés à exercer une profession similaire à celle qu'ils exerçaient dans leur pays d'origine. Les participants pilotes doivent être présents en Australie depuis moins de 5 ans, et posséder des compétences professionnelles ou commerciales et un bon niveau en anglais.

### Pour en savoir plus

[www.homeaffairs.gov.au](http://www.homeaffairs.gov.au)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## AUSTRALIE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
<i>Définition nationale</i>					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	8.0	9.1	9.3	9.1	9.3	9.8	218.5	
Sorties	1.4	1.3	1.4	..	1.4	1.4	..	
Entrées d'étrangers par catégorie					Moyenne		Milliers	
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>					2006-10	2011-15	2016	
					10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers			
					Moyenne annuelle 2006-2015			
					2016			
					0 5 10 15 20			
Travail	59.5	60.7	26.3	27.2	Inde			
Famille (y compris la famille accompagnante)	129.3	125.3	57.2	56.1	Chine			
Humanitaire	13.8	17.6	6.1	7.9	Nouvelle-Zélande			
Libre circulation	23.4	19.7	10.3	8.8	Royaume-Uni			
Autres	0.2	0.3	0.1	0.1	Philippines			
Total	226.2	223.5	100.0	100.0	Pakistan			
					Viet Nam			
					Népal			
					Irlande			
					Malaisie			
Migrations temporaires					Moyenne			
					2010	2015	2016	
					2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	93.8	125.4	136.8	97.8				
Stagiaires	3.7	4.6	4.2	3.8				
Vacanciers actifs	183.2	226.8	214.6	228.1				
Travailleurs saisonniers	0.1	3.2	4.5	1.6				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	6.0	7.8	8.1	8.8				
Autres migrants temporaires de travail	84.3	171.3	160.6	147.3				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
	0.2	0.4	0.5	1.1	0.2	0.5	27 632	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	13.2	13.9	..	..	17.5	16.7	..	
Accroissement naturel	6.7	7.2	..	..	7.2	7.0	..	
Solde migratoire et ajustements statistiques	6.8	7.8	..	..	10.9	9.9	..	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	23.7	26.1	27.8	28.1	25.1	27.0	6 873	
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>								
	..	..	..	..	..	..	133 126	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	79.9	79.2	77.5	77.7	79.7	77.7
		Nés à l'étranger	76.7	78.0	78.9	79.2	78.1	78.4
	Femmes	Nés dans le pays	67.1	68.5	69.6	70.9	68.9	69.1
		Nés à l'étranger	58.4	60.7	61.5	62.7	60.7	61.7
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	4.9	5.3	6.4	5.9	4.8	6.0
		Nés à l'étranger	5.2	5.1	5.7	5.2	5.0	5.5
	Femmes	Nés dans le pays	5.2	5.2	5.9	5.4	4.9	5.7
		Nés à l'étranger	5.5	6.1	6.9	6.9	6.0	6.5

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770517>

## Autriche

En 2016, l'Office statistique autrichien a enregistré 174 300 entrées et 109 600 sorties, soit une immigration nette de 64 700, ce qui représente près de 50 000 personnes de moins qu'en 2015 (113 100). En ce qui concerne les ressortissants autrichiens, l'excédent des départs sur les arrivées se montait à 5 000. Près de 60 % des nouveaux arrivants étaient des ressortissants autrichiens ou des pays de l'UE ou de l'AELE (9 % étaient des citoyens autrichiens de retour au pays, et 49 % étaient originaires de pays de l'UE ou de l'AELE), et plus de 40 % de l'ensemble des immigrés étaient originaires de pays tiers. Les principaux pays d'origine étaient l'Afghanistan (7 %), la Syrie (5 %) et l'Iran (3 %), ainsi que les pays d'ex-Yougoslavie (8 %). Les entrées totales représentaient 1.9 % de la population résidente. En janvier 2017, le nombre de ressortissants étrangers s'élevait à 1.3 million, soit 15.3 % de la population totale et une hausse de 5.9 % par rapport à janvier 2016. Les principaux groupes représentés étaient les Allemands (181 600), les Serbes (118 500), les Turcs (116 800), et les ressortissants de Bosnie-Herzégovine (94 600).

En 2016, 25 600 nouveaux permis de séjour ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers, soit 8.8 % de moins que l'année précédente. Quelque 22.5 % ont été octroyés à des membres de la famille de ressortissants de pays non membres de l'Union européenne sur la base d'un quota, et les 77.5 % restants ont été délivrés à des membres de la famille de ressortissants autrichiens ou de pays de l'EEE, de titulaires de la Carte Rouge-Blanc-Rouge, de diplômés des universités autrichiennes ou de migrants humanitaires. Environ 8 300 permis de séjour temporaire ont été délivrés, principalement à des étudiants et aux membres de leur famille (60 %), suivis des travailleurs temporaires et des membres de leur famille (19 %). En 2016, 31 500 permis de travail ont été octroyés, soit 1 700 de plus qu'en 2015.

Entre 2015 et 2016, le nombre de demandes d'asile a reculé d'environ 50% pour s'établir à 42 300, mais restent supérieurs à la moyenne des cinq années précédentes (33 100). Les demandeurs demeurent majoritairement originaires d'Afghanistan (11 800) et de Syrie (8 800). Par rapport à 2015, les demandes d'asile des Nigériens, Marocains et Algériens ont augmenté, alors que celles en provenance de nombreux autres pays d'origine ont diminué.

Les mineurs isolés représentaient 9 % de l'ensemble des demandes d'asile en 2016 (3 900 personnes), soit à peu près le même pourcentage qu'en 2015, mais 319 % de plus qu'en 2014. La majorité d'entre eux étaient originaires d'Afghanistan, suivi du Pakistan et de la Somalie. L'âge de la scolarité obligatoire a été relevé à 18 ans par une loi votée en 2016 pour les enfants ne pouvant justifier d'un niveau d'éducation minimum, ce qui concerne particulièrement les enfants réfugiés, dont la plupart ne sont pas en mesure d'apporter une telle preuve.

En 2016, 5 900 personnes sont retournées volontairement dans leur pays d'origine. Parmi elles, 4 800 ont été soutenues par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En

2015, 4 100 personnes sont retournées volontairement dans leur pays d'origine avec l'aide de l'OIM. Pour soutenir ce mouvement, l'Autriche a commencé à participer au Réseau européen de réintégration (ERIN), ainsi qu'au programme de réintégration RESTART II de l'OIM, et à IRMA Plus, organisé par Caritas Autriche.

En 2016, le ministère fédéral de l'Intérieur a établi une unité de coordination de la planification stratégique de la politique migratoire, et une commission des migrations permanentes. Pour améliorer la reconnaissance des compétences et des diplômes acquis à l'étranger, une loi de 2016 a mis en place des organismes de service chargés d'évaluer et de certifier leur équivalence avec les diplômes autrichiens, ainsi que des centres de consultation prodiguant des informations sur les procédures de reconnaissance et d'évaluation. La loi a également mis en place des procédures pour les réfugiés et les personnes sous protection subsidiaire qui ne sont pas en mesure de présenter des justificatifs après avoir quitté leur pays d'origine.

En 2017, la carte Rouge-Blanc-Rouge a été réformée. La carte est désormais accessible aux titulaires d'une licence ou d'un doctorat obtenus dans une université autrichienne, par le biais d'une procédure spéciale, et les délais de recherche d'emploi ont été prolongés. Une nouvelle catégorie a été créée pour les créateurs de start-up. La carte Rouge-Blanc-Rouge est désormais valable deux ans (contre un an auparavant). Des réformes ont également été menées en 2017 en ce qui concerne les étudiants (la durée de travail hebdomadaire a été augmentée à 20 heures pour tous les étudiants), les personnes transférées au sein de leur entreprise et les travailleurs détachés, afin de lutter contre le dumping salarial et social. Les employeurs des travailleurs détachés sont obligés d'appliquer le droit autrichien du travail, et de garantir aux immigrés un traitement égal à celui accordé aux travailleurs autrichiens.

À l'été 2017, deux nouvelles lois sur l'intégration sont entrées en vigueur, dans le cadre d'un renforcement des efforts de promotion de l'intégration. La loi d'intégration oblige les réfugiés et les personnes sous protection subsidiaire à signer une « déclaration d'intégration » et à participer à des stages d'intégration. Ces stages portent sur les valeurs démocratiques fondamentales, la réglementation et l'apprentissage de la langue. Si les réfugiés ne suivent pas ces stages, ils encourent des sanctions telles qu'une diminution de l'aide au revenu par exemple. La loi relative à l'intégration (*Intergrationsjahrgesetz*) met l'accent sur les politiques actives du marché du travail, et impose aux chômeurs réfugiés et sous protection subsidiaire de participer à des formations afin de favoriser une insertion efficace sur le marché du travail.

### Pour en savoir plus

[www.migration.gv.at](http://www.migration.gv.at)  
[www.bmeia.gv.at/en/](http://www.bmeia.gv.at/en/)  
[www.bmi.gv.at/](http://www.bmi.gv.at/)  
[www.sozialministerium.at](http://www.sozialministerium.at)  
<http://statistik.gv.at>

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## AUTRICHE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers			
					2006-10	2011-15	2016			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	11.9	11.5	23.2	18.2	11.0	17.0	158.7			
Sorties	6.0	8.2	9.4	10.2	7.4	8.9	89.0			
Entrées d'étrangers par catégorie Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers					
	2015	2016	2015	2016						
Travail	5.3	5.1	5.2	4.8						
Famille (y compris la famille accompagnante)	10.5	9.9	10.2	9.4						
Humanitaire	15.8	30.6	15.3	28.9						
Libre circulation	70.9	59.6	68.9	56.4						
Autres	0.4	0.4	0.4	0.4						
Total	103.0	105.6	100.0	100.0						
Migrations temporaires	2010	2015	2016	Moyenne 2011-15						
<i>Milliers</i>										
Étudiants	3.5	5.9	4.5	5.0						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	10.5	6.9	6.7	12.0						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.3	0.2	0.1						
Autres migrants temporaires de travail	..	0.4	0.4	..						
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs			
					2006-10	2011-15	2016			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
	2.7	1.3	10.0	4.6	1.6	3.8	39 952			
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers			
					2006-10	2011-15	2016			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Total	6.4	2.8	13.4	8.3	2.9	7.6	72.4			
Accroissement naturel	0.4	0.2	0.2	0.8	0.2	0.1	7.0			
Solde migratoire et ajustements statistiques	6.1	2.6	13.2	7.5	2.7	7.5	65.4			
Effectifs de migrants	2006	2011	2016	2017	Moyenne		Milliers			
					2007-11	2012-16	2017			
<i>En pourcentage de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	14.5	15.4	18.3	19.0	15.0	16.8	1 656			
Population étrangère	9.6	10.8	14.6	15.4	10.3	12.7	1 342			
Naturalisations	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs			
					2006-10	2011-15	2016			
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>										
	4.5	0.7	0.8	0.7	..	..	8 530			
Situation sur le marché du travail	2005	2010	2015	2017	Moyenne					
					2007-11	2012-16				
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	76.2	77.9	76.0	77.2	78.5	77.1		
		Nés à l'étranger	71.1	73.5	71.7	72.3	74.2	73.0		
	Femmes	Nés dans le pays	63.5	67.9	69.5	70.8	67.7	69.3		
		Nés à l'étranger	54.2	59.8	58.2	59.3	57.9	59.0		
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	3.9	3.8	5.0	4.7	3.4	4.3		
		Nés à l'étranger	10.8	8.8	11.1	10.9	8.6	10.1		
	Femmes	Nés dans le pays	4.6	3.6	4.2	3.7	3.7	4.1		
		Nés à l'étranger	10.5	7.6	10.2	10.5	8.3	9.1		

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770536>

## Belgique

En 2016, la Belgique a accueilli 106 000 immigrés (ayant l'intention de rester au moins un an), soit 18 % de moins qu'en 2015. L'immigration nette d'étrangers, demandeurs d'asile compris, s'élevait à 44 000 personnes, soit 30% de moins qu'en 2015. Le solde migratoire des Belges reste négatif en 2016 (-12 000 en 2015). Globalement, l'immigration nette a contribué à trois quart de l'accroissement de la population.

En 2016, 59 000 ressortissants de pays de l'UE (à l'exclusion des Belges) se sont installés en Belgique, soit 5 % de moins que l'année précédente. Ils représentent la moitié des immigrés, alors qu'ils étaient majoritaires en 2014. En 2016, les immigrés étrangers étaient principalement français (11 %), roumains (10 %) et néerlandais (7 %). En raison de l'afflux croissant de réfugiés, la Syrie est devenue le premier pays d'origine des migrants en provenance de pays non membres de l'UE, devant le Maroc, ces deux pays représentant chacun 4 % de l'immigration totale, suivis de l'Afghanistan (2,5 %). La population née à l'étranger comptait 1.9 million de personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit 17 % de la population totale, le Maroc (214 000) et la France (185 000) étant les principaux pays d'origine.

Le nombre de premiers permis de séjour accordés à des ressortissants de pays tiers pour raisons professionnelles est passé à 5 200 (+5 %) en 2016, son niveau le plus élevé depuis 2009. Plus de la moitié des travailleurs hautement qualifiés étaient originaires de quatre pays : l'Inde (24 %), les États-Unis, le Japon et la Chine. Les migrants familiaux comptaient 26 000 ressortissants de pays tiers en 2016 (soit autant qu'en 2015), dont un cinquième venait rejoindre un réfugié ou une personne ayant un autre statut de protection. Le Maroc, la Syrie et l'Inde étaient les principaux pays d'origine des ressortissants de pays tiers titulaires d'un permis de séjour pour raisons familiales. Le nombre de ressortissants de pays tiers ayant obtenu un premier permis de séjour pour poursuivre des études (6 300) est proche de celui des trois années précédentes. Le Cameroun et la Chine représentent chacun 12 % des étudiants en mobilité internationale.

Après avoir enregistré une forte baisse entre 2015 et 2016 (de 45 000 à un peu plus de 18 000), le nombre de premières demandes d'asile est reparti à la hausse en 2017, progressant de 5 % pour s'établir à un peu plus de 19 000. Un tiers de l'ensemble des demandeurs d'asile en Belgique viennent de trois pays d'origine (par ordre décroissant) : la Syrie, l'Afghanistan et l'Iraq. 27 000 décisions rendues en première instance en 2017, parmi lesquelles 52 % étaient positives. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), si l'on tient compte des décisions rendues en appel, près de 10 000 immigrés adultes originaires de pays non membres de l'UE ont obtenu un statut de protection internationale en 2016, ainsi qu'environ 5 500 mineurs accompagnants. Du fait de cette hausse de 42 % (par rapport à 2015), la Belgique compte actuellement le plus grand nombre de nouveaux migrants humanitaires jamais enregistré au cours de son histoire récente. Trois quarts des migrants humanitaires étaient originaires de Syrie (46 %), d'Iraq (20 %) et d'Afghanistan (10 %).

Depuis janvier 2017, tous les ressortissants de pays tiers demandant un permis de séjour doivent signer une déclaration

attestant qu'ils comprennent les valeurs fondamentales de la Belgique et qu'ils acceptent de s'y conformer. Ils peuvent perdre leur droit de séjour s'ils ne justifient pas d'efforts d'intégration raisonnables (p. ex. participation à un programme d'intégration, exercice d'un emploi, formation ou études, engagement au sein d'associations). Depuis mars 2017, les tarifs des demandes de permis de séjour ont augmenté dans toutes les catégories, passant à 350 EUR. Une redevance municipale complémentaire de 50 EUR peut être exigée.

En 2016, l'accord de vacanciers actifs avec la Corée est entré en vigueur. Chaque année, on compte moins de 200 vacanciers actifs de toutes origines.

Une nouvelle loi en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 dispose que la reconnaissance de paternité hors mariage peut être refusée aux étrangers lorsqu'il existe un doute sérieux que cette reconnaissance de paternité vise à faciliter l'obtention d'un droit de séjour.

Une nouvelle loi sur l'asile, votée en 2017, a transposé la Directive européenne relative aux procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale. Depuis août 2016, il est légalement possible de priver les demandeurs d'asile des droits d'accueil (hors aide médicale) et des prestations qui leur sont réservées. Un guichet unique d'enregistrement destiné aux demandeurs d'asile devrait ouvrir début 2019. Depuis 2016, les programmes d'insertion sur le marché du travail ciblent spécifiquement les demandeurs d'asile, les bénéficiaires de la protection internationale et les immigrés hautement qualifiés.

Les mesures d'intégration régionales ont également évolué. Depuis 2016, en Flandre, les immigrés qui souhaitent obtenir un certificat d'intégration civique à la fin du programme d'intégration doivent réussir un examen et démontrer leur maîtrise de la langue néerlandaise. À Bruxelles, depuis 2017, les nouveaux arrivants (âgés de moins de 65 ans) titulaires d'un titre de séjour valide et résidant en Belgique depuis moins de 3 ans doivent suivre un programme d'intégration, dont des cours de langue. Deux guichets ont été ouverts à Bruxelles pour organiser le programme d'intégration des nouveaux arrivants qui optent pour le module en français. En Wallonie, un décret devrait rendre le programme d'intégration obligatoire. La communauté germanophone a lancé un projet pilote en janvier 2016 afin de mettre en œuvre un programme d'intégration en 2018.

En février 2017, une nouvelle loi entrée en vigueur facilite le retour des ressortissants étrangers qui menacent la sécurité nationale.

### *Pour en savoir plus*

[www.cgra.be](http://www.cgra.be)  
[dofi.ibz.be](http://dofi.ibz.be)  
[www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be)  
[fedasil.be](http://fedasil.be)  
[www.ibz.be](http://www.ibz.be)  
[www.myria.be](http://www.myria.be)  
[www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## BELGIQUE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers																																	
					2006-10	2011-15	2016																																	
<i>Pour 1000 habitants</i>																																								
Entrées	7.3	10.4	11.4	9.1	9.3	10.8	103.2																																	
Sorties	3.6	4.6	5.3	4.3	4.1	5.9	48.7																																	
Entrées d'étrangers par catégorie Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers																																			
	2015	2016	2015	2016																																				
Travail	2.2	2.6	2.1	2.6	<table border="1"> <caption>10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers</caption> <thead> <tr> <th>Nationalité</th> <th>Moyenne annuelle 2006-2015 (%)</th> <th>2016 (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>France</td><td>11.5</td><td>11.5</td></tr> <tr><td>Roumanie</td><td>10.5</td><td>10.5</td></tr> <tr><td>Pays-Bas</td><td>10.0</td><td>10.0</td></tr> <tr><td>Italie</td><td>5.5</td><td>5.5</td></tr> <tr><td>Syrie</td><td>4.5</td><td>4.5</td></tr> <tr><td>Pologne</td><td>4.5</td><td>4.5</td></tr> <tr><td>Maroc</td><td>4.5</td><td>4.5</td></tr> <tr><td>Espagne</td><td>4.0</td><td>4.0</td></tr> <tr><td>Bulgarie</td><td>3.5</td><td>3.5</td></tr> <tr><td>Portugal</td><td>3.0</td><td>3.0</td></tr> </tbody> </table>			Nationalité	Moyenne annuelle 2006-2015 (%)	2016 (%)	France	11.5	11.5	Roumanie	10.5	10.5	Pays-Bas	10.0	10.0	Italie	5.5	5.5	Syrie	4.5	4.5	Pologne	4.5	4.5	Maroc	4.5	4.5	Espagne	4.0	4.0	Bulgarie	3.5	3.5	Portugal	3.0	3.0
Nationalité	Moyenne annuelle 2006-2015 (%)	2016 (%)																																						
France	11.5	11.5																																						
Roumanie	10.5	10.5																																						
Pays-Bas	10.0	10.0																																						
Italie	5.5	5.5																																						
Syrie	4.5	4.5																																						
Pologne	4.5	4.5																																						
Maroc	4.5	4.5																																						
Espagne	4.0	4.0																																						
Bulgarie	3.5	3.5																																						
Portugal	3.0	3.0																																						
Famille (y compris la famille accompagnante)	26.2	27.0	25.9	27.0																																				
Humanitaire	10.8	15.8	10.7	15.8																																				
Libre circulation	61.8	54.6	61.0	54.5																																				
Autres	0.3	0.1	0.3	0.1																																				
Total	101.3	100.2	100.0	100.0																																				
Migrations temporaires	2010	2015	2016	Moyenne 2011-15																																				
<i>Milliers</i>																																								
Étudiants	5.2	5.8	5.7	5.5																																				
Stagiaires	0.2	..	..	0.2																																				
Vacanciers actifs	0.1	0.2	0.1	0.2																																				
Travailleurs saisonniers	6.2	..	..	9.0																																				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..																																				
Autres migrants temporaires de travail	..	..	0.9	..																																				
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs																																	
<i>Pour 1000 habitants</i>																																								
	1.5	2.0	3.4	1.3	1.4	2.0	14 670																																	
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers																																	
<i>Pour 1000 habitants</i>																																								
Total	6.3	10.2	6.5	3.6	8.2	5.5	40.6																																	
Accroissement naturel	1.6	2.3	1.0	1.2	2.2	1.6	13.8																																	
Solde migratoire et ajustements statistiques	4.7	7.9	5.5	2.4	6.0	3.9	26.8																																	
Effectifs de migrants	2006	2011	2016	2017	Moyenne		Milliers																																	
<i>En pourcentage de la population totale</i>																																								
Personnes nées à l'étranger	11.9	14.8	16.5	16.6	13.4	15.8	1 893																																	
Population étrangère	8.5	10.2	11.7	12.0	9.4	11.2	1 367																																	
Naturalisations	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs																																	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>																																								
	3.6	3.4	2.1	2.5	..	..	31 935																																	
Situation sur le marché du travail	2005	2010	2015	2017	Moyenne																																			
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>																																								
				2007-11	2012-16																																			
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	69.3	68.5	66.5	68.0	68.7	67.3																																
		Nés à l'étranger	61.2	61.4	60.5	65.5	61.9	60.3																																
	Femmes	Nés dans le pays	56.0	58.7	60.7	61.4	58.3	60.1																																
		Nés à l'étranger	39.7	45.0	46.6	47.8	43.8	45.5																																
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	6.5	6.7	7.4	5.8	5.9	6.8																																
		Nés à l'étranger	15.7	16.9	17.9	13.1	15.8	18.1																																
	Femmes	Nés dans le pays	8.4	7.1	6.2	5.7	6.8	6.4																																
		Nés à l'étranger	18.9	17.3	16.0	13.8	16.0	16.0																																

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933770555>

## Bulgarie

En 2016, le solde migratoire est resté négatif. Il a plus que doublé par rapport à 2015, s'établissant à -9 300. Tandis que le solde migratoire négatif demeure imputable à l'immigration nette négative croissante des Bulgares, (-16 500, contre -13 700 en 2015), le solde migratoire positif des étrangers ne cesse de diminuer (de 23 %, pour s'établir à 7 300), et contribue donc moins à compenser la baisse de la population nationale.

L'émigration des Bulgares a augmenté de 5 % pour s'établir à 25 800, soit 85 % de l'ensemble des sorties. Les 20-35 ans forment le groupe le plus important d'émigrés bulgares (43 %). L'immigration totale a diminué en 2015 et en 2016, bien qu'elle demeure très supérieure à ses niveaux d'avant 2014. Cette évolution est principalement due au recul de l'immigration d'étrangers (-17 %) et notamment à la forte baisse des entrées en provenance de Syrie. Les trois pays les plus représentés parmi les 12 000 immigrés étrangers étaient la Russie, la Turquie et l'Ukraine.

Les effectifs de personnes nées à l'étranger et résidant en Bulgarie a augmenté de 12 % en 2016, pour atteindre le niveau record de 147 000 personnes, ce qui correspond à 2 % de la population totale. Les principaux pays d'origine de la population née dans des pays non membres de l'UE n'ont pas varié, et incluent la Russie (18.7 % du total), la Syrie (8.4 %), la Turquie (6.9 %) et l'Ukraine (6 %). Un tiers des personnes nées à l'étranger étaient originaires des pays de l'UE, principalement du Royaume-Uni, d'Allemagne et de Grèce. La diversification de la population née à l'étranger est due à la position géopolitique de la Bulgarie, à la croisée des flux migratoires mondiaux et régionaux, notamment en provenance des régions voisines marquées par la crise.

En 2016/2017, trois tendances majeures ont émergé en ce qui concerne les flux de demandeurs d'asile. Tout d'abord, après quatre années de hausse ininterrompue et un niveau record en 2015, les demandes de protection internationale ont commencé à diminuer en 2016, pour s'établir à 19 400 (-5 %), et sont tombées à 3 700 en 2017. Ensuite, la composition des entrées de demandeurs d'asile s'est diversifiée. Depuis la fin 2015, les Afghans ont remplacé les Syriens en tant que principal groupe de demandeurs d'asile. En 2016, les demandes des Afghans et des Iraquiens ont explosé (respectivement, 45 % et 28 % des demandes totales), alors que celles des Syriens sont tombées à 14 %. En 2017, les Afghans représentaient 31 % des demandes, les Iraquiens 28 % et les Syriens 26 %. Enfin, les taux de refus ont augmenté. En 2017, près de 99 % des demandes des Afghans, et 89 % des demandes des Iraquiens ont été refusées, contre seulement 6 % pour les Syriens.

Au cours de l'année universitaire 2016/2017, les inscriptions internationales dans les universités bulgares ont augmenté, s'établissant à 13 200, soit 5.4 % de l'ensemble de la population étudiante, contre respectivement 11 600 et 4.4 % en 2015/2016. La plupart des étudiants étrangers continuent de venir des pays voisins, principalement de Grèce (27 %) et de Turquie (15 %). Le nombre d'étudiants britanniques et allemands a respectivement triplé et doublé par rapport à l'année précédente.

En 2016, malgré le chômage persistant, certains secteurs de l'économie en reprise ont signalé des pénuries de main-d'œuvre.

La nouvelle loi relative aux migrations de travail et à la mobilité de la main-d'œuvre, entrée en vigueur en avril, exempte les employeurs de l'examen du marché du travail pour le recrutement d'étrangers dans une liste de professions établie annuellement par le Conseil national des migrations de travail et de la mobilité de la main-d'œuvre – un organe consultatif composé de représentants des huit ministères, des partenaires sociaux et des autorités locales – fondé récemment, et le Conseil national pour la promotion de l'emploi. La loi de 2016 inclut également des dispositions pour faciliter la délivrance de la Carte bleue et la transposition des directives de l'UE relatives aux transferts intra-entreprise et aux travailleurs saisonniers.

En 2016, le nombre de nouveaux permis de travail a explosé pour s'établir à 740, contre à peine 200 en 2015. Sur ce total, un nombre record de 200 Cartes bleues européennes ont été délivrées, 70 % de plus qu'en 2015 et plus de six fois plus qu'en 2014. La plupart des permis de travail ont été accordés à des spécialistes hautement qualifiés en technologies de l'information et ingénierie. Près de la moitié de l'ensemble des titulaires sont originaires de six pays : Serbie, Turquie, États-Unis, Ukraine, ex-République yougoslave de Macédoine et Russie. En 2016, 200 permis saisonniers et de court séjour ont été délivrés, principalement à des ressortissants des pays voisins.

En 2016/2017, de nouveaux amendements à la loi bulgare sur les migrations de travail ont encore libéralisé l'accès des étrangers au marché du travail. Depuis janvier 2017, une procédure simplifiée est en vigueur pour la délivrance de visas de 90 jours aux travailleurs saisonniers. En août 2017, 3 215 visas de ce type ont été délivrés, portant les entrées de travailleurs saisonniers à des sommets jamais atteints depuis 30 ans. En juin et novembre 2017, des amendements ont mis en place des conditions plus favorables pour la délivrance de la Carte bleue, prolongeant sa durée de validité jusqu'à 4 ans, et abolissant la limite de 10 % de salariés étrangers pour les entreprises embauchant des titulaires de la Carte bleue européenne. À l'inverse, les conditions d'obtention des visas d'entrepreneur de longue durée ont été durcies, afin de garantir que l'immigration de dirigeants d'entreprise apporte une véritable contribution économique.

En 2017, une nouvelle réglementation – la troisième en deux ans – a été mise en place, définissant les conditions du contrat d'intégration entre les bénéficiaires de la protection internationale et les maires. Toutefois, la charge supplémentaire que fait peser la décentralisation de la responsabilité de l'intégration des réfugiés sur des autorités locales manquant de moyens signifie que dans la plupart des cas, elles n'ont pas d'autre choix que de rejeter des migrants admissibles, ce qui rend de facto l'aide à l'intégration indisponible.

### *Pour en savoir plus*

<http://www.aref.government.bg/>  
<http://www.nsi.bg/>  
<http://www.mvr.bg>

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## BULGARIE

Flux migratoires d'étrangers	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<b>Définition nationale</b>								
	<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	..	0.1	2.0	1.7	0.1	1.6	12.0	
Sorties	..	3.7	4.1	4.3	1.7	2.9	30.5	
<b>Entrées d'étrangers par catégorie</b>	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers			
<b>Statistiques de permis de résidence</b>								
<b>(données standardisées)</b>	2015	2016	2015	2016				
Travail	..	..	..	..				
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..				
Humanitaire	..	..	..	..				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	..	..	..	..				
Total	..	..	..	..				
<b>Migrations temporaires</b>	2010	2015	2016	Moyenne				
					2011-15			
	<i>Milliers</i>							
Étudiants	..	..	..	..				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	..	..	..				
<b>Entrées de demandeurs d'asile</b>	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
	<i>Pour 1000 habitants</i>							
	0.1	0.1	2.8	2.7	0.1	1.1	18 909	
<b>Composantes de la croissance de la population</b>	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
	<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	-7.7	-7.1	-6.7	-7.3	-6.9	-5.9	-51.9	
Accroissement naturel	-5.5	-4.7	-6.2	-6.0	-4.6	-5.5	-42.6	
Solde migratoire et ajustements statistiques	-2.2	-2.4	-0.6	-1.3	-2.4	-0.4	-9.3	
<b>Effectifs de migrants</b>	2006	2011	2016	2017	Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
	<i>En pourcentage de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	..	1.1	1.9	..	1.1	1.5	..	
Population étrangère	..	0.3	1.2	..	0.3	0.8	..	
<b>Naturalisations</b>	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
	<i>En pourcentage de la population étrangère</i>							
	..	3.6	1.9	2.1	..	..	1 626	
<b>Situation sur le marché du travail</b>	2005	2010	2015	2017	Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	..	63.4	66.0	..	65.3	64.0
		Nés à l'étranger	..	49.7	62.6	..	53.5	67.6
	Femmes	Nés dans le pays	..	56.3	60.2	..	57.5	58.3
		Nés à l'étranger	..	45.1	53.8	..	51.4	50.2
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	..	11.0	9.9	..	8.5	11.7
		Nés à l'étranger	..	3.7	9.1	..	7.5	6.5
	Femmes	Nés dans le pays	..	9.6	8.5	..	7.9	9.8
		Nés à l'étranger	..	17.6	-	..	8.5	11.4

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770574>

## Canada

En 2017, plus de 286 000 ressortissants étrangers ont obtenu un droit de séjour permanent, soit 3.3 % de moins qu'en 2016. Plus de la moitié des résidents permanents admis en 2017 étaient des migrants économiques (56 %), 29 % des membres de la famille parrainés, et 14 % des réfugiés et des personnes sous protection. Les trois premiers pays d'origine des résidents permanents étaient l'Inde (18 %), les Philippines (14 %) et la Chine (11 %). En 2016, il s'agissait des Philippines, de l'Inde et de la Syrie – la part des entrées pour raisons humanitaires en provenance de cette dernière étant exceptionnellement élevée, à 20 %.

Le nombre d'immigrés économiques a augmenté de 2.1 %, passant de 156 000 en 2016 à 159 000 en 2017. La majorité d'entre eux ont été admis au titre du Programme des travailleurs spécialisés (104 400), suivi du Programme des candidats des provinces (49 700) et du Programme d'immigration des gens d'affaires (5 200). Les trois premiers pays d'origine des migrants économiques étaient l'Inde (24 %), les Philippines (21 %) et la Chine (11 %).

Le nombre d'immigrés admis dans la catégorie des membres de la famille parrainés a augmenté de 5.7 % passant de 78 000 en 2016 à 82 500 en 2017. Les trois premiers pays d'origine des immigrés admis dans cette catégorie étaient l'Inde (16 %), la Chine (14%) et les Philippines (9 %).

La Canada est très engagé dans la réinstallation des réfugiés. Le nombre de réfugiés et de personnes sous protection réinstallés a diminué de 30 %, passant de 58 900 en 2016 à 41 500 en 2017. Sur ce total, 28 % étaient originaires de Syrie.

L'immigration devrait se poursuivre à des niveaux record, le nombre d'admissions prévues en 2018 étant fixé à 310 000, puis à 330 000 en 2019 et 340 000 en 2020, l'objectif étant d'atteindre 1 % de la population par la suite. La majeure partie de la hausse bénéficiera à la catégorie économique.

Outre les résidents permanents, 375 300 résidents temporaires ont reçu leur première autorisation de séjour en 2017, soit 27 % de plus qu'en 2016 ; 52 % des permis octroyés étaient des permis d'études, et 47 % des permis de travail. Dans le cadre de la Stratégie en matière de compétences mondiales adoptée par le Canada, depuis juin 2017, les chercheurs et les travailleurs hautement qualifiés venant pour une courte période n'ont plus besoin de permis de travail. En outre, les demandes de permis de travail et de visas des talents hautement qualifiés sont désormais traitées en deux semaines.

Les modifications apportées en juin 2017 au système Entrée express, qui gère les entrées au titre des programmes d'immigration économique, incluent l'octroi de points supplémentaires aux demandeurs ayant des frères et sœurs établis au Canada, et qu'à ceux ayant une excellente maîtrise du français. En outre, l'obligation d'inscription au Guichet-Emplois a été supprimée.

Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique a été lancé en janvier 2017, et les provinces ont commencé à accepter des candidatures en mars 2017. Ce programme est un partenariat entre le gouvernement du Canada et les quatre provinces de l'Atlantique, conçu pour tester des approches

innovantes des nouveaux partenariats, et ainsi que de nouveaux modèles de réinstallation et de prestation de services. Il vise à favoriser la rétention des immigrés qualifiés dans la région de l'Atlantique, afin de répondre aux besoins du marché du travail et de stimuler la croissance économique de la région.

En 2017, le Canada a accueilli plus de 50 000 demandeurs d'asile, soit plus du double qu'en 2016. Cette hausse est largement imputable aux quelque 20 500 demandeurs d'asile entrés au Canada sans passer par les points d'entrée désignés, un chiffre huit fois supérieur à celui de 2016 (2 500 migrants irréguliers). Lors du pic d'affluence d'août 2017, le nombre de migrants interceptés alors qu'ils passaient irrégulièrement la frontière entre le Canada et les États-Unis pouvait atteindre 400 par jour. Les principaux pays d'origine des migrants irréguliers ayant déposé une demande entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2017 étaient Haïti, le Nigeria, les États-Unis et la Turquie. Le Canada a pris un certain nombre de mesures pour faire face à cet afflux, comme l'augmentation de la capacité de traitement, le lancement de campagnes de communication et de sensibilisation pour rectifier les informations erronées circulant au sujet du système d'asile canadien, et la coordination avec les partenaires provinciaux en ce qui concerne les dispositions à prendre.

Le 1<sup>er</sup> avril 2017, le Ministère a mis en place de nouveaux services médicaux dont peuvent bénéficier les réfugiés réinstallés à destination du Canada avant leur départ. Ces services comprennent un examen médical, certains vaccins avant le départ conformes aux lignes directrices canadiennes, des services de gestion des épidémies dans les camps de réfugiés et des services d'assistance médicale pendant le voyage vers le Canada.

Une réforme de la loi sur la citoyenneté a reçu la sanction royale en juin 2017 et a été mise en œuvre en 2017 et 2018. En vertu de la nouvelle loi, les demandeurs ne sont plus tenus d'avoir l'intention de continuer de résider au Canada s'ils obtiennent la citoyenneté, et il n'est plus possible de révoquer la citoyenneté des personnes à double nationalité condamnées pour crime contre l'intérêt public. En outre, la durée pendant laquelle les résidents permanents doivent être physiquement présents au Canada avant de pouvoir demander la nationalité a été réduite : ils doivent désormais être présents pendant au moins trois des cinq années précédant la date de la demande, contre quatre des six années auparavant ; de même, les exigences relatives aux langues officielles et aux connaissances s'appliquent désormais aux 18-54 ans, et non plus 14-64 ans ; enfin, le temps passé au Canada par les demandeurs à titre de résident temporaire ou de personne protégée est désormais pris en compte dans le calcul de la période de présence effective requise pour l'obtention de la citoyenneté. Les réformes récentes ont également facilité l'obtention de la citoyenneté par les mineurs résidents permanents, le critère d'âge ayant été supprimé.

### *Pour en savoir plus*

[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## CANADA

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
<i>Définition nationale</i>					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	2005	2010	2015	2016	7.6	7.4	296.3	
Sorties	..	..	..	..	..	..	..	
Entrées d'étrangers par catégorie					Moyenne		Milliers	
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)					2006-10	2011-15	2016	
<i>Milliers</i>								
<i>Distribution (%)</i>								
					10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers			
Travail	2015	2016	2015	2016				
Famille (y compris la famille accompagnante)	76.7	69.7	27.8	23.5				
Humanitaire	163.2	164.3	59.2	55.4				
Libre circulation	32.1	58.9	11.6	19.9				
Autres	..	..	..	..				
Total	3.8	3.4	1.4	1.2				
	275.9	296.4	100.0	100.0				
Migrations temporaires					Moyenne		Milliers	
					2010	2015	2016	
<i>Milliers</i>								
					2011-15			
Étudiants	2010	2015	2016	2017				
Stagiaires	56.3	83.5	107.1	74.2				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	42.0	39.4	44.8	43.4				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	24.1	30.8	34.2	27.9				
Autres migrants temporaires de travail	10.3	9.8	9.8	11.1				
	70.9	54.0	60.6	68.2				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
	2005	2010	2015	2016	0.9	0.5	23 833	
	0.6	0.7	0.4	0.7				
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	2005	2010	2015	2016	11.4	10.9	..	
Accroissement naturel	9.9	11.2	..	..	4.1	3.8	..	
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.5	3.9	..	..	7.4	7.1	..	
	7.0	7.3	..	..				
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	2006	2011	2016	2017	19.5	20.0	..	
Population étrangère	19.0	19.6	..	..	5.7	..	..	
	5.4	5.7	..	..				
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>								
	2005	2010	2015	2016	..	..	148 103	
	..	..	..	..				
Situation sur le marché du travail					Moyenne		Effectifs	
					2007-11	2012-16	2017	
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	2005	2010	2015	2017	74.9	74.7
		Nés à l'étranger	..	74.0	74.8	75.4	75.4	77.3
	Femmes	Nés dans le pays	..	74.5	78.3	79.1	70.7	71.0
		Nés à l'étranger	..	70.4	71.1	71.8	63.5	64.8
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	2005	2010	2015	2017	8.2	7.7
		Nés à l'étranger	..	8.6	7.8	7.0	8.9	7.5
	Femmes	Nés dans le pays	..	9.9	6.8	6.3	6.2	6.0
		Nés à l'étranger	..	6.6	5.8	5.4	9.0	8.2

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770593>

## Chili

La population étrangère a fortement augmenté au Chili au cours des 10 dernières années, passant de 155 000 en 2006 à 456 000 en 2015. Les principaux pays d'origine des immigrants demeurent le Pérou (30 %), la Colombie (14 %), l'Argentine (12 %) et la Bolivie (10 %). Néanmoins, les flux se sont diversifiés en 2016, avec la hausse des entrées de ressortissants de pays plus lointains, comme le Venezuela (3 700 permis de séjour permanent accordés), Haïti (3 600), l'Espagne (1 700), la République dominicaine (1 100) et la Chine (900).

En 2016, 53 200 permis de séjour permanent ont été délivrés, soit une hausse de 10 % par rapport à l'année précédente, inférieure toutefois à la hausse de 35 % enregistrée en 2015 et 2014. Entre 2005 et 2011, le nombre de permis de séjour permanent délivrés chaque année n'a pas dépassé 20 000 (sauf en 2009, lorsqu'un important programme de régularisation a été mis en œuvre). En 2016, les nouveaux titulaires d'un titre de séjour permanent étaient principalement péruviens (25 %), colombiens (23 %), boliviens (15 %), et vénézuéliens et haïtiens (7 % chacun). Le nombre de permis de séjour permanent délivrés à des ressortissants vénézuéliens et haïtiens a plus que doublé en 2016.

Le nombre de visas temporaires délivrés en 2016 s'est établi 141 100, hors renouvellements. Sur ce total, 136 300 sont des « visas temporaires » généraux, soit une hausse de 32 % par rapport à 2015. La plupart des titulaires d'un visa temporaire peuvent demander un titre de séjour permanent après une ou deux années passées au Chili. En 2016, les nouveaux visas temporaires ont été principalement accordés à des ressortissants colombiens et péruviens (20 % chacun), suivis des Haïtiens (17 %) et des Vénézuéliens (16 %). Cette catégorie de permis inclut des ressortissants d'autres pays d'Amérique du Sud migrant dans le cadre de l'Accord de résidence du Marché commun du Sud (Mercosur). Des visas temporaires ont été octroyés à 1 500 nouveaux étudiants en mobilité internationale et à 3 200 nouveaux travailleurs sous contrat, dont les employeurs sont tenus de financer le retour dans le pays d'origine à l'expiration du contrat de travail.

Les migrants originaires d'Amérique latine peuvent facilement entrer ou s'installer au Chili dans le cadre des programmes de mobilité du Mercosur ou de l'Alliance pacifique. De même, un nombre croissant de ressortissants de deux pays des Caraïbes sont entrés au Chili ces dernières années. Le nombre de permis de séjour permanent délivré aux Haïtiens a triplé en 2016 par rapport à 2015. Nombre d'Haïtiens sont d'abord entrés en tant que touristes. Les ressortissants de République dominicaine sont soumis à une obligation de visa depuis 2012 ; certains passent par l'Équateur ou la Colombie, qui n'exigent pas de visa, avant d'entrer au Chili illégalement.

En 2016, le Chili a reçu près de 2 300 nouvelles demandes d'asile, soit quatre fois plus qu'en 2015. Cette même année, il a accordé le statut de réfugié à 34 personnes, et a rejeté 27 dossiers. En outre, le Chili prévoit de réinstaller 120 Syriens ; en octobre 2017, 66 membres de familles syriennes sont arrivés du Liban.

En 2017, le Chili a mis en place la procédure « Visa Tech », qui vise à simplifier la délivrance de visas aux spécialistes ou techniciens étrangers recrutés par des entreprises ayant le statut de sponsor autorisé.

En août 2017, une nouvelle loi sur l'immigration a été présentée au congrès national afin de moderniser la législation actuelle, qui date de 1975. En avril 2018, la loi a été promulguée. Elle crée un Comité pour les Politiques Migratoires et un Service National des Migrations. La loi crée des nouvelles catégories de visas: un « visa d'opportunité » de 12 mois pour chercher du travail au Chili, demandé à l'étranger; et deux visas pour les diplômés des universités chiliennes et étrangères. Pour faire face à l'arrivée spontanée de Haïtiens et de Vénézuéliens, une catégorie de visas de 30 jours a été créée pour les Haïtiens, ainsi que des canaux de regroupement familial et un quota humanitaire. Pour les Vénézuéliens, un visa de Responsabilité Démocratique est introduit. Une régularisation pour les étrangers arrivant au Chili avant le 8 avril 2018 est incluse dans la loi. 125 000 ont demandé une régularisation au cours du premier mois.

Depuis 2017, le ministère de l'Immigration propose un portail en créole haïtien, et a formé certains de ses agents à cette langue. Le ministère de l'Immigration, en collaboration avec le ministère du Travail, a créé un nouveau visa temporaire de formation et de travail pour faciliter l'insertion des migrants sans papiers sur le marché du travail. Des cours d'espagnol et des formations professionnelles de 120 à 300 heures dans les métiers en tension ont été mis en place. Des programmes subventionnés d'apprentissage et de formation, relatifs à l'employabilité des jeunes et des femmes et à la certification des compétences, sont également accessibles à la population étrangère. Le gouvernement a mis en place le plan *Chile te recibe* en 2017 afin d'accroître la capacité des guichets en charge de l'accueil des migrants, de moderniser les services et d'accroître l'attention portée à certains groupes spécifiques, comme les enfants de familles en situation irrégulière. En août 2017, le gouvernement a commencé à délivrer des visas temporaires aux enfants de sans-papiers inscrits dans un établissement scolaire ou préscolaire. Le plan est mis en œuvre par les gouvernements des provinces.

### *Pour en savoir plus*

[www.extranjeria.gob.cl](http://www.extranjeria.gob.cl)

[www.interior.gob.cl](http://www.interior.gob.cl)

[www.minrel.gob.cl](http://www.minrel.gob.cl)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## CHILI

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers			
<i>Définition nationale</i>					2006-10	2011-15	2016			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	2005	2010	2015	2016	2.5	4.4	135.5			
Sorties	..	..	..	..	..	..	..			
Entrées d'étrangers par catégorie					10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers					
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)										
					Moyenne		Effectifs			
					2006-10	2011-15	2016			
<i>Milliers</i>										
Distribution (%)										
					Moyenne		Effectifs			
					2006-10	2011-15	2016			
<i>Milliers</i>										
Travail	..	..	..	..						
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..						
Humanitaire	..	..	..	..						
Libre circulation	..	..	..	..						
Autres	..	..	..	..						
Total	..	..	..	..						
Migrations temporaires										
								Moyenne		Effectifs
								2006-10	2011-15	2016
<i>Milliers</i>										
Étudiants	..	..	1.5	..						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres migrants temporaires de travail	..	..	..	..						
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2015	2016						
<i>Pour 1000 habitants</i>								0.0	0.0	2 299
								0.0	0.0	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers			
					2006-10	2011-15	2016			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Total	10.3	11.2	..	..	10.9	10.7	..			
Accroissement naturel	9.0	9.0	..	..	9.2	8.4	..			
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.2	1.9	..	..	1.7	2.3	..			
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers			
					2007-11	2012-16	2017			
<i>En pourcentage de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	1.5	2.1	..	..	1.9	2.4	..			
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..			
Naturalisations					Moyenne		Effectifs			
					2006-10	2011-15	2016			
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>										
..	..	..	..	..	..	..	788			
Situation sur le marché du travail					Moyenne		Effectifs			
					2007-11	2012-16	2016			
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	..	..	71.1	0.0	69.7	71.0		
		Nés à l'étranger	..	..	83.9	0.0	76.5	83.6		
	Femmes	Nés dans le pays	..	..	48.8	0.0	42.5	47.7		
		Nés à l'étranger	..	..	65.1	0.0	58.6	65.8		
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	..	..	7.2	0.0	8.0	6.9		
		Nés à l'étranger	..	..	4.9	0.0	5.5	4.5		
	Femmes	Nés dans le pays	..	..	8.8	0.0	11.4	8.7		
		Nés à l'étranger	..	..	6.7	0.0	8.3	5.4		

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770612>

## Corée

Le rôle de la Corée dans les migrations internationales continue de se renforcer. En 2016, le nombre d'immigrés admis en Corée pour un séjour permanent s'est établi à 95 000 (+17 % par rapport à 2015). Parmi ces immigrants permanents, la majorité (55 %) était des étrangers d'origine coréenne ; si 44 % étaient des migrants familiaux, on comptait seulement 1.3 % de travailleurs immigrés. Le nombre d'admissions d'immigrés temporaires est passé de 180 000 en 2015 à 184 000 en 2016, dont 108 000 travailleurs et 27 000 étudiants.

L'effectif de résidents étrangers en Corée ne cesse d'augmenter ; fin 2016, il s'établissait à 2.05 millions, soit 4 % de la population nationale. Le nombre d'immigrés résidant depuis longtemps dans le pays est passé de 1.47 million fin 2015 à 1.53 million un an plus tard. Le nombre d'étrangers d'origine coréenne (22 % des résidents étrangers) a progressé de 5 % par rapport à 2014, tandis que celui des autres étrangers enregistrés a augmenté de 13 %. Les résidents étrangers étaient principalement chinois (49 %), vietnamiens (7 %) et américains (7 %).

En 2016, on comptait 342 000 étrangers titulaires d'un permis de travail, en légère hausse par rapport à 2015 (339 000). Les trois premiers pays d'origine des nouveaux travailleurs immigrés étaient le Cambodge, le Népal et le Viet Nam. En 2016, le nombre de travailleurs peu qualifiés entrant dans le pays munis d'un permis de travail (E-9) se montait à 60 000, contre 51 000 l'année précédente. Globalement, la Corée comptait, en 2016, 279 000 titulaires d'un visa E-9, dont la majorité travaillait dans l'industrie manufacturière. Le nombre de travailleurs immigrés qualifiés et spécialisés, qui diminue lentement depuis 2016, a reculé de 2 % pour s'établir à 47 700 en 2016. Les filières d'entrée les plus courantes étaient les visas attribués aux enseignants de langue étrangère (E-2) et aux professionnels exerçant une activité spéciale (E-7), utilisés respectivement par 15 500 personnes (32 % du nombre total d'immigrés qualifiés) et 21 500 personnes (45 %).

Le nombre d'étrangers d'origine coréenne titulaires d'un visa H-2 s'établissait à 255 000 en 2016 (contre 285 000 en 2015), dont 48 000 sont entrés en Corée en 2016. Cela représente une réduction du flux d'immigration de 13 % par rapport à l'année précédente, contre 28 % en 2015. Le nombre d'étrangers d'origine coréenne arrivés de Chine a diminué, et le nombre de transitions vers le visa F-4 (résidents coréens d'outre-mer) a augmenté ; le nombre de titulaires d'un visa F-4 est passé de 328 000 à 373 000.

Un système à points visant à sélectionner les travailleurs peu qualifiés (au titre du visa E-9) a été mis à l'essai puis adopté en 2016. Les points dépendent du niveau de maîtrise de la langue coréenne, de l'expérience professionnelle et du niveau de compétences dans leur branche.

Les quotas d'entrées de travailleurs étrangers au titre du programme E-9 sont répartis entre les nouveaux travailleurs et les travailleurs de retour, et par secteur. Les quotas de nouveaux travailleurs se montaient à 46 000 en 2016, 43 000 en 2017 et 45 000 en 2018. Les quotas de travailleurs de retour – pour un deuxième contrat d'une durée de cinq ans – se montaient à 12 000 en 2016, 13 000 en 2017 et 11 000 en 2018. Le principal

employeur est l'industrie manufacturière, qui emploie environ trois quarts des travailleurs étrangers autorisés.

Un programme pilote visant les travailleurs saisonniers a été lancé en 2015 et prolongé en 2016-2017. Ce programme autorise les résidents étrangers et les autorités locales de certains secteurs à parrainer des amis ou des parents de leur pays d'origine pour travailler dans l'agriculture saisonnière pendant une durée pouvant atteindre 3 mois.

Au cours de la dernière décennie, le nombre d'étrangers titulaires d'un permis de séjour pour études a été multiplié par trois pour s'établir à 116 000 en 2016, dont 27 300 arrivés cette même année. Leur composition a changé au fil du temps. Le nombre d'étudiants étrangers autorisés à suivre un cursus diplômant est passé de 60 500 en 2013 à 76 000 en 2016. Le nombre d'étrangers titulaires d'un permis leur permettant de suivre des cours de langue s'établissait à 40 000 en 2016. Cette même année, les ressortissants chinois représentaient 58 % de l'ensemble des étudiants étrangers, suivis des Vietnamiens (13 %) et des Mongols (5 %).

Le nombre total d'étrangers immigrant à la suite d'un mariage et résidant en Corée s'est établi à 152 400 en 2016 ; la plupart d'entre eux étaient des femmes. Les pays d'origine les plus représentés étaient la Chine (59 %), le Viet Nam (41 %), le Japon (13 %) et les Philippines (11 %).

En 2016, le nombre total d'immigrés non autorisés restés illégalement sur le territoire après l'expiration de leur visa a légèrement diminué, s'établissant à 209 000 personnes.

Les demandes d'asile, plusieurs centaines par an dans les années 2000, ont augmenté. Elles étaient au nombre de 5 700 en 2015, de 7 100 en 2016 et de 2 000 au premier trimestre 2017. Au total, quelque 200 demandeurs ont obtenu le statut de réfugié en 2015-2016 et 740 ont obtenu un droit de séjour pour raisons humanitaires. Les principaux pays d'origine à cette période étaient le Pakistan, l'Égypte et la Chine.

En ce qui concerne la politique de naturalisation, les conditions de revenu pour obtenir la citoyenneté ont été doublées, de 30 millions KRW à 60 millions KRW. On a compté 14 200 naturalisations en 2014 et 13 500 en 2015.

En 2017, le niveau d'études minimum pour obtenir le visa technologique a été abaissé à deux années d'études supérieures, contre un niveau licence auparavant. Pour accroître le taux de participation, la Corée a lancé un concours en 2016, le *K-Startup Grand Challenge*, qui accorde une aide financière et commerciale – notamment une aide à l'obtention de visas – aux start-up prometteuses qui se classent en tête.

### *Pour en savoir plus*

[www.eps.go.kr](http://www.eps.go.kr)  
[www.immigration.go.kr](http://www.immigration.go.kr)  
[www.kostat.go.kr](http://www.kostat.go.kr)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CORÉE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	5.3	6.0	7.4	132.9	5.9	7.0	402.2
Sorties	5.6	4.0	6.0	107.3	4.0	5.4	325.0
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers	
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016		
Travail	0.6	0.7	0.8	0.8			
Famille (y compris la famille accompagnante)	28.2	36.0	37.8	40.6			
Humanitaire	0.2	0.3	0.3	0.4			
Libre circulation	..	..	..	..			
Autres	45.6	51.5	61.1	58.2			
Total	74.6	88.5	100.0	100.0			
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	16.8	23.4	27.3	19.1			
Stagiaires	2.0	1.7	1.5	14.0			
Vacanciers actifs	0.5	1.4	1.6	1.1			
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..			
Autres migrants temporaires de travail	127.1	132.7	124.2	134.6			
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016
	0.0	0.0	0.1	2.5	0.0	0.0	7 542
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016
Total	3.9	4.1	..	..	3.8	3.6	..
Accroissement naturel	13.1	15.2	..	..	13.6	20.4	..
Solde migratoire et ajustements statistiques	16.3	14.1	..	..	15.0	13.4	..
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers
<i>En pourcentage de la population totale</i>					2007-11	2012-16	2017
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	1.4	2.0	38.4	..	1.9	9.3	..
Naturalisations					Moyenne		Effectifs
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2006-10	2011-15	2016
	3.5	1.9	1.3	1.1	..	..	12 854
Situation sur le marché du travail					Moyenne		
					2007-11	2012-16	
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	..	..	..	..	..
		Nés à l'étranger	..	..	..	..	..
	Femmes	Nés dans le pays	..	..	..	..	..
		Nés à l'étranger	..	..	..	..	..
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	..	..	..	..	..
		Nés à l'étranger	..	..	..	..	..
	Femmes	Nés dans le pays	..	..	..	..	..
		Nés à l'étranger	..	..	..	..	..

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770859>

## Danemark

En 2017, 89 400 personnes se sont installées au Danemark, soit 5.3 % de moins qu'en 2016. Ce recul est majoritairement imputable à une baisse des entrées de ressortissants étrangers (67 400, 6.6 % de moins qu'en 2016). L'émigration a augmenté de 6 % pour s'établir à 64 800, les sorties de ressortissants étrangers ayant augmenté (43 700, soit une hausse de 10.7 %). Le solde migratoire était positif, à 24 600, mais inférieur à celui des deux années précédentes. En 2017, les principaux pays de dernière résidence des immigrés étaient les États-Unis (7 %), la Roumanie et l'Allemagne (6 % chacune), et le Royaume-Uni et la Pologne (5 % chacun). Les principaux pays de destination des émigrés étaient les États-Unis (8 %), l'Allemagne (7 %), ainsi que le Royaume-Uni, la Suède et la Norvège (5 % chacun). On comptait 592 000 immigrés résidant au Danemark au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce qui représente une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente, et 10 % de la population résidente.

Le nombre de permis de séjour délivrés est passé de 80 000 en 2016 à 76 900 en 2017, après avoir enregistré de fortes hausses avant 2015. Cette baisse est imputable à une diminution considérable du nombre de permis de séjour accordés aux réfugiés, de 7 500 en 2016 à 2 700 en 2017. Ces permis de séjour ont été majoritairement octroyés à des Syriens, qui demeurent le principal groupe bénéficiaire en 2017 malgré une baisse de 81 % par rapport à 2016. Le nombre d'autres permis de séjour accordés est resté à peu près stable, ou a légèrement augmenté. Les permis de séjour délivrés pour raisons professionnelles étaient au nombre de 12 800 en 2017, soit autant qu'en 2016 (12 900), et les permis de séjour délivrés au titre du regroupement familial étaient au nombre de 7 800 en 2017, contre 8 100 en 2016. Les ressortissants des pays de l'UE/AELE ont obtenu plus de permis de séjour en 2017 (38 300) qu'en 2016 (37 200), à l'instar des étudiants en mobilité internationale, des stagiaires et des personnes au pair (15 300 en 2017, contre 14 300 en 2016). Les étudiants en mobilité internationale originaires de pays non membres de l'UE/AELE étaient le plus souvent originaires des États-Unis, de Chine ou du Népal, alors que les ressortissants ukrainiens et philippins étaient majoritaires parmi, respectivement, les stagiaires et les personnes au pair. En 2017, les principaux groupes de ressortissants de pays de l'UE/AELE étaient les Roumains, les Polonais et les Allemands. Les ressortissants indiens représentaient 30 % des nouveaux immigrés de travail en 2017, suivis des Ukrainiens et des Chinois, alors que les migrants à titre familial étaient le plus souvent originaires de Syrie, d'Érythrée et de Thaïlande.

D'après les premiers chiffres du ministère danois de l'Immigration et de l'Intégration, les demandes d'asile au Danemark sont tombées à 3 500 en 2017, soit environ la moitié

du nombre enregistré en 2016, et une fraction seulement des demandes d'asile déposées en 2015 (21 300). Il s'agit du plus faible nombre enregistré depuis 2008. Le taux de reconnaissance s'établissait à 36 % en 2017, soit moitié moins qu'en 2016. En 2016, les demandeurs d'asile étaient principalement syriens (1 250), afghans (1 100), apatrides (490) et irakiens (450). En 2017, les demandeurs d'asile étaient le plus souvent syriens (860), érythréens (370), marocains (330) et afghans (190).

Suite à une réforme autorisant la double nationalité en 2015, 15 000 personnes ont acquis la nationalité danoise en 2016, soit trois fois plus qu'en 2015, et le chiffre de loin le plus élevé depuis 2010. Elles étaient le plus souvent irakiennes, afghanes, somaliennes ou turques.

En 2016, puis de nouveau à la mi-2017, les conditions d'obtention d'un permis de séjour permanent (sans obligation de justifier de « liens forts » avec le Danemark) ont été durcies. Ces conditions sont réparties en deux groupes : les conditions de base et les conditions complémentaires. Les demandeurs qui remplissent toutes les conditions peuvent obtenir un titre de séjour permanent au bout de 4 années de résidence en situation régulière, mais pour les autres, la durée de résidence requise est passée à 8 ans. Lorsque la résidence est subordonnée à une relation (conjoint/concubin), l'étranger ne peut obtenir un permis de séjour qu'après 8 années de relation interrompue (normalement).

En février 2018, le gouvernement danois a conclu un accord politique sur les nouvelles règles de regroupement familial. Ce nouvel accord remplace notamment la condition dite de rattachement, et fait suite à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme de 2016 contre les exonérations qui s'appliquaient uniquement lorsque la nationalité danoise était détenue depuis au moins 26 ans. Selon cet accord, quatre conditions sur six doivent être remplies : le parrain doit bien maîtriser la danois, occuper un emploi au Danemark depuis 5 ans ou plus, ou avoir suivi au moins 6 années d'études au Danemark ; le membre de la famille doit parler anglais ou un maître un peu le danois, avoir occupé un emploi au moins 3 ans sur les 5 années précédentes, ou avoir suivi au moins un an d'études d'un niveau équivalent à l'enseignement supérieur ou à la formation professionnelle danois.

### *Pour en savoir plus*

[www.uim.dk](http://www.uim.dk) (en danois)  
[www.newtodenmark.dk](http://www.newtodenmark.dk)  
[www.integrationsbarometer.dk](http://www.integrationsbarometer.dk) (en danois)  
[www.dst.dk/en](http://www.dst.dk/en)  
[www.workindenmark.dk](http://www.workindenmark.dk)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## DANEMARK

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	3.7	6.0	10.4	10.3	5.7	7.8	58.7	
Sorties	3.0	4.9	..	..	4.1	5.2	..	
Entrées d'étrangers par catégorie Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers			
	2015	2016	2015	2016				
Travail	7.7	8.2	11.5	13.5				
Famille (y compris la famille accompagnante)	15.5	12.1	23.2	19.9				
Humanitaire	10.8	7.5	16.2	12.3				
Libre circulation	27.8	27.9	41.6	45.9				
Autres	5.1	5.1	7.6	8.4				
Total	67.0	60.8	100.0	100.0				
Migrations temporaires	2010	2015	2016	Moyenne 2011-15				
<i>Milliers</i>								
Étudiants	5.8	8.2	9.2	6.9				
Stagiaires	1.6	1.1	1.3	1.4				
Vacanciers actifs	0.3	0.8	1.2	0.5				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	3.8	3.9	3.2	3.8				
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
	0.4	0.9	3.7	1.1	0.5	1.9	6 235	
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	3.0	4.7	8.4	7.2	4.9	5.2	41.5	
Accroissement naturel	1.7	1.6	1.0	1.5	1.6	1.0	8.8	
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.2	3.0	7.4	5.7	3.2	4.3	32.7	
Effectifs de migrants	2006	2011	2016	2017	Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	6.4	7.7	9.5	11.2	7.2	8.5	641	
Population étrangère	5.0	6.2	8.1	8.5	5.7	7.1	485	
Naturalisations	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>								
	3.8	0.9	3.0	3.6	..	..	15 028	
Situation sur le marché du travail	2005	2010	2015	2017	Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	80.4	76.5	77.5	77.9	79.4	76.6
		Nés à l'étranger	71.7	67.2	70.6	70.6	69.8	68.9
	Femmes	Nés dans le pays	73.2	72.6	72.6	73.7	73.9	72.0
		Nés à l'étranger	56.1	60.5	57.3	59.6	59.6	57.7
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	4.2	7.8	5.4	5.0	5.4	6.2
		Nés à l'étranger	8.7	15.5	10.8	9.9	11.1	11.5
	Femmes	Nés dans le pays	4.9	5.8	5.5	5.2	4.9	6.1
		Nés à l'étranger	10.7	12.2	13.8	11.4	10.9	14.2

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770650>

## Espagne

En 2016, l'immigration nette de ressortissants étrangers a augmenté pour s'établir à 112 700, contre 40 800 un an plus tôt. La majeure partie de cette hausse s'explique par un accroissement de 22 % de l'immigration, alors que l'émigration a reculé de 3 %. Avec 354 000 entrées, les flux d'immigration n'ont jamais été aussi élevés depuis 2009. Les Marocains étaient la première nationalité d'immigration en 2016, avec 30 000 entrées, soit une hausse de 25 % par rapport à 2015. Ils étaient suivis de près par les Roumains (29 000 entrées, soit autant que l'année précédente). Les Colombiens et les Vénézuéliens étaient les deux nationalités principales en termes d'immigration nette, avec un solde positif de 16 000 personnes dans les deux cas. Le solde migratoire des Roumains était négatif en 2016 (-24 000). L'Espagne est restée le principal pays de destination des ressortissants du Royaume-Uni. En janvier 2016, on recensait près de 300 000 résidents britanniques en Espagne, soit environ un tiers de l'ensemble des résidents britanniques établis dans des pays de l'Union européenne.

En 2016, l'émigration de ressortissants espagnols a diminué pour la première fois en plus d'une décennie, pour s'établir à 86 000. Comme l'année précédente, les principales destinations, qui représentaient 45 % du total, étaient le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et les États-Unis.

L'amélioration des conditions économiques a conduit à une hausse de l'immigration de ressortissants espagnols : 62 000 sont revenus dans le pays en 2016, contre 52 000 l'année précédente. Bien que le solde migratoire des ressortissants espagnols soit resté négatif en 2016 (-27 200), il était plus faible qu'en 2015 (-42 500).

La reprise économique est également visible dans l'amélioration de la situation du marché de l'emploi pour les immigrés. Bien que le taux de chômage des étrangers soit resté élevé (s'établissant à près de 25 % au dernier trimestre 2016), il était inférieur de 3,7 points à celui de l'année précédente, soit une baisse plus importante que celle enregistrée par les ressortissants espagnols (2 points, pour s'établir à 18 % au dernier trimestre 2016).

Le nombre total de premiers permis accordés à des étrangers originaires de pays hors UE a augmenté, passant de 193 000 en 2015 à 211 000 en 2016. La plupart de la hausse a concerné la catégorie familiale, qui représentait plus de 50 % de l'ensemble des nouveaux permis, alors que le nombre de permis délivrés pour raisons économiques a diminué.

Au premier semestre 2016, 93 000 naturalisations pour long séjour ont été accordées, contre 78 000 au premier semestre 2015. Toutefois, les données globales mettent en évidence une baisse des naturalisations chaque année. Les personnes naturalisées étaient principalement d'origine marocaine, bolivienne, colombienne et équatorienne (environ la moitié du total).

En 2016 et en 2017, on a enregistré une hausse des entrées illégales par rapport aux années précédentes. Cette tendance s'explique principalement par une augmentation des arrivées

par la mer, par le détroit de Gibraltar, alors que les traversées à destination des îles Canaries ont diminué. D'après le ministère de l'Intérieur, 22 100 personnes ont accosté en 2017, contre 8 200 en 2016. La pression migratoire pose de véritables difficultés à l'Espagne, si bien que l'étroite coopération entre l'Espagne et le Maroc, le Sénégal et la Mauritanie, des pays d'origine et de transit, se poursuit afin de combattre l'immigration irrégulière.

Les demandes d'asile ont enregistré une hausse de 6,6 % en 2016, pour s'établir à 15 600. Les données préliminaires mettent en évidence une hausse encore plus importante en 2017, pour atteindre le niveau record d'environ 31 700. Les demandes des Vénézuéliens ont explosé, passant de 585 en 2015 à 3 960 en 2016 et plus de 10 600 en 2017. Le deuxième groupe le plus important en 2016 et 2017 était les Syriens (respectivement, 6 975 et 4 300). L'Espagne a accordé une protection internationale à 6 900 personnes en 2016 (une protection subsidiaire dans la plupart des cas), un chiffre en forte hausse par rapport à l'année précédente (1 000) ; d'après les données préliminaires, il devrait être inférieur en 2017. En outre, l'Espagne a participé aux programmes de relocalisation et de réinstallation de l'UE. En septembre 2017, quelque 1 300 demandeurs d'asile en provenance de Grèce et d'Italie ont été relocalisés en Espagne, du fait des difficultés à mettre en œuvre cette nouvelle procédure. L'Espagne s'est également engagée à réinstaller quelque 1 400 réfugiés en provenance de pays voisins de la Syrie, et avait atteint environ la moitié de son objectif en septembre 2017. La hausse du nombre de demandes d'asile en Espagne a entraîné une restructuration du système d'asile, afin de pouvoir faire face à un plus grand nombre de demandes et d'accroître la capacité du système d'accueil.

Du fait de l'absence de majorité parlementaire pendant la majeure partie de l'année 2016, aucune grande réforme législative n'a été mise en œuvre. Un certain nombre de mesures visant à attirer les immigrés hautement qualifiés, notamment les investisseurs et les entrepreneurs, ont été prises récemment. C'est pourquoi les migrants à destination de l'Espagne possèdent de meilleures qualifications qu'avant. De plus, un projet pilote, *Rising Start-up Spain*, a été lancé en 2016 pour venir en aide aux entrepreneurs et aux start-up étrangers qui contribuent à promouvoir l'activité entrepreneuriale en Espagne par le biais de projets évolutifs et innovants, en leur offrant 10 000 euros, un espace de travail gratuit à Madrid ou à Barcelone, l'assistance d'un spécialiste pour organiser le financement, ainsi que d'autres services. La seconde édition de ce programme, dont la première avait réuni 155 candidatures, est considérée comme un succès.

### *Pour en savoir plus*

<http://extranjeros.empleo.gob.es/es/index.html>  
[www.empleo.gob.es/es/estadisticas/index.htm](http://www.empleo.gob.es/es/estadisticas/index.htm)  
[www.ine.es](http://www.ine.es)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## ESPAGNE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	15.6	7.1	6.3	7.6	13.2	6.1	354.5	
Sorties	1.1	7.8	5.4	5.2	5.6	7.6	241.8	
Entrées d'étrangers par catégorie Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers			
	2015	2016	2015	2016				
Travail	33.6	27.9	17.2	13.0				
Famille (y compris la famille accompagnante)	39.5	44.4	20.3	20.6				
Humanitaire	1.0	6.9	0.5	3.2				
Libre circulation	108.1	119.0	55.5	55.3				
Autres	12.7	16.9	6.5	7.8				
Total	194.9	215.0	100.0	100.0				
Migrations temporaires	2010	2015	2016	Moyenne 2011-15				
<i>Milliers</i>								
Étudiants	22.9	31.2	33.7	28.8				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	8.7	2.9	2.8	3.5				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.7	..	..	0.8				
Autres migrants temporaires de travail	12.0	4.4	6.5	7.2				
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
	0.1	0.1	0.3	0.4	0.1	0.1	16 274	
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	16.3	3.9	-0.2	1.9	11.7	-1.0	87.9	
Accroissement naturel	1.8	2.3	0.0	0.0	2.5	0.9	0.5	
Solde migratoire et ajustements statistiques	14.5	1.6	-0.2	1.9	9.2	-1.8	87.4	
Effectifs de migrants	2006	2011	2016	2017	Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	10.9	14.3	13.2	..	13.4	13.8	..	
Population étrangère	9.3	11.4	9.5	9.5	11.1	10.3	4 424	
Naturalisations	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>								
	1.1	2.2	1.6	2.0	..	..	93 760	
Situation sur le marché du travail	2005	2010	2015	2017	Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	74.6	66.1	63.4	66.6	69.3	61.6
		Nés à l'étranger	79.6	57.9	60.0	65.8	66.1	56.1
	Femmes	Nés dans le pays	50.0	52.2	53.0	55.9	52.7	51.5
		Nés à l'étranger	59.2	52.7	50.9	54.3	55.2	49.3
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	6.8	16.9	19.3	14.5	13.2	21.9
		Nés à l'étranger	9.1	32.9	29.5	22.2	23.9	33.9
	Femmes	Nés dans le pays	11.9	18.8	22.3	17.9	15.9	23.7
		Nés à l'étranger	13.8	27.6	30.1	24.6	22.8	32.8

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771125>

## Estonie

En 2016, le solde migratoire était positif en Estonie pour la troisième année consécutive. Selon l'Office statistique d'Estonie, 14 800 personnes ont immigré en Estonie et 13 800 personnes en sont parties en 2016, soit un solde migratoire légèrement supérieur à 1 000. La plupart était des ressortissants estoniens (48 % des immigrés et 66 % des émigrés). Le solde migratoire des ressortissants estoniens était négatif. Depuis 2016, l'Office statistique d'Estonie calcule la migration externe en fonction d'un indice de résidence : une personne qui passe du statut de résident à celui de non-résident est un émigré, et le changement de statut inverse correspond à une immigration (hors naissance ou décès). Cela s'est traduit par une intensification des flux migratoires enregistrés, ce qui doit être pris en compte lorsque l'on compare les données migratoires de 2016 à celles des années précédentes. Les statistiques estoniennes relatives à la migration externe reflètent désormais mieux la réalité, bien que les pays d'origine et de destination de la plupart des immigrés et émigrés demeurent inconnus.

En 2016, la plupart des immigrés (88 %) étaient originaires d'Europe, principalement d'Union européenne. Leurs principaux pays d'origine étaient la Finlande (45 %), l'Ukraine (11 %) et la Russie (11 %).

En 2016, l'Estonie a délivré quelque 6 700 nouveaux permis de séjour temporaire à des étrangers – hors renouvellements, mais en tenant compte des changements de statut et des changements d'employeur ou de poste – soit 36 % de plus qu'en 2015. Toutefois, le nombre de renouvellements des permis de séjour a diminué de 34 % (à près de 4 900) par rapport à 2015. La hausse du nombre de permis de séjour temporaires est principalement imputable à un amendement de la Loi relative aux étrangers en janvier 2016, qui a mis en place une nouvelle catégorie de permis de séjour, à savoir un permis de séjour temporaire en vue d'une installation permanente. Suite à cela, on a enregistré une hausse considérable du nombre de personnes de nationalité indéterminée ayant reçu un permis de séjour (112 %). De nombreux ressortissants de la Russie, d'Ukraine, ainsi que d'Inde et du Nigeria ont également reçu un permis de séjour pour s'établir de manière permanente en Estonie. Le nombre de permis de séjour pour raisons professionnelles ou pour études a également augmenté, respectivement, de 13 et 9 %. Le nombre de prolongations des permis de séjour a diminué d'un tiers, du fait que l'on comptait moins de titres de séjour parvenant à expiration, et que les personnes dont le titre avait expiré avaient tendance à demander un nouveau permis de séjour permanent. Les prolongations des permis de séjour délivrés pour raisons professionnelles ou pour études ont augmenté de, respectivement, 67 et 21 %. L'Estonie accueille peu de demandeurs d'asile ; en 2016, le nombre de demandeurs d'asile a diminué de 52 % par rapport à l'année précédente.

Les pays de l'UE demeurent les principaux pays de destination des émigrés estoniens. Le principal pays de destination demeure la Finlande, qui a accueilli pas loin de 2 700 Estoniens (58 %), suivie du Royaume-Uni (9 %). On

compte également des pays non membres de l'Union européenne parmi les pays de destinations, comme l'Ukraine, la Russie et l'Australie.

La plupart des modifications du droit d'asile font suite aux amendements de la Loi sur l'octroi d'une protection internationale aux étrangers, qui est entrée en vigueur en mai 2016, et transpose les directives relatives aux conditions d'accueil et aux procédures d'asile dans la loi estonienne. Cette loi dispose désormais qu'une demande d'asile doit être enregistrée dans un délai de trois jours ouvrés, ou dix jours si le nombre de demandes de protection internationale déposées rend le respect de ce délai impossible dans la pratique. Elle oblige également les bénéficiaires de la protection internationale à prendre part au module protection internationale du Programme d'accueil.

L'Estonie lutte contre l'immigration irrégulière en renforçant la coopération dans la lutte contre le trafic d'êtres humains et l'emploi illégal, et avec les services de garde-frontières des pays voisins. Plusieurs initiatives ont également été mises en œuvre pour moderniser les équipements utilisés dans le cadre des contrôles aux frontières. Afin de faciliter le retour des migrants en situation irrégulière, l'Estonie a lancé en 2016 une base de données recensant les étrangers séjournant irrégulièrement dans le pays, afin de mieux les identifier.

La plupart des réformes visant les migrations économiques ont eu lieu en 2016, mais la Loi sur les étrangers et d'autres lois apparentées ont fait l'objet de nouveaux amendements en 2017, afin d'encourager l'immigration en Estonie. Ces amendements visent principalement à attirer des travailleurs qualifiés étrangers, des start-up et des investisseurs, ceux qui investissent plus d'un million EUR bénéficiant d'une réglementation spécifique. Les professionnels et start-up spécialisés dans les technologies de l'information sont également exemptés des quotas d'immigration. Le seuil de rémunération pour l'embauche un travailleur étranger a été abaissé de 1.2 à 1 fois le salaire brut moyen estonien. La liste des secteurs dans lesquels il est possible d'embaucher des travailleurs étrangers de manière temporaire ou saisonnière a été étendue. Il est désormais possible de demander un visa ou un permis de long séjour en étant déjà présent en Estonie, et les procédures de demande ont été simplifiées. En outre, depuis octobre 2017, un permis de séjour est automatiquement accordé – sans que les parents aient besoin d'en faire la demande – aux enfants nés ou arrivés en Estonie immédiatement après leur naissance.

### *Pour en savoir plus*

[www.politsei.ee/en/](http://www.politsei.ee/en/)

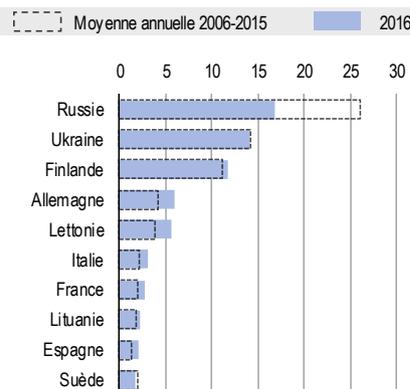
[www.stat.ee/en](http://www.stat.ee/en)

[www.siseministeerium.ee/en](http://www.siseministeerium.ee/en)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## ESTONIE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	0.7	0.9	5.6	5.9	1.3	2.0	7.7	
Sorties	0.5	0.5	2.5	2.6	0.4	0.7	3.4	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	..	..	..	..	..			
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..	..			
Humanitaire	..	..	..	..	..			
Libre circulation	..	..	..	..	..			
Autres	..	..	..	..	..			
Total	..	..	..	..	..			
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	0.4	1.0	0.9	0.6				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	0.1	0.1	..				
Entrées de demandeurs d'asile		2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs
<i>Pour 1000 habitants</i>		0.0	0.0	0.2	0.1	2006-10	2011-15	2016
						0.0	0.1	69
Composantes de la croissance de la population		2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers
<i>Pour 1000 habitants</i>						2006-10	2011-15	2016
Total	-6.0	-2.7	0.8	-0.2	-3.1	-2.3	-0.3	
Accroissement naturel	-2.2	0.0	-1.0	-1.0	-0.7	-1.1	-1.3	
Solde migratoire et ajustements statistiques	-3.8	-2.8	1.8	0.8	-2.4	-1.3	1.0	
Effectifs de migrants		2006	2011	2016	2017	Moyenne		Milliers
<i>En pourcentage de la population totale</i>						2007-11	2012-16	2017
Personnes nées à l'étranger	16.9	16.0	10.2	10.4	16.5	10.1	136	
Population étrangère	..	..	16.1	16.2	..	16.0	212	
Naturalisations		2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>		..	..	0.4	0.8	2006-10	2011-15	2016
						..	..	1 775
Situation sur le marché du travail		2005	2010	2015	2017	Moyenne		
						2007-11	2012-16	
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	65.6	61.4	75.3	77.4	67.3	72.2
		Nés à l'étranger	73.2	60.8	75.7	77.5	71.7	73.2
	Femmes	Nés dans le pays	61.2	60.9	68.9	71.5	63.4	66.5
		Nés à l'étranger	65.6	57.8	65.4	66.2	65.2	64.4
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	8.9	19.4	6.3	6.3	12.2	8.5
		Nés à l'étranger	9.4	23.6	7.0	6.7	13.5	10.5
	Femmes	Nés dans le pays	6.3	13.4	5.9	5.4	8.9	7.5
		Nés à l'étranger	11.4	22.2	8.6	6.1	12.5	10.2



Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770669>

## États-Unis

En 2016, la population née à l'étranger résidant aux États-Unis représentait 43.7 millions de personnes, soit 13.4 % de la population totale du pays. Les principaux pays d'origine de cette catégorie de population étaient le Mexique (26.5 %), suivi de l'Inde (5.6 %), de la République populaire de Chine (4.9 %) et des Philippines (4.4 %).

On comptait 1 183 500 immigrés admis aux États-Unis comme résidents permanents légaux (*LPR, Lawful Permanent Resident*) au cours de l'exercice budgétaire 2016, dont environ 50 % de nouveaux immigrés. Cette hausse annuelle de 12.6 % est la troisième consécutive. Toutefois, selon les données préliminaires de 2017, le nombre de LPR devrait diminuer de 4.4 %, principalement en raison de la diminution du nombre de nouvelles arrivées.

Au cours de l'exercice budgétaire 2016, 39 % de l'ensemble des résidents permanents légaux étaient originaires d'Asie, suivie de l'Amérique du Nord (36 %), de l'Afrique (9.6 %) et de l'Europe (7.9 %). Les immigrés parrainés par un membre de la famille et les parents directs de ressortissants américains représentaient 68 % de l'ensemble des personnes ayant obtenu le statut de LPR ; 11.7 % ont obtenu ce statut pour raisons professionnelles (membres de la famille accompagnante compris), et 13.3 % après avoir été reconnus comme réfugiés ou demandeurs d'asile. L'immigration familiale était la principale catégorie d'immigration des Sud-Américains (80.3 %), tandis que l'immigration pour raisons professionnelles était plus importante depuis l'Europe et l'Océanie (22.8 %).

Au total, 84 989 réfugiés ont été réinstallés au cours de l'exercice budgétaire 2016 ; en outre, 20 455 personnes déjà présentes aux États-Unis ont obtenu l'asile, soit 39 % de moins qu'au cours de l'exercice précédent. Les réfugiés réinstallés étaient principalement originaires de la République démocratique du Congo (19 %), suivie de la Syrie (15 %) et de la Birmanie (15 %). Au cours de l'exercice budgétaire 2017, le quota d'admission de réfugiés, fixé à 110 000 sous l'administration précédente, n'a pas été atteint, 54 000 réfugiés ont été admis. L'admission de réfugiés a été plafonnée à 45 000 pour l'exercice budgétaire 2018, son niveau le plus bas depuis le lancement du programme en 1980.

Les demandes d'asile à la frontière et sur le territoire des États-Unis ont augmenté. Au cours de l'exercice budgétaire 2016, 93 000 personnes exprimant des craintes crédibles ont été recensées (dont 73 % étant originaire du Guatemala, du Honduras et du Salvador), alors que le nombre de demandes affirmatives déposées a atteint 115 000, son niveau record en 20 ans. Pendant les trois premiers trimestres de l'exercice budgétaire 2017, 61 000 demandes pour crainte crédible ont été enregistrées, et 111 000 nouvelles demandes affirmatives d'asile ont été déposées (*affirmative applications*). Le nombre de dossiers de demande d'asile en attente se montait à 311 000 en janvier 2018 ; depuis, les demandes sont traitées en fonction de la date de dépôt du dossier, priorité étant accordée aux plus récentes.

Les visas temporaires délivrés à des non-immigrés ont diminué de 4.7 % au cours de l'exercice budgétaire 2016, et de 2.7 % au cours de l'exercice budgétaire 2017, après plusieurs années de hausse. Les admissions d'étudiants internationaux ont considérablement diminué (-26 % au cours de l'exercice budgétaire 2016, à 502 000, et -16.2% au cours de l'exercice budgétaire 2017, à 421 000) ; les étudiants ne sont plus la première catégorie d'immigrés. Les étudiants originaires de Chine et d'Inde – la moitié du total – représentent une part toujours moins importante des étudiants en mobilité internationale – cette part ayant diminué de, respectivement, 61 % et 39 % entre 2015 et 2017.

Le nombre de travailleurs étrangers temporaires (visas H) a considérablement augmenté au cours des deux dernières années (+11.5 % au cours de l'exercice budgétaire 2016 et +5.7 % au cours

de l'exercice budgétaire 2017). Le plafond du visa H-1B (travailleurs étrangers temporaires occupant des emplois spécialisés) ayant été atteint dès la première semaine ces dernières années, cela a conduit à l'organisation d'une loterie pour attribuer les 65 000 visas disponibles, avec 20 000 exemptés du plafond pour les travailleurs détenant un diplôme américain au moins équivalent au master. Le traitement *premium* a été temporairement suspendu pour les pétitions H-1B de l'exercice fiscal 2018 uniquement.

Le Département de la sécurité intérieure (*Department of Homeland Security (DHS)*) passe actuellement en revue les mesures administratives prises par l'administration précédente. Un projet de règlement qui devrait entrer en vigueur à la mi-2018 proposerait de supprimer la disposition de 2015 permettant à certains conjoints de titulaires d'un visa H-1B d'accéder à l'emploi. Parmi les autres programmes examinés, figurent l'extension des autorisations de travailler après l'obtention du diplôme pour certains étudiants étrangers, l'admission temporaire pour les entrepreneurs internationaux, et les règles d'admissibilité des transferts intra-entreprises. En outre, le DHS prépare de nouvelles réglementations visant à renforcer les programmes EB-5, afin notamment de préciser les motifs de refus liés à une dépendance aux prestations publiques et de renforcer les obligations en matière de biométrie. Les propositions de loi en cours de discussion incluent la suppression du *Diversity Visa*, la mise en place d'un système au mérite pour hiérarchiser les demandes et sélectionner les candidats, et la modification du programme EB-5 des investisseurs immigrés (*Immigrant Investor Program*).

Au total, 81 000 étrangers ont été expulsés depuis l'intérieur du pays au cours de l'exercice budgétaire 2017, les expulsions étant en forte hausse (+37 %) depuis janvier 2017. En revanche, les expulsions à la frontière ont diminué, d'où une baisse de 5.9 % du nombre total d'expulsions au cours de l'exercice budgétaire 2017, à 226 100 (contre 240 400 lors de l'exercice budgétaire 2016 et 409 800 lors du pic de l'exercice budgétaire 2012).

On a enregistré 703 000 naturalisations au cours de l'exercice budgétaire 2017, et 753 000 au cours de l'exercice budgétaire 2016. Environ 56 % concernaient des femmes. Au cours de l'exercice budgétaire 2017, les principaux groupes de personnes naturalisées étaient les ressortissants mexicains (118 200), suivis des Indiens (49 600), des Chinois (37 600) et des Philippines (36 300).

La suppression du dispositif Deferred Action for Childhood Arrivals (DACA) en date de 2012 a été annoncée le 5 septembre 2017. Suite à des ordonnances des tribunaux fédéraux, l'USCIS continue d'accepter certaines demandes de renouvellement, mais aucune nouvelle demande. Des solutions législatives ont été discutées, mais pas finalisées.

Parmi les décrets émis, figure le décret 13780 (mars 2017) qui limite les voyages aux États-Unis en provenance de certains pays. Suite à des contestations judiciaires, la Proclamation présidentielle 9645 de septembre 2017 a restreint les voyages en provenance du Tchad, de l'Iran, de la Libye, de la Corée du Nord, de la Somalie, de la Syrie, du Venezuela et du Yémen. La restriction est entrée en vigueur en décembre 2017. Un autre décret impose aux organismes gouvernementaux de « proposer de nouvelles règles et de publier de nouvelles directives [...] pour protéger les intérêts des travailleurs américains dans l'administration du système d'immigration ». Enfin, le statut de protection temporaire (TPS) a été aboli pour plusieurs pays, dont El Salvador, Haïti et Nicaragua.

### Pour en savoir plus

[www.uscis.gov](http://www.uscis.gov)

[www.dhs.gov/](http://www.dhs.gov/)

[www.state.gov](http://www.state.gov)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## ÉTATS-UNIS

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	3.8	3.4	3.3	3.7	3.7	3.2	1183.5	
Sorties	..	..	..	..	..	..	..	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	68.6	65.6	6.5	5.5				
Famille (y compris la famille accompagnante)	754.4	877.1	71.8	74.1				
Humanitaire	152.0	157.4	14.5	13.3				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	76.0	83.4	7.2	7.0				
Total	1051.0	1183.5	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	385.2	644.2	471.7	541.7				
Stagiaires	1.8	1.7	1.4	2.3				
Vacanciers actifs	118.2	95.0	101.1	89.8				
Travailleurs saisonniers	55.9	108.1	134.4	78.5				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	74.7	78.5	79.3	70.0				
Autres migrants temporaires de travail	217.6	313.6	343.4	273.6				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>					0.1	0.1	0.5	0.6
					0.1	0.3	204 810	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	9.2	8.4	..	..	8.9	7.6	..	
Accroissement naturel	5.7	5.2	..	..	5.8	5.1	..	
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.2	2.3	..	..	2.6	2.3	..	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	12.0	12.8	13.4	..	12.5	13.0	..	
Population étrangère	7.0	7.2	7.0	6.9	7.1	7.0	22 415	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					3.0	2.9	3.3	3.4
					..	..	753 060	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	74.9	68.2	70.9	72.2	70.8	70.3
		Nés à l'étranger	82.7	77.4	81.3	82.6	79.7	80.4
	Femmes	Nés dans le pays	65.8	62.2	63.6	64.9	63.7	63.0
		Nés à l'étranger	57.7	57.4	57.4	59.6	57.9	57.6
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	5.5	10.9	5.8	4.8	8.6	7.0
		Nés à l'étranger	4.3	10.0	4.4	3.5	7.7	5.4
	Femmes	Nés dans le pays	5.2	8.7	5.2	4.3	7.1	6.3
		Nés à l'étranger	5.6	9.5	5.7	4.7	7.8	6.8

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771220>

## Fédération de Russie

L'immigration nette en Fédération de Russie a augmenté, s'établissant à 212 000 personnes en 2017, soit 19 % de moins que l'année précédente (262 000). Le flux d'immigrés permanents s'est monté à 598 000 personnes (contre 575 000 en 2016). Les principaux pays d'origine des immigrés étaient l'Ukraine (150 000), le Kazakhstan (72 000), l'Ouzbékistan (64 000), le Tadjikistan (63 000) et l'Arménie (47 000). L'émigration au départ de la Fédération de Russie a augmenté de manière significative, s'établissant à 377 000 départs, contre 313 000 en 2016. Le nombre de départs est encore plus élevé qu'en 2015 (353 000), essentiellement du fait que des travailleurs immigrés n'ont pas pu renouveler leur permis de travail en raison de conditions économiques défavorables. Les principaux pays de destination des émigrés étaient l'Ukraine (102 000 – en hausse de 72 % par rapport à 2016), l'Ouzbékistan (42 000), le Kazakhstan (39 000), l'Arménie (33 000), le Tadjikistan (29 000), la Moldova et le Kirghizstan (22 000 chacun).

En 2017, le Service fédéral de l'immigration a délivré 304 000 autorisations de séjour temporaire (-8 % par rapport à 2016) et 182 000 autorisations de séjour permanent (soit presque autant qu'en 2016). La plupart de ces autorisations ont été délivrées à des ressortissants de l'Ukraine (34 %), du Kazakhstan et du Tadjikistan (12 % chacun) et de l'Ouzbékistan (11 %). Fin 2017, le nombre de titulaires d'une autorisation de séjour s'est établi à 1.14 million de personnes, soit 2 % de plus que fin 2016. La plupart des titulaires d'une autorisation de séjour étaient des ressortissants d'Ukraine (346 000, soit 30 % du total), d'Ouzbékistan (149 000), du Tadjikistan (126 000), d'Arménie (107 000), d'Azerbaïdjan ou du Kazakhstan (environ 93 000 chacun).

L'immigration de travail a augmenté en 2017. Les autorités russes ont délivré environ 1.8 million de permis de travail (un chiffre en hausse de 9 % par rapport à 2016). Les ressortissants de pays nécessitant un visa ont obtenu 148 000 permis de travail (presque autant qu'en 2016), les premiers bénéficiaires de ces permis étant les ressortissants chinois (35 %), nord-coréens (22 %) et vietnamiens (10 %). Les ressortissants des pays de l'ex-URSS ne nécessitant pas de visa ont acheté environ 1.7 million de licences (brevets), soit une hausse de 11 %. Environ 94 % de l'ensemble des brevets ont été délivrés à des travailleurs des trois pays suivants : Ouzbékistan (976 000, soit 58 %), Tadjikistan (468 000, soit 28 %) et Ukraine (133 000, soit 8 %). Les ressortissants de Moldova et d'Azerbaïdjan ont acheté chacun environ 3 % de l'ensemble des brevets. Le recrutement des travailleurs étrangers sans permis (comme le montrent les notifications envoyées par les employeurs au Service fédéral de l'immigration) a considérablement augmenté pour s'établir à 626 000, soit 90 % de plus qu'en 2016. La majeure partie d'entre eux (470 000) étaient des ressortissants de pays membres de l'Union économique eurasiennne (soit deux fois plus qu'en 2016), alors que le reste était titulaire d'un permis de séjour ou appartenait à d'autres catégories de travailleurs étrangers.

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur en Russie a continué de croître.

Ainsi, au cours de l'année universitaire 2017/18, on comptait 259 000 étudiants en mobilité internationale, un chiffre en hausse de 6 % par rapport à 2016. La plupart des étudiants inscrits étaient originaires des pays de l'ex-URSS, notamment le Kazakhstan (65 000), l'Ouzbékistan (26 000), le Turkménistan (22 000) et l'Ukraine (20 000). Les étudiants chinois étaient le groupe le plus représenté parmi les autres pays (16 000). Le nombre de nouvelles inscriptions d'étudiants étrangers est resté à peu près égal à son niveau de 2016 (86 000).

On comptait 592 réfugiés en Russie fin 2017, alors que le nombre de bénéficiaires de l'asile temporaire est tombé à 125 000, contre 228 000 en 2016 et 314 000 en 2015. L'asile temporaire est le principal type de protection offert par la Russie. Depuis le début du conflit armé dans les régions du Sud-Est de l'Ukraine en 2014, plus de 300 000 migrants forcés en provenance de ce pays ont obtenu l'asile temporaire en Russie. Alors que le nombre de demandes d'asile avait atteint le niveau record de 151 000 en 2015, il a diminué de façon spectaculaire pour s'établir à 13 000 en 2017. L'intégration des bénéficiaires de l'asile temporaire au programme national de réinstallation des compatriotes résidant à l'étranger a permis à beaucoup d'entre eux d'obtenir la nationalité russe par le biais d'une procédure simplifiée.

Plus de 254 000 étrangers ont été naturalisés russes en 2017, soit une baisse de 4 % par rapport à 2016. La plupart des personnes naturalisées étaient des ressortissants d'Ukraine (40 %), du Kazakhstan (15 %), d'Arménie, du Tadjikistan et d'Ouzbékistan (9 % chacun).

Les politiques migratoires de la Fédération de Russie ont peu évolué en 2017. L'amendement de la loi sur la citoyenneté est le principal changement notable, les ressortissants ukrainiens étant désormais autorisés à demander la nationalité russe sans renoncer à leur nationalité d'origine. D'autres modifications mineures concernent les sorties du/pour le pays, les règles de séjour et de résidence, et la coopération bilatérale de la Russie avec certains pays. La réorganisation du Service fédéral de l'immigration suite à son rattachement au ministère de l'Intérieur (en avril 2016) s'est poursuivie en 2017.

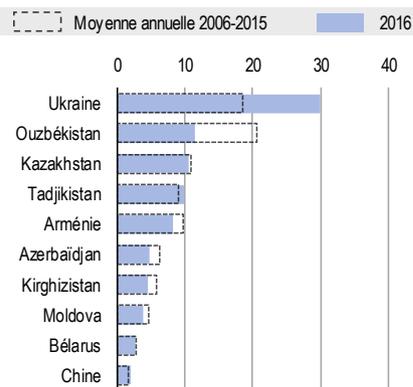
### *Pour en savoir plus*

<https://мвд.рф>  
[https://мвд.рф/mvd/structure1/Glavnie\\_upravljenija/guvm](https://мвд.рф/mvd/structure1/Glavnie_upravljenija/guvm)  
<https://мвд.рф/Deljatelnost/statistics/migracionnaya>  
[www.mid.ru](http://www.mid.ru)  
[www.gks.ru](http://www.gks.ru)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## FÉDÉRATION DE RUSSIE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	1.2	1.3	2.9	2.7	1.7	2.4	384.3
Sorties	0.5	0.2	2.1	1.7	0.3	1.1	250.8
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers	
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016		
Travail	..	..	..	..	..		
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..	..		
Humanitaire	..	..	..	..	..		
Libre circulation	..	..	..	..	..		
Autres	..	..	..	..	..		
Total	..	..	..	..	..		
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne		
					2011-15		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	37.3	..	..	..	35.1		
Stagiaires	..	..	..	..	..		
Vacanciers actifs	..	..	..	..	..		
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..	..		
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..	..		
Autres migrants temporaires de travail	1262.7	..	..	..	2014.0		
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs
					2006-10	2011-15	2016
<i>Pour 1000 habitants</i>					0.0	0.0	26 409
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers
					2006-10	2011-15	2016
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	-5.0	6.6	1.9	..	0.2	7.1	..
Accroissement naturel	-5.9	-1.7	0.2	..	-2.8	-0.2	..
Solde migratoire et ajustements statistiques	0.9	8.3	1.7	..	3.0	7.2	..
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers
					2007-11	2012-16	2017
<i>En pourcentage de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	..	7.8	..	..	7.8	..	..
Population étrangère	..	0.5	0.7	0.8	0.5	0.5	1 105
Naturalisations					Moyenne		Effectifs
					2006-10	2011-15	2016
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					..	..	254 283
Situation sur le marché du travail					Moyenne		
					2007-11	2012-16	
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	..	..	..	..	..
		Nés à l'étranger	..	..	..	..	..
	Femmes	Nés dans le pays	..	..	..	..	..
		Nés à l'étranger	..	..	..	..	..
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	..	..	..	..	..
		Nés à l'étranger	..	..	..	..	..
	Femmes	Nés dans le pays	..	..	..	..	..
		Nés à l'étranger	..	..	..	..	..



Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771068>

## Finlande

Le solde migratoire de la Finlande a augmenté de 35 % entre 2015 et 2016 pour s'établir à 16 800 personnes, et représentait la principale composante de la croissance de la population en 2016. Bien que l'émigration ait également augmenté en 2016 – avec plus de 18 000 départs – elle a été compensée par une forte hausse de l'immigration, avec près de 35 000 entrées.

Quelque 58 % des immigrés étaient des ressortissants de pays non européens, soit 10 points de plus que l'année précédente. L'immigration en provenance de pays non européens a augmenté de 46 %, tandis que l'immigration en provenance des pays de l'UE28 a diminué de 7 %. L'émigration a augmenté tant parmi les migrants non européens (13 %) qu'euro-péens (11 %). La plupart des immigrés arrivés en Finlande en 2016 étaient originaires d'Irak (3 250), d'Estonie (2 600), de Russie (2 550), d'Afghanistan (1 850) et de Syrie (1 700). Le nombre d'immigrés iraquiens en particulier a été multiplié par quatre par rapport à 2015. Le solde migratoire élevé en 2016 était principalement imputable au grand nombre de demandeurs d'asile entrés en Finlande en 2015. Cette seule année, 32 500 demandes d'asile ont été déposées au total, dont plus de deux tiers par des Iraquiens.

En 2016, l'Office national de l'immigration a reçu 26 000 demandes d'autorisation de séjour, soit 14 % de plus qu'en 2015. Il s'agit de la première hausse depuis plusieurs années. La majorité de ces demandes étaient déposées au titre du regroupement familial (41 %), pour des raisons professionnelles (29 %) ou pour poursuivre des études (27 %), un découpage stable par rapport à l'année précédente.

En 2016, le premier pays d'origine des citoyens étrangers émigrant de Finlande était l'Estonie (20 % du total). Malgré ces flux d'émigration relativement importants, le solde migratoire est resté positif. Les informations relatives à la nationalité manquaient pour 17 % des émigrés étrangers. Le nombre de personnes dont la nationalité est inconnue a considérablement augmenté en 2015, et est resté relativement élevé en 2016 en raison du départ volontaire de nombreux demandeurs d'asile avant d'avoir obtenu une réponse, et sans informer les services d'immigration de leur départ.

Au total, 5 650 personnes ont demandé l'asile en Finlande en 2016, un chiffre très inférieur aux 32 500 demandes enregistrées en 2015. Comme en 2015, la majorité des demandeurs d'asile étaient originaires d'Irak (1 250), d'Afghanistan (750) et de Syrie (600). En outre, la Finlande a accueilli 750 réfugiés soumis à quotas en 2016, enregistrés par le HCR en Turquie et au Liban. L'ensemble de ces réfugiés soumis à quotas, sauf un, étaient syriens. Le nombre de demandeurs d'asile est resté relativement stable au cours du premier semestre 2017 ; entre janvier et juillet 2017, 3 050 personnes ont demandé l'asile en Finlande. En outre, fin août 2017, la Finlande a accueilli la grande majorité des 2 100 demandeurs d'asile de Grèce et d'Italie au titre du programme temporaire de relocalisation d'urgence.

Entre début 2016 et la fin du mois d'août 2017, quelque 18 500 (43 %) demandeurs d'asile ont vu leur demande refusée. Dans le cadre de son plan d'action sur la politique d'asile, le gouvernement finlandais a pris des mesures pour renforcer l'efficacité des retours.

Ces dernières années, le gouvernement a cherché à améliorer le contrôle de l'immigration et à simplifier les procédures. Parmi les réformes entreprises, citons le transfert des fonctions administratives assurées par la police et les gardes-frontières à l'Office finlandais de l'immigration ; des amendements législatifs qui obligent les bénéficiaires d'une protection internationale ou temporaire à apporter la preuve qu'ils disposent de moyens suffisants pour vivre en Finlande avant de pouvoir exercer leur droit au regroupement familial ; une modification des critères d'octroi de la protection internationale (suppression des autorisations de séjour pour raisons humanitaires) ; la fin de l'exonération des frais de traitement pour la famille des bénéficiaires d'une protection ; la réduction du délai de recours en cas de refus de la demande d'asile ; la décentralisation du traitement des recours et la mise en place de solutions autres que la détention.

Le contexte budgétaire difficile a incité la Finlande à réfléchir à de nouveaux modèles pour financer l'intégration, accélérer le processus d'intégration, et permettre aux migrants de combiner études et travail de manière flexible. Par exemple, l'investissement à impact social a été envisagé comme un moyen de mobiliser des fonds privés au bénéfice du processus d'intégration. Le projet pilote *Social Impact Bond* (SIB) en faveur de l'intégration, lancé récemment, vise un objectif ambitieux : aider les immigrés à trouver un emploi dans les quatre mois suivant leur intégration au programme.

Outre les efforts pour accroître l'efficacité de la formation à l'intégration des migrants, le gouvernement finlandais tente de renforcer les avantages économiques de l'immigration, notamment par le biais d'un programme intersectoriel sur les politiques migratoires visant à renforcer l'immigration de travail (*Migration Policy Programme to Strengthen Labour Migration*), publié début 2018 dans le cadre du Plan budgétaire général du gouvernement 2018-2021. Parmi les autres mesures mises en œuvre, citons les réformes visant à faciliter l'obtention d'un titre de séjour par les entrepreneurs, et le lancement du programme *Talent Boost* au printemps 2017. Ce programme vise à rendre la Finlande plus attractive pour les talents internationaux, tout en mettant l'expertise de ceux déjà présents en Finlande au service de l'internationalisation des entreprises et des activités d'innovation.

### Pour en savoir plus

[www.migri.fi](http://www.migri.fi)  
[www.stat.fi](http://www.stat.fi)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## FINLANDE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	2.4	3.4	3.9	5.0	3.3	4.1	27.3	
Sorties	0.5	0.6	1.2	1.4	0.7	0.9	7.5	
Entrées d'étrangers par catégorie Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers			
	2015	2016	2015	2016				
Travail	1.4	1.4	6.7	5.2				
Famille (y compris la famille accompagnante)	8.5	8.5	39.9	31.2				
Humanitaire	3.5	9.7	16.5	35.6				
Libre circulation	7.6	7.1	35.6	25.9				
Autres	0.3	0.5	1.4	2.0				
Total	21.4	27.3	100.0	100.0				
Migrations temporaires	2010	2015	2016	Moyenne 2011-15				
<i>Milliers</i>								
Étudiants	4.5	5.9	6.3	5.6				
Stagiaires	..	0.2	0.2	0.2				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	12.0	12.0	14.0	13.2				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	9.0	..	..	5.0				
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
	0.7	0.7	5.9	1.0	0.7	1.6	5 319	
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	3.6	4.4	2.8	2.9	4.5	4.1	16.0	
Accroissement naturel	1.9	1.9	0.5	-0.2	1.9	1.1	-1.1	
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.7	2.6	2.3	3.1	2.6	3.0	17.1	
Effectifs de migrants	2006	2011	2016	2017	Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	3.4	4.6	6.1	6.5	4.1	5.5	358	
Population étrangère	2.2	3.1	4.2	4.4	2.7	3.8	244	
Naturalisations	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>								
	5.2	3.0	3.8	4.3	..	..	9 375	
Situation sur le marché du travail	2005	2010	2015	2017	Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	71.2	68.9	69.6	71.5	70.9	69.9
		Nés à l'étranger	61.7	69.0	65.2	68.4	68.6	67.8
	Femmes	Nés dans le pays	68.0	67.2	68.7	69.7	68.2	68.6
		Nés à l'étranger	49.7	59.9	53.9	52.9	59.3	56.1
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	9.3	8.9	9.7	8.8	7.7	8.9
		Nés à l'étranger	22.4	16.4	17.0	14.3	14.5	15.6
	Femmes	Nés dans le pays	9.4	7.6	8.4	8.0	7.0	7.5
		Nés à l'étranger	22.7	10.5	18.0	17.5	14.8	16.9

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770688>

## France

Selon Eurostat, la France affichait un solde migratoire de 68 000 personnes en 2016 (mineurs et ressortissants français compris), contre 65 000 l'année précédente. Le solde migratoire est resté positif en raison des flux de ressortissants étrangers. En effet, les sorties de ressortissants français étaient près de deux fois supérieures aux entrées. En 2016, sur les 310 000 personnes qui ont quitté le pays, 84 % étaient françaises.

La hausse de l'immigration constatée de longue date s'est accélérée en 2016, avec l'octroi de quelque 230 000 premiers permis de séjour à des ressortissants de pays hors UE (hors territoires d'outre-mer), soit 6 % de plus qu'en 2015 ; d'après les données préliminaires, la hausse atteindrait 14 % en 2017. Les Algériens et les Marocains représentaient chacun environ 12 % des titulaires d'un premier permis de séjour, suivis des Chinois et des Tunisiens (environ 7 % chacun). Les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne représentaient également près d'un quart de l'ensemble des titulaires d'un permis de séjour. Outre les ressortissants de pays tiers, on estime que 87 000 ressortissants de pays de l'UE/AELE se sont installés en France en 2016, soit un peu moins qu'en 2015 (88 000). Les principaux pays d'origine de ces ressortissants étaient l'Italie (16 %), le Portugal (14 %) et l'Espagne (12 %).

L'immigration de travail a enregistré une croissance ininterrompue au cours des cinq dernières années. Le nombre de premiers permis de séjour délivrés pour raisons professionnelles a augmenté de 11 % en 2016, pour s'établir à 23 000. Selon les données préliminaires, l'immigration de travail des ressortissants de pays hors UE a encore augmenté de 20 % en 2017, ce qui met en évidence l'attractivité croissante de la France, notamment depuis le lancement en 2016 du « Passeport talent », un nouveau titre de séjour réservé aux travailleurs hautement qualifiés. En outre, plus de 6 000 régularisations de travailleurs originaires de pays tiers ont été approuvées en 2016, soit une hausse de 21 %.

Les migrations familiales étaient la principale composante des flux migratoires de ressortissants de pays hors UE, mais ont fléchi en 2016 pour la troisième année consécutive, avec 89 000 premiers permis de séjours délivrés (-1 % par rapport à 2015). Une hausse estimée à 2 % est attendue en 2017, ce qui inverserait la tendance. Les membres de la famille d'un ressortissant français représentaient plus de la moitié des migrations pour raisons familiales. L'admission d'étudiants originaires de pays hors UE a progressé de 5 % en 2016, pour atteindre le niveau le plus haut jamais enregistré, avec près de 74 000 premiers permis de séjour. L'attractivité de la France pour les étudiants en mobilité internationale continue de se renforcer : selon les données préliminaires, les flux vont augmenter de 20 % en 2017.

Après une forte hausse en 2015 (+25,5%), le nombre de premières demandes d'asile (mineurs compris) a de nouveau augmenté en 2016, progressant de 5 % pour s'établir à 78 000. En 2017, 92 000 premières demandes ont été déposées, dont 74 000 pour des adultes, le chiffre le plus élevé jamais enregistré. En 2016, les premiers pays d'origine des demandeurs d'asile étaient le Soudan (+16 %), l'Afghanistan (+166 %) et Haïti (+62 %). Avec 4 600 nouvelles demandes d'adultes,

l'Albanie (+105 %) était le quatrième pays d'origine, mais le premier si l'on tient compte des mineurs accompagnants.

Les migrations pour raisons humanitaires ont considérablement augmenté depuis 2013. Sur les 90 000 décisions rendues en première instance en 2016, 29 % étaient positives, d'où un nombre record d'octrois du statut de protection internationale. Les nouveaux permis de séjour (y compris de membres adultes de la famille rejoignant un immigré) ont augmenté de 41 % en 2016 pour s'établir à 23 000, les données préliminaires tablant sur une hausse de 57 % en 2017.

En 2016, un parcours d'intégration républicaine d'une durée de cinq ans a été mis en place pour les nouveaux arrivants, sous la forme d'un « Contrat d'intégration républicain » permettant d'obtenir un permis de séjour pluriannuel si le ressortissant du pays tiers participe activement à une formation et à l'acquisition des valeurs françaises.

Un projet de loi, devant entrer en vigueur en 2018 est actuellement débattu. Il est fondé sur un plan d'action du gouvernement présenté en juillet 2017 et intitulé « Garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires ». Ce plan comprend cinq objectifs : mieux maîtriser les flux migratoires au niveau européen et international ; améliorer le traitement des demandes d'asile et les conditions d'accueil ; conduire une politique plus efficace de lutte contre l'immigration irrégulière et d'éloignement ; procéder à une refonte de la politique d'intégration ; et renforcer les efforts pour attirer les talents et les compétences.

Parmi les idées citées dans la proposition, citons un permis de séjour de quatre ans pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire, l'extension du regroupement familial aux parents et aux frères et sœurs des mineurs réfugiés, et la simplification de la procédure de recours. Le projet prévoit également une répartition plus équilibrée des demandeurs d'asile, qui seront tenus de résider dans une région pour y bénéficier des conditions matérielles d'accueil. En outre, les demandeurs d'asile pourront demander un autre statut pendant le traitement de leur demande.

Le projet prévoit également d'étendre le « Passeport talent » à d'autres catégories, par exemple à tous les titulaires du "French Tech Visa", et de créer un permis de séjour pour les personnes au pair. L'appréciation de la situation de l'emploi serait réformée en créant une liste d'employeurs de confiance. Des visas de recherche d'emploi seraient accessibles aux chercheurs et aux titulaires d'un diplôme français ayant quitté le pays depuis moins de quatre ans. Le plan propose également de renforcer les contrôles antifraudes pour certaines catégories de permis (visiteurs, parents d'enfants scolarisés et étrangers malades).

Le gouvernement prévoit également d'améliorer la politique d'intégration en intensifiant les efforts pour mettre en place des cours de français et des mesures pour faciliter l'insertion professionnelle.

### *Pour en savoir plus*

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr>

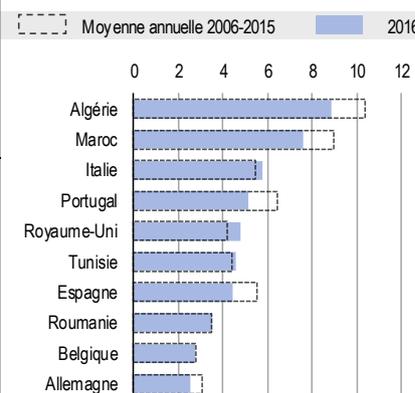
<http://www.ofii.fr/>

<http://www.ofpra.gouv.fr>

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## FRANCE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	2.2	3.5	3.9	3.7	3.5	3.9	240.9
Sorties	..	..	..	..	..	..	..
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers	
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016		
Travail	25.3	27.9	9.9	10.8			
Famille (y compris la famille accompagnante)	103.5	98.4	40.5	38.0			
Humanitaire	16.6	23.2	6.5	9.0			
Libre circulation	88.3	86.9	34.6	33.6			
Autres	21.7	22.5	8.5	8.7			
Total	255.3	258.9	100.0	100.0			
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne		
					2011-15		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	64.6	67.7	71.2	62.7			
Stagiaires	..	..	..	0.0			
Vacanciers actifs	..	4.9	5.9	4.8			
Travailleurs saisonniers	6.2	6.7	6.8	6.4			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	2.2	2.3	2.8	2.5			
Autres migrants temporaires de travail	3.7	3.9	3.7	3.3			
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs
					2006-10	2011-15	2016
<i>Pour 1000 habitants</i>					0.6	0.9	70 748
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers
					2006-10	2011-15	2016
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	7.3	4.9	4.1	3.9	5.4	4.6	258.6
Accroissement naturel	4.3	4.4	3.1	2.8	4.5	3.8	190.3
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.0	0.6	1.0	1.0	1.0	0.9	68.3
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers
					2007-11	2012-16	2017
<i>En pourcentage de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	11.2	11.7	12.3	..	11.5	12.1	..
Population étrangère	5.7	6.2	6.8	..	6.0	6.6	..
Naturalisations					Moyenne		Effectifs
					2006-10	2011-15	2016
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					..	..	119 152
Situation sur le marché du travail					Moyenne		
					2007-11	2012-16	
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	69.4	68.5	67.7	68.9	68.0
		Nés à l'étranger	67.2	66.0	62.7	66.6	64.5
	Femmes	Nés dans le pays	59.7	61.3	62.5	61.2	62.0
		Nés à l'étranger	48.2	50.2	48.7	50.3	49.5
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	7.5	8.4	9.9	7.7	9.5
		Nés à l'étranger	12.4	14.0	17.9	13.4	16.4
	Femmes	Nés dans le pays	9.0	8.7	9.0	8.5	9.2
		Nés à l'étranger	16.8	15.1	16.8	14.8	16.6



Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770707>

## Grèce

En 2017, la situation en Grèce s'est quelque peu stabilisée en termes d'accueil et d'intégration des immigrants se sont quelque peu stabilisés en Grèce. Par rapport à 2016, les entrées irrégulières sur le territoire grec ont considérablement diminué, bien que le nombre de demandes d'asile soit resté élevé. Dans le même temps, des mesures d'intégration ont été prises parallèlement aux évolutions institutionnelles axées sur la régularisation de la situation de la population immigrée au regard des règles déterminant la résidence, et la promotion de son intégration à long terme. Des difficultés demeurent, comme la situation sur les îles grecques, qui accueillent près de 15 000 demandeurs d'asile dans des centres d'accueil fin 2017.

D'après les données de l'Enquête européenne sur les forces de travail de 2017, la Grèce comptait 430 900 ressortissants de pays tiers et 85 400 ressortissants de pays de l'UE, soit respectivement 4 % et 0,8 % de la population totale résidente. Le nombre d'étrangers a diminué au cours des quatre dernières années. Le groupe le plus important (plus de 60 %), est composé d'Albanais (325 500), suivi des Bulgares (29 800) et des Roumains (16 900).

D'après les statistiques officielles relatives aux permis de séjour, on enregistrait 541 000 ressortissants de pays tiers titulaires d'un permis de séjour fin 2017, et 112 000 demandes de premier permis ou de renouvellement. Ces dernières années, un nombre croissant d'immigrés ont obtenu un permis de long séjour, notamment des permis de 10 ans, qui permettent d'obtenir le statut de résident européen de longue durée lors de leur renouvellement, sous réserve de respecter les conditions requises. La part des permis de long séjour a augmenté, passant de 23 % en 2012 à 37 % en 2017. Suite à une réforme du code de la nationalité en 2015, le nombre de naturalisations a également augmenté, notamment les naturalisations d'immigrés installés et d'enfants d'immigrés.

L'émigration demeure importante en Grèce : selon les estimations, 427 000 individus ont émigré entre 2008 et 2016. Les flux d'émigration annuels ont augmenté, passant d'environ 40 000 personnes avant 2010 à plus de 100 000. Contrairement aux vagues d'émigration précédentes, les émigrés actuels sont majoritairement jeunes, célibataires, urbains et très instruits. Les trois quarts des émigrés étaient diplômés du supérieur et un tiers d'entre eux étaient titulaires d'un diplôme postlicence ou d'un diplôme de médecine ou d'ingénierie. Environ 80 % s'installent dans un autre pays de l'UE, l'Allemagne et le Royaume-Uni en accueillant chacun 25 % environ.

La Grèce, qui a fait face à un afflux important de migrants en situation irrégulière ces dernières années, a vu le nombre d'arrivées et donc les arrestations décroître considérablement entre 2015 et 2017. Suite à l'entrée en vigueur de la Déclaration UE-Turquie le 21 mars 2016, le nombre d'arrivées a considérablement diminué : de 977 700 entre le 20 avril 2015 et le 20 mars 2016, il est tombé à 26 900 au cours des 11 mois suivants. Sur les 204 800 arrestations enregistrées en 2016, 80 % ont eu lieu au cours des seuls trois premiers mois de l'année, et le nombre total d'arrestations en 2017 se montait 63 100 selon les données de fin novembre.

Bien que le nombre d'arrivées ait diminué, le nombre de demandes d'asile a considérablement augmenté. Entre 2015 et 2016, il est passé de 13 200 à 51 100, et est resté élevé en 2017 (58 700), du fait que nombre de demandeurs d'asile qui cherchaient auparavant à transiter vers d'autres pays européens sont restés en Grèce et ont déposé leur demande d'asile dans ce pays. La plupart étaient originaires de Syrie (34 %), suivie du Pakistan (13 %), de l'Afghanistan (12 %) et de l'Iraq (10,6 %). Les Syriens et les Palestiniens ont bénéficié de taux de reconnaissance élevés (99,6 % et 95,4 %). Fin février 2018, 38 700 premières demandes d'asile étaient en cours de traitement.

En décembre 2017, 21 700 individus ont été relocalisés dans d'autres pays de l'UE dans le cadre du mécanisme de relocalisation d'urgence de l'UE. Suite à l'entrée en vigueur de la Déclaration UE-Turquie, 1 449 individus étaient retournés en Turquie et 1 909 autres étaient retournés volontairement dans leur pays d'origine en novembre 2017. En vertu de procédures spéciales établies en 2016 pour faire face au grand nombre d'arrivées, près de 15 000 personnes entrées par voie maritime attendaient sur les îles en mars 2018.

Les mineurs isolés représentent un groupe de réfugiés important : plus de 5 000 sont arrivés en 2016 ; 2 000 ont demandé l'asile en 2016, et 2 500 en 2017. Le gouvernement grec fait des efforts pour tenter de répondre aux besoins de ces enfants ; citons notamment une décision ministérielle visant à accroître l'aide à l'éducation, harmoniser la procédure d'évaluation de l'âge et attribuer un tuteur légal à chaque mineur isolé. Toutefois, la mise à disposition d'un hébergement adapté continue de poser de nombreuses difficultés, et selon les estimations, le nombre de mineurs isolés attendant une place en centre d'accueil est deux fois supérieur au nombre de places actuellement disponibles.

L'éducation des enfants dans les centres d'hébergement et les écoles publiques locales a été renforcée, et un nouveau programme de formation culturelle et linguistique visant les mineurs de 15 à 18 ans a été annoncé en janvier 2018.

Les responsabilités du ministère de l'Intérieur en matière de politiques d'immigration, d'accueil et d'identification, d'asile et d'intégration sociale des migrants et des réfugiés ont été transférées au ministère de la Politique migratoire créé en novembre 2016. Ce ministère comprend également un service d'identification et d'accueil, un service d'asile et une autorité de recours indépendante.

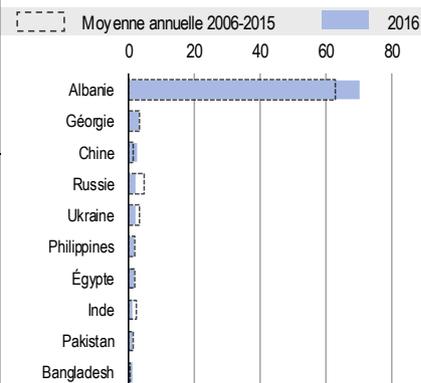
### *Pour en savoir plus*

[www.immigration.gov.gr/](http://www.immigration.gov.gr/)  
<http://asylo.gov.gr/>  
<http://firstreception.gov.gr/>  
<http://www.astynomia.gr/>  
[www.statistics.gr](http://www.statistics.gr)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## GRÈCE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	37.0	42.0	47.0	48.0	40.0	45.0	35.0	
Sorties	..	4.2	..	..	2.8	..	..	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	..	..	..	..	..			
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..	..			
Humanitaire	..	..	..	..	..			
Libre circulation	..	..	..	..	..			
Autres	..	..	..	..	..			
Total	..	..	..	..	..			
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	1.3	0.3	0.3	0.7				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	..	..	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
	0.8	0.9	1.0	4.5	1.5	0.9	49 847	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
Total	3.2	0.4	-6.9	-1.4	2.2	-6.2	-15.6	
Accroissement naturel	0.2	0.5	-2.7	-2.4	0.6	-1.6	-25.9	
Solde migratoire et ajustements statistiques	2.9	-0.1	-4.2	1.0	1.5	-4.6	10.3	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
<i>En pourcentage de la population totale</i>					2007-11	2012-16	2017	
Personnes nées à l'étranger	..	7.4	..	5.8	7.4	6.7	648	
Population étrangère	5.0	7.3	6.1	4.8	6.4	6.5	538	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2006-10	2011-15	2016	
	..	1.3	1.9	4.6	..	..	32 819	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	73.5	70.2	59.1	62.6	71.3	59.0
		Nés à l'étranger	82.6	76.7	61.0	65.0	79.1	58.6
	Femmes	Nés dans le pays	45.7	47.8	42.3	44.6	47.5	41.3
		Nés à l'étranger	50.2	51.2	44.4	42.5	49.7	42.0
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	6.2	9.4	20.9	17.1	8.1	21.7
		Nés à l'étranger	6.7	15.2	31.4	26.2	11.8	34.3
	Femmes	Nés dans le pays	15.4	16.2	28.7	25.4	15.0	29.2
		Nés à l'étranger	15.6	17.7	32.8	34.2	16.6	35.0



Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770745>

## Hongrie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 151 100 ressortissants étrangers résidaient en Hongrie, soit un peu moins que l'année précédente (-3 %). Les étrangers représentaient 1.5 % de la population totale. Les principaux pays d'origine demeurent la Roumanie (24 000), la Chine (19 100) et l'Allemagne (18 600).

En 2016, le flux d'immigration de ressortissants étrangers a diminué d'environ 8 % sur une base annuelle, pour s'établir à 23 800. Le nombre de ressortissants étrangers quittant le pays était à peu près stable, à 10 500. Globalement, le solde migratoire est resté positif.

La forte baisse du nombre de demandes d'asile enregistrée en 2016 s'est poursuivie en 2017. Selon Eurostat, au cours des 11 premiers mois de 2017, les demandes sont tombées à 3 185, soit 9 fois moins qu'en 2016. Le groupe le plus important était composé des ressortissants afghans, suivis des Iraquiens et des Syriens. Au total, 2 210 décisions de fond ont été prises au premier trimestre 2017, soit 2 fois plus qu'à la même période en 2016 ; 3.6 % des décisions (80 déposants) étaient positives et ont accordé une protection.

En 2016/2017, le nombre d'étudiants étrangers avoisinait 29 000, soit 10 % de plus qu'en 2015 et 2 fois le niveau d'il y a 10 ans. Le programme de bourses d'études *Stipendium Hungaricum*, lancé en 2013 dans le cadre de la stratégie d'internationalisation de l'éducation hongroise (dans l'objectif d'attirer un total de 40 000 étudiants internationaux d'ici à 2020), a contribué à cette tendance.

En 2016, les flux d'immigration d'étudiants étrangers ont augmenté par rapport à 2015. D'après l'Office national du travail, 6 300 nouvelles autorisations de travail ont été délivrées (4 930 permis uniques, 940 permis de travail individuels, et 440 permis de travail saisonniers), soit 20 % de plus qu'en 2015. Les enregistrements de travailleurs étrangers dispensés de permis ont également augmenté, pour s'établir à 10 550 (dont 90 % de ressortissants de pays l'EEE, et 10 % de ressortissants de pays voisins). Les chiffres du premier semestre 2017 confirment cette tendance, avec 6 380 permis de travail délivrés et 6 100 nouveaux enregistrements. Les flux de travailleurs immigrés originaires de pays hors EEE sont restés très inférieurs au quota annuel (fixé à 49 000 en 2016 et 59 000 en 2017). Plus de 25 % des autorisations de travail ont été délivrées à des ressortissants ukrainiens. Les autres principaux groupes de bénéficiaires étaient les Chinois, les Indiens et les Serbes. Les travailleurs étrangers enregistrés étaient principalement originaires de Roumanie (deux sur cinq), de République slovaque, du Royaume-Uni et d'Ukraine.

Les amendements législatifs ont facilité le recrutement international de groupes spécifiques de travailleurs étrangers, ou dans certains secteurs. Depuis juillet 2016, le recrutement de ressortissants serbes et ukrainiens dans les métiers en tension identifiés par le ministère de l'Économie nationale (qui incluent actuellement les informaticiens, les ingénieurs, les chauffeurs, les infirmières et les charpentiers) ne doit plus être précédé d'une appréciation de la situation de l'emploi, et la décision doit être rendue aussi vite que possible. En outre,

l'emploi saisonnier de Serbes et d'Ukrainiens pendant moins de 90 jours ne nécessite aucune autorisation de travail. Une procédure accélérée de demande de permis individuel est également à disposition des employeurs hongrois ayant signé un partenariat stratégique avec le gouvernement, ou mettant en œuvre un projet d'investissement d'intérêt national, ou prévoyant de recruter dans des métiers en tension. Dans le cas des « employeurs de référence », l'autorité du travail rend sa décision dans un délai de 8 jours, et le Bureau de l'immigration et de l'asile dans un délai de 21 jours. Un permis spécifique a également été mis en place pour les entrepreneurs immigrés.

La transposition des Directives de l'UE relatives aux travailleurs saisonniers et aux transferts intra-entreprises a également débouché sur des procédures d'admission simplifiées pour ces groupes de ressortissants de pays tiers sur le marché du travail hongrois depuis septembre 2016. La Directive remaniée relative aux étudiants et aux chercheurs a été transposée dans la législation hongroise en 2017, et prendra effet à compter de janvier 2018. En 2016/2017, la Hongrie a signé des accords vacances-travail avec l'Australie, le Chili, Hong Kong et le Japon ; des négociations sont en cours avec l'Argentine.

Les amendements à la loi sur l'asile entrés en vigueur au second semestre 2016 ont durci les conditions d'accueil, d'intégration et de séjour des bénéficiaires de la protection internationale. L'hébergement dans des centres ouverts suite à l'obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire est désormais possible pendant une durée maximale de 30 jours (au lieu de 60 jours). La durée d'accessibilité des services de santé de base a également été réduite de 12 à 6 mois. Le Bureau de l'immigration et de l'asile propose une aide à l'intégration aux bénéficiaires de la protection internationale ayant soumis une demande d'aide à l'intégration le 31 mai 2016 au plus tard. Les amendements ont mis en place une révision automatique du statut de réfugié et de la protection subsidiaire tous les trois ans.

Depuis mars 2017, des règles spéciales de contrôle à la frontière et d'asile s'appliquent en cas d'urgence due à un afflux massif vers la Hongrie. Les demandeurs d'asile doivent attendre la décision finale dans les zones de transit désignées. L'état d'urgence a été maintenu jusqu'en septembre 2018.

En vertu de l'édition 2017/2018 du programme hongrois d'aide au retour volontaire, de réintégration et d'information mis en œuvre par le Bureau de l'immigration et de l'asile, en coopération avec l'Office international pour les migrations, les migrants de retour n'ont plus accès à l'aide monétaire, sauf les migrants vulnérables et ceux souffrant de maladies chroniques (jusqu'à 650 EUR).

### Pour en savoir plus

[www.bmbah.hu](http://www.bmbah.hu)  
[www.kormany.hu/en](http://www.kormany.hu/en)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## HONGRIE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	2.5	2.4	2.6	2.4	2.6	2.3	23.8	
Sorties	0.3	0.6	1.1	1.1	0.5	0.9	10.5	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	..	..	..	..				
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..				
Humanitaire	..	..	..	..				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	..	..	..	..				
Total	..	..	..	..				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	4.0	5.8	7.8	4.8				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	2.0	2.9	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
	0.2	0.2	17.7	2.9	0.3	4.8	28 070	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
Total	-2.1	-2.9	-2.5	-3.4	-1.8	-2.6	-32.9	
Accroissement naturel	-3.8	-4.0	-4.0	-3.2	-3.4	-3.8	-31.7	
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.7	1.2	1.5	-0.1	1.6	1.2	-1.2	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
<i>En pourcentage de la population totale</i>					2007-11	2012-16	2017	
Personnes nées à l'étranger	3.3	4.4	5.2	5.3	3.9	4.6	514	
Population étrangère	1.5	2.1	1.6	1.6	1.9	1.5	151	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2006-10	2011-15	2016	
	6.9	3.3	2.9	3.0	..	..	4 315	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	63.0	60.2	70.0	75.1	61.8	65.9
		Nés à l'étranger	72.3	69.2	82.4	79.3	72.2	79.4
	Femmes	Nés dans le pays	50.9	50.4	57.7	61.1	50.4	54.5
		Nés à l'étranger	54.3	62.4	61.0	68.2	58.3	59.6
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	7.1	11.7	6.7	3.9	9.6	9.0
		Nés à l'étranger	3.0	7.6	5.2	-	6.9	6.6
	Femmes	Nés dans le pays	7.4	10.8	7.0	4.6	9.5	9.0
		Nés à l'étranger	6.4	7.4	8.7	0.0	7.9	9.6

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770764>

## Irlande

Au total, 566 600 étrangers résidaient en Irlande en avril 2017, un chiffre en hausse par rapport à 2016 (550 500). Toutefois, ce nombre demeure inférieur au record précédent, enregistré avant la récession de 2008 (575 600). Les étrangers représentent actuellement 11.8 % de la population totale, contre 11.6 % en 2016. Au cours des douze mois ayant précédé avril 2017, les flux d'immigration ont augmenté de 2 % (84 600) par rapport à l'année précédente (82 300). Les flux d'émigration ayant atteint 64 800 en 2017 (en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente), le solde migratoire se montait à 19 800. Le solde migratoire des ressortissants irlandais est resté négatif, à un niveau très inférieur à celui des années précédentes toutefois, alors que celui des ressortissants étrangers s'est accru.

De 2016 à 2017, les effectifs d'immigrés ont augmenté, toutes régions d'origine confondues. Comme au cours des années précédentes, les ressortissants étrangers étaient majoritairement originaires des 12 nouveaux pays membres de l'UE (250 300) en 2017, et représentaient 5 % de la population totale. Ce groupe n'a pas beaucoup augmenté par rapport à 2016 (249 400). Par ailleurs, les ressortissants des pays non européens représentaient 2.9 % de la population totale (139 600), les ressortissants du Royaume-Uni 2.2 % (107 700) et les immigrés originaires d'autres pays européens 1.4 % (69 000).

La part des immigrés provenant du reste du monde (à l'exclusion de l'UE, de l'Australie, du Canada et des États-Unis) dans l'immigration totale a augmenté au cours des dernières années pour s'établir à 27 % en 2017. Cette hausse est imputable à l'immigration de personnes très qualifiées pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail irlandais, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'étudiants internationaux. L'accroissement du nombre de migrants d'âge actif (25-44 ans) s'est poursuivi en 2017 ; ils représentent plus de la moitié des immigrés (53 %).

Environ 124 200 demandes de visa d'entrée pour des séjours de courte et de longue durée ont été reçues en 2016, soit une hausse de 7.4 % par rapport à 2015. Le taux d'obtention de visas était de 90 %, et les demandes émanaient principalement de 5 pays, à savoir l'Inde (20 %), la Chine (13 %), la Russie (10 %), le Pakistan (8 %) et la Turquie (5 %). En 2016, le nombre de nouveaux permis de travail est passé à 7 700 (contre un peu plus de 6 000 en 2015). Comme au cours des années précédentes, les titulaires d'un permis de travail étaient principalement originaires d'Inde (32 %), du Pakistan (11 %) et des États-Unis (9 %).

Au total, 2 200 personnes ont déposé une demande d'asile en Irlande en 2016, soit une baisse de plus de 30 % par rapport à 2015. Quelque 1 600 dossiers ont été traités en 2016. La majorité des demandeurs d'asile étaient originaires de Syrie (11 % du nombre total de demandes), du Pakistan et d'Albanie (10 % chacun), du Zimbabwe et du Nigeria. Le nombre de recours formés par des demandeurs d'asile a également fortement augmenté, passant de 1 400 en 2015 à 2 200 en 2016.

La Loi relative à la protection internationale de 2015, qui crée une procédure de demande unique et harmonise le traitement irlandais des demandes de protection avec celui des autres États membres de l'UE, est entrée en vigueur le 31 décembre 2016. En outre, une série de réformes ont été mises en œuvre suite au remaniement de *Direct Provision*, le système d'accueil irlandais des demandeurs d'asile. Citons notamment l'amélioration des normes d'hébergement, la hausse des allocations et le renforcement de l'accès à l'éducation.

En mai 2017, la Cour suprême d'Irlande a déclaré inconstitutionnelle l'interdiction de travailler formulée à l'encontre des demandeurs d'asile, et a commandé un rapport à un groupe de travail intergouvernemental. Suite à ce rapport, l'Irlande a décidé d'adopter la Directive (révisée) de l'UE relative aux conditions d'accueil (2013/33/UE), qui définit les normes d'accueil des demandeurs d'une protection internationale. Le gouvernement a indiqué qu'à compter de novembre 2017, les demandeurs d'asile seront autorisés à travailler au plus tard neuf mois après le dépôt de leur demande, s'ils n'ont pas reçu de réponse concernant leur dossier. Depuis le 9 février 2018, les personnes demandant une protection internationale en Irlande peuvent chercher un emploi par le biais du système de permis de travail ou demander une autorisation pour exercer une activité indépendante.

En vertu du Programme irlandais de protection des réfugiés (IRPP) approuvé en 2015 en réponse à la crise migratoire, l'Irlande s'est engagée à accueillir 4 000 réfugiés d'ici à la fin 2017. L'engagement d'accueillir 1 040 réfugiés dans le cadre du Programme de réinstallation de l'ONU était largement respecté fin 2017. En vertu du Programme de réinstallation de l'UE, 240 réfugiés ont quitté la Grèce pour l'Irlande fin 2016.

*Irish Educated, Globally Connected: An International Education Strategy for Ireland, 2016-20* vise à accroître le budget de l'éducation internationale de 33 % (à 2.1 milliards EUR par an) d'ici à 2020. Cette stratégie préconise d'augmenter de 37 000 le nombre d'étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur et en langue anglaise, pour porter leur effectif total à 176 000.

Les réglementations révisées du programme des investisseurs immigrés (*Immigrant Investor Programme*) visant les ressortissants des pays tiers ont été publiées fin 2016, éliminant deux catégories d'investissement et portant les seuils d'investissement de 500 000 à 1 million EUR.

### Pour en savoir plus

[www.inis.gov.ie](http://www.inis.gov.ie)  
[www.ria.gov.ie/](http://www.ria.gov.ie/)  
<https://dbei.gov.ie>

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## IRLANDE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	15.7	5.2	10.5	11.4	16.9	8.8	53.9	
Sorties	..	8.7	5.9	6.2	8.2	7.0	29.1	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	4.8	6.4	13.5	15.2				
Famille (y compris la famille accompagnante)	3.7	4.4	10.3	10.5				
Humanitaire	0.3	0.6	0.9	1.5				
Libre circulation	26.7	30.5	75.2	72.8				
Autres	..	..	..	..				
Total	35.5	41.9	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne			
					2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	..	..	..	10.8				
Stagiaires	0.0	0.0	0.0	0.0				
Vacanciers actifs	1.6	2.5	2.8	1.9				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.3	0.9	0.8	0.5				
Autres migrants temporaires de travail	..	0.2	0.2	0.1				
Entrées de demandeurs d'asile		2005	2010	2015	Moyenne		Effectifs	
					2006-10		2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>		1.0	0.4	0.7	0.8	0.4	2 237	
Composantes de la croissance de la population		2005	2010	2015	Moyenne		Milliers	
					2006-10		2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	23.2	4.7	10.3	12.2	16.5	6.7	58.1	
Accroissement naturel	8.0	10.4	7.5	7.0	9.9	8.7	33.3	
Solde migratoire et ajustements statistiques	15.2	-5.6	2.8	5.2	6.6	-2.0	24.8	
Effectifs de migrants		2006	2011	2016	Moyenne		Milliers	
					2007-11		2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	12.1	16.6	16.7	..	15.7	16.3	..	
Population étrangère	..	12.9	12.9	..	11.8	12.0	..	
Naturalisations		2005	2010	2015	Moyenne		Effectifs	
					2006-10		2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>		..	1.1	2.4	1.8	..	10 044	
Situation sur le marché du travail		2005	2010	2015	Moyenne			
					2007-11		2012-16	
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	75.8	63.3	68.4	72.0	68.5	65.4
		Nés à l'étranger	78.8	64.6	69.9	76.4	71.6	67.6
	Femmes	Nés dans le pays	58.0	56.2	58.5	62.5	57.8	56.9
		Nés à l'étranger	57.7	54.0	55.8	61.9	57.8	54.5
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	4.5	16.9	10.7	7.1	11.9	14.2
		Nés à l'étranger	6.0	19.9	12.9	7.9	14.1	15.7
	Femmes	Nés dans le pays	3.5	9.2	7.2	5.8	6.8	8.9
		Nés à l'étranger	6.0	13.2	9.7	8.5	10.5	12.9

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770783>

## Israël

Les individus d'origine juive ou ayant un lien avec la communauté juive qui entrent dans le pays en vertu de la Loi relative au retour sont considérés comme des immigrés permanents et obtiennent généralement la citoyenneté de façon immédiate dès leur arrivée. Le groupe de ressortissants étrangers est donc principalement composé de travailleurs temporaires, de demandeurs d'asile ou de touristes dont le visa a expiré. Au 30 juin 2017, 216 700 ressortissants étrangers vivaient en Israël, soit à peu près autant qu'en juin 2016 (217 200).

Selon le ministère de l'Alya et de l'Intégration, le nombre d'immigrés permanents entrés en Israël entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2017 s'est élevé à 11 500 personnes, ce qui représente une légère hausse par rapport à 2016, et une baisse de 13 % par rapport au premier semestre 2015. Le principal pays d'origine était la Russie, avec 3 500 nouveaux immigrés (+7 %), suivie de l'Ukraine, avec 3 000 nouveaux immigrés (+5 %). La France restait le troisième principal pays d'origine (1 200 nouveaux immigrés), mais les flux ont diminué d'un tiers entre le premier semestre 2016 et la même période en 2017. Enfin, 900 ressortissants des États-Unis (+12 %) ont émigré en Israël au premier semestre 2017.

Les effectifs d'étrangers en dépassement de séjour, entrés avec un visa de touriste et restant illégalement sans visa valide, ont diminué depuis 2014 et étaient estimés à 74 000 fin 2016.

Le nombre de ressortissants étrangers entrés en Israël en tant que travailleurs temporaires a de nouveau augmenté en 2017 et s'élevait à 106 200 en décembre (+6 % par rapport à décembre 2016). Sur ce total, un sur six était en dehors du système légal de travail temporaire.

Les accords bilatéraux signés par Israël avec plusieurs pays au cours de la dernière décennie ont contribué à cette hausse. Le nombre total de travailleurs temporaires étrangers a augmenté légèrement au cours du second semestre 2017, en raison de la hausse des quotas de travailleurs étrangers dans l'agriculture et le bâtiment, et d'un nouveau quota de travailleurs journaliers étrangers s'appliquant aux Jordaniens employés dans l'industrie hôtelière à Eilat. Un nouvel accord bilatéral a été signé avec l'Ukraine en 2016 et avec la Chine en 2017. Le nombre de travailleurs temporaires étrangers dans le secteur du bâtiment devrait augmenter considérablement dans les années à venir, Israël ayant signé un accord bilatéral avec la Chine pour permettre l'emploi de 6 000 travailleurs chinois supplémentaires au maximum dans le secteur du bâtiment. En outre, le nombre de travailleurs dans le secteur des soins à domicile augmente régulièrement. Le nombre de travailleurs agricoles originaires de Thaïlande a également considérablement augmenté ces dernières années. En février 2018, le gouvernement a autorisé les travailleurs étrangers et les Palestiniens employés en Israël dans le secteur du bâtiment à intervenir sur les projets d'infrastructure. Le gouvernement a également abrogé un règlement de 2001 interdisant l'accès aux marchés publics de construction aux entreprises recrutant des travailleurs étrangers, et a augmenté le quota de travailleurs étrangers dans le secteur du bâtiment de 6 000 (contre 16 500 auparavant). Ce quota supplémentaire

concerne jusqu'à six entreprises étrangères du secteur, qui pourront accueillir jusqu'à 1 000 travailleurs chacune.

Malgré la signature d'accords vacances-travail avec plusieurs pays ces dernières années, le nombre de visas de ce type délivrés en Israël demeure faible. Seuls 40 visas ont été délivrés en 2016, et 21 au premier trimestre 2017, la plupart à des citoyens allemands.

En décembre 2017, le nombre de travailleurs transfrontaliers palestiniens autorisés en Israël avoisinait 75 000 (dont 6 500 travailleurs saisonniers), soit une hausse de 12 % en un an. En 2015/2016, la hausse du nombre de travailleurs transfrontaliers palestiniens en Israël par rapport aux années précédentes s'est poursuivie, et le nombre de travailleurs palestiniens s'est établi à près de 60 000, dont 5 700 travailleurs saisonniers. Toutefois, pour la première fois au cours des dernières années, le pourcentage de permis en cours d'utilisation n'a pas évolué au premier semestre 2016.

En 2017, Israël a mis en place une procédure de demande de visa accélérée, le Hi-Tech Visa (HIT), pour les ressortissants étrangers venant travailler en Israël dans une société du secteur des technologies de pointe immatriculée en Israël. Le conjoint d'un titulaire du visa HIT peut également obtenir une autorisation de travail (EAS).

Depuis 2016, Israël n'est plus une destination privilégiée des migrants irréguliers en provenance d'Afrique. Les passages irréguliers aux frontières ont cessé : on ne comptait plus que 37 300 migrants irréguliers en Israël au 30 décembre 2017, le niveau le plus bas depuis 2011, notamment en raison de mesures comme la construction d'une barrière frontalière entre Israël et l'Égypte.

Depuis fin 2012, quelque 21 000 migrants irréguliers ont quitté Israël volontairement pour retourner dans leur pays d'origine, se rendre dans des pays occidentaux ou gagner des pays tiers sûrs, et près de 3 400 depuis début 2017.

En août 2017, la Haute Cour de justice a établi qu'un migrant irrégulier refusant d'être expulsé vers un pays tiers sûr ne pouvait pas être maintenu en détention plus de 60 jours, mais a autorisé la procédure d'expulsion des immigrés en situation irrégulière vers un pays tiers, à condition que le pays en question soit sûr.

### *Pour en savoir plus*

[www.cbs.gov.il](http://www.cbs.gov.il)  
[www.economy.gov.il](http://www.economy.gov.il)  
[www.piba.gov.il](http://www.piba.gov.il)  
[www.moia.gov.il](http://www.moia.gov.il)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## ISRAËL

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	2005	2010	2015	2016	2.3	2.6	26.0	
Sorties	..	..	..	..	..	..	..	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	..	..	..	..				
Famille (y compris la famille accompagnante)	5.5	5.4	16.4	17.3				
Humanitaire	..	..	..	..				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	27.9	26.0	83.6	82.7				
Total	33.4	31.4	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	..	..	..	..				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	0.0	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	32.3	42.6	52.6	35.7				
Entrées de demandeurs d'asile		2005	2010	2015	2016	Moyenne		
<i>Pour 1000 habitants</i>		0.1	0.9	0.6	1.0	2006-10	2011-15	
						0.7	0.5	
							8 150	
Composantes de la croissance de la population		2005	2010	2015	2016	Moyenne		
<i>Pour 1000 habitants</i>						2006-10	2011-15	
Total	28.8	..	..	..	28.8	..	..	
Accroissement naturel	26.4	..	..	..	26.7	..	..	
Solde migratoire et ajustements statistiques	2.4	..	..	..	2.1	..	..	
Effectifs de migrants		2006	2011	2016	2017	Moyenne		
<i>En pourcentage de la population totale</i>						2007-11	2012-16	
Personnes nées à l'étranger	28.8	24.7	22.2	..	26.2	23.0	..	
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	
Naturalisations		2005	2010	2015	2016	Moyenne		
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>		..	..	..	..	2006-10	2011-15	
						..	..	
Situation sur le marché du travail		2005	2010	2015	2017	Moyenne		
						2007-11	2012-16	
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	..	..	70.4	70.4	..	69.6
		Nés à l'étranger	..	..	80.1	81.2	..	79.3
	Femmes	Nés dans le pays	..	..	61.2	62.4	..	60.6
		Nés à l'étranger	..	..	76.2	76.9	..	74.8
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	..	..	5.3	4.3	..	5.9
		Nés à l'étranger	..	..	4.4	3.8	..	4.9
	Femmes	Nés dans le pays	..	..	5.8	4.7	..	6.5
		Nés à l'étranger	..	..	4.1	3.6	..	4.2

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770802>

## Italie

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, on recensait quelque 5 047 000 ressortissants étrangers en Italie, soit 21 000 de plus que l'année précédente (soit 8.3 % de la population totale). Ils forment une population relativement jeune : 1 sur 5 était âgé de moins de 18 ans, et près de 40 % avaient moins de 29 ans. Environ la moitié était des femmes.

Parmi les ressortissants des pays de l'UE, les Roumains étaient les plus représentés (1.7 million, +2 % par rapport à 2016). Les ressortissants de pays tiers en situation régulière étaient au nombre de 3 717 000 (74 % du total des effectifs d'immigrés). Près d'un tiers étaient nés en Afrique. Venaient ensuite les ressortissants des pays européens hors UE et des pays asiatiques (29 %) et les Américains (10 %). Comme l'année précédente, les principaux pays d'origine étaient le Maroc (455 800, -4 %) et l'Albanie (442 000, -4 %). Les Chinois sont la population immigrée qui a le plus augmenté en Italie entre 2016 et 2017 (+4 %, pour s'établir à 319 000).

Entre 2016 et 2017, quelque 226 000 premiers permis de séjour ont été délivrés – soit quasiment moitié moins qu'en 2007 (515 000). Comme au cours des années précédentes, seuls 4 % des nouveaux permis ont été délivrés à titre professionnel, contre 46 % pour raisons familiales. Au début de l'année 2017, un tiers du total des permis de séjour délivrés en Italie l'ont été pour des raisons d'asile ou humanitaires, contre 28 % en 2015/16. Les communautés d'immigrés présentes de longue date en Italie (comme les Albanais, les Marocains et les Tunisiens) sont plus susceptibles d'être titulaires d'un permis pour raisons familiales, alors que certaines nationalités plus récentes (comme les Chinois, les Bangladais et les Péruviens) sont majoritairement titulaires d'un permis de séjour pour raisons professionnelles. Certaines nationalités de migrants sont principalement titulaires d'autorisations de séjour pour des raisons de protection : 95 % des Maliens, 94 % des Gambiens et 88 % des Afghans et Somaliens.

En 2017, l'Italie a accueilli plus de 130 000 demandeurs d'asile (10 000 de plus qu'en 2016). Ils étaient principalement de nationalité nigériane (18 %), bangladaise (10 %) et pakistanaise (7.5 %). Le nombre de mineurs isolés atteignait quasiment 18 300 à la fin de l'année.

En 2017, 119 000 migrants sont arrivés en Italie par voie maritime, 34 % de moins qu'en 2016 et 22 % de moins qu'en 2015. Cette baisse fait suite aux accords Italie-Lybie signés début 2017, qui limitent les flux d'immigration en provenance d'Afrique. Malgré cela, les principaux pays d'origine demeurent le Nigeria, la Guinée et la Côte d'Ivoire. En 2017, un grand nombre des migrants arrivés sur les côtes italiennes étaient des mineurs isolés (environ 16 000), principalement originaires d'Afrique, malgré une baisse de 39 % par rapport à 2016.

Le nombre total d'étrangers ayant acquis la nationalité italienne est passé de 286 000 en 2001 à environ 1 350 000 en 2016. En 2016, 202 000 ressortissants étrangers ont acquis la nationalité italienne suite à un long séjour dans le pays ou en tant qu'enfants mineurs de parents naturalisés, soit une hausse de

13 % par rapport à 2015. Environ deux cinquièmes des personnes ayant acquis la nationalité italienne en 2016 étaient albanaises (20 %) et marocaines (19 %), mais également, dans une moindre mesure, indiennes (5 %), bangladaises (5 %) et pakistanaises (4 %). En outre, environ 15 000 ressortissants de l'UE ont acquis la nationalité italienne en 2016.

Dans le même temps, un nombre croissant d'Italiens ont quitté le pays. Le nombre de ressortissants italiens ayant déclaré avoir transféré leur résidence à l'étranger a augmenté de plus de 11 %, passant de 102 000 en 2015 à 114 000 en 2016. L'émigration déclarée est probablement très inférieure à l'émigration réelle : l'émigration d'Italiens en 2016 serait plutôt comprise entre 125 000 et 300 000 personnes.

Trois réformes principales ont modifié la loi italienne sur l'immigration au cours de l'année 2017. En mars 2017 la loi « Dispositions relatives aux mesures de protection des mineurs isolés étrangers » a été approuvée par le parlement italien. Cette nouvelle loi dispose que les mineurs étrangers arrivant en Italie non accompagnés d'adultes ne peuvent pas être refoulés à la frontière. La durée maximale pendant laquelle les mineurs isolés peuvent être hébergés dans les centres de premier accueil pendant la procédure d'identification et de vérification de l'âge a été abaissée de 60 à 30 jours. Conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant, la loi donne la possibilité au mineur de recevoir une aide jusqu'à l'âge de 21 ans. Un système national d'informations destiné aux mineurs isolés étrangers a été mis en place par le ministère du Travail et des Politiques sociales.

En avril 2017, le parlement italien a réformé la procédure d'asile avec la loi « Dispositions urgentes pour l'accélération des procédures dans le domaine de la protection internationale, et la lutte contre l'immigration illégale ». Quatre modifications majeures ont été mises en œuvre : (i) abolition d'un niveau de juridiction pour les demandeurs d'asile formant un recours suite au refus de leur demande ; (ii) suppression de la nécessité pour le juge d'entendre personnellement les demandeurs d'asile formant un recours suite à un refus ; (iii) augmentation du nombre de centres de rapatriement de quatre à vingt – soit un par région ; (iv) possibilité pour les demandeurs d'asile et les réfugiés de faire du bénévolat.

En décembre 2017, un décret a nommé des agents du ministère de l'Intérieur plutôt que de la police dans les commissions d'asile locales. Ce même décret a modifié la procédure d'attribution d'un tuteur aux mineurs isolés.

### *Pour en savoir plus*

[www.interno.gov.it](http://www.interno.gov.it)

[www.integrazionemigranti.gov.it](http://www.integrazionemigranti.gov.it)

[www.istat.it](http://www.istat.it)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## ITALIE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	4.8	7.1	4.2	4.4	7.1	4.9	262.9	
Sorties	0.3	0.6	0.7	..	0.4	0.7	..	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	13.8	5.9	6.2	2.8				
Famille (y compris la famille accompagnante)	109.3	102.4	49.3	48.3				
Humanitaire	29.6	35.4	13.4	16.7				
Libre circulation	63.8	63.1	28.8	29.8				
Autres	5.0	5.3	2.3	2.5				
Total	221.6	212.1	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	17.6	14.2	16.0	17.6				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	0.4	0.7	0.7	0.5				
Travailleurs saisonniers	27.7	3.6	3.5	8.2				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	9.5	3.9	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>					0.2	0.2	1.4	2.1
					0.3	0.7	122 124	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	3.3	2.9	-2.1	-1.3	4.4	4.3	-76.1	
Accroissement naturel	-0.2	-0.4	-2.7	-2.3	-0.2	-1.6	-141.8	
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.5	3.4	0.5	1.1	4.7	5.9	65.7	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	..	9.6	9.9	10.2	9.7	9.7	6 054	
Population étrangère	4.5	6.5	8.5	8.5	5.8	7.8	5 047	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					1.2	1.9	3.6	4.0
					..	..	201 591	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	69.2	66.7	64.9	66.3	68.0	64.8
		Nés à l'étranger	79.9	76.1	70.0	72.4	78.1	69.9
	Femmes	Nés dans le pays	45.1	45.7	46.9	48.8	46.1	46.5
		Nés à l'étranger	47.6	49.5	49.0	49.5	50.2	49.3
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	6.2	7.4	11.1	10.3	6.4	10.9
		Nés à l'étranger	6.8	10.0	14.5	12.6	8.3	14.6
	Femmes	Nés dans le pays	9.7	9.2	12.0	11.9	8.5	12.3
		Nés à l'étranger	14.5	13.3	17.0	16.1	12.9	16.9

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770821>

## Japon

Fin 2016, le nombre de résidents étrangers recensés au Japon a atteint le niveau record de 2.38 millions, soit 1.9 % de la population japonaise. Le groupe le plus important était les Chinois (696 000 personnes, soit 29 % du nombre total de résidents étrangers), suivis des Coréens (453 000 personnes, soit 19 %) et des Philippins (244 000 personnes, soit 10 %). Au total, 428 000 ressortissants étrangers sont entrés au Japon en 2016 (visiteurs temporaires et titulaires d'un permis de retour non compris), ce qui représente une augmentation de 9.3 % par rapport à 2015.

Le nombre de nouveaux arrivants entrant sur le territoire à des fins professionnelles a suivi la même tendance à la hausse, avec 85 000 nouveaux arrivants en 2016 (+8.4 % par rapport à 2015). Les professionnels du spectacle représentaient 46.2 % des nouveaux arrivants (+5.1 % par rapport à 2015), tandis que les ingénieurs et les spécialistes en sciences humaines/experts des services internationaux représentaient 25 % du nombre total d'entrées (+18.4 % par rapport à 2015). Les transferts intra-entreprises (+6.2 % par rapport à 2015) représentaient 9.1 % du nombre total d'entrées, et les professionnels hautement qualifiés 0.3 % des travailleurs immigrés. Professionnels du spectacle et transferts intra-entreprises non compris, le nombre de nouveaux travailleurs immigrés a augmenté de 12.4 %, passant de 33 600 en 2015 à 37 800 en 2016. D'après le ministère japonais de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, en octobre 2017, le Japon comptait 1 278 000 travailleurs étrangers, soit une augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente, et de 45 % par rapport à 2015. Quelque 459 000 travailleurs étaient enregistrés sur la base de leur statut (en tant que résidents permanents, descendants de Japonais, etc.), 260 000 étaient des étudiants étrangers travaillant à temps partiel, 238 000 travaillaient dans un domaine spécialisé ou technique et 258 000 effectuaient un stage technique.

En 2016, les nouveaux arrivants à des fins d'études étaient 108 000, en hausse de 8.6 % par rapport à 2015. D'après les données de la JASSO (Organisation des services étudiants du Japon), en mai 2017, les établissements japonais comptaient 267 000 étudiants étrangers (+11.6 %). Cette hausse fait suite à une hausse de 15 % l'année précédente. La plupart des étudiants étrangers (70.5 %) étaient inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, le reste étant inscrit dans des instituts d'enseignement de la langue japonaise. Les ressortissants chinois représentaient 42.2 % du nombre total d'étudiants étrangers, suivis par les Vietnamiens (18.8 %) et les Népalais (8 %). De même, les Chinois représentaient 35.3 % des étudiants en langue japonaise, et les Vietnamiens 33.3 %. Le nombre de nouveaux arrivants effectuant un stage technique a également augmenté, s'établissant à 106 000 (+9.4 % par rapport à 2015). Enfin, de même que le nombre d'arrivants indépendants, le nombre d'immigrés dépendants accompagnant des travailleurs étrangers et des étudiants a augmenté, s'établissant à 27 000 (+15 %).

Début 2017, le Japon comptait 65 300 ressortissants étrangers restés illégalement sur le territoire après l'expiration de leur visa (+3.9 % par rapport à 2016). Cette catégorie de ressortissants

étrangers était essentiellement de nationalité coréenne (13 300), chinoise (8 900) et thaïlandaise (6 500).

Le système de reconnaissance des réfugiés a été révisé en septembre 2015 afin de garantir un asile rapide et fiable aux vrais réfugiés. Les abus ou détournements croissants par des demandeurs en situation régulière (comme des étudiants ou des stagiaires dont le droit de séjour va expirer) font obstacle à une protection rapide des réfugiés, ce qui a incité le gouvernement à procéder à de nouvelles modifications. Depuis le 15 janvier 2018, les demandeurs d'asile qui ont déjà un droit de séjour au Japon pour une autre raison font l'objet d'un examen « accéléré » dans un délai de 60 jours suivant leur demande. Ceux dont les revendications sont clairement infondées ou qui ont soumis de multiples demandes n'auront pas accès à l'emploi en attendant la décision finale ; les autres y auront accès au bout de six mois. Les demandeurs dont les revendications sont manifestement infondées perdront leur droit de séjour et seront soumis aux procédures d'expulsion ordinaires.

Le programme de stages techniques (TITP), créé en 1993, a été réformé en novembre 2017 suite à l'entrée en vigueur de la « Loi sur la formation professionnelle des stagiaires et la protection des stagiaires techniques » en 2016. L'organisation pour la formation professionnelle des stagiaires (OTIT) a été créée pour gérer le TITP, répondre aux questions des stagiaires, et effectuer des contrôles réguliers. Le nombre maximal de personnes pouvant être accepté par les organismes appliquant ce programme est déterminé en fonction de la catégorie de la formation professionnelle et des effectifs de personnel à temps plein, les plafonds étant doublés pour les organismes de supervision d'excellent niveau et les organismes répondant à des critères spécifiques. La période de formation peut être prolongée de deux ans (jusqu'à cinq ans au total) pour les stagiaires employés par un organisme de ce type et réussissant un test de compétences. Les stagiaires techniques qui terminent une formation agricole peuvent bénéficier d'une passerelle pour travailler dans l'agriculture au sein des Zones spéciales d'intérêt stratégique national.

En avril 2017, le gouvernement japonais a ajusté son système à points destiné aux professionnels étrangers hautement qualifiés, afin de permettre à certains demandeurs totalisant un grand nombre de points d'obtenir plus rapidement le statut de résident permanent – au bout d'un ou trois ans, au lieu de cinq. La durée minimale de séjour a été abaissée à trois ans pour ceux totalisant 70 à 79 points, et à un an pour ceux totalisant 80 points ou plus. Ce système à points destiné aux professionnels hautement qualifiés a conduit à l'octroi d'environ 3 000 nouveaux permis de séjour à des professionnels étrangers hautement qualifiés entre la mi-2016 et la mi-2017. Le gouvernement s'est fixé pour objectif de faire bénéficier 20 000 professionnels étrangers hautement qualifiés de ce système d'ici à la fin 2022.

### *Pour en savoir plus*

[www.immi-moj.go.jp](http://www.immi-moj.go.jp)

[www.mhlw.go.jp](http://www.mhlw.go.jp)

[www.8.cao.go.jp/teiju-portal/eng/index.html](http://www.8.cao.go.jp/teiju-portal/eng/index.html)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## JAPON

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	2.9	2.3	3.1	16.9	2.5	2.5	427.6	
Sorties	2.3	1.9	1.8	9.2	1.8	1.7	233.5	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	41.3	49.1	50.4	51.6				
Famille (y compris la famille accompagnante)	26.1	29.5	31.9	31.0				
Humanitaire	0.1	0.1	0.2	0.2				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	14.3	16.4	17.5	17.3				
Total	81.8	95.2	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	63.5	99.6	108.1	71.9				
Stagiaires	77.7	112.7	121.9	92.7				
Vacanciers actifs	10.1	10.4	10.9	8.9				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	5.8	7.2	7.7	6.4				
Autres migrants temporaires de travail	38.4	48.6	50.7	44.2				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>					0.0	0.0	10 901	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	1.0	..	..	..	0.3	..	..	
Accroissement naturel	0.0	-1.4	..	..	-0.6	-1.6	..	
Solde migratoire et ajustements statistiques	0.0	-0.6	..	..	-0.4	-0.6	..	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..	
Population étrangère	1.6	1.7	8.8	9.3	1.7	3.1	2 383	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					0.8	0.6	0.5	0.5
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	..	..	..	..	..	
		Nés à l'étranger	..	..	..	..	..	
	Femmes	Nés dans le pays	..	..	..	..	..	
		Nés à l'étranger	..	..	..	..	..	
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	..	..	..	..	..	
		Nés à l'étranger	..	..	..	..	..	
	Femmes	Nés dans le pays	..	..	..	..	..	
		Nés à l'étranger	..	..	..	..	..	

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770840>

## Lettonie

Entre 2015 et 2016, la population lettone a diminué de 18 800 personnes, passant ainsi à 1.95 million, notamment en raison de l'émigration. Les statistiques officielles du Bureau central de statistique de la Lettonie indiquent que les sorties (20 600) ont dépassé les entrées (8 300), d'où une émigration nette de 12 200 personnes en 2016. Les ressortissants lettons représentaient 58.7 % du nombre total d'entrées et 80.8 % du nombre total de sorties. Les non-citoyens de Lettonie étaient 279 500 au début de l'année 2017, soit 14.3 % de la population totale. Les 222 900 non-citoyens de Lettonie, principalement des résidents de longue date venus d'autres régions de l'ex-URSS, représentaient 80 % de la population non lettone et 11.4 % de la population totale. Les 42 200 ressortissants russes représentaient le principal groupe de résidents non lettons, bien que leur nombre ait légèrement diminué depuis 2016.

Le nombre de personnes titulaires d'une autorisation de séjour valide a progressivement augmenté pour s'établir à 90 400 fin 2016 (contre 84 600 en 2015), après une hausse similaire en 2014. Sur ces 90 400 personnes, 52 000 étaient titulaires d'une autorisation de séjour permanent et 38 200 d'une autorisation de séjour temporaire, soit une augmentation totale de 4 % par rapport à l'année précédente. La majeure partie de la hausse enregistrée en 2016 était imputable aux résidents temporaires. Cette même année, 81 % des titulaires d'une autorisation de séjour permanent étaient des ressortissants russes. S'agissant des titulaires d'une autorisation de séjour temporaire, la proportion de ressortissants russes était de 34 %, contre 37 % l'année précédente. Les ressortissants de l'UE/AELE représentaient 31 % des titulaires d'une autorisation de séjour temporaire et 8 % des titulaires d'une autorisation de séjour permanent.

Le nombre de permis de séjour permanent délivrés diminue. En 2016, 1 250 personnes ont obtenu une autorisation de séjour permanent, contre 2 050 en 2015 et 3 100 en 2014. Au total, le nombre d'autorisations de séjour temporaire a diminué de 9 % pour s'établir à 6 600, après une baisse de 31 % en 2015. Cette diminution est largement imputable à la baisse du nombre d'autorisations de séjour temporaire initiales délivrées à des investisseurs et à leur famille, qui a diminué de 53 % pour s'établir à 650 (contre 1 350 en 2015, et 5 600 en 2014). Cette baisse est due au relèvement en septembre 2014 du seuil d'investissement dans l'immobilier associé à ces permis. Les travailleurs immigrés et leur famille représentaient 37 % des autorisations de séjour temporaire initiales délivrées (2 700 autorisations en 2016, dont 2 100 délivrées à des déposants principaux et 600 à leurs personnes à charge), et environ 16 % d'entre eux étaient des travailleurs hautement qualifiés et des membres de leur famille.

Les inscriptions d'étudiants en mobilité internationale augmentent. Au cours de l'année universitaire 2016/17, 7 900 étudiants en mobilité internationale étaient inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur en Lettonie, soit 27 % de plus qu'au cours de l'année universitaire 2015/16, qui avait également enregistré une hausse de 23 % par rapport à l'année précédente. En 2016, 1 700 autorisations de séjour temporaire ont été délivrées à des étudiants, soit 6 % de plus

qu'en 2015. La majeure partie de ces étudiants était originaire d'Inde (24 %), d'Ouzbékistan (18 %), et 27 % provenaient de pays de l'UE/AELE.

En 2016, 1 000 personnes (dont 50 enfants qui ont été naturalisés en même temps que leurs parents) ont obtenu la citoyenneté lettone par naturalisation ; plus de 90 % de ces personnes étaient des non-citoyens de Lettonie.

Le nombre de demandeurs d'asile est passé de 330 en 2015 à 350 en 2016. La Syrie (150) et l'Afghanistan (35) étaient les principaux pays d'origine. Le statut de protection internationale a été accordé dans 52 % des cas, c'est-à-dire plus souvent qu'en 2015, où il n'a été accordé que dans 12 % des cas. Cette hausse est due à la réinstallation des demandeurs d'asile. La Lettonie a relocalisé 350 demandeurs d'asile provenant d'autres pays de l'UE (données recueillies jusqu'au 30 septembre 2017) et en a réinstallé 20 en provenance de Turquie.

En 2016, 370 ressortissants de pays tiers étaient en détention pour avoir tenté de franchir illégalement la frontière.

Plusieurs réformes législatives ont été mises en œuvre en 2016/2017, dans le cadre de la transposition de Directives de l'UE. Depuis le 2 mars 2017, le droit de travailler a été étendu aux membres de la famille des ressortissants de pays tiers autorisés à travailler en Lettonie. De plus, les enfants de ressortissants de pays tiers ayant reçu leur premier permis de séjour lorsqu'ils étaient mineurs peuvent bénéficier du regroupement familial à leur majorité. La Directive de l'UE relative aux transferts temporaires intragroupe a été transposée dans la législation nationale (le salaire mensuel minimum étant fixé environ 900 EUR), à l'instar de la Directive relative aux travailleurs saisonniers. L'accès à la Carte bleue européenne a été élargi, cette mesure étant assortie d'une baisse du salaire minimum et de la possibilité de tenir compte de l'expérience professionnelle antérieure en l'absence de diplôme de l'enseignement supérieur. Les délais de traitement ont été accélérés. En outre, une nouvelle catégorie de permis a été créée pour les fondateurs de start-up (dans le cadre d'une loi à part relative au soutien de l'activité des start-up), qui peuvent obtenir un permis valable pendant une durée maximale de trois ans s'ils envisagent de créer ou de développer des produits innovants en Lettonie. Aucun permis de cette catégorie n'a encore été délivré depuis son entrée en vigueur le 2 mars 2017.

### *Pour en savoir plus*

[www.plmp.gov.lv](http://www.plmp.gov.lv)

[www.csb.gov.lv](http://www.csb.gov.lv)

[www.emn.lv](http://www.emn.lv)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## LETTONIE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	0.8	1.3	2.3	1.7	1.4	1.9	3.4	
Sorties	..	..	1.3	..	..	1.9	..	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	..	..	..	..				
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..				
Humanitaire	..	..	..	..				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	..	..	..	..				
Total	..	..	..	..				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	0.3	1.1	1.3	0.8				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	1.6	1.6	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
..					..	0.1	344	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
Total	-9.8	-21.9	-8.7	-9.6	-14.3	-10.5	-18.8	
Accroissement naturel	-4.9	-4.9	-3.3	-3.4	-4.1	-4.0	-6.6	
Solde migratoire et ajustements statistiques	-4.9	-17.0	-5.4	-6.2	-10.2	-6.5	-12.2	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
<i>En pourcentage de la population totale</i>					2007-11	2012-16	2017	
Personnes nées à l'étranger	..	14.7	13.1	12.9	15.2	13.7	251	
Population étrangère	20.8	16.6	14.7	14.3	18.2	15.3	279	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2006-10	2011-15	2016	
4.1					..	..	1 957	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	66.9	57.7	70.0	71.9	64.4	67.9
		Nés à l'étranger	72.8	59.5	69.1	72.3	68.4	67.6
	Femmes	Nés dans le pays	58.8	59.0	67.2	69.1	61.7	65.3
		Nés à l'étranger	62.5	59.3	60.3	62.1	62.7	59.7
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	9.3	22.8	11.3	10.0	15.4	12.8
		Nés à l'étranger	8.2	24.9	11.7	8.8	16.2	13.2
	Femmes	Nés dans le pays	8.6	17.0	8.5	8.0	11.5	10.4
		Nés à l'étranger	10.0	14.3	11.0	7.2	12.6	13.1

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770878>

## Lituanie

L'émigration a continué d'augmenter et la population lituanienne de décroître, passant, selon les estimations, de 3 millions d'habitants lors du recensement de 2011 à 2.81 millions au début de l'année 2018. En 2017, le nombre de ressortissants étrangers résidant en Lituanie a augmenté de 0.8 % pour s'établir à 49 400 individus début 2018, soit 1.75 % de la population totale. Les non-citoyens de l'EEE représentaient 86 % des résidents étrangers. Près de la moitié d'entre eux étaient titulaires d'une autorisation de séjour de longue durée.

La Lituanie présente des taux d'émigration parmi les plus élevés en Europe et l'émigration continue de croître. En 2017, 57 300 individus ont quitté la Lituanie, contre 50 300 en 2016 et 44 500 en 2015. En 2016, le Royaume-Uni demeure leur principale destination (46 %), suivi de l'Irlande, de la Norvège et de l'Allemagne (8 % chacune). Comme en 2015, 49 % des émigrés étaient âgés de 15 à 34 ans en 2016. Plus de 92 % étaient lituaniens, soit beaucoup plus qu'en 2015 (80 %).

L'immigration est tombée à 22 100 en 2015 et à 20 200 en 2016, ce qui est légèrement en deçà du niveau enregistré les deux années précédentes. Une forte hausse a été observée en 2017 – avec 29 500 immigrés. En 2016, 76 % des immigrés étaient des ressortissants lituaniens de retour au pays (contre 83 % en 2015) ; 27 % des ressortissants étrangers étaient ukrainiens et 19 % bélarussiens. En 2016, la Lituanie a enregistré un solde migratoire négatif de 30 200 individus, soit un niveau très supérieur à celui de 2015 (22 400) ; il est tombé à 27 800 en 2017.

Le nombre de permis de travail délivrés par le ministère de la Sécurité sociale et du Travail en 2016 a été presque multiplié par trois, s'établissant à 19 700 contre 6 900 l'année précédente. Sur ce total, 1 100 permis ont été accordés à des travailleurs détachés en provenance d'un autre pays de l'UE. La plupart des permis de travail (81 %) ont été accordés à des conducteurs de véhicules de fret international employés par des entreprises lituaniennes et travaillant majoritairement dans d'autres pays ; 9 % ont été délivrés à des travailleurs du bâtiment.

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale continue d'augmenter en Lituanie, alors que les inscriptions de ressortissants lituaniens diminuent. On comptait 6 600 étudiants en mobilité internationale au cours de l'année universitaire 2016/17, contre 6 200 en 2015/16 (6 % des inscriptions totales). Le nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits dans des cursus diplômants a augmenté, passant de 4 700 à 5 000. Les principaux groupes d'étudiants en mobilité internationale étaient originaires du Bélarus (17 %) et d'Inde (11 %).

La Lituanie a reçu 600 demandes d'asile en 2017, contre 425 en 2016 et 180 en 2015 selon le Département des Migrations. En 2017, 38 % des demandeurs d'asile étaient syriens et 15 % étaient russes ; 280 personnes ont obtenu le statut de réfugié et 13 ont bénéficié d'une protection subsidiaire. La Lituanie s'est engagée à accueillir environ 1 100 réfugiés au titre du programme européen de relocalisation et de réinstallation. À la mi-février 2018, la Lituanie avait relocalisé et réinstallé environ 470 réfugiés, dont 350 avaient déjà quitté le pays.

En 2017, 2 400 personnes ont été réintégrées dans leur nationalité (personnes possédant la nationalité lituanienne avant 1940 ainsi que leurs descendants) ; 170 ressortissants étrangers ont été naturalisés en 2017.

En 2017, l'obligation de demander un permis de travail ainsi que le test du marché du travail ont été supprimés pour les travailleurs dont la profession figure sur la liste des métiers en tension. Parmi les réformes de la Carte bleue européenne mises en œuvre en 2017, figure l'établissement d'une nouvelle liste de 27 professions nécessitant des qualifications professionnelles très avancées ; les étrangers exerçant ces professions peuvent demander immédiatement la Carte bleue européenne et sont dispensés de test du marché du travail. Le minimum salarial a également abaissé de 2 à 1.5 fois le salaire moyen (de 1 496 à 1 122 EUR), et une expérience professionnelle de 5 ans est désormais assimilée à un diplôme de l'enseignement supérieur.

Toujours en 2017, le permis investisseur a été réformé afin de réduire le risque de création frauduleuse de petites entreprises aux seules fins de l'obtention d'un permis de séjour. Le permis accordé aux membres de la direction collégiale ou de l'organe de surveillance d'une entreprise a été supprimé, bien qu'une option complémentaire ait été créée pour les dirigeants de certaines grandes entreprises n'ayant pas investi personnellement dans l'entreprise.

Le permis de l'UE pour les personnes faisant l'objet d'un détachement intragroupe est entré en vigueur en septembre 2017 suite à la transposition de la Directive européenne. Le salaire minimum pour ce permis a été fixé à 380 EUR par mois. Il est valable pendant une durée maximale de trois ans et permet à la famille du travailleur de l'accompagner et de chercher un emploi en Lituanie.

Depuis 2017, les étudiants en mobilité internationale bénéficient de conditions plus favorables en Lituanie. Une fois diplômés, ils ne sont plus soumis au test du marché du travail avant de pouvoir commencer un travail correspondant à leurs qualifications. Pendant leur études, ils ont le droit de travailler (jusqu'à 20 heures par semaine) dès qu'ils obtiennent un permis de séjour temporaire, et n'ont plus besoin d'attendre leur deuxième année d'études.

Les relations avec les émigrés et la diaspora lituaniens sont maintenues par le biais du « Programme mondial pour la Lituanie ». Parmi les activités de ce programme, l'organisation à but non lucratif *Invest Lithuania* a mis en œuvre un projet intitulé « Attirer les talents en Lituanie », qui vise à présenter la Lituanie comme un pays attractif pour les demandeurs d'emploi hautement qualifiés d'origine lituanienne ou étrangère. Des salons de l'emploi *Match your talent LT* auxquels participent de grands employeurs lituaniens ont été organisés en 2016 et 2017. Un site Internet spécialisé a été mis en ligne ([workinlithuania.lt](http://workinlithuania.lt)).

### Pour en savoir plus

[www.migracija.lt](http://www.migracija.lt)  
[www.stat.gov.lt/en](http://www.stat.gov.lt/en)  
<http://emn.lt/>

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## LITUANIE

Flux migratoires d'étrangers Définition nationale	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	0.6	0.3	1.3	2.0	0.6	1.1	6.0	
Sorties	0.7	1.2	..	..	1.1	1.0	..	
Entrées d'étrangers par catégorie Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers			
	2015	2016	2015	2016				
Travail	..	..	..	..				
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..				
Humanitaire	..	..	..	..				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	..	..	..	..				
Total	..	..	..	..				
Migrations temporaires	2010	2015	2016	Moyenne 2011-15				
<i>Milliers</i>								
Étudiants	..	..	..	..				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	..	..	..				
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	317	
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	-19.7	-28.9	-11.3	-14.2	-15.0	-11.1	-40.7	
Accroissement naturel	-4.3	-3.7	-3.5	-3.7	-4.0	-3.6	-10.5	
Solde migratoire et ajustements statistiques	-15.4	-25.2	-7.7	-10.5	-10.9	-7.5	-30.2	
Effectifs de migrants	2006	2011	2016	2017	Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	..	6.8	4.5	..	6.9	6.3	..	
Population étrangère	1.0	1.1	0.7	..	1.2	0.8	..	
Naturalisations	2005	2010	2015	2016	Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>								
	1.3	0.4	0.8	..	..	..	176	
Situation sur le marché du travail	2005	2010	2015	2017	Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	65.7	56.2	67.9	..	62.0	66.1
		Nés à l'étranger	76.6	64.1	71.5	..	69.6	71.4
	Femmes	Nés dans le pays	59.4	58.5	66.5	..	60.5	64.9
		Nés à l'étranger	59.7	60.0	65.2	..	62.2	64.9
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	8.2	21.6	10.2	..	13.4	12.2
		Nés à l'étranger	10.8	19.9	12.4	..	12.9	10.8
	Femmes	Nés dans le pays	8.1	14.6	8.4	..	9.6	9.4
		Nés à l'étranger	16.6	17.7	7.3	..	12.8	10.4

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770897>

## Luxembourg

En 2016, le nombre d'entrées d'étrangers au Luxembourg a diminué après six années de hausse, passant de 22 600 à 21 600. Les départs augmentent depuis 2012, s'établissant à 1 400 en 2016. Par conséquent, le solde migratoire est tombé à son plus bas niveau en six ans. Sur les 22 900 entrées au Luxembourg en 2016, 5 % étaient luxembourgeois, 70 % de ressortissants d'autres pays de l'UE et 25 % de ressortissants de pays tiers. L'immigration a contribué à 82 % de la croissance de la population (84 % en 2015).

En 2016, 5 000 premiers permis de séjour ont été délivrés, soit une hausse de plus de 9 % principalement due à la hausse du nombre de travailleurs salariés (+23 %, pour s'établir à 740 personnes). Le nombre d'immigrés ayant obtenu le statut de réfugié a été multiplié par trois (720 personnes). La principale catégorie, à savoir les membres de la famille de ressortissants de pays tiers, a diminué de 8 % (pour s'établir à 1 200 individus), à l'instar des résidents de longue durée (800 individus). Globalement, les ressortissants des États-Unis, de Chine et d'Inde sont restés les nationalités les plus représentées.

Le nombre de nouveaux étudiants étrangers enregistrés a augmenté de 2 % en 2016/17, après avoir reculé de 4 % pour s'établir à 1 500 individus durant l'année universitaire 2015/16. Les étudiants ressortissants des pays de l'UE représentent plus des trois-quarts de les inscriptions (1 200).

En janvier 2016, 48 % des résidents du Luxembourg étaient des étrangers. Représentant un tiers de la population étrangère totale (35 %), les Portugais sont restés le groupe le plus important, suivis des Français (16 %) et des Italiens (8 %), tandis que les ressortissants de pays tiers les plus nombreux étaient les Monténégrins et les Polonais. Le nombre des ressortissants syriens est passé de 150 en 2015 à 1 400 en 2016.

D'après l'enquête nationale sur les forces de travail, les ressortissants étrangers de l'UE représentaient 44 % de la main-d'œuvre salariée au premier trimestre 2017, alors que la part des ressortissants de pays tiers se montait à 6,5 %. En outre, les travailleurs transfrontaliers représentaient 45 % de l'ensemble de la main-d'œuvre salariée au Luxembourg ; plus de la moitié étaient français.

Les demandes de protection internationale enregistrées par la Direction de l'immigration sont tombées à environ 2 000 en 2016, après avoir culminé à 2 500 en 2015. Le profil des demandeurs de la protection internationale au Luxembourg a profondément changé à partir de 2015. En 2016, la Syrie est restée la première région d'origine (14 % du total), suivie de l'Albanie (11 %), du Kosovo (10 %), de l'Iraq et de la Serbie (8 %). Si en 2015 le statut de réfugié a été accordé dans 16 % des décisions prises, ce pourcentage a augmenté pour atteindre 33 % en 2016.

Dans le cadre de l'accord UE-Turquie de mars 2016 relatif à la réinstallation et à la réadmission des ressortissants syriens, le Luxembourg s'est engagé à réinstaller 190 ressortissants syriens d'ici à 2017. Le Luxembourg a également réinstallé 28 réfugiés en provenance de la Turquie et du Liban. Dans le cadre de la décision de Conseil de l'UE de relocaliser 160 000 demandeurs de la

protection internationale en provenance de Grèce et d'Italie, 550 personnes avaient été relocalisées fin 2017.

Depuis 2016, le gouvernement a lancé deux projets d'intégration : « Welcome to Luxembourg », un projet pilote axé sur l'intégration des demandeurs d'asile, l'accent étant mis sur l'égalité des chances entre hommes et femmes, et le PIA (Parcours d'intégration accompagné), un projet visant à lancer le processus d'intégration dès l'arrivée du demandeur d'asile au Luxembourg. Depuis son lancement en septembre 2017, 266 demandeurs ont participé à la première phase du projet, qui se compose de 9 heures de cours de luxembourgeois et de 8 heures de formation portant sur la vie quotidienne au Luxembourg, comme les droits et devoirs des demandeurs et l'égalité des chances, entre autres. En outre, en septembre 2017, un nouveau plan d'action national pluriannuel relatif à l'intégration a été approuvé. Il comporte deux volets : l'accueil et le suivi des demandeurs d'asile, et l'intégration des résidents non luxembourgeois.

En décembre 2017, un projet de nouvelles écoles publiques internationales et de classes anglophones internationales complémentaires de niveau primaire/post-secondaire a été adopté pour encourager les investisseurs, les entreprises ou les professionnels étrangers à s'installer avec leur famille au Luxembourg.

L'Université du Luxembourg a créé un « bureau d'intégration » pour faciliter l'entrée à l'université des demandeurs et bénéficiaires de protection internationale, en leur proposant une aide individualisée. Réfugiés et demandeurs d'asile peuvent suivre des cours en auditeurs libres et peuvent s'inscrire dans un cursus d'études après avoir obtenu un statut de protection internationale.

Suite aux résultats du référendum sur l'octroi du droit de vote aux résidents étrangers réalisé en 2015 au Luxembourg, la durée de résidence requise pour pouvoir être naturalisé a été réduite de sept à cinq ans, un droit du sol a été mis en place pour la première génération, et une procédure simplifiée d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise par « option » a été réintroduite. Les critères de langue et autres ont été modifiés pour garantir un niveau minimal de connaissance de la langue et d'éducation civique.

Suite aux flux d'immigration observés en 2015/2016, le nombre de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière a considérablement augmenté, et la politique de retour est devenue prioritaire. Suite à une hausse considérable du nombre de demandes infondées, certaines modifications administratives ont été apportées à la procédure de protection internationale. En avril 2017, un nouveau centre d'hébergement d'urgence pour les demandeurs relevant du Règlement de Dublin est entré en service.

### *Pour en savoir plus*

[www.mae.lu](http://www.mae.lu)  
[www.statistiques.public.lu](http://www.statistiques.public.lu)  
[www.olai.public.lu](http://www.olai.public.lu)  
<http://www.guichet.public.lu/citoyens/fr/immigration/>

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## LUXEMBOURG

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers																																	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016																																	
<i>Pour 1000 habitants</i>																																								
Entrées	30.1	31.1	39.9	37.4	31.6	37.4	21.6																																	
Sorties	15.7	15.1	18.4	19.7	16.2	16.5	11.3																																	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers																																		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016	<table border="1"> <caption>10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers</caption> <thead> <tr> <th>Nationalité</th> <th>Moyenne annuelle 2006-2015 (%)</th> <th>2016 (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>France</td><td>~18</td><td>~18</td></tr> <tr><td>Portugal</td><td>~15</td><td>~15</td></tr> <tr><td>Italie</td><td>~8</td><td>~8</td></tr> <tr><td>Belgique</td><td>~5</td><td>~5</td></tr> <tr><td>Allemagne</td><td>~4</td><td>~4</td></tr> <tr><td>Espagne</td><td>~3</td><td>~3</td></tr> <tr><td>Roumanie</td><td>~2</td><td>~2</td></tr> <tr><td>Royaume-Uni</td><td>~1</td><td>~1</td></tr> <tr><td>Grèce</td><td>~1</td><td>~1</td></tr> <tr><td>Pologne</td><td>~1</td><td>~1</td></tr> </tbody> </table>		Nationalité	Moyenne annuelle 2006-2015 (%)	2016 (%)	France	~18	~18	Portugal	~15	~15	Italie	~8	~8	Belgique	~5	~5	Allemagne	~4	~4	Espagne	~3	~3	Roumanie	~2	~2	Royaume-Uni	~1	~1	Grèce	~1	~1	Pologne	~1	~1
Nationalité	Moyenne annuelle 2006-2015 (%)	2016 (%)																																						
France	~18	~18																																						
Portugal	~15	~15																																						
Italie	~8	~8																																						
Belgique	~5	~5																																						
Allemagne	~4	~4																																						
Espagne	~3	~3																																						
Roumanie	~2	~2																																						
Royaume-Uni	~1	~1																																						
Grèce	~1	~1																																						
Pologne	~1	~1																																						
Travail	1.0	1.1	5.0	5.7																																				
Famille (y compris la famille accompagnante)	1.5	1.5	8.0	7.8																																				
Humanitaire	0.3	0.7	1.3	3.8																																				
Libre circulation	16.5	16.0	84.9	82.1																																				
Autres	0.2	0.1	0.8	0.6																																				
Total	19.4	19.5	100.0	100.0																																				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15																																			
<i>Milliers</i>																																								
Étudiants	0.1	0.2	0.2	0.2																																				
Stagiaires	0.0	0.0	0.0	0.0																																				
Vacanciers actifs	..	..	..	..																																				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..																																				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.2	0.1	0.1																																				
Autres migrants temporaires de travail	..	0.6	0.8	..																																				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs																																	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016																																	
	1.8	1.5	4.1	3.4	1.1	3.1	1 938																																	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers																																	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016																																	
Total	16.9	19.3	23.3	19.8	17.5	23.6	11.5																																	
Accroissement naturel	3.8	4.2	3.7	3.6	3.9	3.9	2.1																																	
Solde migratoire et ajustements statistiques	13.1	15.1	19.6	16.2	13.6	19.7	9.4																																	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers																																	
<i>En pourcentage de la population totale</i>					2007-11	2012-16	2017																																	
Personnes nées à l'étranger	36.2	39.5	45.3	46.3	38.5	42.8	270																																	
Population étrangère	41.1	42.4	46.8	48.2	42.5	44.8	281																																	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs																																	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2006-10	2011-15	2016																																	
	0.5	2.0	2.1	2.8	..	..	7 140																																	
Situation sur le marché du travail					Moyenne																																			
					2007-11	2012-16																																		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	68.8	68.3	66.7	63.4	67.8	66.2																																
		Nés à l'étranger	80.1	78.8	74.5	75.6	78.1	77.4																																
	Femmes	Nés dans le pays	50.5	52.9	58.4	58.9	52.4	56.1																																
		Nés à l'étranger	58.3	61.9	62.4	65.7	61.4	63.3																																
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	3.0	2.4	4.4	4.7	2.7	4.2																																
		Nés à l'étranger	4.2	5.3	7.2	6.2	5.4	6.7																																
	Femmes	Nés dans le pays	4.5	3.6	4.4	3.7	4.3	4.0																																
		Nés à l'étranger	7.5	6.8	9.2	6.9	7.3	8.3																																

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770916>

## Mexique

En 2016, le nombre de personnes nées à l'étranger dépassait le million, soit le double du niveau enregistré en 2000, mais représentait toujours moins de 1 % de la population totale. Malgré le nombre croissant d'entrées, le Mexique demeure essentiellement un pays d'émigration et de transit. Cet effectif en hausse doit être mis en perspective. En 2016, environ 73 % des habitants nés à l'étranger étaient originaires des États-Unis, dont un grand nombre de descendants d'émigrés mexicains résidant aux États-Unis. Toutefois, la croissance concerne principalement les ressortissants d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que d'Espagne, du Canada et de Chine.

En 2016, 35 900 étrangers ont obtenu un nouveau permis de résidence permanente, soit autant qu'en 2015 ; 15 500 permis de séjour permanent ont été délivrés pour raisons familiales, dont la moitié à des ressortissants du Venezuela, de Colombie, du Honduras, du Guatemala, de Cuba et des États-Unis. Le nombre de permis de séjour permanent délivrés pour raisons professionnelles en 2016 a légèrement diminué (4 %), pour s'établir à 8 500. 59 % des travailleurs immigrés étaient originaires du continent américain, suivi de l'Europe (21 %) et de l'Asie (19 %). 9 300 permis ont été délivrés pour d'autres raisons, notamment à des personnes financièrement indépendantes. La catégorie des permis de séjour permanent délivrés pour raisons humanitaires a été la seule à enregistrer une forte hausse : le nombre de permis délivrés a quasiment triplé en 2016, pour s'établir à 1 960. Une part importante (43 %) des Salvadoriens et des Honduriens ayant acquis un droit de séjour au Mexique en 2016 l'ont obtenu pour raisons humanitaires.

Au total, près des trois quarts des immigrés permanents étaient originaires du reste du continent, dont 19 % des seuls États-Unis. Les entrées permanentes d'immigrants cubains, vénézuéliens et chinois au Mexique ont augmenté ces cinq dernières années, et dépassent celles des Colombiens, des Honduriens ou des Guatémaltèques.

La part de la population étrangère naturalisée chaque année est relativement faible (0,8 %).

En 2016, 52 200 premiers permis de séjour temporaire ont été octroyés, dont 24 000 pour raisons professionnelles, les migrants originaires d'Asie ou d'Europe en recevant chacun 22 %. Les entrées d'étudiants en mobilité internationale sont tombées à 4 300 en 2016, contre 6 800 en 2015 ; plus d'un tiers étaient originaires de Colombie, de France, des États-Unis ou d'Allemagne. En outre, 14 900 permis de travail frontaliers

ont été accordés, principalement à des Guatémaltèques, ce qui les autorise à travailler, dans le secteur agricole le plus souvent, dans l'État du Chiapas. En mars 2016, l'*Institut Nacional de Migración* a procédé au transfert de 6 000 migrants cubains bloqués au Costa Rica et au Panama depuis décembre 2015. Ces migrants ont bénéficié d'un permis humanitaire temporaire pour rejoindre la frontière nord du Mexique, et demandent une autorisation d'entrée aux États-Unis.

En 2016, le nombre de demandeurs d'asile a atteint un record historique de 8 700 personnes, contre 3 400 en 2015. La plupart des déposants étaient originaires du Honduras, du Salvador et, dans une moindre mesure du Guatemala et de Cuba ; les mineurs isolés représentaient une part accrue des déposants.

Au premier semestre 2016, 46 600 Cubains sont entrés au Mexique, contre 43 200 pour l'ensemble de l'année 2015. La plupart avaient fui Cuba pour l'Équateur, qui n'exige pas de visa, avant de poursuivre leur voyage à travers la Colombie et l'Amérique centrale.

Les Haïtiens entrant au Mexique peuvent se voir remettre des papiers spéciaux valables 20 jours par les autorités mexicaines, afin de régulariser leur situation ou quitter le pays ; sinon, ils risquent le rapatriement. Selon les estimations, 12 800 Haïtiens ou ressortissants de pays africains sont entrés au Mexique au cours du premier semestre 2016 dans le but de gagner les États-Unis, et 9 300 sont parvenus à destination.

En juillet 2016, un accord a été signé entre le Secrétariat du gouvernement (SEGOB), la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR) et le Secrétariat pour le Développement social (SEDESOL) afin de s'assurer que les réfugiés puissent bénéficier des programmes visant les populations en situation ou à risque de pauvreté ou de marginalisation. Du 9 janvier au 19 décembre 2017, un programme de régularisation temporaire a été ouvert aux étrangers entrés au Mexique avant le 9 janvier 2015 et n'ayant toujours aucun statut légal à la date du 9 janvier 2017. Un droit de séjour temporaire est accordé pour une durée de 4 ans et permet d'exercer des activités rémunérées sous certaines conditions.

### *Pour en savoir plus*

[www.politicamigratoria.gob.mx/](http://www.politicamigratoria.gob.mx/)

[www.inegi.org.mx](http://www.inegi.org.mx)

[www.gob.mx/inm](http://www.gob.mx/inm)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## MEXIQUE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	0.1	0.2	0.3	0.3	0.1	0.3	35.9	
Sorties	..	..	..	..	..	..	..	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	8.7	8.3	25.2	23.9				
Famille (y compris la famille accompagnante)	16.5	15.5	48.0	44.4				
Humanitaire	0.6	1.8	1.8	5.0				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	8.6	9.3	25.0	26.6				
Total	34.4	34.9	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	4.6	6.8	6.0	7.0				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	27.4	15.9	14.9	19.0				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	24.0	24.8	19.9				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>					0.0	0.0	8 781	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	16.3	14.1	..	..	15.0	13.4	..	
Accroissement naturel	16.3	14.1	..	..	15.0	13.4	..	
Solde migratoire et ajustements statistiques	-4.5	-1.6	..	..	-2.2	-2.0	..	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	0.5	0.8	0.8	..	0.7	0.8	..	
Population étrangère	..	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	382	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					..	..	2 940	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	80.7	77.8	78.4	79.0	78.9	78.4
		Nés à l'étranger	70.9	67.4	66.6	65.7	68.8	67.3
	Femmes	Nés dans le pays	41.8	43.5	44.7	45.0	43.6	44.8
		Nés à l'étranger	38.5	31.8	37.4	38.9	33.7	39.7
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	3.5	5.6	4.4	3.5	4.9	4.7
		Nés à l'étranger	3.3	6.8	5.8	4.2	5.5	6.6
	Femmes	Nés dans le pays	4.0	5.5	4.6	3.7	5.0	4.8
		Nés à l'étranger	2.8	6.7	4.5	4.1	7.7	5.6

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770935>

## Norvège

En 2016, 58 500 étrangers ont immigré en Norvège, soit 600 de moins que l'année précédente. Globalement, 46% étaient des femmes, mais le ratio hommes-femmes varie en fonction du pays d'origine : par exemple, les migrants originaires de Thaïlande et des Philippines étaient majoritairement des femmes (80 % environ), alors que ceux originaires d'Afghanistan et de Syrie étaient principalement des hommes (respectivement 75 % et 63 %). L'immigration nette totale, Norvégiens compris, était de 21 300, son plus bas niveau depuis 2012.

Environ 40 % des immigrés étrangers étaient originaires de pays de l'UE, soit une baisse de 10 points par rapport à 2015. Pour la première fois, la Syrie était le premier pays d'origine des immigrés, avec plus de 11 200 entrées en 2016 (+7 000 par rapport à 2015), suivie de la Pologne (6 000 personnes) et de l'Érythrée (2 700).

Pour la première fois depuis 2005, l'immigration familiale était la principale catégorie d'entrée, s'établissant à un tiers du total. Les principaux groupes de migrants familiaux étaient originaires de Syrie, de Pologne, de Thaïlande et d'Érythrée. Le nombre de permis accordés à des Syriens pour raisons familiales en 2016 était trois fois plus important qu'en 2015.

Quelque 30 % des immigrés enregistrés ont obtenu une autorisation de séjour suite à une demande d'asile, ou relevaient du quota annuel de réinstallation des réfugiés (3 200 places en 2016). La plupart étaient originaires de Syrie (63 %). Le nombre de nouveaux demandeurs d'asile a considérablement diminué entre 2015 (31 000) et 2016 (3 500) et 2017 (3 600, dont 1 250 relocalisés en provenance d'Italie et de Grèce). Une baisse similaire a été enregistrée pour les mineurs isolés : seules 320 demandes d'asile ont été enregistrées en 2016, contre près de 5 500 l'année précédente.

L'immigration de travail, qui a longtemps été la seule catégorie d'entrée, représentait 28 % de l'immigration totale de personnes non nordiques en 2016, la Pologne et la Lituanie étant les premiers pays d'origine. L'immigration nette en provenance des pays nordiques était négative pour la première fois depuis plusieurs années. Les 8 % d'immigrés restants se sont vus accorder un permis pour études, formation, échanges culturels et en tant que travailleurs au pair.

En 2016, la police norvégienne a renvoyé près de 8 100 étrangers en situation irrégulière. Environ un tiers d'entre eux étaient des demandeurs d'asile renvoyés en vertu de la procédure de Dublin ou d'anciens demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ; 1 500 autres immigrés sont retournés dans leur pays dans le cadre de l'aide au retour volontaire.

Près de 13 700 personnes ont été naturalisées en 2016, soit 10 % de plus qu'en 2015. Les principaux pays d'origine étaient l'Érythrée (1 900), la Somalie (1 200) et l'Afghanistan (1 000). Près d'un tiers de l'ensemble des nouveaux citoyens étaient âgés de moins de 18 ans ; la part des enfants était particulièrement importante parmi les Érythréens (38 %).

Suite à la hausse du nombre de demandeurs d'asile entrés en Norvège en 2015, la Norvège a adopté plusieurs mesures législatives pour assurer la pérennité de la politique d'asile et

d'immigration et renforcer les contrôles aux frontières. Parmi les principales mesures entrées en vigueur en 2016/17, figure une réforme de la politique d'immigration familiale, en vertu de laquelle une demande au titre du regroupement familial peut être refusée si le parrain a obtenu une protection subsidiaire et non un permis de résidence permanente, et si l'on estime que la famille vit dans un pays tiers sûr où elle entretient des relations sociales plus solides. En outre, lors de la soumission d'une demande de regroupement familial, le délai d'attente imposé aux réfugiés avant exonération de la condition d'indépendance financière a été abaissé d'un an à six mois. Dans les cas de fondation d'une famille, les deux parties doivent avoir au moins 24 ans pour faire une demande en tant que famille, mais des exemptions sont possibles si la relation est de toute évidence volontaire.

Les critères d'octroi des permis de résidence permanente ont été modifiés pour encourager l'intégration. Depuis janvier 2017, un niveau minimum de maîtrise orale du norvégien, et la réussite d'un test de connaissances sociales sont exigés. Les demandes de résidence permanente peuvent désormais être rejetées si elles entrent en conflit avec des problématiques importantes en matière de régulation des migrations.

Un certain nombre de nouvelles mesures d'intégration ont été adoptées en 2016 et 2017. Par exemple, la Norvège a commencé à élaborer des procédures de reconnaissance de certaines formations professionnelles de niveau secondaire et supérieur. En 2017, des procédures de reconnaissance des qualifications professionnelles du secondaire et du supérieur ont été mises en place pour 15 programmes de formation professionnelle en Pologne, en Allemagne, en Estonie, en Lettonie et en Lituanie. En outre, étant donné les difficultés rencontrées par les travailleurs de certaines professions réglementées pour trouver un emploi convenable, le gouvernement a mis en place en août 2017 de nouveaux cours passerelles pour le personnel infirmier et enseignant formé à l'étranger. Des cours similaires sont en cours d'élaboration pour les réfugiés qualifiés en sciences ou en technologie, afin de les rendre plus attractifs pour les employeurs norvégiens.

Les politiques d'éducation visant les migrants ont été approfondies suite à un amendement de la loi sur l'éducation, en vertu duquel tous les enfants ont le droit de suivre un enseignement primaire et secondaire le plus rapidement possible et dans un délai d'un mois au maximum. De même, les migrants adultes titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire obtenu à l'étranger – qui n'est pas reconnu en Norvège – ont désormais le droit d'accéder gratuitement au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

En juin 2017, le parlement a adopté une nouvelle loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations, qui regroupe plusieurs lois antidiscrimination. Un nouveau tribunal antidiscrimination a été mis en place pour recevoir les plaintes.

### *Pour en savoir plus*

[www.udi.no/en](http://www.udi.no/en)

[www.ssb.no/en](http://www.ssb.no/en)

[www.regjeringen.no/en/dep/jd](http://www.regjeringen.no/en/dep/jd)

[www.imdi.no/en](http://www.imdi.no/en)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## NORVÈGE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	6.8	13.3	11.3	11.1	11.3	12.9	58.5	
Sorties	2.7	4.6	5.3	5.8	3.4	4.7	30.7	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	2.9	2.5	5.4	4.3				
Famille (y compris la famille accompagnante)	12.6	15.3	23.7	26.4				
Humanitaire	8.9	15.6	16.8	26.8				
Libre circulation	28.7	24.7	54.1	42.5				
Autres	..	..	..	..				
Total	53.1	58.1	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	3.4	3.8	3.2	4.3				
Stagiaires	0.1	0.3	0.3	0.2				
Vacanciers actifs	0.1	0.2	0.2	0.2				
Travailleurs saisonniers	2.3	2.3	2.4	2.4				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.3	0.7	0.2	0.8				
Autres migrants temporaires de travail	1.3	2.6	2.2	2.1				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
	1.2	2.1	5.9	0.6	2.2	2.9	3 202	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
Total	7.3	12.7	9.2	8.5	11.7	11.6	44.3	
Accroissement naturel	3.4	4.1	3.5	3.5	3.9	3.6	18.2	
Solde migratoire et ajustements statistiques	4.0	8.6	5.7	5.0	7.8	8.0	26.2	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
<i>En pourcentage de la population totale</i>					2007-11	2012-16	2017	
Personnes nées à l'étranger	8.1	11.5	14.7	..	10.1	13.6	..	
Population étrangère	4.8	7.5	10.2	10.5	6.2	9.3	559	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2006-10	2011-15	2016	
	5.9	3.9	2.6	2.9	..	..	14 676	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	78.8	77.9	77.1	76.1	79.0	77.5
		Nés à l'étranger	67.0	72.8	73.1	73.3	73.0	74.9
	Femmes	Nés dans le pays	72.9	74.1	74.6	74.0	74.7	74.8
		Nés à l'étranger	59.8	65.8	63.8	65.2	67.0	64.7
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	4.0	3.6	3.7	3.8	2.8	3.3
		Nés à l'étranger	12.5	9.1	10.1	9.0	8.4	8.2
	Femmes	Nés dans le pays	3.9	2.6	3.0	2.7	2.4	2.6
		Nés à l'étranger	8.5	6.6	10.7	9.1	5.8	8.5

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770992>

## Nouvelle-Zélande

En 2016/17, la Nouvelle-Zélande a enregistré une immigration nette annuelle permanente/pour long séjour de 72 300 personnes, un chiffre record en hausse de 4,7 % par rapport aux 69 100 arrivées enregistrées en 2015/16. Ces chiffres s'expliquent par le faible nombre d'émigrés néo-zélandais, associé à une immigration étrangère nette d'un niveau inédit (73 600 personnes). Ainsi, le nombre d'entrées permanentes/pour long séjour de citoyens non néo-zélandais a quasiment doublé, passant de 56 100 en 2009/10 à 99 200 en 2016/17, alors que le nombre de départs est resté plus modéré. Selon les prévisions, le solde migration devrait diminuer en 2017/18 et poursuivre sur cette tendance en 2018/19.

Le nombre de personnes ayant obtenu un droit de séjour en Nouvelle-Zélande a diminué de 8 % pour s'établir à 47 700 en 2016/17, dont 60 % dans le cadre de programmes visant les travailleurs/salariés qualifiés (*skilled/business stream*), 31 % au titre du regroupement familial, et 8 % dans le cadre de programmes humanitaires/internationaux. Cette diminution était intentionnelle et visait à compenser la demande croissante dans le programme de résidence. Par exemple, toute possibilité de déposer une nouvelle demande au titre de la catégorie des parents (*Parent Category*) a été suspendue, et le plafond des catégories d'immigration familiale a été réduit à 4 000 personnes sur deux ans, en 2016/17 et 2017/18. Ces mesures se sont traduites par une réduction de 63 % des approbations dans la catégorie des parents en 2016/17. En outre, les modifications visant à réduire la demande ont entraîné une baisse de 6 % des approbations dans la catégorie des immigrés qualifiés (*Skilled Migrant Category*, ou *SMC*). Les migrants déposant une demande dans cette catégorie se voient attribuer un certain nombre de points en fonction d'une liste de critères (comme l'éducation, l'âge, l'expérience dans un emploi qualifié et l'offre d'emploi reçue). En octobre 2016, le nombre de points nécessaires pour être invité à faire une demande de visa SMC a été relevé de 140 à 160. La Chine, l'Inde, le Royaume-Uni et les Philippines demeurent les principaux pays d'origine des immigrés obtenant un permis de séjour. Ils représentaient à eux tous un peu plus de la moitié de l'ensemble des autorisations accordées en 2016/17. Enfin, sur les 4 000 visas octroyés dans la catégorie humanitaire/protection internationale, 1 200 ont été obtenus par des réfugiés, dont un tiers étaient Syriens, et 1 100 ont été accordés à des ressortissants des Samoa en vertu d'un quota.

En 2016/17, 209 200 visas de travail ont été délivrés, dont deux tiers à des personnes migrant pour la première fois. Ce chiffre était en hausse de 9 % par rapport à 2015/16. L'Inde, le Royaume-Uni, la Chine et l'Allemagne demeurent les principaux pays d'origine. Le nombre de personnes autorisées à travailler en Nouvelle-Zélande dans le cadre du dispositif relatif aux compétences essentielles (catégorie *Essential Skills*, travailleurs temporaires soumis à une appréciation de la situation de l'emploi) a augmenté de 4 % par rapport à 2015/16 – la cinquième année d'augmentation en glissement annuel depuis la crise financière mondiale. Les travailleurs admis au titre du programme de vacanciers actifs (*Working Holiday Scheme*) représentaient un tiers de l'ensemble des visas de travail, tandis que 14 700 personnes ont bénéficié d'un visa de travail au titre des politiques de travail saisonnier dans le secteur horticole et viticole. Les visas de travail post-études (+26 %, à 27 900) et les visas *work*

*to residence*, qui permettent d'obtenir un permis de travail temporaire dans l'optique d'une résidence permanente (+42 %, à 4 500), ont enregistré la plus forte croissance en pourcentage.

En 2016/17, 48 200 nouveaux étudiants en mobilité internationale (enseignement supérieur et secondaire) ont été autorisés à étudier en Nouvelle-Zélande, soit 3 % de moins qu'en 2015/16. Ils représentaient 53 % de l'ensemble des étudiants en mobilité internationale. La part des étudiants chinois dans l'ensemble des étudiants en mobilité internationale a augmenté de 10 % par rapport 2015/16, la Chine étant le premier pays d'origine des nouveaux étudiants en mobilité internationale (les nouveaux visas d'études accordés à des étudiants chinois ont augmenté de 5 % en 2016/17). Les étudiants en mobilité internationale sont devenus une source non négligeable d'immigrés qualifiés pour la Nouvelle-Zélande et dans d'autres pays de l'OCDE.

En 2016/17, 430 personnes ont demandé l'asile en Nouvelle-Zélande, soit 28 % de plus qu'en 2015/16. La Chine et la Turquie étaient les premiers pays d'origine des demandeurs d'asile en 2016/17.

Les modifications apportées à la catégorie des immigrés qualifiés (*Skilled Migrant Category*, ou *SMC*) sont effectives depuis juillet 2017. Un seuil salarial et une meilleure reconnaissance de l'expérience professionnelle ont été mis en place afin de garantir que cette catégorie donne la priorité aux immigrés mieux rémunérés et plus qualifiés. Des modifications des visas de travail temporaire fondés sur l'emploi, notamment des seuils salariaux, ont également été annoncées en mai 2017.

Une nouvelle catégorie pilote, le *Global Impact Visa* (GIV), est entrée en vigueur en novembre 2016. Dans ce cadre, le gouvernement a établi un partenariat avec le programme *Edmund Hillary Fellowship* pour attirer et aider les entrepreneurs, investisseurs et start-up à fort impact – dont la plupart n'auraient pas répondu aux critères requis par les dispositifs actuels – à établir des entreprises innovantes en Nouvelle-Zélande. Ce visa pilote sera accordé pour 4 ans et limité à 400 personnes.

En décembre 2016, des modifications ont été apportées à la politique relative aux investisseurs immigrés pour encourager les investissements qui bénéficient le plus à la Nouvelle-Zélande sur le plan économique, en encourageant l'investissement dans les secteurs tournés vers la croissance.

Suite à des réformes des réglementations et de la politique migratoires, des formulaires en ligne ont été mis en place pour permettre le dépôt par voie électronique de la plupart des demandes de visa d'études, de travail et de visiteurs via *Immigration Online*. En août 2017, 60 % des demandeurs pouvaient faire leur demande en ligne, et ce pourcentage est passé à 80 % début 2018.

### Pour en savoir plus

[www.immigration.govt.nz](http://www.immigration.govt.nz)  
[www.mbie.govt.nz/info-services/immigration](http://www.mbie.govt.nz/info-services/immigration)  
<https://www.newzealandnow.govt.nz>

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## NOUVELLE-ZÉLANDE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	13.3	13.2	20.3	20.5	14.0	16.2	95.6	
Sorties	5.5	6.0	4.9	5.0	5.4	5.3	23.2	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	13.9	14.1	25.5	25.3				
Famille (y compris la famille accompagnante)	31.3	31.6	57.4	56.7				
Humanitaire	3.8	4.0	6.9	7.2				
Libre circulation	5.5	6.0	10.2	10.8				
Autres	..	..	..	..				
Total	54.6	55.7	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	22.7	28.3	25.5	23.3				
Stagiaires	1.5	1.4	1.4	1.4				
Vacanciers actifs	43.3	65.2	69.7	54.6				
Travailleurs saisonniers	7.7	9.8	11.1	8.7				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	30.8	39.6	42.6	33.4				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>					0.1	0.1	387	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	11.4	9.6	..	..	10.0	10.1	..	
Accroissement naturel	7.5	8.3	..	..	8.2	6.8	..	
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.7	2.4	..	..	2.6	3.9	..	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	20.1	21.5	23.8	..	21.1	22.5	..	
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					..	..	32 862	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	82.9	79.1	79.2	..	80.4	79.0
		Nés à l'étranger	76.2	75.9	80.6	..	77.5	79.3
	Femmes	Nés dans le pays	69.9	68.6	70.2	..	69.7	69.8
		Nés à l'étranger	59.4	61.1	66.7	..	62.1	66.0
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	3.4	6.1	5.5	..	5.2	5.7
		Nés à l'étranger	4.3	7.2	5.5	..	5.8	5.5
	Femmes	Nés dans le pays	4.0	6.9	6.5	..	5.5	6.7
		Nés à l'étranger	4.9	7.7	6.7	..	6.4	6.9

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770973>

## Pays-Bas

Les flux d'immigration totale ont continué d'augmenter aux Pays-Bas entre 2015 et 2016 (passant de 205 000 à 231 000 personnes) mais se sont stabilisés à 234 000 personnes en 2017, le chiffre le plus élevé de cette décennie (tous les chiffres de 2017 sont des données préliminaires). En 2017, les flux d'émigration totale (151 000) étaient similaires à ceux des deux années précédentes. Le solde migration a donc considérablement augmenté aux Pays-Bas, passant de 55 000 en 2015 à 79 000 en 2016 et 83 000 en 2017. En 2017, le nombre de personnes nées à l'étranger dépassait 2 millions pour la première fois.

En termes de nationalité, les entrées de personnes nées en Asie sont passées de 49 000 en 2015 à 65 000 en 2016, avant de tomber à 52 000 en 2017. Les entrées de personnes nées dans d'autres pays de l'UE ont également augmenté, passant de 77 000 en 2015 à 93 000 en 2017, soit environ 40 % des flux d'immigration totale. Les principaux pays d'origine des personnes nées à l'étranger arrivées en 2017 étaient la Pologne (23 700), la Syrie (16 800), l'Allemagne (10 600), l'ex-Union soviétique (8 500), la Chine (6 700), le Royaume-Uni (6 600), l'Italie (6 500) et les États-Unis (6 300). Comme en 2016, les entrées de personnes nées aux Pays-Bas ont atteint 32 000 en 2017. Les ressortissants néerlandais représentaient environ un cinquième des flux d'immigration totale en 2015 et en 2016, contre un quart en 2013 et 2014.

Le Service néerlandais d'immigration et de naturalisation (IND) a accordé près de 25 000 permis de séjour à des migrants familiaux en 2016, dont 10 600 enfants, soit plus qu'en 2015 (21 700). Les principaux pays d'origine étaient la Syrie, l'Érythrée et l'Inde. 14 600 permis de séjour supplémentaires ont été accordés à des travailleurs immigrés, notamment dans le cadre des programmes visant les migrants hautement qualifiés (9 100) et les chercheurs (2 500). Le nombre de nouveaux immigrés hautement qualifiés a augmenté rapidement, de 1 200 entre 2015 et 2016. Les pays d'origine les plus représentés dans les programmes dédiés aux migrants hautement qualifiés et aux talents étaient l'Inde, les États-Unis et la Chine ; dans les autres programmes d'immigration de travail, il s'agissait de la Chine, de l'Inde et des États-Unis. 16 300 permis de séjour ont été accordés à des étudiants en mobilité internationale, principalement à des ressortissants de Chine, des États-Unis et d'Indonésie. Au total, 73 000 étudiants en mobilité internationale se sont inscrits dans des universités néerlandaises en 2016.

S'agissant des départs, les personnes nées aux Pays-Bas (42 300) étaient de loin le principal groupe d'émigrés en 2017, suivi des personnes nées en Pologne (14 200), en Allemagne (8 100), au Royaume-Uni (4 300) et en Chine (4 200). Le principal pays de destination des émigrants était le Royaume-Uni ou l'Allemagne.

Les premières demandes d'asile ont diminué de moitié entre 2015 (43 100) et 2016 (19 400) et ont continué de décroître en 2017 (pour s'établir à 16 100). Une baisse similaire des demandes d'asile de mineurs isolés a été observée entre 2015 et 2016. Les nationalités les plus fréquemment enregistrées en 2017 étaient les Syriens (3 000), les Érythréens (1 600), les

Marocains (1 000), les Algériens (900) et les Iraquiens (800). Si les taux de reconnaissance sont particulièrement élevés pour les ressortissants de Syrie ou d'Érythrée ainsi que les apatrides, les Pays-Bas tiennent également une liste de pays d'origine sûrs dont les ressortissants ont peu de chances de pouvoir obtenir l'asile et font plutôt l'objet d'une procédure visant à accélérer leur retour. Suite à une hausse soudaine du nombre de demandes d'asile par des ressortissants marocains (de 80 en 2015 à 1 300 en 2016) et algériens (de 40 en 2015 à 1 000 en 2016), ces deux pays ont été inclus dans la liste. Le nombre de ces demandes a diminué entre 2016 et 2017, mais reste élevé.

En 2016, 28 500 personnes ont obtenu la nationalité néerlandaise, le plus souvent des ressortissants marocains (3 400), turcs (2 800) et iraqiens (900). Depuis février 2017, il est possible de retirer la nationalité néerlandaise aux personnes (possédant une double nationalité) ayant participé à des organisations terroristes. Auparavant, un retrait de la nationalité n'était possible qu'en cas de condamnation pour activités terroristes.

Une modification des règles s'appliquant aux migrants hautement qualifiés (et notamment du programme qui leur est dédié), aux chercheurs et aux étudiants internationaux leur permet de créer une entreprise aux Pays-Bas tant que l'activité au titre de laquelle ils possèdent un droit de séjour demeure leur principale activité. En outre, les chercheurs n'ont plus besoin de permis de travail.

En juillet 2017, un programme pilote pour les courts séjours de travailleurs immigrés hautement qualifiés a été pérennisé. Il permet à des parrains enregistrés d'employer des ressortissants de pays hors UE/AELE aux Pays-Bas sans permis de travail pendant une durée maximale de 3 mois, dans un contexte de collaboration transfrontalière. Ce programme complète le programme dédié aux migrants hautement qualifiés, prévu pour des séjours supérieurs à 3 mois, sans imposer des niveaux de salaire particuliers (à l'exception du salaire minimum). La redevance unique à payer pour devenir parrain enregistré de travailleurs immigrés hautement qualifiés, de chercheurs ou d'étudiants a été divisée par deux pour les petites entreprises (2 592 EUR au lieu de 5 183 EUR).

### *Pour en savoir plus*

[www.ind.nl](http://www.ind.nl)

[www.cbs.nl](http://www.cbs.nl)

<https://www.epnuffic.nl/en/internationalisation/mobility-statistics>

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## PAYS-BAS

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	3.9	6.6	9.4	10.7	5.6	7.8	182.2	
Sorties	2.9	3.9	5.0	5.3	3.3	4.8	89.9	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	13.1	14.8	10.6	10.7				
Famille (y compris la famille accompagnante)	21.0	24.8	17.0	17.9				
Humanitaire	16.5	20.8	13.3	15.0				
Libre circulation	72.7	78.1	59.0	56.4				
Autres	..	..	..	..				
Total	123.2	138.5	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	10.5	14.9	16.0	12.2				
Stagiaires	3.2	..	..	3.4				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	..	2.8	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
	0.8	0.8	2.5	1.1	0.8	1.2	18 414	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
Total	1.8	4.9	4.6	6.0	3.9	3.8	102.4	
Accroissement naturel	3.2	2.9	1.4	1.4	3.0	2.0	23.5	
Solde migratoire et ajustements statistiques	-1.4	2.0	3.2	4.6	0.9	1.8	78.9	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
<i>En pourcentage de la population totale</i>					2007-11	2012-16	2017	
Personnes nées à l'étranger	10.6	11.2	12.1	..	10.8	11.7	..	
Population étrangère	4.2	4.6	5.3	5.7	4.3	4.9	972	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2006-10	2011-15	2016	
	4.1	3.7	3.4	3.4	..	..	28 534	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	81.5	81.2	80.3	81.9	82.4	80.2
		Nés à l'étranger	69.5	72.1	70.5	70.7	72.2	70.1
	Femmes	Nés dans le pays	68.6	71.3	71.9	73.9	71.9	71.7
		Nés à l'étranger	53.1	57.3	54.1	56.3	56.9	56.0
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	3.6	4.0	5.9	4.0	3.2	5.8
		Nés à l'étranger	10.8	7.8	11.0	8.3	8.2	12.0
	Femmes	Nés dans le pays	4.4	4.0	6.5	4.7	3.5	5.8
		Nés à l'étranger	9.9	8.7	13.0	9.6	7.8	12.3

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770954>

## Pologne

En 2016, les flux d'immigration sont restés élevés et ont augmenté de 15 % pour s'établir à 98 400. Comme en 2015, la croissance était imputable à l'immigration en provenance d'Ukraine (23 % du total). Les autres principaux pays d'origine étaient le Bélarus, la Russie, le Viet Nam et la Chine, même si chacun représentait moins de 3 % de l'ensemble des entrées.

Après avoir culminé en 2015, le nombre d'autorisations de séjour a atteint un nouveau pic en 2016. Le nombre de permis de séjour temporaire délivrés a augmenté de plus de 30 % pour la deuxième année consécutive. En 2016, 86 600 permis de séjour temporaire ont été accordés (33 % de plus qu'en 2015), portant la hausse du nombre total de permis de séjour à près de 107 700.

La Pologne a commencé à accueillir des flux considérables et croissants de travailleurs immigrés. Les données du premier semestre 2017 mettent en évidence une hausse de plus de 100 % du nombre de permis de travail délivrés (plus de 108 000) par rapport à la même période en 2016. En 2017, 1 824 500 déclarations d'employeurs ont été enregistrées pour les travailleurs en provenance de pays voisins (Bélarus, Russie, Ukraine), de Moldova, de Géorgie et d'Arménie, soit une hausse de 40%, 94% de ces déclarations concernaient des Ukrainiens.

Environ 65 800 étudiants en mobilité internationale étaient inscrits dans les universités polonaises au cours de l'année universitaire 2016/17, un chiffre en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente. Ils représentaient environ 5 % de l'ensemble des étudiants universitaires. Les Ukrainiens représentaient 54 % des étudiants en mobilité internationale, suivis des Bélarussiens (8 %).

L'émigration est restée élevée. D'après les estimations officielles nationales, 2,5 millions de ressortissants polonais résidaient temporairement à l'étranger au 31 décembre 2016, majoritairement pour des raisons professionnelles, soit une hausse de 5% en un an. Les principaux pays de destination demeurent le Royaume-Uni (31 %) et l'Allemagne (27 %).

Selon Eurostat, en 2017, le nombre de demandes d'asile a diminué de plus de moitié pour s'établir à 5 050, le chiffre le plus faible depuis dix ans. Comme en 2016, 70 % des demandes ont été déposées par des ressortissants russes (3 545, 2,5 fois moins qu'en 2016). Les Ukrainiens (670, 13 %, soit moitié moins qu'en 2016) et les Tadjiks (3 %) constituaient les autres groupes principaux. Sur les 2 035 décisions rendues en 2017, 480 étaient positives, octroyant une protection au demandeur. Le taux de rejet (76 %) était inférieur de 10 % par rapport à 2016. La Pologne avait initialement accepté un quota de 7 000 personnes demandant une protection en vertu du programme de relocalisation de l'UE depuis la Grèce et l'Italie, mais la relocalisation n'a pas eu lieu. Des consultations interministérielles sont en cours en ce qui concerne la réforme de la loi sur l'asile, qui mettrait en place une procédure d'asile accélérée à la frontière, les demandeurs étant placés dans des centres de détention en attendant la décision.

Les amendements de la loi relative aux étrangers sont entrés en vigueur le 12 février 2018. Désormais, les immigrés qui demandent à la fois une autorisation de séjour permanent et une carte de résident de longue durée de l'UE doivent attester de leur

connaissance de la langue polonaise (niveau B1 ou diplôme équivalent). Les enfants de moins de 16 ans, les bénéficiaires de la protection internationale, les victimes de la traite des êtres humains et les étrangers d'ascendance polonaise sont exonérés de cette condition. La loi amendée transpose également la Directive de l'UE relative aux transferts temporaires intragroupe dans la législation polonaise, et met en place un nouveau permis de séjour pour les travailleurs étrangers possédant des compétences recherchées, leur permettant d'accéder plus rapidement à la résidence permanente (en quatre ans au lieu de cinq à dix ans). La loi simplifie la transition vers l'emploi pour les diplômés étrangers des universités polonaises, conformément à la stratégie d'internationalisation des établissements universitaires et de recherche polonais d'octobre 2017, par le biais de l'Agence nationale pour les échanges universitaires. Les aides destinées aux étudiants en mobilité internationale ont été augmentées, passant à trois fois le niveau des aides accordées aux étudiants polonais.

La loi relative à la promotion de l'emploi et aux institutions du marché du travail a également été amendée le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La transposition de la Directive européenne relative aux travailleurs saisonniers a entraîné d'autres modifications de l'emploi temporaire d'étrangers, notamment la création d'un nouveau type de permis de travail valable pour un emploi saisonnier d'une durée maximale de 9 mois par an dans les secteurs de l'agriculture, de l'horticulture et du tourisme. Les ressortissants d'Arménie, du Bélarus, de Géorgie, de Moldova, de Russie et d'Ukraine ne sont pas soumis à une appréciation de la situation de l'emploi pour obtenir ce permis, et peuvent travailler en Pologne jusqu'à 6 mois par an dans tous les secteurs, sauf ceux relevant des permis de travail saisonnier, à condition qu'un employeur en fasse la demande dans une agence locale pour l'emploi. La nouvelle loi permet également de fixer des quotas annuels de permis de travail, de permis saisonniers et de demandes des employeurs, l'année 2018 étant une année de transition avant la pleine entrée en vigueur de tous les amendements à la loi sur l'emploi.

En 2017, d'autres changements législatifs ont mis en place des conditions de séjour plus favorables pour les étrangers d'ascendance polonaise. Les titulaires de la *Karta Polaka* (« carte du Polonais ») qui demandent un droit de séjour permanent peuvent désormais prétendre à une aide financière pendant 9 mois. Le délai d'attente pour obtenir la nationalité polonaise a été raccourci à un an. Toutefois, l'obtention de la *Karta Polaka* est soumise au respect de critères concernant l'ascendance stricts. Les amendements à la loi sur le rapatriement entrés en vigueur en mai 2017 ont amélioré les possibilités de réinstallation et d'aide offertes aux étrangers d'ascendance polonaise originaires des pays asiatiques anciennement membres de l'URSS.

### *Pour en savoir plus*

[www.udsc.gov.pl](http://www.udsc.gov.pl)  
[www.stat.gov.pl](http://www.stat.gov.pl)  
[www.mpips.gov.pl](http://www.mpips.gov.pl)  
<http://cudzoziemcy.gov.pl>

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## POLOGNE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	1.0	1.1	2.2	2.8	1.0	1.3	107.0	
Sorties	..	..	..	..	..	..	..	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	..	..	..	..				
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..				
Humanitaire	..	..	..	..				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	..	..	..	..				
Total	..	..	..	..				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	7.3	29.8	21.3	15.9				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	73.2	321.0	446.8	248.6				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	77.3	207.6	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>					0.2	0.2	9 840	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	-0.4	1.0	-1.0	0.2	0.2	-0.5	5.8	
Accroissement naturel	-0.1	0.9	-0.7	-0.2	0.6	-0.2	-5.8	
Solde migratoire et ajustements statistiques	-0.3	0.1	-0.3	0.3	-0.3	-0.3	11.5	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	1.7	..	
Population étrangère	..	..	..	..	0.1	0.1	..	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					..	4.8	..	
					..	..	4 086	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	59.0	65.3	69.2	72.8	65.5	67.6
		Nés à l'étranger	35.9	58.8	73.1	75.3	53.9	71.5
	Femmes	Nés dans le pays	47.0	52.6	56.7	59.4	52.2	54.6
		Nés à l'étranger	24.0	43.4	49.3	64.5	37.6	50.8
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	16.9	9.4	7.4	4.9	8.4	8.9
		Nés à l'étranger	10.2	12.1	-	-	8.9	7.1
	Femmes	Nés dans le pays	19.4	10.1	7.8	4.9	9.6	9.9
		Nés à l'étranger	15.3	11.0	-	0.0	10.8	15.4

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771011>

## Portugal

En 2016, 46 900 personnes sont entrées au Portugal, soit le nombre d'entrées le plus élevé depuis 2010, en hausse de 24 % par rapport à 2015. La population étrangère a ainsi augmenté pour la première fois depuis 2009. On comptait 397 700 ressortissants étrangers vivant au Portugal en 2016, soit une hausse de 2.3 % par rapport à 2015.

Plus de la moitié de la hausse des flux annuels est imputable à la libre circulation à l'intérieur de l'UE. Les entrées de ressortissants d'autres pays de l'UE ont augmenté de plus de 40 % en deux ans, de 14 700 en 2014 à 21 200 en 2016. En 2016, les flux d'immigration intra-européens provenaient principalement de France (3 500), d'Italie (3 100) et du Royaume-Uni (3 100). Ces hausses étaient dues au moins en partie au régime fiscal des résidents non habituels, favorable aux nouveaux résidents fiscaux. En vertu de ce régime, une liste de professions hautement qualifiées bénéficie d'un taux d'imposition sur le revenu réduit à 20 %, et les retraites ainsi que les gains en capital étrangers sont exonérés d'impôts.

Le nombre de permis de séjour à des fins d'investissement (ARI) a également augmenté en 2016 et 2017, les retards ayant été rattrapés suite à la suspension du programme en 2015, dans le cadre d'une enquête judiciaire sur fond de corruption. Entre janvier et juillet 2017, 1 000 permis ont été délivrés (et 2 000 autres aux membres de la famille), contre un total de 1 400 permis (et 2 300 aux membres de la famille) en 2016.

En 2016, le statut de réfugié et d'autres statuts de protection internationale ont été accordés à 400 personnes, deux fois plus qu'en 2015. Dans deux tiers des cas, il s'agissait de permis de séjour humanitaires, et dans un tiers des cas, du statut de réfugié. Le Portugal a respecté son engagement d'accueillir et de réinstaller 4 574 personnes en provenance de Grèce et d'Italie dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration jusqu'en décembre 2017. Entre janvier et juin 2017, 2 250 personnes ont été relocalisées ou réinstallées, soit environ 50 % du total convenu.

Après avoir augmenté entre 2010 et 2013, l'émigration est restée globalement stable depuis 2013, avec 38 300 émigrés permanents et 58 900 émigrés temporaires en 2016, selon les estimations.

Plusieurs initiatives ont été lancées pour renforcer l'attractivité du Portugal pour les étrangers, d'une part, et faire revenir les émigrés portugais, d'autre part. Un appel à mettre en œuvre des projets à impact social a été lancé en 2016 dans le cadre du « Plan stratégique pour les migrations – 2015-2020 ». Quarante projets ont été sélectionnés. Un nouveau programme de visa pour les entrepreneurs (*Startup Visa*) a été lancé en janvier 2018 à l'intention des ressortissants des pays tiers. Les

entreprises sélectionnées seront intégrées au réseau *Startup Portugal* et bénéficieront de ses aides et programmes.

L'année 2016 a marqué le dixième anniversaire de la Loi sur la nationalité de 2006, qui a facilité l'acquisition de la nationalité portugaise pour les enfants d'immigrés nés au Portugal ou arrivés pendant leur enfance. Entre 2008 et 2016, 225 000 personnes ont acquis la nationalité portugaise. Dans trois quarts des cas, il s'agissait de naturalisations. En 2016, 29 000 personnes ont acquis la nationalité portugaise, soit 30 % de plus qu'en 2015.

La loi sur la nationalité a été amendée en 2017 afin d'accélérer la procédure d'acquisition de la nationalité. Les tests de langue ne sont dorénavant plus nécessaires pour les ressortissants de pays lusophones, et la demande de casier judiciaire dans les pays où le demandeur vivait avant l'âge de 16 ans a été supprimée. La loi sur l'immigration de 2007 a également été amendée deux fois en 2017. La loi de 2007 disposait que dans des conditions exceptionnelles, les immigrés bénéficiant d'une promesse d'emploi au Portugal pouvaient demander un permis de séjour à condition d'être entrés légalement dans le pays. Suite à l'amendement de 2017, cette procédure est devenue courante, ce qui devrait accélérer l'octroi de ces permis. La loi restreint également l'expulsion des immigrés sans papiers qui ont la charge de mineurs nés au Portugal ou arrivés au Portugal avant l'âge de 10 ans. La loi sur l'immigration de 2007 a également été amendée par la transposition dans la législation nationale de trois directives européennes établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier (2014/36/UE), dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe (2014/66/UE) et à des fins de recherche et d'études (2016/801/UE).

Un nouveau cadre de lutte contre les discriminations raciales a été créé avec l'adoption de la loi 93/2017. Désormais, tous les stades d'instruction seront concentrés au sein de la Commission pour l'égalité et contre les discriminations raciales (CICDR). La composition de la CICDR sera plus diversifiée, avec l'inclusion d'un représentant des communautés roms, et de représentants de tous les partis politiques. La notion de discrimination a également élargie afin d'inclure des éléments comme l'ascendance ou le territoire d'origine.

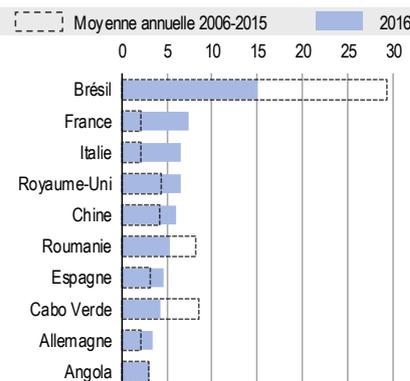
### *Pour en savoir plus*

[www.acm.gov.pt/www.om.acm.gov.pt](http://www.acm.gov.pt/www.om.acm.gov.pt)  
[www.sef.pt](http://www.sef.pt)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## PORTUGAL

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	2.7	4.8	3.7	4.5	4.5	3.6	46.9	
Sorties	..	..	..	..	..	..	..	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	6.7	5.7	21.4	16.8				
Famille (y compris la famille accompagnante)	10.2	11.7	32.5	34.3				
Humanitaire	0.2	0.3	0.6	0.9				
Libre circulation	13.1	14.9	41.9	43.7				
Autres	1.1	1.4	3.7	4.2				
Total	31.2	34.0	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	5.3	2.7	3.4	4.7				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	0.1	0.2	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>					0.0	0.0	1 463	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	1.6	-0.1	-3.2	-3.1	1.2	-4.4	-31.8	
Accroissement naturel	0.2	-0.4	-2.2	-2.3	-0.1	-1.8	-23.4	
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.5	0.4	-1.0	-0.8	1.3	-2.7	-8.3	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	7.1	8.1	8.6	..	7.6	8.5	..	
Population étrangère	4.0	4.2	3.7	3.9	4.2	3.9	398	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					0.2	4.9	5.1	6.4
					..	..	25 104	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	73.1	69.7	66.5	70.4	71.0	65.0
		Nés à l'étranger	78.1	74.3	71.5	77.9	75.9	68.3
	Femmes	Nés dans le pays	61.2	60.8	60.7	64.1	61.0	58.9
		Nés à l'étranger	67.3	64.5	65.2	71.3	66.4	63.9
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	7.0	10.2	12.6	8.7	9.1	14.8
		Nés à l'étranger	8.3	12.7	14.9	9.5	11.9	18.7
	Femmes	Nés dans le pays	9.1	12.0	12.9	9.5	11.0	15.0
		Nés à l'étranger	10.4	17.2	14.7	10.5	14.0	17.8



Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771030>

## République slovaque

L'immigration totale vers la République slovaque a continué d'augmenter en 2016, bien qu'à un rythme moins soutenu, s'établissant à 7 700 personnes contre 7 000 en 2015. C'est son niveau le plus élevé depuis 2008. L'émigration totale est restée à peu près stable en 2016, à 3 800 personnes (contre 3 900 en 2015), l'un des niveaux les plus élevés enregistrés depuis le début des années 1990. Le solde migratoire a augmenté pendant deux années consécutives après avoir fortement diminué entre 2008 et 2014, et s'est établi à 3 900 personnes en 2016.

Les flux d'immigration totale ont augmenté en raison d'une forte hausse des migrations de retour de ressortissants slovaques, de 3 200 en 2015 à 4 100 en 2016. L'émigration des ressortissants slovaques est restée stable (3 800 en 2015 et 3 700 en 2016). Ils représentaient 97 % des flux d'émigration en 2016. La plupart des étrangers migrant en République slovaque étaient des ressortissants de l'UE, comme les années précédentes. En 2016, les principaux flux d'immigration étrangère provenaient de Hongrie (600 personnes), de République tchèque (500), de Roumanie (500) et d'Italie et de Pologne (200 chacune). Les ressortissants de pays non-UE étaient principalement originaires d'Asie.

Le nombre total d'étrangers titulaires d'une autorisation de séjour en République slovaque a continué d'augmenter, passant de 85 000 en 2015 à 93 000 en 2016 et 98 000 à la mi-2017. Le nombre d'étrangers occupant un emploi a augmenté encore plus rapidement, de 25 500 en 2015 à 35 100 en 2016 et 49 500 en décembre 2017, selon les chiffres du Centre du travail, des affaires sociales et de la famille. Sur ce total, 44 % étaient originaires de pays hors UE, principalement de Serbie, d'Ukraine et du Viet Nam. Le nombre de nouvelles autorisations de séjour délivrées (notamment à des personnes résidant déjà en République slovaque) a atteint son plus haut niveau depuis 10 ans, avoisinant 25 000 en 2016, contre 24 000 en 2015 et 17 000 en 2014. Les ressortissants de pays tiers hors UE/AELE représentaient 70 % (17 400) des permis de séjour accordés en 2016. La plupart de ces permis étaient temporaires (14 500). À l'inverse, la plupart des nouveaux permis de résidence permanente ont été accordés à des ressortissants des pays de l'UE/AELE (7 300 en 2016). Les ressortissants de pays tiers ont obtenu 2 200 autorisations de résidence permanente et 700 autorisations de séjour toléré. Les principaux groupes de bénéficiaires des nouveaux permis de séjour en 2016 étaient les Ukrainiens, les Russes et les Serbes, suivis des Coréens et des Iraniens. Près de 500 personnes ont obtenu la nationalité slovaque en 2016, dont environ 100 ressortissants de République tchèque et 100 ressortissants serbes.

D'après les données de l'enquête sur les forces de travail, 150 000 Slovaques étaient employés à l'étranger au deuxième trimestre 2017, soit légèrement moins qu'en 2016 (160 000). Les principaux pays de destination des Slovaques travaillant à l'étranger étaient l'Autriche (56 000), la République tchèque (38 000) et l'Allemagne (22 000).

Les demandes pour obtenir le statut de réfugié sont restées limitées en République slovaque, et ont été divisées par deux

entre 2015 et 2016, s'établissant à 150. Au cours des 8 premiers mois de l'année 2017, un peu plus de 100 demandes ont été déposées. Les taux de reconnaissance ont augmenté. Le statut de réfugié avait été accordé à moins d'une trentaine de personnes par an depuis 2000, mais à 167 en 2016 (principalement à des ressortissants irakiens). Seules 35 procédures ont été interrompues, un nombre très inférieur à celui des années précédentes. En 2016, les demandeurs étaient majoritairement originaires d'Ukraine et d'Afghanistan.

À la mi-2017, dans le cadre de la Directive européenne relative aux transferts intragroupe, la République slovaque a instauré le permis de l'UE pour les personnes faisant l'objet d'un détachement intragroupe, qui s'inscrit en complément du dispositif national existant pour les transferts intra-entreprises. Ce nouveau permis est accessible aux ressortissants de pays tiers envoyés par leur employeur travailler plus de 90 jours dans une filiale établie en République slovaque. Ce permis de séjour est valable pendant une durée maximale de trois ans, et peut être renouvelé. La famille peut rejoindre son titulaire au titre du regroupement familial, et accéder au marché du travail.

Pour faciliter le recrutement de ressortissants de pays tiers par les Centres de service stratégiques (SSC) – externalisation des processus d'entreprise – en République slovaque, les délais de traitement maximum des autorisations de travail dans les SSC ont été raccourcis (30 jours au lieu des 90 jours habituels). Le ministère de l'Économie peut, sur demande, accorder le statut de SSC à des unités au sein d'entreprises privées si elles fournissent des services à d'autres départements de l'entreprise (p. ex. finances, ressources humaines ou informatique).

En février 2018, la loi relative aux services d'emploi a été révisée. À partir de mai 2018, une procédure simplifiée – ne nécessitant pas d'appréciation de la situation de l'emploi – sera mise en place pour les métiers en tension dans les districts où le chômage est inférieur à 5 %. La liste des métiers en tension sera fixée par une commission tripartite sur une base annuelle. Un plafond de 30 % de travailleurs étrangers sera appliqué au niveau des entreprises.

### *Pour en savoir plus*

[www.minv.sk](http://www.minv.sk)  
[www.employment.gov.sk](http://www.employment.gov.sk)  
<http://datacube.statistics.sk/#!/lang/en>

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	1.4	2.3	0.7	0.7	2.6	0.7	3.6	
Sorties	0.2	0.5	0.0	..	0.5	0.3	..	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	..	..	..	..				
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..				
Humanitaire	..	..	..	..				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	..	..	..	..				
Total	..	..	..	..				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	0.3	1.3	1.5	0.7				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	0.7	0.9	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>					0.7	0.1	100	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	0.8	1.9	0.9	1.7	1.7	1.2	..	
Accroissement naturel	0.2	1.3	0.3	1.0	0.8	0.8	..	
Solde migratoire et ajustements statistiques	0.6	-0.9	0.6	0.7	0.6	0.5	..	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	4.6	2.7	3.3	3.4	5.2	3.1	186	
Population étrangère	0.5	1.3	1.2	1.3	0.9	1.2	70	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					6.3	0.5	409	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	64.6	65.2	69.5	72.0	67.4	67.5
		Nés à l'étranger	67.1	74.5	65.0	83.8	73.9	71.6
	Femmes	Nés dans le pays	51.0	52.4	56.0	60.3	53.1	54.0
		Nés à l'étranger	37.7	38.9	53.1	62.4	51.4	56.8
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	15.5	14.3	10.4	8.0	11.6	12.7
		Nés à l'étranger	17.4	8.9	-	-	8.8	9.7
	Femmes	Nés dans le pays	17.2	14.6	12.9	8.5	13.0	13.9
		Nés à l'étranger	28.6	16.7	-	0.0	12.7	11.6

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771087>

## République tchèque

En 2016, la République tchèque a accueilli quelque 37 500 nouveaux immigrés, soit un peu plus qu'en 2015 (35 000). Quelque 17 500 personnes, dont des ressortissants tchèques, ont quitté le pays cette même année (en 2015 : 19 000), d'où un solde migratoire positif d'environ 20 000. À la fin de l'année 2016, près de 495 000 étrangers résidaient légalement dans le pays, soit un peu plus qu'en 2015 (465 000). Pour plus d'un tiers de cette population, le lieu de résidence déclaré était Prague, et un peu plus de la moitié (55 %) était titulaire d'un permis de séjour permanent. Quelque 40 % de ces immigrés étaient des ressortissants de pays de l'UE. Fin 2016, la population tchèque comptait 5 % de personnes nées à l'étranger.

Conformément aux tendances migratoires de ces dernières années, les principaux pays d'origine des immigrés arrivés en 2016 étaient la République slovaque (6 700), l'Ukraine (5 800) et la Russie (2 400). Environ 55 % des immigrés nouvellement arrivés étaient des hommes.

Selon Eurostat, 80 000 nouveaux permis ont été délivrés en 2016, contre 70 000 en 2015. Près de 80 % d'entre eux avaient une durée de 12 mois ou plus. Quelque 30 % ont été accordés pour raisons familiales, suivies des raisons professionnelles (29 %), des études (21 %) et des autres raisons (19 %). Ces parts étaient très similaires en 2015.

Les effectifs de travailleurs et entrepreneurs étrangers en République tchèque sont globalement à la hausse depuis 2006. Ils ont atteint un nouveau point culminant en 2016, où ils se sont établis à 470 000 (soit plus du double des effectifs de 2006, où l'on comptait 220 000 travailleurs étrangers). Le nombre d'étudiants étrangers a également augmenté. En 2016, on recensait près de 44 000 étudiants étrangers en République tchèque, soit 2 000 de plus qu'en 2015. Environ 50 % d'entre eux étaient des ressortissants slovaques. Quelque 5 500 personnes ont acquis la nationalité tchèque en 2016, 500 de plus qu'en 2015.

Comme en 2015, les ressortissants tchèques constituent le principal groupe d'émigrés (4 000), suivis des Ukrainiens (2 400). En outre, l'émigration des ressortissants tchèques demeure supérieure au nombre de ressortissants tchèques établis à l'étranger et revenant vivre au pays (-1 300 en 2016), comme cela a été le cas au cours des cinq dernières années.

Quelque 1 500 personnes ont demandé l'asile en 2016, soit autant que l'année précédente. Au premier semestre 2017, environ 600 demandes avaient été déposées. Les ressortissants ukrainiens sont restés le principal groupe de demandeurs d'asile en 2016 (500 déposants). L'Iraq, Cuba et la Syrie font partie des autres pays d'origine importants. Environ un tiers des demandeurs se sont vu octroyer une forme de protection internationale ; près de 150 personnes ont obtenu le statut de réfugié, et 300 autres ont bénéficié d'une protection subsidiaire. En outre, 89 personnes ont été réinstallées dans le cadre du Programme européen de relocalisation et du programme national d'admission humanitaire, outre les 20 personnes réinstallées en 2015.

La loi de transposition des Directives européennes relatives aux travailleurs saisonniers et aux transferts intra-entreprise a été finalisée en 2016 et est entrée en vigueur en 2017. En outre, une résolution du gouvernement adoptée en 2015 pour faciliter l'entrée des travailleurs hautement qualifiés originaires d'Ukraine a été élargie en 2016 pour inclure les professions techniques. Les deux dispositifs ont été prolongés en 2017.

En 2016, d'autres modifications ont été apportées au dispositif visant les investisseurs étrangers, l'objectif étant de le rendre plus attractif pour les immigrés, tout en garantissant que les investissements contribuent au développement économique. Ces modifications sont entrées en vigueur en août 2017.

Le « Concept d'intégration des étrangers sur le territoire de République tchèque » trace les contours de la stratégie du gouvernement en matière d'intégration, et a été révisé en 2016. Il compte désormais les réfugiés parmi ses groupes cibles, met davantage l'accent sur le partage d'informations avec le grand public et les pays d'origine en ce qui concerne les migrations et l'intégration, et se concentre davantage sur l'éducation des enfants d'immigrés. Le budget consacré à l'intégration a presque doublé par rapport à 2015, pour s'établir à 54.3 millions CZK (environ 2.1 millions EUR).

En outre, la Stratégie nationale de lutte contre le trafic d'êtres humains a été actualisée en 2016. La lutte contre l'exploitation de la main-d'œuvre et le trafic d'enfants a été élevée au rang de priorité jusqu'en 2019.

### *Pour en savoir plus*

[www.mvcr.cz](http://www.mvcr.cz)

[www.czso.cz](http://www.czso.cz)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	5.7	2.7	3.0	3.3	6.0	2.8	34.8	
Sorties	2.1	1.2	1.4	1.3	1.5	1.5	13.4	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	..	..	..	..				
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..				
Humanitaire	..	..	..	..				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	..	..	..	..				
Total	31.6	34.8	..	..				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	1.4	5.5	5.7	2.6				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	3.6	2.4	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>					0.4	0.1	0.1	
					0.2	0.1	1 214	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	2.4	2.4	1.5	2.4	5.1	1.3	25.0	
Accroissement naturel	-0.6	1.0	0.0	0.5	0.9	0.1	4.9	
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.0	1.4	1.5	1.9	4.2	1.2	20.1	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	5.1	6.3	7.3	..	6.2	7.1	..	
Population étrangère	2.7	4.0	4.4	4.6	3.8	4.2	493	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					1.0	0.3	1.1	
					..	..	5 536	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	73.3	73.4	77.7	80.7	74.3	76.3
		Nés à l'étranger	71.0	79.1	82.9	86.9	77.6	82.4
	Femmes	Nés dans le pays	56.4	56.3	62.5	66.1	57.1	60.3
		Nés à l'étranger	51.3	56.2	59.3	67.9	56.0	58.8
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	6.4	6.5	4.3	2.4	5.2	5.4
		Nés à l'étranger	9.6	5.6	5.3	2.3	6.7	6.1
	Femmes	Nés dans le pays	9.7	8.5	6.1	3.6	7.3	7.5
		Nés à l'étranger	15.8	9.5	8.8	3.9	10.3	9.0

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770631>

## Roumanie

L'émigration nette a augmenté pour la troisième année consécutive en 2016, s'établissant à près de 70 000 personnes. Le nombre d'immigrés temporaires résidant en Roumanie a également augmenté pour la troisième année consécutive (+7 % par rapport à 2015), s'établissant à près de 137 500 personnes. Selon l'Institut national de statistique, la population totale résidant en Roumanie en janvier 2017 était de 19,6 millions de personnes, soit une baisse de 122 000 personnes par rapport à 2016 ; les immigrés représentaient 1,5 % de la population totale.

En 2016, le nombre total d'immigrés en situation régulière en Roumanie se montait à 112 100, dont 64 900 ressortissants de pays tiers et 47 200 ressortissants des États membres de l'EEE et de la Suisse. Les cinq principaux pays d'origine des ressortissants de pays tiers en situation régulière en Roumanie étaient la Moldova (10 500), la Turquie (9 100), la Chine (7 700), la Syrie (4 850) et Israël (2 800). Les citoyens de l'UE installés en Roumanie étaient essentiellement originaires d'Italie (13 700), d'Allemagne (5 600), de France (5 300), de Hongrie (2 900) et de Grèce (2 600).

Comme les années précédentes, près de la moitié des ressortissants de pays tiers séjournant en Roumanie étaient des membres de la famille de migrants ressortissants de pays tiers ou de citoyens roumains. Un autre tiers était présent en Roumanie pour étudier.

Le gouvernement décide chaque année du nombre de permis délivrés aux nouveaux travailleurs migrants. En 2016, l'Inspection générale de l'immigration a délivré 2 900 permis de travail, soit un peu plus qu'en 2015 (2 506). La plupart ont été délivrés à des travailleurs permanents (2 300), suivis des travailleurs détachés (460) et des travailleurs hautement qualifiés (160). Le nombre de permis de travail émis chaque année sur la période 2010-16 est resté plutôt stable. Il a excédé 50 % du quota annuel (5 500) pour la première fois en 2016. Le quota d'admissions sur le marché du travail était fixé à 5 500 en 2017, soit autant que les deux années précédentes. Des sous-catégories correspondant aux différents types de permis de travail ont été définies. On compte ainsi 3 000 travailleurs permanents ; 700 travailleurs détachés ; 700 transferts intra-entreprises ; 500 travailleurs hautement qualifiés ; 400 travailleurs saisonniers ; 100 stagiaires ; et 100 travailleurs transfrontaliers. Le quota de travailleurs permanents et de transferts intra-entreprises a été atteint en novembre 2017. Il a été relevé à 7 000 pour 2018, le nombre de travailleurs permanents étant porté à 4 000 et le nombre de transferts intra-entreprises à 1 200. En janvier 2018, le salaire mensuel minimum des travailleurs étrangers a été relevé de 33 %, à 4 162 RON (environ 900 EUR), et le salaire minimum des travailleurs hautement qualifiés à 16 648 RON (environ 3 600 EUR).

En 2016, les flux d'émigration temporaire ont augmenté (+7,5 % par rapport à 2014) pour la troisième année consécutive, atteignant 209 500 personnes. Ces flux sont dominés par une migration économique de courte et moyenne durée, et ont atteint en 2016 un niveau sans précédent depuis 2010.

Le nombre de nouvelles demandes d'asile ainsi que de demandes à l'étude reste faible en Roumanie par rapport aux autres pays européens, y compris les pays voisins : en 2016, quelque 1 900 demandes d'asile ont été déposées. Toutefois, le taux de reconnaissance était de 73 %, ce qui est élevé par rapport aux autres États membres de l'UE.

La loi n° 86/2016 relative à l'établissement de centres communautaires roumains à l'étranger oblige le gouvernement à garantir l'établissement de centres dans chaque pays comptant au moins 5 000 ressortissants roumains enregistrés auprès des missions diplomatiques de Roumanie.

En 2016, un Accord sur la sécurité sociale a été signé entre la Roumanie et la République de Serbie. Il a pour principal objet la reconnaissance et la totalisation des périodes d'assurance sociale accomplies sur le territoire des deux États, la détermination de la législation applicable aux travailleurs immigrés, l'égalité de traitement et l'exportation des prestations.

L'ordonnance gouvernementale n° 25/2016 transpose dans la législation nationale les dispositions des Directives du Parlement européen et du Conseil européen établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe et aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier.

La Décision gouvernementale 14/2016 a été pleinement adoptée, transposant dans la législation roumaine les deux directives remaniées sur l'asile (la Directive établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale et la Directive relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale (refonte)).

### *Pour en savoir plus*

[www.insse.ro](http://www.insse.ro)  
[www.mai.gov.ro](http://www.mai.gov.ro)  
[www.igi.mai.gov.ro](http://www.igi.mai.gov.ro)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## ROUMANIE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers			
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	0.2	0.3	1.2	..	0.4	1.2	..			
Sorties	0.5	0.4	0.8	..	0.5	0.8	..			
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016					
Travail	..	..	..	..	Moyenne annuelle 2006-2015					
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..	0			20	40	60
Humanitaire	..	..	..	..						
Libre circulation	..	..	..	..						
Autres	..	..	..	..						
Total	..	..	..	..						
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15					
<i>Milliers</i>										
Étudiants	..	..	..	..						
Stagiaires	..	..	..	..						
Vacanciers actifs	..	..	..	..						
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..						
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..						
Autres migrants temporaires de travail	..	..	..	..						
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs			
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016			
	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	1 185			
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers			
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016			
Total	-5.9	-4.7	-5.6	-5.9	-10.2	-4.4	-116.0			
Accroissement naturel	-1.9	-2.3	-3.2	-2.9	-1.8	-2.9	-57.2			
Solde migratoire et ajustements statistiques	-4.0	-2.4	-2.3	-3.0	-8.4	-1.5	-58.8			
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers			
<i>En pourcentage de la population totale</i>					2007-11	2012-16	2017			
Personnes nées à l'étranger	..	0.8	1.8	..	0.8	1.2	..			
Population étrangère	..	0.3	0.5	..	0.3	0.5	..			
Naturalisations					Moyenne		Effectifs			
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2006-10	2011-15	2016			
	..	..	2.6	4.3	..	..	4 527			
Situation sur le marché du travail					Moyenne					
<i>Pour 1000 habitants</i>					2007-11	2012-16				
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	63.7	67.9	69.5	..	65.9	68.6		
		Nés à l'étranger	76.2	89.2	-	..	81.7	68.1		
	Femmes	Nés dans le pays	51.5	52.5	53.2	..	52.4	53.0		
		Nés à l'étranger	33.7	56.4	-	..	47.6	45.9		
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	8.1	7.8	7.7	..	7.7	7.5		
		Nés à l'étranger	4.0	5.0	-	..	4.7	4.4		
	Femmes	Nés dans le pays	6.8	6.5	6.1	..	6.0	6.1		
		Nés à l'étranger	-	-	-	..	4.5	6.6		

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771049>

## Royaume-Uni

Le solde migratoire du Royaume-Uni a diminué entre septembre 2016 et septembre 2017, suite à la baisse des flux d'immigration et à la hausse flux d'émigration. Il se montait +244 000, soit 29 000 personnes de moins par rapport à l'année précédente. Cette diminution est imputable à la baisse du solde migratoire des ressortissants de pays de l'UE, qui a diminué de 75 000 pour s'établir à +90 000. Toutefois, le nombre de ressortissants de pays de l'UE venant s'établir au Royaume-Uni demeure supérieur au nombre de départs. Sur cette même période, le solde migratoire des ressortissants de pays hors UE (en hausse de 40 000 pour s'établir à +205 000) et des ressortissants britanniques (en hausse de 4 000 pour s'établir à -52 000) a augmenté. Le solde migratoire a enregistré une tendance générale à la baisse depuis début 2016.

En 2016, comme en 2015, le principal groupe d'immigrés de longue durée non britanniques était les Roumains, qui représentaient 12 % des arrivées selon les estimations, suivis des Indiens (8 %), des Chinois (8 %) et des Polonais (6 %). D'autres pays européens étaient également bien représentés.

Entre septembre 2016 et septembre 2017, plus de 40 % de l'ensemble des immigrés de longue durée au Royaume-Uni (248 000 personnes) déclaraient que la principale raison de leur venue au Royaume-Uni était une offre d'emploi ferme, ou la recherche d'un emploi. Le nombre d'immigrés venant au Royaume-Uni pour raisons professionnelles a diminué par rapport à l'année précédente. Au cours de cette même période, le nombre de personnes quittant le Royaume-Uni pour raisons professionnelles a augmenté, pour s'établir à 179 000. Toutefois, il convient de noter que certaines personnes quittant le pays pour raisons professionnelles sont susceptibles d'être entrées pour d'autres raisons à l'origine, comme les études.

Le nombre d'immigrés de longue durée qui arrivent au Royaume-Uni pour suivre des études a diminué depuis son pic de 246 000 en 2011. Toutefois, l'immigration pour études s'est établie à 163 000 entre septembre 2016 et septembre 2017 (soit une hausse de 29 000 personnes par rapport à l'année précédente). Les données du *Home Office* relatives aux visas pour l'année calendaire 2017 montrent que le nombre de visas pour études délivrés a également augmenté (+8 %) l'année dernière, à l'instar des demandes parrainées par le secteur universitaire (+6 %, à 177 775). La diminution de l'immigration de longue durée pour études depuis le pic enregistré en 2011 est largement imputable au durcissement des politiques gouvernementales de lutte contre le non-respect des règles d'immigration, notamment dans le secteur de la formation continue. 81 000 migrants supplémentaires sont arrivés au Royaume-Uni pour accompagner ou rejoindre leur famille, soit 7 000 de plus que l'année précédente.

Les motifs d'immigration au Royaume-Uni varient toujours selon que les immigrés sont originaires de pays de la zone OCDE (hors Royaume-Uni) ou hors OCDE. Globalement, les ressortissants des pays membres de l'OCDE semblent toujours venir majoritairement pour raisons professionnelles (64 %), contre 37 % pour ceux originaires des pays non membres. Les immigrés originaires d'autres pays sont plus susceptibles de

venir au Royaume-Uni pour suivre des études ou pour raisons familiales que ceux originaires des pays de l'OCDE.

Le nombre de ressortissants des pays de l'UE s'installant au Royaume-Uni pour trouver un emploi a diminué de 35 000 entre septembre 2016 et septembre 2017. Sur ce total, le nombre de personnes venant pour un emploi déterminé a également légèrement diminué. Les dernières données montrent que les ressortissants de l'UE demeurent plus nombreux à entrer au Royaume-Uni qu'à en sortir, ce qui signifie que le nombre de ressortissants de pays de l'UE occupant un emploi a continué d'augmenter, bien que le rythme de cette hausse ait ralenti pour diverses raisons.

Les demandes d'asile des principaux déposants au Royaume-Uni ont diminué de 14 % en 2017 pour s'établir à 26 350. Ainsi, la baisse constatée depuis 2015 se poursuit. Les demandeurs d'asile étaient principalement originaires d'Iran (2 600), suivi du Pakistan (2 500), de l'Iraq (2 400), du Bangladesh (1 700), et du Soudan (1 700). La majorité des demandes ont été déposées par des personnes déjà présentes dans le pays (85 %) plutôt qu'immédiatement à l'arrivée. Sur les 21 300 décisions rendues concernant les demandes initiales des principaux déposants, 32 % ont accordé une forme de protection, contre 34 % l'année précédente.

Outre l'asile, le Royaume-Uni dispose également d'autres filières, comme les programmes de réinstallation. En 2017, le Royaume-Uni a accordé l'asile, d'autres formes de protection ou a réinstallé près de 15 000 personnes. Près de 6 000 d'entre elles étaient des enfants de moins de 18 ans.

En 2016, le Royaume-Uni a transféré sur son sol plus de 900 mineurs isolés demandeurs d'asile en provenance d'Europe. En juillet 2017, suite à une consultation avec les autorités locales concernant les capacités, le gouvernement a annoncé que le nombre d'enfants à transférer se monterait à 480.

Les politiques relatives aux futures migrations en provenance de l'UE et à la situation des ressortissants de l'UE au Royaume-Uni ont été définies en juillet 2017 dans une note stratégique intitulée « *Safeguarding the Position of EU Citizens Living in the UK and UK Nationals Living in the EU* » (Protection de la situation des citoyens de l'Union résidant au Royaume-Uni et des citoyens britanniques résidant dans l'Union). Ce document définit une série de principes, notamment la volonté que l'UE accorde un traitement réciproque aux ressortissants du Royaume-Uni résidant dans ses pays membres. Toutefois, les négociations se poursuivent.

### Pour en savoir plus

[www.gov.uk/government/organisations/home-office](http://www.gov.uk/government/organisations/home-office)

[www.ons.gov.uk](http://www.ons.gov.uk)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## ROYAUME-UNI

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	6.7	7.3	7.4	6.9	7.3	7.0	454.0	
Sorties	2.6	2.9	2.5	3.0	3.1	2.7	195.0	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	27.9	27.6	7.5	7.9				
Famille (y compris la famille accompagnante)	69.8	70.3	18.9	20.1				
Humanitaire	18.9	13.1	5.1	3.7				
Libre circulation	229.3	215.4	62.0	61.5				
Autres	24.0	23.8	6.5	6.8				
Total	369.9	350.1	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	294.6	245.3	270.6	262.1				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	21.3	25.3	22.3	22.0				
Travailleurs saisonniers	21.3	..	..	16.3				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	29.2	36.4	36.0	33.0				
Autres migrants temporaires de travail	102.3	..	36.0	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
	0.5	0.4	0.6	0.6	0.5	0.5	38 380	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
Total	7.3	8.2	7.8	6.5	7.8	7.4	426.0	
Accroissement naturel	2.3	3.9	2.7	2.7	3.4	3.4	178.7	
Solde migratoire et ajustements statistiques	4.9	4.2	5.1	3.8	4.3	4.0	247.3	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
<i>En pourcentage de la population totale</i>					2007-11	2012-16	2017	
Personnes nées à l'étranger	9.2	11.2	13.7	..	10.5	12.5	..	
Population étrangère	5.6	7.6	9.0	9.3	7.0	8.2	6 137	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2006-10	2011-15	2016	
	5.7	4.7	2.4	2.7	..	..	149 457	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	77.6	73.8	77.3	77.8	75.2	75.7
		Nés à l'étranger	72.3	76.2	79.0	82.2	76.3	78.2
	Femmes	Nés dans le pays	66.8	65.4	69.2	71.2	66.0	67.7
		Nés à l'étranger	55.8	58.1	62.3	63.7	57.9	59.6
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	4.8	9.0	5.6	4.7	7.7	7.3
		Nés à l'étranger	7.5	7.7	5.7	3.9	7.9	6.7
	Femmes	Nés dans le pays	3.8	6.8	4.8	3.8	5.9	6.0
		Nés à l'étranger	7.1	8.5	7.3	6.5	8.4	8.9

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771201>

## Slovénie

Le nombre total de citoyens étrangers résidant en Slovénie est passé à 116 000 en avril 2017, soit près de 6 % de la population totale (environ 2 millions). En 2016, les entrées de ressortissants étrangers en Slovénie se sont maintenues à un niveau modéré et stable. Selon l'Office statistique national, 16 600 personnes se sont installées en Slovénie en 2016, contre 15 400 en 2015, soit une hausse de 8 %. Environ 15 600 personnes ont quitté le pays en 2016, soit un peu plus qu'en 2015 (+4 %). Par conséquent, le solde migratoire positif supérieur à 1 000 personnes enregistré en 2016 était le plus élevé depuis 2011. Pour la dix-septième année consécutive, le solde migratoire des Slovènes était négatif en 2016, le nombre de Slovènes quittant le pays étant en effet supérieur de près de 6 000 au nombre de Slovènes y revenant. Toutefois, le solde migratoire des ressortissants étrangers était positif pour la dix-huitième année consécutive : en 2016, le nombre d'entrées était supérieur de 7 000 au nombre de sorties.

Comme les années précédentes, les immigrés de nationalité étrangère arrivés en Slovénie en 2016 étaient essentiellement originaires des pays de l'ex-Yougoslavie. La plupart étaient originaires de Bosnie-Herzégovine (35 %), suivie de la Serbie, du Kosovo, de la Croatie, de la Bulgarie et d'autres pays de l'UE.

Plus d'un quart (27 %) des citoyens slovènes quittant le pays se sont rendus en Autriche. Les autres nouveaux pays de résidence habituellement choisis étaient l'Allemagne (20 %), la Suisse et le Royaume-Uni. Les ressortissants étrangers quittant la Slovénie ont choisi la Bosnie-Herzégovine (22 %), suivie de l'Allemagne (11 %), la Croatie (10 %) et la Serbie (9 %).

En 2016, la Slovénie a délivré 19 900 autorisations de séjour temporaire pour des raisons d'emploi ou de travail, contre 21 400 en 2015. Au cours de la même période, 2 700 permis temporaires ont été délivrés à des étudiants poursuivant leurs études en Slovénie, et près de 5 600 pour raisons familiales. Les demandes de protection humanitaire ont considérablement augmenté en 2016 par rapport à 2015, avec 1 300 demandes. Fin septembre 2017, plus de 1 000 personnes avaient déjà demandé une protection internationale. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2017, les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile étaient l'Afghanistan (46 %), l'Algérie (10 %), le Pakistan (8 %) et la Syrie (8 %). Les femmes représentaient moins de 10 % des déposants. Le statut de protection internationale a été accordé à moins de 130 déposants (12 %) contre 170 en 2016 (13 %) et 45 en 2015 (16 %). Dans le cadre de l'effort de relocalisation européen, la Slovénie s'est engagée à relocaliser 567 personnes. Fin septembre 2017, 217 avaient déjà été relocalisées. Sur ce total, 199 décisions ont été rendues, 182 personnes ayant obtenu le statut de réfugié et 10 le statut de protection subsidiaire. En 2017, la Slovénie s'est pleinement jointe aux efforts de solidarité de l'UE, en s'engageant à réinstaller 60 réfugiés syriens en provenance de Turquie comme prévu par l'accord UE-Turquie de mars 2016.

En 2017, la loi sur les étrangers a été amendée à des fins d'actualisation et de transposition des directives européennes

dans la législation nationale. Les autres propositions de modification portent sur la possibilité d'obtenir un permis de séjour pour les personnes qui ne peuvent plus bénéficier d'une protection internationale en vertu de la loi sur la protection internationale, et pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Les amendements prévoient également des procédures accélérées pour les personnes interceptées alors qu'elles traversent illégalement la frontière ; un refus d'entrée et de réadmission ; ainsi que certaines limitations à l'octroi de la protection internationale. Un permis de séjour temporaire permettant de résider en Slovénie pendant au moins 24 mois pourrait désormais être délivré aux personnes non expulsables. Ces modifications ont également pour objectif une mise en conformité avec la loi sur les prestations d'assistance sociale, afin de garantir des moyens de subsistance suffisants en cas de regroupement familial. Enfin, il est possible de délivrer un permis de séjour temporaire à part aux victimes de violences domestiques.

Les amendements à la loi sur l'emploi salarié, l'emploi indépendant et le travail des étrangers (ZZSDT) ont également modifié les conditions applicables aux travailleurs saisonniers et aux transferts intra-entreprises. Ils permettent aux entreprises affiliées d'exploiter au mieux leurs ressources humaines, et de faciliter les transferts intragroupe. Avec la transposition de la Directive 2014/36/UE, il est désormais possible de délivrer un seul permis de séjour et de travail pour le travail saisonnier d'une durée supérieure à 90 jours. Depuis janvier 2018, la loi relative à la prestation transfrontalière de services a apporté d'importants changements à la prestation transfrontalière de services et au détachement de travailleurs dans d'autres pays de l'UE et de l'AELE, l'objectif étant de prévenir les abus et la violation des droits des travailleurs détachés (principalement en ce qui concerne les conditions de travail et l'accès à la sécurité sociale). De nouveaux accords bilatéraux relatifs à l'emploi en Slovénie de ressortissants de Bosnie-Herzégovine et de Serbie, mis en œuvre en juillet 2017, ont facilité les migrations de travail. Enfin, en juillet 2017, un amendement à la Loi sur la citoyenneté a autorisé l'acquisition de la nationalité slovène par les personnes dont la naturalisation présente un intérêt particulier pour l'État, mais qui ne répondent pas aux critères habituels.

### *Pour en savoir plus*

[www.stat.si/eng](http://www.stat.si/eng)  
[www.mddsz.gov.si/en](http://www.mddsz.gov.si/en)  
[www.mnz.gov.si/en](http://www.mnz.gov.si/en)  
[www.infotujci.si](http://www.infotujci.si)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## SLOVÉNIE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	..	5.5	9.6	9.6	13.5	8.7	20.0	
Sorties	3.3	5.9	0.8	..	5.6	0.7	..	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	..	..	..	..				
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..				
Humanitaire	..	..	..	..				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	..	..	..	..				
Total	..	..	..	..				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	0.4	0.9	1.3	0.6				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	0.4	0.3	0.1	0.3				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	3.5	3.3	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
					0.8	0.1	0.6	
					0.2	0.1	1 263	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
Total	2.9	1.6	0.6	0.8	6.2	1.4	1.7	
Accroissement naturel	-0.3	1.8	0.4	0.3	1.2	1.1	0.7	
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.2	-0.3	0.2	0.5	4.9	0.3	1.1	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
<i>En pourcentage de la population totale</i>					2007-11	2012-16	2017	
Personnes nées à l'étranger	..	11.1	16.4	16.8	11.1	15.3	350	
Population étrangère	..	4.6	6.1	7.3	4.8	5.4	151	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2006-10	2011-15	2016	
					..	..	1 354	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	70.2	69.6	69.2	72.5	70.7	67.6
		Nés à l'étranger	72.7	70.3	69.0	72.9	71.4	69.5
	Femmes	Nés dans le pays	61.3	62.8	61.9	66.6	63.1	61.1
		Nés à l'étranger	61.6	59.8	53.0	59.7	59.6	51.4
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	6.2	7.4	8.0	5.9	5.9	8.7
		Nés à l'étranger	6.2	9.4	10.0	5.5	7.2	10.1
	Femmes	Nés dans le pays	7.1	6.9	9.7	7.1	6.2	9.8
		Nés à l'étranger	7.8	9.8	14.6	11.8	9.0	16.6

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771106>

## Suède

En 2016, le solde migratoire en Suède a dépassé 117 000 personnes – un chiffre record. Cette hausse est principalement imputable à une envolée de l’immigration en 2016, mais également à une légère baisse de l’émigration. Environ 163 000 personnes ont immigré en Suède en 2016, soit une hausse de 21 % par rapport à l’année précédente, et la cinquième année de hausse consécutive en termes d’immigration.

Cette hausse de l’immigration est partiellement imputable au grand nombre de demandeurs d’asile arrivés en Suède en 2015, mais apparus seulement dans les statistiques de 2016 en raison des longs délais de traitement des demandes. De fait, les ressortissants syriens représentaient 42 % du solde migratoire en 2016 ; on comptait également de nombreux migrants originaires d’Érythrée, d’Afghanistan, de Somalie et d’Iraq, et apatrides. En 2016, les immigrés originaires de pays de l’UE (hors ressortissants suédois) étaient majoritairement originaires de Pologne, de Roumanie et de Finlande. Les ressortissants de l’UE ont été plus nombreux à émigrer qu’à immigrer, d’où un solde migratoire négatif.

Selon l’Agence suédoise de l’immigration, le nombre de permis de séjour délivrés a diminué de 10 % en 2017 par rapport à 2016, passant de 151 000 à 136 000. Cette baisse est largement imputable à la diminution de 36 % du nombre de permis délivrés aux réfugiés et à leur famille — de plus de 86 700 en 2016 à 55 700 en 2017. Le nombre total de permis délivrés en 2017 n’est pas retombé aux niveaux antérieurs à 2016, mais demeure supérieur à la moyenne de 115-120 000 qui a précédé le pic. Le nombre de permis accordés aux travailleurs immigrés et à leur famille a augmenté, cette hausse atteignant 25 % en ce qui concerne les permis délivrés à des fins d’emploi (16 100) et 42 % en ce qui concerne les permis délivrés à la famille des travailleurs immigrés (12 200). Le nombre de permis délivrés à des travailleurs indépendants (220) et à des visiteurs scientifiques (1 200) a également augmenté. En outre, on a enregistré en 2017 une hausse de 23 % du nombre de visas délivrés à des étudiants et à leur famille, qui est passé à 13 400.

En 2016, le nombre de demandeurs d’asile arrivant en Suède (29 000) est tombé à son plus bas niveau depuis 2009, et a considérablement diminué par rapport à son pic de 2015 (163 000). Les derniers chiffres de 2017 mettent en évidence une nouvelle baisse, à tout juste 25 700. Bien que le nombre de demandeurs d’asile varie généralement en cours d’année, avec un pic à l’automne, il est resté stable en 2016/2017, autour de 400 à 600 demandes par semaine. La diminution du nombre de demandeurs d’asile serait en partie due à un certain nombre de changements législatifs qui ont rendu la Suède moins attractive, tel un durcissement des règles de regroupement familial et de la réglementation régissant les permis de séjour permanents. La mise en place de contrôles aux frontières et de contrôles d’identité, ainsi que les accords internationaux et le renforcement des frontières internationales, ont également joué un rôle.

En mai 2017, le gouvernement suédois a décidé de prolonger les contrôles de police aux frontières intérieures en vigueur

depuis novembre 2015, mais a décidé de mettre fin aux contrôles d’identité au niveau du détroit d’Øresund. En outre, bien que la loi temporaire – qui dispose que les personnes ayant besoin d’une protection peuvent obtenir uniquement des permis temporaires et ne bénéficier que de manière limitée du regroupement familial – demeure d’actualité, une nouvelle loi adoptée en août 2017 garantit que ces personnes peuvent continuer de bénéficier des soins de santé et des prestations sociales si elles demandent une prolongation de leur permis temporaire avant son expiration. Des modifications ont également été apportées à la procédure de détermination de l’âge des mineurs isolés. Depuis mai 2017, l’Agence de l’immigration peut évaluer l’âge d’un mineur au début de la procédure d’asile et non plus dans le cadre de la décision finale, comme c’était le cas auparavant. En outre, depuis mars 2017, les demandeurs d’asile mineurs ont la possibilité de se soumettre volontairement à une évaluation médicale de l’âge à l’appui de la décision. Enfin, en juin 2017, des amendements ont été adoptés pour garantir que dans certaines conditions, les personnes âgées de 18 à 25 ans aient la possibilité de prolonger leur permis de séjour temporaire pendant toute la durée de leur scolarité dans le deuxième cycle de l’enseignement secondaire.

Les délais de traitement des permis de travail ont augmenté ces dernières années, notamment en raison du nombre important de demandes d’asile. Par conséquent, en mai 2017, l’Agence suédoise de l’immigration a prolongé un dispositif existant permettant de traiter dans un délai de 20 jours les demandes de permis de travail déposées par des employeurs certifiés. En outre, suite au rejet d’un certain nombre de demandes de permis en raison de divergences mineures et involontaires par rapport aux conditions requises pendant les périodes de permis précédentes, des mesures permettant aux employeurs de corriger ces erreurs avant de soumettre une demande ont été mises en place en décembre 2017.

La Suède a conclu un accord de vacanciers actifs en 2016 avec le Chili, et en 2017 avec Hong Kong, China et l’Argentine. Ces accords, qui sont déjà en place avec le Canada, l’Australie, la Nouvelle-Zélande et la Corée de Sud, encouragent les échanges culturels et la mobilité chez les jeunes âgés de 18 à 30 ans en leur permettant de voyager pendant un an et de travailler temporairement pour financer leur voyage.

### *Pour en savoir plus*

[www.migrationsverket.se](http://www.migrationsverket.se)

[www.scb.se/en/](http://www.scb.se/en/)

[sweden.se/migration/](http://sweden.se/migration/)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## SUÈDE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	5.7	8.4	11.6	14.5	8.9	9.8	143.0	
Sorties	1.8	2.4	3.2	2.4	2.2	2.8	23.5	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	3.9	3.8	3.7	2.7				
Famille (y compris la famille accompagnante)	32.6	32.3	31.7	23.4				
Humanitaire	36.6	71.6	35.6	51.8				
Libre circulation	29.8	30.5	28.9	22.1				
Autres	..	..	..	..				
Total	102.9	138.2	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	14.2	9.4	9.5	8.0				
Stagiaires	0.5	0.5	0.5	0.4				
Vacanciers actifs	..	0.4	0.6	0.4				
Travailleurs saisonniers	4.5	3.8	3.2	4.4				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	12.9	18.9	17.2	18.5				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
	1.9	3.4	16.0	2.3	3.1	7.4	22 411	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
Total	4.0	8.0	10.6	14.5	8.0	9.1	144.1	
Accroissement naturel	1.1	2.7	2.4	2.7	2.0	2.4	26.4	
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.0	5.3	8.1	11.9	5.9	6.6	117.7	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
<i>En pourcentage de la population totale</i>					2007-11	2012-16	2017	
Personnes nées à l'étranger	12.4	14.6	17.0	..	13.8	15.9	..	
Population étrangère	5.3	6.7	8.0	8.6	6.0	7.3	852	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2006-10	2011-15	2016	
	8.2	5.7	6.9	8.2	..	..	60 343	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	76.2	76.0	79.3	80.4	77.0	78.4
		Nés à l'étranger	63.7	67.0	67.7	70.4	67.8	67.7
	Femmes	Nés dans le pays	72.6	72.8	77.7	79.4	73.8	76.4
		Nés à l'étranger	58.4	55.9	60.7	62.4	57.8	59.3
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	7.0	7.6	5.7	4.8	6.3	6.4
		Nés à l'étranger	15.1	16.1	16.6	15.8	14.6	16.8
	Femmes	Nés dans le pays	6.9	7.0	5.3	4.2	6.2	6.0
		Nés à l'étranger	13.7	16.8	15.9	15.0	14.6	15.8

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771144>

## Suisse

L'immigration en Suisse diminue depuis 2014, et cette tendance s'est poursuivie en 2017. Selon les statistiques nationales, quelque 138 000 personnes ont immigré en Suisse de manière permanente — dont 25 200 changements de statut. L'immigration a diminué d'environ 4 % par rapport à 2016, bien que l'immigration par habitant demeure élevée en comparaison internationale. L'émigration ayant, elle, légèrement augmenté, le solde migratoire a nettement diminué, de 12 %. La libre circulation en provenance des pays de l'UE, soit 100 000 personnes environ, continue de représenter la grande majorité de l'immigration permanente, bien que la baisse de l'immigration et la hausse de l'émigration aient été plus marquées que pour les pays hors UE. L'immigration pour raisons professionnelles – motif principal de la grande majorité des flux de libre circulation – représentait près de la moitié de l'ensemble des flux (47%), suivie de l'immigration pour raisons familiales (31 %). Les Allemands continuent d'être les plus représentés parmi les nouveaux immigrés (20 000, -1 200 par rapport à 2016), suivis des Italiens (15 500, -2 700 par rapport à 2016) et des Français (14 000, +300 par rapport à 2016). Les Allemands étaient de loin la première nationalité d'émigration (14 500), avec un solde migratoire d'environ 4 500.

En 2017, la Suisse a reçu un peu plus de 18 000 demandes d'asile, un tiers de moins qu'en 2016, et le niveau le plus bas depuis 2010. Toutefois, par rapport au nombre d'habitants, ce chiffre reste très supérieur à la moyenne de l'OCDE. Parmi ces demandes, 3 400 émanaient de ressortissants érythréens, qui restent les plus nombreux, malgré une baisse significative par rapport aux 5 200 demandes effectuées en 2016. Les Érythréens sont suivis par les Syriens (2 000 demandes), les Afghans (1 200, soit moins de la moitié du chiffre enregistré en 2016) et les Turcs (900).

Une nouvelle législation sur l'asile est en cours de préparation, l'objectif étant d'accélérer les procédures d'asile pour rendre la plupart des décisions dans un délai de 140 jours. À cette fin, les demandeurs d'asile devront résider dans centres d'asile fédéraux spéciaux créés récemment. En contrepartie de l'accélération des procédures, les demandeurs d'asile bénéficieront d'une assistance juridique afin de garantir le respect de leurs droits. Cette nouvelle procédure devrait entrer en vigueur en 2019. L'évaluation d'un projet pilote mis en œuvre à Zurich a mis en évidence des procédures plus rapides, une baisse du nombre de réclamations et des retours plus nombreux vers les pays d'origine.

En décembre 2017, le gouvernement fédéral a détaillé les modalités de mise en œuvre d'une loi de 2016 adoptée en réponse à une votation populaire limitant la libre circulation, tout en maintenant les accords correspondants avec l'UE et ses pays membres. À compter de juillet 2018, les postes vacants devront être annoncés par les employeurs au service public de

l'emploi (SPE), s'ils concernent des catégories professionnelles dont le taux de chômage moyen est supérieur ou égal 8 %. En outre, l'accès aux informations relatives aux postes annoncés sera limité aux collaborateurs du SPE et aux demandeurs d'emploi inscrits auprès du SPE durant 5 jours ouvrables.

De même, pour restreindre les entrées, la Suisse a limité temporairement l'immigration de travail des ressortissants de Bulgarie et de Roumanie en mai 2017, conformément aux dispositions de ses accords avec l'UE et ses pays membres, qui autorisent de telles mesures au cours d'une phase de transition. Cette mesure peut être prolongée d'une année.

L'intégration demeure prioritaire pour les pouvoirs publics, comme le montrent plusieurs modifications apportées actuellement au cadre d'intégration. En outre, il est prévu de rebaptiser l'actuelle « loi sur les étrangers », qui s'appellera « loi sur les étrangers et l'intégration » à compter du second semestre 2018. Les autres évolutions en cours sont plusieurs clarifications concernant le niveau linguistique requis pour obtenir certains permis, et les motifs pour rendre obligatoire le respect d'un contrat d'intégration. Les sanctions prises en cas de non-respect, comme l'octroi d'un permis moins stable, sont également devenues concrètes. Plusieurs changements apportés au cadre d'intégration concernent les migrants humanitaires. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une taxe spéciale de 10 % sur les salaires, qui s'appliquait précédemment aux demandeurs d'asile et aux personnes admises temporairement, a été supprimée, et à compter de juillet 2018, les réfugiés employables et les personnes admises temporairement au titre de l'aide sociale et recherchant un emploi seront automatiquement enregistrés auprès du SPE afin de leur permettre de bénéficier d'un meilleur accès aux mesures d'intégration sur le marché du travail. En outre, la procédure d'autorisation actuelle pour l'emploi des réfugiés reconnus et des personnes admises temporairement sera remplacée par une obligation d'enregistrer cet emploi.

Une nouvelle loi sur la citoyenneté est entrée en vigueur en janvier 2018. Elle réduit notamment la durée de séjour requise de 12 ans – l'une des plus élevée de l'OCDE – à 10 ans. En contrepartie, les critères d'admissibilité ont été durcis, notamment en ce qui concerne la preuve de l'intégration à la société suisse et de la détention antérieure d'un permis de séjour permanent. Bien que le droit du sol n'existe pas en Suisse, depuis la mi-février 2018, les jeunes étrangers de troisième génération nés en Suisse – ainsi que leurs parents – peuvent bénéficier d'une procédure de naturalisation simplifiée.

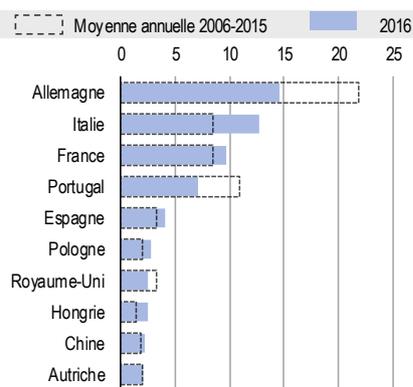
### *Pour en savoir plus*

[www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SUISSE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	12.7	17.1	18.1	17.0	17.4	18.3	143.1	
Sorties	6.7	8.4	8.9	9.2	7.4	8.4	77.6	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	1.8	1.8	1.4	1.4				
Famille (y compris la famille accompagnante)	21.0	20.9	16.0	16.7				
Humanitaire	7.1	6.5	5.4	5.2				
Libre circulation	98.6	92.9	75.1	74.3				
Autres	2.8	2.9	2.1	2.3				
Total	131.2	125.0	100.0	100.0				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	12.4	11.9	11.3	11.6				
Stagiaires	0.0	0.1	0.1	0.1				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	82.8	84.2	73.4	84.4				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>					1.4	1.7	4.6	3.1
					1.7	3.1	25 872	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	5.9	10.0	10.8	11.0	10.6	11.3	92.4	
Accroissement naturel	1.6	2.3	2.3	2.7	2.0	2.3	22.9	
Solde migratoire et ajustements statistiques	4.3	7.7	8.5	8.3	8.6	8.9	69.5	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
					2007-11	2012-16	2017	
<i>En pourcentage de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	23.7	26.2	28.8	..	25.3	27.8	..	
Population étrangère	20.2	21.7	23.7	23.9	21.0	22.9	2 030	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
					2006-10	2011-15	2016	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2.6	2.4	2.2	2.1
					..	..	41 587	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	..	85.3	84.7	84.7	85.6	85.0
		Nés à l'étranger	..	82.9	83.7	83.6	83.6	83.8
	Femmes	Nés dans le pays	..	75.1	79.2	78.9	75.4	77.6
		Nés à l'étranger	..	66.6	69.3	67.9	66.7	68.8
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	..	3.2	3.2	3.6	2.6	3.2
		Nés à l'étranger	..	6.9	7.6	7.0	6.0	7.1
	Femmes	Nés dans le pays	..	3.6	3.2	3.4	3.3	3.2
		Nés à l'étranger	..	8.9	8.2	9.2	8.1	8.2



Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771163>

## Turquie

D'après le système de demande en ligne (e-résidence), par l'intermédiaire duquel les étrangers peuvent demander un premier permis de séjour, un renouvellement ou un changement de statut, le nombre de permis de séjour détenus par des étrangers en Turquie a augmenté de 29 % en 2017, pour s'établir à près de 600 000. Au 22 février 2018, ils étaient au nombre de 627 000. En 2017, les principaux pays d'origine des immigrés étaient l'Iraq (70 000) et la Syrie (65 000), suivie de l'Azerbaïdjan (49 000) et du Turkménistan (41 000). Le nombre de permis délivrés à des ressortissants d'Iraq, de Syrie et du Turkménistan a doublé entre 2015 et 2017.

La principale catégorie de permis de séjour est celle des permis de court séjour, qui représentait environ un tiers du total en 2017 (383 000). 86 % des permis détenus par des Iraquiens et 76 % de ceux détenus par des Syriens appartiennent à cette catégorie. Les permis accordés pour raisons familiales se classent en deuxième position (68 000), suivis des permis étudiants (63 000). L'Azerbaïdjan est le premier pays d'origine des titulaires de permis dans ces deux catégories. Le ministère du Travail et de la Sécurité sociale délivre des permis de travail qui depuis 2015 font également office de permis de séjour. Le nombre de ces permis est également en hausse et s'est établi à 87 200 en 2017 (+25 % par rapport à 2015).

Les établissements d'enseignement supérieur turcs ont enregistré une hausse du nombre d'inscriptions d'étudiants en mobilité internationale. En 2016/17, on comptait 108 000 étudiants internationaux en Turquie, soit 23 % de plus par rapport à l'année universitaire précédente, et deux fois plus qu'en 2013/14. La Syrie et l'Azerbaïdjan étaient les principaux pays d'origine des étudiants internationaux (15 000 chacun). Viennent ensuite le Turkménistan avec 10 000 étudiants, puis l'Iran, l'Afghanistan et l'Iraq avec plus de 5 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. En ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire, les données les plus récentes montrent que l'on comptait 166 500 élèves syriens inscrits dans les écoles publiques, et 293 000 élèves inscrits dans les centres d'éducation temporaire en 2016.

Entre 2008 et 2013, le nombre de travailleurs envoyés à l'étranger par l'Agence turque pour l'emploi est resté stable, à 55 000 personnes en moyenne ; ce chiffre est tombé à environ 40 000 en 2014 et à 24 000 en 2016, soit une baisse de 50 % en seulement quelques années. En 2016, les trois premiers pays de destination étaient l'Iraq (17 %), l'Algérie (16 %) et l'Arabie saoudite (8,5 %). D'après la Banque mondiale, les transferts de fonds à destination de la Turquie ont de nouveau diminué en 2017 (-4 % pour s'établir à 1.1 milliard USD), bien qu'à un rythme plus lent que précédemment (-20 % en 2015 et -15 % en 2016).

La Direction générale de la gestion des migrations (DGMM), rattachée au ministère de l'Intérieur, est habilitée à exercer des fonctions et des activités en lien avec l'entrée, le séjour et la sortie des étrangers, ainsi que les procédures d'éloignement du territoire, la protection internationale, la protection temporaire et la protection des victimes de la traite d'êtres humains.

Au 22 février 2018, d'après la DGMM, on comptait plus de 3.5 millions de Syriens sous protection temporaire en Turquie, dont près d'un million d'enfants de moins de 10 ans. La population syrienne résidant dans des camps administrés par l'Autorité de gestion des catastrophes et urgences a légèrement diminué depuis 2016, et s'établissait à environ 230 000 en février 2018. La plupart des Syriens résident dans les provinces frontalières, où ils peuvent représenter jusqu'à un quart de la population, dans les provinces de Şanlıurfa et Hatay par exemple. Toutefois, la principale région de destination des Syriens est la province d'Istanbul, où plus de 500 000 d'entre eux sont établis (3.7 % de la population de la province).

En mars 2017, les textes de loi instaurant la « carte turquoise » pour les étrangers hautement qualifiés ont été publiés. Cette carte est accordée aux étrangers diplômés, expérimentés et contribuant à la technologie, l'emploi et l'économie turcs. Équivalente à un permis de travail permanent, elle autorise la famille à accompagner le travailleur en Turquie.

La question de la simplification de la procédure de naturalisation pour les étrangers, y compris pour les Syriens sous protection temporaire, était au premier plan en 2016/2017. Une réglementation adoptée en janvier 2017 vise à attirer les investisseurs étrangers, en accordant automatiquement la nationalité aux personnes achetant des biens immobiliers d'une valeur d'au moins 1 million USD en Turquie, à condition qu'ils ne soient pas revendus avant trois ans. La réglementation a également étendu la procédure de naturalisation aux étrangers ayant au moins 3 millions USD en dépôt en Turquie, à condition de ne pas les retirer pendant trois ans. Cette nouvelle réglementation vise notamment à accroître le nombre de ventes immobilières, qui a diminué en 2016.

En juillet 2017, le gouvernement a soumis une nouvelle proposition pour amender la « loi sur les services à la population », afin de simplifier la réglementation en matière de résidence et de citoyenneté pour les ressortissants étrangers. Conformément à la proposition d'amendement, les étrangers ayant obtenu un droit de séjour seraient inscrits dans le registre des étrangers en communiquant leur numéro d'identification au ministère de l'Intérieur. Les personnes souhaitant être naturalisées ne devraient pas quitter le pays plus de 9 mois au cours de la procédure de demande.

### *Pour en savoir plus*

[www.csgb.gov.tr](http://www.csgb.gov.tr)  
[www.goc.gov.tr](http://www.goc.gov.tr)  
[www.iskur.gov.tr](http://www.iskur.gov.tr)  
[www.nvi.gov.tr](http://www.nvi.gov.tr)  
[www.mfa.gov.tr](http://www.mfa.gov.tr)  
[www.tuik.gov.tr](http://www.tuik.gov.tr)  
[www.workinturkey.gov.tr](http://www.workinturkey.gov.tr)

## Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

## TURQUIE

Flux migratoires d'étrangers					Moyenne		Milliers	
Définition nationale					2006-10	2011-15	2016	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	..	0.4	..	..	0.4	..	..	
Sorties	..	..	..	..	..	..	..	
Entrées d'étrangers par catégorie		Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)		2015	2016	2015	2016			
Travail	..	..	..	..				
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..				
Humanitaire	..	..	..	..				
Libre circulation	..	..	..	..				
Autres	..	..	..	..				
Total	..	..	..	..				
Migrations temporaires		2010	2015	2016	Moyenne 2011-15			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	..	..	..	..				
Stagiaires	..	..	..	..				
Vacanciers actifs	..	..	..	..				
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..				
Autres migrants temporaires de travail	..	..	..	..				
Entrées de demandeurs d'asile					Moyenne		Effectifs	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
	0.1	0.1	1.7	1.0	0.1	0.8	77 851	
Composantes de la croissance de la population					Moyenne		Milliers	
<i>Pour 1000 habitants</i>					2006-10	2011-15	2016	
Total	12.4	15.9	13.4	13.5	13.6	13.2	1073.8	
Accroissement naturel	12.3	11.8	11.8	11.2	12.4	11.8	887.6	
Solde migratoire et ajustements statistiques	0.1	3.9	1.6	2.3	1.3	1.3	186.2	
Effectifs de migrants					Moyenne		Milliers	
<i>En pourcentage de la population totale</i>					2007-11	2012-16	2017	
Personnes nées à l'étranger	..	..	2.2	..	..	2.1	..	
Population étrangère	..	0.3	0.8	..	0.2	0.6	..	
Naturalisations					Moyenne		Effectifs	
<i>En pourcentage de la population étrangère</i>					2006-10	2011-15	2016	
	..	9.1	..	..	..	..	..	
Situation sur le marché du travail					Moyenne			
					2007-11	2012-16		
Taux d'emploi	Hommes	Nés dans le pays	..	66.7	69.9	70.8	66.9	69.6
		Nés à l'étranger	..	64.5	64.6	68.4	64.5	64.6
	Femmes	Nés dans le pays	..	26.1	30.5	32.4	25.4	29.6
		Nés à l'étranger	..	27.8	26.5	26.7	27.7	30.2
Taux de chômage	Hommes	Nés dans le pays	..	10.5	9.3	9.5	10.3	8.6
		Nés à l'étranger	..	12.4	12.1	11.2	11.9	11.3
	Femmes	Nés dans le pays	..	11.6	12.8	14.2	11.2	11.3
		Nés à l'étranger	..	14.1	14.4	13.2	13.7	13.1

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933771182>

## Notes et sources des tableaux des notes par pays

### *Flux migratoires des étrangers*

Pour les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1. et B.1).

Bulgarie : permis de résidence permanente ou de long-terme délivrés (source : ministère de l'Intérieur) ; Lituanie : arrivées et départs de résidents (source : Département de statistique du gouvernement lituanien) ; Roumanie : changements de résidence (source : Annuaire statistique de Roumanie).

### *Entrées d'étrangers à long terme par catégories (flux standardisés)*

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées.

### *Migrations temporaires*

Permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation. Les étudiants ne comprennent pas les étudiants du second degré et ceux en formation professionnelle.

### *Entrées de demandeurs d'asile*

Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies ([www.unhcr.org/statistics](http://www.unhcr.org/statistics)).

### *Composantes de la croissance de la population totale*

Pays européens : Évolution de la population - Bilan démographique et taux bruts au niveau national (Eurostat) ; autres pays : sources nationales.

### *Effectifs d'immigrés*

#### *Population née à l'étranger*

Sources nationales et estimations du Secrétariat. Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4).

#### *Population étrangère*

Sources nationales. Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (métadonnées relatives aux tableaux A.5. et B.5).

Bulgarie : Eurostat ; Lituanie : service d'enregistrement des résidents (ministère de l'Intérieur) ; Roumanie : ministère de l'Intérieur.

### *Naturalisations*

Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (métadonnées relatives aux tableaux A.6. et B.6.). Bulgarie, Lituanie : ministère de l'Intérieur ; Roumanie : ministère de la Justice.

*Situation sur le marché du travail*

Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; États-Unis : *Current Population Survey*.



## Annexe statistique

### Entrées et sorties de personnes étrangères

A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie

B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

A.2. Sorties de personnes étrangères à partir des pays de l'OCDE

Métadonnées relatives aux tableaux A.1., B.1. et A.2. Entrées et sorties de personnes étrangères

### Entrées de demandeurs d'asile

A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et en Russie

B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité

Métadonnées relatives aux tableaux A.3. et B.3. Entrées de demandeurs d'asile

### Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et en Russie

B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance

Métadonnées relatives aux tableaux A.4. and B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger

A.5. Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie

B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité

Métadonnées relatives aux tableaux A.5. et B.5. Effectifs de personnes étrangères

### Acquisitions de nationalité

A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie

B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité

Métadonnées relatives aux tableaux A.6. and B.6. Acquisitions de la nationalité

*Note concernant Israël* : Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

2. *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

## Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent des correspondants nationaux du Système d'observation permanente des migrations désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, ces données ne sont pas toujours fondées sur des définitions communes à tous les pays. Les pays couverts dans cette annexe sont les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles ainsi que la Russie. Le Système d'observation permanente des migrations n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement la population née à l'étranger). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables d'un pays à l'autre. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant le même type de source.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être comptabilisés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, d'identifier et de comptabiliser une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. Cela permet, à un moment donné, de mieux mesurer le volume de la population née à l'étranger sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série de cette annexe est précédée d'une note explicative relative aux données présentées. Figure ensuite le tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

## Remarques générales

- Les tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 2006-16 ou 2007-17.
- L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.
- Dans les tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le tableau. Les effectifs de certains pays ne sont pas toujours disponibles pour toutes

les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.

- Les données relatives aux sorties d'étrangers (série A.2) ne sont pas présentées par nationalité. Ces statistiques ainsi que les statistiques par genre sont consultables en ligne (<http://www.OCDE.org/fr/els/mig/statcles.htm>).
- À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- Le signe « .. » retenu dans les tableaux indique que les données ne sont pas disponibles.

## Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population soit des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

### *L'estimation des flux à partir des registres de population*

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties d'autochtones et d'étrangers. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

Les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties dans les registres de population. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants en mobilité internationale.

### *L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail*

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une "autorisation au titre de l'immigration permanente", souvent octroyée dès l'entrée sur le territoire. Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays. Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici).

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de résidents autochtones. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut.

### *L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques*

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages (Quartely National Household Survey) et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. Les données pour le Royaume-Uni proviennent d'une enquête auprès des passagers (International Passenger Survey) qui entrent ou sortent par avion, par train ou par bateau. Cette enquête est conçue entre autres pour estimer le volume et les caractéristiques des migrants. L'échantillon est construit de façon aléatoire et environ 1 passager sur 500 est interrogé. Des révisions significatives ont été effectuées après le dernier recensement dans chacun de ces deux pays, ce qui semble indiquer que ces estimations ne constituent pas non plus une source « idéale ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent également des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Allemagne	558.5	574.8	573.8	606.3	683.5	841.7	965.9	1 108.1	1 342.5	2 016.2	1 720.2
Australie											
Entrées permanentes	176.2	189.5	203.9	219.4	202.2	206.4	236.0	244.8	233.9	223.7	218.5
Entrées temporaires	299.4	361.5	418.1	447.5	371.9	387.1	452.9	512.1	530.6	534.9	..
Autriche	82.9	91.5	94.4	91.7	96.9	109.9	125.6	135.2	154.3	198.7	158.7
Belgique	83.4	93.4	106.0	102.7	113.6	117.9	128.9	117.6	106.3	128.8	103.2
Canada											
Entrées permanentes	251.6	236.8	247.2	252.2	280.7	248.7	257.8	259.0	260.3	271.8	296.3
Entrées temporaires	175.6	203.3	229.9	227.1	223.1	239.9	267.9	281.3	258.0	241.1	..
Chili	37.0	53.1	43.6	35.9	41.4	50.7	65.2	84.4	83.5	101.9	135.5
Corée	303.0	300.4	302.2	232.8	293.1	307.2	300.2	360.5	407.1	372.9	402.2
Danemark	24.0	31.4	37.0	32.0	33.4	34.6	35.5	41.3	49.0	58.7	58.7
Espagne	803.0	920.5	567.4	365.4	330.3	335.9	272.5	248.4	264.5	290.0	354.5
Estonie	1.5	2.0	1.9	2.2	1.2	1.7	1.1	1.6	1.3	7.3	7.7
États-Unis											
Entrées permanentes	1 266.1	1 052.4	1 107.1	1 130.8	1 042.6	1 062.0	1 031.6	990.6	1 016.5	1 051.0	1 183.5
Entrées temporaires	980.5	1 001.0	844.4	909.4	963.6	1 009.7	1 114.1	1 235.0	1 349.3	1 265.6	1 141.1
Finlande	13.9	17.5	19.9	18.1	18.2	20.4	23.3	23.9	23.6	21.4	27.3
France	228.7	213.7	216.0	211.4	221.8	228.1	247.0	256.5	255.7	252.6	240.9
Grèce	..	..	27.0	28.0	26.0	17.0	16.0	18.0	22.0	37.0	44.0
Hongrie	23.6	22.6	35.5	25.6	23.9	22.5	20.3	21.3	26.0	25.8	23.8
Irlande	88.9	120.4	89.7	50.7	23.9	33.7	37.2	41.0	43.7	49.3	53.9
Islande	7.1	9.3	7.5	3.4	3.0	2.8	2.8	3.9	4.3	5.0	7.9
Israël	19.3	18.1	13.7	14.6	16.6	16.9	16.6	16.9	24.1	27.9	26.0
Italie	254.6	515.2	496.5	406.7	424.5	354.3	321.3	279.0	248.4	250.5	262.9
Japon	325.6	336.6	344.5	297.1	287.1	266.9	303.9	306.7	336.5	391.2	427.6
Lettonie	2.8	3.5	3.5	2.7	2.8	2.9	3.7	3.5	4.5	4.5	3.4
Lituanie	2.2	2.5	3.0	1.7	1.1	1.7	2.5	3.0	4.8	3.7	6.0
Luxembourg	13.7	15.8	16.8	14.6	15.8	19.1	19.4	19.8	21.0	22.6	21.6
Mexique	6.9	7.2	15.9	23.9	26.2	22.0	18.2	63.0	43.5	34.4	35.9
Norvège	37.4	53.5	58.8	56.7	65.1	70.8	70.0	66.9	61.4	59.1	58.5
Nouvelle-Zélande	58.7	59.6	63.9	60.3	57.6	61.0	62.0	67.5	80.3	91.8	95.6
Pays-Bas	67.7	80.3	103.4	104.4	110.2	118.5	115.7	122.3	139.3	159.5	182.2
Pologne	34.2	40.6	41.8	41.3	41.1	41.3	47.1	46.6	32.0	86.1	107.0
Portugal	22.5	32.6	72.8	61.4	50.7	45.4	38.5	33.2	35.3	37.9	46.9
République slovaque	11.3	14.8	16.5	14.4	12.7	8.2	2.9	2.5	2.4	3.8	3.6
République tchèque	66.1	102.5	76.2	38.2	28.0	20.7	28.6	27.8	38.5	31.6	34.8
Royaume-Uni	451.7	455.0	456.0	430.0	459.0	453.0	383.0	406.0	504.0	481.0	454.0
Russie	186.4	287.0	281.6	279.9	191.7	206.2	283.3	345.9	439.3	421.0	384.3
Slovénie	..	30.5	43.8	24.2	11.3	18.0	17.3	15.7	18.4	19.9	20.0
Suède	80.4	83.5	83.3	83.8	79.0	75.9	82.6	95.4	106.1	113.9	143.0
Suisse	102.7	139.7	157.3	132.4	134.2	142.5	143.8	155.4	152.1	150.4	143.1
Turquie	..	..	..	..	29.9	..	..	..	..	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées après le tableau A.2.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770308>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – ALLEMAGNE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Roumanie	23.4	42.9	48.2	57.3	75.5	97.5	120.5	139.5	198.7	221.4	222.3	34
Syrie	1.7	1.7	2.0	2.3	3.0	4.6	8.5	19.0	69.1	309.7	179.5	42
Pologne	151.7	140.0	119.9	112.0	115.6	164.7	177.8	190.4	192.2	190.8	160.7	34
Bulgarie	7.5	20.5	24.1	29.2	39.8	52.4	60.2	60.9	80.1	86.3	83.0	39
Afghanistan	1.3	1.2	1.9	4.6	7.4	9.3	8.6	9.1	12.9	84.9	75.8	30
Iraq	3.4	5.0	8.9	13.1	9.5	7.5	6.7	5.2	7.1	64.8	68.1	40
Croatie	8.3	8.4	8.7	9.1	10.2	11.5	12.9	25.8	46.1	61.0	62.1	36
Italie	17.7	18.2	20.1	22.2	23.9	28.1	36.9	47.5	56.7	57.2	52.6	40
Hongrie	18.6	22.2	25.2	25.3	29.3	41.1	54.5	60.0	58.8	58.1	51.6	32
Turquie	29.6	26.7	26.7	27.2	27.6	28.6	26.2	23.2	22.1	23.7	28.6	37
Inde	8.9	9.4	11.4	12.0	13.2	15.4	18.1	19.5	22.4	26.1	27.7	34
Grèce	8.2	8.0	8.3	8.6	12.3	23.0	32.7	32.1	28.8	28.3	27.1	41
Chine	12.9	13.6	14.3	15.4	16.2	18.3	19.7	22.4	23.2	25.5	26.6	52
Serbie	10.9	2.2	7.0	9.1	19.1	18.4	24.1	28.7	41.1	45.2	25.1	37
Russie	16.4	15.0	15.1	15.7	16.1	17.5	18.8	31.4	20.6	21.6	23.1	58
Autres pays	237.9	240.0	232.3	243.2	265.0	303.8	339.9	393.5	462.8	711.6	606.4	..
<b>Total</b>	<b>558.5</b>	<b>574.8</b>	<b>573.8</b>	<b>606.3</b>	<b>683.5</b>	<b>841.7</b>	<b>965.9</b>	<b>1 108.1</b>	<b>1 342.5</b>	<b>2 016.2</b>	<b>1 720.2</b>	<b>38</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – AUSTRALIE (entrées permanentes)**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Inde	15.2	19.8	22.7	25.3	23.5	21.9	27.8	38.1	39.6	34.7	38.6	50
Chine	17.3	21.1	20.7	22.3	24.5	28.7	25.3	27.9	27.1	27.9	29.1	56
Nouvelle-Zélande	23.8	28.3	34.5	33.0	24.4	34.6	44.3	41.2	27.3	22.4	19.7	51
Royaume-Uni	30.9	30.7	31.7	33.3	26.7	21.5	27.0	23.1	23.8	22.2	19.0	47
Philippines	5.4	6.1	7.1	8.9	10.2	10.7	12.8	11.0	10.3	11.9	12.0	59
Pakistan	1.6	1.8	1.9	2.0	1.8	1.8	3.9	3.6	5.7	8.0	7.0	46
Viet Nam	2.9	3.4	3.0	3.3	3.8	4.8	4.8	5.7	5.2	5.1	5.4	61
Népal	0.6	0.7	0.9	1.0	1.3	2.1	2.5	4.0	4.4	4.2	5.1	50
Irlande	1.8	1.9	2.0	2.7	3.0	3.4	5.0	5.3	6.3	6.3	4.9	46
Malaisie	4.8	4.8	5.1	5.4	4.9	4.9	5.4	5.6	4.5	4.0	4.1	55
Afrique du Sud	4.8	5.4	6.9	11.3	11.1	8.1	8.0	5.8	4.9	4.7	4.0	48
Sri Lanka	3.3	3.8	4.8	4.8	5.2	4.5	5.7	5.3	4.5	3.9	3.8	53
États-Unis	2.9	2.8	3.0	3.1	3.2	3.0	3.3	3.8	3.8	3.5	3.5	53
Corée	4.0	4.2	5.0	5.2	4.3	4.3	5.0	5.4	3.8	3.6	3.3	57
Afghanistan	3.5	2.6	2.0	1.7	1.6	2.0	1.6	2.2	5.7	3.3	3.2	54
Autres pays	53.5	52.2	52.4	56.3	52.5	50.1	53.5	56.6	57.1	58.0	56.0	..
<b>Total</b>	<b>176.2</b>	<b>189.5</b>	<b>203.9</b>	<b>219.4</b>	<b>202.2</b>	<b>206.4</b>	<b>236.0</b>	<b>244.8</b>	<b>233.9</b>	<b>223.7</b>	<b>218.5</b>	<b>53</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – AUTRICHE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Roumanie	4.5	9.3	9.2	9.3	11.3	12.9	13.4	13.5	20.7	17.5	16.7	45
Allemagne	15.9	18.0	19.2	17.6	18.0	17.4	17.8	17.7	16.8	17.0	16.1	47
Hongrie	3.6	4.5	5.2	5.8	6.4	9.3	13.1	14.9	14.5	14.4	13.3	48
Afghanistan	0.5	0.5	1.0	1.4	1.3	2.9	3.8	2.3	3.2	19.5	11.7	29
Syrie	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.4	0.9	1.7	7.4	22.6	9.0	53
Serbie	7.4	6.4	6.1	4.6	7.2	6.1	6.8	7.2	7.6	7.8	7.5	44
République slovaque	3.5	3.6	4.9	4.0	4.0	5.3	6.0	6.2	6.5	6.1	5.6	54
Pologne	5.7	5.3	4.4	3.8	4.0	6.4	7.1	7.3	6.9	6.1	5.4	39
Croatie	2.5	2.3	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0	4.2	6.0	5.8	5.1	46
Bulgarie	1.2	2.2	2.5	2.6	3.1	3.2	3.6	3.9	5.8	5.2	4.9	46
Iran	2.2	2.0	1.7	1.9	1.6	1.3	2.4	2.6	2.6	4.7	4.7	38
Bosnie-Herzégovine	3.2	3.0	2.9	2.4	2.5	3.9	4.1	5.0	5.2	5.2	4.3	47
Italie	1.5	1.7	1.8	2.0	2.2	2.3	3.1	4.0	4.1	4.6	4.2	42
Turquie	4.9	5.2	5.0	4.7	4.3	3.8	4.1	4.5	3.7	3.7	3.7	43
Russie	2.5	2.2	2.9	2.4	2.2	2.6	3.4	3.5	3.1	2.9	2.7	55
Autres pays	23.9	25.2	25.4	26.9	26.6	30.0	34.0	36.7	40.1	55.5	43.9	..
<b>Total</b>	<b>82.9</b>	<b>91.5</b>	<b>94.4</b>	<b>91.7</b>	<b>96.9</b>	<b>109.9</b>	<b>125.6</b>	<b>135.2</b>	<b>154.3</b>	<b>198.7</b>	<b>158.7</b>	<b>44</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – BELGIQUE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
France	11.6	12.3	14.1	12.3	13.5	13.8	13.3	13.6	12.0	12.0	11.1	51
Roumanie	3.1	5.5	6.8	6.1	8.0	10.9	11.2	10.0	11.3	10.6	10.3	38
Pays-Bas	11.5	11.4	11.7	8.8	9.3	9.5	9.1	9.0	8.1	8.1	7.5	47
Italie	2.6	2.7	3.7	3.6	4.3	4.7	5.2	5.7	5.3	5.1	4.8	44
Syrie	..	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.9	1.0	2.8	10.4	4.4	55
Pologne	6.7	9.4	9.0	9.9	8.9	9.3	8.6	7.5	5.8	5.3	4.4	46
Maroc	7.5	7.8	8.2	9.1	9.8	8.5	5.9	4.7	4.7	4.8	4.4	53
Espagne	1.8	1.9	2.8	3.6	4.6	5.3	6.0	6.1	5.0	4.1	3.7	47
Bulgarie	0.8	2.6	3.9	3.3	4.2	4.3	4.5	3.9	4.2	3.8	3.3	47
Portugal	2.0	2.3	3.2	2.9	2.7	3.1	4.2	4.3	3.0	2.9	2.9	43
Afghanistan	..	..	0.1	0.2	0.2	0.3	2.8	1.3	1.1	7.5	2.5	24
Allemagne	3.3	3.4	3.8	3.4	3.3	3.1	2.9	2.9	2.5	2.5	2.4	50
Inde	1.5	1.6	2.1	1.8	2.3	2.3	2.3	2.6	1.9	2.2	2.4	43
États-Unis	2.6	2.5	2.6	2.7	2.7	2.6	2.5	2.6	2.0	2.2	2.1	52
Turquie	3.0	3.2	3.2	3.1	3.2	2.9	2.4	2.0	1.6	1.7	1.7	45
Autres pays	25.5	26.8	30.8	32.0	36.3	37.2	47.0	40.3	35.0	45.6	35.3	..
<b>Total</b>	<b>83.4</b>	<b>93.4</b>	<b>106.0</b>	<b>102.7</b>	<b>113.6</b>	<b>117.9</b>	<b>128.9</b>	<b>117.6</b>	<b>106.3</b>	<b>128.8</b>	<b>103.2</b>	<b>48</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – CANADA (entrées permanentes)**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Philippines	18.4	19.8	24.9	28.6	38.6	36.8	34.3	29.5	40.0	50.8	41.8	54
Inde	33.8	28.7	28.3	29.4	34.2	27.5	30.9	33.1	38.3	39.5	39.8	49
Syrie	1.1	1.1	0.9	0.9	1.0	1.0	0.6	1.0	2.1	9.9	34.9	49
Chine	33.5	27.6	30.0	29.6	30.4	28.5	33.0	34.1	24.6	19.5	26.9	55
Pakistan	13.1	10.1	9.0	7.2	6.8	7.5	11.2	12.6	9.1	11.3	11.3	51
États-Unis	9.6	9.5	10.2	9.0	8.1	7.7	7.9	8.5	8.5	7.5	8.4	51
Iran	7.5	7.0	6.5	6.6	7.5	7.5	7.5	11.3	16.8	11.7	6.5	52
France	4.0	4.3	4.5	5.1	4.6	4.1	6.3	5.6	4.7	5.8	6.4	47
Royaume-Uni	7.1	8.2	9.0	8.9	8.7	6.1	6.2	5.8	5.8	5.5	5.8	41
Érythrée	0.7	0.7	0.8	0.9	0.9	1.2	1.3	1.7	2.0	2.2	4.6	43
Nigéria	2.6	2.4	2.1	3.2	3.9	3.1	3.4	4.2	4.2	4.1	4.4	48
Corée	6.2	5.9	7.3	5.9	5.5	4.6	5.3	4.5	4.5	4.1	4.0	58
Jamaïque	1.7	2.1	2.3	2.5	2.3	2.1	2.2	2.5	3.1	3.4	3.6	46
Mexique	2.8	3.2	2.9	3.1	3.9	3.9	4.2	4.0	4.5	3.2	3.4	50
Ukraine	2.0	2.2	1.9	2.4	3.2	2.5	2.3	2.5	2.5	2.4	3.4	56
Autres pays	107.4	103.9	106.7	109.1	120.9	104.7	101.1	98.1	89.7	90.9	91.2	..
<b>Total</b>	<b>251.6</b>	<b>236.8</b>	<b>247.2</b>	<b>252.2</b>	<b>280.7</b>	<b>248.7</b>	<b>257.8</b>	<b>259.0</b>	<b>260.3</b>	<b>271.8</b>	<b>296.3</b>	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – CHILI**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Colombie	2.1	2.7	3.2	4.1	5.5	9.4	12.1	16.7	15.4	19.5	26.9	52
Pérou	20.1	31.5	22.3	14.9	14.7	16.4	18.9	18.9	19.8	24.7	25.5	47
Haïti	0.0	0.1	0.1	0.3	0.5	0.7	1.1	1.2	2.2	6.4	23.0	30
Venezuela	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.8	0.8	1.0	2.3	7.4	21.9	47
Bolivie	1.6	5.2	3.4	2.1	4.6	6.2	10.8	23.6	21.6	19.8	14.8	52
Équateur	1.7	2.1	2.0	1.8	1.6	1.9	2.0	2.3	2.2	2.8	4.3	47
Argentine	3.6	2.8	2.7	2.8	2.8	2.8	3.3	4.3	4.5	4.9	4.1	42
Brésil	1.0	1.0	0.9	0.8	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2	1.7	2.0	52
Espagne	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	1.0	2.1	4.1	3.4	2.5	1.9	33
Chine	0.5	0.7	0.8	0.9	0.8	1.0	1.0	1.1	1.4	1.7	1.7	35
États-Unis	1.2	1.3	1.6	1.7	2.2	2.1	2.3	2.3	2.1	1.7	1.4	46
République dominicaine	0.1	0.2	0.2	0.4	0.8	1.2	2.9	0.7	0.4	0.6	0.8	54
Paraguay	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	62
Mexique	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	50
Cuba	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.8	0.7	47
Autres pays	3.2	3.3	4.0	4.0	4.5	4.6	4.9	5.2	5.3	5.9	5.0	..
<b>Total</b>	<b>37.0</b>	<b>53.1</b>	<b>43.6</b>	<b>35.9</b>	<b>41.4</b>	<b>50.7</b>	<b>65.2</b>	<b>84.4</b>	<b>83.5</b>	<b>101.9</b>	<b>135.5</b>	<b>45</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – DANEMARK**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Syrie	0.1	0.0	0.1	0.2	0.4	0.6	0.9	1.6	5.4	11.4	11.4	43
Roumanie	0.3	0.8	1.4	1.5	2.0	2.7	3.2	3.6	4.2	4.3	4.3	36
Pologne	2.5	4.3	6.5	3.4	2.9	3.2	3.3	3.6	4.0	4.1	4.1	36
Érythrée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	2.8	2.8	25
Allemagne	1.9	3.0	3.0	2.2	1.9	1.9	1.8	1.8	2.0	2.0	2.0	52
Inde	0.5	0.9	1.0	0.8	0.9	1.1	0.9	1.1	1.4	1.6	1.6	37
Norvège	1.4	1.4	1.4	1.3	1.4	1.5	1.4	1.4	1.7	1.6	1.6	58
Lituanie	0.8	0.7	1.1	1.3	1.5	1.6	1.5	1.4	1.5	1.5	1.5	41
Italie	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.9	1.1	1.4	1.5	1.5	36
Royaume-Uni	0.9	0.9	1.0	0.9	1.0	1.1	1.0	1.1	1.2	1.4	1.4	40
Bulgarie	0.1	0.3	0.7	0.9	0.9	1.0	1.2	1.4	1.4	1.4	1.4	40
Philippines	0.8	1.3	1.7	1.8	1.8	1.7	1.4	1.7	1.5	1.3	1.3	92
Suède	1.2	1.3	1.3	1.1	1.1	1.1	1.1	1.3	1.4	1.3	1.3	54
Chine	0.8	1.0	1.3	1.0	0.8	0.8	0.8	1.2	1.2	1.3	1.3	55
États-Unis	0.7	0.8	0.9	0.7	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	50
Autres pays	11.8	14.3	15.1	14.5	15.2	14.9	15.0	18.0	19.6	20.0	20.0	..
<b>Total</b>	<b>24.0</b>	<b>31.4</b>	<b>37.0</b>	<b>32.0</b>	<b>33.4</b>	<b>34.6</b>	<b>35.5</b>	<b>41.3</b>	<b>49.0</b>	<b>58.7</b>	<b>58.7</b>	<b>45</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – ESPAGNE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Maroc	78.5	85.0	71.8	43.2	30.2	28.0	22.4	20.5	20.0	23.8	30.0	43
Roumanie	131.5	197.6	61.3	44.1	51.9	50.8	27.3	22.8	29.7	28.8	28.9	48
Colombie	35.6	41.7	36.0	20.4	13.7	13.2	10.0	8.7	8.5	9.4	22.8	57
Italie	18.6	21.2	15.9	11.8	11.2	11.6	12.0	12.2	14.9	18.6	21.7	45
Royaume-Uni	42.5	38.2	23.8	17.9	16.2	15.7	16.4	14.1	14.2	15.0	18.5	46
Venezuela	11.7	12.9	8.7	5.7	6.5	6.8	4.6	4.7	7.2	10.5	18.5	56
Honduras	6.5	8.8	4.6	3.7	4.7	6.3	5.3	4.3	5.7	7.6	11.0	74
Chine	16.9	20.4	20.1	11.9	10.5	10.7	9.2	9.1	9.4	10.1	10.3	55
Brésil	32.6	36.1	20.5	10.5	8.7	7.9	6.4	5.1	5.6	7.1	9.8	57
France	12.7	13.0	8.9	7.7	7.8	7.8	7.4	7.3	8.1	9.0	9.4	49
République dominicaine	14.7	18.1	16.2	9.5	6.9	10.4	10.0	8.1	7.7	6.7	8.1	55
Pérou	21.7	27.4	27.5	13.7	8.0	7.7	5.6	4.8	4.7	5.3	8.1	58
Allemagne	16.9	17.8	11.3	9.3	8.3	8.3	8.0	7.2	6.8	6.7	7.3	50
Paraguay	21.6	24.0	17.4	10.8	9.4	8.2	4.8	3.8	4.2	4.7	7.2	64
Équateur	21.4	30.2	32.5	13.5	6.9	6.5	5.6	5.3	4.9	5.3	6.9	49
Autres pays	319.6	328.2	191.1	131.8	129.5	136.0	117.6	110.3	112.8	121.4	136.1	..
<b>Total</b>	<b>803.0</b>	<b>920.5</b>	<b>567.4</b>	<b>365.4</b>	<b>330.3</b>	<b>335.9</b>	<b>272.5</b>	<b>248.4</b>	<b>264.5</b>	<b>290.0</b>	<b>354.5</b>	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – ESTONIE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Russie	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.9	0.5	0.5	0.4	1.3	1.3	50
Ukraine	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.4	1.2	1.1	30
Finlande	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	0.9	35
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.5	50
Lettonie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.4	38
Italie	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	44
France	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	38
Lituanie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	38
Espagne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	42
Suède	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	16
Bélarus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	47
Royaume-Uni	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	18
États-Unis	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	33
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	20
Nigéria	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	25
Autres pays	0.2	0.4	0.4	0.5	0.3	0.3	0.3	0.5	0.3	1.9	2.1	..
<b>Total</b>	<b>1.5</b>	<b>2.0</b>	<b>1.9</b>	<b>2.2</b>	<b>1.2</b>	<b>1.7</b>	<b>1.1</b>	<b>1.6</b>	<b>1.3</b>	<b>7.3</b>	<b>7.7</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – ÉTATS-UNIS (entrées permanentes)**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Mexique	173.7	148.6	190.0	164.9	139.1	143.4	146.4	135.0	134.1	158.6	174.5	55
Chine	87.3	76.7	80.3	64.2	70.9	87.0	81.8	71.8	76.1	74.6	81.8	57
Cuba	45.6	29.1	49.5	39.0	33.6	36.5	32.8	32.2	46.7	54.4	66.5	48
Inde	61.4	65.4	63.4	57.3	69.2	69.0	66.4	68.5	77.9	64.1	64.7	52
Rép. dominicaine	38.1	28.0	31.9	49.4	53.9	46.1	41.6	41.3	44.6	50.6	61.2	55
Philippines	74.6	72.6	54.0	60.0	58.2	57.0	57.3	54.4	50.0	56.5	53.3	64
Viet Nam	30.7	28.7	31.5	29.2	30.6	34.2	28.3	27.1	30.3	30.8	41.5	60
Haiti	22.2	30.4	26.0	24.3	22.6	22.1	22.8	20.4	15.3	17.0	23.6	55
El Salvador	31.8	21.1	19.7	19.9	18.8	18.7	16.3	18.3	19.3	19.5	23.4	56
Jamaïque	25.0	19.4	18.5	21.8	19.8	19.7	20.7	19.4	19.0	17.6	23.4	56
Corée	24.4	22.4	26.7	25.9	22.2	22.8	20.8	23.2	20.4	17.1	21.8	56
Pakistan	17.4	13.5	19.7	21.6	18.3	15.5	14.7	13.3	18.6	18.1	19.3	53
Iraq	4.3	3.8	4.8	12.1	19.9	21.1	20.4	9.6	19.2	21.1	18.9	49
Bangladesh	14.6	12.1	11.8	16.7	14.8	16.7	14.7	12.1	14.6	13.6	18.7	55
Colombie	43.1	33.2	30.2	27.8	22.4	22.6	20.9	21.1	18.2	17.3	18.6	62
Autres pays	571.8	447.5	449.3	496.7	428.5	429.6	425.6	423.0	412.4	420.1	472.4	..
<b>Total</b>	<b>1 266.1</b>	<b>1 052.4</b>	<b>1 107.1</b>	<b>1 130.8</b>	<b>1 042.6</b>	<b>1 062.0</b>	<b>1 031.6</b>	<b>990.6</b>	<b>1 016.5</b>	<b>1 051.0</b>	<b>1 183.5</b>	<b>54</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – FINLANDE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Iraq	0.1	0.4	0.5	0.9	1.1	0.7	0.6	0.9	0.8	0.8	3.2	32
Estonie	2.5	2.9	3.0	3.2	3.9	4.7	6.0	5.9	4.7	3.4	2.6	40
Russie	2.1	2.5	3.0	2.3	2.3	2.8	3.1	2.9	2.4	2.1	2.5	58
Afghanistan	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.6	0.5	0.4	1.9	25
Syrie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.6	0.6	1.7	39
Viet Nam	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.7	0.9	53
Chine	0.5	0.7	1.0	0.8	0.6	0.8	0.7	0.8	0.7	0.7	0.8	53
Somalie	0.3	0.6	0.6	0.8	1.0	0.7	0.4	0.7	0.6	0.7	0.7	46
Inde	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	42
Suède	0.7	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6	39
Ukraine	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	51
Thaïlande	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	80
Roumanie	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	34
Iran	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	39
Pologne	0.2	0.4	0.6	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	35
Autres pays	5.5	7.0	8.0	6.6	6.1	6.9	8.1	8.1	9.1	8.7	9.3	..
<b>Total</b>	<b>13.9</b>	<b>17.5</b>	<b>19.9</b>	<b>18.1</b>	<b>18.2</b>	<b>20.4</b>	<b>23.3</b>	<b>23.9</b>	<b>23.6</b>	<b>21.4</b>	<b>27.3</b>	<b>42</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – FRANCE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Algérie	31.1	26.8	24.4	23.1	21.4	21.2	23.7	23.6	24.1	22.4	21.3	..
Maroc	23.0	22.1	24.9	21.5	20.1	18.8	19.8	20.0	21.1	18.4	18.4	..
Italie	..	..	..	..	..	..	..	12.2	12.7	13.2	13.9	49
Portugal	..	..	..	..	..	..	..	18.8	14.7	11.6	12.4	47
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	10.4	9.3	9.8	11.6	48
Tunisie	9.3	8.8	8.8	10.3	10.7	10.3	11.3	11.6	11.9	10.5	11.0	..
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	13.7	12.9	12.4	10.7	47
Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	6.1	8.1	10.1	8.5	50
Belgique	..	..	..	..	..	..	..	6.6	6.5	6.4	6.7	49
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	7.7	6.4	7.1	6.2	57
Turquie	9.3	7.9	7.2	6.7	5.7	5.5	5.8	5.9	5.3	4.9	4.9	..
Chine	6.0	5.0	5.2	5.5	5.7	5.5	6.3	7.6	7.6	5.0	4.8	..
Rép. dém. du Congo	4.0	3.6	3.7	3.5	3.4	3.6	3.9	4.3	4.3	4.2	4.3	..
Russie	3.2	2.9	3.1	3.4	3.5	3.8	3.8	4.1	4.3	3.9	3.9	..
Comores	2.8	2.8	3.1	3.3	2.9	2.5	3.1	4.8	5.6	7.3	3.8	..
Autres pays	140.1	133.8	135.7	134.0	148.4	156.9	169.5	99.0	100.8	105.3	98.5	..
<b>Total</b>	<b>228.7</b>	<b>213.7</b>	<b>216.0</b>	<b>211.4</b>	<b>221.8</b>	<b>228.1</b>	<b>247.0</b>	<b>256.5</b>	<b>255.7</b>	<b>252.6</b>	<b>240.9</b>	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – GRÈCE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Albanie	..	..	18	19	16	9	10	10	13	26	31	..
Géorgie	..	..	1	1	1	1	1	1	1	1	1	..
Chine dont Hong Kong	..	..	0	0	0	0	0	0	1	1	1	..
Russie	..	..	1	1	1	1	1	1	1	1	1	..
Ukraine	..	..	1	1	1	1	1	1	1	1	1	..
Philippines	..	..	1	1	0	0	0	0	0	1	1	..
Égypte	..	..	1	1	0	0	0	0	0	1	1	..
Inde	..	..	1	1	1	1	1	0	0	1	1	..
Pakistan	..	..	0	0	0	0	0	0	0	1	1	..
Bangladesh	..	..	0	0	0	0	0	0	0	0	1	..
Syrie	..	..	1	0	0	0	0	0	0	0	1	..
États-Unis	..	..	1	0	0	0	0	0	0	0	1	..
Arménie	..	..	0	0	0	0	0	0	0	0	0	..
Turquie	..	..	0	0	0	0	0	0	0	0	0	..
Serbie	..	..	0	0	0	0	0	0	0	0	0	..
Autres pays	..	..	3	3	2	2	1	2	2	3	3	..
<b>Total</b>	..	..	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>37</b>	<b>44</b>	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – HONGRIE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Roumanie	7.9	6.7	10.0	7.1	6.6	5.8	4.2	4.0	3.7	3.5	3.1	33
Allemagne	0.7	0.7	3.2	2.7	2.4	2.4	2.1	2.0	2.0	2.0	2.3	43
Chine	1.4	1.9	1.5	1.3	1.1	0.9	1.1	2.2	4.7	3.5	1.5	54
République slovaque	0.6	0.7	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	57
Ukraine	3.7	2.9	4.1	1.9	1.6	1.3	0.9	0.6	0.7	1.1	1.2	35
États-Unis	0.6	0.4	1.2	1.3	1.1	1.0	1.0	1.0	1.1	1.2	1.1	50
Turquie	0.3	0.3	0.7	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.7	40
Russie	0.4	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.6	1.0	0.9	0.7	62
Iran	0.4	0.2	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.5	0.6	49
Serbie	2.4	4.4	4.1	1.2	1.0	0.9	0.7	0.6	0.5	0.6	0.6	25
Italie	0.2	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	29
Inde	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.4	0.3	0.2	0.4	0.5	0.5	41
Japon	0.4	0.3	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	46
Royaume-Uni	0.1	0.1	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	35
Autriche	0.4	0.3	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	35
Autres pays	3.8	3.1	6.4	5.7	5.7	5.8	6.1	6.6	8.0	8.2	8.3	..
<b>Total</b>	<b>23.6</b>	<b>22.6</b>	<b>35.5</b>	<b>25.6</b>	<b>23.9</b>	<b>22.5</b>	<b>20.3</b>	<b>21.3</b>	<b>26.0</b>	<b>25.8</b>	<b>23.8</b>	<b>43</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – ISLANDE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Pologne	3.3	5.7	3.9	1.2	0.8	0.8	0.9	1.3	1.4	1.6	2.9	30
Lituanie	0.4	0.6	0.4	0.2	0.3	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.7	20
États-Unis	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	51
Allemagne	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	64
Roumanie	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	37
Portugal	0.4	0.2	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	37
Espagne	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	37
Royaume-Uni	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	41
République tchèque	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	50
Danemark	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	49
République slovaque	0.1	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	25
Lettonie	0.2	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	29
France	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	51
Hongrie	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	41
Philippines	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	68
Autres pays	1.5	1.4	1.2	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.2	1.3	1.8	..
<b>Total</b>	<b>7.1</b>	<b>9.3</b>	<b>7.5</b>	<b>3.4</b>	<b>3.0</b>	<b>2.8</b>	<b>2.8</b>	<b>3.9</b>	<b>4.3</b>	<b>5.0</b>	<b>7.9</b>	<b>38</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – ISRAËL**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Anc. URSS	7.5	6.5	5.6	6.8	7.0	7.2	7.2	7.3	11.6	14.7	14.5	52
France	2.4	2.3	1.6	1.6	1.8	1.6	1.7	2.9	6.5	6.6	4.2	52
États-Unis	2.2	2.1	2.0	2.5	2.5	2.4	2.3	2.2	2.4	2.5	2.7	51
Royaume-Uni	0.6	0.6	0.5	0.7	0.6	0.5	0.6	0.4	0.5	0.6	0.6	49
Brésil	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	52
Canada	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	49
Argentine	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	56
Turquie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	52
Afrique du Sud	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	49
Belgique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	49
Italie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.4	0.2	53
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	50
Suisse	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	50
Australie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	52
Mexique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	51
Autres pays	5.2	5.2	2.5	1.2	2.7	3.7	3.4	2.5	1.2	1.2	1.6	..
<b>Total</b>	<b>19.3</b>	<b>18.1</b>	<b>13.7</b>	<b>14.6</b>	<b>16.6</b>	<b>16.9</b>	<b>16.6</b>	<b>16.9</b>	<b>24.1</b>	<b>27.9</b>	<b>26.0</b>	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – ITALIE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Roumanie	39.7	271.4	174.6	105.6	92.1	90.1	81.7	58.2	50.7	46.4	45.2	63
Pakistan	4.1	3.5	5.7	7.9	10.8	7.5	8.8	7.8	9.6	11.4	14.7	17
Nigéria	2.6	2.5	3.7	4.0	4.8	4.5	6.7	6.3	5.3	8.9	14.7	21
Maroc	21.8	23.5	37.3	33.1	30.0	23.9	19.6	19.6	17.6	15.0	14.7	54
Albanie	23.1	23.3	35.7	27.5	22.6	16.6	14.1	12.2	11.4	11.5	13.0	56
Chine	13.6	9.7	12.8	16.8	22.9	20.1	20.5	17.6	15.8	14.9	12.4	52
Bangladesh	5.6	5.2	9.3	8.9	9.7	10.3	10.1	10.5	12.7	12.4	10.7	19
Brésil	10.2	11.9	12.6	9.7	8.6	7.1	5.7	5.0	5.0	7.0	10.5	51
Inde	6.3	7.1	12.5	12.8	15.2	13.3	11.2	10.8	11.1	11.2	10.0	44
Ukraine	14.8	15.5	24.0	22.6	30.4	17.9	11.5	12.8	9.7	9.3	8.7	68
Sénégal	2.3	2.3	4.8	4.9	8.9	6.6	5.5	6.5	6.3	7.5	8.5	19
Égypte	5.0	3.7	5.3	8.0	9.3	9.6	8.6	9.8	8.7	7.4	6.6	36
Gambie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.3	0.4	1.7	5.1	6.6	1
Mali	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	1.5	1.3	2.0	4.8	5.2	2
Ghana	2.0	2.1	4.4	3.2	3.6	3.1	4.0	3.5	2.4	3.0	4.1	16
Autres pays	103.4	133.3	153.6	141.6	155.2	123.4	111.6	96.9	78.6	74.6	77.2	..
<b>Total</b>	<b>254.6</b>	<b>515.2</b>	<b>496.5</b>	<b>406.7</b>	<b>424.5</b>	<b>354.3</b>	<b>321.3</b>	<b>279.0</b>	<b>248.4</b>	<b>250.5</b>	<b>262.9</b>	<b>44</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – JAPON**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Chine	112.5	125.3	134.2	121.2	107.9	100.4	107.0	93.0	98.6	100.6	103.3	..
Viet Nam	8.5	9.9	12.5	10.9	11.9	13.9	19.5	31.7	43.0	65.9	77.5	..
Philippines	28.3	25.3	21.0	15.8	13.3	13.6	15.4	16.4	19.9	24.0	26.2	..
Corée	24.7	28.1	30.0	27.0	27.9	23.4	25.7	24.2	21.1	22.6	25.6	..
États-Unis	22.2	22.8	24.0	23.5	22.7	19.3	21.0	21.1	22.0	21.5	22.2	..
Indonésie	11.4	10.1	10.1	7.5	8.3	8.4	9.3	9.6	11.8	14.3	16.8	..
Thaïlande	8.7	9.0	10.5	9.9	10.9	13.6	15.4	15.4	14.3	14.5	15.4	..
Népal	1.6	2.2	3.6	3.6	2.9	3.5	4.8	8.3	11.5	13.4	14.1	..
Brésil	27.0	22.9	14.4	3.0	4.7	4.5	5.8	4.8	6.1	9.1	12.8	..
Taipei chinois	4.5	4.9	5.5	5.4	6.6	5.6	6.6	6.6	7.7	10.8	12.2	..
Inde	4.9	5.8	5.7	4.6	4.9	4.7	5.6	5.6	6.9	6.9	7.0	..
Royaume-Uni	6.6	5.8	6.0	5.3	5.8	5.2	5.5	6.1	5.9	6.7	6.6	..
Myanmar	1.2	1.5	1.4	1.4	1.1	1.1	1.5	2.1	3.3	5.2	6.1	..
France	3.8	4.2	4.5	3.9	4.0	2.9	4.0	4.5	4.5	5.0	5.6	..
Allemagne	4.7	4.9	4.8	4.5	4.3	3.7	4.1	4.1	4.3	4.8	5.3	..
Autres pays	55.1	54.1	56.2	49.5	50.0	43.2	52.7	53.2	55.5	66.1	70.6	..
<b>Total</b>	<b>325.6</b>	<b>336.6</b>	<b>344.5</b>	<b>297.1</b>	<b>287.1</b>	<b>266.9</b>	<b>303.9</b>	<b>306.7</b>	<b>336.5</b>	<b>391.2</b>	<b>427.6</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – CORÉE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Chine	161.2	177.0	161.7	117.6	155.3	149.2	127.3	178.6	192.9	177.0	165.5	51
Viet Nam	20.0	21.2	24.0	16.4	22.9	27.9	24.7	22.2	28.0	30.2	40.1	52
Thaïlande	15.8	10.5	8.6	5.8	6.9	10.3	13.8	18.3	48.3	20.1	28.5	56
États-Unis	17.8	18.9	23.4	27.1	28.3	28.1	28.9	26.6	24.5	22.7	21.8	53
Ouzbékistan	4.8	4.9	9.4	4.7	8.6	8.2	11.4	12.3	12.9	14.2	16.2	39
Russie	3.7	3.4	2.6	2.9	2.6	2.6	2.7	2.8	3.2	6.8	15.0	43
Cambodge	2.2	1.9	3.4	2.6	3.7	6.4	9.5	10.5	9.5	9.6	10.2	33
Philippines	17.9	12.2	9.1	8.9	9.1	9.6	9.9	12.0	10.7	9.9	9.5	42
Indonésie	6.9	5.2	9.7	3.3	5.3	8.1	8.3	11.8	10.5	8.5	9.0	14
Népal	1.1	0.8	2.4	2.6	2.7	4.3	6.9	6.0	6.8	6.5	8.7	10
Mongolie	9.6	8.6	8.1	5.3	5.4	4.3	5.7	4.3	4.0	8.3	8.2	53
Kazakhstan	0.9	0.5	0.5	0.5	0.8	0.8	1.1	1.1	1.4	3.5	7.7	36
Sri Lanka	4.1	2.5	4.8	1.7	4.2	5.9	4.7	5.3	4.8	5.5	7.1	3
Myanmar	1.8	0.5	0.5	1.7	0.6	2.6	4.1	4.6	5.1	5.2	6.7	4
Canada	5.6	6.0	6.4	6.5	6.5	6.0	6.0	5.6	5.5	5.3	5.3	57
Autres pays	29.7	26.3	27.6	25.2	30.2	33.2	35.3	38.3	39.0	39.5	42.8	..
<b>Total</b>	<b>303.0</b>	<b>300.4</b>	<b>302.2</b>	<b>232.8</b>	<b>293.1</b>	<b>307.2</b>	<b>300.2</b>	<b>360.5</b>	<b>407.1</b>	<b>372.9</b>	<b>402.2</b>	<b>46</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – LETTONIE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Russie	0.8	0.4	0.4	0.7	0.9	..	..	..	..	1.3	..	..
Ukraine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..	..	..	..	0.5	..	..
Bélarus	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	..	..	..	..	0.3	..	..
Allemagne	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	..	..	..	..	0.2	..	..
Lituanie	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	..	..	..	..	0.2	..	..
Ouzbékistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	..	0.1	..	..
Suède	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..	..	..	..	0.1	..	..
Royaume-Uni	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..	..	..	..	0.1	..	..
Chine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	..	0.1	..	..
Philippines	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	..	0.1	..	..
Finlande	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	..	..	..	..	0.0	..	..
Italie	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	..	..	..	..	0.0	..	..
Norvège	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	..	0.0	..	..
Kazakhstan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	..	0.0	..	..
Autres pays	1.1	2.2	2.1	1.2	1.2	..	..	..	..	1.3	..	..
<b>Total</b>	<b>2.8</b>	<b>3.5</b>	<b>3.5</b>	<b>2.7</b>	<b>2.8</b>	<b>2.9</b>	<b>3.7</b>	<b>3.5</b>	<b>4.5</b>	<b>4.5</b>	<b>3.4</b>	<b>36</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – LITUANIE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Ukraine	0.3	0.4	0.5	0.2	0.1	0.2	0.4	0.4	1.1	1.1	1.6	23
Bélarus	0.6	0.7	1.0	0.4	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.4	1.2	25
Russie	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2	0.4	0.5	0.8	1.5	0.7	0.8	50
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	0.0	0.1	0.1	0.3	18
Syrie	..	..	..	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.1	48
Lettonie	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	47
Moldova	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	..	0.0	0.0	..	0.1	4
Chine	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	44
Géorgie	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	..	0.1	0.1	0.1	0.1	33
Azerbaïdjan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	0.0	0.1	0.0	0.1	29
Roumanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	9
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	20
Iran	..	..	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.0	0.1	28
Pologne	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	37
États-Unis	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	50
Autres pays	0.4	0.4	0.5	0.4	0.2	0.5	0.9	0.8	0.9	0.8	1.0	..
<b>Total</b>	<b>2.2</b>	<b>2.5</b>	<b>3.0</b>	<b>1.7</b>	<b>1.1</b>	<b>1.7</b>	<b>2.5</b>	<b>3.0</b>	<b>4.8</b>	<b>3.7</b>	<b>6.0</b>	<b>30</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – LUXEMBOURG**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
France	2.5	2.8	3.2	2.7	2.9	3.2	3.5	3.5	3.9	4.1	4.0	44
Portugal	3.8	4.4	4.5	3.8	3.8	5.0	5.2	4.6	3.8	3.5	3.4	43
Italie	0.6	0.6	0.8	0.7	0.8	1.0	1.1	1.3	1.6	1.6	1.8	38
Belgique	0.9	0.9	1.0	1.0	1.2	1.2	1.3	1.5	1.6	1.5	1.3	42
Allemagne	0.9	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	47
Espagne	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	49
Roumanie	0.1	0.3	0.3	0.2	0.3	0.5	0.4	0.4	0.8	0.7	0.6	55
Royaume-Uni	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	43
Grèce	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	52
Pologne	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	55
Chine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	0.3	0.4	0.4	55
États-Unis	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.7	0.5	0.4	50
Inde	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	42
Serbie	0.2	0.4	0.3	0.1	0.3	0.9	0.5	0.3	0.3	0.3	0.4	47
Syrie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.7	0.4	45
Autres pays	3.1	3.6	3.6	3.4	3.7	4.2	4.0	4.5	4.7	5.7	5.5	..
<b>Total</b>	<b>13.7</b>	<b>15.8</b>	<b>16.8</b>	<b>14.6</b>	<b>15.8</b>	<b>19.1</b>	<b>19.4</b>	<b>19.8</b>	<b>21.0</b>	<b>22.6</b>	<b>21.6</b>	<b>46</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – MEXIQUE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
États-Unis	..	1.4	2.2	2.9	4.0	4.3	4.0	14.4	9.4	7.1	6.8	44
Honduras	..	0.0	0.8	1.4	1.5	1.0	0.4	2.4	2.3	1.8	2.6	57
Venezuela	..	0.3	0.7	1.3	1.7	1.3	1.2	2.8	2.6	2.2	2.5	55
Cuba	..	0.3	1.0	1.7	1.8	1.7	1.8	3.2	2.7	2.6	2.4	53
Colombie	..	0.3	1.1	1.9	2.3	1.8	1.4	3.2	2.5	2.1	2.2	57
Chine	..	0.6	1.3	2.0	1.7	1.1	0.8	5.2	2.6	2.2	2.1	40
El Salvador	..	0.1	0.5	0.8	0.7	0.7	0.4	1.6	1.2	1.1	1.8	49
Espagne	..	0.3	0.6	0.9	1.0	0.8	1.0	2.6	1.8	1.6	1.7	33
Canada	..	0.2	0.4	0.6	0.7	0.8	0.8	3.5	2.0	1.8	1.7	45
Guatemala	..	0.1	1.0	2.1	1.8	1.3	0.5	3.1	2.6	1.6	1.7	55
Argentine	..	0.5	0.9	1.4	1.4	1.0	0.9	3.2	2.1	1.4	1.4	45
Italie	..	0.2	0.3	0.5	0.6	0.5	0.4	1.5	0.9	0.7	0.7	30
France	..	0.2	0.4	0.5	0.6	0.5	0.4	1.4	1.0	0.7	0.7	39
Brésil	..	0.2	0.3	0.4	0.5	0.4	0.3	1.1	0.7	0.6	0.6	56
Corée	..	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	1.3	0.8	0.5	0.6	45
Autres pays	..	2.2	4.2	5.1	5.3	4.3	3.5	12.3	8.3	6.3	6.5	..
<b>Total</b>	<b>6.9</b>	<b>7.2</b>	<b>15.9</b>	<b>23.9</b>	<b>26.2</b>	<b>22.0</b>	<b>18.2</b>	<b>63.0</b>	<b>43.5</b>	<b>34.4</b>	<b>35.9</b>	<b>47</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – NORVÈGE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Syrie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.8	2.1	4.0	11.2	37
Pologne	7.4	14.2	14.4	10.5	11.3	12.9	11.5	10.5	9.9	8.2	6.0	40
Érythrée	0.3	0.4	0.8	1.7	2.0	2.0	2.4	2.7	2.8	3.3	2.7	40
Lituanie	1.3	2.4	2.9	3.2	6.6	7.7	6.6	5.6	4.4	3.3	2.5	43
Suède	3.4	4.4	5.7	6.0	7.6	8.2	5.7	5.3	4.6	3.6	2.5	46
Afghanistan	0.6	0.6	0.8	1.4	1.4	1.1	1.2	1.0	0.8	1.4	2.2	26
Philippines	1.1	1.6	1.8	1.7	2.1	2.6	2.5	2.8	2.2	2.2	2.1	85
Thaïlande	1.1	1.2	1.3	1.3	1.2	1.2	1.3	1.1	0.8	1.0	1.4	82
Inde	0.6	1.0	1.1	0.8	0.8	1.2	1.5	1.5	1.8	1.7	1.4	44
Danemark	1.5	1.5	1.3	1.3	1.4	1.6	1.8	2.0	1.7	1.4	1.3	46
Allemagne	2.3	3.8	4.3	2.8	2.7	2.3	1.8	1.6	1.5	1.3	1.3	55
Roumanie	0.2	0.6	1.1	1.1	1.3	1.4	2.0	2.5	2.1	1.9	1.2	44
Espagne	0.3	0.3	0.4	0.5	0.8	1.0	1.4	1.5	1.4	1.3	1.1	42
Somalie	1.2	1.6	1.2	1.3	1.6	1.7	3.6	2.8	1.7	1.9	0.9	53
Royaume-Uni	1.0	1.1	1.2	1.3	1.5	1.5	1.4	1.3	1.3	1.0	0.9	36
Autres pays	15.2	18.8	20.4	21.9	22.8	24.3	25.0	23.8	22.1	21.6	19.9	..
<b>Total</b>	<b>37.4</b>	<b>53.5</b>	<b>58.8</b>	<b>56.7</b>	<b>65.1</b>	<b>70.8</b>	<b>70.0</b>	<b>66.9</b>	<b>61.4</b>	<b>59.1</b>	<b>58.5</b>	<b>46</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – NOUVELLE-ZÉLANDE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Chine	4.4	4.0	4.7	5.6	5.8	7.2	7.6	7.9	9.1	10.7	12.1	54
Inde	3.1	4.3	6.3	7.1	7.8	6.6	6.9	7.1	12.2	15.5	11.1	37
Royaume-Uni	14.8	12.6	11.6	10.1	8.9	9.5	9.3	9.8	10.2	10.3	10.8	46
Australie	4.8	4.9	4.3	3.9	4.1	3.7	3.6	4.4	4.9	5.5	6.0	50
Philippines	2.6	3.6	4.1	2.8	2.0	2.4	2.9	3.2	4.7	6.3	6.0	47
France	0.7	0.8	1.1	1.4	1.4	1.9	1.9	2.7	3.8	4.5	5.0	45
Allemagne	2.3	2.4	2.6	2.6	2.4	2.7	2.6	3.3	3.7	4.0	4.6	54
Afrique du Sud	1.8	2.1	3.1	1.7	1.2	1.2	1.1	1.2	1.6	2.3	4.5	51
États-Unis	2.3	2.4	2.3	2.3	2.3	2.5	2.5	2.8	2.9	3.2	3.3	54
Corée	1.9	2.1	1.8	2.1	1.9	1.7	1.6	1.8	1.7	1.9	2.5	56
Japon	2.8	2.3	2.2	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	2.0	2.2	2.4	65
Fidji	2.5	2.7	3.1	2.7	1.3	1.1	1.2	1.2	1.3	1.4	1.9	49
Canada	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.3	1.5	1.7	57
Samoa	1.3	1.2	1.3	1.2	1.0	1.5	1.4	1.4	1.5	1.7	1.7	48
Malaisie	1.2	1.4	1.3	1.2	1.3	1.3	1.1	0.9	0.9	1.1	1.2	54
Autres pays	11.1	11.8	13.0	12.7	13.2	14.7	15.4	16.8	18.5	19.8	20.8	..
<b>Total</b>	<b>58.7</b>	<b>59.6</b>	<b>63.9</b>	<b>60.3</b>	<b>57.6</b>	<b>61.0</b>	<b>62.0</b>	<b>67.5</b>	<b>80.3</b>	<b>91.8</b>	<b>95.6</b>	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – PAYS-BAS**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Syrie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.6	6.9	17.3	25.1	39
Pologne	6.8	9.2	13.3	12.7	14.5	18.6	18.3	20.4	23.8	23.0	23.1	45
Allemagne	7.2	7.5	9.0	8.7	9.8	9.6	8.7	8.1	8.2	8.6	9.4	56
Inde	2.0	2.5	3.5	3.1	3.2	3.8	4.0	4.5	5.1	6.1	7.2	41
Royaume-Uni	3.6	4.0	4.7	4.4	4.4	4.4	4.7	5.1	5.3	5.8	6.5	43
Italie	1.6	1.9	2.6	2.6	2.8	3.1	3.6	4.2	5.1	5.7	6.5	43
Érythrée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	2.9	5.7	5.9	42
Chine	2.9	3.4	4.2	4.3	4.5	5.5	5.2	4.7	4.8	5.4	5.7	58
Roumanie	0.7	2.3	2.4	2.2	2.6	2.7	2.5	2.5	4.6	4.3	5.2	46
Espagne	1.4	1.5	2.3	2.6	3.1	3.7	4.6	5.3	5.0	5.0	5.2	51
Bulgarie	0.5	4.9	5.2	4.3	4.3	5.4	5.0	4.5	5.2	4.8	5.0	45
États-Unis	3.1	3.2	3.4	3.1	3.3	3.7	3.7	3.6	3.8	4.7	4.7	57
France	2.0	2.2	3.0	2.9	2.9	2.9	3.0	3.2	3.6	4.0	4.5	50
Turquie	2.8	2.4	3.3	3.5	3.7	3.4	3.2	3.0	2.8	2.8	3.2	49
Belgique	1.7	1.8	2.1	2.0	2.1	2.3	2.6	2.5	2.7	2.7	3.2	50
Autres pays	31.5	33.3	44.2	48.0	48.9	49.2	46.3	50.0	49.6	53.5	61.5	..
<b>Total</b>	<b>67.7</b>	<b>80.3</b>	<b>103.4</b>	<b>104.4</b>	<b>110.2</b>	<b>118.5</b>	<b>115.7</b>	<b>122.3</b>	<b>139.3</b>	<b>159.5</b>	<b>182.2</b>	<b>47</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – POLOGNE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Ukraine	9.6	9.4	10.3	10.1	10.3	10.1	11.8	11.9	7.8	45.2	63.8	40
Chine	0.4	0.7	1.2	2.0	2.3	2.8	2.9	3.0	1.6	3.8	3.9	48
Bélarus	2.3	2.6	3.1	3.2	2.9	2.5	2.6	2.3	1.4	3.2	3.5	47
Viet Nam	1.7	1.8	2.8	3.0	2.4	2.1	4.0	2.8	2.0	3.3	3.2	45
Inde	0.7	0.7	1.0	1.1	1.2	1.1	1.2	1.2	0.8	1.9	2.8	23
Russie	1.8	1.6	1.8	1.6	1.6	1.6	1.9	1.9	1.1	2.5	2.6	56
Allemagne	4.6	6.7	2.9	1.7	1.8	1.9	2.3	2.0	2.0	2.3	2.3	18
Turquie	0.7	0.7	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	0.9	1.7	1.7	18
Italie	0.3	0.7	0.5	0.6	0.5	0.6	0.7	0.9	0.9	1.0	1.0	23
Arménie	1.3	1.4	1.6	1.6	1.4	1.2	1.6	1.1	0.9	1.2	1.0	44
Ouzbékistan	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.5	0.9	16
Corée	0.5	0.9	1.1	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	0.6	1.0	0.8	43
Arabie saoudite	..	..	..	0.1	0.2	0.4	0.4	0.3	0.2	0.8	0.7	33
Serbie	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.6	0.7	22
Moldova	0.3	0.3	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.7	44
Autres pays	9.7	12.9	13.7	13.6	13.7	14.1	14.7	16.0	11.2	16.6	17.2	..
<b>Total</b>	<b>34.2</b>	<b>40.6</b>	<b>41.8</b>	<b>41.3</b>	<b>41.1</b>	<b>41.3</b>	<b>47.1</b>	<b>46.6</b>	<b>32.0</b>	<b>86.1</b>	<b>107.0</b>	<b>38</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – PORTUGAL**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Brésil	6.1	5.0	32.8	23.1	16.2	12.9	11.7	6.7	5.6	5.7	7.1	58
France	0.2	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.5	0.7	1.9	2.5	3.5	47
Italie	0.1	1.0	1.0	1.0	1.0	0.8	0.7	0.8	1.1	1.6	3.1	39
Royaume-Uni	0.8	3.9	2.7	2.2	1.8	1.7	1.2	1.4	1.5	1.9	3.1	46
Chine	0.5	1.0	2.0	1.9	1.7	1.5	1.4	1.9	3.7	2.6	2.8	53
Roumanie	0.6	0.2	5.3	8.1	6.0	4.6	3.0	2.7	2.5	2.6	2.5	40
Espagne	0.3	1.4	1.3	1.5	1.7	1.5	1.4	1.5	1.5	1.7	2.2	47
Cabo Verde	3.3	4.1	5.3	4.6	4.2	4.6	3.4	2.7	2.2	2.0	2.0	54
Allemagne	0.3	1.6	1.1	1.1	1.0	0.8	0.6	0.8	1.0	1.0	1.6	48
Angola	0.4	0.4	2.0	1.5	1.3	1.4	1.3	1.5	1.5	1.3	1.5	50
Népal	..	..	0.1	0.2	0.2	0.4	0.5	0.8	0.9	1.4	1.3	42
Ukraine	1.5	2.0	3.6	2.4	2.1	1.8	1.5	1.1	1.0	1.1	1.2	54
Pays-Bas	0.2	0.7	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.8	1.2	46
Inde	0.5	0.5	0.9	1.0	0.9	1.1	0.9	1.0	0.9	1.1	1.0	38
Guinée-Bissau	1.3	1.6	2.5	1.5	1.6	1.7	1.6	1.2	1.2	1.1	1.0	55
Autres pays	6.3	8.3	11.1	10.2	10.1	9.5	8.2	8.1	8.3	9.5	11.9	..
<b>Total</b>	<b>22.5</b>	<b>32.6</b>	<b>72.8</b>	<b>61.4</b>	<b>50.7</b>	<b>45.4</b>	<b>38.5</b>	<b>33.2</b>	<b>35.3</b>	<b>37.9</b>	<b>46.9</b>	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Hongrie	0.5	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0	0.7	0.4	0.5	0.6	0.6	31
République tchèque	1.3	1.2	1.4	1.6	1.2	0.9	0.5	0.4	0.4	0.6	0.5	49
Roumanie	0.4	3.0	2.3	0.8	0.9	0.6	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	24
Pologne	1.1	0.7	0.6	0.7	0.5	0.3	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	42
Italie	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	22
Ukraine	1.0	1.2	1.8	1.6	1.3	0.7	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	53
Iraq	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	0.0	0.2	54
Bulgarie	0.1	0.8	0.5	0.2	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	16
Allemagne	0.9	0.9	1.1	0.6	0.5	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	28
Croatie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	24
Royaume-Uni	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	34
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	36
France	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	37
Autriche	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	21
Russie	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	53
Autres pays	4.2	4.6	6.2	5.9	5.2	3.0	0.5	0.5	0.4	0.7	0.5	..
<b>Total</b>	<b>11.3</b>	<b>14.8</b>	<b>16.5</b>	<b>14.4</b>	<b>12.7</b>	<b>8.2</b>	<b>2.9</b>	<b>2.5</b>	<b>2.4</b>	<b>3.8</b>	<b>3.6</b>	<b>35</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
République slovaque	6.8	13.9	7.6	5.6	5.1	4.4	4.8	6.5	6.9	6.7	6.7	47
Ukraine	30.2	39.6	18.7	8.1	3.5	2.0	5.9	3.7	8.4	5.5	5.8	51
Russie	4.7	6.7	5.8	4.1	3.7	2.1	3.2	3.1	4.9	2.9	2.4	60
Viet Nam	6.4	12.3	13.4	2.3	1.4	0.7	1.6	1.2	1.7	1.3	1.8	52
Roumanie	0.4	0.9	0.6	0.5	0.4	0.4	0.7	0.9	1.2	1.3	1.6	32
Bulgarie	0.8	1.1	1.0	0.6	0.6	0.5	0.7	1.0	1.1	1.0	1.3	37
États-Unis	1.8	1.7	2.2	2.5	1.7	1.3	1.1	0.8	0.9	0.8	1.1	47
Allemagne	0.8	1.9	4.3	2.0	2.0	1.3	1.3	1.7	1.6	1.1	1.0	22
Hongrie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.7	0.8	0.9	36
Inde	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.8	32
Pologne	0.9	2.3	1.2	0.9	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	44
Mongolie	1.5	3.3	3.5	0.5	0.3	0.2	0.3	0.1	0.2	0.6	0.7	47
Kazakhstan	0.5	1.0	0.7	0.8	0.7	0.5	0.6	0.6	1.0	0.7	0.6	54
Chine	1.4	1.0	0.9	0.6	0.5	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	54
Corée	0.2	0.5	0.7	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	46
Autres pays	9.3	15.7	15.0	9.2	6.8	5.6	6.5	6.2	7.8	6.9	8.3	..
<b>Total</b>	<b>66.1</b>	<b>102.5</b>	<b>76.2</b>	<b>38.2</b>	<b>28.0</b>	<b>20.7</b>	<b>28.6</b>	<b>27.8</b>	<b>38.5</b>	<b>31.6</b>	<b>34.8</b>	<b>44</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – ROYAUME-UNI**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Roumanie	..	..	..	10	7	8	6	19	37	56	55	..
Inde	57	55	48	64	68	61	36	30	46	36	35	..
Chine	23	21	18	22	28	45	41	46	39	43	35	..
Pologne	60	88	55	32	34	33	30	28	32	40	29	..
Italie	..	..	14	8	9	10	10	17	17	26	26	..
France	..	..	..	14	11	17	14	15	24	15	25	..
Espagne	..	..	..	11	5	8	17	21	21	20	18	..
États-Unis	16	15	17	17	16	16	17	12	20	18	17	..
Australie	26	18	14	12	18	13	16	11	15	16	13	..
Portugal	..	..	..	..	4	5	7	12	15	10	12	..
Pakistan	31	27	17	17	30	43	19	10	11	8	11	..
Irlande	..	..	..	11	14	10	4	10	6	5	11	..
Allemagne	13	15	18	11	7	13	8	10	13	10	9	..
Turquie	..	..	..	..	..	1	1	5	4	2	7	..
Bulgarie	..	..	..	..	..	4	3	4	8	5	6	..
Autres pays	..	..	..	201	208	166	154	156	196	171	145	..
<b>Total</b>	<b>452</b>	<b>455</b>	<b>456</b>	<b>430</b>	<b>459</b>	<b>453</b>	<b>383</b>	<b>406</b>	<b>504</b>	<b>481</b>	<b>454</b>	<b>48</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – RUSSIE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Ukraine	32.7	51.5	49.1	45.9	27.5	30.1	35.4	40.1	89.5	139.7	115.0	53
Ouzbékistan	37.1	52.8	43.5	42.5	24.1	53.7	75.3	103.3	115.1	57.1	44.5	36
Kazakhstan	38.6	40.3	40.0	38.8	27.9	7.2	22.8	28.5	34.8	38.3	41.0	53
Tadjikistan	6.5	17.3	20.7	27.0	18.2	25.7	31.7	40.2	44.6	35.6	38.1	28
Arménie	12.9	30.8	35.2	35.8	19.9	24.5	27.6	31.0	35.1	34.1	32.2	43
Azerbaïdjan	8.9	21.0	23.3	22.9	14.5	16.6	17.1	18.0	21.5	19.4	18.3	42
Kirghizistan	15.7	24.7	24.0	23.3	20.9	5.0	11.7	14.2	17.0	15.1	17.7	38
Moldova	8.6	14.1	15.5	16.4	11.8	9.2	11.9	15.4	18.8	18.3	15.1	48
Bélarus	5.6	6.0	5.9	5.5	4.9	4.9	12.4	12.0	14.5	14.1	10.9	27
Chine	0.5	1.7	1.2	0.8	1.4	6.9	8.4	8.0	10.5	8.9	7.9	33
Rép. populaire dém. de Corée	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	1.9	4.1	5.0	6.3	6.1	7.4	4
Turkménistan	4.1	4.8	4.0	3.3	2.3	2.2	2.8	3.8	4.3	4.5	5.4	36
Inde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.4	1.0	1.4	1.8	2.8	4.7	35
Viet Nam	0.2	0.9	0.7	1.0	0.9	3.2	3.5	3.7	3.7	3.9	3.6	39
Géorgie	6.8	10.6	8.8	7.5	5.2	3.9	4.3	4.2	4.3	3.8	3.3	46
Autres pays	8.0	10.3	9.6	9.1	12.0	9.8	13.1	17.0	17.6	19.3	19.2	..
<b>Total</b>	<b>186.4</b>	<b>287.0</b>	<b>281.6</b>	<b>279.9</b>	<b>191.7</b>	<b>206.2</b>	<b>283.3</b>	<b>345.9</b>	<b>439.3</b>	<b>421.0</b>	<b>384.3</b>	<b>42</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – SLOVÉNIE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	13.8	17.9	5.3	3.7	4.5	4.4	3.7	5.1	5.9	6.8	25
Serbie	..	6.3	7.6	2.6	1.6	1.9	1.7	1.5	1.6	2.4	2.8	16
Croatie	..	2.2	2.3	2.0	1.8	1.9	2.2	0.8	2.4	1.6	1.6	34
Bulgarie	..	1.4	2.3	1.3	0.0	2.3	2.4	2.5	2.1	1.8	1.6	15
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	..	2.7	5.0	2.2	1.0	1.2	0.8	0.6	0.6	1.0	0.9	38
Italie	..	0.2	0.0	0.2	0.0	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8	32
Russie	..	0.1	0.2	0.1	0.1	0.3	0.3	0.5	0.7	0.6	0.4	47
Hongrie	..	0.1	0.2	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	19
République slovaque	..	0.6	0.5	0.3	0.0	0.6	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	42
Espagne	..	0.0	0.1	0.1	0.0	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	51
Ukraine	..	0.5	0.5	0.0	0.3	0.4	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	52
République tchèque	..	0.1	0.1	0.2	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	52
Allemagne	..	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	48
Roumanie	..	0.3	0.4	0.2	0.0	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2	0.2	26
Pologne	..	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.4	0.8	0.3	0.2	0.2	69
Autres pays	..	1.7	6.2	9.2	2.7	3.2	2.7	2.8	3.0	3.6	3.1	..
<b>Total</b>	..	<b>30.5</b>	<b>43.8</b>	<b>24.2</b>	<b>11.3</b>	<b>18.0</b>	<b>17.3</b>	<b>15.7</b>	<b>18.4</b>	<b>19.9</b>	<b>20.0</b>	<b>30</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – SUÈDE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Syrie	0.9	0.5	0.5	0.7	1.0	1.5	4.7	11.7	21.7	28.0	49.0	39
Érythrée	0.8	0.8	1.2	1.4	1.6	2.1	2.2	3.3	5.9	7.6	7.6	41
Pologne	6.3	7.5	7.0	5.2	4.4	4.4	4.4	4.6	5.1	5.6	5.0	39
Inde	1.0	1.1	1.5	1.8	2.2	1.7	2.0	2.4	3.0	3.5	4.2	39
Afghanistan	1.7	0.8	1.0	1.6	1.9	3.4	4.7	4.2	3.8	3.4	4.1	32
Somalie	3.0	3.8	4.1	6.9	6.8	3.1	4.5	11.0	4.2	3.5	3.8	53
Iraq	10.9	15.2	12.1	8.5	4.5	4.5	3.6	2.3	2.4	2.8	3.4	46
Finlande	2.6	2.6	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.6	2.8	3.0	59
Allemagne	2.9	3.6	3.4	2.8	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	2.5	51
Roumanie	0.3	2.6	2.5	1.8	1.7	1.9	1.7	1.9	2.0	2.3	2.3	41
Chine	2.0	2.4	2.7	3.1	3.2	2.6	2.5	2.1	2.4	2.3	2.2	53
Norvège	2.5	2.4	2.3	1.9	2.1	2.0	2.0	2.0	2.1	2.0	2.1	51
Danemark	5.1	5.1	4.1	3.8	3.4	3.2	2.6	2.5	2.0	2.1	2.1	44
Royaume-Uni	1.5	1.5	1.7	1.6	1.4	1.8	1.5	1.6	1.8	1.7	1.9	35
Iran	2.0	1.4	1.8	2.4	2.8	2.2	2.1	2.0	1.7	1.3	1.7	51
Autres pays	36.9	32.2	35.0	37.8	37.4	36.8	39.4	39.4	43.2	42.7	48.0	..
<b>Total</b>	<b>80.4</b>	<b>83.5</b>	<b>83.3</b>	<b>83.8</b>	<b>79.0</b>	<b>75.9</b>	<b>82.6</b>	<b>95.4</b>	<b>106.1</b>	<b>113.9</b>	<b>143.0</b>	<b>44</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – SUISSE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Allemagne	24.8	41.1	46.4	33.9	30.7	30.5	27.1	26.6	23.8	22.1	20.9	44
Italie	5.5	8.4	9.9	8.5	10.1	10.8	13.6	17.5	17.8	18.2	18.1	39
France	7.6	11.5	13.7	10.9	11.5	11.5	11.4	13.5	13.8	14.8	13.8	44
Portugal	12.5	15.5	17.8	13.7	12.8	15.4	18.6	19.9	14.9	12.6	10.1	43
Espagne	1.6	2.1	2.4	2.5	3.3	4.6	6.5	8.8	7.6	7.0	5.8	48
Pologne	1.3	2.1	2.4	2.1	2.0	3.4	3.3	2.9	4.8	4.8	4.1	45
Royaume-Uni	3.4	5.1	5.6	4.8	5.5	5.4	4.4	4.6	4.2	3.9	3.6	41
Hongrie	0.5	0.7	1.1	1.1	1.2	2.1	2.5	2.5	4.2	3.9	3.6	45
Chine	..	..	..	..	1.9	2.1	2.4	2.9	2.9	3.3	3.2	59
Autriche	2.0	2.8	3.2	2.8	2.6	2.9	3.1	2.9	3.0	3.2	2.9	43
États-Unis	3.2	..	..	..	4.0	4.2	3.5	3.4	3.1	2.9	2.9	51
Inde	..	..	..	..	2.4	2.4	2.6	2.5	2.6	2.9	2.9	41
Roumanie	0.6	0.7	0.8	1.0	1.4	1.7	2.3	2.7	2.4	2.0	2.9	59
Érythrée	..	..	..	..	2.1	2.4	1.1	1.5	1.8	2.2	2.6	32
République slovaque	0.2	0.2	1.2	1.1	1.0	1.9	1.6	1.5	2.7	2.6	2.3	43
Autres pays	39.6	49.6	52.8	50.1	41.6	41.3	39.8	41.7	42.5	44.0	43.4	..
<b>Total</b>	<b>102.7</b>	<b>139.7</b>	<b>157.3</b>	<b>132.4</b>	<b>134.2</b>	<b>142.5</b>	<b>143.8</b>	<b>155.4</b>	<b>152.1</b>	<b>150.4</b>	<b>143.1</b>	<b>47</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – TURQUIE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Azerbaïdjan	..	..	..	..	2.5	..	..	..	..	..	..	52
Afghanistan	..	..	..	..	2.2	..	..	..	..	..	..	36
Russie	..	..	..	..	1.8	..	..	..	..	..	..	76
Allemagne	..	..	..	..	1.6	..	..	..	..	..	..	57
États-Unis	..	..	..	..	1.5	..	..	..	..	..	..	54
Iran	..	..	..	..	1.5	..	..	..	..	..	..	40
Kazakhstan	..	..	..	..	1.4	..	..	..	..	..	..	55
Turkménistan	..	..	..	..	1.2	..	..	..	..	..	..	47
Iraq	..	..	..	..	1.2	..	..	..	..	..	..	43
Royaume-Uni	..	..	..	..	1.1	..	..	..	..	..	..	51
Bulgarie	..	..	..	..	1.1	..	..	..	..	..	..	71
Kirghizistan	..	..	..	..	1.0	..	..	..	..	..	..	54
Ukraine	..	..	..	..	0.9	..	..	..	..	..	..	85
Syrie	..	..	..	..	0.9	..	..	..	..	..	..	79
Chine	..	..	..	..	0.8	..	..	..	..	..	..	24
Autres pays	..	..	..	..	9.1	..	..	..	..	..	..	..
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>29.9</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>54</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770422>

**Tableau A.2. Sorties de personnes étrangères à partir des pays de l'OCDE**

Milliers

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Allemagne	483.8	475.8	563.1	578.8	529.6	538.8	578.8	657.6	765.6	859.3	1 085.4
Australie	29.0	29.7	30.9	27.6	29.3	31.2	29.9	31.7	32.6	34.3	..
Autriche	55.0	56.6	60.2	67.2	68.4	72.8	74.4	74.5	76.5	80.1	89.0
Belgique	39.4	38.5	44.9	49.1	50.8	56.6	69.5	78.8	64.9	59.8	48.7
Corée	174.2	152.1	210.0	233.5	196.1	217.7	290.0	268.1	270.5	301.0	325.0
Danemark	17.3	19.0	23.3	26.6	27.1	26.6	29.1	29.7	30.4	..	..
Espagne	120.3	199.0	254.9	344.1	363.2	353.6	389.3	459.0	320.0	249.2	241.8
Estonie	0.6	0.4	0.5	0.7	0.6	0.6	0.4	0.3	0.3	3.3	3.4
Finlande	2.7	3.1	4.5	4.0	3.1	3.3	4.2	4.2	5.5	6.7	7.5
Hongrie	4.0	4.1	4.2	5.6	6.0	2.7	9.9	13.1	10.8	10.4	10.5
Irlande	20.7	33.4	36.1	52.8	40.3	38.6	33.3	33.0	30.0	27.5	29.1
Islande	1.5	4.0	5.9	5.8	3.4	2.8	2.2	2.3	2.5	2.2	3.6
Italie	17.0	20.3	27.0	32.3	32.8	32.4	38.2	43.6	48.0	44.7	..
Japon	218.8	214.9	234.2	262.0	242.6	230.9	219.4	213.4	212.9	223.5	233.5
Lettonie	..	..	..	..	..	6.7	4.7	3.4	1.4	2.6	..
Luxembourg	7.7	8.6	8.0	7.3	7.7	7.5	8.6	8.9	9.5	10.4	11.3
Norvège	12.5	13.3	15.2	18.4	22.5	22.9	21.3	25.0	23.3	27.4	30.7
Nouvelle-Zélande	20.5	21.4	23.0	23.6	26.3	26.4	24.4	23.2	21.7	22.1	23.2
Pays-Bas	52.5	47.9	49.8	57.5	64.0	70.2	80.8	83.1	83.4	85.2	89.9
Slovénie	11.0	11.8	7.3	15.1	12.0	2.1	1.7	0.7	1.0	1.7	..
République slovaque	1.5	2.0	3.3	3.3	2.9	1.9	2.0	2.8	0.1	0.0	..
République tchèque	31.4	18.4	3.8	9.4	12.5	2.5	16.7	27.2	16.1	15.0	13.4
Royaume-Uni	173.4	158.0	243.0	211.0	185.0	190.0	165.0	170.0	171.0	164.0	195.0
Suède	20.0	20.4	19.2	18.4	22.1	23.7	26.6	24.6	26.4	31.3	23.5
Suisse	53.0	56.2	54.1	55.2	65.5	64.0	65.9	70.0	69.2	73.4	77.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer au tableau suivant.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770327>

Métadonnées relatives aux tableaux A.1., B.1. et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères**

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	<i>Entrées :</i> Étrangers dont l'adresse précédente est hors d'Allemagne et qui prévoient de séjourner dans le pays au moins une semaine. <i>Sorties :</i> Désenregistrements des registres de population de personnes qui déménagent et ne se réenregistrent pas ailleurs dans le pays et radiations administratives des registres.	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Non compris les entrées de citoyens d'origine allemande (Aussiedler). En 2008, les municipalités ont commencé à apurer leur fichier, entraînant une augmentation des flux de sortie à compter de cette année.	Registre central de population, Office fédéral de la statistique.
Australie	<i>Migrants permanents :</i> Comprend les personnes qui viennent de l'étranger et sont autorisées à s'installer de façon permanente en Australie (Settler Arrivals) et les personnes qui sont déjà en Australie de façon temporaire et obtiennent un permis de résidence permanent. Les arrivées de l'étranger comprennent les détenteurs d'un visa permanent, ou d'un visa temporaire s'ils déclarent avoir l'intention de s'installer, les Néo-Zélandais qui déclarent avoir l'intention de s'installer et les autres personnes qui ont le droit de s'installer. <i>Migrants temporaires :</i> Octrois de visas de résidence temporaire (non compris les visiteurs) : <i>Working holidaymaker</i> ; Étudiants en mobilité internationale ; résidents temporaires qualifiés (catégorie de visa 457); autres résidents temporaires entrés pour motif culturel, social, relations internationales, formation et recherche et travailleurs qualifiés recrutés pour de courtes missions. <i>Sorties :</i> Départs de personnes quittant l'Australie pour au moins 12 mois sur une période de 16 mois. Basé sur les données Net Overseas Migration - departures.	Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée). Le tableau B.1 porte sur les entrées permanentes. À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'Immigration et de la protection des frontières.
Autriche	<i>Entrées et sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et qui ont séjourné effectivement au moins 3 mois dans le pays.	Jusqu'en 2001, les données proviennent des registres locaux de population. À partir de 2002, elles proviennent du registre central de population. Les données de 2002 à 2007 ont été révisées pour accorder les statistiques migratoires avec les résultats du recensement de 2006. Les sorties prennent en compte les corrections administratives.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois. <i>Sorties :</i> Y compris les corrections administratives.	À partir de 2012, les demandeurs d'asile sont compris dans les entrées et les sorties.	Registre national de la population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	<i>Migrants permanents :</i> Nombre total de personnes qui ont obtenu le statut de résident permanent au Canada. <i>Migrants temporaires :</i> Premières entrées légales au Canada de personnes titulaires d'un permis de résidence temporaire. Les résidents temporaires comprennent les travailleurs étrangers (y compris les travailleurs saisonniers), les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les personnes autorisées à rester temporairement au Canada pour des raisons humanitaires, et les autres personnes entrées au Canada temporairement et qui ne sont pas soumises à un permis de travail ou d'étudiant et qui ne demandent pas l'asile.	Le tableau B.1 présente uniquement les entrées de personnes ayant acquis un titre de résident permanent. Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente. Pour des raisons de confidentialité, les chiffres ont été soumis à une procédure aléatoire. Ainsi, les chiffres sont aléatoirement arrondis au multiple de 5 immédiatement supérieur ou inférieur.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Nombre total de personnes qui ont obtenu un premier permis		Registre des permis de

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
	de résidence temporaire.		résidence délivrés, Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Corée	Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
Danemark	<i>Entrées :</i> Étrangers vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins un an. Depuis 2006, une nouvelle méthode de calcul rend les données peu comparables avec celles des années antérieures. <i>Sorties :</i> Les sorties incluent les corrections administratives.	Non compris les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	<i>Entrées et sorties :</i> Changements de résidence habituelle pour au moins 12 mois déclarés par les étrangers.	À partir de 2008, les données correspondent aux estimations des mouvements migratoires qui sont basées sur les inscriptions et désinscriptions des registres municipaux par tous les étrangers, quel que soit leur statut légal.	Registres municipaux de population (Padron municipal de habitantes), Institut national de la Statistique (INE).
Estonie	Étrangers qui anticipent de rester dans le pays (ou hors du pays dans le cas des sorties) au moins 12 mois.	Le nombre de ressortissants des autres pays de l'UE qui séjournent temporairement dans le pays pour au moins 12 mois peut être sous-estimé.	Institut national de statistique.
États-Unis	<i>Migrants permanents :</i> Résidents permanents légaux (LPR) (personnes qui se sont vu délivrer une carte verte). <i>Migrants temporaires :</i> Les données se réfèrent aux visas octroyés aux non-immigrants, à l'exception des visiteurs et des passagers en transit (visas B et C) et des membres d'équipage (visas D). Y compris les membres de famille.	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis qui changent de statut. Certains résidents permanents légaux sont admis de façon conditionnelle et cette conditionnalité doit être levée dans les deux ans ; ils sont comptabilisés dans les LPR à leur première entrée. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Bureau des Statistiques migratoires, Ministère de la Sécurité intérieure ; Service de la Citoyenneté et de l'immigration, Ministère de la Sécurité intérieure.
Finlande	<i>Entrées et sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence valide pour plus d'une année et ressortissants des pays de l'UE s'ils ont l'intention de résider dans le pays plus de 12 mois. Non compris les ressortissants des pays nordiques qui migrent pour moins de 6 mois.	Y compris les étrangers d'origine finnoise. Non compris les demandeurs d'asile et les détenteurs d'un permis de résidence temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE peuvent être sous-estimées.	Registre central de population, Statistique Finlande.
France	Nombre de permis à caractère permanent délivrés. Y compris les changements de statut d'un titre temporaire vers un titre à caractère permanent.		Ministère de l'Intérieur
Grèce	Permis de plus de 12 mois délivrés aux ressortissants de pays tiers.		Eurostat.
Hongrie	<i>Entrées :</i> Étrangers qui anticipent de résider dans le pays pendant au moins 90 jours. <i>Sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou d'installation qui quittent la Hongrie dans l'année en cours sans intention d'y retourner, ou dont la validité du permis a expiré et qui n'ont pas demandé de renouvellement ou dont le permis a été retiré par les autorités. À partir de 2012, les données sont estimées.		Registre de population, Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de statistique.
Irlande	Estimations à partir des enquêtes trimestrielles sur les ménages. <i>Entrées :</i> Les estimations portent sur le nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui étaient à l'étranger	Flux annuel de mai à avril de l'année indiquée.	Bureau central de la statistique.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
	douze mois auparavant (tableau A.1). <i>Sorties :</i> Personnes résidant dans le pays à un moment donné au cours des douze mois précédents et qui vivent désormais à l'étranger (tableau A.2).		
Islande	<i>Entrées et sorties :</i> Étrangers qui anticipent de rester dans/quitter le pays au moins 12 mois.		Registre de données sur les migrations, Statistiques Islande.
Israël	Les données se réfèrent aux immigrés permanents selon leur dernier pays de résidence.	Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	<i>Entrées et sorties :</i> Changements de résidence.	Non compris les travailleurs saisonniers. Des corrections administratives sont réalisées suite aux recensements (le dernier recensement a eu lieu en 2011).	Registre administratif de population (Anagrafe) analysé par ISTAT.
Japon	<i>Entrées :</i> Étrangers entrés dans le pays, non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées. <i>Sorties :</i> Étrangers qui ont quitté le Japon sans permis de ré-entrée. Exclut les visiteurs temporaires.		Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie			Registre de population, Bureau central de la statistique.
Luxembourg	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois. <i>Sorties :</i> Étrangers qui quittent le pays avec l'intention de séjourner à l'étranger pendant au moins 12 mois.		Registre central de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Jusqu'en 2012, nombre d'étrangers qui se voient octroyer un permis d'immigration pour la première fois (immigrante FM2). 2011 et 2012 incluent également des réfugiés qui ont obtenu le statut d'immigré (inmigrado). À partir de 2013, nombre d'étrangers qui ont reçu la carte de résident permanent suite à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations.	La forte hausse enregistrée en 2013 s'explique par des changements administratifs liés à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations. La plupart de ces "nouveaux résidents" étaient déjà dans le pays avec un statut temporaire.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 6 mois. <i>Sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et qui ont séjourné dans le pays au moins 6 mois.	En principe, les demandeurs d'asile sont considérés comme des immigrés seulement après avoir été enregistrés auprès d'une municipalité norvégienne à la suite d'une réponse positive à leur demande. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne sont pas considérés comme des immigrés, même lorsque le processus de reconnaissance prend du temps et que le retour dans le pays d'origine est retardé pour une durée significative.	Registre central de population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	<i>Entrées :</i> Arrivées permanentes et de long terme en Nouvelle-Zélande pour au moins 12 mois.		Statistique Nouvelle-Zélande.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
	<i>Sorties :</i> Départs définitifs ou de long terme (étrangers quittant définitivement le territoire ou ayant l'intention de résider hors du territoire pendant 12 mois ou plus).		
Pays-Bas	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins quatre mois au cours des six prochains mois. <i>Sorties :</i> Les sorties d'étrangers comprennent les "corrections administratives nettes" pour tenir compte des sorties non enregistrées.	Les entrées excluent les demandeurs d'asile logés dans des centres d'accueil.	Registre de la population, Bureau central de statistique.
Pologne	Nombre de permis de résidence permanente et de durée fixe délivrés. Depuis le 26 août 2006, les ressortissants des États membres de l'UE et les membres de leur famille n'ont plus besoin d'un permis de séjour mais ils doivent toujours se faire enregistrer lorsqu'ils envisagent de rester en Pologne plus de trois mois.		Bureau pour les étrangers.
Portugal	Données issues des permis de résidence. À partir de 2008, suivant la nouvelle législation, les données comprennent les nouveaux permis de résidence délivrés à tous les étrangers qu'ils soient ressortissants d'un pays de l'UE ou non. Y compris les régularisations continues.	En 2005, les entrées comprennent les permis de résidence et les visas de long terme accordés dans l'année. En 2006 et 2007, les données comprennent les visas de long terme pour les étrangers non ressortissants d'un pays de l'UE 25 et les nouveaux titres de résidence attribués aux ressortissants d'un pays de l'UE 25 (qui n'ont pas besoin d'un visa).	Service de l'immigration et des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE) ; Ministère des Affaires étrangères (avant 2008).
République slovaque	<i>Entrées et sorties :</i> Inclut les permis de résidence permanente, temporaire et de résidence tolérée.		Registre des étrangers, Bureau statistique de la République slovaque.
République tchèque	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou de long terme (visa de plus de 90 jours) ou ayant obtenu le droit d'asile dans l'année. À partir de mai 2004, non compris les ressortissants des pays de l'UE qui ont l'intention de résider dans le pays pour moins de 30 jours. <i>Sorties :</i> Départs d'étrangers qui résidaient dans le pays de façon permanente ou temporaire.	Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente ou temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE sont probablement sous-estimées.	Registre des étrangers, Institut national de statistique.
Royaume-Uni	<i>Entrées :</i> Étrangers admis au Royaume-Uni. <i>Sorties :</i> Citoyens non britanniques quittant le territoire du Royaume-Uni.	Les données dont le coefficient de variation est supérieur à 30% ne sont pas présentées séparément mais incluses dans "Autres pays".	International Passenger Survey, Institut national de statistique.
Russie	Nombre de permis de résidence temporaire ou permanente délivrés. Les données de 2005 à 2010 se rapportent au pays de résidence précédent. Les données depuis 2011 se rapportent à la nationalité.		Service fédéral des migrations.
Slovénie	<i>Entrées :</i> Nombre de premiers permis temporaires. <i>Sorties :</i> Migrants temporaires et permanents qui déclarent leur départ à l'étranger.		Registre central de population, ministère de l'Intérieur ; Office national de statistique.
Suède	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins un an (y compris les ressortissants des pays de l'UE). <i>Sorties :</i> Départs d'étrangers qui ont l'intention de passer au moins un an à l'étranger.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile, ni les travailleurs temporaires.	Registre de population, Statistique Suède.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Suisse	<p><i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à un an sont également inclus.</p> <p><i>Sorties :</i> Désenregistrements des détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel ou de titulaires de permis L dont la durée de séjour a dépassé un an, auxquels s'ajoutent des corrections administratives visant à considérer comme sortis de Suisse les résidents dont le permis de séjour a par exemple expiré.</p>		Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Turquie	Permis de résidence délivrés pour la première fois aux étrangers ayant l'intention de résider dans le pays pendant au moins 12 mois.		Direction générale de la sécurité, ministère de l'Intérieur.

*Note :* Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (<http://stats.OECD.org/>).

### Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. Le HCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde (<http://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (par exemple la France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (la Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (tableau A.3.) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les tableaux B.3. qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit le HCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours, et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le tableau synoptique A.3.

**Tableau A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et en Russie**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	19 160	22 090	27 650	41 330	45 740	64 540	109 580	173 070	441 900	722 270	198 260
Australie	3 980	4 770	6 210	8 250	11 510	15 790	11 740	8 960	12 360	27 200	35 170
Autriche	11 920	12 840	15 820	11 010	14 420	17 410	17 500	28 060	85 620	39 880	22 160
Belgique	11 120	12 250	17 190	21 760	26 000	18 530	12 500	13 870	38 700	14 250	14 040
Canada	28 340	34 800	33 970	22 540	24 990	20 220	10 360	13 450	16 070	23 830	50 470
Chili	760	870	..	260	310	170	250	280	630	2 300	..
Corée	720	360	320	430	1 010	1 140	1 570	2 900	5 710	7 540	9 940
Danemark	1 850	2 360	3 820	4 970	3 810	6 190	7 560	14 820	21 230	6 050	3 130
Espagne	7 660	4 520	3 010	2 740	3 410	2 580	4 510	5 900	13 370	15 570	25 270
Estonie	10	10	40	30	70	80	100	150	230	150	190
États-Unis	40 450	39 360	38 080	42 970	60 590	66 100	68 240	121 160	172 740	261 970	329 800
Finlande	1 430	4 020	5 910	4 020	3 090	2 920	3 020	3 520	32 270	5 280	4 330
France	29 390	35 400	42 120	48 070	52 150	55 070	60 230	59 030	74 300	76 790	91 070
Grèce	25 110	19 880	15 930	10 270	9 310	9 580	8 220	9 450	11 370	49 880	57 020
Hongrie	3 430	3 120	4 670	2 100	1 690	2 160	18 570	41 370	174 430	28 220	3 100
Irlande	3 990	3 870	2 690	1 940	1 420	1 100	950	1 440	3 280	2 310	2 920
Islande	40	80	40	50	80	110	170	160	360	1 110	1 070
Israël	5 760	4 630	4 140	5 580	6 460	5 700	4 760	5 560	5 010	14 840	..
Italie	14 050	30 320	17 600	10 050	34 120	17 350	25 720	63 660	83 240	121 190	126 550
Japon	820	1 600	1 390	1 200	1 870	2 550	3 260	5 000	7 580	10 900	19 250
Lettonie	..	..	..	..	335	189	185	364	330	350	350
Luxembourg	430	460	480	740	2 080	2 000	990	970	2 300	2 060	2 330
Mexique	370	320	680	1 040	750	810	1 300	1 520	3 420	8 800	14 600
Norvège	6 530	14 430	17 230	10 060	9 050	9 790	11 470	12 640	30 520	3 250	3 350
Nouvelle-Zélande	250	250	340	340	310	320	290	290	350	520	560
Pays-Bas	7 100	13 400	14 910	13 330	11 590	9 660	14 400	23 850	43 100	19 290	16 090
Pologne	7 210	7 200	10 590	6 530	5 090	9 170	13 760	6 810	10 250	9 790	3 000
Portugal	220	160	140	160	280	300	510	440	900	710	1 010
République slovaque	2 640	910	820	540	490	730	280	230	270	100	160
République tchèque	1 880	1 710	1 360	980	760	750	500	920	1 250	1 210	1 130
Royaume-Uni	28 300	31 320	30 680	22 640	25 900	27 980	29 400	31 260	39 970	39 240	33 320
Russie	3 370	5 420	5 700	2 180	1 270	1 240	1 960	6 670	1 267	26 410	..
Slovénie	430	240	180	250	370	310	240	360	260	1 270	1 440
Suède	36 370	24 350	24 190	31 820	29 650	43 880	54 260	75 090	156 460	22 330	22 190
Suisse	10 390	16 610	16 010	13 520	19 440	25 950	19 440	22 110	38 120	25 820	16 610
Turquie	7 650	12 980	7 830	9 230	16 020	26 470	44 810	87 820	133 590	77 850	123 920
<b>OCDE</b>	<b>319 760</b>	<b>361 490</b>	<b>366 040</b>	<b>350 750</b>	<b>424 165</b>	<b>467 599</b>	<b>560 645</b>	<b>836 484</b>	<b>1 661 490</b>	<b>1 644 120</b>	<b>1 233 800</b>

*Note* : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.3.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770346>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – ALLEMAGNE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Syrie	634	775	819	1 490	2 634	6 201	11 851	39 332	158 657	266 248	48 970
Iraq	4 327	6 836	6 538	5 555	5 831	5 352	3 958	5 345	29 784	96 115	21 930
Afghanistan	338	657	3 375	5 905	7 767	7 498	7 735	9 115	31 382	127 011	16 425
Érythrée	335	262	346	642	632	650	3 616	13 198	10 876	18 854	10 225
Iran	631	815	1 170	2 475	3 352	4 348	4 424	3 194	5 394	26 426	8 610
Turquie	1 437	1 408	1 429	1 340	1 578	1 457	1 521	1 565	1 500	5 383	8 025
Nigéria	503	561	791	716	759	892	1 923	3 924	5 207	12 709	7 810
Somalie	121	165	346	2 235	984	1 243	3 786	5 528	5 126	9 851	6 835
Russie	772	792	936	1 199	1 689	3 202	14 887	4 411	5 257	10 985	4 885
Guinée	132	199	237	229	281	428	1 260	1 148	662	3 458	3 955
Albanie	70	63	49	39	78	232	1 247	7 865	53 805	14 853	3 775
Pakistan	301	320	481	840	2 539	3 412	4 101	3 968	8 199	14 484	3 670
Arménie	239	198	264	296	335	570	1 159	2 113	1 965	5 185	3 485
Géorgie	181	232	560	664	471	1 298	2 336	2 873	2 782	3 448	3 080
Azerbaïdjan	274	360	652	469	646	547	905	1 192	1 335	4 573	3 030
Autres pays	8 869	8 442	9 656	17 238	16 165	27 209	44 871	68 301	119 969	102 781	43 600
<b>Total</b>	<b>19 164</b>	<b>22 085</b>	<b>27 649</b>	<b>41 332</b>	<b>45 741</b>	<b>64 539</b>	<b>109 580</b>	<b>173 072</b>	<b>441 900</b>	<b>722 364</b>	<b>198 310</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – AUSTRALIE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Malaisie	145	238	231	249	182	173	209	704	2 767	7 258	..
Iran	84	161	312	458	2 152	1 851	967	262	844	2 971	..
Sri Lanka	445	422	555	589	370	2 468	806	176	806	2 662	..
Afghanistan	20	52	940	1 265	1 720	3 064	370	123	567	2 563	..
Chine	1 207	1 232	1 192	1 187	1 189	1 155	1 537	1 541	1 456	1 914	..
Iraq	216	199	298	373	490	778	362	422	1 043	1 378	..
Pakistan	145	220	260	428	817	1 538	1 104	828	642	1 334	..
Inde	349	373	213	409	769	949	1 163	964	652	1 117	..
Viet Nam	34	52	37	78	130	81	128	264	223	772	..
Bangladesh	66	131	69	97	127	162	382	250	217	433	..
Fidji	70	81	262	375	277	236	413	287	250	390	..
Indonésie	183	238	192	179	174	126	190	152	208	318	..
Liban	75	91	115	200	158	326	349	246	157	238	..
Thaïlande	27	5	8	27	17	24	22	16	98	204	..
Soudan	13	14	8	5	4	12	18	..	..	186	..
Autres pays	901	1 262	1 514	2 327	2 929	2 843	3 721	2 753	2 430	3 894	..
<b>Total</b>	<b>3 980</b>	<b>4 771</b>	<b>6 206</b>	<b>8 246</b>	<b>11 505</b>	<b>15 786</b>	<b>11 741</b>	<b>8 988</b>	<b>12 360</b>	<b>27 632</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – AUTRICHE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Syrie	166	140	279	194	422	922	1 991	7 661	24 314	8 723	7 255
Afghanistan	761	1 382	2 237	1 582	3 609	4 003	2 589	4 916	25 143	11 506	3 525
Pakistan	103	106	183	276	949	1 827	1 037	330	2 892	2 414	1 445
Iraq	472	490	399	336	484	491	468	1 051	13 285	2 737	1 345
Nigéria	394	535	837	573	414	400	691	544	1 245	1 659	1 135
Russie	2 676	3 435	3 559	2 322	2 314	3 098	2 841	1 484	1 340	1 235	1 035
Iran	248	250	340	387	457	761	595	726	3 381	2 415	950
Somalie	467	411	344	190	610	483	433	1 152	2 040	1 500	655
Ukraine	182	139	120	82	63	79	64	419	481	338	435
Géorgie	400	511	975	370	261	300	257	348	355	290	380
Inde	385	355	427	433	476	401	339	266	371	407	310
Turquie	659	417	554	369	414	273	302	165	190	310	260
Algérie	109	173	248	304	447	573	949	442	821	867	220
Maroc	55	140	90	137	313	353	516	220	666	953	205
Chine	223	236	398	217	238	241	237	228	290	245	195
Autres pays	4 621	4 121	4 831	3 240	2 945	3 208	4 194	8 108	8 806	4 353	3 120
<b>Total</b>	<b>11 921</b>	<b>12 841</b>	<b>15 821</b>	<b>11 012</b>	<b>14 416</b>	<b>17 413</b>	<b>17 503</b>	<b>28 060</b>	<b>85 620</b>	<b>39 952</b>	<b>22 470</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – BELGIQUE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Syrie	199	281	347	374	494	798	944	2 524	10 185	2 612	2 625
Afghanistan	696	879	1 659	1 124	2 774	2 349	892	744	7 562	2 227	995
Autorité palestinienne	7	..	9	39	55	26	27	..	51	139	815
Guinée	526	661	1 052	1 455	2 046	1 370	1 023	657	619	721	750
Albanie	193	172	256	208	1 152	607	472	487	599	649	670
Érythrée	27	35	69	106	62	65	57	745	333	331	665
Iraq	825	1 070	1 386	1 637	2 005	636	295	965	9 180	759	600
Rép. dém. du Congo	716	579	670	813	1 080	1 392	1 166	632	620	503	550
Turquie	250	284	259	275	430	340	204	144	182	652	465
Géorgie	156	222	327	336	347	386	229	280	199	184	415
Russie	1 436	1 620	1 605	1 886	1 747	1 190	791	536	535	410	390
Cameroun	279	367	302	289	451	457	360	345	278	257	350
Somalie	168	163	216	262	454	293	156	260	1 994	727	295
Burundi	80	106	120	149	149	133	133	51	251	271	235
Maroc	25	36	53	43	99	106	124	130	169	187	210
Autres pays	5 532	5 777	8 856	12 759	12 658	8 377	5 627	5 376	5 943	4 041	4 025
<b>Total</b>	<b>11 115</b>	<b>12 252</b>	<b>17 186</b>	<b>21 755</b>	<b>26 003</b>	<b>18 525</b>	<b>12 500</b>	<b>13 876</b>	<b>38 700</b>	<b>14 670</b>	<b>14 055</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – CANADA**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Haïti	3 741	4 936	1 597	1 062	523	419	329	364	295	616	7 921
Nigéria	759	766	760	846	696	700	468	578	793	1 493	5 840
États-Unis	949	969	468	344	308	386	127	166	184	375	2 553
Turquie	172	232	247	299	332	369	178	174	263	1 096	2 194
Pakistan	361	403	437	526	882	808	630	776	897	1 137	1 746
Mexique	7 028	8 069	9 296	1 299	763	324	84	73	110	259	1 511
Inde	554	561	502	532	632	765	228	294	374	557	1 484
Syrie	67	70	84	126	181	336	493	558	581	958	1 438
Colombie	2 632	3 132	2 299	1 384	904	724	597	579	701	848	1 413
Venezuela	148	170	180	149	111	106	27	161	257	565	1 245
Érythrée	164	212	200	138	171	92	230	252	288	779	1 209
Chine	1 456	1 711	1 592	1 650	1 922	1 741	762	1 189	1 500	1 180	1 078
Burundi	278	264	125	116	152	185	201	98	260	694	1 027
Yémen	14	21	14	19	15	25	33	24	160	344	924
Iraq	264	282	198	130	143	174	237	576	597	1 119	900
Autres pays	9 755	13 002	15 971	13 923	17 250	13 069	5 732	7 799	8 810	11 813	16 942
<b>Total</b>	<b>28 342</b>	<b>34 800</b>	<b>33 970</b>	<b>22 543</b>	<b>24 985</b>	<b>20 223</b>	<b>10 356</b>	<b>13 661</b>	<b>16 070</b>	<b>23 833</b>	<b>49 425</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – CHILI**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Colombie	713	816	601	220	267	..	..	..	..	1 804	..
Venezuela	..	..	3	..	2	..	..	..	..	245	..
République dominicaine	..	1	..	..	..	..	..	..	..	64	..
Cuba	4	2	2	14	9	..	..	..	..	56	..
Haïti	9	17	6	1	2	..	..	..	..	23	..
Équateur	4	19	4	1	4	..	..	..	..	20	..
El Salvador	..	..	..	..	3	..	..	..	..	14	..
Pérou	3	8	6	5	1	..	..	..	..	13	..
Syrie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	12	..
Turquie	..	4	..	..	..	..	..	..	..	9	..
Autorité palestinienne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	7	..
Russie	1	..	..	..	2	..	..	..	..	5	..
Mexique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5	..
Iraq	..	..	2	1	1	..	..	..	..	4	..
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..
Autres pays	22	5	20	18	14	..	..	..	..	16	..
<b>Total</b>	<b>756</b>	<b>872</b>	<b>644</b>	<b>260</b>	<b>305</b>	<b>168</b>	<b>249</b>	<b>282</b>	<b>630</b>	<b>2 299</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – CORÉE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Chine	29	30	19	7	8	3	46	359	401	1 062	..
Égypte	3	1	3	..	4	6	97	568	812	1 002	..
Pakistan	4	47	95	129	434	244	275	396	1 143	809	..
Kazakhstan	..	..	..	2	..	..	..	..	39	539	..
Bangladesh	23	30	41	41	38	32	45	52	388	335	..
Russie	3	1	5	..	4	1	2	..	16	324	..
Nigéria	100	27	16	19	39	102	206	203	265	324	..
Viet Nam	1	..	..	..	..	..	1	..	202	275	..
Philippines	..	..	2	3	1	4	2	..	128	260	..
Inde	1	..	2	6	15	7	2	34	292	218	..
Népal	275	12	2	5	14	43	90	79	230	217	..
Syrie	..	..	..	..	2	146	295	204	404	171	..
Liberia	15	15	1	4	20	28	42	59	68	155	..
Ouzbékistan	2	..	2	6	2	3	1	..	71	145	..
Thaïlande	..	..	..	..	1	..	..	..	96	139	..
Other countries	261	201	136	203	429	524	470	942	1 155	1 567	..
<b>Total</b>	<b>717</b>	<b>364</b>	<b>324</b>	<b>425</b>	<b>1 011</b>	<b>1 143</b>	<b>1 574</b>	<b>2 896</b>	<b>5 710</b>	<b>7 542</b>	<b>9 940</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – DANEMARK**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Syrie	71	105	380	821	428	907	1 702	7 185	8 604	1 251	765
Maroc	7	19	31	29	45	108	162	226	183	347	300
Érythrée	6	15	37	26	20	57	98	2 293	1 738	267	295
Afghanistan	138	418	1 049	1 476	903	576	425	321	2 288	1 122	170
Iran	106	196	334	597	461	548	374	285	2 771	299	145
Iraq	695	543	305	237	115	133	115	148	1 531	449	130
Somalie	35	58	177	110	107	914	964	688	259	262	85
Algérie	16	38	46	46	103	134	111	120	92	164	80
Libye	4	6	18	12	67	79	57	36	44	171	70
Géorgie	6	25	17	15	19	75	69	104	94	73	70
Albanie	7	15	12	6	4	39	66	47	65	88	70
Nigéria	22	29	53	24	52	115	142	93	110	121	65
Bélarus	3	6	8	6	23	148	52	55	68	44	50
Russie	114	183	335	340	304	521	983	526	175	81	45
Ukraine	5	7	9	6	19	15	38	118	92	96	40
Autres pays	617	697	1 008	1 214	1 141	1 817	2 199	2 529	3 116	1 400	760
<b>Total</b>	<b>1 852</b>	<b>2 360</b>	<b>3 819</b>	<b>4 965</b>	<b>3 811</b>	<b>6 186</b>	<b>7 557</b>	<b>14 774</b>	<b>21 230</b>	<b>6 235</b>	<b>3 140</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – ESPAGNE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Venezuela	46	48	29	19	52	28	35	122	515	4 099	10 325
Syrie	31	97	30	19	97	255	725	1 666	5 627	3 052	4 150
Colombie	2 497	752	255	123	104	60	62	91	87	641	2 410
Ukraine	5	4	8	4	12	21	14	937	2 570	2 422	2 185
Autorité palestinienne	70	56	59	106	131	78	130	208	776	367	1 140
Algérie	247	152	181	176	122	202	351	302	650	752	1 140
El Salvador	21	6	12	35	21	36	23	48	90	439	1 100
Honduras	10	10	15	42	45	41	38	39	111	397	960
Cameroun	57	71	111	156	129	121	86	88	136	124	740
Maroc	263	121	73	114	37	47	46	91	397	343	510
Guinée	91	98	130	166	150	73	89	57	61	213	405
Côte d'Ivoire	335	500	304	119	550	106	72	69	50	133	340
Russie	88	66	55	44	65	36	57	51	54	183	330
Gambie	64	44	52	63	53	25	17	5	37	73	285
Mali	7	11	29	14	41	101	1 478	619	176	229	265
Autres pays	3 830	2 481	1 664	1 544	1 805	1 349	1 290	1 554	2 033	2 807	4 160
<b>Total</b>	<b>7 662</b>	<b>4 517</b>	<b>3 007</b>	<b>2 744</b>	<b>3 414</b>	<b>2 579</b>	<b>4 513</b>	<b>5 947</b>	<b>13 370</b>	<b>16 274</b>	<b>30 445</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – ESTONIE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Syrie	..	..	5	..	..	4	17	..	8	..	80
Russie	3	3	5	7	4	8	15	..	6	8	15
Ukraine	..	1	..	..	2	..	..	37	84	9	10
Géorgie	..	2	6	..	6	35	9	..	5	3	10
Venezuela	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5
Sri Lanka	4	..	..	3	..	..	..	..	..	..	5
Iraq	..	1	2	..	2	..	..	..	11	..	5
Iran	..	..	..	..	..	..	3	..	..	10	5
Égypte	..	..	..	..	..	2	..	..	..	..	5
Cuba	..	..	..	..	..	..	2	..	..	..	5
Bélarus	7	4	..	1	4	4	3	..	..	1	5
Albanie	..	..	..	..	..	1	3	..	..	8	5
Afghanistan	..	..	9	7	8	3	1	..	11	..	5
Autres pays	..	..	9	..	..	20	44	..	105	..	20
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	<b>67</b>	<b>77</b>	<b>97</b>	<b>143</b>	<b>230</b>	<b>69</b>	<b>180</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – ÉTATS-UNIS**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
El Salvador	3 455	2 789	2 366	2 685	4 324	4 587	5 692	10 093	18 883	33 620	..
Mexique	2 551	2 713	2 295	3 879	8 304	11 067	10 077	13 987	19 294	27 879	..
Guatemala	2 388	1 853	1 740	2 171	3 671	4 152	4 865	9 098	16 419	25 723	..
Chine	8 781	9 825	10 725	12 510	15 649	15 884	12 295	13 716	15 083	19 868	..
Honduras	1 096	893	850	1 030	1 559	2 115	3 165	6 798	14 255	19 470	..
Venezuela	754	709	430	584	764	716	882	3 113	7 354	18 312	..
Inde	576	734	751	755	2 477	1 998	1 633	3 395	3 650	6 162	..
Équateur	89	168	174	404	807	1 394	1 848	3 545	3 732	4 423	..
Haïti	3 079	2 078	1 649	1 223	1 377	1 612	1 879	2 196	2 220	3 969	..
Ukraine	232	182	263	264	318	358	398	1 271	2 194	2 350	..
Russie	615	677	806	828	888	881	950	1 103	1 699	2 158	..
Népal	532	680	1 068	1 054	1 321	1 666	1 507	1 316	1 294	2 097	..
Éthiopie	1 124	1 168	1 249	1 193	1 066	1 145	1 493	1 456	1 416	1 989	..
Colombie	1 399	910	650	623	642	574	631	817	1 058	1 767	..
Pakistan	433	491	491	538	674	586	578	729	1 064	1 559	..
Autres pays	13 345	13 492	12 573	13 230	16 746	17 366	20 350	48 527	63 125	33 464	..
<b>Total</b>	<b>40 449</b>	<b>39 362</b>	<b>38 080</b>	<b>42 971</b>	<b>60 587</b>	<b>66 101</b>	<b>68 243</b>	<b>121 160</b>	<b>172 740</b>	<b>204 810</b>	<b>329 800</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – FINLANDE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Iraq	327	1 253	1 183	575	588	784	764	807	20 427	1 083	1 000
Syrie	8	24	36	41	109	180	148	146	876	600	740
Érythrée	1	3	12	14	7	5	2	..	104	279	435
Russie	172	208	599	436	294	199	219	167	160	174	395
Afghanistan	96	249	445	265	292	188	172	198	5 198	697	305
Géorgie	6	13	22	61	70	29	14	16	..	19	120
Turquie	73	65	140	117	74	56	55	13	40	98	110
Somalie	82	1 176	1 169	571	365	173	196	407	1 974	426	100
Albanie	13	16	9	12	11	18	51	98	753	83	100
Nigéria	41	76	130	84	105	93	202	157	153	162	95
Iran	79	143	159	142	125	121	147	84	601	141	90
Yémen	..	..	3	3	1	..	4	..	51	64	60
Algérie	24	27	48	47	55	54	81	79	81	28	55
Maroc	4	12	29	15	28	37	70	70	115	96	45
Cameroun	12	20	24	21	21	22	37	29	28	86	45
Autres pays	496	731	1 902	1 614	941	963	861	1 246	1 709	1 283	655
<b>Total</b>	<b>1 434</b>	<b>4 016</b>	<b>5 910</b>	<b>4 018</b>	<b>3 086</b>	<b>2 922</b>	<b>3 023</b>	<b>3 517</b>	<b>32 270</b>	<b>5 319</b>	<b>4 350</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – FRANCE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Albanie	198	334	536	479	477	2 647	5 016	2 843	3 228	5 769	11 425
Afghanistan	184	263	688	772	653	522	526	605	2 453	5 466	6 600
Haïti	677	930	1 458	2 008	2 016	1 602	1 473	1 854	3 198	4 936	5 600
Syrie	45	32	61	192	119	629	1 303	3 129	5 110	5 521	4 695
Soudan	404	399	811	817	785	752	840	1 948	5 338	5 144	4 680
Guinée	981	1 270	1 671	2 034	2 033	1 884	2 445	2 166	2 131	2 387	4 130
Rép. dém. du Congo	2 154	2 543	2 800	3 426	3 845	5 321	5 263	5 170	3 984	3 063	3 805
Côte d'Ivoire	632	632	510	536	1 671	986	968	949	1 278	1 504	3 620
Algérie	967	978	1 118	1 171	1 132	1 162	1 479	1 601	2 323	2 290	2 995
Bangladesh	960	1 249	1 441	3 145	3 572	1 093	3 069	2 646	3 358	2 198	2 620
Iraq	144	637	588	437	254	174	93	904	3 077	2 424	2 345
Russie	3 265	3 595	3 392	4 334	4 062	5 366	4 676	3 596	2 974	1 631	2 215
Arménie	1 929	2 075	3 112	1 775	3 639	2 187	1 722	1 539	1 391	1 096	2 165
Chine	1 286	821	1 602	1 937	2 187	2 226	2 293	2 675	2 961	1 853	2 070
Nigéria	446	462	689	744	802	967	1 306	1 375	1 586	1 612	2 030
Autres pays	15 115	19 184	21 641	24 267	24 900	27 550	27 762	26 041	29 910	23 854	30 970
<b>Total</b>	<b>29 387</b>	<b>35 404</b>	<b>42 118</b>	<b>48 074</b>	<b>52 147</b>	<b>55 068</b>	<b>60 234</b>	<b>59 041</b>	<b>74 300</b>	<b>70 748</b>	<b>91 965</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – GRÈCE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Syrie	1 311	808	965	167	352	275	485	791	3 319	26 614	16 305
Pakistan	9 144	6 914	3 716	2 748	2 309	2 339	1 358	1 623	1 503	4 417	8 345
Iraq	5 474	1 760	886	342	257	315	145	175	579	4 773	7 870
Afghanistan	1 556	2 287	1 510	524	637	584	1 223	1 711	1 544	4 293	7 480
Albanie	51	202	517	693	276	384	579	570	913	1 295	2 345
Turquie	133	53	71	71	34	32	30	26	20	182	1 820
Autorité palestinienne	..	..	..	150	27	28	41	61	48	848	1 305
Iran	354	312	303	125	247	211	188	358	187	1 084	1 295
Bangladesh	2 965	1 778	1 809	987	615	1 007	727	635	536	1 053	1 255
Rép. dém. du Congo	1	12	11	16	12	20	153	75	112	224	1 085
Géorgie	1 559	2 241	2 170	1 162	1 121	893	532	350	297	583	985
Égypte	75	95	145	104	306	249	308	280	233	259	810
Algérie	19	18	44	79	79	105	144	187	93	869	755
Cameroun	4	29	44	20	39	24	84	281	155	211	455
Maroc	9	18	156	57	161	91	114	100	50	459	425
Autres pays	2 458	3 357	3 581	3 028	2 839	3 020	2 113	2 209	1 781	2 683	4 415
<b>Total</b>	<b>25 113</b>	<b>19 884</b>	<b>15 928</b>	<b>10 273</b>	<b>9 311</b>	<b>9 577</b>	<b>8 224</b>	<b>9 432</b>	<b>11 370</b>	<b>49 847</b>	<b>56 950</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – HONGRIE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afghanistan	35	116	1 194	702	649	880	2 279	8 539	45 560	10 774	1 365
Iraq	136	125	57	48	54	28	56	468	9 173	3 357	795
Syrie	48	16	19	23	91	145	960	6 749	64 081	4 735	565
Pakistan	15	246	41	41	121	327	3 052	296	15 011	3 652	100
Iran	14	10	87	62	33	45	59	247	1 780	1 248	95
Algérie	48	19	11	35	56	59	1 105	18	529	606	25
Turquie	56	70	114	59	25	30	84	99	275	411	20
Autorité palestinienne	52	41	23	225	36	17	86	829	1 010	195	15
Cuba	31	18	7	2	1	2	32	205	169	91	15
Maroc	5	4	5	14	30	47	494	5	245	937	10
Cameroun	6	4	8	6	6	3	52	83	628	9	10
Bangladesh	10	35	26	4	3	15	678	222	4 000	256	10
Ukraine	19	4	9	9	5	2	7	20	13	20	5
Somalie	99	185	75	51	61	69	185	171	335	321	5
Nigéria	86	56	66	37	22	27	441	169	937	47	5
Autres pays	2 765	2 169	2 930	786	500	461	8 995	22 991	30 684	1 411	80
<b>Total</b>	<b>3 425</b>	<b>3 118</b>	<b>4 672</b>	<b>2 104</b>	<b>1 693</b>	<b>2 157</b>	<b>18 565</b>	<b>41 111</b>	<b>174 430</b>	<b>28 070</b>	<b>3 120</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – ISLANDE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Géorgie	..	4	..	1	4	8	3	5	..	42	290
Albanie	5	5	3	..	2	11	22	10	103	231	255
Iraq	1	4	2	5	5	3	6	5	19	73	110
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	..	..	..	4	2	..	2	5	10	468	50
Pakistan	1	2	..	1	2	3	..	..	..	13	35
Syrie	5	1	3	2	1	3	5	5	13	37	30
Somalie	..	2	2	5	2	1	1	..	..	21	30
Iran	1	3	7	6	3	12	1	..	..	20	25
Autorité palestinienne	..	1	..	..	2	2	..	..	..	15	15
Maroc	..	..	..	..	..	2	..	..	..	14	15
Afghanistan	1	5	2	7	3	9	4	..	14	23	15
Ukraine	1	1	..	..	..	..	..	15	..	11	10
Nigéria	1	5	2	2	7	17	2	..	..	21	10
Égypte	..	..	..	..	..	1	..	..	..	3	10
Bosnie-Herzégovine	..	1	..	..	..	1	..	..	..	3	10
Autres pays	..	43	..	18	43	40	126	125	..	137	155
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>77</b>	<b>35</b>	<b>51</b>	<b>76</b>	<b>113</b>	<b>172</b>	<b>170</b>	<b>360</b>	<b>1 132</b>	<b>1 065</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – IRLANDE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Syrie	9	17	3	3	12	14	37	5	68	244	545
Géorgie	174	181	88	98	44	18	15	..	9	75	300
Albanie	71	51	47	49	54	46	48	91	214	221	280
Zimbabwe	87	114	91	126	107	48	70	74	88	192	260
Pakistan	185	237	257	347	295	104	91	291	1 353	233	195
Nigéria	1 028	1 009	569	630	340	158	129	139	186	176	185
Afrique du Sud	39	75	54	71	73	33	28	33	39	94	105
Rép. dém. du Congo	149	173	102	148	136	58	72	61	44	66	95
Iraq	285	203	76	73	37	11	27	12	18	99	85
Algérie	47	65	71	70	79	29	51	73	77	63	80
Afghanistan	78	79	68	92	127	31	32	7	119	121	75
Libye	1	7	3	4	8	7	5	..	40	69	60
Bangladesh	24	47	30	97	45	21	29	93	285	55	60
Malawi	14	22	14	30	35	23	55	36	93	50	50
Égypte	17	36	34	18	33	14	14	..	10	15	35
Autres pays	1 780	1 550	1 182	83	- 6	489	243	533	637	464	500
<b>Total</b>	<b>3 988</b>	<b>3 866</b>	<b>2 689</b>	<b>1 939</b>	<b>1 419</b>	<b>1 104</b>	<b>946</b>	<b>1 448</b>	<b>3 280</b>	<b>2 237</b>	<b>2 910</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – ITALIE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nigéria	1 336	5 673	3 991	1 385	6 208	1 613	3 170	9 689	17 779	26 698	24 950
Bangladesh	315	1 684	1 338	222	1 595	566	460	4 524	6 017	6 611	12 125
Pakistan	176	1 143	1 362	929	2 058	2 601	3 175	7 095	10 287	13 516	9 470
Gambie	142	413	307	80	282	321	1 701	8 492	8 015	8 874	8 705
Côte d'Ivoire	982	1 653	643	235	1 938	629	237	1 481	3 084	7 464	8 380
Sénégal	67	131	156	162	775	939	988	4 661	6 371	7 584	8 295
Guinée	217	465	242	167	517	183	153	933	1 683	6 088	7 795
Mali	268	419	215	67	2 582	785	1 714	9 758	5 446	6 347	7 495
Érythrée	2 260	2 934	890	181	498	734	2 088	476	698	7 457	6 370
Ghana	673	1 815	991	278	3 128	846	478	2 102	3 621	4 515	4 990
Ukraine	26	14	18	21	17	37	34	2 071	4 681	2 567	2 720
Somalie	757	4 864	1 604	84	1 205	807	2 761	807	719	2 405	2 010
Cameroun	120	194	136	56	176	74	70	184	332	1 989	1 995
Maroc	25	194	160	81	265	282	307	312	576	1 554	1 860
Iraq	189	758	417	380	309	403	552	781	505	1 530	1 650
Autres pays	6 500	7 970	5 133	5 724	12 564	6 532	7 832	10 291	13 426	16 925	17 750
<b>Total</b>	<b>14 053</b>	<b>30 324</b>	<b>17 603</b>	<b>10 052</b>	<b>34 117</b>	<b>17 352</b>	<b>25 720</b>	<b>63 657</b>	<b>83 240</b>	<b>122 124</b>	<b>126 560</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – JAPON**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indonésie	..	..	..	3	3	15	19	..	969	1 829	..
Népal	4	20	29	109	251	320	544	1 293	1 768	1 451	..
Philippines	1	4	10	9	15	18	57	73	295	1 412	..
Turquie	76	156	94	126	234	422	655	845	925	1 143	..
Viet Nam	3	5	3	2	5	7	30	287	573	1 072	..
Sri Lanka	43	90	234	171	224	255	346	485	468	939	..
Myanmar	500	979	568	342	491	368	380	434	808	651	..
Inde	2	17	59	91	51	125	163	225	228	470	..
Cambodge	..	..	..	..	..	..	..	..	61	318	..
Pakistan	27	37	92	83	169	298	241	212	296	289	..
Bangladesh	14	33	51	33	98	169	190	284	244	241	..
Ghana	1	4	3	13	15	104	111	50	36	174	..
Chine	17	18	18	17	20	32	35	43	159	156	..
Nigéria	6	10	17	33	51	112	68	79	148	108	..
Iran	19	38	40	35	48	46	51	56	50	107	..
Autres pays	..	..	..	136	192	254	370	..	552	541	..
<b>Total</b>	<b>816</b>	<b>1 599</b>	<b>1 388</b>	<b>1 203</b>	<b>1 867</b>	<b>2 545</b>	<b>3 260</b>	<b>5 000</b>	<b>7 580</b>	<b>10 901</b>	<b>19 250</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – LETTONIE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Syrie	..	..	..	..	..	18	15	24	5	149	140
Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	8	69	4	40
Russie	..	..	..	..	..	8	5	..	..	27	25
Érythrée	..	..	..	..	..	..	1	..	..	10	20
Tadjikistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	14	15
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	15
Afghanistan	..	..	..	..	..	4	..	5	33	35	15
Turquie	..	..	..	..	..	2	1	..	..	4	10
Géorgie	..	..	..	..	..	106	144	163	25	4	10
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	3	..	..	2	5
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	66	39	6	5
Philippines	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5
Liban	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5
Kirghizistan	..	..	..	..	..	3	..	..	..	2	5
Iraq	..	..	..	..	..	..	2	15	85	6	5
Autres pays	..	..	..	..	..	48	13	83	74	80	35
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>335</b>	<b>189</b>	<b>185</b>	<b>364</b>	<b>330</b>	<b>344</b>	<b>355</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – LUXEMBOURG**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Syrie	..	..	1	19	10	14	24	78	635	289	405
Érythrée	..	11	11	11	14	7	5	15	23	105	230
Maroc	1	1	3	4	4	8	25	..	6	74	205
Algérie	11	4	11	43	30	33	38	26	6	75	160
Iraq	14	29	37	95	41	31	27	..	527	161	140
Géorgie	1	1	2	7	16	6	16	..	12	63	135
Albanie	16	14	26	18	24	302	70	80	122	212	130
Tunisie	1	..	2	3	42	46	52	18	..	38	100
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	5	7	6	13	452	169	33	..	15	39	40
Afghanistan	3	4	13	15	22	11	17	..	211	56	40
Ukraine	3	3	..	6	..	2	2	5	18	32	35
Guinée	8	2	6	3	3	10	5	..	..	18	35
Bosnie-Herzégovine	24	31	35	11	38	286	139	144	44	59	35
Soudan	1	1	2	5	1	2	4	..	..	14	30
Nigéria	7	5	6	5	9	24	53	15	12	60	30
Autres pays	..	..	316	486	1 370	1 052	479	592	669	643	575
<b>Total</b>	<b>426</b>	<b>463</b>	<b>477</b>	<b>744</b>	<b>2 076</b>	<b>2 003</b>	<b>989</b>	<b>973</b>	<b>2 300</b>	<b>1 938</b>	<b>2 325</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – MEXIQUE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Honduras	31	55	184	135	168	..	..	..	..	4 119	..
El Salvador	45	51	119	159	181	..	..	..	..	3 488	..
Guatemala	15	18	39	59	69	..	..	..	..	437	..
Venezuela	4	1	..	6	2	..	..	..	..	361	..
Nicaragua	7	9	29	15	6	..	..	..	..	70	..
Haïti	41	61	65	39	38	..	..	..	..	47	..
Colombie	57	41	62	82	43	..	..	..	..	44	..
Cuba	27	7	42	42	48	..	..	..	..	43	..
Cameroun	3	2	2	2	4	..	..	..	..	23	..
Équateur	1	5	1	4	6	..	..	..	..	20	..
Ghana	1	3	3	9	14	..	..	..	..	16	..
États-Unis	2	1	4	10	4	..	..	..	..	15	..
Iraq	8	18	3	6	..	..	..	..	..	9	..
Albanie	1	..	..	1	..	..	..	..	..	9	..
Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8	..
Autres pays	131	45	127	470	170	..	..	..	..	72	..
<b>Total</b>	<b>374</b>	<b>317</b>	<b>680</b>	<b>1 039</b>	<b>753</b>	<b>811</b>	<b>1 296</b>	<b>1 524</b>	<b>3 420</b>	<b>8 781</b>	<b>14 600</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – NORVÈGE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Syrie	49	115	278	119	198	312	868	1 978	10 520	510	1 000
Érythrée	789	1 799	2 667	1 711	1 256	1 600	3 766	2 805	2 785	353	840
Turquie	49	82	82	74	42	38	62	34	78	89	160
Iraq	1 227	3 137	1 214	460	357	229	179	165	2 939	214	140
Afghanistan	234	1 363	3 871	979	979	987	720	549	6 916	373	135
Iran	222	720	574	429	355	435	274	84	1 308	132	85
Éthiopie	241	354	706	505	293	221	356	365	662	157	85
Albanie	31	53	29	24	43	167	179	202	431	130	85
Somalie	187	1 293	1 901	1 397	2 216	2 803	2 530	756	501	154	45
Russie	863	1 078	867	628	365	294	339	172	105	76	45
Maroc	16	44	72	95	87	136	110	132	137	87	45
Soudan	37	118	251	181	209	486	622	792	362	42	40
Nigéria	108	436	582	354	240	331	480	318	112	52	35
Géorgie	2	19	47	85	49	105	66	17	19	9	35
Ukraine	6	18	27	9	16	29	24	126	83	24	30
Autres pays	2 467	3 802	4 058	3 014	2 348	1 612	892	4 145	3 562	800	580
<b>Total</b>	<b>6 528</b>	<b>14 431</b>	<b>17 226</b>	<b>10 064</b>	<b>9 053</b>	<b>9 785</b>	<b>11 467</b>	<b>12 640</b>	<b>30 520</b>	<b>3 202</b>	<b>3 385</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – NOUVELLE-ZÉLANDE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Chine	26	24	20	22	20	33	21	6	7	64	65
Inde	7	14	24	1	1	9	2	..	..	31	31
Turquie	3	1	2	4	4	9	12	..	..	20	22
Sri Lanka	25	25	30	28	19	25	41	6	7	11	19
Bangladesh	18	9	7	6	8	8	6	..	..	11	14
Russie	1	1	2	2	1	1	..	..	..	5	13
Philippines	1	1	..	1	1	2	2	..	..	3	7
Hongrie	8	3	..	2	10	2	4	..	..	9	6
Iraq	30	33	25	11	11	6	15	..	..	24	5
Afghanistan	3	2	2	5	11	9	7	..	..	6	5
Autres pays	123	141	224	258	219	220	181	276	336	203	0
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>254</b>	<b>336</b>	<b>340</b>	<b>305</b>	<b>324</b>	<b>291</b>	<b>288</b>	<b>350</b>	<b>387</b>	<b>187</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – PAYS-BAS**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Syrie	36	48	101	125	168	454	2 673	8 748	18 675	2 226	2 965
Érythrée	153	236	475	392	458	424	978	3 833	7 344	1 523	1 590
Maroc	9	16	23	26	22	24	69	42	76	1 274	980
Algérie	28	23	36	21	13	28	29	..	29	992	890
Iraq	2 004	5 027	1 991	1 383	1 435	1 391	1 094	616	3 009	952	845
Iran	187	322	502	785	929	834	728	505	1 890	890	720
Géorgie	66	64	412	587	189	226	209	319	261	584	485
Turquie	103	71	69	92	96	89	59	35	33	298	480
Albanie	24	11	15	17	20	16	42	83	1 008	1 673	365
Libye	22	63	101	165	136	96	147	94	58	341	355
Moldova	8	3	4	9	2	10	2	..	5	15	340
Guinée	102	154	235	230	209	186	158	51	73	112	330
Afghanistan	143	395	1 281	1 364	1 885	1 022	673	452	2 550	1 045	320
Russie	81	95	151	207	451	743	263	163	126	123	315
Soudan	57	53	116	166	162	121	139	177	234	191	260
Autres pays	4 079	6 818	9 393	7 764	5 415	4 000	7 136	8 732	7 729	6 175	4 850
<b>Total</b>	<b>7 102</b>	<b>13 399</b>	<b>14 905</b>	<b>13 333</b>	<b>11 590</b>	<b>9 664</b>	<b>14 399</b>	<b>23 850</b>	<b>43 100</b>	<b>18 414</b>	<b>16 090</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – POLOGNE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Russie	6 668	6 647	5 726	4 795	3 034	4 940	11 933	2 079	6 985	7 488	2 120
Ukraine	26	25	36	45	43	58	32	2 147	1 573	589	300
Tadjikistan	1	..	2	..	..	9	5	107	526	835	85
Arménie	22	33	147	107	168	380	150	99	160	321	65
Turquie	10	17	11	19	11	8	12	..	10	65	45
Syrie	4	8	7	8	11	107	255	98	278	42	40
Iraq	22	66	21	27	25	25	24	19	33	41	40
Bélarus	62	33	37	46	64	61	23	..	..	35	30
Azerbaïdjan	5	1	10	10	2	4	3	..	5	21	25
Afghanistan	9	4	14	25	35	88	43	14	5	19	25
Viet Nam	40	57	67	47	26	50	32	33	41	72	20
Pakistan	25	15	19	27	8	34	24	22	..	20	20
Géorgie	12	54	4 213	1 082	1 427	2 960	1 057	561	232	56	20
Kirghizistan	7	5	13	37	41	30	53	96	114	43	15
Égypte	2	6	4	11	5	102	33	..	..	11	15
Autres pays	290	232	260	248	186	311	79	1 535	288	182	140
<b>Total</b>	<b>7 205</b>	<b>7 203</b>	<b>10 587</b>	<b>6 534</b>	<b>5 086</b>	<b>9 167</b>	<b>13 758</b>	<b>6 810</b>	<b>10 250</b>	<b>9 840</b>	<b>3 005</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – PORTUGAL**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rép. dém. du Congo	11	20	5	9	13	18	13	..	5	42	160
Ukraine	..	1	5	..	6	2	2	154	366	141	125
Angola	5	3	4	12	5	4	2	5	7	30	120
Congo	..	2	..	..	3	2	3	..	..	50	55
Guinée	14	8	18	43	46	64	81	..	25	52	45
Venezuela	2	..	..	..	..	..	..	..	..	16	35
Sierra Leone	3	1	3	7	7	4	5	..	..	24	35
Russie	6	..	2	5	9	6	7	..	..	11	30
Iraq	3	4	..	..	5	1	4	..	12	117	30
Cameroun	2	..	3	1	5	4	2	..	..	10	30
Afghanistan	7	1	..	2	4	5	2	..	..	18	30
Sénégal	1	7	1	2	5	7	36	..	..	26	25
Pakistan	2	..	1	4	11	9	26	..	44	25	20
Iran	2	1	4	6	11	5	4	..	..	11	20
Gambie	..	..	2	2	2	1	6	..	..	22	20
Autres pays	166	113	91	67	143	167	314	..	441	868	235
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>161</b>	<b>139</b>	<b>160</b>	<b>275</b>	<b>299</b>	<b>507</b>	<b>442</b>	<b>900</b>	<b>1 463</b>	<b>1 015</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afghanistan	67	72	51	76	75	63	84	67	23	8	25
Viet Nam	58	41	56	32	22	2	..	15	..	..	20
Syrie	38	7	10	4	10	4	13	27	..	10	10
Pakistan	648	109	168	34	15	5	8	..	..	13	10
Iraq	131	42	13	9	8	..	6	..	165	12	10
Cuba	7	8	3	1	3	7	1	..	..	1	10
Ukraine	36	32	13	20	8	5	5	..	..	15	5
Turquie	9	5	5	9	12	11	3	..	..	..	5
Sri Lanka	20	13	18	6	1	..	..	..	..	1	5
Russie	307	100	72	66	38	6	6	..	..	1	5
Pologne	1	..	..	..	..	1	..	..	..	..	5
Maroc	1	1	1	1	..	6	..	..	..	1	5
Libye	1	..	1	..	1	1	3	..	..	7	5
Iran	2	5	10	12	13	..	3	..	..	4	5
Chine	96	44	39	31	13	3	5	..	..	..	5
Autres pays	1 221	431	362	240	272	618	144	119	82	27	25
<b>Total</b>	<b>2 643</b>	<b>910</b>	<b>822</b>	<b>541</b>	<b>491</b>	<b>732</b>	<b>281</b>	<b>228</b>	<b>270</b>	<b>100</b>	<b>155</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ukraine	293	323	220	141	152	101	68	416	574	356	295
Azerbaïdjan	6	3	1	5	1	8	2	..	..	49	120
Arménie	37	33	23	19	11	19	29	..	11	51	115
Géorgie	45	39	33	9	17	6	12	..	5	46	110
Syrie	31	36	54	17	23	57	69	102	121	73	70
Viet Nam	100	109	65	49	46	35	37	42	37	53	60
Cuba	94	19	12	18	20	14	36	15	107	80	55
Iraq	49	30	12	7	9	5	11	6	22	141	45
Russie	99	85	66	62	47	29	40	5	12	53	40
Kazakhstan	30	80	192	57	18	18	17	..	5	19	35
Turquie	213	253	69	68	32	10	11	..	..	23	25
Moldova	31	17	22	13	8	6	10	7	..	5	15
Bélarus	130	81	60	67	71	33	13	..	..	8	15
Afghanistan	20	36	4	10	26	10	8	6	6	36	15
Ouzbékistan	25	17	19	16	26	9	6	..	..	17	10
Autres pays	675	550	503	421	249	393	134	315	350	204	115
<b>Total</b>	<b>1 878</b>	<b>1 711</b>	<b>1 355</b>	<b>979</b>	<b>756</b>	<b>753</b>	<b>503</b>	<b>914</b>	<b>1 250</b>	<b>1 214</b>	<b>1 140</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – ROYAUME-UNI**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Iraq	2 075	2 040	995	495	367	411	450	911	2 648	3 644	3 260
Pakistan	1 765	2 075	2 100	2 150	3 947	4 783	4 576	3 976	3 365	3 701	3 125
Iran	2 510	2 595	2 145	2 225	3 047	3 155	2 967	2 499	3 716	4 780	3 050
Bangladesh	590	510	495	500	666	1 155	1 246	919	1 320	2 226	1 980
Afghanistan	2 815	3 725	3 540	1 845	1 528	1 234	1 456	1 753	2 852	3 099	1 915
Soudan	400	290	255	645	791	732	834	1 615	3 018	1 462	1 830
Inde	600	775	715	610	611	1 180	1 111	922	1 324	2 008	1 770
Albanie	190	175	235	220	427	987	1 641	1 972	1 998	1 756	1 690
Nigéria	905	1 070	910	1 150	1 058	1 428	1 450	1 519	1 590	1 827	1 580
Érythrée	1 905	2 335	1 410	770	836	764	1 431	3 291	3 756	1 278	1 125
Viet Nam	185	235	470	465	329	412	466	400	620	774	1 085
Chine	2 185	1 615	1 585	1 375	921	859	1 086	1 117	770	906	1 000
Sri Lanka	1 250	1 865	1 445	1 635	2 126	2 128	2 278	1 715	1 411	1 233	945
Libye	55	75	100	125	1 187	408	497	733	953	595	915
Syrie	190	180	185	160	499	1 289	2 020	2 353	2 794	1 587	795
Autres pays	10 680	11 755	14 090	8 274	7 558	7 053	5 886	6 649	7 835	7 504	7 315
<b>Total</b>	<b>28 300</b>	<b>31 315</b>	<b>30 675</b>	<b>22 644</b>	<b>25 898</b>	<b>27 978</b>	<b>29 395</b>	<b>32 344</b>	<b>39 970</b>	<b>38 380</b>	<b>33 380</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – RUSSIE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ukraine	20	19	10	17	11	11	13	..	..	23 534	..
Syrie	..	18	6	3	31	197	1 073	..	..	1 265	..
Afghanistan	2 211	2 047	1 577	884	540	493	382	..	..	788	..
Ouzbékistan	63	90	136	96	70	69	54	..	..	103	..
Géorgie	586	2 684	3 580	641	314	238	137	..	..	101	..
Yémen	..	..	..	0	9	0	0	..	..	58	..
République populaire démocratique de Corée	11	26	59	21	67	32	27	..	..	58	..
Iraq	36	61	37	6	12	11	8	..	..	51	..
Tadjikistan	43	48	29	20	19	17	14	..	..	38	..
Bélarus	15	16	4	6	14	7	5	..	..	34	..
République démocratique du Congo	34	23	11	15	14	14	14	..	..	32	..
Moldova	7	8	4	3	5	1	4	..	..	30	..
Azerbaïdjan	31	48	4	16	8	2	6	..	..	26	..
Kirghizistan	5	3	7	246	39	29	16	..	..	21	..
Turkménistan	27	36	27	6	2	13	2	..	..	20	..
Autres pays	280	291	210	201	110	109	207	..	..	250	..
<b>Total</b>	<b>3 369</b>	<b>5 418</b>	<b>5 701</b>	<b>2 181</b>	<b>1 265</b>	<b>1 243</b>	<b>1 962</b>	<b>6 980</b>	<b>1 267</b>	<b>26 409</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – SLOVÉNIE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afghanistan	12	10	11	31	69	50	14	58	31	409	575
Algérie	..	2	2	6	11	23	14	..	..	41	190
Pakistan	11	4	6	..	29	6	19	20	17	104	140
Turquie	38	72	12	32	51	26	11	5	..	60	100
Syrie	..	..	..	4	11	32	56	77	8	273	90
Iran	2	11	9	11	11	2	6	6	5	73	50
Maroc	..	..	1	4	9	7	9	..	..	38	40
Érythrée	..	..	1	4	1	4	2	..	..	26	40
Libye	..	..	..	..	6	3	1	..	..	17	30
Iraq	4	..	3	10	8	1	..	..	32	108	20
Tunisie	..	..	..	3	25	8	3	..	..	11	15
Autorité palestinienne	4	..	1	10	7	5	4	..	..	1	10
Nigéria	4	7	9	11	5	6	5	5	..	8	10
Égypte	..	..	..	..	6	1	1	5	..	1	10
Cuba	..	4	..	1	..	7	7	..	..	4	10
Autres pays	350	128	128	119	124	124	91	185	167	89	110
<b>Total</b>	<b>425</b>	<b>238</b>	<b>183</b>	<b>246</b>	<b>373</b>	<b>305</b>	<b>243</b>	<b>361</b>	<b>260</b>	<b>1 263</b>	<b>1 440</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – SUÈDE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Syrie	440	551	587	421	640	7 814	16 317	30 313	50 909	4 731	5 250
Érythrée	878	857	1 000	1 443	1 647	2 356	4 844	11 057	6 513	744	1 540
Iraq	18 559	6 083	2 297	1 977	1 633	1 322	1 476	1 743	20 259	2 046	1 475
Afghanistan	609	784	1 694	2 393	4 122	4 755	3 011	2 882	41 281	2 144	1 245
Géorgie	143	211	359	291	280	748	625	735	782	638	1 005
Iran	485	799	1 144	1 182	1 120	1 529	1 172	799	4 281	935	905
Turquie	290	254	272	240	139	149	187	152	222	690	825
Albanie	118	118	114	61	263	1 490	1 156	1 636	2 559	729	685
Somalie	3 349	3 361	5 874	5 553	3 981	5 644	3 901	3 783	4 695	1 279	550
Ukraine	68	60	139	118	194	133	173	1 278	1 327	543	460
Maroc	75	62	78	100	154	381	648	714	791	312	395
Mongolie	519	791	753	727	773	463	487	546	972	348	335
Nigéria	136	176	321	321	340	501	601	438	409	303	320
Russie	788	933	1 058	988	933	941	1 036	712	497	261	315
Éthiopie	113	127	192	194	269	339	383	467	1 602	376	295
Autres pays	9 800	9 186	8 312	15 814	13 160	15 311	18 242	17 841	19 361	6 332	6 625
<b>Total</b>	<b>36 370</b>	<b>24 353</b>	<b>24 194</b>	<b>31 823</b>	<b>29 648</b>	<b>43 876</b>	<b>54 259</b>	<b>75 096</b>	<b>156 460</b>	<b>22 411</b>	<b>22 225</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – SUISSE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Érythrée	1 662	2 849	1 724	1 708	3 225	4 295	2 490	6 820	9 859	5 040	3 155
Syrie	290	388	400	387	688	1 146	1 852	3 768	4 649	2 040	1 810
Afghanistan	307	405	751	632	1 006	1 349	863	727	7 800	3 183	1 180
Somalie	395	2 014	753	302	558	762	552	769	1 214	1 530	795
Guinée	102	239	301	239	295	323	307	206	259	883	785
Turquie	621	519	559	462	508	515	373	264	387	475	770
Sri Lanka	618	1 262	1 415	892	433	443	455	906	1 777	1 317	730
Nigéria	310	988	1 786	1 597	1 303	2 353	1 574	848	906	1 065	665
Géorgie	199	481	638	531	281	614	565	402	365	396	615
Iraq	935	1 440	935	501	378	382	351	279	2 286	1 251	545
Algérie	132	236	300	313	464	681	714	337	284	521	515
Maroc	30	37	36	113	429	860	974	666	372	793	420
Gambie	21	204	178	192	295	533	441	371	950	1 033	380
Côte d'Ivoire	150	157	137	88	197	114	87	37	74	339	345
Éthiopie	245	231	183	142	184	293	221	312	565	1 008	305
Autres pays	4 370	5 156	5 909	5 422	9 195	11 285	7 621	5 401	6 373	4 998	3 655
<b>Total</b>	<b>10 387</b>	<b>16 606</b>	<b>16 005</b>	<b>13 521</b>	<b>19 439</b>	<b>25 948</b>	<b>19 440</b>	<b>22 113</b>	<b>38 120</b>	<b>25 872</b>	<b>16 670</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

**Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – TURQUIE**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afghanistan	705	2 642	1 009	1 248	2 486	14 146	8 726	15 652	63 292	34 669	66 459
Iraq	3 470	6 904	3 763	3 656	7 912	6 942	25 280	50 510	56 332	28 479	43 711
Iran	1 685	2 116	1 981	2 881	3 411	3 589	5 897	8 202	11 023	11 856	8 828
Somalie	1 125	647	295	448	744	776	1 276	642	618	474	1 427
Pakistan	12	9	36	42	29	24	528	1 597	429	660	955
Rép. dém. du Congo	76	71	41	66	76	77	114	184	11	24	329
Chine	16	27	12	11	32	5	16	29	5	57	292
Turkménistan	2	3	3	8	14	44	103	143	146	201	284
Yémen	..	..	2	..	72	58	192	123	118	53	233
Ouzbékistan	42	35	38	101	147	76	181	162	152	143	224
Autorité palestinienne	157	..	72	64	157	236	686	367	435	254	218
Ouganda	..	1	..	1	48	13	218	359	137	256	96
Éthiopie	54	17	23	39	29	51	100	103	47	69	96
Égypte	1	8	7	4	8	20	86	76	70	71	85
Tadjikistan	..	..	22	37	27	14	50	54	72	91	70
Autres pays	301	501	530	620	829	399	1 354	9 617	703	494	290
<b>Total</b>	<b>7 646</b>	<b>12 981</b>	<b>7 834</b>	<b>9 226</b>	<b>16 021</b>	<b>26 470</b>	<b>44 807</b>	<b>87 820</b>	<b>133 590</b>	<b>77 851</b>	<b>123 597</b>

*Note :* Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770441>

Métadonnées relatives aux tableaux A.3. et B.3. **Entrées de demandeurs d'asile**

Les données du tableau A.3 peuvent différer du total des tableaux par nationalité (tableaux B.3) car les données du premier tableau sont révisées rétroactivement tandis que les données par pays d'origine ne le sont pas. Les données du tableau A.3 correspondent uniquement aux premières demandes et ne comprennent pas les demandes en appel, révisées ou réitérées alors que les données par pays d'origine (tableaux B.3) peuvent en comprendre.

**Remarques sur les pays d'asile :**

- Allemagne : L'Allemagne dispose d'un système de pré-enregistrement des demandeurs d'asile (dénommé EASY). Les données de demandes d'asile présentées dans cette section sont largement en deçà des pré-enregistrements (1.1 million en 2015).
- États-Unis : Les données résultent d'une combinaison des demandes d'asile déposées au Service de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS – nombre de dossiers) (*affirmative applications*) et des demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (EOIR – nombre de personnes) dans le cas où la personne est menacée d'une expulsion du territoire américain (*defensive applications*). Les totaux 2010-2015 du tableau A.3. correspondent au nombre estimé de cas.
- France : Les données incluent les mineurs non accompagnés.
- Royaume-Uni : Tous les chiffres sont arrondis au multiple le plus proche de 5.

**Remarques sur les pays d'origine :**

- Serbie (et Kosovo): Les données peuvent comprendre des demandeurs d'asile de Serbie, du Monténégro, de Serbie-et-Monténégro, et/ou d'ex-Yougoslavie.

Source pour tous les pays : Gouvernements, données compilées par l'Unité des Données sur la Population du HCR (<http://popstas.unhcr.org/en/overview>) ; Eurostat (données 2017).

## Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

### *Qu'est-ce qu'un immigré ?*

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés selon les pays d'accueil. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (foreign-born). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Aussi bien les critères requis pour acquérir la nationalité que les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

### *Sources et problèmes de mesure de la population immigrée*

Quatre types de sources sont utilisés : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrés sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux, que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les enregistrements de personnes qui ont quitté le pays.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. Outre les recensements, les enquêtes sur la population active, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. L'OCDE effectue des estimations annuelles pour quelques pays.

Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre d'observations concernées est parfois très faible. Tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre d'immigrés, car ils peuvent ne pas avoir été recensés ou parce qu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail peuvent ne pas couvrir les habitations collectives telles que les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et en Russie

Milliers et pourcentages

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	10 431.0	10 529.0	10 623.0	10 582.0	10 591.0	9 807.0	10 102.0	10 465.0	10 853.0	11 453.0	12 738.0
% of total population	12.9	13.1	13.2	13.2	13.2	12.2	12.5	13.0	13.5	14.0	15.5
Australie	5 031.6	5 233.3	5 477.9	5 729.9	5 881.4	6 018.2	6 209.5	6 399.4	6 557.6	6 710.9	6 873.1
% of total population	24.0	24.5	25.2	25.9	26.1	26.3	26.7	27.1	27.4	27.8	28.1
Autriche	1 215.7	1 235.7	1 260.3	1 275.5	1 294.7	1 323.1	1 364.8	1 414.6	1 484.6	1 594.7	1 656.3
% of total population	14.6	14.8	15.1	15.2	15.4	15.6	16.1	16.6	17.4	18.3	19.0
Belgique	1 319.3	1 380.3	1 443.9	1 503.8	1 628.8	1 643.6	1 748.3	1 775.6	1 786.1	1 849.3	1 893.4
% of total population	12.3	12.8	13.3	13.8	14.8	14.8	15.7	15.8	15.8	16.3	16.6
Canada	6 331.7	6 471.9	6 617.6	6 777.6	6 775.8	6 913.6	7 029.1	7 155.9	7 286.9	7 433.4	..
% of total population	19.0	19.2	19.4	19.6	19.4	19.6	19.8	19.9	20.1	20.3	0.0
Chili	258.8	290.9	317.1	352.3	369.4	388.2	415.5	441.5	465.3	..	..
% of total population	1.6	1.7	1.9	2.1	2.1	2.2	2.4	2.5	2.6	..	..
Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% of total population	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Danemark	360.9	378.7	401.8	414.4	428.9	441.5	456.4	476.1	501.1	540.5	641.3
% of total population	6.6	6.9	7.3	7.5	7.7	7.9	8.1	8.4	8.8	9.5	11.2
Espagne	5 250.0	5 878.9	6 225.5	6 280.1	6 282.2	6 295.0	6 174.7	5 958.3	5 891.2	5 918.3	6 025.1
% of total population	11.6	12.8	13.4	13.5	13.4	13.5	13.3	12.9	12.8	12.8	13.0
Estonie	226.5	224.3	221.9	217.9	212.7	132.3	132.0	132.6	133.2	134.4	135.9
% of total population	16.9	16.7	16.6	16.4	16.0	10.0	10.0	10.1	10.1	10.2	10.4
États-Unis	37 469.4	38 048.5	38 016.1	38 452.8	39 916.9	40 381.6	40 738.2	41 344.4	42 390.7	43 289.6	43 738.9
% of total population	12.4	12.5	12.4	12.4	12.8	12.8	12.8	12.9	13.2	13.4	13.5
Finlande	187.9	202.5	218.6	233.2	248.1	266.1	285.5	304.3	322.0	337.2	357.5
% of total population	3.6	3.8	4.1	4.3	4.6	4.9	5.2	5.6	5.9	6.1	6.5
France	7 129.3	7 202.1	7 287.8	7 372.7	7 474.7	7 590.9	7 778.1	7 967.7	7 952.0	8 210.1	..
% of total population	11.4	11.5	11.6	11.7	11.8	11.9	12.1	12.4	12.3	12.6	..
Grèce	..	..	..	828.4	750.7	729.9	..	727.5	..	648.5	..
% of total population	..	..	..	7.4	6.8	6.6	..	6.6	..	5.8	..
Hongrie	344.6	381.8	394.2	407.3	443.3	402.7	424.2	447.7	476.1	504.3	514.1
% of total population	3.4	3.8	3.9	4.1	4.4	4.0	4.3	4.5	4.8	5.2	5.3
Irlande	..	..	..	766.8	752.5	754.3	759.9	767.9	781.1	810.4	..
% of total population	..	..	..	16.6	16.1	16.1	16.3	16.4	16.5	17.0	..
Islande	30.4	35.9	37.6	35.1	34.7	34.7	35.4	37.2	39.2	42.0	46.5
% of total population	9.9	11.6	11.9	11.0	10.8	10.7	10.9	11.4	11.9	12.6	13.9
Israël	1 930.0	1 916.2	1 899.4	1 877.7	1 869.0	1 850.0	1 835.0	1 821.0	1 817.0	1 817.5	..
% of total population	27.9	27.0	26.2	25.3	24.7	24.0	23.5	22.9	22.5	22.2	..
Italie	..	..	5 813.8	5 787.9	5 759.0	5 715.1	5 695.9	5 737.2	5 805.3	5 907.5	6 054.0
% of total population	..	..	9.8	9.7	9.6	9.6	9.5	9.6	9.7	9.9	10.2
Japon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% of total population	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Lettonie	..	335.8	324.9	313.8	302.8	298.0	279.2	271.1	265.4	258.9	251.5
% of total population	..	15.7	15.3	15.0	14.7	14.6	13.9	13.6	13.5	13.1	12.9
Luxembourg	183.7	194.5	197.2	205.2	215.3	226.1	237.7	248.9	260.6	270.0	..
% of total population	37.9	39.2	38.8	39.5	40.4	41.5	42.7	43.9	45.3	46.3	..
Mexique	722.6	772.5	885.7	961.1	966.8	973.7	991.2	939.9	1 007.1	..	..
% of total population	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.8	..	..
Norvège	405.1	445.4	488.8	526.8	569.1	616.3	663.9	704.5	741.8	772.5	799.8
% of total population	8.6	9.3	10.1	10.8	11.5	12.3	13.1	13.7	14.2	14.7	15.1
Nouvelle-Zélande	898.3	916.6	931.0	945.7	956.3	965.0	1 001.8	1 050.2	1 108.5	1 168.8	..
% of total population	21.0	21.2	21.3	21.5	21.6	21.6	22.3	23.2	23.8	24.8	..
Pays-Bas	1 732.4	1 751.0	1 793.7	1 832.5	1 868.7	1 906.3	1 927.7	1 953.4	1 996.3	2 056.5	2 137.2
% of total population	10.5	10.6	10.8	11.0	11.2	11.4	11.5	11.6	11.8	12.1	12.5

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pologne	..	..	..	..	674.9	..	..	..	..	..	..
% of total population	..	..	..	..	1.7	..	..	..	..	..	..
Portugal	769.6	790.3	834.8	851.5	871.8	902.5	879.6	885.4	893.3	..	..
% of total population	7.3	7.5	7.9	8.1	8.3	8.6	8.5	8.6	8.6	..	..
République slovaque	301.6	366.0	442.6	140.7	145.7	156.9	158.2	174.9	177.6	181.6	186.2
% of total population	5.6	6.8	8.2	2.6	2.7	2.9	2.9	3.2	3.3	3.3	3.4
République tchèque	636.1	679.6	672.0	661.2	745.2	744.1	744.8	755.0	769.6	798.3	..
% of total population	6.1	6.5	6.4	6.3	7.1	7.1	7.1	7.2	7.3	7.5	..
Royaume-Uni	5 757.0	6 192.0	6 633.0	6 899.0	7 430.0	7 588.0	7 860.0	8 064.0	8 482.0	8 988.0	9 369.0
% of total population	9.4	10.0	10.7	11.0	11.8	11.9	12.3	12.5	13.1	13.7	14.2
Russie	..	..	..	11 194.7	..	..	..	..	..	..	..
% of total population	..	..	..	7.8	..	..	..	..	..	..	..
Slovénie	..	..	..	..	228.6	271.8	299.7	331.0	341.2	340.3	350.3
% of total population	..	..	..	..	11.1	13.2	14.5	16.0	16.5	16.4	16.8..
Suède	1 175.2	1 227.8	1 281.6	1 338.0	1 384.9	1 427.3	1 473.3	1 533.5	1 603.6	1 676.3	1 784.5
% of total population	12.8	13.3	13.8	14.3	14.6	15.0	15.3	15.8	16.4	17.0	18.0
Suisse	1 811.2	1 882.6	1 974.2	2 037.5	2 075.2	2 158.4	2 218.4	2 289.6	2 354.8	2 416.4	2 480.0
% of total population	24.0	24.6	25.5	26.0	26.2	26.9	27.3	27.9	28.4	28.8	29.3
Turquie	..	..	..	..	..	..	..	..	1 592.4	1 777.3	..
% of total population	..	..	..	..	..	..	..	..	2.0	2.2	..

*Note* : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.4. Les chiffres en italique sont des estimations.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770365>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – ALLEMAGNE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	797	1 067	1 102	1 117	1 116	1 081	1 151	1 207	1 260	1 334	1 468	52
Turquie	1 478	1 511	1 502	1 460	1 474	1 301	1 296	1 318	1 347	1 364	1 324	49
Russie	947	1 011	1 151	1 009	984	964	954	963	939	957	960	55
Kazakhstan	358	529	564	636	699	736	729	731	727	737	737	52
Roumanie	330	384	383	389	373	379	424	462	487	547	657	51
Italie	432	433	434	431	416	374	373	418	427	442	508	39
Syrie	..	..	..	..	42	36	44	55	71	143	479	35
Croatie	256	254	263	250	226	200	205	209	220	255	306	50
Grèce	229	240	232	225	230	199	212	222	234	257	282	45
Ukraine	206	233	228	229	228	206	206	211	215	212	224	61
Bulgarie	50	46	52	62	64	67	91	97	119	146	215	49
Serbie	..	338	326	209	204	177	193	203	204	205	208	51
Hongrie	81	103	106	104	103	102	111	135	154	186	207	48
Anc. URSS	..	214	228	290	220	140	139	132	152	154	201	53
Autriche	192	195	199	191	194	167	180	188	186	191	190	49
Autres pays	5 054	3 947	3 813	3 955	3 978	3 678	3 794	3 914	4 111	4 323	4 772	
<b>Total</b>	<b>10 410</b>	<b>10 505</b>	<b>10 583</b>	<b>10 557</b>	<b>10 551</b>	<b>9 807</b>	<b>10 102</b>	<b>10 465</b>	<b>10 853</b>	<b>11 453</b>	<b>12 738</b>	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – AUSTRALIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Royaume-Uni	1 133.5	1 150.6	1 168.5	1 182.9	1 187.9	1 196.0	1 212.1	1 221.7	1 217.6	1 209.8	1 198.0	49
Nouvelle-Zélande	437.9	458.0	483.7	504.4	517.8	544.0	577.1	600.8	605.8	605.8	607.2	49
Chine	252.0	278.3	313.0	345.0	371.6	387.4	401.6	422.6	451.8	487.1	526.0	56
Inde	169.7	204.4	251.2	307.6	329.5	337.1	354.1	375.7	407.9	442.9	468.8	46
Philippines	141.9	151.2	163.0	175.0	183.8	193.0	206.3	218.9	230.5	240.4	246.4	61
Viet Nam	178.0	182.7	189.5	197.8	203.8	207.6	211.7	218.9	227.1	232.9	236.8	55
Italie	218.0	215.0	211.3	208.1	204.7	201.7	199.9	199.7	198.8	196.8	194.9	48
Afrique du Sud	119.5	127.6	138.3	150.7	156.0	161.6	168.0	172.9	176.0	178.7	181.5	50
Malaisie	105.7	111.5	118.4	124.8	129.9	134.1	139.5	144.2	147.8	154.6	166.2	53
Allemagne	124.7	125.8	126.5	126.4	126.3	125.8	125.8	125.4	124.2	123.6	124.3	52
Sri Lanka	73.8	78.9	85.6	92.1	96.5	99.7	103.9	108.5	111.8	115.1	117.7	49
Grèce	129.0	127.5	125.8	124.2	122.5	121.2	121.2	121.2	120.4	118.6	116.6	51
Corée	56.0	64.7	73.8	81.4	84.2	85.9	89.7	94.0	96.1	99.6	106.7	52
États-Unis	74.7	78.9	80.7	82.2	85.3	90.1	95.6	98.8	100.4	102.2	104.3	50
Hong Kong, Chine	81.4	82.3	83.3	84.4	85.5	86.0	86.4	88.1	89.9	92.2	96.9	52
Autres pays	1 736.0	1 795.8	1 865.4	1 943.0	1 996.4	2 047.0	2 116.7	2 188.0	2 251.7	2 310.2	2 380.7	
<b>Total</b>	<b>5 031.6</b>	<b>5 233.3</b>	<b>5 477.9</b>	<b>5 729.9</b>	<b>5 881.4</b>	<b>6 018.2</b>	<b>6 209.5</b>	<b>6 399.4</b>	<b>6 557.7</b>	<b>6 710.5</b>	<b>6 873.1</b>	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – AUTRICHE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Allemagne	169.8	178.7	186.2	191.2	196.9	201.4	205.9	210.7	215.0	219.9	224.0	53
Bosnie- Herzégovine	132.1	149.4	149.9	149.6	149.7	150.5	151.7	155.1	158.9	162.0	164.3	50
Turquie	154.1	155.1	156.6	157.8	158.5	158.7	159.2	160.0	160.0	160.2	160.4	47
Serbie	188.5	133.7	132.8	131.9	132.4	131.7	132.4	134.2	136.4	138.8	141.0	52
Roumanie	48.2	53.0	57.0	60.0	64.5	69.1	73.9	79.3	91.3	98.7	105.6	53
Pologne	54.2	56.4	57.1	57.0	57.8	60.5	63.2	66.8	69.9	72.2	73.8	52
Hongrie	33.9	34.7	36.2	37.6	39.3	42.6	48.1	55.0	61.5	67.7	72.4	54
Afghanistan	5.1	5.6	6.4	7.5	8.4	11.0	13.6	18.2	20.3	36.6	44.7	30
Croatie	35.1	40.3	40.0	39.7	39.3	39.1	39.0	39.8	41.7	43.3	44.5	53
Syrie	2.4	2.6	2.7	2.9	3.0	3.4	4.2	5.2	12.3	33.6	41.6	37
Rép. slovaque	19.3	22.5	24.5	25.3	26.0	27.7	30.0	32.6	35.5	38.0	40.0	63
Rép. tchèque	51.5	47.8	46.4	45.0	43.6	42.5	41.6	40.8	40.3	39.6	38.7	63
Russie	22.8	23.5	25.1	25.9	26.4	27.5	29.4	30.2	31.7	33.0	33.9	59
Italie	25.5	25.1	25.0	25.0	25.2	25.3	26.2	27.7	29.3	31.2	32.3	47
Bulgarie	10.3	11.5	12.7	13.5	14.6	15.7	17.0	18.5	21.6	23.8	25.7	55
Autres pays	262.8	295.7	301.8	305.6	309.0	316.3	329.3	340.5	358.8	396.0	413.6	
<b>Total</b>	<b>1 215.7</b>	<b>1 235.7</b>	<b>1 260.3</b>	<b>1 275.5</b>	<b>1 294.7</b>	<b>1 323.1</b>	<b>1 364.8</b>	<b>1 414.6</b>	<b>1 484.6</b>	<b>1 594.7</b>	<b>1 656.3</b>	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – BELGIQUE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Maroc	155.1	162.6	170.2	178.9	189.1	197.1	201.9	204.8	208.1	211.2	214.5	49
France	159.3	164.6	169.0	171.3	175.0	177.0	179.3	180.9	182.2	183.7	185.9	54
Pays-Bas	115.8	120.4	123.8	124.8	126.4	127.0	127.6	128.1	128.5	129.4	130.1	50
Italie	123.6	122.2	121.4	120.5	120.2	119.7	119.7	119.9	120.0	120.1	120.1	49
Turquie	86.4	89.0	91.4	93.6	97.0	97.4	99.0	98.9	98.3	98.3	98.8	48
Rép. dém. du Congo	70.5	72.4	74.2	76.2	81.3	80.0	84.3	84.7	83.6	84.1	84.6	54
Allemagne	83.6	83.8	84.2	84.1	84.2	83.8	83.4	82.6	81.5	81.1	81.0	54
Roumanie	15.3	20.4	26.2	30.6	37.7	45.0	53.1	58.2	65.2	71.7	78.3	47
Pologne	33.7	40.5	45.5	51.7	57.7	63.1	68.0	71.1	73.4	75.5	76.9	56
Anc. URSS	..	..	..	..	..	..	54.6	54.3	51.8	51.2	52.0	61
Espagne	35.4	35.5	36.1	37.0	38.8	40.5	42.9	44.8	46.0	47.0	47.8	53
Anc. Yougoslavie	..	..	..	..	..	41.0	47.9	47.1	43.1	42.9	43.1	50
Portugal	24.0	25.0	26.5	27.5	28.3	29.5	31.6	33.4	34.3	35.2	36.3	49
Bulgarie	..	8.2	11.7	14.4	18.7	21.0	24.2	26.4	28.7	31.3	33.3	50
Algérie	19.4	20.3	21.2	22.4	24.3	24.6	25.7	25.8	25.7	26.0	26.3	44
Autres pays	397.1	415.6	442.5	470.8	550.1	496.9	505.2	514.6	515.6	560.4	584.4	
<b>Total</b>	<b>1 319.3</b>	<b>1 380.3</b>	<b>1 443.9</b>	<b>1 503.8</b>	<b>1 628.8</b>	<b>1 643.6</b>	<b>1 748.3</b>	<b>1 775.6</b>	<b>1 786.1</b>	<b>1 849.3</b>	<b>1 893.4</b>	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – CANADA**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2011 (%)
Inde	..	..	..	..	547.9	..	..	..	..	..	..	50
Chine	..	..	..	..	545.5	..	..	..	..	..	..	55
Royaume-Uni	..	..	..	..	537.0	..	..	..	..	..	..	52
Philippines	..	..	..	..	454.3	..	..	..	..	..	..	58
États-Unis	..	..	..	..	263.5	..	..	..	..	..	..	56
Italie	..	..	..	..	256.8	..	..	..	..	..	..	49
Hong Kong, Chine	..	..	..	..	205.4	..	..	..	..	..	..	53
Viet Nam	..	..	..	..	165.1	..	..	..	..	..	..	53
Pakistan	..	..	..	..	156.9	..	..	..	..	..	..	49
Allemagne	..	..	..	..	152.3	..	..	..	..	..	..	53
Pologne	..	..	..	..	152.3	..	..	..	..	..	..	55
Portugal	..	..	..	..	138.5	..	..	..	..	..	..	51
Sri Lanka	..	..	..	..	132.1	..	..	..	..	..	..	50
Jamaïque	..	..	..	..	126.0	..	..	..	..	..	..	58
Iran	..	..	..	..	120.7	..	..	..	..	..	..	49
Autres pays	..	..	..	..	2 821.2	..	..	..	..	..	..	..
<b>Total</b>	..	..	..	..	<b>6 775.8</b>	..	..	..	..	..	..	<b>52</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – CHILI**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2012 (%)
Pérou	66.1	83.4	107.6	130.9	138.5	146.6	157.7	..	..	..	..	..
Argentine	57.7	59.7	59.2	60.6	61.9	63.2	64.9	..	..	..	..	..
Bolivie	14.7	20.2	22.2	24.1	25.1	26.7	30.5	..	..	..	..	..
Équateur	13.3	14.7	17.5	19.1	20.0	20.9	21.9	..	..	..	..	..
Colombie	7.7	9.2	10.9	12.9	14.4	16.1	19.1	..	..	..	..	..
Espagne	..	..	..	11.0	11.3	11.6	12.1	..	..	..	..	..
Brésil	..	..	..	9.6	10.1	10.5	11.2	..	..	..	..	..
États-Unis	..	..	..	9.7	10.0	10.4	10.9	..	..	..	..	..
Allemagne	..	..	..	6.5	6.7	6.9	7.1	..	..	..	..	..
Chine	..	..	..	4.6	5.2	5.9	6.6	..	..	..	..	..
Autres pays	99.3	103.8	99.8	63.2	66.2	69.4	73.5	..	..	..	..	..
<b>Total</b>	<b>258.8</b>	<b>290.9</b>	<b>317.1</b>	<b>352.3</b>	<b>369.4</b>	<b>388.2</b>	<b>415.5</b>	<b>441.5</b>	<b>465.3</b>	..	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – DANEMARK**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	14.7	18.5	24.4	25.4	26.6	28.0	29.9	32.0	34.5	37.1	39.4	47
Allemagne	23.9	25.8	27.8	28.2	28.5	28.6	28.7	28.7	28.7	29.1	35.7	51
Syrie	..	1.8	1.9	2.0	2.4	3.1	4.0	5.8	11.6	24.1	33.5	43
Turquie	31.1	31.4	31.8	32.3	32.5	32.4	32.2	32.4	32.4	32.5	32.4	48
Roumanie	2.6	3.3	4.6	5.9	7.7	10.1	12.9	15.7	18.7	21.9	24.4	42
Suède	12.7	12.9	13.2	13.2	13.2	13.1	13.1	13.2	13.4	13.6	22.9	56
Iraq	20.7	21.2	21.3	21.3	21.3	21.2	21.2	21.1	21.2	21.2	21.2	45
Norvège	14.2	14.3	14.5	14.7	14.7	14.9	14.9	14.9	15.1	15.6	20.2	61
Royaume-Uni	11.1	11.4	11.8	11.8	12.1	12.2	12.5	12.8	13.0	13.4	19.5	39
Bosnie-Herzégovine	17.6	18.0	18.0	17.9	17.8	17.6	17.4	17.3	17.3	17.2	17.1	50
Iran	11.8	11.9	11.9	12.1	12.5	12.9	13.3	14.1	14.9	15.6	15.8	42
Pakistan	10.5	10.6	10.8	11.2	11.7	12.1	12.3	12.9	13.5	13.8	13.8	47
Chine	..	7.5	8.2	8.5	8.6	8.6	8.8	9.4	10.0	10.6	13.5	62
Thaïlande	7.3	7.8	8.3	8.8	9.5	9.7	9.9	10.3	10.6	10.9	13.2	80
États-Unis	..	..	..	6.8	7.1	7.7	7.4	7.6	7.6	8.5	13.2	50
Autres pays	182.8	182.4	193.2	194.1	202.8	209.5	217.9	227.7	238.7	255.4	305.3	
<b>Total</b>	<b>360.9</b>	<b>378.7</b>	<b>401.8</b>	<b>414.4</b>	<b>428.9</b>	<b>441.5</b>	<b>456.4</b>	<b>476.1</b>	<b>501.1</b>	<b>540.5</b>	<b>641.3</b>	<b>50</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – ESPAGNE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Maroc	621.3	688.7	743.5	763.7	767.0	762.4	740.1	712.5	699.9	696.8	700.4	45
Roumanie	511.0	692.9	727.5	727.5	736.3	750.4	715.0	670.1	646.2	627.8	606.5	51
Équateur	434.7	477.1	499.0	496.7	484.8	471.3	452.4	429.4	416.4	409.4	408.7	53
Colombie	291.7	341.2	368.5	376.2	375.9	373.6	366.0	353.2	347.5	347.2	362.2	59
Royaume-Uni	322.0	308.2	317.7	319.1	317.5	318.7	321.1	314.4	306.0	300.3	297.5	50
Argentine	273.0	282.2	288.0	282.6	276.4	270.9	264.0	255.3	251.8	252.1	255.7	49
France	208.8	207.6	210.6	210.0	208.3	209.2	208.4	205.4	203.7	204.4	205.4	51
Venezuela	130.6	138.2	145.6	148.1	151.9	155.8	156.3	154.3	160.5	174.0	199.4	54
Allemagne	222.1	209.1	212.9	212.9	210.8	210.2	209.6	204.5	200.6	197.2	196.0	51
Pérou	137.0	164.9	189.7	197.8	198.6	198.0	193.6	186.9	184.8	185.8	190.9	56
République dominicaine	96.7	114.6	129.8	137.0	141.2	148.0	152.9	154.1	156.9	159.7	164.3	61
Chine	108.3	127.8	146.4	154.9	161.0	163.7	160.5	155.7	155.7	158.7	162.0	54
Bolivie	200.7	237.2	230.1	216.0	201.6	188.7	174.3	157.5	150.7	148.3	148.8	61
Cuba	83.1	91.1	99.1	103.2	109.5	118.6	124.0	127.5	131.1	134.8	139.3	55
Italie	69.6	77.5	84.1	87.3	89.9	94.8	99.3	102.1	106.3	114.2	123.0	40
Autres pays	1 539.6	1 720.4	1 833.0	1 847.0	1 851.6	1 860.5	1 837.1	1 775.3	1 773.1	1 807.6	1 865.2	
<b>Total</b>	<b>5 250.0</b>	<b>5 878.9</b>	<b>6 225.5</b>	<b>6 280.1</b>	<b>6 282.2</b>	<b>6 295.0</b>	<b>6 174.7</b>	<b>5 958.3</b>	<b>5 891.2</b>	<b>5 918.3</b>	<b>6 025.1</b>	<b>52</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – ESTONIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Russie	..	..	..	..	..	83.8	81.7	79.5	77.5	75.5	73.5	59
Ukraine	..	..	..	..	..	15.7	15.5	15.4	15.6	16.1	16.5	45
Bélarus	..	..	..	..	..	9.1	8.8	8.6	8.4	8.2	8.0	57
Finlande	..	..	..	..	..	4.1	4.7	5.4	5.9	6.5	7.2	33
Lettonie	..	..	..	..	..	2.7	3.0	3.3	3.5	3.8	4.1	47
Allemagne	..	..	..	..	..	1.5	1.7	2.0	2.2	2.5	2.8	45
Kazakhstan	..	..	..	..	..	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	50
Lituanie	..	..	..	..	..	1.5	1.5	1.6	1.7	1.8	1.8	50
Italie	..	..	..	..	..	0.5	0.7	0.9	1.0	1.2	1.4	34
France	..	..	..	..	..	0.5	0.6	0.8	0.9	1.0	1.2	40
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	38
Pologne	..	..	..	..	..	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	1.0	42
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	21
Géorgie	..	..	..	..	..	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	42
Espagne	..	..	..	..	..	0.3	0.4	0.5	0.7	0.8	0.9	40
Autres pays	..	..	..	..	..	6.8	7.4	8.5	9.5	10.6	11.8	
<b>Total</b>	..	..	..	..	..	<b>132.3</b>	<b>132.0</b>	<b>132.6</b>	<b>133.2</b>	<b>134.4</b>	<b>135.9</b>	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – ÉTATS-UNIS**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Mexique	11 535.0	11 739.6	11 451.3	11 478.2	11 746.5	11 691.6	11 489.4	11 556.5	11 714.5	11 643.3	11 573.7	..
Inde	1 505.4	1 514.0	1 626.9	1 665.1	1 796.5	1 855.7	1 974.3	2 036.3	2 205.9	2 389.6	2 434.5	..
Chine	1 357.5	1 367.8	1 339.1	1 425.8	1 604.4	1 651.5	1 719.8	1 786.1	1 929.5	2 065.4	2 130.4	..
Philippines	1 634.1	1 708.5	1 685.1	1 733.9	1 766.5	1 814.9	1 862.0	1 863.5	1 926.3	1 982.4	1 941.7	..
El Salvador	1 042.2	1 108.3	1 078.3	1 157.2	1 207.1	1 245.5	1 254.5	1 247.5	1 315.5	1 352.4	1 387.0	..
Viet Nam	1 116.2	1 102.2	1 154.7	1 149.4	1 243.8	1 253.9	1 264.2	1 308.2	1 291.8	1 300.5	1 352.8	..
Cuba	932.6	980.0	987.8	982.9	1 112.1	1 090.6	1 114.9	1 138.2	1 172.9	1 210.7	1 271.6	..
République dominicaine	764.9	747.9	779.2	791.6	879.9	878.9	960.2	1 010.7	997.7	1 063.2	1 085.3	..
Corée	1 021.2	1 050.7	1 034.7	1 012.9	1 086.9	1 095.1	1 105.7	1 081.2	1 079.8	1 060.0	1 041.7	..
Guatemala	741.0	683.8	743.8	790.5	797.3	844.3	880.9	900.5	915.6	927.6	935.7	..
Canada	847.2	816.4	824.3	814.1	785.6	787.5	799.1	841.1	806.4	830.6	783.2	..
Jamaïque	643.1	587.6	631.7	645.0	650.8	694.6	668.8	705.3	705.8	711.1	736.3	..
Colombie	589.1	603.7	603.3	617.7	648.3	655.1	705.0	679.6	706.8	699.4	704.6	..
Royaume-Uni	677.1	678.1	692.4	688.3	676.6	684.6	686.7	706.0	679.1	683.5	696.9	..
Haïti	495.8	544.5	545.8	536.0	596.4	602.7	616.0	599.6	628.0	675.5	668.2	..
Autres pays	12 567.1	12 815.5	12 837.6	12 964.4	13 318.2	13 535.1	13 636.9	13 883.9	14 315.1	14 694.3	14 995.3	..
<b>Total</b>	<b>37 469.4</b>	<b>38 048.5</b>	<b>38 016.1</b>	<b>38 452.8</b>	<b>39 916.9</b>	<b>40 381.6</b>	<b>40 738.2</b>	<b>41 344.4</b>	<b>42 390.7</b>	<b>43 289.6</b>	<b>43 738.9</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – FINLANDE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Anc. URSS	41.9	43.8	45.8	47.3	48.7	50.5	52.3	53.7	54.7	55.6	56.5	62
Estonie	14.5	16.7	19.2	21.8	25.0	29.5	35.0	39.5	42.7	44.5	45.7	50
Suède	29.8	30.2	30.6	31.0	31.2	31.4	31.6	31.8	31.9	32.0	32.1	48
Iraq	4.4	4.8	5.3	6.2	7.2	7.9	8.4	9.3	10.0	10.7	13.8	36
Russie	5.3	5.9	6.7	7.3	8.0	9.0	10.0	11.1	12.0	12.8	13.7	55
Somalie	5.3	5.8	6.4	7.1	8.1	8.8	9.1	9.6	10.1	10.6	11.1	47
Chine	4.6	5.3	6.0	6.6	7.0	7.7	8.3	8.9	9.4	10.0	10.4	58
Thaïlande	4.1	4.8	5.4	6.1	6.7	7.4	8.1	8.7	9.2	9.7	10.2	79
Viet Nam	3.4	3.7	4.0	4.3	4.5	4.8	5.2	5.5	6.0	6.6	7.5	55
Anc. Yougoslavie	5.2	5.5	5.8	6.1	6.3	6.4	6.5	6.7	6.9	7.1	7.3	44
Turquie	3.7	4.1	4.5	4.9	5.1	5.4	5.7	6.1	6.3	6.5	6.8	30
Iran	3.4	3.6	3.8	3.9	4.1	4.4	4.9	5.3	5.8	6.1	6.8	43
Allemagne	4.9	5.3	5.6	5.8	5.9	6.1	6.2	6.4	6.5	6.6	6.6	44
Royaume-Uni	3.7	4.0	4.2	4.4	4.5	4.8	5.1	5.3	5.5	5.7	5.9	28
Inde	2.5	2.8	3.2	3.6	4.0	4.3	4.6	4.9	5.4	5.7	5.8	40
Autres pays	51.1	56.4	62.2	66.9	71.8	77.8	84.5	91.5	99.5	107.0	117.3	
<b>Total</b>	<b>187.9</b>	<b>202.5</b>	<b>218.6</b>	<b>233.2</b>	<b>248.1</b>	<b>266.1</b>	<b>285.5</b>	<b>304.3</b>	<b>322.0</b>	<b>337.2</b>	<b>357.5</b>	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – FRANCE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2012 (%)
Algérie	1 366.5	1 361.0	1 364.5	1 357.5	1 359.8	1 363.9	1 368.4	..	..	..	..	50
Maroc	870.9	881.3	888.0	895.6	907.8	924.0	935.4	..	..	..	..	49
Portugal	604.7	608.6	614.2	618.3	625.2	633.2	642.1	..	..	..	..	49
Tunisie	370.6	370.7	374.7	377.3	381.2	387.6	393.9	..	..	..	..	45
Italie	357.0	350.2	343.3	337.5	331.7	327.6	325.0	..	..	..	..	52
Espagne	295.9	290.3	286.2	282.5	282.5	283.4	284.6	..	..	..	..	56
Turquie	246.8	251.1	255.8	257.6	259.5	260.2	261.2	..	..	..	..	47
Allemagne	223.5	221.7	219.0	217.6	213.8	211.6	209.9	..	..	..	..	57
Royaume-Uni	164.0	166.8	169.1	169.9	170.1	168.0	167.0	..	..	..	..	51
Belgique	143.6	145.8	146.9	148.2	148.5	149.7	151.2	..	..	..	..	55
Viet Nam	120.1	119.7	118.9	119.4	120.2	119.0	118.4	..	..	..	..	55
Madagascar	112.5	114.5	115.8	118.1	120.1	122.3	124.7	..	..	..	..	59
Sénégal	108.3	112.1	114.0	116.4	119.6	124.1	127.7	..	..	..	..	47
Pologne	102.6	102.9	102.4	102.8	102.5	102.3	101.6	..	..	..	..	62
Chine	85.3	90.2	95.4	98.5	102.2	105.3	106.9	..	..	..	..	59
Autres pays	1 957.0	2 015.2	2 079.6	2 155.7	2 229.9	2 308.9	2 397.3	..	..	..	..	
<b>Total</b>	<b>7 129.3</b>	<b>7 202.1</b>	<b>7 287.8</b>	<b>7 372.7</b>	<b>7 474.7</b>	<b>7 590.9</b>	<b>7 715.1</b>	<b>7 967.7</b>	<b>7 952.0</b>	<b>8 210.1</b>	<b>..</b>	<b>52</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – GRÈCE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Albanie	..	..	..	384.6	346.2	357.1	..	337.7	..	312.7	..	49
Géorgie	..	..	..	62.6	53.0	54.2	..	45.1	..	43.3	..	62
Russie	..	..	..	55.7	44.4	37.8	..	43.0	..	35.3	..	67
Bulgarie	..	..	..	45.7	43.9	35.0	..	40.9	..	31.0	..	71
Allemagne	..	..	..	29.3	25.1	21.2	..	25.7	..	26.7	..	61
Roumanie	..	..	..	32.4	34.9	32.7	..	27.2	..	22.1	..	58
Ukraine	..	..	..	13.3	13.5	11.5	..	10.7	..	16.6	..	78
Pakistan	..	..	..	20.1	22.5	24.0	..	18.0	..	16.5	..	5
Arménie	..	..	..	9.1	10.6	9.6	..	7.7	..	11.4	..	63
Pologne	..	..	..	10.8	7.3	9.4	..	16.6	..	10.8	..	61
Chypre <sup>1,2</sup>	..	..	..	10.2	12.8	10.3	..	10.9	..	9.8	..	50
Turquie	..	..	..	9.5	6.1	9.4	..	12.5	..	9.4	..	50
États-Unis	..	..	..	7.5	6.2	7.4	..	5.3	..	8.7	..	58
Égypte	..	..	..	10.2	13.6	11.4	..	9.8	..	7.7	..	49
Moldova	..	..	..	4.9	3.4	1.8	..	4.9	..	6.3	..	72
Autres pays	..	..	..	122.3	107.3	97.3	..	111.5	..	80.2	..	
<b>Total</b>	..	..	..	<b>828.4</b>	<b>750.7</b>	<b>729.9</b>	..	<b>727.5</b>	..	<b>648.5</b>	..	<b>54</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – HONGRIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Roumanie	170.4	196.1	202.2	198.2	201.9	183.1	190.9	198.4	203.4	208.4	206.3	51
Ukraine	4.9	4.9	4.6	6.5	13.4	25.5	28.8	33.3	42.0	50.2	55.8	51
Serbie	0.1	0.2	0.3	0.3	8.6	24.4	27.4	30.3	32.6	34.3	42.1	45
Allemagne	24.5	27.4	28.7	31.3	29.4	25.7	27.3	29.2	30.2	31.7	32.4	48
République slovaque	2.1	3.0	3.2	3.3	5.7	21.1	21.3	21.3	21.1	21.1	21.1	61
Chine	4.7	5.0	5.4	5.6	10.9	9.0	9.9	11.1	14.8	18.2	17.5	50
Anc. URSS	27.4	28.5	30.1	31.2	30.7	13.1	14.1	13.5	13.2	13.3	12.7	64
Royaume-Uni	3.2	3.8	4.3	4.8	4.7	4.9	5.6	6.8	7.9	9.4	11.2	45
Autriche	6.2	6.9	7.3	7.9	7.8	7.6	8.1	8.8	9.3	9.9	10.3	45
États-Unis	4.0	4.3	4.6	5.0	6.9	7.0	7.2	7.4	7.8	8.2	8.4	47
Anc. Tchécoslovaquie	30.4	29.6	28.5	28.5	24.1	5.6	5.8	6.0	6.2	6.2	5.8	65
Italie	2.6	3.0	3.3	3.6	3.5	3.4	3.9	4.3	4.7	5.3	5.6	35
France	3.1	3.6	3.9	4.1	3.6	3.5	3.7	3.9	4.2	4.4	4.4	45
Russie	0.7	0.7	0.7	0.7	2.8	3.1	3.2	3.2	3.7	4.1	4.1	61
Pays-Bas	1.6	1.9	2.3	2.6	2.5	2.4	2.7	3.1	3.3	3.5	3.8	42
Autres pays	58.6	62.8	64.9	73.7	86.5	63.3	64.3	67.0	71.7	76.1	72.7	
<b>Total</b>	<b>344.6</b>	<b>381.8</b>	<b>394.2</b>	<b>407.3</b>	<b>443.3</b>	<b>402.7</b>	<b>424.2</b>	<b>447.7</b>	<b>476.1</b>	<b>504.3</b>	<b>514.1</b>	<b>50</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – IRLANDE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2015 (%)
Royaume-Uni	..	..	..	288.6	281.1	..	..	..	277.2	..	..	51
Pologne	..	..	..	115.2	114.3	..	..	..	115.2	..	..	50
Lituanie	..	..	..	34.8	34.6	..	..	..	33.3	..	..	54
Roumanie	..	..	..	18.0	17.8	..	..	..	28.7	..	..	49
États-Unis	..	..	..	27.7	26.9	..	..	..	28.7	..	..	55
Inde	..	..	..	17.9	17.7	..	..	..	21.0	..	..	45
Lettonie	..	..	..	20.0	19.8	..	..	..	19.0	..	..	57
Nigéria	..	..	..	19.8	19.4	..	..	..	16.6	..	..	53
Brésil	..	..	..	9.3	9.2	..	..	..	15.8	..	..	53
Philippines	..	..	..	13.8	13.6	..	..	..	14.7	..	..	59
Allemagne	..	..	..	13.0	12.7	..	..	..	13.0	..	..	56
Pakistan	..	..	..	8.3	8.2	..	..	..	12.9	..	..	35
France	..	..	..	10.1	9.9	..	..	..	11.9	..	..	50
Espagne	..	..	..	7.0	6.9	..	..	..	11.8	..	..	60
Chine	..	..	..	11.5	11.3	..	..	..	11.3	..	..	56
Autres pays	..	..	..	151.8	149.1	..	..	..	179.5	..	..	
<b>Total</b>	..	..	..	<b>766.8</b>	<b>752.5</b>	..	..	..	<b>810.4</b>	..	..	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – ISLANDE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	6.6	10.5	11.6	10.1	9.5	9.3	9.4	10.2	11.0	12.0	13.8	43
Danemark	2.8	2.9	3.0	2.9	2.9	3.0	3.1	3.2	3.3	3.3	3.4	51
États-Unis	1.8	1.9	1.8	1.9	1.8	1.8	2.0	2.0	2.0	2.1	2.2	46
Suède	1.8	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	51
Lituanie	0.9	1.4	1.6	1.4	1.5	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.9	43
Allemagne	1.6	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5	1.6	1.6	1.7	1.8	61
Philippines	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	66
Royaume-Uni	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	40
Thaïlande	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	74
Norvège	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	52
Lettonie	0.3	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	48
Portugal	0.7	0.9	0.8	0.6	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	37
Viet Nam	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	57
Roumanie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.7	42
Espagne	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	42
Autres pays	8.7	8.8	8.9	8.5	8.6	8.7	9.0	9.4	9.9	10.7	12.1	
<b>Total</b>	<b>30.4</b>	<b>35.9</b>	<b>37.6</b>	<b>35.1</b>	<b>34.7</b>	<b>34.7</b>	<b>35.4</b>	<b>37.2</b>	<b>39.2</b>	<b>42.0</b>	<b>46.5</b>	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – ISRAËL**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2016 (%)
Anc. URSS	929.1	921.7	913.8	877.5	875.5	867.0	862.4	858.7	859.4	863.1	..	55
Maroc	153.2	150.7	148.5	154.7	152.0	149.6	147.2	145.4	143.1	140.9	..	53
États-Unis	..	..	..	..	82.7	84.8	86.2	88.0	90.5	92.6	..	52
Éthiopie	76.1	79.4	80.8	77.4	78.9	81.9	84.6	85.9	85.6	85.7	..	50
Roumanie	103.7	100.2	96.9	96.4	93.1	90.0	87.0	84.0	80.8	77.8	..	56
France	37.6	39.6	40.9	41.4	42.9	43.5	44.2	46.3	51.1	57.0	..	54
Iraq	66.7	65.1	63.5	63.7	61.8	60.0	58.5	56.8	54.9	53.0	..	53
Iran	48.2	47.6	46.8	49.8	48.9	48.1	47.4	46.7	46.0	45.2	..	51
Pologne	57.0	53.4	50.1	54.0	50.7	48.0	45.0	42.2	39.7	37.2	..	57
Argentine	37.7	37.2	36.7	37.6	37.5	37.6	36.8	36.3	36.0	35.6	..	53
Tunisie	..	..	..	..	29.9	29.2	28.8	28.4	28.6	28.3	..	54
Royaume-Uni	21.1	21.7	22.2	21.8	22.5	23.0	23.0	23.2	23.5	24.0	..	53
Turquie	26.9	26.2	25.6	26.1	25.6	24.9	24.1	23.4	22.8	22.1	..	53
Yémen	30.8	29.9	28.9	28.9	27.9	26.9	24.1	25.4	22.5	21.6	..	56
Allemagne	..	..	..	..	21.4	20.7	20.2	19.7	19.2	18.7	..	57
Autres pays	341.9	343.3	344.3	348.8	217.7	214.8	215.4	210.9	213.4	214.8	..	
<b>Total</b>	<b>1 930.0</b>	<b>1 916.0</b>	<b>1 899.0</b>	<b>1 878.0</b>	<b>1 869.0</b>	<b>1 850.0</b>	<b>1 835.0</b>	<b>1 821.0</b>	<b>1 817.0</b>	<b>1 817.5</b>	<b>..</b>	<b>55</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – ITALIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Roumanie	..	..	1 021.4	1 016.9	1 011.7	1 003.7	1 000.1	1 004.6	1 016.0	1 024.1	1 036.0	60
Albanie	..	..	443.2	440.6	438.0	434.3	432.7	440.1	446.6	449.7	458.2	49
Maroc	..	..	419.0	416.8	414.5	411.1	409.6	418.1	424.1	428.9	434.5	45
Ukraine	..	..	214.7	213.6	212.4	210.8	210.0	218.5	222.9	231.6	237.6	79
Chine	..	..	195.7	194.7	193.5	192.0	191.3	197.1	200.4	212.2	220.1	50
Allemagne	..	..	223.7	222.7	221.5	219.9	220.0	216.3	214.3	211.6	210.4	57
Suisse	..	..	195.5	194.5	193.5	192.1	191.5	194.9	194.0	192.8	192.1	54
Moldova	..	..	160.7	159.9	159.0	157.7	157.1	164.0	171.3	176.2	182.2	68
Inde	..	..	129.7	129.0	128.3	127.3	126.8	134.1	139.1	149.5	155.6	40
Philippines	..	..	138.6	137.8	137.0	135.9	135.4	141.1	143.2	145.5	147.8	60
France	..	..	138.2	137.7	137.3	136.5	136.7	132.2	127.9	128.4	128.1	61
Bangladesh	..	..	89.6	89.1	88.6	87.9	87.5	95.4	105.5	111.3	119.5	25
Égypte	..	..	107.3	107.1	106.6	105.8	105.5	106.7	108.9	112.8	117.7	30
Pologne	..	..	125.3	124.7	124.1	123.1	122.7	116.7	115.0	114.4	114.4	77
Pérou	..	..	115.7	115.0	114.4	113.4	113.0	114.1	113.2	112.9	113.0	62
Autres pays	..	..	2 095.5	2 087.7	2 078.5	2 063.5	2 055.9	2 043.3	2 062.8	2 105.5	2 186.8	
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>5 813.8</b>	<b>5 787.9</b>	<b>5 759.0</b>	<b>5 715.1</b>	<b>5 695.9</b>	<b>5 737.2</b>	<b>5 805.3</b>	<b>5 907.5</b>	<b>6 054.0</b>	<b>54</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – LETTONIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Russie	..	..	..	..	159.9	152.3	146.3	140.7	136.4	131.8	126.9	..
Bélarus	..	..	..	..	55.1	53.2	51.5	50.0	48.6	47.2	45.5	..
Ukraine	..	..	..	..	38.4	36.8	35.7	34.7	34.1	34.0	33.0	..
Lituanie	..	..	..	..	19.7	18.6	17.9	17.2	16.7	16.1	15.4	..
Kazakhstan	..	..	..	..	6.7	6.4	6.2	6.0	5.9	5.9	5.8	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	1.0	1.0	1.2	1.7	2.2	2.6	3.2	..
Estonie	..	..	..	..	3.2	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0	..
Ouzbékistan	..	..	..	..	2.2	2.1	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	..
Allemagne	..	..	..	..	2.5	2.2	2.1	2.3	2.4	2.1	2.1	..
Azerbaïdjan	..	..	..	..	2.2	2.1	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	..
Moldova	..	..	..	..	1.9	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	..
Géorgie	..	..	..	..	1.5	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	..
Israël	..	..	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.9	..
Irlande	..	..	..	..	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	..
Pologne	..	..	..	..	1.0	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	..
Autres pays	..	..	..	..	7.1	6.5	6.6	7.0	7.4	7.5	7.0	..
<b>Total</b>	..	<b>335.8</b>	<b>324.9</b>	<b>313.8</b>	<b>302.8</b>	<b>289.0</b>	<b>279.2</b>	<b>271.1</b>	<b>265.4</b>	<b>258.9</b>	<b>251.5</b>	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – LUXEMBOURG**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2016 (%)
Portugal	..	..	..	60.9	..	..	..	..	..	72.5	..	48
France	..	..	..	28.1	..	..	..	..	..	39.0	..	47
Belgique	..	..	..	16.8	..	..	..	..	..	20.5	..	46
Italie	..	..	..	13.2	..	..	..	..	..	17.0	..	42
Allemagne	..	..	..	14.8	..	..	..	..	..	16.5	..	53
Cabo Verde	..	..	..	4.6	..	..	..	..	..	6.4	..	53
Royaume-Uni	..	..	..	4.2	..	..	..	..	..	5.1	..	43
Espagne	..	..	..	2.9	..	..	..	..	..	4.9	..	50
Pologne	..	..	..	2.9	..	..	..	..	..	4.5	..	58
Roumanie	..	..	..	1.9	..	..	..	..	..	4.2	..	61
Pays-Bas	..	..	..	3.5	..	..	..	..	..	3.9	..	47
Chine	..	..	..	1.9	..	..	..	..	..	3.5	..	53
Brésil	..	..	..	1.8	..	..	..	..	..	2.9	..	63
États-Unis	..	..	..	1.6	..	..	..	..	..	2.6	..	48
Grèce	..	..	..	1.2	..	..	..	..	..	2.5	..	49
Autres pays	..	..	..	44.8	..	..	..	..	..	64.8	..	..
<b>Total</b>	..	..	..	<b>205.2</b>	..	..	..	..	..	<b>270.7</b>	..	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – MEXIQUE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2015 (%)
États-Unis	..	..	..	738.1	..	..	..	..	739.2	..	..	50
Guatemala	..	..	..	35.3	..	..	..	..	42.9	..	..	54
Espagne	..	..	..	18.9	..	..	..	..	22.6	..	..	44
Colombie	..	..	..	13.9	..	..	..	..	18.7	..	..	57
Venezuela	..	..	..	10.1	..	..	..	..	15.7	..	..	56
Argentine	..	..	..	13.7	..	..	..	..	14.7	..	..	46
Honduras	..	..	..	11.0	..	..	..	..	14.5	..	..	54
Cuba	..	..	..	12.1	..	..	..	..	12.8	..	..	47
El Salvador	..	..	..	8.1	..	..	..	..	10.6	..	..	49
Canada	..	..	..	7.9	..	..	..	..	9.8	..	..	49
Chine	..	..	..	6.7	..	..	..	..	8.9	..	..	39
France	..	..	..	7.2	..	..	..	..	8.6	..	..	49
Italie	..	..	..	5.0	..	..	..	..	6.4	..	..	33
Allemagne	..	..	..	6.2	..	..	..	..	6.4	..	..	45
Brésil	..	..	..	4.5	..	..	..	..	5.8	..	..	59
Autres pays	..	..	..	62.5	..	..	..	..	69.4	..	..	..
<b>Total</b>	<b>722.6</b>	<b>772.5</b>	<b>885.7</b>	<b>961.1</b>	<b>966.8</b>	<b>973.7</b>	<b>991.2</b>	<b>939.9</b>	<b>1 007.1</b>	..	..	<b>50</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – NORVÈGE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	18.0	30.8	42.7	49.5	57.1	67.6	76.9	84.2	91.2	96.1	97.6	36
Suède	35.0	36.8	39.4	41.8	44.6	47.0	47.8	48.6	49.2	49.1	48.3	49
Lituanie	3.0	5.0	7.3	9.9	15.6	22.7	28.6	33.0	35.9	37.4	37.7	42
Somalie	14.5	16.0	16.9	18.0	19.4	20.7	23.7	25.9	27.0	28.3	28.7	47
Allemagne	16.7	19.7	23.0	24.9	26.2	27.3	27.8	27.9	28.2	28.2	28.0	48
Danemark	22.3	22.5	22.6	22.7	22.9	23.3	23.8	24.4	25.3	25.1	24.8	48
Iraq	17.4	18.2	19.4	20.6	21.4	22.0	22.1	22.1	22.2	22.2	22.5	44
Philippines	9.6	10.9	12.3	13.5	14.7	16.3	17.8	19.5	20.6	21.4	22.2	77
Syrie	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.0	3.1	5.5	9.7	20.8	37
Pakistan	15.9	16.2	16.7	17.2	17.6	18.0	18.6	19.0	19.4	19.7	20.1	48
Thaïlande	9.3	10.5	11.8	13.1	14.1	15.2	16.4	17.3	18.0	18.9	20.1	81
Érythrée	2.4	2.7	3.3	4.8	6.6	8.2	10.1	12.4	14.8	17.7	20.1	40
Royaume-Uni	15.1	15.6	16.2	16.9	17.5	18.1	18.6	19.0	19.3	19.5	19.4	39
Russie	10.9	12.2	13.1	13.8	14.6	15.3	16.2	16.8	17.2	17.5	17.7	66
États-Unis	14.8	15.2	15.7	16.0	16.3	16.6	17.0	17.3	17.5	17.6	17.7	51
Autres pays	199.1	211.9	227.0	242.8	259.0	276.6	296.4	313.9	330.4	344.0	354.1	..
<b>Total</b>	<b>405.1</b>	<b>445.4</b>	<b>488.8</b>	<b>526.8</b>	<b>569.1</b>	<b>616.3</b>	<b>663.9</b>	<b>704.5</b>	<b>741.8</b>	<b>772.5</b>	<b>799.8</b>	<b>48</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – NOUVELLE-ZÉLANDE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2013 (%)
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	255.0	..	..	..	..	50
Chine	..	..	..	..	..	..	89.1	..	..	..	..	54
Inde	..	..	..	..	..	..	67.2	..	..	..	..	44
Australie	..	..	..	..	..	..	62.7	..	..	..	..	53
Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	54.3	..	..	..	..	51
Fidji	..	..	..	..	..	..	52.8	..	..	..	..	52
Samoa	..	..	..	..	..	..	50.7	..	..	..	..	52
Philippines	..	..	..	..	..	..	37.3	..	..	..	..	57
Corée	..	..	..	..	..	..	26.6	..	..	..	..	53
Tonga	..	..	..	..	..	..	22.4	..	..	..	..	50
États-Unis	..	..	..	..	..	..	22.1	..	..	..	..	53
Pays-Bas	..	..	..	..	..	..	19.9	..	..	..	..	49
Malaisie	..	..	..	..	..	..	16.4	..	..	..	..	54
Îles Cook	..	..	..	..	..	..	13.0	..	..	..	..	53
Allemagne	..	..	..	..	..	..	12.9	..	..	..	..	56
Autres pays	..	..	..	..	..	..	199.5	..	..	..	..	..
<b>Total</b>	..	..	..	..	..	..	<b>1 001.8</b>	..	..	..	..	<b>52</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – PAYS-BAS**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Turquie	195.4	194.8	195.7	196.7	197.4	197.4	196.5	195.1	192.7	191.0	190.8	49
Suriname	187.8	187.0	186.7	186.8	186.2	185.5	184.1	182.6	181.0	179.5	178.6	55
Maroc	168.0	167.2	166.9	167.4	167.7	168.3	168.2	168.5	168.6	168.5	168.7	48
Pologne	35.3	42.1	51.1	58.1	66.6	78.2	86.5	96.2	108.5	117.9	126.6	54
Indonésie	149.7	146.7	143.7	140.7	137.8	135.1	132.0	129.2	126.4	123.5	120.8	56
Allemagne	116.4	117.0	119.2	120.5	122.3	122.8	121.8	120.5	119.1	118.6	118.8	58
Syrie	6.6	6.7	6.9	6.9	7.1	7.3	7.7	9.5	17.9	38.5	65.9	40
Anc. URSS	36.0	37.4	39.4	41.9	45.6	49.2	51.8	53.7	56.4	59.1	62.2	63
Belgique	47.4	47.9	48.6	49.2	50.0	50.9	51.9	52.8	54.0	55.3	56.9	55
Chine	35.5	37.1	40.0	42.5	44.7	47.5	49.7	51.3	52.5	54.4	56.1	58
Anc. Yougoslavie	53.0	52.8	52.7	52.8	52.7	52.7	52.5	52.5	52.6	52.7	53.1	52
Royaume-Uni	45.8	45.8	46.7	47.1	47.2	47.5	47.8	48.4	49.1	50.2	51.7	45
Iraq	34.8	35.7	38.7	40.9	41.0	40.8	40.6	40.5	40.7	40.9	43.1	43
Afghanistan	31.3	31.0	30.7	31.1	31.8	32.6	32.8	33.1	33.1	33.0	34.7	46
Iran	23.8	24.2	24.8	25.4	26.2	27.2	28.0	28.7	29.2	29.7	31.5	46
Autres pays	565.7	577.8	602.0	624.4	644.4	663.2	675.7	690.7	714.6	743.7	777.7	..
<b>Total</b>	<b>1 732.4</b>	<b>1 751.0</b>	<b>1 793.7</b>	<b>1 832.5</b>	<b>1 868.7</b>	<b>1 906.3</b>	<b>1 927.7</b>	<b>1 953.4</b>	<b>1 996.3</b>	<b>2 056.5</b>	<b>2 137.2</b>	<b>52</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – POLOGNE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2011 (%)
Ukraine	..	..	..	..	227.5	..	..	..	..	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	84.0	..	..	..	..	..	..	..
Bélarus	..	..	..	..	83.6	..	..	..	..	..	..	..
Lituanie	..	..	..	..	55.6	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	38.0	..	..	..	..	..	..	..
Irlande	..	..	..	..	8.4	..	..	..	..	..	..	..
Autres pays	..	..	..	..	177.8	..	..	..	..	..	..	..
<b>Total</b>	..	..	..	..	<b>674.9</b>	..	..	..	..	..	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – PORTUGAL**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2011 (%)
Angola	..	..	..	..	162.6	..	..	..	..	..	..	54
Brésil	..	..	..	..	139.7	..	..	..	..	..	..	58
France	..	..	..	..	94.5	..	..	..	..	..	..	54
Mozambique	..	..	..	..	73.1	..	..	..	..	..	..	54
Cabo Verde	..	..	..	..	62.0	..	..	..	..	..	..	53
Guinée-Bissau	..	..	..	..	29.6	..	..	..	..	..	..	44
Allemagne	..	..	..	..	28.0	..	..	..	..	..	..	52
Venezuela	..	..	..	..	25.2	..	..	..	..	..	..	54
Roumanie	..	..	..	..	23.7	..	..	..	..	..	..	49
Royaume-Uni	..	..	..	..	19.1	..	..	..	..	..	..	50
Sao Tomé-et-Principe	..	..	..	..	18.6	..	..	..	..	..	..	56
Espagne	..	..	..	..	16.5	..	..	..	..	..	..	57
Suisse	..	..	..	..	16.5	..	..	..	..	..	..	49
Afrique du Sud	..	..	..	..	11.5	..	..	..	..	..	..	53
Chine	..	..	..	..	10.9	..	..	..	..	..	..	48
Autres pays	..	..	..	..	140.5	..	..	..	..	..	..	..
<b>Total</b>	..	..	..	..	<b>871.8</b>	..	..	..	..	..	..	<b>53</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
République tchèque	..	..	..	..	..	..	86.4	88.2	88.0	87.8	88.0	55
Hongrie	..	..	..	..	..	..	16.6	17.3	17.1	16.8	16.6	50
Ukraine	..	..	..	..	..	..	9.8	9.9	10.1	10.5	10.7	59
Roumanie	..	..	..	..	..	..	5.3	8.1	8.3	8.7	9.1	36
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	4.9	4.8	5.5	6.3	7.2	44
Pologne	..	..	..	..	..	..	4.6	6.7	6.7	6.9	7.0	52
Allemagne	..	..	..	..	..	..	3.0	4.6	4.8	5.1	5.4	34
Autriche	..	..	..	..	..	..	2.6	3.1	3.4	3.7	4.0	41
Italie	..	..	..	..	..	..	1.9	2.7	2.8	3.1	3.4	25
France	..	..	..	..	..	..	2.3	2.9	2.9	3.0	3.0	45
Russie	..	..	..	..	..	..	2.3	2.7	2.8	2.9	2.9	64
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	1.3	2.2	2.2	2.3	2.5	31
États-Unis	..	..	..	..	..	..	2.3	2.1	2.2	2.3	2.4	47
Viet Nam	..	..	..	..	..	..	1.6	2.1	2.1	2.2	2.2	39
Serbie	..	..	..	..	..	..	1.6	1.9	2.0	2.1	2.2	36
Autres pays	..	..	..	..	..	..	11.6	15.7	16.7	18.2	19.6	
<b>Total</b>	..	..	..	<b>140.7</b>	<b>145.7</b>	<b>156.9</b>	<b>158.2</b>	<b>174.9</b>	<b>177.6</b>	<b>181.6</b>	<b>186.2</b>	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2011 (%)
République slovaque	..	..	..	..	289.6	..	..	..	..	..	..	53
Ukraine	..	..	..	..	138.0	..	..	..	..	..	..	45
Viet Nam	..	..	..	..	52.4	..	..	..	..	..	..	40
Russie	..	..	..	..	35.7	..	..	..	..	..	..	57
Pologne	..	..	..	..	26.0	..	..	..	..	..	..	62
Allemagne	..	..	..	..	16.7	..	..	..	..	..	..	32
Roumanie	..	..	..	..	12.8	..	..	..	..	..	..	51
Moldova	..	..	..	..	9.4	..	..	..	..	..	..	38
Bulgarie	..	..	..	..	9.2	..	..	..	..	..	..	39
États-Unis	..	..	..	..	7.0	..	..	..	..	..	..	45
Kazakhstan	..	..	..	..	6.7	..	..	..	..	..	..	51
Mongolie	..	..	..	..	5.6	..	..	..	..	..	..	59
Chine	..	..	..	..	4.9	..	..	..	..	..	..	45
Hongrie	..	..	..	..	4.8	..	..	..	..	..	..	57
Royaume-Uni	..	..	..	..	4.8	..	..	..	..	..	..	24
Autres pays	..	..	..	..	121.7	..	..	..	..	..	..	
<b>Total</b>	..	..	..	..	<b>745.2</b>	..	..	..	..	..	..	<b>48</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – ROYAUME-UNI**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	423	495	540	534	617	658	650	764	783	936	878	51
Inde	553	601	661	687	686	750	746	733	784	755	799	49
Pakistan	357	422	427	382	441	432	476	419	510	482	535	47
Roumanie	26	39	55	77	82	118	151	162	220	306	373	48
Irlande	410	420	401	401	429	429	400	346	372	365	372	56
Allemagne	253	273	296	301	292	303	343	279	252	337	304	61
Afrique du Sud	194	204	220	227	208	208	224	201	178	195	275	54
Bangladesh	202	193	199	193	219	191	184	187	198	230	261	48
Italie	102	108	117	130	150	135	142	159	168	239	240	51
Nigéria	147	137	166	167	203	162	202	170	206	222	201	50
France	134	129	144	122	132	146	128	127	174	167	191	46
Lituanie	55	70	62	91	118	117	140	137	171	178	172	53
Portugal	73	91	81	91	104	84	114	111	141	157	161	57
Philippines	107	101	134	110	140	134	129	124	150	145	158	62
Espagne	62	65	50	67	52	85	73	118	128	130	155	52
Autres pays	3 094	3 285	3 346	3 476	3 557	3 636	3 758	4 027	4 047	4 144	4 294	
<b>Total</b>	<b>6 192</b>	<b>6 633</b>	<b>6 899</b>	<b>7 056</b>	<b>7 430</b>	<b>7 588</b>	<b>7 860</b>	<b>8 064</b>	<b>8 482</b>	<b>8 988</b>	<b>9 369</b>	<b>52</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – RUSSIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2011 (%)
Ukraine	..	..	..	..	2 942.0	..	..	..	..	..	..	54
Kazakhstan	..	..	..	..	2 481.9	..	..	..	..	..	..	54
Ouzbékistan	..	..	..	..	1 111.7	..	..	..	..	..	..	47
Azerbaïdjan	..	..	..	..	743.9	..	..	..	..	..	..	44
Bélarus	..	..	..	..	740.9	..	..	..	..	..	..	57
Kirghizistan	..	..	..	..	573.3	..	..	..	..	..	..	51
Arménie	..	..	..	..	511.2	..	..	..	..	..	..	44
Tadjikistan	..	..	..	..	452.2	..	..	..	..	..	..	41
Géorgie	..	..	..	..	436.4	..	..	..	..	..	..	46
Moldova	..	..	..	..	285.3	..	..	..	..	..	..	47
Turkménistan	..	..	..	..	180.0	..	..	..	..	..	..	52
Allemagne	..	..	..	..	137.7	..	..	..	..	..	..	50
Lettonie	..	..	..	..	86.7	..	..	..	..	..	..	53
Lituanie	..	..	..	..	68.9	..	..	..	..	..	..	53
Estonie	..	..	..	..	57.0	..	..	..	..	..	..	53
Autres pays	..	..	..	..	385.8	..	..	..	..	..	..	
<b>Total</b>	..	..	..	..	<b>11 194.7</b>	..	..	..	..	..	..	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – SLOVÉNIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	96.9	106.8	112.0	115.1	119.1	118.6	122.9	39
Croatie	..	..	..	..	49.2	56.6	63.3	62.2	61.6	61.6	61.3	51
Serbie	..	..	..	..	29.2	34.7	36.7	38.4	39.5	39.4	40.7	43
Allemagne	..	..	..	..	..	15.4	21.5	21.7	22.0	22.0	22.3	50
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	..	..	..	..	13.7	16.0	17.5	18.5	19.2	19.1	19.8	40
Italie	..	..	..	..	..	4.6	8.5	9.1	9.5	9.5	9.8	45
Autriche	..	..	..	..	..	5.9	8.4	8.7	9.1	9.1	9.4	51
Argentine	..	..	..	..	..	0.4	4.6	4.8	5.0	5.0	5.1	51
Suisse	..	..	..	..	..	2.0	3.7	3.8	4.0	4.0	4.2	48
France	..	..	..	..	..	1.8	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	50
Russie	..	..	..	..	..	1.3	1.9	2.5	3.0	3.0	3.2	57
Canada	..	..	..	..	..	0.5	2.4	2.5	2.5	2.6	2.7	51
Ukraine	..	..	..	..	..	1.8	1.9	2.1	2.4	2.4	2.6	65
États-Unis	..	..	..	..	..	0.9	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	48
Australie	..	..	..	..	..	0.5	1.9	1.9	2.0	2.0	2.1	50
Autres pays	..	..	..	..	39.7	22.6	9.9	34.1	36.6	36.4	38.4	
<b>Total</b>	..	..	..	..	<b>228.6</b>	<b>271.8</b>	<b>299.7</b>	<b>331.0</b>	<b>341.2</b>	<b>340.3</b>	<b>350.3</b>	<b>44</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – SUÈDE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017(%)
Finlande	180.9	178.2	175.1	172.2	169.5	166.7	163.9	161.1	158.5	156.0	153.6	60
Syrie	17.8	18.2	18.8	19.6	20.8	22.4	27.5	41.7	67.7	98.2	149.4	41
Iraq	82.8	97.5	109.4	117.9	121.8	125.5	127.9	128.9	130.2	131.9	135.1	46
Pologne	51.7	58.2	63.8	67.5	70.3	72.9	75.3	78.2	81.7	85.5	88.7	54
Iran	55.7	56.5	57.7	59.9	62.1	63.8	65.6	67.2	68.4	69.1	70.6	48
Anc. Yougoslavie	73.7	72.9	72.3	71.6	70.8	70.1	69.3	68.6	67.9	67.2	66.5	50
Somalie	18.3	21.6	25.2	31.7	37.8	40.2	44.0	54.2	57.9	60.6	63.9	50
Bosnie-Herzégovine	55.5	55.7	56.0	56.1	56.2	56.3	56.6	56.8	57.3	57.7	58.2	50
Allemagne	43.0	45.0	46.9	47.8	48.2	48.4	48.7	49.0	49.4	49.6	50.2	53
Turquie	37.1	38.2	39.2	40.8	42.5	43.9	45.1	45.7	46.1	46.4	47.1	45
Norvège	44.7	44.6	44.3	43.8	43.4	43.1	42.9	42.5	42.3	42.1	42.1	55
Danemark	44.4	45.9	46.2	46.0	45.5	45.0	44.2	43.2	42.4	41.9	41.2	47
Thaïlande	20.5	22.9	25.9	28.7	31.4	33.6	35.6	37.0	38.1	38.8	39.9	78
Érythrée	6.1	6.8	7.8	9.0	10.3	12.0	13.7	16.6	21.8	28.6	35.1	44
Afghanistan	9.9	10.6	11.4	12.7	14.4	17.5	21.5	25.1	28.4	31.3	34.8	39
Autres pays	432.9	454.9	481.7	512.5	539.9	566.1	591.5	617.6	645.4	671.4	708.1	
<b>Total</b>	<b>1 175.2</b>	<b>1 227.8</b>	<b>1 281.6</b>	<b>1 338.0</b>	<b>1 384.9</b>	<b>1 427.3</b>	<b>1 473.3</b>	<b>1 533.5</b>	<b>1 603.6</b>	<b>1 676.3</b>	<b>1 784.5</b>	<b>50</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – SUISSE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Allemagne	..	..	..	..	318.9	330.0	337.4	343.6	348.1	350.5	352.2	50
Italie	..	..	..	..	233.1	241.0	244.7	251.3	258.3	263.3	267.3	44
Portugal	..	..	..	..	172.3	187.4	199.2	211.5	218.7	222.3	223.1	46
France	..	..	..	..	132.3	138.4	141.4	146.8	153.1	158.6	162.5	51
Turquie	..	..	..	..	76.0	76.9	77.4	77.9	78.2	78.7	79.2	47
Espagne	..	..	..	..	53.5	57.2	59.8	64.1	67.1	68.9	69.4	49
Serbie	..	..	..	..	59.1	61.7	62.7	65.6	66.2	67.4	68.2	51
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	..	..	..	..	51.7	53.5	55.1	57.0	59.2	61.4	64.3	48
Autriche	..	..	..	..	58.8	59.2	59.7	59.9	60.0	60.1	59.8	60
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	51.1	52.4	53.2	54.1	55.4	56.4	56.9	52
Royaume-Uni	..	..	..	..	41.1	43.7	44.2	44.8	45.2	45.2	45.0	47
Brésil	..	..	..	..	32.3	33.4	34.4	35.5	36.6	37.8	39.1	70
États-Unis	..	..	..	..	33.7	34.9	35.4	35.9	36.3	36.6	37.0	52
Pologne	..	..	..	..	21.5	24.0	26.2	28.1	31.6	34.7	36.7	55
Sri Lanka	..	..	..	..	28.6	29.6	30.0	30.6	31.3	32.6	34.2	46
Autres pays	..	..	..	..	711.2	734.9	757.7	782.9	809.6	841.8	885.1	
<b>Total</b>	..	..	..	..	<b>2 075.2</b>	<b>2 158.4</b>	<b>2 218.4</b>	<b>2 289.6</b>	<b>2 354.8</b>	<b>2 416.4</b>	<b>2 480.0</b>	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

**Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – TURQUIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	378.7	374.0	54
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	263.3	272.7	53
Iraq	..	..	..	..	..	..	..	..	..	97.5	146.1	45
Syrie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	76.4	98.1	42
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	52.8	64.2	56
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	43.4	59.3	43
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	38.7	47.5	47
Iran	..	..	..	..	..	..	..	..	..	36.2	43.7	65
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	36.1	42.3	54
Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	34.5	37.8	70
Pays-Bas	..	..	..	..	..	..	..	..	..	32.3	34.1	54
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..	32.1	33.3	50
France	..	..	..	..	..	..	..	..	..	28.5	32.4	54
Grèce	..	..	..	..	..	..	..	..	..	26.9	30.3	64
Belgique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	26.5	28.4	54
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	..	388.3	433.2	
<b>Total</b>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	<b>1 592.4</b>	<b>1 777.3</b>	<b>53</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770460>

Métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Ⓜ Microrecensements. Y compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (Aussiedler).	Office fédéral de la statistique.
Australie	Ⓜ Estimation de la population résidente. <i>Date de référence</i> : 30 juin.	Institut national de statistique (ABS).
Autriche	Ⓜ Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur les registres de population. Les données ont été révisées pour la période 2002-07 pour accorder les statistiques de population avec les résultats du recensement de 2006. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	Ⓜ Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le registre de population. Y compris les demandeurs d'asile à partir de 2008.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	Ⓜ 2006 et 2011 : Enquête nationale auprès des ménages. La population née à l'étranger comprend toutes les personnes qui sont, ou furent, des immigrés installés ou des résidents permanents au Canada. Non compris les résidents non permanents, dont la résidence au Canada est soumise à une autorisation de travail ou d'études, ni les demandeurs d'asile. ε MP pour les autres années.	Statistique Canada.
Chili	Ⓜ Registre des permis de résidence	Département des étrangers et des migrations, Ministère de l'Intérieur.
Danemark	Ⓜ Immigrés au sens de la définition nationale, i.e. personnes nées à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance des parents n'est disponible, les personnes nées à l'étranger sont comptabilisées parmi les immigrés.	Statistique Danemark.
Espagne	Ⓜ Registre de population. Personnes nées à l'étranger et inscrites dans les registres municipaux, quel que soit leur statut légal. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	Ⓜ Registre de population.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Ⓜ Y compris les personnes naturalisées et les personnes en situation irrégulière. Non compris les personnes nées à l'étranger de parents américains.	American Community Survey, Bureau du recensement.
Finlande	Ⓜ Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	À partir de 2006, recensements de la population. Les totaux de 2012 à 2015 sont estimés à partir des données d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014. Y compris les immigrés qui sont nés Français à l'étranger.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Ⓜ À partir de 2010 : Enquête sur la population active Avant 2014 : 4 <sup>e</sup> trimestre ; À partir de 2014 : 2 <sup>e</sup> trimestre.	Service hellénique de la statistique.
Hongrie	Ⓜ Y compris, à partir de 2010, les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2011, y compris les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Bureau de l'immigration et de la nationalité ; Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population) ; Bureau central de la statistique.
Irlande	Ⓜ 2011 et 2016 : Recensements. Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes à leur lieu de résidence habituelle au moment du recensement.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	Ⓜ Registre national de la population. Il est probable que le registre surstime le nombre de personnes nées à l'étranger vivant dans le pays. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Statistiques Islande.
Israël	Estimations basées sur les recensements et sur les variations de populations survenues suite aux recensements telles que mesurées par le registre de la population. Les estimations incluent les Juifs et les personnes nées à l'étranger d'autres confessions (en général des membres de famille d'immigrés juifs). Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	Ⓜ Registre de population.	Institut national de statistique (ISTAT).
Lettonie	Ⓜ Registre de population.	Bureau central de la statistique.

Pays	Commentaires	Source
	<i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	
Luxembourg	® 2010 : Recensement. ε MC pour les autres années.	Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	® 2010 : Recensement ; 2015 : Enquête intercensitaire. ε Autres années : estimation basée sur l'enquête nationale sur les professions et l'emploi (ENOE).	Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI).
Norvège	® <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	® 2006 et 2013: Recensements de la population. ε MP pour les autres années.	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	® <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	® 2011 : Recensement de la population. Non compris les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois au moment du recensement. Pays de naissance reportés selon les frontières administratives à la date du recensement.	Bureau central de la statistique.
Portugal	® 2011 : Recensement de la population.	Institut national statistique (INE).
République slovaque	® Registre de la population.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	® 2011 : Recensement de la population. Nombre de personnes nées à l'étranger, de nationalité étrangère ou tchèque. ε MC pour les autres années.	Institut national de statistique.
Royaume-Uni	® À partir de 2006 : Enquêtes sur la population active. Résidents nés à l'étranger. ε MP pour les autres années. Les chiffres sont arrondis au millier.	Institut national de statistique.
Russie	® 2010 : Recensement.	Service statistique de l'État fédéral (Rosstat).
Slovénie	® Registre central de population.	Ministère de l'Intérieur.
Suède	® <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	® À partir de 2010 : Registre de population confédéral. ε MC pour les autres années.	Office fédéral de la statistique.

*Notes*: ® Données observées. ε Estimations (italique) réalisées par la méthode des composantes (MC) ou la méthode paramétrique (MP). Les estimations ne sont faites que sur le total et non par pays d'origine (tableaux B.4). Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (<http://stats.OECD.org/>).

Tableau A.5. Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie

Milliers et pourcentages

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	6 751.0	6 744.9	6 727.6	6 694.8	6 753.6	6 930.9	7 213.7	7 633.6	8 153.0	9 107.9	10 039.1
% of total population	8.3	8.4	8.4	8.3	8.4	8.6	9.0	9.5	10.1	11.1	12.2
Autriche	804.8	829.7	860.0	883.6	913.2	951.4	1 004.3	1 066.1	1 146.1	1 267.7	1 341.9
% of total population	9.7	10.0	10.3	10.5	10.8	11.3	11.8	12.5	13.4	14.6	15.4
Belgique	932.2	971.4	1 013.3	1 057.7	1 119.3	1 169.1	1 257.2	1 268.1	1 276.9	1 333.2	1 366.5
% of total population	8.7	9.0	9.3	9.7	10.2	10.6	11.3	11.3	11.3	11.7	12.0
Canada	..	..	..	..	1 957.0	..	..	..	..	..	..
% of total population	..	..	..	..	5.6	..	..	..	..	..	..
Corée	800.3	895.5	920.9	1 002.7	982.5	933.0	985.9	1 091.5	1 143.1	1 161.7	..
% of total population	1.7	1.8	1.9	2.0	2.0	1.9	2.0	2.2	2.3	2.3	..
Danemark	278.1	298.5	320.2	329.9	346.0	358.9	374.7	397.3	422.6	463.1	485.0
% of total population	5.1	5.4	5.8	5.9	6.2	6.4	6.7	7.0	7.5	8.1	8.5
Espagne	4 519.6	5 086.3	5 386.7	5 402.6	5 312.4	5 236.0	5 072.7	4 677.1	4 454.4	4 417.5	4 424.4
% of total population	10.0	11.1	11.6	11.6	11.4	11.2	10.9	10.1	9.7	9.5	9.5
Estonie	..	..	..	..	..	211.1	210.9	211.7	211.4	211.5	212.2
% of total population	..	..	..	..	..	15.9	16.0	16.1	16.1	16.1	16.2
États-Unis	21 696.3	21 843.6	21 685.7	21 641.0	22 460.6	22 225.5	22 115.0	22 016.4	22 263.4	22 426.2	22 415.3
% of total population	7.2	7.2	7.1	7.0	7.2	7.1	7.0	6.9	6.9	7.0	6.9
Finlande	121.7	132.7	143.3	155.7	168.0	183.1	195.5	207.5	219.7	229.8	243.6
% of total population	2.3	2.5	2.7	2.9	3.1	3.4	3.6	3.8	4.0	4.2	4.4
France	3 731.2	3 773.2	3 821.5	3 892.8	3 980.6	4 083.9	4 177.7	4 351.0	4 399.7	4 632.1	..
% of total population	6.0	6.0	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.8	6.8	7.1	..
Grèce	643.1	733.6	839.7	810.0	757.4	768.1	687.1	706.7	686.4	538.4	..
% of total population	5.8	6.6	7.5	7.3	6.8	6.9	6.2	6.5	6.1	4.8	..
Hongrie	166.0	174.7	184.4	197.8	209.2	143.4	141.4	140.5	146.0	156.6	151.1
% of total population	1.6	1.7	1.8	2.0	2.1	1.4	1.4	1.4	1.5	1.6	1.6
Irlande	519.6	575.6	575.4	598.1	537.0	550.4	554.5	564.3	607.4	..	..
% of total population	11.6	12.6	12.5	12.9	11.5	11.8	11.9	12.0	12.9	..	..
Islande	18.6	23.4	24.4	21.7	21.1	21.0	21.4	22.7	24.3	26.5	30.3
% of total population	6.1	7.6	7.8	6.8	6.6	6.5	6.6	6.9	7.4	8.0	9.0
Italie	2 938.9	3 432.7	3 402.4	3 648.1	3 879.2	4 052.1	4 387.7	4 921.3	5 014.4	5 026.9	5 047.0
% of total population	5.0	5.8	5.7	6.1	6.5	6.8	7.3	8.2	8.4	8.5	8.5
Japon	2 083.2	2 151.4	2 215.9	2 184.7	2 132.9	2 078.5	2 033.7	2 066.4	2 121.8	2 232.2	2 382.8
% of total population	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.9
Lettonie	433.0	404.9	382.7	362.4	342.8	324.3	315.4	304.8	298.4	288.9	279.4
% of total population	19.9	18.9	18.1	17.3	16.6	15.9	15.7	15.3	15.1	14.7	14.3
Luxembourg	198.3	205.9	215.5	216.3	220.5	229.9	238.8	248.9	258.7	269.2	281.5
% of total population	41.8	42.4	43.4	42.6	42.4	43.2	43.8	44.7	45.6	46.8	48.2
Mexique	..	..	..	262.7	281.1	303.9	296.4	..	326.0	355.2	381.7
% of total population	..	..	..	0.2	0.2	0.2	0.2	..	0.3	0.3	0.3
Norvège	238.3	266.3	303.0	333.9	369.2	407.3	448.8	483.2	512.2	538.2	559.2
% of total population	5.1	5.6	6.3	6.8	7.5	8.1	8.8	9.4	9.8	10.2	10.5
Pays-Bas	681.9	688.4	719.5	735.2	760.4	786.1	796.2	816.0	847.3	900.5	972.3
% of total population	4.1	4.2	4.3	4.4	4.6	4.7	4.7	4.8	5.0	5.3	5.7
Pologne	54.9	57.5	60.4	49.6	..	55.4	..	..	..	..	..
% of total population	0.1	0.1	0.2	0.1	..	0.1	..	..	..	..	..
Portugal	420.2	435.7	440.6	454.2	445.3	436.8	417.0	401.3	395.2	388.7	397.7
% of total population	4.0	4.1	4.2	4.3	4.2	4.2	4.0	3.9	3.8	3.7	3.9
République slovaque	32.1	40.9	52.5	62.9	68.0	70.7	72.9	59.2	61.8	65.8	69.7
% of total population	0.6	0.8	1.0	1.2	1.3	1.3	1.3	1.1	1.1	1.2	1.3
République tchèque	321.5	392.3	437.6	432.5	424.3	434.2	435.9	439.2	449.4	464.7	493.4
% of total population	3.1	3.8	4.2	4.1	4.0	4.1	4.1	4.2	4.3	4.4	4.6

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Royaume-Uni	3 824.0	4 186.0	4 348.0	4 524.0	4 785.0	4 788.0	4 941.0	5 154.0	5 592.0	5 951.0	6 137.0
% of total population	6.3	6.8	7.0	7.2	7.6	7.5	7.7	8.0	8.6	9.0	9.3
Russie	..	..	..	687.0	490.3	621.0	715.8	872.6	1 039.0	1 104.7	..
% of total population	..	..	..	0.5	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	..
Slovénie	..	..	..	99.8	95.7	101.9	103.3	110.9	117.7	126.9	150.9
% of total population	..	..	..	4.9	4.6	4.9	5.0	5.4	5.7	6.1	7.3
Suède	492.0	524.5	562.1	602.9	633.3	655.1	667.2	694.7	739.4	782.8	851.9
% of total population	5.4	5.7	6.0	6.4	6.7	6.9	6.9	7.2	7.6	8.0	8.6
Suisse	1 523.6	1 571.0	1 638.9	1 680.2	1 720.4	1 772.3	1 825.1	1 886.6	1 947.0	1 993.9	2 029.5
% of total population	20.2	20.5	21.2	21.5	21.7	22.1	22.5	23.0	23.5	23.7	23.9
Turquie	..	98.1	104.4	167.3	190.5	242.1	278.7	456.5	518.3	650.3	816.4
% of total population	..	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	1.0

*Note* : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.5.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770384>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – ALLEMAGNE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Turquie	1 738.8	1 713.6	1 688.4	1 658.1	1 629.5	1 607.2	1 575.7	1 549.8	1 527.1	1 506.1	1 492.6	48
Pologne	361.7	384.8	393.8	398.5	419.4	468.5	532.4	609.9	674.2	741.0	783.1	46
Syrie	28.1	28.2	28.5	28.9	30.1	32.9	40.4	56.9	118.2	366.6	637.8	36
Italie	534.7	528.3	523.2	517.5	517.5	520.2	529.4	552.9	574.5	596.1	611.5	41
Roumanie	73.4	84.6	94.3	105.0	126.5	159.2	205.0	267.4	355.3	452.7	533.7	43
Grèce	303.8	294.9	287.2	278.1	276.7	283.7	298.3	316.3	328.6	339.9	348.5	46
Croatie	227.5	225.3	223.1	221.2	220.2	223.0	225.0	240.5	263.3	297.9	332.6	47
Serbie	316.8	330.6	319.9	298.0	285.0	267.8	258.8	258.5	271.4	283.0	272.4	49
Bulgarie	39.1	46.8	54.0	61.9	74.9	93.9	118.8	146.8	183.3	226.9	263.3	46
Afghanistan	52.2	49.8	48.4	48.8	51.3	56.6	61.8	67.0	75.4	131.5	253.5	33
Russie	187.5	187.8	188.3	189.3	191.3	195.3	202.1	216.3	221.4	231.0	245.4	62
Iraq	73.6	72.6	74.5	79.4	81.3	82.4	84.1	85.5	88.7	136.4	227.2	39
Hongrie	52.3	56.2	60.0	61.4	68.9	82.8	107.4	135.6	156.8	178.2	192.3	41
Autriche	175.7	175.9	175.4	174.5	175.2	175.9	176.3	178.8	179.8	181.8	183.6	48
Bosnie- Herzégovine	157.1	158.2	156.8	154.6	152.4	153.5	155.3	157.5	163.5	168.0	172.6	48
Autres pays	2 428.9	2 407.4	2 411.9	2 419.6	2 453.3	2 528.2	2 643.0	2 793.9	2 971.4	3 270.9	3 489.1	
<b>Total</b>	<b>6 751.0</b>	<b>6 744.9</b>	<b>6 727.6</b>	<b>6 694.8</b>	<b>6 753.6</b>	<b>6 930.9</b>	<b>7 213.7</b>	<b>7 633.6</b>	<b>8 153.0</b>	<b>9 107.9</b>	<b>10 039.1</b>	<b>46</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – AUTRICHE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Allemagne	109.2	118.9	128.7	136.0	144.1	150.9	157.8	164.8	170.5	176.5	181.6	50
Serbie	135.8	123.6	123.1	110.3	111.4	111.4	112.2	113.5	115.4	117.9	119.7	49
Turquie	108.2	108.8	110.0	111.3	112.5	112.9	113.7	114.7	115.4	116.0	116.8	49
Bosnie- Herzégovine	86.2	92.6	91.8	90.5	89.6	89.6	89.9	91.0	92.5	94.0	94.6	46
Roumanie	21.9	27.7	32.2	36.0	41.6	47.3	53.3	59.7	73.4	82.9	92.1	52
Croatie	56.8	59.2	58.9	58.5	58.3	58.3	58.6	62.0	66.5	70.2	73.3	47
Hongrie	17.4	19.2	21.3	23.3	25.6	29.8	37.0	46.3	54.9	63.6	70.6	52
Pologne	33.3	35.3	36.6	37.2	38.6	42.1	46.0	50.3	54.3	57.6	60.1	48
Afghanistan	3.1	4.0	4.5	5.7	6.7	9.4	12.4	14.0	16.8	35.6	45.3	30
Syrie	0.9	1.1	1.2	1.5	1.6	1.9	2.7	4.3	11.3	33.3	41.7	38
République slovaque	14.2	15.8	17.9	19.2	20.4	22.5	25.3	28.6	32.1	35.3	38.1	61
Russie	18.8	21.1	22.5	23.4	24.2	25.5	27.3	28.8	30.0	31.2	32.0	57
Italie	12.7	13.2	13.9	14.5	15.4	16.2	17.8	20.2	22.5	25.3	27.3	42
Bulgarie	6.4	7.6	8.9	9.8	11.2	12.5	14.1	15.9	19.6	22.4	24.9	52
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	16.3	17.5	17.9	18.1	18.6	18.9	19.4	20.1	20.9	21.7	22.4	48
Autres pays	163.6	164.0	170.6	188.2	193.6	202.3	216.7	231.9	250.1	284.1	301.4	
<b>Total</b>	<b>804.8</b>	<b>829.7</b>	<b>860.0</b>	<b>883.6</b>	<b>913.2</b>	<b>951.4</b>	<b>1 004.3</b>	<b>1 066.1</b>	<b>1 146.1</b>	<b>1 267.7</b>	<b>1 341.9</b>	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – BELGIQUE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
France	125.1	130.6	136.6	140.2	145.3	150.0	153.4	156.1	158.8	161.8	165.2	52
Italie	171.9	169.0	167.0	165.1	162.8	159.7	157.4	156.6	156.6	156.8	156.8	46
Pays-Bas	117.0	123.5	130.2	133.5	137.8	141.2	144.0	146.2	148.9	151.7	153.8	47
Maroc	80.6	79.9	79.4	81.9	84.7	86.1	83.5	81.0	82.3	83.0	82.9	51
Roumanie	10.2	15.3	21.4	26.4	33.6	42.4	51.3	57.0	65.3	73.2	80.9	45
Pologne	23.2	30.4	36.3	43.1	49.7	56.1	61.5	65.1	68.1	70.4	71.7	53
Espagne	42.8	42.7	43.6	45.2	48.0	50.9	54.4	57.4	59.9	61.7	63.2	49
Portugal	28.7	29.8	31.7	33.1	34.5	36.1	38.8	41.2	42.6	44.2	45.9	47
Allemagne	37.6	38.4	39.1	39.4	39.8	40.0	39.8	39.5	39.1	39.3	39.6	51
Turquie	39.4	39.5	39.6	39.6	39.8	39.4	39.2	37.9	37.2	37.1	37.2	49
Bulgarie	3.9	6.7	10.4	13.2	17.3	20.4	23.7	25.9	28.6	31.3	33.3	49
Royaume-Uni	25.1	25.1	25.5	25.0	25.0	24.8	24.5	24.1	23.9	23.5	23.1	44
Rép. dém. du Congo	14.2	15.0	16.8	18.1	19.6	20.6	23.8	23.4	22.1	22.3	22.5	52
Syrie	..	..	..	..	2.1	..	4.0	4.8	7.4	18.0	22.1	41
Afghanistan	..	..	..	..	2.8	3.8	9.6	9.4	9.6	17.5	19.1	24
Autres pays	212.4	225.6	235.6	253.9	276.5	297.6	348.2	342.4	326.6	341.7	349.2	
<b>Total</b>	<b>932.2</b>	<b>971.4</b>	<b>1 013.3</b>	<b>1 057.7</b>	<b>1 119.3</b>	<b>1 169.1</b>	<b>1 257.2</b>	<b>1 268.1</b>	<b>1 276.9</b>	<b>1 333.2</b>	<b>1 366.5</b>	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – CORÉE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Chine	421.5	487.1	489.1	505.4	536.7	474.8	161.1	546.7	568.0	549.1	..	51
Viet Nam	67.2	79.8	86.2	98.2	110.6	114.2	113.8	122.6	128.0	137.8	..	52
Philippines	42.9	39.4	38.4	39.5	38.4	33.2	38.7	43.2	45.3	46.1	..	44
Cambodge	4.6	7.0	8.8	11.7	16.8	23.4	30.7	37.3	42.0	44.5	..	31
Ouzbékistan	10.9	15.0	15.9	20.8	24.4	28.0	30.7	34.7	36.9	42.1	..	31
Indonésie	23.7	27.4	25.9	27.4	29.6	29.8	33.2	38.7	40.0	39.1	..	9
Népal	4.6	5.9	7.4	9.2	12.6	17.8	20.7	25.5	29.2	33.1	..	11
Thaïlande	31.7	30.1	28.7	27.6	26.0	21.4	26.2	26.8	27.9	29.3	..	27
Sri Lanka	12.1	14.3	14.4	17.4	20.5	21.0	21.9	24.6	25.2	26.0	..	3
États-Unis	51.1	56.2	63.1	57.6	26.5	23.4	24.0	24.9	24.1	23.9	..	42
Japon	18.4	18.6	18.6	19.4	21.1	22.6	23.1	23.2	23.0	23.3	..	73
Myanmar	3.2	2.9	3.6	3.8	5.6	8.3	11.5	14.7	18.1	21.3	..	3
Taipei chinois	22.1	27.0	21.7	21.5	21.4	21.2	21.2	21.0	20.5	20.4	..	51
Mongolie	20.5	21.2	21.0	21.8	21.3	19.8	18.4	17.3	18.5	20.1	..	49
Bangladesh	7.8	7.7	7.3	9.3	10.6	10.8	10.9	12.1	12.3	13.2	..	6
Autres pays	57.8	56.0	70.8	112.1	60.6	63.3	399.9	78.2	83.9	92.4	..	
<b>Total</b>	<b>800.3</b>	<b>895.5</b>	<b>920.9</b>	<b>1 002.7</b>	<b>982.5</b>	<b>933.0</b>	<b>985.9</b>	<b>1 091.5</b>	<b>1 143.1</b>	<b>1 161.7</b>	<b>..</b>	<b>43</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – DANEMARK**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	9.7	13.8	19.9	21.1	22.6	24.5	26.8	29.3	32.3	35.3	37.6	45
Syrie	..	0.7	0.7	0.9	1.3	1.9	2.7	4.4	9.8	21.6	31.0	43
Turquie	28.8	28.8	28.9	29.0	29.2	29.0	28.8	28.9	28.8	28.8	28.1	49
Roumanie	..	2.4	3.7	5.1	6.9	9.5	12.4	15.4	18.8	22.4	25.3	42
Allemagne	15.4	18.0	20.4	21.1	21.6	22.1	22.4	22.7	23.0	23.7	24.4	49
Royaume-Uni	13.2	13.7	14.2	14.3	14.7	15.0	15.4	15.8	16.1	16.7	17.6	36
Norvège	14.2	14.4	14.8	15.0	15.1	15.3	15.3	15.5	15.8	16.4	16.7	61
Suède	11.6	12.1	12.7	12.8	12.9	13.1	13.4	13.9	14.4	14.9	15.1	58
Lituanie	..	3.5	4.3	5.2	6.5	7.7	8.7	9.7	10.4	11.5	12.4	48
Bosnie-Herzégovine	12.2	12.1	11.8	11.5	11.4	11.1	11.0	10.9	10.9	10.7	10.2	48
Chine	6.1	6.6	7.2	7.4	7.6	7.5	7.8	8.4	8.9	9.6	10.1	57
Thaïlande	6.2	6.7	7.3	7.7	8.3	8.6	8.8	9.2	9.5	9.8	10.0	85
Pakistan	6.6	6.7	6.9	7.1	7.8	8.2	8.6	9.2	9.8	10.1	9.9	50
Iraq	18.1	18.3	17.6	16.7	16.7	15.7	15.2	14.9	13.6	12.6	9.9	47
Ukraine	..	4.7	5.8	6.1	6.1	6.3	6.6	7.0	7.9	8.6	9.2	51
Autres pays	136.0	136.0	144.0	148.9	157.4	163.5	171.0	182.1	192.5	210.5	217.5	
<b>Total</b>	<b>278.1</b>	<b>298.5</b>	<b>320.2</b>	<b>329.9</b>	<b>346.0</b>	<b>358.9</b>	<b>374.7</b>	<b>397.3</b>	<b>422.6</b>	<b>463.1</b>	<b>485.0</b>	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – ESPAGNE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Roumanie	527.0	720.8	764.4	770.4	783.2	799.0	769.6	728.3	708.4	695.0	678.1	50
Maroc	582.9	660.1	727.2	761.2	774.2	771.6	759.3	718.0	688.7	680.5	667.2	46
Royaume-Uni	315.0	302.5	312.6	314.2	312.2	313.0	316.4	310.1	301.8	296.4	294.3	50
Italie	135.1	151.0	163.5	168.8	172.1	178.2	181.0	180.8	182.7	191.6	203.1	43
Chine	106.7	129.6	150.0	160.4	167.6	170.8	169.6	166.0	167.5	172.2	177.7	50
Équateur	427.1	421.6	420.3	399.4	350.3	309.8	269.4	214.0	174.4	159.0	145.9	47
Allemagne	164.4	153.4	157.3	157.0	154.2	153.6	153.4	148.5	145.0	142.1	141.5	51
Colombie	261.5	284.5	296.8	288.8	265.8	245.8	223.1	173.2	145.5	135.9	139.2	56
Bulgarie	122.1	146.7	152.5	150.8	149.3	151.5	147.3	139.9	134.4	130.5	126.4	49
France	100.4	101.6	104.3	103.2	100.4	101.1	101.5	99.5	98.7	100.7	103.1	50
Portugal	100.6	123.2	131.2	128.8	123.8	121.3	116.4	109.0	103.8	101.8	100.8	40
Ukraine	70.0	78.4	81.6	82.3	83.3	84.4	84.1	81.8	84.1	90.8	94.8	57
Bolivie	200.5	234.3	226.6	213.3	196.8	180.7	162.5	127.5	101.3	89.6	76.1	58
Russie	39.8	43.8	46.5	48.4	51.1	55.1	59.5	62.0	65.9	69.6	72.0	66
Argentine	141.2	146.4	142.1	129.9	115.8	103.5	95.4	80.9	73.2	71.3	71.6	51
Autres pays	1 225.3	1 388.5	1 509.6	1 525.7	1 512.4	1 496.6	1 464.0	1 337.6	1 278.8	1 290.6	1 332.6	
<b>Total</b>	<b>4 519.6</b>	<b>5 086.3</b>	<b>5 386.7</b>	<b>5 402.6</b>	<b>5 312.4</b>	<b>5 236.0</b>	<b>5 072.7</b>	<b>4 677.1</b>	<b>4 454.4</b>	<b>4 417.5</b>	<b>4 424.4</b>	<b>50</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – ESTONIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Russie	..	..	..	..	..	96.5	95.1	93.6	92.6	91.4	90.3	53
Ukraine	..	..	..	..	..	5.4	5.5	5.7	6.3	7.2	7.8	43
Finlande	..	..	..	..	..	4.3	5.0	5.7	6.3	6.9	7.6	35
Lettonie	..	..	..	..	..	2.6	2.9	3.3	3.6	3.9	4.2	46
Allemagne	..	..	..	..	..	1.4	1.7	1.9	2.2	2.6	3.0	44
Lituanie	..	..	..	..	..	1.8	1.8	2.0	2.1	2.2	2.3	45
Bélarus	..	..	..	..	..	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7	54
Italie	..	..	..	..	..	0.6	0.8	0.9	1.1	1.3	1.5	34
France	..	..	..	..	..	0.5	0.6	0.8	0.9	1.1	1.3	39
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	0.7	0.8	0.9	0.9	1.1	1.2	23
Suède	..	..	..	..	..	0.8	0.9	1.0	0.9	1.0	1.1	23
Espagne	..	..	..	..	..	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	1.0	40
Pologne	..	..	..	..	..	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	41
États-Unis	..	..	..	..	..	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	34
Roumanie	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.4	0.5	0.5	0.6	23
Autres pays	..	..	..	..	..	93.6	92.7	92.2	90.5	88.6	87.2	
<b>Total</b>	..	..	..	..	..	<b>211.1</b>	<b>210.9</b>	<b>211.7</b>	<b>211.4</b>	<b>211.5</b>	<b>212.2</b>	<b>48</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – ÉTATS-UNIS**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Mexique	9 033.8	9 151.9	8 933.8	8 885.1	9 043.0	8 861.2	8 613.0	8 598.6	8 579.5	8 327.0	8 256.8	47
Inde	872.6	842.4	914.2	912.3	975.7	992.6	1 045.4	1 068.9	1 159.0	1 296.9	1 325.7	46
Chine	647.2	655.4	627.8	662.6	791.9	797.1	861.4	868.2	963.6	1 079.0	1 118.9	53
El Salvador	746.1	773.0	759.0	833.9	873.5	877.6	872.5	860.5	913.6	927.4	912.3	46
Guatemala	564.5	515.0	562.8	600.5	602.5	640.3	650.5	677.4	670.0	679.6	674.0	38
Philippines	608.2	616.2	621.6	598.0	611.5	638.4	635.9	595.7	596.1	615.2	563.8	60
Cuba	377.4	411.9	410.2	409.6	498.4	489.0	474.2	470.5	502.1	491.4	536.8	46
Honduras	315.5	328.9	354.4	361.5	405.9	386.8	412.8	421.9	441.3	462.8	518.7	47
République dominicaine	407.6	396.1	405.5	415.0	462.9	457.4	487.0	502.9	474.4	493.6	513.3	52
Canada	470.6	440.9	455.3	444.2	430.2	428.8	444.9	452.8	422.0	445.9	405.1	52
Corée	460.7	479.4	468.7	446.6	472.3	476.7	475.3	435.7	418.0	409.5	389.9	56
Royaume-Uni	351.5	357.4	370.0	361.0	344.8	343.3	346.4	336.9	339.1	335.6	330.2	45
Viet Nam	303.3	292.9	289.8	282.9	313.5	296.5	299.6	316.9	318.0	320.0	307.4	58
Haiti	264.3	290.6	281.5	266.5	297.7	292.9	312.3	268.3	272.2	284.0	284.3	54
Colombie	328.3	325.4	312.9	323.6	335.3	327.2	322.8	294.5	294.3	304.1	280.3	57
Autres pays	5 944.5	5 966.0	5 918.2	5 837.8	6 001.4	5 919.6	5 860.9	5 846.6	5 900.3	5 954.3	5 997.8	
<b>Total</b>	<b>21 696.3</b>	<b>21 843.6</b>	<b>21 685.7</b>	<b>21 641.0</b>	<b>22 460.6</b>	<b>22 225.5</b>	<b>22 115.0</b>	<b>22 016.4</b>	<b>22 263.4</b>	<b>22 426.2</b>	<b>22 415.3</b>	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – FINLANDE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Estonie	17.6	20.0	22.6	25.5	29.1	34.0	39.8	44.8	48.4	50.4	51.5	50
Russie	25.3	26.2	26.9	28.2	28.4	29.6	30.2	30.8	30.6	30.8	31.0	56
Iraq	3.0	3.0	3.2	4.0	5.0	5.7	5.9	6.4	6.8	7.1	9.8	34
Chine	3.4	4.0	4.6	5.2	5.6	6.2	6.6	7.1	7.6	8.0	8.5	54
Suède	8.3	8.3	8.4	8.5	8.5	8.5	8.4	8.4	8.3	8.2	8.0	41
Thaïlande	3.0	3.5	3.9	4.5	5.0	5.5	6.0	6.5	6.9	7.2	7.5	86
Somalie	4.6	4.9	4.9	5.6	6.6	7.4	7.5	7.5	7.4	7.3	7.0	47
Afghanistan	2.0	2.2	2.2	2.3	2.5	2.8	3.0	3.2	3.5	3.7	5.3	39
Viet Nam	1.8	2.0	2.3	2.5	2.8	3.1	3.3	3.6	4.0	4.6	5.3	54
Inde	2.0	2.3	2.7	3.2	3.5	3.8	4.0	4.4	4.7	5.0	5.0	38
Turquie	2.9	3.2	3.4	3.8	4.0	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	34
Royaume-Uni	2.9	3.1	3.2	3.3	3.5	3.7	3.9	4.0	4.3	4.4	4.6	20
Serbie	3.4	3.5	3.5	3.6	3.8	3.9	3.9	3.9	4.1	4.3	4.4	43
Pologne	1.1	1.4	1.9	2.1	2.2	2.5	2.9	3.3	3.7	4.0	4.2	41
Allemagne	3.0	3.3	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.0	4.0	4.1	4.1	41
Autres pays	37.5	41.7	45.9	49.8	53.8	58.4	61.9	65.4	71.0	76.2	82.8	
<b>Total</b>	<b>121.7</b>	<b>132.7</b>	<b>143.3</b>	<b>155.7</b>	<b>168.0</b>	<b>183.1</b>	<b>195.5</b>	<b>207.5</b>	<b>219.7</b>	<b>229.8</b>	<b>243.6</b>	<b>46</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – FRANCE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Portugal	492.5	493.9	497.6	501.8	509.3	519.5	530.6	..	..	..	..	46
Algérie	471.3	469.0	466.4	466.6	469.6	476.5	483.8	..	..	..	..	47
Maroc	444.8	440.7	435.2	433.4	436.4	443.4	448.5	..	..	..	..	49
Turquie	220.1	220.7	221.2	219.8	217.8	216.4	215.7	..	..	..	..	47
Italie	174.3	173.5	172.7	172.6	174.9	177.2	181.3	..	..	..	..	45
Royaume-Uni	151.8	154.0	156.3	157.0	156.4	153.6	151.8	..	..	..	..	49
Tunisie	143.9	144.0	147.1	150.4	155.0	161.5	168.0	..	..	..	..	40
Espagne	130.1	128.5	128.0	129.1	133.4	138.7	144.4	..	..	..	..	51
Belgique	87.7	90.9	92.9	94.7	95.1	96.1	97.4	..	..	..	..	51
Chine	76.7	81.4	86.2	90.1	93.8	96.2	97.6	..	..	..	..	56
Allemagne	93.9	95.0	93.3	93.7	93.4	91.7	90.8	..	..	..	..	55
Mali	59.7	62.2	63.3	64.9	66.8	69.7	71.0	..	..	..	..	40
Roumanie	32.9	41.9	49.3	57.6	64.8	74.3	86.9	..	..	..	..	51
Haïti	62.2	56.6	58.0	62.7	64.2	65.8	68.6	..	..	..	..	54
Sénégal	50.2	51.5	51.7	52.6	54.8	57.4	59.8	..	..	..	..	44
Autres pays	1 039.1	1 069.2	1 102.2	1 145.8	1 194.9	1 245.9	1 303.9	..	..	..	..	
<b>Total</b>	<b>3 731.2</b>	<b>3 773.2</b>	<b>3 821.5</b>	<b>3 892.8</b>	<b>3 980.6</b>	<b>4 083.9</b>	<b>4 199.9</b>	<b>4 351.0</b>	<b>4 399.7</b>	<b>4 632.1</b>	<b>..</b>	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – GRÈCE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Albanie	384.6	413.9	501.7	485.0	449.7	471.5	410.4	436.9	369.1	339.5	..	49
Bulgarie	30.7	40.2	54.5	48.4	47.3	38.4	46.2	43.3	31.1	29.1	..	70
Roumanie	25.7	29.5	33.8	33.3	40.6	38.5	30.9	28.8	23.8	23.5	..	52
Pakistan	13.9	18.0	23.0	21.2	24.1	24.5	17.0	19.0	12.0	16.1	..	9
Géorgie	23.8	33.6	33.9	32.8	28.0	23.5	19.8	19.4	16.2	13.3	..	73
Ukraine	14.1	12.0	13.7	12.2	10.8	10.7	8.3	8.1	11.0	12.7	..	81
Chypre <sup>1,2</sup>	11.2	14.2	11.8	9.9	12.1	11.2	12.0	10.4	9.0	8.7	..	56
Russie	21.6	16.7	19.5	14.1	12.0	15.1	12.4	10.9	11.8	6.6	..	80
Pologne	21.4	18.9	11.2	10.2	7.5	11.3	15.0	20.3	9.3	6.2	..	71
Allemagne	7.1	8.1	7.3	9.6	6.2	5.2	6.8	4.6	7.0	5.7	..	55
Arménie	5.0	9.1	12.3	6.7	9.5	7.5	6.8	2.5	..	5.3	..	..
Moldova	4.2	5.1	4.7	5.4	4.0	1.4	2.5	3.7	..	5.2	..	..
Royaume-Uni	8.0	7.5	7.5	7.3	7.6	9.5	8.7	12.0	5.9	4.9	..	74
Syrie	6.0	9.2	12.4	6.5	10.1	13.4	12.6	11.2	..	4.2	..	..
Égypte	5.2	12.6	10.3	9.5	10.9	10.4	3.3	4.7	4.7	4.1	..	26
Autres pays	60.4	85.1	82.1	97.9	76.9	76.0	74.4	70.9	175.4	53.3	..	..
<b>Total</b>	<b>643.1</b>	<b>733.6</b>	<b>839.7</b>	<b>810.0</b>	<b>757.4</b>	<b>768.1</b>	<b>687.1</b>	<b>706.7</b>	<b>686.4</b>	<b>538.4</b>	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – HONGRIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Roumanie	67.0	65.8	66.4	72.7	76.9	41.6	34.8	30.9	28.6	29.7	24.0	35
Chine	9.0	10.2	10.7	11.2	11.8	10.1	11.5	12.7	16.5	19.8	19.1	49
Allemagne	15.0	14.4	16.7	18.7	20.2	15.8	17.4	18.7	18.8	19.4	18.6	45
République slovaque	4.3	4.9	6.1	6.4	7.3	6.7	7.6	8.3	8.7	9.4	9.5	58
Ukraine	15.9	17.3	17.6	17.2	16.5	11.9	10.8	8.3	6.9	6.7	5.8	54
Russie	2.8	2.8	2.9	3.3	3.5	2.9	3.4	3.7	4.3	4.9	4.9	61
Autriche	2.2	2.6	3.0	3.7	3.9	3.3	3.7	3.9	4.0	4.0	4.0	37
Italie	1.0	1.2	1.5	1.6	1.8	1.6	2.0	2.3	2.7	3.1	3.4	25
Viet Nam	3.1	3.0	3.3	3.1	3.1	2.6	3.1	3.1	3.1	3.2	3.3	52
États-Unis	1.9	2.3	2.4	3.1	3.3	3.1	3.1	3.0	3.1	3.3	3.2	45
Royaume-Uni	1.9	2.1	2.4	2.4	2.5	2.1	2.4	2.6	2.8	3.0	3.1	34
Pays-Bas	1.1	1.2	1.4	1.7	1.9	1.9	2.2	2.4	2.5	2.7	2.8	40
France	1.5	1.5	2.2	1.9	2.1	1.9	2.1	2.3	2.4	2.6	2.5	41
Iran	0.9	1.0	1.0	1.5	1.7	1.7	1.8	1.7	1.8	2.1	2.4	43
Serbie	8.5	13.7	13.7	11.5	10.7	8.2	4.9	3.1	2.5	2.5	2.4	30
Autres pays	30.1	30.5	33.1	37.7	42.0	28.0	30.8	33.6	37.3	40.1	42.1	..
<b>Total</b>	<b>166.0</b>	<b>174.7</b>	<b>184.4</b>	<b>197.8</b>	<b>209.2</b>	<b>143.4</b>	<b>141.4</b>	<b>140.5</b>	<b>146.0</b>	<b>156.6</b>	<b>151.1</b>	<b>44</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – IRLANDE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	62.7	..	..	..	22.6	121.7	..	..	..	122.5	..	50
Royaume-Uni	110.6	115.5	117.9	117.1	112.3	110.0	113.0	113.4	114.9	103.1	..	49
Lituanie	24.4	..	..	..	36.7	36.4	..	..	..	36.6	..	54
Roumanie	7.6	..	..	..	17.3	17.1	..	..	..	29.2	..	48
Lettonie	13.2	..	..	..	20.6	20.4	..	..	..	19.9	..	57
Brésil	4.3	..	..	..	8.7	8.6	..	..	..	13.6	..	53
Espagne	6.0	..	..	..	6.8	6.7	..	..	..	12.1	..	60
Italie	6.1	..	..	..	7.7	7.6	..	..	..	11.7	..	45
France	8.9	..	..	..	9.7	9.6	..	..	..	11.7	..	50
Allemagne	10.1	..	..	..	11.3	11.1	..	..	..	11.5	..	57
Inde	8.3	..	..	..	17.0	16.9	..	..	..	11.5	..	37
États-Unis	12.3	..	..	..	11.0	10.8	..	..	..	10.5	..	58
République slovaque	8.0	..	..	..	10.8	10.7	..	..	..	9.7	..	50
Hongrie	..	..	..	..	8.0	8.0	..	..	..	9.3	..	49
Pakistan	4.9	..	..	..	6.8	6.8	..	..	..	7.4	..	31
Autres pays	125.8	..	..	..	290.8	134.7	..	..	..	187.1	..	..
<b>Total</b>	<b>413.2</b>	<b>519.6</b>	<b>575.6</b>	<b>575.4</b>	<b>598.1</b>	<b>537.0</b>	<b>550.4</b>	<b>554.5</b>	<b>564.3</b>	<b>607.4</b>	<b>..</b>	<b>50</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – ISLANDE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	6.0	9.9	11.0	9.6	9.1	9.0	9.4	10.2	11.1	12.1	13.8	42
Lituanie	1.0	1.5	1.7	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.8	2.3	40
Allemagne	0.9	1.1	1.1	1.0	1.0	0.9	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	64
Danemark	0.9	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	54
Lettonie	0.3	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	47
Royaume-Uni	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	32
Portugal	0.7	0.9	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	37
États-Unis	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	46
Espagne	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	41
Roumanie	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	42
Philippines	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	60
Thaïlande	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	70
France	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	46
République slovaque	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	33
République tchèque	0.1	0.2	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	48
Autres pays	5.5	5.3	4.8	4.3	4.2	4.2	4.3	4.3	4.5	4.8	5.6	..
<b>Total</b>	<b>18.6</b>	<b>23.4</b>	<b>24.4</b>	<b>21.7</b>	<b>21.1</b>	<b>21.0</b>	<b>21.4</b>	<b>22.7</b>	<b>24.3</b>	<b>26.5</b>	<b>30.3</b>	<b>45</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – ITALIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Roumanie	342.2	625.3	658.8	726.2	782.0	834.5	933.4	1 081.4	1 131.8	1 151.4	1 168.6	57
Albanie	375.9	401.9	422.1	441.2	450.2	450.9	465.0	495.7	490.5	467.7	448.4	49
Maroc	343.2	365.9	368.6	388.4	400.7	408.7	426.8	454.8	449.1	437.5	420.7	46
Chine	144.9	156.5	154.1	168.0	184.2	197.1	223.4	256.8	265.8	271.3	282.0	50
Ukraine	120.1	132.7	134.4	150.5	171.6	180.1	191.7	219.1	226.1	230.7	234.4	78
Philippines	101.3	105.7	105.4	112.6	120.0	129.2	139.8	162.7	168.2	165.9	166.5	57
Inde	69.5	77.4	85.7	97.2	109.2	118.4	128.9	142.5	147.8	150.5	151.4	41
Moldova	55.8	68.6	85.3	99.9	122.4	132.2	139.7	149.4	147.4	142.3	135.7	66
Bangladesh	49.6	55.2	60.4	67.3	73.8	81.7	92.7	111.2	115.3	118.8	122.4	28
Égypte	65.7	69.6	54.8	58.6	62.4	66.9	76.7	96.0	103.7	109.9	112.8	32
Pakistan	46.1	49.3	50.1	57.8	66.3	71.0	80.7	90.6	96.2	101.8	108.2	31
Sri Lanka	56.7	61.1	57.8	62.0	65.3	71.6	79.5	95.0	100.6	102.3	104.9	46
Sénégal	59.9	62.6	60.4	63.9	69.5	73.7	80.3	90.9	94.0	98.2	101.2	27
Pérou	66.5	70.8	72.3	80.5	88.9	93.8	99.2	109.9	109.7	103.7	99.1	58
Pologne	72.5	90.2	77.9	81.6	83.2	84.7	88.8	97.6	98.7	98.0	97.1	74
Autres pays	969.1	1 039.8	954.4	992.5	1 029.8	1 057.6	1 141.1	1 267.8	1 269.6	1 277.0	1 293.9	
<b>Total</b>	<b>2 938.9</b>	<b>3 432.7</b>	<b>3 402.4</b>	<b>3 648.1</b>	<b>3 879.2</b>	<b>4 052.1</b>	<b>4 387.7</b>	<b>4 921.3</b>	<b>5 014.4</b>	<b>5 026.9</b>	<b>5 047.0</b>	<b>52</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – JAPON**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Chine	560.7	606.9	655.4	680.5	687.2	674.9	652.6	649.1	654.8	665.8	695.5	56
Corée	598.2	593.5	589.2	578.5	566.0	545.4	530.0	519.7	501.2	457.8	453.1	55
Philippines	193.5	202.6	210.6	211.7	210.2	209.4	203.0	209.2	217.6	229.6	243.7	73
Viet Nam	32.5	36.9	41.1	41.0	41.8	44.7	52.4	72.3	99.9	147.0	200.0	43
Brésil	313.0	317.0	312.6	267.5	230.6	210.0	190.6	181.3	175.4	173.4	180.9	46
Népal	7.8	9.4	12.3	15.3	17.5	20.4	24.1	31.5	42.3	54.8	67.5	36
États-Unis	51.3	51.9	52.7	52.1	50.7	49.8	48.4	50.0	51.3	52.3	53.7	33
Taipei chinois	..	..	..	..	..	..	22.8	33.3	40.2	48.7	52.8	69
Pérou	58.7	59.7	59.7	57.5	54.6	52.8	49.2	48.6	48.0	47.7	47.7	48
Thaïlande	39.6	41.4	42.6	42.7	41.3	42.8	40.1	41.2	43.1	45.4	47.6	73
Indonésie	24.9	25.6	27.3	25.5	24.9	24.7	25.5	27.2	30.2	35.9	42.9	32
Rép. populaire dém. de Corée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	33.9	32.5	46
Inde	18.9	20.6	22.3	22.9	22.5	21.5	21.7	22.5	24.5	26.2	28.7	31
Myanmar	5.9	6.7	7.8	8.4	8.6	8.7	8.0	8.6	10.3	13.7	17.8	54
Sri Lanka	8.9	8.7	8.8	9.0	9.1	9.3	8.4	9.2	10.7	13.2	17.3	27
Autres pays	169.3	170.7	173.5	172.2	168.1	164.2	156.9	162.7	172.4	186.7	201.2	
<b>Total</b>	<b>2 083.2</b>	<b>2 151.4</b>	<b>2 215.9</b>	<b>2 184.7</b>	<b>2 132.9</b>	<b>2 078.5</b>	<b>2 033.7</b>	<b>2 066.4</b>	<b>2 121.8</b>	<b>2 232.2</b>	<b>2 382.8</b>	<b>52</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – LETTONIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Russie	..	..	..	..	33.8	37.0	36.1	38.8	51.6	56.0	55.4	..
Ukraine	..	..	..	..	2.5	2.4	2.3	2.4	4.1	5.9	6.4	..
Lituanie	..	..	..	..	3.0	3.0	2.9	2.9	4.3	4.6	4.8	..
Bélarus	..	..	..	..	1.7	1.6	1.6	1.7	2.6	2.9	3.0	..
Allemagne	..	..	..	..	0.5	0.4	0.4	0.6	1.8	2.2	2.4	..
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	..	..	1.0	1.6	1.6	..
Estonie	..	..	..	..	0.7	0.7	0.7	0.7	1.1	1.2	1.2	..
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	0.9	1.3	1.2	..
Suède	..	..	..	..	..	..	..	..	0.7	0.8	0.9	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.8	0.9	..
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	0.8	0.8	0.9	..
Inde	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.6	0.9	..
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	..	..	0.7	0.8	0.8	..
Pologne	..	..	..	..	0.3	0.2	0.2	0.2	0.6	0.6	0.7	..
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	0.4	0.5	0.6	..
Autres pays	..	..	..	..	300.4	279.0	271.1	257.5	227.9	208.3	197.7	..
<b>Total</b>	<b>433.0</b>	<b>404.9</b>	<b>382.7</b>	<b>362.4</b>	<b>342.8</b>	<b>324.3</b>	<b>315.4</b>	<b>304.8</b>	<b>298.4</b>	<b>288.9</b>	<b>279.4</b>	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – LUXEMBOURG**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Portugal	73.7	76.6	80.0	79.8	82.4	85.3	88.2	90.8	92.1	93.1	96.8	..
France	25.2	26.6	28.5	29.7	31.5	33.1	35.2	37.2	39.4	41.7	44.3	..
Italie	19.1	19.1	19.4	18.2	18.1	18.1	18.3	18.8	19.5	20.3	21.3	..
Belgique	16.5	16.5	16.7	16.8	16.9	17.2	17.6	18.2	18.8	19.4	20.0	..
Allemagne	11.3	11.6	12.0	12.1	12.0	12.3	12.4	12.7	12.8	12.8	13.1	..
Serbie	..	..	..	..	6.0	6.5	6.4	6.3	6.3	6.2	6.7	..
Espagne	3.2	3.2	3.3	3.3	3.7	4.0	4.3	4.7	5.1	5.5	6.1	..
Royaume-Uni	4.9	5.0	5.3	5.5	5.5	5.6	5.7	5.9	6.0	6.1	6.1	..
Pologne	1.6	1.8	2.2	2.5	2.7	3.0	3.2	3.4	3.8	4.1	4.3	..
Pays-Bas	3.8	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	4.0	4.0	4.0	4.3	..
Roumanie	0.6	0.9	1.1	1.3	1.6	1.9	2.2	2.5	3.2	3.8	4.1	..
Chine	..	..	..	..	1.6	1.7	1.8	2.2	2.5	2.8	3.2	..
Grèce	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.7	1.9	2.1	2.3	2.6	2.9	..
Cabo Verde	..	..	..	..	2.5	2.5	2.6	2.7	2.9	3.0	2.9	..
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	2.3	2.2	2.3	2.3	2.3	2.2	2.2	..
Autres pays	37.1	39.5	41.5	42.0	28.5	30.8	32.8	35.3	37.7	41.7	43.2	..
<b>Total</b>	<b>198.3</b>	<b>205.9</b>	<b>215.5</b>	<b>216.3</b>	<b>220.5</b>	<b>229.9</b>	<b>238.8</b>	<b>248.9</b>	<b>258.7</b>	<b>269.2</b>	<b>281.5</b>	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – MEXIQUE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
États-Unis	..	..	..	60.0	64.9	68.5	63.4	..	65.3	67.5	68.9	44
Espagne	..	..	..	18.6	18.8	19.6	20.7	..	24.7	26.7	27.7	41
Colombie	..	..	..	14.6	15.5	16.9	16.7	..	18.3	20.6	23.0	55
Venezuela	..	..	..	10.1	11.8	12.8	12.9	..	15.3	18.6	22.3	54
Chine	..	..	..	10.2	12.5	15.2	15.6	..	18.3	20.5	21.5	41
Cuba	..	..	..	10.3	11.8	14.0	14.5	..	17.0	18.4	20.4	52
Argentine	..	..	..	15.2	15.6	15.8	15.3	..	16.8	18.0	19.0	47
Canada	..	..	..	10.9	12.7	13.6	12.9	..	13.2	14.1	14.6	45
Guatemala	..	..	..	8.4	9.8	10.9	9.7	..	10.3	11.6	13.2	57
Honduras	..	..	..	4.9	6.3	7.6	6.9	..	7.8	9.3	12.0	58
France	..	..	..	9.4	9.1	9.1	9.0	..	9.8	10.5	10.9	45
Allemagne	..	..	..	8.9	8.8	9.0	8.8	..	9.5	10.5	10.9	43
Japon	..	..	..	4.9	5.1	5.2	5.6	..	8.0	9.0	9.9	41
Corée	..	..	..	6.0	6.4	6.8	6.8	..	7.7	9.3	9.9	44
Brésil	..	..	..	6.3	6.3	7.1	6.5	..	7.2	8.2	9.3	53
Autres pays	..	..	..	64.0	65.8	71.8	71.0	..	76.8	82.4	88.2	
<b>Total</b>	..	..	..	<b>262.7</b>	<b>281.1</b>	<b>303.9</b>	<b>296.4</b>	..	<b>326.0</b>	<b>355.2</b>	<b>381.7</b>	<b>47</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – NORVÈGE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	13.6	26.8	39.2	46.7	55.2	66.6	77.1	85.6	93.6	99.6	102.0	36
Suède	27.9	29.9	32.8	35.8	39.2	42.0	43.1	44.2	45.1	45.1	44.4	48
Lituanie	3.0	5.1	7.6	10.4	16.4	24.1	30.7	35.8	39.5	41.7	42.5	42
Allemagne	12.2	15.3	18.9	20.8	22.4	23.7	24.4	24.6	25.0	25.2	24.9	47
Danemark	20.3	20.5	20.6	20.7	20.9	21.4	21.9	22.6	23.5	23.3	23.0	45
Érythrée	1.0	1.4	2.1	3.8	5.7	7.6	10.0	12.7	15.2	17.7	19.0	40
Syrie	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.7	1.5	3.6	7.6	18.9	37
Somalie	10.8	10.6	10.9	10.8	11.1	10.8	13.0	14.4	15.1	16.8	16.8	48
Royaume-Uni	11.6	12.0	12.6	13.3	14.0	14.7	15.5	15.8	16.3	16.3	16.3	35
Roumanie	0.9	1.4	2.4	3.4	4.5	5.7	7.5	10.0	12.0	13.8	14.5	43
Philippines	3.9	4.8	6.1	6.8	7.8	8.9	10.1	11.4	11.7	11.8	12.1	79
Thaïlande	6.4	6.9	7.9	8.6	9.3	10.0	10.8	11.4	11.5	11.6	12.1	85
Russie	8.8	9.7	10.4	10.6	10.8	10.9	11.2	11.4	11.5	11.5	11.4	66
Lettonie	0.9	1.2	1.7	2.8	4.9	6.9	8.5	9.4	10.3	10.8	11.0	42
Islande	3.8	3.8	4.0	5.3	6.4	7.6	8.2	8.7	9.2	9.6	9.2	48
Autres pays	112.9	116.4	125.4	133.8	140.2	146.0	156.1	163.8	169.1	175.8	181.1	
<b>Total</b>	<b>238.3</b>	<b>266.3</b>	<b>303.0</b>	<b>333.9</b>	<b>369.2</b>	<b>407.3</b>	<b>448.8</b>	<b>483.2</b>	<b>512.2</b>	<b>538.2</b>	<b>559.2</b>	<b>46</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – PAYS-BAS**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	19.6	26.2	35.5	43.1	52.5	65.1	74.6	85.8	99.6	110.9	121.4	51
Turquie	96.8	93.7	92.7	90.8	88.0	84.8	81.9	80.1	77.5	75.4	74.1	49
Allemagne	60.2	62.4	65.9	68.4	71.4	72.8	72.6	72.2	71.8	72.3	73.3	55
Syrie	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.8	1.4	8.2	25.4	51.4	40
Royaume-Uni	40.3	40.2	41.1	41.4	41.4	41.4	41.7	42.3	43.0	44.2	45.3	41
Maroc	80.5	74.9	70.8	66.6	61.9	56.6	51.0	48.1	44.9	42.3	39.9	48
Italie	18.6	19.0	20.3	21.1	21.9	22.6	23.6	25.0	27.1	29.5	32.3	40
Belgique	26.0	26.2	26.6	26.9	27.2	27.6	28.2	28.8	29.6	30.6	31.9	54
Chine	15.3	16.2	18.1	19.8	21.4	23.9	25.9	27.2	28.2	29.7	31.4	54
Espagne	16.5	16.5	17.3	18.1	19.2	20.3	21.9	23.9	25.3	26.8	28.3	51
Bulgarie	2.2	6.4	10.2	12.3	14.1	16.8	17.6	17.8	19.8	21.9	24.1	50
France	14.7	15.1	16.4	17.2	17.8	18.1	18.3	18.7	19.7	20.9	22.6	52
Inde	5.4	6.4	8.0	8.7	9.6	10.8	11.7	13.1	14.7	17.1	20.4	41
Portugal	12.2	12.9	14.2	15.4	15.7	16.4	17.3	18.1	18.7	19.4	20.2	46
États-Unis	14.6	14.5	14.9	14.6	14.8	15.3	15.6	15.6	16.2	17.2	18.0	53
Autres pays	258.3	257.0	266.9	270.2	283.0	292.8	293.4	297.9	302.9	316.8	337.7	
<b>Total</b>	<b>681.9</b>	<b>688.4</b>	<b>719.5</b>	<b>735.2</b>	<b>760.4</b>	<b>786.1</b>	<b>796.2</b>	<b>816.0</b>	<b>847.3</b>	<b>900.5</b>	<b>972.3</b>	<b>50</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – POLOGNE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Ukraine	5.2	6.1	7.2	10.2	..	13.4	..	..	..	..	..	..
Allemagne	11.4	11.8	12.2	4.4	..	5.2	..	..	..	..	..	..
Russie	3.3	3.4	3.5	4.2	..	4.2	..	..	..	..	..	..
Bélarus	1.5	1.8	2.2	3.2	..	3.8	..	..	..	..	..	..
Viet Nam	1.9	2.0	2.2	2.9	..	2.6	..	..	..	..	..	..
Arménie	0.8	0.8	0.9	1.4	..	1.8	..	..	..	..	..	..
Autres pays	30.8	31.5	32.3	23.3	..	24.4	..	..	..	..	..	..
<b>Total</b>	<b>54.9</b>	<b>57.5</b>	<b>60.4</b>	<b>49.6</b>	<b>..</b>	<b>55.4</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – PORTUGAL**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Brésil	68.0	66.4	107.0	116.2	119.4	111.4	105.6	92.1	87.5	82.6	81.3	62
Cabo Verde	65.5	63.9	51.4	48.8	44.0	43.9	42.9	42.4	40.9	38.7	36.6	54
Ukraine	41.5	39.5	52.5	52.3	49.5	48.0	44.1	41.1	37.9	35.8	34.5	52
Roumanie	11.4	19.2	27.4	32.5	36.8	39.3	35.2	34.2	31.5	30.5	30.2	46
Chine	10.2	10.4	13.3	14.4	15.7	16.8	17.4	18.6	21.4	21.3	22.5	50
Royaume-Uni	19.8	23.6	15.4	16.4	17.2	17.7	16.6	16.5	16.6	17.2	19.8	46
Angola	33.7	32.7	27.6	26.6	23.5	21.6	20.3	20.2	19.7	18.2	17.0	54
Guinée-Bissau	23.8	23.7	24.4	22.9	19.8	18.5	17.8	17.8	18.0	17.1	15.7	47
France	9.7	10.6	4.6	4.9	5.1	5.3	5.2	5.2	6.5	8.4	11.3	47
Espagne	16.6	18.0	7.2	8.1	8.9	9.3	9.4	9.5	9.7	10.0	11.1	50
Allemagne	13.9	15.5	8.2	8.6	9.0	9.1	8.6	8.6	8.8	9.0	10.0	49
Sao Tomé-et-Principe	10.8	10.6	11.7	11.5	10.5	10.5	10.4	10.3	10.2	9.5	9.0	55
Italie	6.0	6.0	3.9	4.5	5.1	5.3	5.2	5.1	5.3	6.1	8.5	41
Inde	3.8	4.1	5.5	5.8	5.3	5.4	5.7	6.0	6.4	6.9	7.2	32
Bulgarie	3.3	5.0	6.5	7.2	8.2	8.6	7.4	7.6	7.0	6.7	7.0	50
Autres pays	82.2	86.5	74.1	73.6	67.4	66.1	65.2	66.0	67.8	70.4	76.0	
<b>Total</b>	<b>420.2</b>	<b>435.7</b>	<b>440.6</b>	<b>454.2</b>	<b>445.3</b>	<b>436.8</b>	<b>417.0</b>	<b>401.3</b>	<b>395.2</b>	<b>388.7</b>	<b>397.7</b>	<b>52</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
République tchèque	5.1	6.0	6.9	8.3	9.0	14.6	14.7	11.4	11.9	12.5	13.0	47
Hongrie	2.1	2.7	3.6	4.6	5.3	9.3	9.9	8.1	8.6	9.2	9.8	34
Roumanie	0.7	3.0	5.0	5.4	5.8	5.7	6.0	4.9	5.3	5.8	6.3	29
Pologne	3.6	4.0	4.4	5.4	5.6	6.9	7.0	5.1	5.2	5.4	5.6	48
Allemagne	2.3	2.9	3.8	4.0	4.1	4.3	4.4	3.6	3.7	3.8	3.9	26
Ukraine	3.9	3.7	4.7	5.9	6.3	3.9	3.9	2.7	2.8	3.1	3.2	64
Italie	0.7	1.0	1.1	1.5	1.7	2.1	2.2	2.0	2.1	2.4	2.6	18
Autriche	1.2	1.5	1.7	2.1	2.2	2.3	2.3	1.8	1.9	1.9	2.0	25
Bulgarie	0.5	1.0	1.4	1.5	1.7	1.8	2.0	1.6	1.6	1.8	1.9	25
Royaume-Uni	0.7	1.0	1.2	1.4	1.5	1.8	1.9	1.6	1.6	1.7	1.9	29
France	0.9	1.1	1.3	1.6	1.7	1.6	1.6	1.4	1.4	1.5	1.6	29
Viet Nam	1.1	1.4	2.5	2.3	2.3	1.5	1.5	1.4	1.4	1.5	1.5	44
Russie	1.3	1.4	1.5	2.0	2.2	1.8	1.8	1.4	1.4	1.5	1.5	63
Chine	0.9	1.2	1.5	1.7	1.9	0.8	0.9	0.8	0.9	0.9	1.0	49
Croatie	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.9	23
Autres pays	6.7	8.8	11.6	14.7	16.2	11.9	12.2	10.9	11.4	12.2	12.9	
<b>Total</b>	<b>32.1</b>	<b>40.9</b>	<b>52.5</b>	<b>62.9</b>	<b>68.0</b>	<b>70.7</b>	<b>72.9</b>	<b>59.2</b>	<b>61.8</b>	<b>65.8</b>	<b>69.7</b>	<b>38</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Ukraine	102.6	126.7	131.9	131.9	124.3	118.9	112.5	105.1	104.2	105.6	109.9	47
République slovaque	58.4	67.9	76.0	73.4	71.8	81.3	85.8	90.9	96.2	101.6	107.3	46
Viet Nam	40.8	51.1	60.3	61.1	60.3	58.2	57.3	57.3	56.6	56.9	58.0	45
Russie	18.6	23.3	27.1	30.3	31.8	32.4	33.0	33.1	34.4	34.7	35.8	58
Allemagne	10.1	15.7	17.5	13.8	13.9	15.8	17.1	18.5	19.7	20.5	21.2	19
Pologne	18.9	20.6	21.7	19.3	18.2	19.1	19.2	19.5	19.6	19.8	20.3	49
Bulgarie	4.6	5.0	5.9	6.4	6.9	7.4	8.2	9.1	10.1	11.0	12.3	38
Roumanie	2.9	3.2	3.6	4.1	4.4	4.8	5.7	6.8	7.7	9.1	10.8	34
États-Unis	4.2	4.5	5.3	5.6	6.1	7.3	7.0	7.1	6.5	6.5	8.8	44
Mongolie	..	6.0	8.6	5.7	5.6	5.4	5.3	5.3	5.5	6.0	6.8	56
Royaume-Uni	3.5	3.8	4.5	4.4	4.4	4.9	5.2	5.4	5.6	6.0	6.3	23
Chine	4.2	5.0	5.2	5.4	5.5	5.6	5.6	5.5	5.6	5.7	6.1	48
Kazakhstan	..	3.0	3.4	3.9	4.2	4.5	4.8	4.8	5.0	5.1	5.5	56
Moldova	6.2	8.0	10.6	10.0	8.9	7.6	6.4	5.7	5.3	5.0	5.2	45
Bélarus	3.2	3.7	3.9	4.0	4.2	4.2	4.3	4.3	4.4	4.5	4.7	60
Autres pays	43.3	44.9	52.1	53.1	53.9	56.8	58.5	60.6	63.0	66.6	74.6	
<b>Total</b>	<b>321.5</b>	<b>392.3</b>	<b>437.6</b>	<b>432.5</b>	<b>424.3</b>	<b>434.2</b>	<b>435.9</b>	<b>439.2</b>	<b>449.4</b>	<b>464.7</b>	<b>493.4</b>	<b>44</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – ROYAUME-UNI**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	406	498	549	550	658	713	679	826	855	1 006	994	51
Roumanie	19	32	52	72	79	117	148	165	219	324	382	48
Irlande	341	359	344	344	386	356	345	309	329	330	343	56
Inde	258	294	293	354	332	360	336	354	379	347	317	50
Italie	95	96	107	117	153	125	138	182	212	262	296	49
Portugal	87	95	96	104	123	106	138	140	235	247	269	51
Lituanie	54	73	67	99	129	126	153	158	192	204	196	51
Espagne	58	66	52	61	55	82	75	130	167	162	191	47
France	122	123	148	116	114	132	132	135	189	181	186	48
Pakistan	133	178	177	137	166	163	194	197	184	175	167	46
Chine	89	109	76	107	106	87	93	106	122	113	132	54
Allemagne	88	91	121	129	132	137	153	110	119	166	131	62
États-Unis	109	117	112	133	109	146	149	145	132	127	130	58
Lettonie	13	29	19	44	62	81	78	121	117	113	119	49
Bulgarie	13	26	32	34	47	33	62	45	68	81	109	49
Autres pays	1 939	2 000	2 103	2 123	2 134	2 025	2 068	2 031	2 073	2 113	2 175	
<b>Total</b>	<b>3 824</b>	<b>4 186</b>	<b>4 348</b>	<b>4 524</b>	<b>4 785</b>	<b>4 788</b>	<b>4 941</b>	<b>5 154</b>	<b>5 592</b>	<b>5 951</b>	<b>6 137</b>	<b>52</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – RUSSIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Ukraine	..	..	..	93.4	92.0	110.2	122.3	192.7	306.0	345.8	..	53
Ouzbékistan	..	..	..	131.1	86.4	103.1	115.3	127.5	138.4	141.1	..	42
Arménie	..	..	..	59.4	73.0	90.0	102.3	115.0	116.1	114.8	..	47
Tadjikistan	..	..	..	87.1	64.4	75.7	82.9	91.8	100.3	110.2	..	27
Kazakhstan	..	..	..	28.1	16.3	42.2	65.5	79.4	85.7	93.2	..	56
Azerbaïdjan	..	..	..	67.9	53.0	62.8	67.2	77.3	85.5	90.0	..	42
Moldova	..	..	..	33.9	28.2	36.3	41.2	51.6	60.1	62.4	..	46
Kirghizistan	..	..	..	44.6	4.4	14.0	22.4	30.8	34.2	30.7	..	53
Bélarus	..	..	..	27.7	6.1	9.8	14.0	17.7	20.2	24.9	..	53
Géorgie	..	..	..	12.1	12.1	15.6	17.1	18.7	19.3	18.8	..	46
Viet Nam	..	..	..	11.1	8.8	10.2	10.7	11.5	12.1	12.1	..	42
Chine	..	..	..	28.4	7.6	8.5	8.0	8.9	8.5	8.6	..	36
Turkménistan	..	..	..	5.6	3.8	4.1	4.4	5.0	4.6	4.6	..	53
Lituanie	..	..	..	2.6	4.2	4.6	4.9	4.0	4.4	4.3	..	45
Turquie	..	..	..	5.4	3.4	3.8	4.2	4.4	4.4	4.3	..	5
Autres pays	..	..	..	48.8	26.7	30.1	33.4	36.2	39.2	39.0	..	..
<b>Total</b>	..	..	..	<b>687.0</b>	<b>490.3</b>	<b>621.0</b>	<b>715.8</b>	<b>872.6</b>	<b>1 039.0</b>	<b>1 104.7</b>	..	<b>46</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – SLOVÉNIE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	42.5	41.7	42.7	45.0	46.8	50.2	53.1	66.7	27
Serbie	..	..	..	10.0	7.5	9.7	10.2	10.8	11.4	12.4	16.2	27
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	..	..	..	10.1	9.5	10.0	10.2	10.6	10.9	11.2	12.9	43
Croatie	..	..	..	10.2	10.3	10.8	11.6	10.9	10.3	10.4	11.4	35
Bulgarie	..	..	..	1.6	2.3	3.1	1.1	3.5	3.9	4.0	4.7	23
Italie	..	..	..	0.9	1.1	1.2	1.5	1.8	2.1	2.5	3.1	31
Russie	..	..	..	0.6	0.7	0.9	1.1	1.5	2.1	2.5	3.0	55
Ukraine	..	..	..	1.3	1.4	1.5	1.5	1.6	1.8	2.0	2.3	63
Chine	..	..	..	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.3	44
Allemagne	..	..	..	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	46
Hongrie	..	..	..	0.3	0.3	..	0.3	0.4	0.5	0.7	0.9	33
République slovaque	..	..	..	0.7	0.9	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8	0.7	57
Roumanie	..	..	..	0.4	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	40
Royaume-Uni	..	..	..	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	38
Autriche	..	..	..	0.4	0.5	..	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	40
Autres pays	..	..	..	18.6	17.0	18.3	16.5	18.4	20.0	23.4	24.7	..
<b>Total</b>	..	..	..	<b>99.8</b>	<b>95.7</b>	<b>101.9</b>	<b>103.3</b>	<b>110.9</b>	<b>117.7</b>	<b>126.9</b>	<b>150.9</b>	<b>33</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – SUÈDE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Syrie	3.2	3.1	3.1	3.4	4.1	5.0	9.1	20.5	42.2	70.0	116.4	40
Finlande	83.5	80.4	77.1	74.1	70.6	67.9	65.3	62.8	59.7	57.6	55.8	58
Pologne	22.4	28.9	34.7	38.6	40.9	42.7	44.6	46.1	48.2	50.8	52.5	46
Somalie	11.6	14.7	18.3	24.7	30.8	33.0	36.1	45.0	47.1	46.2	41.3	50
Danemark	35.8	38.4	39.7	40.3	40.5	40.5	40.2	39.3	38.4	37.1	35.2	43
Norvège	35.5	35.6	35.5	35.2	34.9	34.8	34.8	34.6	34.5	34.4	34.6	51
Érythrée	2.2	2.9	3.9	5.0	6.4	8.4	10.0	12.8	18.0	25.1	32.1	42
Allemagne	22.5	24.7	26.6	27.5	27.6	27.8	28.0	28.1	28.2	28.2	28.7	49
Afghanistan	7.7	7.9	8.2	8.6	9.8	12.7	16.7	20.3	23.6	26.0	28.0	37
Iraq	30.3	40.0	48.6	55.1	56.6	55.8	43.2	31.2	25.9	23.2	22.7	44
Royaume-Uni	15.1	15.7	16.5	17.3	17.4	18.1	18.4	18.8	19.4	19.8	19.9	30
Chine	6.9	7.7	9.4	11.8	14.1	15.5	16.3	17.1	17.5	16.6	17.3	54
Roumanie	2.3	4.4	6.5	7.7	8.8	10.2	11.2	12.0	13.0	14.4	15.5	45
Iran	10.5	10.2	10.6	11.8	13.5	14.3	14.5	14.8	14.9	14.1	14.2	48
Thaïlande	12.5	13.9	15.5	17.1	18.3	19.0	19.1	18.5	17.7	15.4	13.9	79
Autres pays	190.0	195.9	207.8	224.6	239.0	249.4	259.7	272.9	291.3	303.8	323.9	
<b>Total</b>	<b>492.0</b>	<b>524.5</b>	<b>562.1</b>	<b>602.9</b>	<b>633.3</b>	<b>655.1</b>	<b>667.2</b>	<b>694.7</b>	<b>739.4</b>	<b>782.8</b>	<b>851.9</b>	<b>46</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

**Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – SUISSE**

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Italie	291.7	289.6	290.0	289.1	289.1	290.5	294.4	301.3	308.6	313.7	318.7	42
Allemagne	172.6	201.9	233.4	250.5	264.2	276.8	285.4	293.2	298.6	301.5	304.7	45
Portugal	173.5	182.3	196.2	205.3	213.2	224.2	238.4	253.8	263.0	268.1	269.5	45
France	71.5	77.4	85.6	90.6	95.1	99.5	103.9	110.2	116.8	123.1	127.3	45
Espagne	68.2	65.1	64.4	64.1	64.2	66.0	69.8	75.4	79.5	82.4	83.5	45
Turquie	73.9	72.6	71.7	71.0	70.6	70.2	69.6	69.2	69.1	68.6	68.0	47
Serbie	190.8	187.4	180.3	149.9	115.0	104.8	96.8	81.6	72.2	67.7	66.8	50
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	60.1	60.0	59.7	59.8	60.2	60.8	61.6	62.5	63.3	64.2	65.2	49
Autriche	32.9	34.0	35.5	36.5	37.2	38.2	39.0	39.6	40.4	41.3	42.1	46
Royaume-Uni	26.0	28.7	31.9	34.1	36.4	38.6	39.4	40.4	41.1	41.3	41.0	43
Bosnie- Herzégovine	41.3	39.3	37.5	35.8	34.6	33.5	32.9	32.2	31.8	31.3	30.8	49
Croatie	39.1	37.8	36.1	34.9	33.8	32.8	31.8	30.7	30.2	29.6	29.0	50
Pologne	6.0	7.3	8.9	10.2	11.5	13.9	16.2	17.9	21.4	24.7	26.9	50
Sri Lanka	..	..	..	..	24.6	24.6	23.9	23.7	24.5	25.4	25.8	48
Pays-Bas	16.1	17.0	18.1	18.5	19.1	19.4	19.6	20.1	20.5	20.7	21.0	45
Autres pays	259.9	270.6	289.8	329.9	351.9	378.5	402.4	434.8	465.8	490.4	509.3	
<b>Total</b>	<b>1 523.6</b>	<b>1 571.0</b>	<b>1 638.9</b>	<b>1 680.2</b>	<b>1 720.4</b>	<b>1 772.3</b>	<b>1 825.1</b>	<b>1 886.6</b>	<b>1 947.0</b>	<b>1 993.9</b>	<b>2 029.5</b>	<b>47</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770479>

Métadonnées relatives aux tableaux A.5. et B.5. **Effectifs de personnes étrangères**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Comprend tous les étrangers quel que soit leur résidence (logements privés ou collectifs). Non compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (Aussiedler). <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre central de la population, Office fédéral de la statistique.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les demandeurs d'asile à partir de 2012. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique.
Canada	Recensements de 2006 et 2011.	Statistiques Canada.
Corée	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population.	Ministère de la Justice.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Non compris les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Tous les étrangers inscrits dans les registres municipaux indépendamment de leur statut légal. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	Registre de la population. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Étrangers nés à l'étranger	Current Population Survey, Bureau du recensement.
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les étrangers d'origine finnoise. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Étrangers ayant établi leur résidence principale en France. Y compris les stagiaires, les étudiants ainsi que les étrangers en situation irrégulière qui acceptent de se faire recenser. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. Les totaux de 2012 à 2015 sont estimés à partir des données d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014.	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Y compris des étrangers en situation irrégulière. <i>Date de référence</i> : Avant 2014 : 4 <sup>e</sup> trimestre ; à partir de 2014 : 2 <sup>e</sup> trimestre.	Enquête force de travail, Service hellénique de la statistique.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence ou d'installation. À partir de 2010, inclut les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2011, inclut les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de la statistique.
Irlande	Recensements de 2006 et 2011.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	Données du registre national des personnes. Il est admis que le nombre d'étrangers est surestimé. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Statistiques Islande.
Italie	Les données se réfèrent aux étrangers résidents (inscrits dans les registres municipaux). Non compris les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents. Y compris les personnes régularisées à la suite du programme de 2009. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Institut national de statistique (ISTAT).
Japon	Étrangers sur le territoire avec un statut de résident de moyenne ou longue durée selon les conditions établies par le Immigration Control and Refugee Recognition Act. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie	Registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Luxembourg	Étrangers inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier. Les chiffres de 2010 sont extraits du recensement de février 2011.	Registre de la population. Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).

Pays	Commentaires	Source
Mexique	Nombre d'étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanente ou temporaire. Les données jusqu'en 2012 sont des estimations de la population concernée par la Loi de 1974 ; elles incluent les immigrés FM2 "inmigrante" et "inmigrado" (les deux ont des statuts de résidents permanents) et les immigrés temporaires FM3 de certaines catégories (non immigrés, FM3). À partir de 2014, les données sont des estimations de la population concernée par la Loi sur la migration de 2011.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	Effectifs d'étrangers résidents inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de six mois) et les travailleurs frontaliers. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Pays-Bas	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives et les demandeurs d'asile qui ne résident pas dans des centres d'accueil. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	À partir de 2006, les données sont issues du registre central de population.	Registre central de population, Bureau central de la statistique.
Portugal	Titulaires d'un permis de résidence en cours de validité. Les chiffres pour 2006-2007 comprennent les titulaires de permis de résidence et de permis de séjour valides (les étrangers ayant renouvelé leur permis de séjour chaque année) et les titulaires d'un visa de long terme renouvelé dans l'année. Les visas de travail délivrés en 2004 et 2005 concernent les étrangers ayant bénéficié du programme spécial de régularisation ainsi que des dispositions spécifiques relatives aux travailleurs brésiliens dans le cadre d'un accord bilatéral. À partir de 2008, les chiffres comprennent les titulaires de permis de résidence valides et les titulaires d'un visa de longue durée renouvelé dans l'année.	Bureau de l'immigration et du contrôle des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE).
République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Nombre d'étrangers qui résident dans le pays de façon permanente ou temporaire (avec un visa de longue durée, un permis de résidence de longue durée ou un permis de résidence temporaire s'agissant des ressortissants des pays de l'UE). <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Ministère de l'Intérieur, Direction de la Police des Étrangers.
Royaume-Uni	Résidents étrangers. Le total des étrangers ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). <i>Date de référence</i> : 1 janvier.	Enquête sur la population active, Home Office.
Russie	2010 : Étrangers et apatrides qui résident de façon permanente dans la Fédération de Russie au moment du recensement. Depuis 2011, détenteurs d'un permis de résidence temporaire ou permanent au 31 décembre.	Service statistique de l'État fédéral (Rosstat) ; Service fédéral de la migration.
Slovénie	Détenteurs d'un permis de résidence en cours de validité, quel que soit le statut administratif de la personne. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre de la population, ministère de l'intérieur.
Suède	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	Effectifs de personnes étrangères détentrices d'un permis de résidence ou d'installation, (permis B et C respectivement). Les détenteurs d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour dépasse 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. <i>Date de référence</i> : 1 <sup>er</sup> janvier.	Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.

*Note* : Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (<http://stats.OECD.org/>).

### Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et autochtone. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population autochtone. Au contraire, dans les pays où la naturalisation est plus difficile, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets significatifs. Par exemple, au cours des années 1980, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et, en contrepartie, une augmentation de celui de nationaux.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc. ainsi que des acquisitions de nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays.

Tableau A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie

Unités et pourcentages

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Allemagne	124 566	113 030	94 470	96 122	101 570	106 897	112 348	112 353	108 422	107 181	110 383
% of foreign population	1.9	1.7	1.4	1.4	1.5	1.6	1.7	1.6	1.5	1.4	1.4
Australie	104 333	137 493	119 811	86 654	119 383	95 235	83 698	123 438	162 002	135 596	133 126
% of foreign population	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	25 746	14 010	10 258	7 978	6 135	6 690	7 043	7 354	7 570	8 144	8 530
% of foreign population	3.3	1.8	1.3	1.0	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7
Belgique	31 860	36 063	37 710	32 767	34 635	29 786	38 612	34 801	18 726	27 071	31 935
% of foreign population	3.7	4.0	4.0	3.4	3.4	2.8	3.4	3.0	1.5	2.1	2.4
Canada	260 838	199 894	176 617	156 363	143 579	179 451	111 923	127 470	259 274	251 144	148 103
% of foreign population	..	..	11.4	..	..	..	5.7	..	..	..	..
Chili	503	705	623	811	741	1 030	1 226	678	1 048	686	788
% of foreign population	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Corée	8 125	10 319	15 258	26 756	17 323	18 400	12 528	13 956	14 200	13 934	12 854
% of foreign population	1.7	2.0	2.3	3.3	1.9	2.0	1.2	1.4	1.5	1.4	1.2
Danemark	7 961	3 648	5 772	6 537	3 006	3 911	3 489	1 750	4 747	11 745	15 028
% of foreign population	3.0	1.4	2.1	2.2	0.9	1.2	1.0	0.5	1.3	3.0	3.6
Espagne	62 339	71 810	84 170	79 597	123 721	114 599	115 557	261 295	93 714	78 000	93 760
% of foreign population	1.7	1.7	1.9	1.5	2.2	2.0	2.0	4.6	1.7	1.6	2.0
Estonie	4 753	4 230	2 124	1 670	1 189	1 518	1 340	1 330	1 614	897	1 775
% of foreign population	..	..	..	..	..	..	..	0.6	0.8	0.4	0.8
États-Unis	702 589	660 477	1 046 539	743 715	619 913	694 193	757 434	779 929	653 416	730 259	753 060
% of foreign population	3.5	3.2	4.8	3.4	2.9	3.2	3.4	3.5	3.0	3.3	3.4
Finlande	4 433	4 824	6 682	3 413	4 334	4 558	9 087	8 930	8 260	7 921	9 375
% of foreign population	4.1	4.2	5.5	2.6	3.0	2.9	5.4	4.9	4.2	3.8	4.3
France	147 868	131 738	137 452	135 852	143 261	114 569	96 050	97 276	105 613	113 608	119 152
% of foreign population	..	3.7	3.7	3.6	3.8	3.0	2.5	2.4	2.6	2.7	2.7
Grèce	..	10 806	16 922	17 019	9 387	17 533	20 302	29 462	21 829	12 837	32 819
% of foreign population	..	2.0	3.0	2.6	1.3	2.1	2.5	3.9	2.8	1.9	4.6
Hongrie	6 172	8 442	8 104	5 802	6 086	20 554	18 379	9 178	8 745	4 048	4 315
% of foreign population	4.3	5.5	4.9	3.3	3.3	10.4	8.8	6.4	6.2	2.9	3.0
Islande	844	647	914	728	450	370	413	597	595	801	703
% of foreign population	7.9	4.7	4.9	3.1	1.8	1.7	2.0	2.8	2.8	3.5	2.9
Irlande	5 763	6 656	4 350	4 594	6 387	10 749	25 039	24 263	21 090	13 565	10 044
% of foreign population	..	..	1.1	0.9	1.1	1.9	4.5	4.5	3.8	2.4	1.8
Italie	35 266	45 485	53 696	59 369	65 938	56 153	65 383	100 712	129 887	178 035	201 591
% of foreign population	1.5	1.7	1.8	1.7	1.9	1.5	1.7	2.5	3.0	3.6	4.0
Japon	14 108	14 680	13 218	14 785	13 072	10 359	10 622	8 646	9 277	9 469	9 554
% of foreign population	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5
Lettonie	18 964	8 322	4 230	3 235	3 660	2 467	3 784	3 083	2 141	1 897	1 957
% of foreign population	3.9	1.8	1.0	0.8	1.0	0.7	1.1	1.0	0.7	0.6	0.7
Luxembourg	1 128	1 236	1 215	4 022	4 311	3 405	4 680	4 411	4 991	5 306	7 140
% of foreign population	0.6	0.6	0.6	2.0	2.0	1.6	2.1	1.9	2.1	2.1	2.8
Mexique	4 175	5 470	4 471	3 489	2 150	2 633	3 590	3 581	2 341	2 736	2 940
% of foreign population	..	..	..	..	..	1.0	1.3	1.2	0.8	..	0.9
Norvège	11 955	14 877	10 312	11 442	11 903	14 637	12 384	13 223	15 336	12 432	14 676
% of foreign population	5.6	6.7	4.3	4.3	3.9	4.4	3.4	3.2	3.4	2.6	2.9
Nouvelle-Zélande	29 165	29 917	23 781	18 140	15 331	19 513	27 607	28 468	28 759	28 468	32 862
% of foreign population	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Pays-Bas	29 089	30 653	28 229	29 754	26 275	28 598	30 955	25 882	32 578	27 877	28 534
% of foreign population	4.2	4.4	4.1	4.3	3.7	3.9	4.1	3.3	4.1	3.4	3.4
Pologne	989	1 528	1 054	2 503	2 926	2 325	3 792	3 462	4 518	4 048	4 086
% of foreign population	..	..	1.9	4.3	4.8	4.7	..	6.2	..	..	..

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Portugal	3 627	6 020	22 408	24 182	21 750	23 238	21 819	24 476	21 124	20 396	25 104
% of foreign population	0.8	1.4	5.3	5.5	4.9	5.1	4.9	5.6	5.1	5.1	6.4
République slovaque	1 125	1 478	478	262	239	272	255	207	234	309	409
% of foreign population	5.1	5.8	1.5	0.6	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.5	0.7
République tchèque	2 346	1 877	1 837	1 621	1 495	1 936	2 036	2 514	5 114	4 925	5 536
% of foreign population	0.9	0.7	0.6	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	1.2	1.1	1.2
Royaume-Uni	154 018	164 637	129 377	203 789	195 046	177 785	194 209	207 989	125 653	118 053	149 457
% of foreign population	5.4	5.4	3.8	5.3	4.7	4.1	4.3	4.3	2.6	2.4	2.7
Russie	346 858	354 887	350 243	382 694	102 131	129 802	91 915	114 927	138 578	197 379	254 283
% of foreign population	..	..	..	..	..	18.9	18.7	18.5	19.4	22.6	24.2
Slovénie	..	841	1 468	1 706	1 829	1 812	768	1 470	1 262	1 423	1 354
% of foreign population	..	..	..	..	..	1.8	0.8	1.4	1.2	1.3	1.2
Suède	50 897	33 436	30 254	29 318	32 197	36 328	49 746	49 632	42 918	48 249	60 343
% of foreign population	10.6	7.0	6.1	5.6	5.7	6.0	7.9	7.6	6.4	6.9	8.2
Suisse	46 711	43 889	44 365	43 440	39 314	36 757	34 121	34 332	33 325	40 888	41 587
% of foreign population	3.1	2.9	2.9	2.8	2.4	2.2	2.0	1.9	1.8	2.2	2.1
Turquie	5 072	4 359	5 968	8 141	9 488	9 216	..	..	..	..	..
% of foreign population	..	..	..	7.8	5.7	4.8	..	..	..	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.6.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770403>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – ALLEMAGNE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Turquie	33 388	28 861	24 449	24 647	26 192	28 103	33 246	27 970	22 463	19 674	16 290	55
Pologne	6 907	5 479	4 245	3 841	3 789	4 281	4 496	5 462	5 932	5 945	6 632	64
Ukraine	4 536	4 454	1 953	2 345	3 118	4 264	3 691	4 539	3 142	4 167	4 048	63
Roumanie	1 379	3 502	2 137	2 357	2 523	2 399	2 343	2 504	2 566	2 994	3 828	55
Italie	1 558	1 265	1 392	1 273	1 305	1 707	2 202	2 754	3 245	3 403	3 597	44
Iraq	3 693	4 102	4 229	5 136	5 228	4 790	3 510	3 150	3 172	3 446	3 553	43
Grèce	1 657	2 691	1 779	1 362	1 450	2 290	4 167	3 498	2 800	3 057	3 444	41
Croatie	1 729	1 224	1 032	542	689	665	544	1 721	3 899	3 327	2 985	62
Royaume- Uni	264	211	232	260	256	284	325	460	515	620	2 865	10
Serbie	12 601	10 458	6 484	4 309	3 405	2 978	2 746	2 714	2 358	2 116	2 764	39
Iran	3 662	3 121	2 734	3 184	3 046	2 728	2 463	2 560	2 546	2 527	2 661	48
Afghanistan	3 063	2 831	2 512	3 549	3 520	2 711	2 717	3 054	3 000	2 572	2 482	52
Maroc	3 546	3 489	3 130	3 042	2 806	3 011	2 852	2 710	2 689	2 551	2 450	47
Russie	4 679	4 069	2 439	2 477	2 753	2 965	3 167	2 784	2 743	2 322	2 375	62
Syrie	1 226	1 108	1 156	1 342	1 401	1 454	1 321	1 508	1 820	2 023	2 263	40
Autres pays	40 678	36 165	34 567	36 456	40 089	42 267	42 558	44 965	45 532	46 437	48 146	
<b>Total</b>	<b>124 566</b>	<b>113 030</b>	<b>94 470</b>	<b>96 122</b>	<b>101 570</b>	<b>106 897</b>	<b>112 348</b>	<b>112 353</b>	<b>108 422</b>	<b>107 181</b>	<b>110 383</b>	<b>52</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – AUSTRALIE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Inde	7 638	13 026	9 119	9 124	17 788	12 948	10 076	19 217	27 827	24 236	21 989	47
Royaume-Uni	22 637	26 922	27 032	18 206	22 284	19 101	16 401	20 478	25 884	20 583	20 949	47
Philippines	3 825	5 187	3 841	3 453	4 505	4 051	5 592	9 090	11 628	8 996	8 333	62
Chine	7 406	11 173	8 407	6 700	11 109	8 898	6 876	8 979	9 203	7 549	6 931	62
Afrique du Sud	5 111	6 760	5 538	4 162	5 218	4 389	4 206	7 900	9 286	6 211	5 629	55
Nouvelle- Zélande	7 745	7 531	6 835	3 761	4 165	4 304	3 458	3 794	5 361	4 091	4 390	47
Viet Nam	2 146	2 634	2 177	1 522	2 000	1 688	1 929	2 568	3 514	3 835	4 173	59
Irlande	1 236	1 442	1 423	881	1 280	1 302	1 145	1 796	2 843	3 092	3 943	34
Sri Lanka	2 002	3 613	2 937	2 203	3 412	2 520	1 671	2 746	3 957	3 179	3 752	38
Pakistan	1 091	1 468	1 190	1 194	1 728	1 057	990	2 100	2 739	2 341	3 077	32
Népal	309	518	440	298	550	520	589	1 384	1 810	2 401	2 959	37
Malaisie	2 046	2 974	2 742	1 778	2 216	2 207	1 487	1 841	2 788	2 213	2 827	41
Iran	743	1 080	737	823	918	779	1 024	1 657	2 155	2 198	2 416	44
Corée	1 770	2 491	2 395	1 211	2 409	2 321	1 570	2 109	2 746	2 307	2 258	54
Bangladesh	797	1 202	1 072	1 756	2 940	1 178	1 183	1 946	2 650	2 473	1 976	60
Autres pays	37 831	49 472	43 926	29 582	36 861	27 972	25 501	35 833	47 611	39 891	37 524	
<b>Total</b>	<b>104 333</b>	<b>137 493</b>	<b>119 811</b>	<b>86 654</b>	<b>119 383</b>	<b>95 235</b>	<b>83 698</b>	<b>123 438</b>	<b>162 002</b>	<b>135 596</b>	<b>133 126</b>	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – AUTRICHE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Bosnie-Herzégovine	4 596	3 329	2 207	1 457	1 278	1 174	1 131	1 039	1 120	1 216	1 261	55
Turquie	7 542	2 076	1 664	1 242	937	1 178	1 198	1 108	885	997	818	53
Serbie	4 825	4 254	2 595	2 003	1 268	1 092	723	834	678	642	760	49
Russie	228	128	127	135	137	296	316	427	431	298	337	55
Afghanistan	261	43	106	108	113	157	179	28	232	187	332	25
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	716	414	377	281	150	182	163	182	210	224	297	36
Inde	159	137	122	90	84	82	171	165	207	233	277	45
Roumanie	981	455	382	246	114	223	275	224	244	221	257	56
Nigéria	189	35	54	36	57	50	57	15	158	156	238	26
Iran	253	88	99	103	111	138	168	18	159	182	226	38
Ukraine	145	81	70	80	75	106	99	134	136	298	225	101
Allemagne	122	113	67	174	132	117	110	127	187	148	182	44
Égypte	382	100	121	124	94	97	152	174	189	214	169	61
Croatie	2 494	1 349	824	440	456	363	401	224	184	143	160	56
Hongrie	106	74	56	72	68	66	71	83	111	119	154	50
Autres pays	2 747	1 334	1 387	1 387	1 061	1 369	1 829	2 572	2 439	2 866	2 837	
<b>Total</b>	<b>25 746</b>	<b>14 010</b>	<b>10 258</b>	<b>7 978</b>	<b>6 135</b>	<b>6 690</b>	<b>7 043</b>	<b>7 354</b>	<b>7 570</b>	<b>8 144</b>	<b>8 530</b>	<b>52</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – BELGIQUE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Maroc	7 753	8 722	8 427	6 919	7 380	7 035	7 879	5 926	2 408	3 170	3 996	38
Roumanie	429	554	480	362	395	356	777	1 155	824	1 192	1 535	39
Pays-Bas	692	668	683	608	641	495	961	1 272	705	993	1 390	36
Pologne	550	586	619	640	523	394	729	888	742	1 136	1 243	58
Italie	2 360	2 017	1 762	1 700	2 833	3 697	3 203	1 856	1 199	1 067	1 048	42
Russie	487	1 533	2 599	1 647	1 641	1 032	1 439	1 525	641	950	1 029	51
Rép. dém. du Congo	1 567	1 793	1 795	1 555	1 603	1 158	1 936	1 526	713	1 061	1 016	61
Turquie	3 204	3 039	3 182	2 763	2 760	2 359	2 517	1 857	691	843	989	39
Arménie	206	197	291	274	374	277	360	583	361	796	868	47
Cameroun	250	317	463	401	490	600	924	915	546	738	845	48
Guinée	144	229	278	233	291	228	757	941	416	635	681	46
France	820	836	838	792	717	638	903	973	586	647	673	45
Iraq	113	236	251	298	322	184	397	612	377	546	655	35
Bulgarie	193	185	188	213	208	185	338	514	326	526	579	49
Albanie	341	392	423	310	334	216	369	427	256	460	560	42
Autres pays	12 751	14 759	15 431	14 052	14 123	10 932	15 123	13 831	7 935	12 311	14 828	
<b>Total</b>	<b>31 860</b>	<b>36 063</b>	<b>37 710</b>	<b>32 767</b>	<b>34 635</b>	<b>29 786</b>	<b>38 612</b>	<b>34 801</b>	<b>18 726</b>	<b>27 071</b>	<b>31 935</b>	<b>42</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – CANADA**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Philippines	15 569	12 198	11 668	11 069	11 586	15 902	10 392	14 583	27 416	31 729	23 871	76
Inde	33 975	25 797	20 840	17 399	18 958	22 043	13 319	15 246	26 320	28 048	16 606	85
Chine	34 607	24 427	21 083	16 058	13 464	15 503	10 382	10 053	21 620	20 081	10 843	107
Pakistan	17 122	11 625	9 433	7 839	8 060	9 812	5 526	5 197	8 988	8 628	5 768	76
États-Unis	5 120	4 270	4 136	3 737	3 713	5 010	3 797	4 424	7 249	6 627	4 501	79
Royaume-Uni	6 652	5 260	4 724	4 372	4 506	5 971	4 298	4 721	7 293	6 255	4 172	71
Iran	8 086	5 330	4 984	3 827	3 585	4 923	3 506	3 337	9 357	8 959	3 925	117
Iraq	2 979	1 759	1 508	1 187	1 056	1 581	1 298	2 359	4 556	5 175	2 985	90
Corée	7 558	5 862	5 254	3 840	3 163	4 023	3 046	3 126	5 884	5 938	2 905	107
Haïti	2 132	1 727	1 512	2 057	1 249	1 427	751	1 411	3 918	4 020	2 602	90
Colombie	3 138	3 784	4 672	4 290	3 810	4 026	2 520	3 318	6 997	5 100	2 593	104
Sri Lanka	5 651	4 705	3 691	3 188	2 916	3 321	1 984	2 425	4 107	2 986	2 531	63
Algérie	3 332	2 552	2 150	3 160	2 456	3 296	1 585	1 837	7 173	5 679	2 467	113
Égypte	1 800	1 634	1 468	1 196	1 047	1 458	990	1 135	3 471	4 729	2 394	93
France	2 690	2 192	1 884	2 688	1 971	2 702	1 441	2 089	5 755	4 590	2 255	98
Autres pays	110 427	86 772	77 610	70 456	62 039	78 453	47 088	52 209	109 170	102 600	57 685	
<b>Total</b>	<b>260 838</b>	<b>199 894</b>	<b>176 617</b>	<b>156 363</b>	<b>143 579</b>	<b>179 451</b>	<b>111 923</b>	<b>127 470</b>	<b>259 274</b>	<b>251 144</b>	<b>148 103</b>	<b>89</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – CHILI**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Pérou	117	198	174	171	156	241	307	153	237	142	167	..
Colombie	19	44	26	61	54	98	149	105	168	120	121	..
Équateur	21	43	62	72	89	116	174	95	127	83	93	..
Cuba	92	109	116	107	119	158	159	88	115	83	69	..
Bolivie	98	97	71	119	95	136	118	59	92	54	64	..
Venezuela	3	9	8	14	17	26	21	8	24	23	42	..
Iraq	2	2	0	0	0	0	1	0	47	9	37	..
Argentine	7	11	10	20	16	26	33	21	31	27	27	..
Inde	7	13	17	11	9	23	15	8	23	11	18	..
République dominicaine	1	1	5	7	6	4	17	2	13	10	15	..
Haïti	0	2	0	0	1	2	1	1	6	4	14	..
Pakistan	7	10	4	17	15	20	17	12	4	3	13	..
Syrie	9	9	9	6	1	8	6	7	3	0	12	..
Chine	25	24	16	46	29	28	29	18	19	17	9	..
Brésil	0	1	2	7	6	7	9	5	6	6	8	..
Autres pays	95	132	103	153	128	137	170	96	133	94	79	
<b>Total</b>	<b>503</b>	<b>705</b>	<b>623</b>	<b>811</b>	<b>741</b>	<b>1 030</b>	<b>1 226</b>	<b>678</b>	<b>1 048</b>	<b>686</b>	<b>788</b>	<b>44</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – CORÉE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Chine	7 156	8 178	12 545	..	..	..	6 282	5 801	7 052	6 753	5 328	..
Viet Nam	243	461	1 147	..	..	..	3 011	4 034	3 044	2 834	3 429	..
États-Unis	..	..	..	..	..	..	1 414	1 587	1 764	1 681	1 498	..
Cambodge	..	..	..	..	..	..	362	509	404	427	503	..
Philippines	317	335	579	..	..	..	339	532	400	412	476	..
Taipei chinois	..	..	..	..	..	..	224	274	286	479	303	..
Canada	..	..	..	..	..	..	158	226	250	305	289	..
Russie	..	..	..	..	..	..	99	125	93	134	138	..
Mongolie	32	82	134	..	..	..	110	123	133	119	125	..
Australie	..	..	..	..	..	..	53	87	95	96	102	..
Ouzbékistan	38	60	80	..	..	..	75	110	96	120	87	..
Thaïlande	39	57	73	..	..	..	72	91	84	81	75	..
Japon	..	..	..	..	..	..	57	84	82	95	68	..
Népal	..	..	..	..	..	..	34	60	66	71	65	..
Kirghizistan	..	..	..	..	..	..	21	23	27	34	41	..
Autres pays	300	1 146	700	..	..	..	216	290	324	293	327	..
<b>Total</b>	<b>8 125</b>	<b>10 319</b>	<b>15 258</b>	<b>26 756</b>	<b>17 323</b>	<b>18 400</b>	<b>12 527</b>	<b>13 956</b>	<b>14 200</b>	<b>13 934</b>	<b>12 854</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – DANEMARK**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Iraq	1 113	515	1 166	1 201	368	838	730	356	1 588	1 131	2 917	18
Afghanistan	260	178	359	790	354	576	463	151	917	408	1 621	11
Somalie	923	317	527	264	142	233	185	58	404	229	995	12
Turquie	1 125	527	581	511	239	227	300	166	150	193	977	11
Pakistan	172	93	191	214	21	73	89	77	38	191	641	14
Bosnie-Herzégovine	519	224	270	265	131	110	82	39	59	96	493	11
Iran	203	89	207	155	63	113	127	23	130	100	453	9
Chine	281	162	181	199	103	103	97	19	105	23	348	3
Suède	66	48	39	52	58	64	57	33	47	105	277	23
Maroc	114	40	119	104	46	34	66	17	50	65	277	11
Viet Nam	213	129	78	144	86	58	58	23	52	48	261	10
Islande	14	18	10	26	17	24	12	16	17	39	238	7
Sri Lanka	148	73	127	74	20	58	45	13	48	56	234	11
Russie	84	54	63	123	74	55	85	62	31	76	232	23
Ukraine	38	22	32	30	16	35	44	32	10	72	228	28
Autres pays	2 688	1 159	1 822	2 385	1 268	1 310	1 049	665	1 101	8 913	4 836	..
<b>Total</b>	<b>7 961</b>	<b>3 648</b>	<b>5 772</b>	<b>6 537</b>	<b>3 006</b>	<b>3 911</b>	<b>3 489</b>	<b>1 750</b>	<b>4 747</b>	<b>11 745</b>	<b>15 028</b>	<b>14</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – ESPAGNE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Maroc	5 690	7 864	8 615	6 683	10 703	14 427	16 163	46 547	19 730	19 904	25 333	32
Bolivie	648	709	1 103	1 813	4 778	5 333	7 424	23 414	9 130	8 181	9 619	58
Colombie	12 720	13 852	15 409	16 527	23 995	19 803	19 396	38 215	10 945	8 207	8 495	60
Équateur	19 477	21 371	25 536	25 769	43 091	32 026	23 763	41 612	10 783	8 291	8 305	58
Pérou	4 713	6 490	8 206	6 368	8 291	9 255	12 008	20 788	6 131	3 896	4 487	51
République dominicaine	2 805	2 800	3 496	2 766	3 801	4 985	6 028	13 985	5 260	3 649	4 324	54
Cuba	2 703	2 466	2 870	2 696	3 546	3 088	2 921	6 843	2 894	2 401	2 877	49
Argentine	3 536	4 810	5 188	4 629	6 395	5 482	5 217	9 880	2 760	1 929	2 603	42
Brésil	782	779	1 049	943	1 738	1 854	2 540	5 572	2 178	1 650	2 515	48
Paraguay	87	78	179	298	766	864	1 297	3 799	1 643	1 850	2 421	62
Venezuela	908	1 324	1 581	1 744	2 730	2 596	2 823	6 347	2 055	1 808	1 906	59
Honduras	148	151	185	241	473	440	578	2 135	1 217	1 115	1 491	58
Algérie	198	310	320	235	372	544	684	2 342	1 187	1 059	1 340	27
Nigéria	147	262	234	264	461	670	711	2 487	1 157	1 271	1 247	46
Uruguay	624	839	1 201	1 451	2 219	1 978	1 819	3 362	1 229	862	1 234	38
Autres pays	7 153	7 705	8 998	7 170	10 362	11 254	12 185	33 967	15 415	11 927	15 563	
<b>Total</b>	<b>62 339</b>	<b>71 810</b>	<b>84 170</b>	<b>79 597</b>	<b>123 721</b>	<b>114 599</b>	<b>115 557</b>	<b>261 295</b>	<b>93 714</b>	<b>78 000</b>	<b>93 760</b>	<b>46</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – ESTONIE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Russie	355	269	138	87	77	156	174	169	204	132	244	40
Ukraine	15	19	16	20	18	10	24	18	30	19	29	48
Arménie	..	1	..	..	..	..	1	..	..	1	12	..
Lettonie	3	2	..	..	..	1	1	1	3	1	8	12
Bélarus	5	1	3	1	3	1	5	2	3	..	5	..
Moldova	1	..	2	..	2	..	..	..	1	..	3	..
Inde	..	1	..	..	2	..	5	1	2	..	3	..
Géorgie	..	..	..	1	1	1	2	1	1	..	3	..
Turquie	..	1	..	..	..	..	..	..	1	1	2	..
Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..
Lituanie	2	1	1	3	..	2	1	1	..	..	2	..
Kirghizistan	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..
Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..
Kazakhstan	1	..	1	1	1	3	1	1	2	1	1	..
Autres pays	4 370	3 935	1 963	1 557	1 085	1 344	1 126	1 136	1 367	742	1 456	
<b>Total</b>	<b>4 753</b>	<b>4 230</b>	<b>2 124</b>	<b>1 670</b>	<b>1 189</b>	<b>1 518</b>	<b>1 340</b>	<b>1 330</b>	<b>1 614</b>	<b>897</b>	<b>1 775</b>	<b>30</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – ÉTATS-UNIS**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Mexique	83 979	122 258	231 815	111 630	67 062	94 783	102 181	99 385	94 889	105 958	103 550	56
Inde	47 542	46 871	65 971	52 889	61 142	45 985	42 928	49 897	37 854	42 213	46 188	47
Philippines	40 500	38 830	58 792	38 934	35 465	42 520	44 958	43 489	34 591	40 815	41 285	65
Chine	35 387	33 134	40 017	37 130	33 969	32 864	31 868	35 387	30 284	31 241	35 794	52
Cuba	21 481	15 394	39 871	24 891	14 050	21 071	31 244	30 482	24 092	25 770	32 101	45
République dominicaine	22 165	20 645	35 251	20 778	15 451	20 508	33 351	39 590	23 775	26 665	31 320	50
Viet Nam	29 917	27 921	39 584	31 168	19 313	20 922	23 490	24 277	18 837	21 976	24 848	56
Colombie	15 698	12 089	22 926	16 593	18 417	22 693	23 972	22 196	16 478	17 207	18 601	58
El Salvador	13 430	17 157	35 796	18 927	10 343	13 834	16 685	18 401	15 598	16 930	17 213	55
Jamaïque	18 953	12 314	21 324	15 098	12 070	14 591	15 531	16 442	13 547	16 566	16 772	59
Haïti	15 979	11 552	21 229	13 290	12 291	14 191	19 114	23 480	13 676	14 053	15 276	52
Corée	17 668	17 628	22 759	17 576	11 170	12 664	13 790	15 786	13 587	14 230	14 347	57
Iraq	3 614	2 967	5 057	4 197	3 489	3 360	3 523	7 771	12 377	14 899	12 130	60
Pakistan	10 411	9 147	11 813	12 528	11 601	10 655	11 150	12 948	11 210	11 912	11 729	53
Pérou	10 063	7 965	15 016	10 349	8 551	10 266	11 814	11 782	9 572	10 701	11 319	56
Autres pays	315 802	264 605	379 318	317 737	285 529	313 286	331 835	328 616	283 049	319 123	320 587	
<b>Total</b>	<b>702 589</b>	<b>660 477</b>	<b>1 046 539</b>	<b>743 715</b>	<b>619 913</b>	<b>694 193</b>	<b>757 434</b>	<b>779 929</b>	<b>653 416</b>	<b>730 259</b>	<b>753 060</b>	<b>54</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – FINLANDE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Russie	1 399	1 665	2 211	1 026	1 925	1 652	2 477	2 103	2 317	1 728	2 028	54
Somalie	445	464	595	290	131	96	609	814	834	955	1 066	42
Iraq	405	443	379	207	78	106	457	521	405	560	534	38
Estonie	176	182	262	166	243	302	521	436	382	420	459	55
Afghanistan	101	102	279	186	108	100	510	479	251	242	376	28
Turquie	110	102	195	94	132	166	278	271	257	229	264	29
Viet Nam	64	79	78	42	54	82	150	150	114	146	225	37
Iran	213	218	329	180	137	145	451	341	219	140	222	28
Suède	178	163	274	126	104	196	190	146	186	165	206	34
Thaïlande	15	30	34	24	41	50	75	104	125	150	193	64
Inde	8	26	28	27	73	76	117	99	152	137	193	40
Nigéria	6	13	19	2	7	18	75	87	111	179	175	27
Ukraine	46	45	62	53	92	95	148	157	141	145	163	55
Serbie	248	240	371	173	122	133	374	316	160	132	161	43
Rép. dém. du Congo	43	48	35	18	25	20	100	122	150	131	150	49
Autres pays	976	1 004	1 531	799	1 062	1 321	2 555	2 784	2 456	2 462	2 960	
<b>Total</b>	<b>4 433</b>	<b>4 824</b>	<b>6 682</b>	<b>3 413</b>	<b>4 334</b>	<b>4 558</b>	<b>9 087</b>	<b>8 930</b>	<b>8 260</b>	<b>7 921</b>	<b>9 375</b>	<b>44</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – FRANCE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Maroc	27 187	21 163	28 699	26 353	28 919	22 612	18 325	16 662	18 051	19 110	17 769	52
Algérie	33 702	19 753	20 256	20 757	21 299	15 527	12 991	13 408	15 142	17 377	17 662	47
Tunisie	8 255	7 131	9 471	9 476	9 008	6 828	5 546	5 569	6 274	7 018	7 663	40
Turquie	11 629	4 912	10 202	9 259	9 667	8 277	6 920	5 873	5 835	5 595	5 757	46
Mali	1 266	1 245	2 237	2 786	3 214	2 616	2 201	2 645	3 345	3 621	4 111	42
Russie	1 520	2 031	3 530	4 157	4 507	3 390	2 203	2 517	3 040	2 654	4 094	49
Côte d'Ivoire	2 120	1 744	2 197	2 582	3 096	2 257	1 766	2 513	3 055	3 188	3 652	50
Cameroun	3 013	1 893	2 014	2 425	2 890	2 425	1 926	2 579	3 010	3 125	3 377	55
Sénégal	2 485	1 944	3 038	3 443	3 839	3 168	2 755	2 823	3 048	3 382	3 369	50
Haiti	3 154	1 655	2 922	3 070	3 166	2 204	1 799	2 121	2 181	2 228	2 922	40
Rép. dém. du Congo	3 210	1 939	2 402	2 375	2 562	1 946	1 599	1 585	2 335	2 547	2 893	45
Comores	877	632	1 049	1 373	1 546	1 828	1 778	2 307	2 175	1 881	2 869	33
Portugal	10 524	3 743	7 778	6 583	5 723	4 720	4 294	3 887	3 345	3 109	2 579	59
Congo	2 193	1 644	2 933	3 309	3 417	2 018	1 326	1 808	1 797	2 089	2 181	50
Chine	965	759	1 122	1 425	1 403	1 336	1 331	1 497	1 835	1 830	2 057	50
Autres pays	35 768	59 550	37 602	36 479	39 005	33 417	29 290	29 482	31 145	34 854	36 197	
<b>Total</b>	<b>147 868</b>	<b>131 738</b>	<b>137 452</b>	<b>135 852</b>	<b>143 261</b>	<b>114 569</b>	<b>96 050</b>	<b>97 276</b>	<b>105 613</b>	<b>113 608</b>	<b>119 152</b>	<b>49</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – GRÈCE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Albanie	..	5 688	9 996	14 271	6 059	15 452	17 396	25 830	18 409	10 665	28 251	16
Ukraine	..	68	167	129	178	130	235	246	231	188	504	24
Russie	..	475	834	410	611	..	1	2	309	289	386	47
Moldova	..	22	29	32	44	91	131	159	124	114	365	20
Égypte	..	62	50	45	36	65	332	58	57	45	358	3
Géorgie	..	489	1 285	550	763	252	152	359	226	189	331	33
Arménie	..	80	165	137	199	150	210	189	150	109	296	21
Bulgarie	..	105	89	62	70	101	75	192	200	142	287	28
Inde	..	6	4	1	6	35	122	16	18	18	255	1
Roumanie	..	83	79	63	57	56	76	129	156	136	234	30
Turquie	..	223	212	175	71	49	70	167	151	139	141	38
Serbie	..	4	10	39	25	282	209	378	67	36	128	20
Syrie	..	36	43	26	34	42	223	3	87	46	123	7
Chypre <sup>1,2</sup>	..	109	68	87	61	46	41	118	93	73	95	42
Pakistan	..	3	3	2	8	..	..	..	21	26	88	2
Autres pays	..	3 353	3 888	990	1 165	782	1 029	1 616	1 530	622	977	
<b>Total</b>	<b>..</b>	<b>10 806</b>	<b>16 922</b>	<b>17 019</b>	<b>9 387</b>	<b>17 533</b>	<b>20 302</b>	<b>29 462</b>	<b>21 829</b>	<b>12 837</b>	<b>32 819</b>	<b>..</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – HONGRIE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Roumanie	4 303	6 052	5 535	3 805	3 939	15 658	14 392	6 999	6 200	2 605	2 874	42
Ukraine	541	834	857	558	646	2 189	1 765	894	858	386	365	62
République slovaque	206	116	106	97	97	414	307	202	310	208	282	46
Serbie	357	757	758	672	721	1 678	1 330	647	411	158	144	42
Russie	111	7	156	119	111	168	151	97	170	131	119	82
Égypte	1	4	2	5	3	2	6	9	81	93	101	37
Viet Nam	40	53	95	39	75	38	29	15	67	39	36	61
Iran	7	11	6	18	14	7	14	11	16	10	21	29
Turquie	4	6	13	10	9	12	8	20	58	19	20	20
Pologne	10	10	14	13	9	27	18	11	45	15	18	50
États-Unis	4	12	11	9	2	17	13	9	25	13	17	41
Slovénie	..	..	..	..	..	3	2	5	8	3	16	12
Allemagne	22	28	33	35	25	55	67	35	59	29	15	87
Chine	15	31	29	20	27	15	3	7	13	12	15	67
Croatie	148	26	34	25	26	61	50	22	27	15	14	43
Autres pays	403	495	455	377	382	210	224	195	397	312	258	
<b>Total</b>	<b>6 172</b>	<b>8 442</b>	<b>8 104</b>	<b>5 802</b>	<b>6 086</b>	<b>20 554</b>	<b>18 379</b>	<b>9 178</b>	<b>8 745</b>	<b>4 048</b>	<b>4 315</b>	<b>46</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – IRLANDE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Pologne	37	7	10	13	29	25	359	508	939	1 161	1 326	43
Inde	126	119	166	339	443	944	2 617	3 009	2 939	1 611	1 028	61
Nigéria	189	142	319	454	1 012	1 204	5 689	5 792	3 293	1 360	776	79
Roumanie	81	46	74	117	143	135	457	564	1 029	901	756	58
Philippines	70	37	84	410	630	1 755	3 830	2 486	2 184	1 167	729	85
Pakistan	239	189	196	201	306	428	1 288	1 807	1 244	732	419	54
Lettonie	4	4	9	16	22	19	98	150	226	327	379	54
Chine	85	45	102	131	258	403	798	656	576	494	304	93
Brésil	37	36	14	21	31	86	203	245	459	393	304	66
États-Unis	1 518	1 841	875	156	112	148	263	217	304	246	233	63
Hongrie	13	4	2	4	2	1	38	77	137	172	216	37
Afrique du Sud	363	219	205	318	343	418	708	489	563	0	213	0
Ukraine	25	34	97	153	202	432	815	695	536	323	200	90
Thaïlande	60	18	33	28	53	139	209	227	274	208	173	94
Lituanie	3	2	1	8	15	13	45	79	103	126	168	38
Autres pays	2 913	3 913	2 163	2 225	2 786	4 599	7 622	7 262	6 284	4 344	2 820	
<b>Total</b>	<b>5 763</b>	<b>6 656</b>	<b>4 350</b>	<b>4 594</b>	<b>6 387</b>	<b>10 749</b>	<b>25 039</b>	<b>24 263</b>	<b>21 090</b>	<b>13 565</b>	<b>10 044</b>	<b>66</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – ISLANDE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Pologne	222	162	164	153	50	35	30	89	149	265	224	73
Philippines	105	69	126	106	67	35	49	89	52	74	55	65
Thaïlande	54	45	62	40	28	27	26	26	43	42	48	69
Danemark	15	8	3	6	2	6	1	0	5	11	35	17
Viet Nam	41	16	52	51	39	14	8	39	33	33	26	77
Lettonie	5	5	9	1	2	1	4	18	4	21	22	68
Suède	11	9	1	5	3	6	11	3	6	11	17	41
Lituanie	5	23	23	9	11	8	6	7	16	10	16	37
Serbie	78	33	109	76	27	34	27	21	7	15	13	92
Chine	17	19	24	15	7	1	4	5	4	8	13	62
Ukraine	9	13	18	18	15	10	21	18	12	17	12	117
États-Unis	34	33	20	15	19	11	12	13	14	18	11	73
<b>Nigéria</b>	5	7	9	3	2	2	1	6	1	2	10	10
Maroc	4	9	22	3	8	5	9	7	9	7	9	44
Albanie	1	4	10	11	0	0	0	1	3	2	9	11
Autres pays	238	192	262	216	170	175	204	255	237	265	183	
<b>Total</b>	<b>844</b>	<b>647</b>	<b>914</b>	<b>728</b>	<b>450</b>	<b>370</b>	<b>413</b>	<b>597</b>	<b>595</b>	<b>801</b>	<b>703</b>	<b>69</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – ITALIE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Albanie	2 330	2 605	4 546	9 523	9 129	8 101	9 493	13 671	21 148	35 134	36 920	46
Maroc	3 295	3 850	9 156	9 096	11 350	10 732	14 728	25 421	29 025	32 448	35 212	42
Roumanie	2 775	3 509	2 857	2 735	4 707	3 921	3 272	4 386	6 442	14 403	12 967	67
Inde	..	188	672	894	1 261	1 051	2 366	4 863	5 015	6 176	9 527	26
Bangladesh	..	68	405	839	822	972	1 460	3 511	5 323	5 953	8 442	26
Pakistan	..	91	219	349	535	601	1 522	3 532	4 216	5 617	7 678	27
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	..	204	697	954	923	1 141	1 219	2 089	2 847	5 455	6 771	32
Brésil	1 751	1 928	1 930	1 579	2 099	1 960	1 442	1 786	1 579	1 458	5 799	..
Pérou	..	883	1 064	1 947	2 235	1 726	1 589	2 055	3 136	5 503	5 783	60
Moldova	..	754	707	580	1 060	846	1 222	1 430	1 475	2 464	5 605	..
Sénégal	..	191	289	592	689	797	1 070	2 263	4 037	4 144	5 091	..
Tunisie	371	920	1 666	2 066	2 003	2 067	2 555	3 521	4 411	5 585	4 882	48
Équateur	..	757	714	746	951	599	677	854	1 182	2 660	4 604	38
Ghana	213	301	1 121	1 061	790	801	1 288	2 838	3 700	3 465	4 416	37
Égypte	217	704	1 228	1 394	1 431	2 352	1 342	2 130	3 138	4 422	3 438	46
Autres pays	24 314	28 532	26 425	25 014	25 953	18 486	20 138	26 362	33 213	43 148	44 456	
<b>Total</b>	<b>35 266</b>	<b>45 485</b>	<b>53 696</b>	<b>59 369</b>	<b>65 938</b>	<b>56 153</b>	<b>65 383</b>	<b>100 712</b>	<b>129 887</b>	<b>178 035</b>	<b>201 591</b>	<b>44</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – JAPON**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Corée	8 531	8 546	7 412	7 637	6 668	5 656	5 581	4 331	4 744	5 247	..	..
Chine	4 347	4 740	4 322	5 392	4 816	3 259	3 598	2 845	3 060	2 813	..	..
Autres pays	1 230	1 394	1 484	1 756	1 588	1 444	1 443	1 470	1 473	1 409	..	..
<b>Total</b>	<b>14 108</b>	<b>14 680</b>	<b>13 218</b>	<b>14 785</b>	<b>13 072</b>	<b>10 359</b>	<b>10 622</b>	<b>8 646</b>	<b>9 277</b>	<b>9 469</b>	<b>9 554</b>	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – LETTONIE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Royaume-Uni	..	..	0	0	1	..	9	7	16	19	130	6
Russie	177	132	93	54	67	49	82	71	109	70	127	34
Irlande	..	..	0	0	1	..	13	5	10	8	53	8
Ukraine	19	32	24	41	34	13	8	51	54	32	39	36
Israël	..	..	4	2	1	..	6	3	14	2	25	0
États-Unis	..	..	0	0	6	..	4	23	25	10	20	15
Allemagne	..	..	0	0	0	..	1	2	11	6	18	17
Bélarus	13	19	13	10	10	12	14	12	15	12	14	50
Lituanie	10	9	6	8	5	3	7	5	5	9	13	46
Italie	..	..	0	0	2	..	0	5	1	1	12	8
Suède	..	..	0	0	0	..	0	2	4	5	10	40
Moldova	..	..	0	2	2	..	1	1	4	2	9	22
Australie	..	..	0	0	0	..	0	3	7	0	8	0
Pologne	..	..	0	0	0	..	1	4	3	1	7	0
Azerbaïdjan	..	..	1	1	0	2	0	0	0	1	6	0
Autres pays	..	..	4 089	3 117	3 531	..	3 638	2 889	1 863	1 719	1 466	..
<b>Total</b>	<b>18 964</b>	<b>8 322</b>	<b>4 230</b>	<b>3 235</b>	<b>3 660</b>	<b>2 467</b>	<b>3 784</b>	<b>3 083</b>	<b>2 141</b>	<b>1 897</b>	<b>1 957</b>	<b>53</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – LUXEMBOURG**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
France	74	75	76	277	342	314	462	639	860	1 205	2 262	25
Belgique	87	97	77	224	258	450	1 581	1 577	1 346	1 264	1 836	33
Portugal	338	352	293	1 242	1 351	1 085	1 155	982	1 211	1 168	1 089	54
Italie	161	138	109	362	665	425	411	314	418	313	304	53
Allemagne	74	95	76	322	333	208	201	195	209	279	246	63
États-Unis	0	2	3	47	44	32	42	48	80	100	233	22
Serbie	55	67	115	425	412	229	194	148	197	182	189	49
Royaume-Uni	8	5	0	62	53	44	56	37	66	75	128	26
Brésil	6	2	8	7	3	7	12	18	15	30	100	15
Bosnie-Herzégovine	46	72	76	270	202	114	74	60	56	70	71	45
Pays-Bas	20	10	20	31	50	38	54	27	54	54	57	63
Espagne	7	17	10	48	58	35	38	30	48	42	44	50
Danemark	2	3	0	0	5	1	3	3	2	2	42	2
Grèce	1	0	0	6	14	11	14	15	21	23	33	24
Cabo Verde	45	46	49	77	40	60	41	44	27	47	33	48
Autres pays	204	255	303	622	481	352	342	274	381	452	473	
<b>Total</b>	<b>1 128</b>	<b>1 236</b>	<b>1 215</b>	<b>4 022</b>	<b>4 311</b>	<b>3 405</b>	<b>4 680</b>	<b>4 411</b>	<b>4 991</b>	<b>5 306</b>	<b>7 140</b>	<b>37</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – MEXIQUE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Venezuela	185	316	309	159	126	162	279	334	259	484	580	41
Colombie	689	892	690	390	305	486	634	601	397	378	358	54
Cuba	429	660	459	307	240	408	579	531	287	305	341	44
Argentine	400	450	400	265	170	178	271	304	130	126	172	34
Espagne	239	286	251	227	121	152	180	163	119	169	166	36
États-Unis	334	287	246	266	117	79	108	119	120	136	119	41
Guatemala	114	185	141	209	95	117	196	141	62	57	98	35
Honduras	59	123	98	131	55	92	143	129	60	74	89	47
République dominicaine	47	69	48	50	29	22	75	59	53	63	81	38
Pérou	215	292	213	166	107	138	182	159	100	93	79	66
El Salvador	137	159	118	163	81	82	99	109	66	66	75	41
Nigéria	1	6	2	0	0	7	8	3	5	39	63	5
Italie	89	94	108	76	39	45	53	66	31	38	59	22
Équateur	52	83	63	41	41	46	63	59	40	62	56	52
Bolivie	94	119	97	43	26	41	48	57	24	47	46	57
Autres pays	1 091	1 449	1 228	996	598	578	672	747	588	599	558	
<b>Total</b>	<b>4 175</b>	<b>5 470</b>	<b>4 471</b>	<b>3 489</b>	<b>2 150</b>	<b>2 633</b>	<b>3 590</b>	<b>3 581</b>	<b>2 341</b>	<b>2 736</b>	<b>2 940</b>	<b>43</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – PAYS-BAS

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Maroc	6 896	6 409	5 034	5 508	5 797	6 824	6 238	3 886	4 251	3 272	3 364	53
Turquie	3 407	4 073	3 147	4 167	4 984	5 029	4 292	2 872	3 119	2 824	2 764	54
Iraq	331	501	866	674	288	289	525	929	1 331	909	922	52
Royaume-Uni	248	240	150	211	208	207	198	165	162	166	636	13
Suriname	1 636	1 285	1 006	1 142	967	934	875	659	828	594	601	62
Inde	214	214	153	263	193	292	406	415	794	638	574	46
Ghana	296	314	283	411	367	519	540	435	575	503	507	59
Chine	799	638	539	559	490	..	437	494	628	745	499	92
Afghanistan	562	662	584	596	402	371	567	1 341	1 027	510	477	63
Iran	225	221	273	279	217	281	361	848	690	464	449	57
Somalie	128	96	76	73	69	108	105	64	86	249	440	25
Thaïlande	171	195	220	383	413	571	602	371	534	443	414	91
Russie	466	413	436	400	275	..	427	291	446	355	403	69
Philippines	209	226	209	308	263	330	381	263	457	319	331	78
Pologne	238	268	237	271	202	296	360	237	421	313	329	65
Autres pays	13 263	14 898	15 016	14 509	11 140	12 547	14 641	12 612	17 229	15 573	15 824	
<b>Total</b>	<b>29 089</b>	<b>30 653</b>	<b>28 229</b>	<b>29 754</b>	<b>26 275</b>	<b>28 598</b>	<b>30 955</b>	<b>25 882</b>	<b>32 578</b>	<b>27 877</b>	<b>28 534</b>	<b>53</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – NORVÈGE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Érythrée	60	88	67	63	248	254	199	323	563	1 114	1 911	30
Somalie	1 281	2 196	1 315	1 737	1 528	2 131	1 571	1 667	1 138	451	1 250	19
Afghanistan	194	674	877	857	1 054	1 281	1 013	1 005	1 371	1 088	1 004	32
Iraq	2 142	2 577	1 072	1 267	1 338	947	1 642	1 663	1 418	817	833	44
Thaïlande	263	427	247	483	267	380	265	346	547	683	707	82
Philippines	246	421	233	445	322	421	341	479	851	704	603	86
Suède	376	241	211	184	248	300	213	229	253	300	483	29
Russie	458	436	515	622	673	644	629	418	401	444	482	59
Pakistan	590	544	773	469	430	526	478	424	503	714	482	78
Myanmar	0	5	4	33	103	260	325	533	838	378	440	42
Éthiopie	140	313	341	216	225	341	236	195	362	336	440	35
Iran	535	740	495	785	554	539	297	307	336	353	420	43
Inde	187	235	141	185	152	209	130	132	313	382	391	40
Pologne	112	31	74	77	50	96	138	166	324	241	330	41
Ukraine	84	106	86	75	68	119	112	107	243	171	233	58
Autres pays	5 287	5 843	3 861	3 944	4 643	6 189	4 795	5 229	5 875	4 256	4 667	
<b>Total</b>	<b>11 955</b>	<b>14 877</b>	<b>10 312</b>	<b>11 442</b>	<b>11 903</b>	<b>14 637</b>	<b>12 384</b>	<b>13 223</b>	<b>15 336</b>	<b>12 432</b>	<b>14 676</b>	<b>45</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – NOUVELLE-ZÉLANDE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Royaume-Uni	3 275	4 023	3 847	3 254	2 814	4 808	6 039	5 299	4 883	4 382	5 405	36
Afrique du Sud	2 865	3 200	2 462	1 829	1 375	2 156	2 910	3 389	3 871	3 713	3 819	48
Inde	4 401	5 241	3 519	2 283	1 573	1 664	2 249	2 225	2 235	2 429	3 412	33
Samoa	1 393	1 463	1 456	1 583	1 946	2 074	3 018	2 988	2 647	2 776	3 086	42
Philippines	1 130	1 178	727	697	852	676	2 240	2 822	2 757	3 048	3 060	53
Fidji	1 724	1 765	1 969	1 553	1 309	1 219	2 097	2 124	2 270	2 422	2 752	46
Chine	3 911	3 113	1 946	1 137	693	852	1 158	1 190	1 239	922	1 138	47
Tonga	189	259	282	314	384	328	466	531	500	516	783	34
États-Unis	391	420	414	340	324	448	587	605	602	558	659	42
Australie	137	142	113	111	118	116	179	232	287	317	564	28
Sri Lanka	445	487	406	300	242	164	204	271	350	445	537	37
Malaisie	334	445	412	445	464	398	467	398	392	386	477	46
Corée	1 639	1 453	887	588	459	445	564	406	374	349	437	36
Nouvelle-Zélande	46	59	121	103	147	105	168	235	408	489	389	29
Zimbabwe	722	786	556	288	196	547	570	503	457	363	349	68
Autres pays	6 563	5 883	4 664	3 315	2 435	3 513	4 691	5 250	5 487	5 353	5 995	
<b>Total</b>	<b>29 165</b>	<b>29 917</b>	<b>23 781</b>	<b>18 140</b>	<b>15 331</b>	<b>19 513</b>	<b>27 607</b>	<b>28 468</b>	<b>28 759</b>	<b>28 468</b>	<b>32 862</b>	<b>43</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – POLOGNE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Ukraine	417	662	369	877	992	800	1 196	908	1 911	2 010	1 432	79
Bélarus	101	126	152	357	418	320	456	390	741	527	512	64
Arménie	27	30	16	79	101	103	163	111	367	285	160	97
Russie	129	114	64	162	215	200	244	171	370	251	112	163
Viet Nam	29	47	12	64	97	104	150	105	289	222	68	168
Turquie	36	11	1	35	33	12	72	17	33	36	34	18
Allemagne	1	39	37	47	92	106	171	389	38	17	31	26
Serbie	8	14	15	33	18	16	17	14	15	28	28	43
États-Unis	8	23	27	47	50	53	75	86	26	22	23	26
Italie	4	8	2	2	9	5	17	11	21	8	19	5
Nigéria	7	17	2	35	45	4	68	8	8	26	18	11
Bulgarie	8	16	8	21	21	38	29	25	27	36	18	44
Kazakhstan	10	10	18	41	38	42	44	41	36	36	17	124
Anc. Yougoslavie	..	..	0	1	0	2	0	8	10	15	17	35
Roumanie	4	7	5	9	8	9	17	11	25	22	15	67
Autres pays	200	404	326	693	789	511	1 073	1 167	601	507	1 582	
<b>Total</b>	<b>989</b>	<b>1 528</b>	<b>1 054</b>	<b>2 503</b>	<b>2 926</b>	<b>2 325</b>	<b>3 792</b>	<b>3 462</b>	<b>4 518</b>	<b>4 048</b>	<b>4 086</b>	<b>54</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – PORTUGAL**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Brésil	491	415	4 080	3 993	4 007	5 352	4 596	5 102	4 656	6 394	7 804	47
Cabo Verde	1 047	2 189	6 013	5 368	3 982	3 502	3 230	3 821	3 200	2 854	3 607	44
Ukraine	12	..	484	978	1 358	2 336	3 322	4 007	3 310	2 895	3 240	42
Guinée-Bissau	873	1 602	2 754	2 442	1 847	1 815	1 753	2 082	1 915	1 676	1 884	41
Angola	336	738	2 075	2 113	1 953	1 870	1 857	2 131	1 630	1 316	1 507	50
Sao Tomé-et-Principe	134	448	1 391	1 289	1 097	1 156	869	1 027	938	809	1 061	43
Inde	25	32	417	1 055	919	860	628	539	490	454	1 002	15
Moldova	6	..	2 230	2 896	2 675	2 324	2 043	1 816	1 363	964	815	62
Roumanie	20	..	209	258	303	469	492	796	687	515	621	43
Pakistan	21	32	74	200	388	476	443	346	333	189	407	17
Russie	21	31	259	535	580	590	506	515	395	327	359	56
Népal	..	..	..	..	..	51	36	33	53	102	293	5
Bangladesh	..	31	316	404	340	193	110	93	71	98	230	10
Sénégal	..	..	111	120	193	163	145	188	174	222	215	27
Mozambique	57	155	262	253	208	204	193	199	148	148	206	40
Autres pays	584	347	1 733	2 278	1 900	1 877	1 596	1 781	1 761	1 433	1 853	
<b>Total</b>	<b>3 627</b>	<b>6 020</b>	<b>22 408</b>	<b>24 182</b>	<b>21 750</b>	<b>23 238</b>	<b>21 819</b>	<b>24 476</b>	<b>21 124</b>	<b>20 396</b>	<b>25 104</b>	<b>42</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
République tchèque	121	158	90	48	45	45	36	24	37	70	106	34
Ukraine	377	704	181	77	44	61	60	63	62	73	66	89
Allemagne	13	16	2	5	3	3	2	1	1	11	37	16
États-Unis	113	110	8	5	7	6	6	2	5	31	33	24
Viet Nam	40	62	37	11	15	5	11	15	49	20	26	58
Roumanie	147	100	19	14	10	18	25	9	7	5	26	12
Royaume-Uni	..	1	..	1	..	..	..	..	..	2	15	13
Serbie	42	112	72	50	57	53	56	9	5	8	13	223
Hongrie	9	6	13	17	12	9	8	5	1	4	8	12
Russie	35	42	26	11	8	8	3	20	5	5	7	57
Italie	4	1	1	1	..	1	..	1	..	..	5	..
Australie	4	5	3	..	..	..	..	..	..	..	5	..
Pologne	20	18	7	3	5	4	4	4	2	4	4	100
Israël	5	..	1	..	5	3	..	2	2	1	4	50
Colombie	..	..	..	..	1	..	..	..	1	3	4	..
Autres pays	195	143	18	19	27	56	44	52	57	72	50	
<b>Total</b>	<b>1 125</b>	<b>1 478</b>	<b>478</b>	<b>262</b>	<b>239</b>	<b>272</b>	<b>255</b>	<b>207</b>	<b>234</b>	<b>309</b>	<b>409</b>	<b>46</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Ukraine	425	424	398	520	396	501	518	948	2 075	1 044	1 429	..
Russie	107	102	84	58	50	68	173	162	463	305	563	..
Viet Nam	43	40	42	44	52	86	80	166	298	271	405	..
République slovaque	786	625	521	431	377	378	331	270	574	111	372	..
Bélarus	27	39	27	20	15	38	49	53	137	94	135	..
Roumanie	131	36	83	35	36	76	70	30	311	111	115	..
Pologne	86	50	53	58	63	198	180	176	105	34	96	..
Moldova	9	33	21	23	15	32	25	41	175	55	93	..
Serbie	31	28	25	17	7	11	9	26	57	65	66	..
Bulgarie	48	14	11	12	21	28	19	27	52	51	65	..
Kazakhstan	129	18	121	21	17	48	30	65	122	48	50	..
Bosnie-Herzégovine	37	19	11	9	9	16	27	11	59	47	49	..
Arménie	61	28	19	16	11	47	74	46	144	49	35	..
Syrie	4	5	12	6	4	8	19	23	28	18	29	..
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	13	3	9	11	2	9	6	14	20	23	28	..
Autres pays	409	413	400	340	420	392	426	456	494	2 599	2 006	..
<b>Total</b>	<b>2 346</b>	<b>1 877</b>	<b>1 837</b>	<b>1 621</b>	<b>1 495</b>	<b>1 936</b>	<b>2 036</b>	<b>2 514</b>	<b>5 114</b>	<b>4 925</b>	<b>5 536</b>	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – ROYAUME-UNI**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Inde	15 134	14 507	11 835	26 541	29 405	26 290	28 352	36 351	22 425	18 399	24 656	..
Pakistan	10 260	8 143	9 442	20 945	22 054	17 641	18 445	21 655	13 000	13 090	16 774	..
Nigéria	5 874	6 031	4 531	6 953	7 873	7 932	8 881	9 275	8 076	8 069	9 883	..
Afrique du Sud	7 665	8 149	5 266	8 367	7 446	6 351	6 924	6 448	5 289	4 788	5 047	..
Bangladesh	3 724	2 257	3 633	12 041	7 966	5 149	5 702	8 902	3 892	3 613	4 622	..
Zimbabwe	2 556	5 592	5 707	7 703	6 301	4 877	5 647	4 412	3 103	3 378	4 441	..
Pologne	580	562	251	458	1 419	1 863	3 043	6 066	3 166	3 763	4 391	..
Philippines	8 839	10 844	5 382	11 751	9 429	7 133	8 122	10 374	3 095	2 971	4 250	..
États-Unis	3 021	2 792	2 205	3 116	2 926	2 591	3 350	3 119	3 761	2 908	3 812	..
Ghana	2 989	3 373	3 134	4 662	4 551	3 931	4 744	4 675	3 134	2 973	3 554	..
Sri Lanka	5 717	6 496	3 284	4 762	4 944	5 886	6 163	3 855	2 335	2 294	3 463	..
Népal	916	1 047	929	1 551	2 118	3 468	4 282	7 447	2 667	2 316	3 204	..
Chine	2 601	3 117	2 677	6 041	7 581	6 966	7 198	7 289	3 530	2 519	2 904	..
Somalie	9 029	7 450	7 163	8 139	5 817	4 664	5 143	5 688	2 106	2 218	2 658	..
Australie	3 377	2 836	1 990	2 890	2 593	2 449	2 792	2 683	3 054	2 188	2 611	..
Autres pays	71 736	81 441	61 948	77 869	72 623	70 594	75 421	69 750	43 020	42 566	53 187	..
<b>Total</b>	<b>154 018</b>	<b>164 637</b>	<b>129 377</b>	<b>203 789</b>	<b>195 046</b>	<b>177 785</b>	<b>194 209</b>	<b>207 989</b>	<b>125 653</b>	<b>118 053</b>	<b>149 457</b>	<b>40</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – RUSSIE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Ukraine	66 502	55 424	58 500	62 025	5 715	7 783	12 803	15 646	22 167	67 400	100 696	..
Kazakhstan	68 087	64 831	58 736	50 628	27 130	29 986	14 585	20 582	28 350	32 070	37 837	..
Ouzbékistan	67 021	53 109	43 982	49 784	4 788	7 906	13 409	17 937	20 385	22 557	23 216	..
Tadjikistan	12 198	16 444	21 891	39 214	4 393	6 152	9 773	12 476	13 743	16 758	23 012	..
Arménie	34 860	39 328	45 253	54 828	6 261	7 847	13 176	16 550	17 894	18 653	22 264	..
Moldova	12 809	13 876	15 782	20 429	1 992	2 802	5 252	8 878	9 953	14 086	17 397	..
Azerbaïdjan	22 045	24 885	29 643	34 627	5 265	5 635	6 440	6 856	7 513	7 177	9 885	..
Kirghizistan	33 166	61 239	51 210	48 720	37 348	52 362	8 415	7 177	9 037	9 041	9 316	..
Bélarus	7 919	6 572	7 099	6 062	3 888	3 993	1 547	2 559	3 346	3 257	3 582	..
Géorgie	14 008	12 156	11 110	9 876	2 513	2 405	3 082	2 849	2 347	2 239	2 623	..
Turkménistan	5 577	4 737	4 444	4 026	482	544	753	825	817	950	774	..
Turquie	51	60	105	129	144	146	201	218	252	292	500	..
Syrie	59	45	62	53	79	90	130	170	145	271	334	..
Afghanistan	101	109	153	124	188	153	135	204	173	272	300	..
Viet Nam	58	77	94	75	90	112	105	170	240	265	287	..
Autres pays	2 397	1 995	2 179	2 094	1 855	1 886	2 109	1 830	2 216	2 091	2 260	..
<b>Total</b>	<b>346 858</b>	<b>354 887</b>	<b>350 243</b>	<b>382 694</b>	<b>102 131</b>	<b>129 802</b>	<b>91 915</b>	<b>114 927</b>	<b>138 578</b>	<b>197 379</b>	<b>254 283</b>	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – SLOVÉNIE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	368	445	467	556	622	305	545	579	744	724	43
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	..	45	..	140	194	177	59	122	122	157	166	41
Croatie	..	56	203	181	115	162	52	93	47	41	30	73
Ukraine	..	..	6	13	23	31	14	35	17	22	29	69
Italie	..	72	116	179	206	205	97	186	92	106	18	272
Russie	..	5	7	19	6	17	6	12	25	8	11	45
Chine	..	..	11	1	11	7	..	1	7	4	7	57
Moldova	..	..	1	2	4	10	6	7	10	6	6	50
République slovaque	..	..	6	1	3	1	1	1	2	4	4	75
États-Unis	..	..	11	14	19	19	14	29	8	7	3	..
Roumanie	..	..	2	4	6	3	..	3	2	2	3	67
Pologne	..	..	..	2	2	2	..	..	..	1	3	33
Iran	..	3	..	..	1	1	..	..	1	..	3	..
Allemagne	..	8	12	3	10	12	7	14	8	4	3	67
Brésil	..	3	4	5	25	36	5	17	9	3	3	..
Autres pays	..	281	644	675	648	507	202	405	333	314	341	..
<b>Total</b>	..	<b>841</b>	<b>1 468</b>	<b>1 706</b>	<b>1 829</b>	<b>1 812</b>	<b>768</b>	<b>1 470</b>	<b>1 262</b>	<b>1 423</b>	<b>1 354</b>	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – SUÈDE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Somalie	930	652	783	882	1 075	1 087	1 547	2 482	2 925	4 776	9 069	27
Syrie	1 307	592	504	498	418	675	666	540	495	1 370	4 479	14
Iraq	12 869	5 942	4 211	3 170	4 354	6 164	16 582	14 317	7 271	4 955	3 694	73
Pologne	995	761	679	819	1 477	1 787	1 645	2 473	2 417	2 333	2 702	47
Thaïlande	873	1 005	1 255	1 307	1 426	1 537	1 903	2 038	2 070	2 928	2 675	90
Afghanistan	1 062	775	811	1 180	848	636	851	776	785	1 198	2 330	24
Finlande	2 972	2 753	2 535	2 429	2 966	2 227	2 245	2 255	3 023	2 133	2 182	62
Danemark	431	385	404	409	483	391	475	564	603	1 510	1 942	35
Érythrée	294	199	251	350	326	396	743	836	997	1 113	1 451	44
Iran	2 782	1 449	1 103	1 097	958	1 021	1 392	1 305	1 128	1 331	1 420	50
Turquie	2 905	1 439	1 117	1 179	1 036	1 322	1 303	1 124	1 005	1 182	1 320	36
Serbie	3 065	27	60	132	359	820	1 170	959	961	1 224	1 317	44
Royaume-Uni	204	149	165	212	392	277	296	288	424	444	960	17
Roumanie	387	275	261	260	237	195	350	744	781	736	886	43
Allemagne	450	376	597	681	912	770	654	837	920	918	858	54
Autres pays	19 371	16 657	15 518	14 713	14 930	17 023	17 924	18 094	17 113	20 098	23 058	
<b>Total</b>	<b>50 897</b>	<b>33 436</b>	<b>30 254</b>	<b>29 318</b>	<b>32 197</b>	<b>36 328</b>	<b>49 746</b>	<b>49 632</b>	<b>42 918</b>	<b>48 249</b>	<b>60 343</b>	<b>43</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – SUISSE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Italie	4 502	4 629	4 921	4 804	4 111	4 109	4 045	4 401	4 495	5 496	5 134	46
Allemagne	1 144	1 361	3 022	4 035	3 617	3 544	3 401	3 835	4 120	5 255	4 658	59
Portugal	2 383	2 201	1 761	2 336	2 217	2 298	2 110	2 201	2 458	3 626	3 941	49
France	1 260	1 218	1 110	1 314	1 084	1 325	1 229	1 580	1 750	2 598	3 134	41
Turquie	3 457	3 044	2 866	2 593	2 091	1 886	1 662	1 628	1 399	1 808	1 729	50
Serbie	11 721	10 441	10 252	8 453	6 859	4 359	3 463	2 611	1 913	1 765	1 621	57
Espagne	1 283	1 246	1 096	1 245	1 120	1 091	1 055	1 054	1 071	1 501	1 564	48
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	2 596	2 210	2 287	1 831	1 586	1 337	1 223	1 272	1 288	1 306	1 554	41
Bosnie- Herzégovine	3 149	3 008	2 855	2 408	1 924	1 628	1 163	1 173	966	1 103	965	60
Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	..	..	781	768	761	52
Croatie	1 837	1 660	2 046	1 599	1 483	1 273	1 201	1 126	838	904	737	69
Royaume- Uni	323	353	319	365	298	351	396	328	449	617	665	41
Russie	..	..	..	..	..	..	..	397	397	562	614	67
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	455	596	538	88
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	364	390	436	45
Autres pays	13 056	12 518	11 830	12 457	12 924	13 556	13 173	12 726	10 581	12 593	13 536	
<b>Total</b>	<b>46 711</b>	<b>43 889</b>	<b>44 365</b>	<b>43 440</b>	<b>39 314</b>	<b>36 757</b>	<b>34 121</b>	<b>34 332</b>	<b>33 325</b>	<b>40 888</b>	<b>41 587</b>	<b>51</b>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

**Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – TURQUIE**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dont : Femmes 2016 (%)
Bulgarie	1 769	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Azerbaïdjan	563	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Russie	287	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Afghanistan	245	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Kazakhstan	195	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Syrie	175	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Iraq	143	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Iran	137	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Grèce	107	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	93	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Kirghizistan	88	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Ouzbékistan	87	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Ukraine	85	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	80	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Roumanie	76	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autres pays	942	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Total</b>	<b>5 072</b>	<b>4 359</b>	<b>5 968</b>	<b>8 141</b>	<b>9 488</b>	<b>9 216</b>	..	..	..	..	..	..

*Note* : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933770498>

Métadonnées relatives aux tableaux A.6. et B.6. **Acquisitions de la nationalité**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Non compris les naturalisations de citoyens d'origine allemande (Aussiedler).	Office fédéral de la statistique.
Australie	Les données de 2006 à 2010 sont basées sur l'ancienne Reporting Assurance Section. Les données à partir de 2011 viennent de Citizenship Programme Management. À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'Immigration et de la protection des frontières.
Autriche	Les données se réfèrent aux personnes qui vivent en Autriche au moment de l'acquisition.	Statistique Autriche et BMI (ministère de l'Intérieur).
Belgique	Les statistiques se rapportent à toutes les obtentions de la nationalité belge intervenant après la naissance, quelle que soit la procédure. Ces statistiques ne prennent en compte que les résidents en Belgique au moment du changement de nationalité.	Direction générale statistique et information économique (DGSIE) et ministère de la Justice.
Canada	Les données portent sur le pays de naissance et non sur le pays d'ancienne nationalité. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités selon la législation des pays concernés.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Registre des permis de résidence.	Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Corée		Ministère de la Justice.
Danemark	La baisse en 2013 s'explique en partie par la modifications des conditions de naturalisation cette même année.	Statistique Danemark.
Espagne	Seulement les naturalisations obtenues au titre de la résidence en Espagne. Non compris les anciens Espagnols qui avaient perdu leur nationalité. La forte hausse enregistrée en 2013 est due à la mise en place d'un plan de traitement intensif des dossiers (Plan Intensivo de tramitación de expedientes de Nacionalidad) mis en place par le ministère de la Justice.	Ministère de l'Emploi, de la Sécurité sociale sur la base des naturalisations enregistrées par le Ministère de la Justice.
Estonie	Acquisitions de la nationalité par naturalisation.	Bureau de la police et des gardes-frontières.
États-Unis	Les données sont par pays de naissance et couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Ministère de la Sécurité intérieure.
Finlande	Y compris les naturalisations des personnes d'origine finlandaise.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	La répartition des données par nationalité concernant les naturalisations par déclaration anticipée n'est pas connue pour les années 2006 et 2007.	Ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice.
Grèce	Les données se réfèrent à tous les types d'acquisition de nationalité : par naturalisation, par déclaration (personnes d'origine grecque), adoption par un Grec, etc.	Ministère de l'Intérieur et de la reconstruction administrative.
Hongrie	Naturalisation (personne née étrangère) ou renaturalisation (la nationalité hongroise avait été perdue). Les règles de la naturalisation en Hongrie ont été modifiées par la Loi XLIV de 2010. La Loi met en place une procédure de naturalisation simplifiée à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011 et rend possible l'obtention de la nationalité sans condition de résidence en Hongrie pour les étrangers ayant des ancêtres hongrois. Ces données se réfèrent uniquement aux personnes qui ont une adresse en Hongrie.	Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population), Bureau central de la statistique.
Irlande	Depuis 2006, les données comprennent les naturalisations et les acquisitions de la nationalité suite à un mariage (Post nuptial citizenship).	Ministère de la Justice et de l'Égalité.
Islande	Y compris les enfants qui acquièrent la nationalité islandaise en même temps que leurs parents.	Statistiques Islande.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Bureau des affaires civiles.
Lettonie	Acquisition de la nationalité par naturalisation. Y compris les enfants qui reçoivent la nationalité lettone en même temps que leur parents.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Luxembourg	Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.
Mexique		Ministère des Affaires étrangères (SER).
Norvège	Les statistiques sont basées sur les données du registre de la population.	Statistique Norvège.

Pays	Commentaires	Source
Nouvelle-Zélande	Avant 2016, le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si l'information est disponible (sinon, le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionnée sur le passeport).	Ministère de l'Intérieur.
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	Les données incluent les naturalisations par mariage et par reconnaissance des personnes d'origine polonaise, en plus des naturalisations par octroi.	Office du rapatriement et des étrangers.
Portugal	Acquisition de la nationalité par des étrangers résidant au Portugal. Jusqu'en 2007, les données ne comprennent pas les acquisitions de nationalité suite à un mariage ou une adoption.	Institut des registres et du notariat, Direction générale de la politique de justice (DGPJ).
République slovaque	Les données correspondent aux personnes vivant en République slovaque au moment de l'acquisition.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Acquisitions de la nationalité par déclaration ou par naturalisation.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	L'augmentation constatée en 2009 est en partie due au traitement de l'arriéré de demandes soumises avant 2009.	Home Office.
Russie	Naturalisations obtenues le plus souvent par procédure simplifiée, bénéficiant par exemple aux participants au Programme de Rapatriement de Compatriotes; aux personnes mariées à des citoyens russes; à des ressortissants du Bélarus, du Kirghizistan et du Kazakhstan, pays qui ont signé des accords bilatéraux avec la Russie; sont inclus également quelques personnes dont la nationalité russe a été restituée (moins de mille personnes chaque année). Non compris les naturalisations effectuées par les Consulats.	Service fédéral de la migration.
Slovénie	Tous les motifs permettant d'obtenir la nationalité sont inclus.	Direction des Affaires administratives intérieures, des Migrations et des Naturalisations, Ministère de l'Intérieur.
Suède		Statistique Suède.
Suisse		Office fédéral des migrations.
Turquie		Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la population et de la citoyenneté.

*Note* : Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (<http://stats.OECD.org/>).

*Liste des membres du groupe d'experts  
sur les migrations de l'OCDE*

<b>ALLEMAGNE</b>	Farid EL KHOLY, Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
<b>AUSTRALIE</b>	Michelle PEARCE, Department of Immigration and Border Protection, Canberra
<b>AUTRICHE</b>	Gudrun BIFFL, Université du Danube, Krems
<b>BELGIQUE</b>	Frédéric POUPINEL de VALENCÉ, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Bruxelles
<b>BULGARIE</b>	Daniela BOBEVA, Académie bulgare des sciences, Sofia
<b>CANADA</b>	Ümit KIZILTAN, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Ottawa Xiaoyi YAN, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Ottawa
<b>CHILI</b>	Claudia SILVA DITTBORN, Ministère de l'Intérieur, Santiago
<b>CORÉE</b>	Yongjin NHO, Université nationale de sciences et technologie, Séoul
<b>DANEMARK</b>	Natalia Pischur KJAER, Ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'intégration, Copenhague
<b>ESPAGNE</b>	Carmen BLANCO, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Madrid
<b>ESTONIE</b>	Mari NELJAS, Police and Border Guard Board, Tallinn
<b>ÉTATS-UNIS</b>	Marc ROSENBLUM, Department of Homeland Security, Washington
<b>FÉDÉRATION DE RUSSIE</b>	Olga CHUDINOVSKIKH, Centre d'Études sur la population, Université d'État Lomonosov de Moscou
<b>FINLANDE</b>	Anna RUNDGREN, Ministère de l'Intérieur, Helsinki
<b>FRANCE</b>	Jean-Baptiste HERBET, Ministère de l'Intérieur, Paris
<b>GRÈCE</b>	Anna TRIANDAFYLLIDOU, Hellenic Foundation for European and Foreign Policy, Athènes
<b>HONGRIE</b>	Orsolya KISGYÖRGY, Ministère de l'Économie nationale, Budapest
<b>IRLANDE</b>	Philip O'CONNELL, The Economic and Social Research Institute, Dublin
<b>ISRAËL</b>	Gilad NATHAN, Ruppin Academic Center, Jérusalem

<b>ITALIE</b>	Ugo MELCHIONDA, Centre d'études et de recherche IDOS, Rome
<b>JAPON</b>	Shunji KUCHIRA, Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Tokyo Noriko SUGANO, Ministère de la Justice, Tokyo
<b>LETTONIE</b>	Ilze SILIŅA-OSMANE, Office of Citizenship and Migration Affairs, Riga
<b>LITUANIE</b>	Audra SIPAVIČIENĖ, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de Vilnius
<b>LUXEMBOURG</b>	Véronique PIQUARD, Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration, Luxembourg
<b>MEXIQUE</b>	Rafael FERNÁNDEZ DE CASTRO, Institut technologique autonome de Mexico
<b>NORVÈGE</b>	Espen THORUD, Ministère de la Justice et de la Sécurité publique, Oslo
<b>NOUVELLE-ZÉLANDE</b>	Robert HEYES, Ministère de l'Entreprise, de l'Innovation et de l'Emploi, Wellington
<b>PAYS-BAS</b>	Arend ODÉ, Jeanine KLAVER et Bertine WITKAMP, Regioplan Policy Research, Amsterdam Marjoleine HENNIS, Délégation permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'OCDE, Paris
<b>POLOGNE</b>	Pawel KACZMARCZYK, Université de Varsovie
<b>PORTUGAL</b>	Jorge MALHEIROS, Université de Lisbonne
<b>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</b>	Jarmila MAREŠOVÁ, Bureau tchèque des statistiques, Prague
<b>RÉPUBLIQUE SLOVAQUE</b>	Lubica GAJDOSOVÁ, Centre of Social and Psychological Sciences SAS, Bratislava
<b>ROUMANIE</b>	Mihaela MATEI, Bucarest
<b>ROYAUME-UNI</b>	John SALT, University College London, Département de géographie, Londres
<b>SLOVÉNIE</b>	Sonja MALEC, Ministère du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, Ljubljana
<b>SUÈDE</b>	Oscar BERGER, Ministère de la Justice, Stockholm Eric HELLSING, Ministère de l'Emploi, Stockholm
<b>SUISSE</b>	Clovis VOISARD et Kathrin GÄUMANN, Secrétariat d'État aux migrations, Berne
<b>TURQUIE</b>	Ahmet IÇDUYGU, Université Koç, Istanbul

*Liste des membres du secrétariat de l'OCDE impliqués  
dans la préparation de cette publication*

**Division des migrations internationales**

Yves BREEM, Administrateur  
Sandrine CAZES, Administrateur principal  
Jonathan CHALOFF, Administrateur principal  
Ana DAMAS DE MATOS, Administrateur  
Eva DEGLER, Analyste junior  
Maria Vincenza DESIDERIO, Administrateur  
Jean-Christophe DUMONT, Chef de Division  
Joanne DUNDON, Assistante  
Emily FARCHY, Administrateur  
Véronique GINDREY, Statisticienne  
Philippe HERVÉ, Statisticien  
Charlotte LEVIONNOIS, Analyste junior  
Thomas LIEBIG, Administrateur principal  
Friedrich POESCHEL, Administrateur  
Claire ROSSI-DE VRIES, Statisticienne  
Rhea Ravenna SOHST, Stagiaire  
Gilles SPIELVOGEL, Administrateur  
Anna TARUTINA, Assistante  
Cécile THOREAU, Administrateur  
Erik VICKSTROM, Administrateur  
Ines ZEBDI, Analyste junior

# ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

# Perspectives des migrations internationales 2018

L'édition 2018 des Perspectives des migrations internationales analyse les évolutions récentes des mouvements et des politiques migratoires dans les pays de l'OCDE et dans quelques pays non-OCDE et observe l'évolution de la situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE, avec une attention particulière cette année sur la qualité de l'emploi des immigrés ainsi que sur leur concentration dans certains secteurs et professions. Le rapport comprend également deux chapitres spéciaux, l'un sur la contribution des flux récents de réfugiés à la main-d'œuvre et le second sur le travail illégal des étrangers. Le rapport comprend comme chaque année des notes par pays et une annexe statistique.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2018-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2018-fr).

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

éditionsOCDE  
[www.oecd.org/editions](http://www.oecd.org/editions)



ISBN 978-92-64-30197-9  
81 2018 17 2 P



9 789264 301979